

SCoT de la Bresse bourguignonne

Rapport de présentation tome 1

Diagnostic territorial et Etat Initial de l'Environnement

SCoT approuvé par délibération du comité
syndical du 26 juin 2017
Syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne

Antony Vadot, Président



Sommaire

Un territoire dynamique à structurer.....3

1. Une organisation territoriale à renforcer
2. Une reprise démographique récente à prolonger
3. Habitat et construction neuve : un parc de logements dynamique à adapter
4. Commerces et services : un territoire de proximité à encourager
5. Une offre en équipements à adapter
6. Mobilité et déplacements : un territoire de « longues distances » à inverser
7. Focus par communauté de communes

Un territoire d'initiatives à accompagner.....57

1. Un équilibre habitat / emploi à renforcer
2. Un positionnement économique à soutenir
3. Un tissu économique à optimiser
4. Des mutations agricoles à appréhender
5. Une valorisation de l'identité touristique à pérenniser
6. Focus par communauté de communes

Un territoire de richesses à valoriser.....97

1. Consommation de l'espace : un modèle de développement à repenser
2. Des formes urbaines héritées à faire évoluer
3. Des risques et nuisances qui influenceront les possibilités de développement du territoire
4. Réceptivité et opportunités d'évolution
5. Un territoire à grande valeur paysagère dont les évolutions seront à accompagner
6. Un réseau écologique omniprésent mais sous pression du mitage urbain
7. Un potentiel de production d'énergies renouvelables à développer

Un territoire sur la voie de la durabilité.....279

1. Une qualité de l'air relativement bonne mais encore une marge d'amélioration
2. Une gestion de l'eau inégale, à perfectionner
3. Une collecte des déchets structurée et en cours d'optimisation

Un territoire dynamique à structurer

Un territoire dynamique à structurer

1. Une organisation territoriale à renforcer.....	5
2. Une reprise démographique récente à prolonger	10
3. Habitat et construction neuve : un parc de logements dynamique à adapter aux besoins.....	16
4. Commerces et services : un territoire de proximité à encourager.....	29
5. Une offre en équipements à adapter.....	34
6. Mobilité et déplacements : un territoire de « longues distances » à inverser.....	43
7. Focus par communauté de communes.....	50

1. Une organisation territoriale à renforcer

Vaste territoire rural structuré autour de faibles densités, la Bresse bourguignonne affiche un maillage urbain lâche autour d'une majorité de petites communes rurales en diffus. A partir de l'armature territoriale historique et des évolutions sociodémographiques, des typologies de communes influencées par des dynamiques territoriales similaires peuvent être mises en lumière.

a. La centralité bressane

Pôle relais entre les agglomérations de Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier, la centralité bressane est constituée des communes de Louhans-Châteaurenaud, Branges et Sornay regroupant près de 16,5% (soit 10 874 habitants) de la population du SCoT en 2010.

> Des signes de fragilité

Les communes de la centralité bressane sont confrontées à un vieillissement d'ensemble de leur trame urbaine et de leur parc de logements, entraînant un phénomène de vacance important, notamment en centre-bourg. Par ailleurs, le tissu commercial de proximité enregistre plusieurs difficultés (vacance de cellules en rez-de-chaussée, difficultés de reprises d'activité, etc.) qui soulignent un risque en matière de déclassement commercial, majoritairement au profit du commerce de grande distribution.

> Un rôle à jouer

Pôle historique du territoire, fort d'un développement ancien comme le traduisent ses formes urbaines, cet ensemble de communes forme un tissu aggloméré dense et structuré, possédant une armature en équipements et services caractéristique d'une « centralité relais » qui exerce une attractivité à l'échelle du SCoT. La structuration d'un bassin d'emploi local dans ce secteur repose sur une vitalité économique continue, constituée par un tissu de zones d'activités attractif regroupant les principaux établissements du territoire.



Les arcades de Louhans-Châteaurenaud – Syndicat Mixte du SCoT de la Bresse bourguignonne



ZAE de Branges – Citadia Conseil

La richesse historique de ce pôle fait profiter à l'ensemble de la Bresse bourguignonne d'un rayonnement symbolique et identitaire. On pourra citer notamment le marché aux volailles, ou encore les arcades de Louhans-Châteaurenaud, en tant que sites remarquables chargés d'histoire, parfois classés aux monuments historiques, qui renforce ce caractère et constitue le véritable centre névralgique du territoire. Cette centralité doit s'affirmer comme un relais du territoire pour limiter les déplacements longs vers les agglomérations voisines.

b. Des pôles d'équilibre

Basés principalement sur les chefs lieux de canton (qui irriguent le territoire), les pôles d'équilibre disposent d'une offre d'équipements, de services et de commerces intermédiaires permise par un poids démographique aux alentours de 2 000 habitants. Au sein du maillage de communes rurales, ces pôles offrent un équilibre, une réponse aux besoins de proximité et hebdomadaires de la population à l'échelle du bassin de vie. De plus, ces pôles disposent d'un tissu économique structuré leur permettant d'avoir un taux d'emploi plus important que les autres communes du territoire.

5 pôles regroupant 6 communes ont été identifiés et pèsent 19% de la population du territoire: Cuiseaux (1 761 habitants), Cuisery (1 653 habitants), Pierre-de-Bresse (1 965 habitants), Ouroux-sur-Saône/Saint-Germain-du-Plain (5 163 habitants) et Saint-Germain du Bois (1 931 habitants).

› Des signes de fragilité

La trame bâtie de ces communes est pour la plupart vieillissante. Une problématique de vacance des logements et des cellules commerciales se pose. En effet la part de la vacance, et notamment de longue durée au sein des centres-bourgs historiques, a été analysée et démontre la difficulté de requalification et de mise aux normes de ces logements ne répondant plus aux nouvelles pratiques et besoins de la population. A cela s'ajoute un profil démographique particulièrement âgé (30% de la population en 2010 a plus de 60 ans) renforcé par un solde naturel faible qui décroît de manière continue.



Commerces et services à Saint-Germain-du-Bois – Citadia Conseil



Centre EDEN à Cuisery – Citadia Conseil

> Un rôle à jouer

Au cours des 10 dernières années, les pôles d'équilibre n'ont concentré qu'une infime partie du développement de la Bresse bourguignonne. Or ces communes regroupent les infrastructures et les équipements permettant de répondre aux besoins quotidiens des ménages. **Elles ont un véritable rôle à jouer via leur renforcement à l'horizon 2035-2040.**

c. Des pôles de proximité

8 pôles de proximité ont été identifiés sur le territoire du SCoT : Beaurepaire-en-Bresse (628 habitants), Bellevesvre (274 habitants), Mervans (1 374 habitants), Montpont-en-Bresse (1 114 habitants), Romenay (1 642 habitants), Simandre (1 628 habitants), Simard (1 148 habitants) et Varennes-Saint-Sauveur (1 168 habitants).

> Des signes de fragilité

Disposant d'un poids démographique encore relativement modeste, globalement compris entre 1 000 et 2 000 habitants, les pôles de proximité ne bénéficient pas toujours d'une taille critique nécessaire pour faire émerger un ensemble d'équipements permettant de répondre à l'ensemble des besoins liés au vieillissement ou à l'arrivée de nouveaux ménages avec enfants. Bellevesvre et Beaurepaire sont 2 communes qui jouent le rôle pour l'une de pôle de service en relais de Pierre de Bresse avec des commerces et services importants et pour l'autre d'une entrée de territoire, ancien Chef de Canton qui marque l'entrée de la Bresse bourguignonne.

> Un rôle à jouer

Formant un maillage plus fin que les pôles d'équilibre, ils connaissent une dynamique de développement récente et rapide leur permettant d'accueillir un petit noyau de services et de commerces de proximité répondant aux besoins primaires de la population de la commune et des communes rurales attenantes au pôle de proximité.

Leur emplacement révèle les axes de développement contemporains du nord au sud autour de la RD13 et RD12, de La Chapelle-Saint-Sauveur à Romenay et d'est en ouest, de Simandre à Beaurepaire-en-Bresse.



Centre-bourg de Montpont-en-Bresse – Citadia Conseil

d. Les autres communes

Principalement rurales et périurbaines, elles représentent 80% des communes du SCoT, mais regroupent seulement 50% de la population totale.

➤ Des signes de fragilité

L'organisation urbaine de ce maillage lâche de communes résulte d'un héritage ancien : habitat diffus ou village rue autour d'un noyau villageois ancien, caractéristique du début du XX^{ème} siècle.

Ces communes à caractère essentiellement résidentiel ont un niveau d'équipements et de services très inégal mais dans l'ensemble faible. Leur développement ne permet pas de répondre aux besoins de la population créant des déséquilibres sur le territoire, entre l'habitat et l'emploi, mais aussi au regard de l'accessibilité aux services et aux équipements.

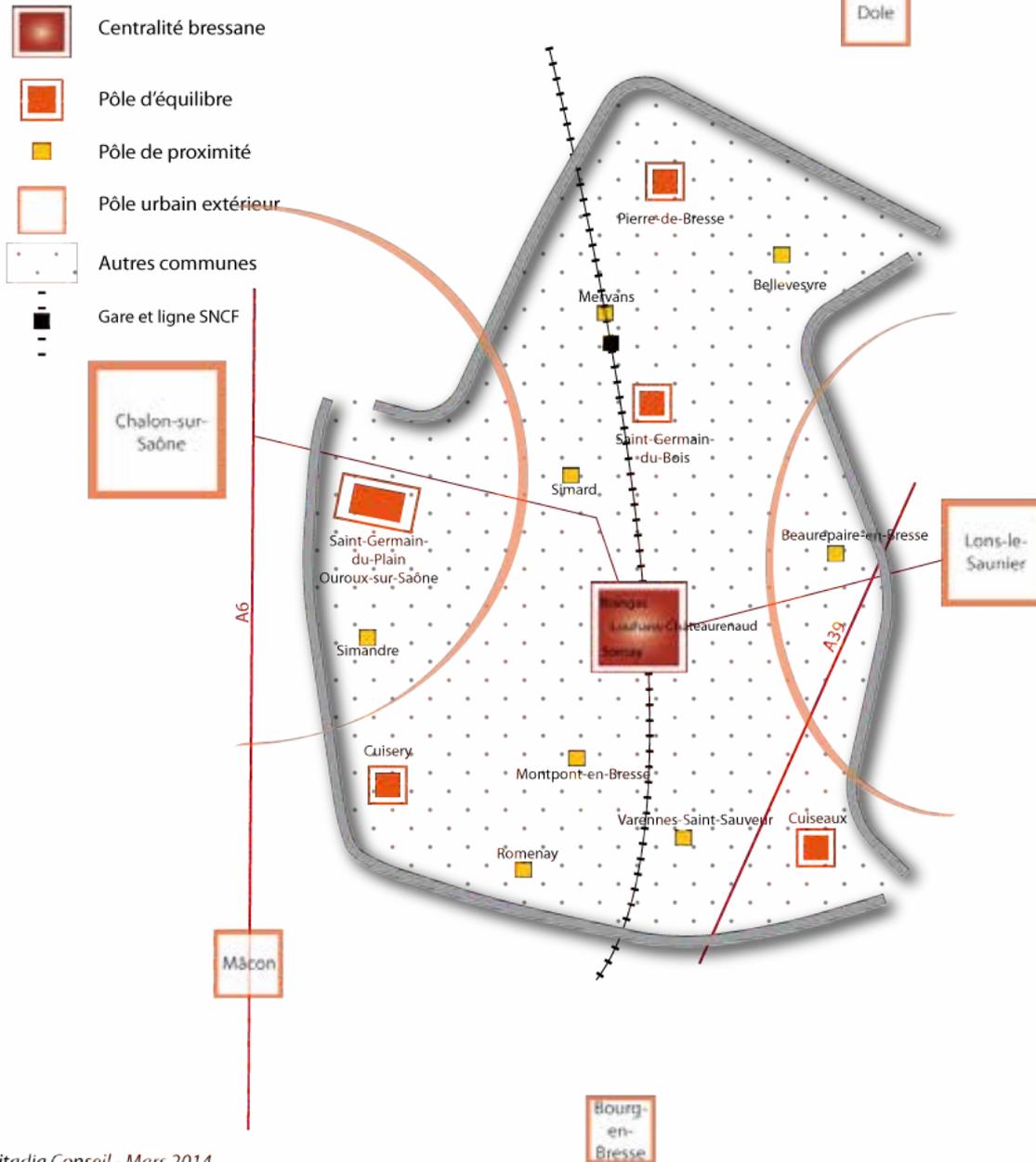
➤ Un rôle à jouer

Parmi ces communes, certaines connaissent ponctuellement une croissance démographique dynamique, liée au desserrement des agglomérations chalonaises et lédoniennes et qui génère un développement partiellement subi: mitage et banalisation de paysages à l'instar de l'écosystème bocager, habitat isolé ou diffus, conflits d'usages entre les fonctions résidentielles et agricoles, entre primo-occupants et néo-arrivants.



Espace résidentiel à Saint-Usuge – Citadia Conseil

UNE ORGANISATION TERRITORIALE À RENFORCER



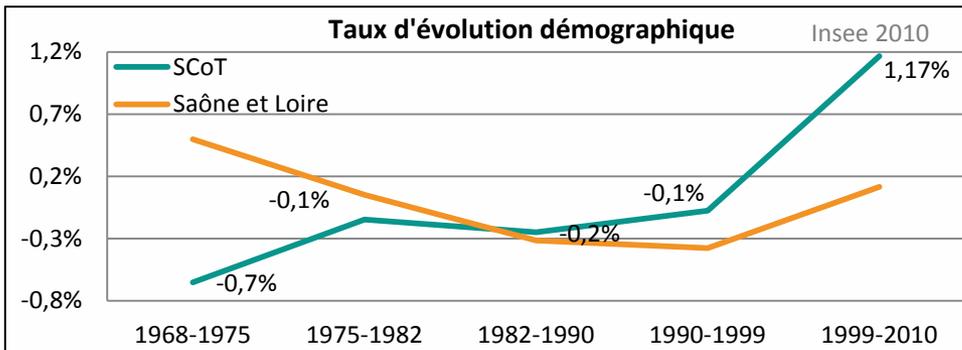
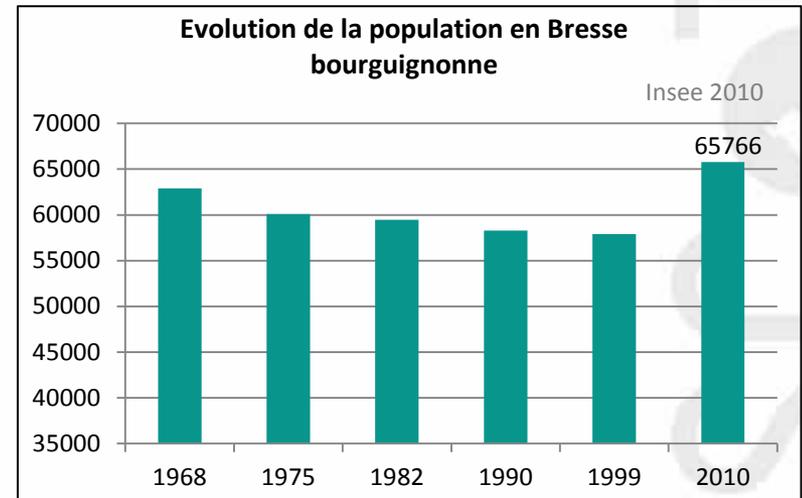
Citadia Conseil - Mars 2014

2. Une reprise démographique récente à prolonger

a. Un regain d'attractivité, levier de croissance démographique

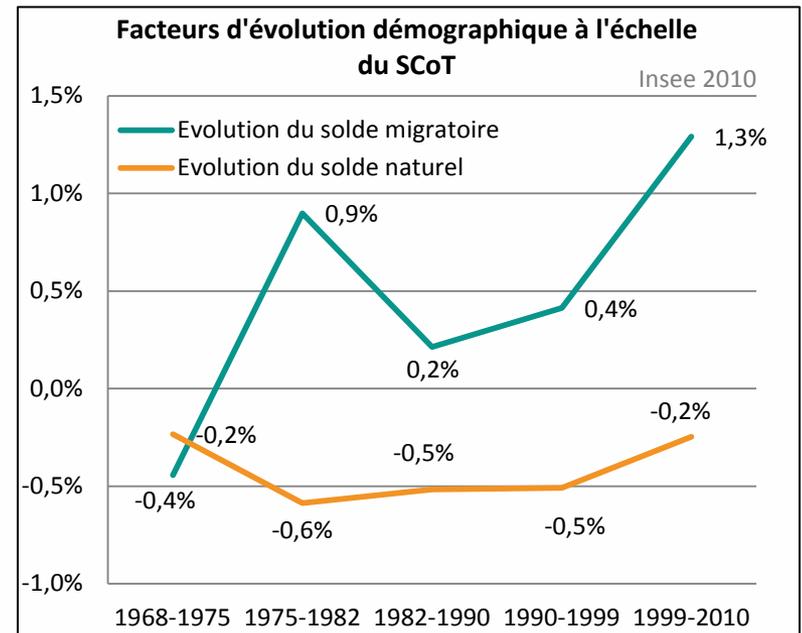
L'analyse de l'évolution de la population au sein de la Bresse bourguignonne est marquante. Alors que le territoire perdait depuis 30 ans des habitants, la période 2000-2010 a été en rupture totale. **Le territoire a, en effet, connu une croissance démographique de 14% sur cette période (+1,36%/an) soit 7 869 habitants supplémentaires.**

Cette croissance bien plus marquée que celle du département (0,2%/an) a permis au territoire de la Bresse bourguignonne de dépasser sa population de 1968 alors que cette dernière n'avait cessé de diminuer avant 1999 (- 5 000 habitants entre 1968 et 1999).



Cette croissance démographique s'explique par la **vitalité du solde migratoire** (1,3%/an), témoin de l'attractivité résidentielle du SCoT entre 1999 et 2010 et qui se manifeste par l'accueil de jeunes ménages en provenance des pôles urbains extérieurs, en début ou en cours de parcours résidentiel.

A contrario, le solde naturel est en repli structurel (-0,2%/an) entraînant, un non renouvellement générationnel voué à se généraliser sous l'effet du vieillissement démographique.



b. Une structure sociodémographique globalement héritée

➤ Un ancrage territorial ancien

Plus d'un ménage sur deux (56%) a emménagé en Bresse depuis plus de 10 ans. Ce ratio témoigne notamment du faible renouvellement de la population et du faible « turn-over » sur le parc de logements du territoire du SCoT.

Cet ancrage territorial ancien donne une indication du vieillissement de la population d'autant plus qu'une part des ménages arrivant sur le territoire sont des jeunes retraités.

Ce constat soulève deux enjeux à la lumière des évolutions sociodémographiques récentes :

- Quelle adaptation et quelle mutabilité pour répondre aux besoins endogènes, liés au vieillissement ?
- Quelles opportunités de renouvellement du tissu urbain existant ?

➤ Une installation récente et rapide de néo-arrivants

La part des ménages ayant emménagé depuis moins de cinq ans progresse rapidement, soutenues par la reprise du solde migratoire depuis 1999 et concerne désormais plus d'un ménage bressan sur quatre (27%).

Le territoire est largement bénéficiaire des trajectoires résidentielles infra-départementales **puisque entre 2001 et 2006, 873 néo-arrivants étaient en provenance du Pays Chalonnais*** (frange ouest du territoire) et **71 du Mâconnais*** (frange sud-ouest).

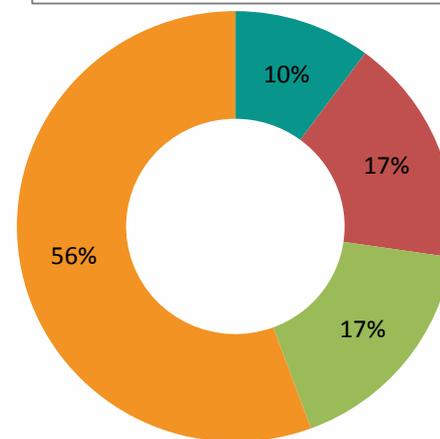
Dans une moindre mesure, le territoire bénéficie également d'un apport migratoire induit par le desserrement de l'agglomération lédonienne (frange est du territoire) et de l'aire métropolitaine lyonnaise (notamment la frange sud).

* Source : PDH de Saône et Loire



Noyau villageois à Simandre – Citadia Conseil

Période d'emménagement des ménages du SCoT



Insee 2010

c. Un profil socioéconomique encore modeste

La moyenne des revenus des ménages du territoire du SCoT est particulièrement modeste. **En effet, en 2009, ces ménages gagnent en moyenne 7 000€ de moins sur l'année que les ménages du département soit 19 251€ par an.** De plus, la part des foyers fiscaux imposables est inférieure à la moyenne départementale (48% contre 51%).

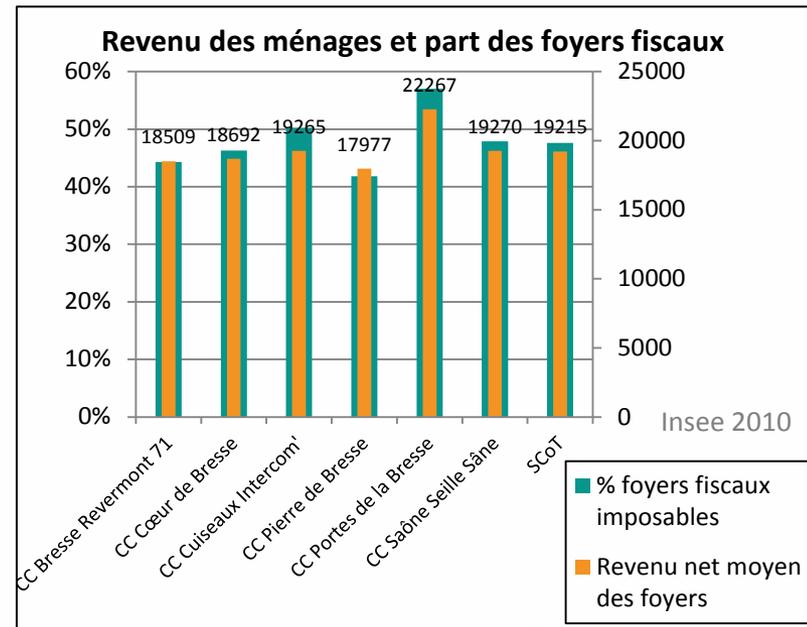
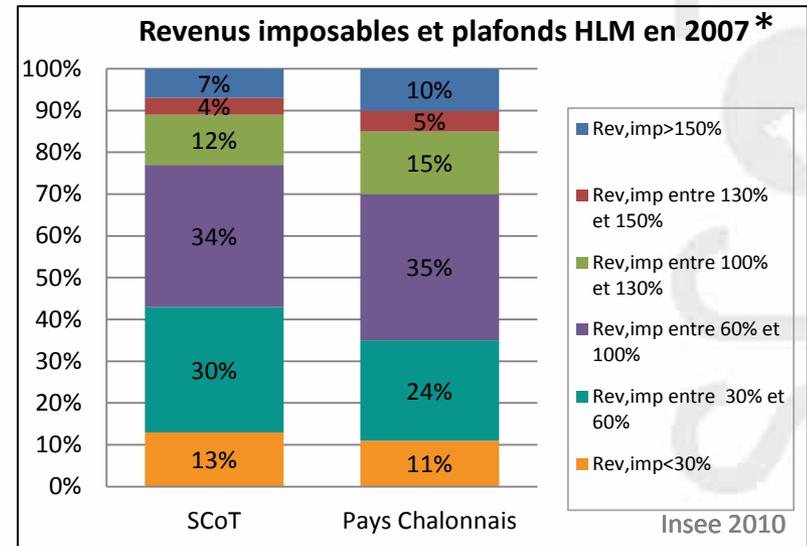
Au vu des ressources des ménages du territoire, 77% des habitants du territoire sont éligibles au logement social contre 70% sur le Chalonnais :

- 43% des ménages éligibles au social (PLUS 30%) et très social (PLAI 13%), contre 38% à l'échelle départementale, 25% sur le Chalonnais et 24% sur le Mâconnais ;
- 34 % éligibles au logement locatif intermédiaire (PLS, PLI).

Le profil sociodémographique n'est pas le même sur l'ensemble du territoire. Des disparités de revenus marquées existent entre infra-territoires, notamment entre :

- **la communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse** disposant d'un revenu moyen inférieur à 18 000€, où seuls 42% des ménages sont imposables. Cette communauté de communes doit faire face à une certaine inertie sociodémographique : profil démographique plus âgé et confronté à des difficultés structurelles d'accès à l'emploi, éloignement géographique... ;
- **La communauté de communes des Portes de la Bresse**, dispose à contrario d'un revenu moyen annuel de plus de 22 000€, où 57% des ménages sont imposables. La population et le profil socioéconomique se renouvellent sous l'effet de l'apport migratoire récent lié au desserrement de l'agglomération Chalonnaise qui s'explique pour un certain nombre de ménages par la volonté de devenir propriétaire.

Cet indicateur est important, car au sein d'un territoire rural, où la voiture est le seul moyen de transport performant, des risques de précarité énergétique des ménages existent et peuvent devenir un enjeu préoccupant pour la collectivité.



* Les revenus des ménages du territoire sont répertoriés par tranches correspondant aux plafonds d'éligibilité au logement social. Lecture : 34% des ménages du territoire ont un revenu annuel moyen compris entre 60% et 100% du plafond d'attribution du logement social.

d. Des transferts démographiques qui révèlent la structuration du territoire

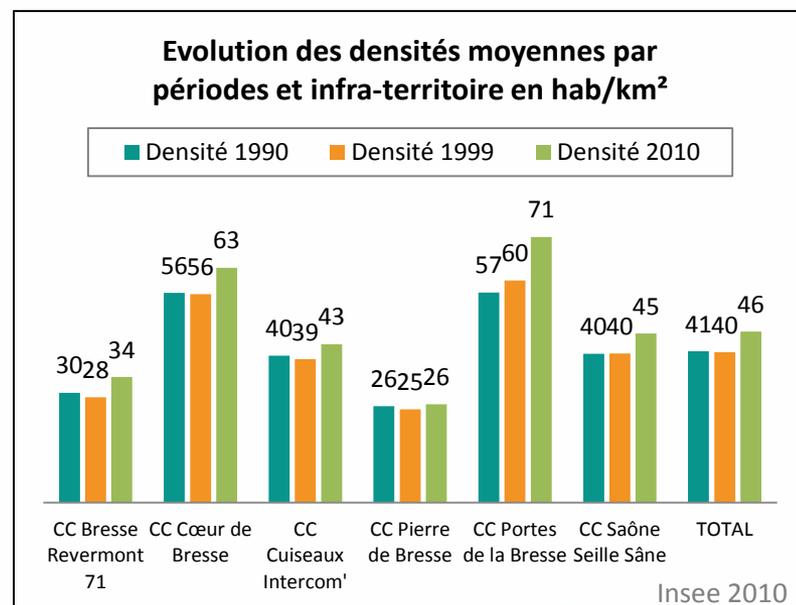
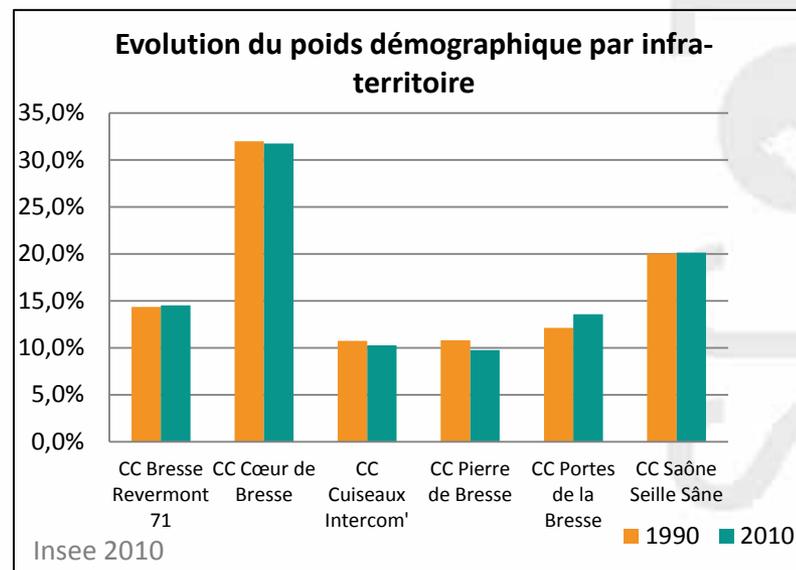
La répartition de la population de la Bresse bourguignonne apparaît relativement hétérogène à l'échelle des communautés de communes. La communauté de communes Cœur de Bresse concentre près du tiers de la population du SCoT pour 22% des communes du territoire. Malgré une augmentation de la population, sous l'impulsion des communes de Louhans-Châteauneud (+6,2% entre 1990 et 2010), Branges (+11%) et Sornay (+20,2%), son poids démographique est stable.

Depuis 1999, les communautés de communes Bresse Revermont 71 et des Portes de la Bresse voient leur poids démographique progresser (respectivement +0,2% et +1,5% entre 1990 et 2010), tandis que la communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse (-1% entre 1990 et 2010) enregistre un repli relatif.

La plus forte progression enregistrée entre 1990 et 2010 sur le territoire du SCoT est celle des Portes de la Bresse. Sa part démographique relative dans la population du SCoT totale progresse de 12,9% à 13,6% entre 1999 et 2010, sous l'impulsion de communes périurbaines qui captent l'essentiel de l'apport migratoire du territoire, telles qu'Ouroux-sur-Saône (+30,2% entre 1990 et 2000) et Saint-Germain-du-Plain (+23,7% entre 1990 et 2000).

Ce constat est toutefois à relativiser, car il ne révèle pas l'ampleur des mouvements entre deux recensements et masque de fortes disparités à l'intérieur même des communautés de communes.

En 2010, l'ensemble du territoire de la Bresse bourguignonne connaît un regain de sa densité moyenne, alors que pour la période précédente, en 1999, toutes les communautés de communes, à l'exception des Portes de la Bresse, avaient connu une baisse. Il y a donc eu une évolution positive des densités moyennes sur tout le territoire pour la dernière période. Les Portes de la Bresse (+11 habitants/km²) et Cœur de Bresse (+7 habitants/km²) se distinguent par une croissance en 2010 très marquée.

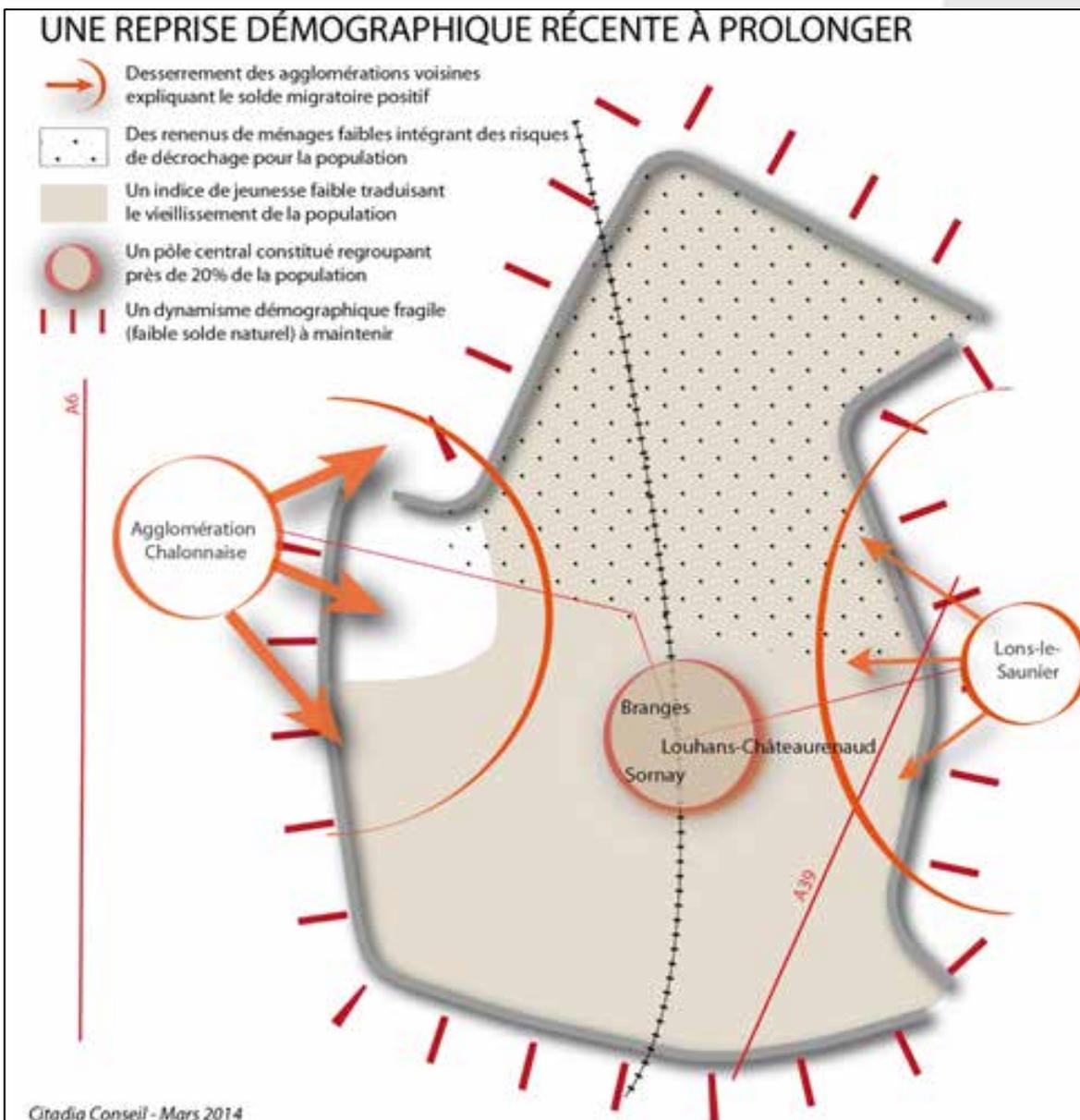


Atouts

- Une vitalité démographique retrouvée depuis 10 ans après un repli qui a duré plus de 30 ans : une croissance notable de la population, supérieure à celle du département ;
- Un solde migratoire positif, témoin de l'attractivité résidentielle du SCoT ;
- L'arrivée d'un grand nombre de jeunes ménages, venant surtout du Pays Chalonnais, qui s'inscrivent dans la dynamique de desserrement des agglomérations voisines.

Contraintes

- Un vieillissement structurel de la population et une tendance au non renouvellement générationnel esquissée (solde naturel négatif et arrivée de jeunes retraités) ;
- Des ménages aux revenus modestes qui témoignent de signes de fragilité socio-économique ;
- Un bâti vieillissant pour lequel les moyens des ménages sont insuffisants afin d'envisager des rénovations ;
- Une chute de la construction neuve depuis 2008, qui laisse entrevoir un nouveau creux démographique.



Une reprise démographique récente à prolonger

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Maintenir l'attractivité démographique du territoire tout en préservant son caractère rural	+ + +
Limiter les risques de précarité énergétique du fait du faible revenu des ménages par une structuration du territoire adaptée, renforçant la proximité	+ + +
Anticiper les nouveaux besoins de la population induits par le vieillissement de la population et par un tissu social présentant des signes de fragilité (familles monoparentales, jeunes en rupture d'emploi...)	+ + +
Fixer les jeunes ménages/actifs en début de parcours résidentiel pour conforter le dynamisme de la Bresse bourguignonne	+ +
Mettre en œuvre sur le territoire les conditions de la mixité intergénérationnelle	+ +

3. Habitat et construction neuve : un parc de logements dynamique à adapter aux besoins

a. Une progression continue du parc de logements

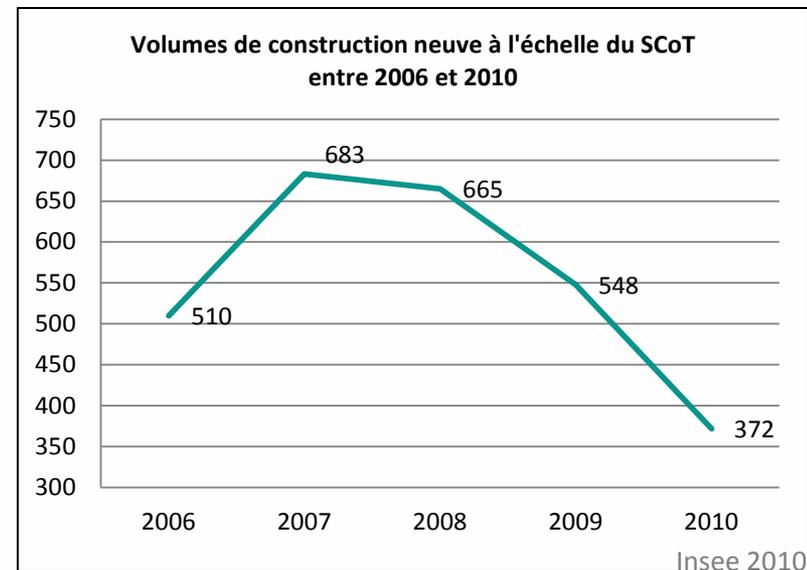
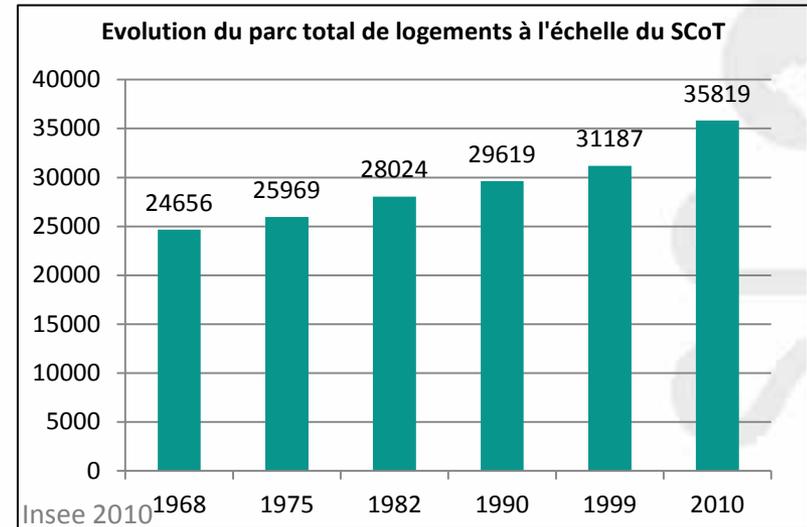
Depuis 1968, le parc de logements est en progression continue. Néanmoins, et comme nous l'avons vu précédemment, ce phénomène n'a pas pour autant toujours permis une augmentation de la population.

En effet, entre 1991 et 1999, l'évolution du parc est insuffisante pour soutenir une croissance démographique et répondre aux besoins endogènes (notamment le desserrement des ménages). On constate pour cette période un taux d'évolution de la population de $-0,1\%/an$, tandis que le taux de progression du parc est de $+0,57\%/an$.

Entre 2000 et 2010, une relance démographique est permise par une évolution soutenant l'attractivité résidentielle. Ainsi, le taux de croissance démographique pour cette période est de $+1,17\%/an$, grâce à une progression du parc de logements de $+1,27\%/an$.

Après une phase de construction importante sur le territoire du SCoT entre 2000 et 2007, le rythme de construction annuelle connaît un **ralentissement pressenti**. Depuis 2008, le volume des constructions neuves a presque été divisé de moitié (de 665 à 372). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce revirement de situation : un renchérissement des marchés fonciers et immobiliers, un ralentissement de la croissance du solde migratoire, une hausse des coûts de construction, les difficultés financières des ménages notamment dues à l'augmentation du prix du pétrole.

Il s'agit d'un réel enjeu pour le territoire de maintenir une part de construction neuve pour lui permettre de conserver une dynamique démographique et économique.



b. Analyse du point mort

Le point mort (également appelé seuil d'équilibre) est le nombre de logements à construire pour maintenir la population.

› 2 phénomènes « consomment » des logements neufs :

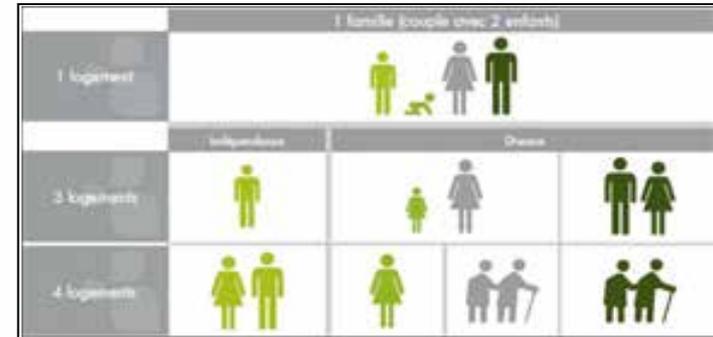
Le renouvellement du parc de logements : Parallèlement à la construction de nouveaux logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux). A l'inverse, des locaux d'activités peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc peut être évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation totale du parc de logements au cours d'une même période.

La baisse de la taille des ménages : A l'échelle du SCoT comme à l'échelle nationale, le nombre moyen de personnes par ménage est en baisse. **Ce phénomène de desserrement** des ménages s'explique par l'émergence de nouveaux comportements sociaux (augmentation du nombre de divorces, de célibataires, de familles monoparentales, de décohabitations, de vieillissement de la population...).

› 2 autres phénomènes font varier le point mort :

La variation de la part de logements vacants : La question des logements vacants est souvent compliquée à appréhender. En effet, un trop gros volume de logements vacants démontre la faible attractivité du parc et/ou révèle un phénomène de logements indignes. Par ailleurs une trop faible part de logements vacants entraîne une pression sur le marché du logement qui ne permet pas un « turn-over » suffisant et entraîne une augmentation des prix des loyers.

La variation de la part de résidences secondaires ou de logements occasionnels : La part des résidences secondaires et des logements occasionnels constitue le dernier phénomène qui fait varier le point mort, au même titre que les logements vacants. Plus cette part est importante, plus le territoire est considéré comme attractif pour le tourisme, ou voit sa population augmenter en période de vacances.



Représentation pédagogique du desserrement des ménages –
Citadia Conseil



Maison vacante à La Chapelle-Thècle – Citadia Conseil

➤ Le point mort de la Bresse bourguignonne

Le calcul du point mort permet de comprendre pourquoi une augmentation du parc de logements n'induit pas forcément une croissance de la population, comme cela a été le cas sur le territoire avant les années 2000.

Le renouvellement du parc de logements est élevé (0,29%/an sur la période 1990-1999 et 0,22%/an entre 2000 et 2010 alors que l'indice de référence est compris entre 0,10 et 0,15%) bien qu'en diminution. Ce taux de renouvellement démontre que le parc de logements est vieillissant et donc à requalifier voir à transformer.

Le desserrement des ménages est le phénomène le plus consommateur de logements. Au sein de la Bresse bourguignonne, il a néanmoins ralenti sur la période 2000-2010 par rapport au rythme soutenu constaté entre 1990 et 1999, mais consomme encore près de 85 logements/an.

Les deux autres phénomènes montrent un changement total des pratiques avec une baisse importante des résidences secondaires au contraire de la période précédente et une augmentation forte des logements vacants induits par une exigence accrue des ménages quand au confort souhaité.

Entre 1990 et 1999, il convenait de construire 2 603 logements pour maintenir la population. Or le territoire n'a construit que 2 330 logements, expliquant cette baisse de la population. Au cours de la dernière décennie, la construction neuve a été multipliée par plus de deux alors que le point mort a diminué. Près de 3 400 logements ont donc permis l'arrivée de nouvelles populations.

➤ Analyse par communauté de communes

L'analyse par communauté de communes est importante, car le point mort n'est pas uniforme sur le territoire tout comme la construction neuve. L'ensemble des communautés de communes, mis à part Cuiseaux Intercom', ont amélioré le rapport construction neuve/point mort. De plus, alors que 3 communautés de communes avaient un indice inférieur à 1 entre 1990 et 1999 (c'est-à-dire n'atteignaient pas le point mort), toutes ont un indice supérieur à 1 sur la période 2000-2010.

	1990-1999	2000-2010
Renouvellement	762	753
Desserrement	1 507	926
Logements vacants	-15	513
RS+LO	349	-216
Point mort	2 603	1 975
Point mort annuel	289	180
Nombre de logements construits	2 330	5 385
Nombre de logements permettant augmentation population	-273	3 409



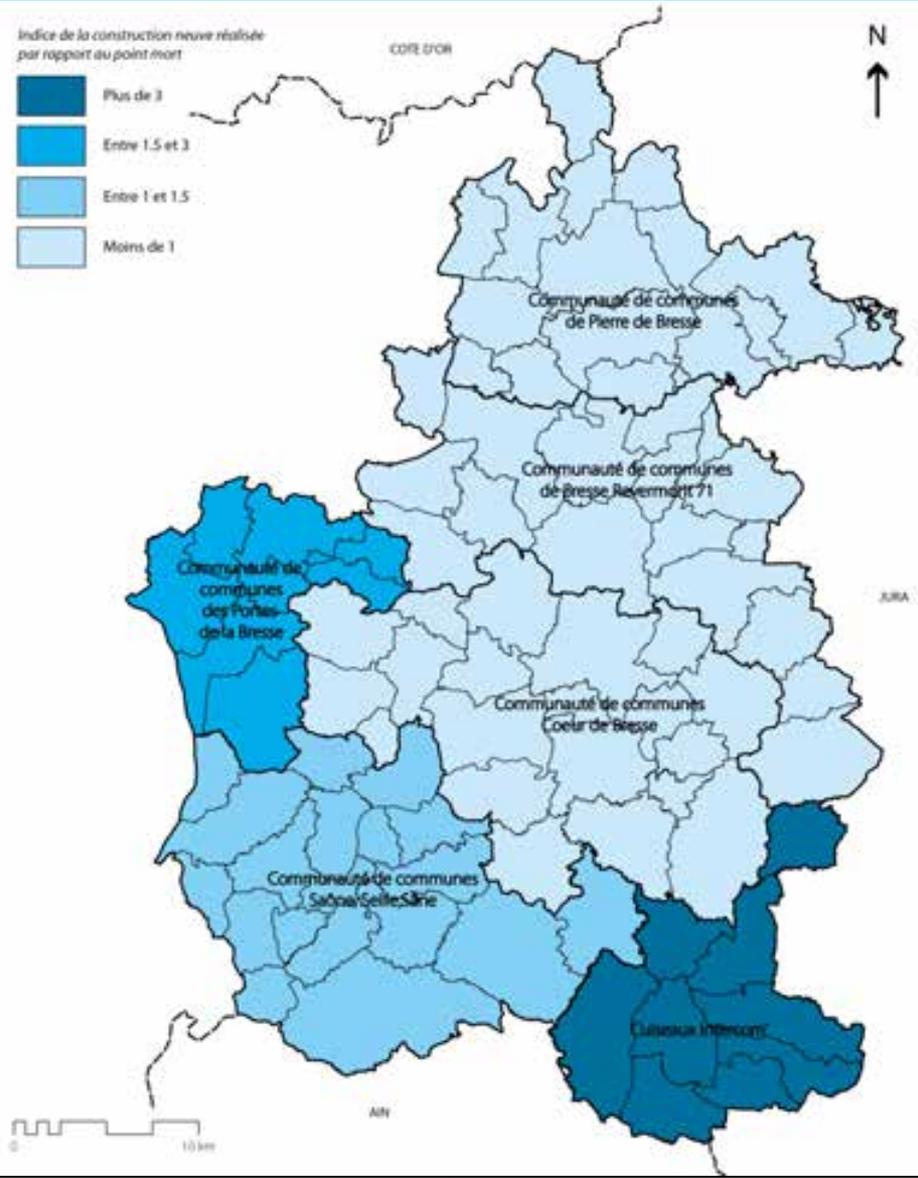
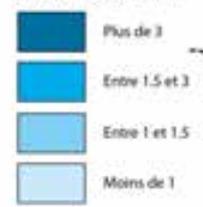
Construction neuve à Savigny-en-Revermont – Citadia Conseil

RAPPORT DE LA CONSTRUCTION NEUVE AU POINT MORT SUR LA PÉRIODE 1990-1999

SCoT Bresse bourguignonne - Mars 2014



Indice de la construction neuve réalisée par rapport au point mort

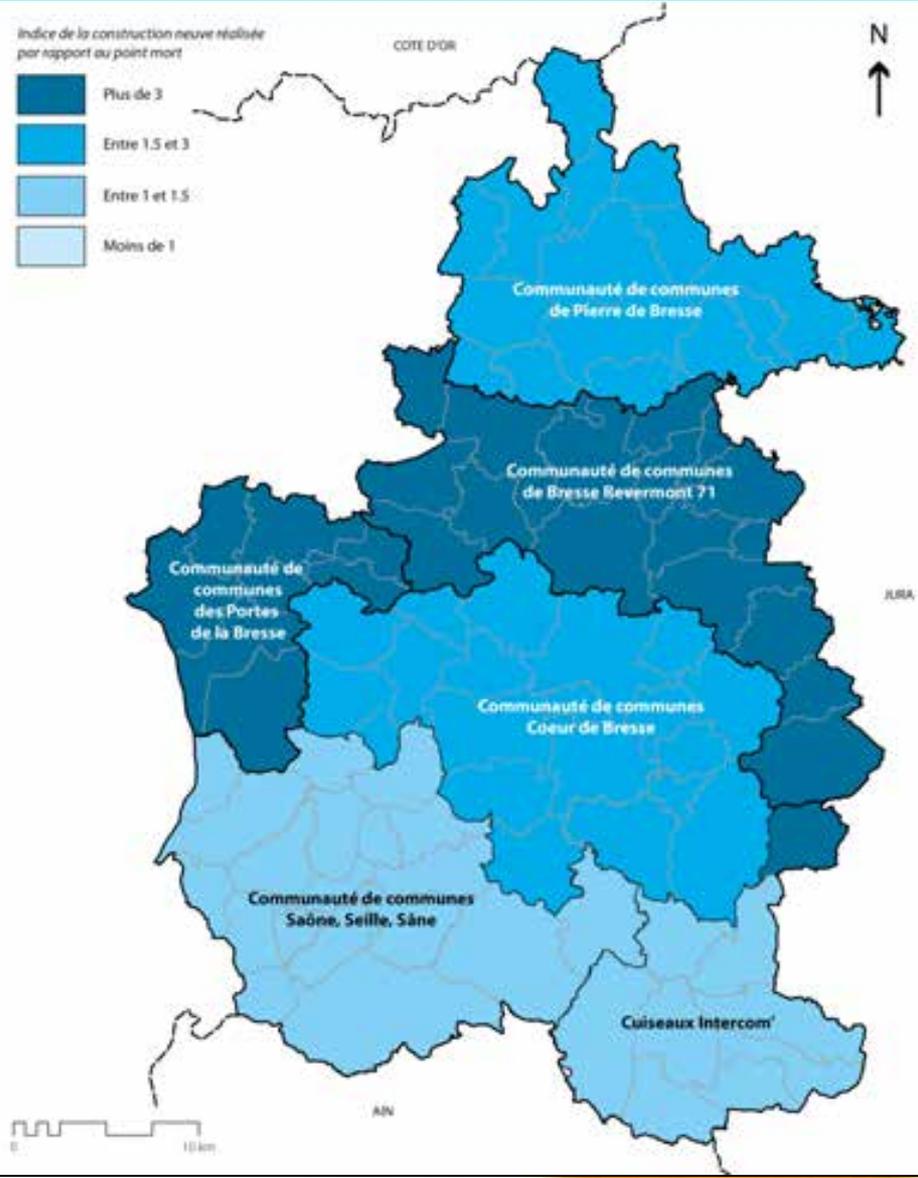


RAPPORT DE LA CONSTRUCTION NEUVE AU POINT MORT SUR LA PÉRIODE 2000-2010

SCoT Bresse bourguignonne - Mars 2014



Indice de la construction neuve réalisée par rapport au point mort



c. Un parc de logements incomplet, une offre neuve à adapter

› Un parc de logements marqué par une surreprésentation de grands logements et de propriétaires

75% du parc de logements se compose de T4 ou plus. Cette constatation vient du fait que le parc de logements est majoritairement constitué de maisons individuelles et par conséquent l'offre en logements collectifs et/ou locatifs est assez faible.

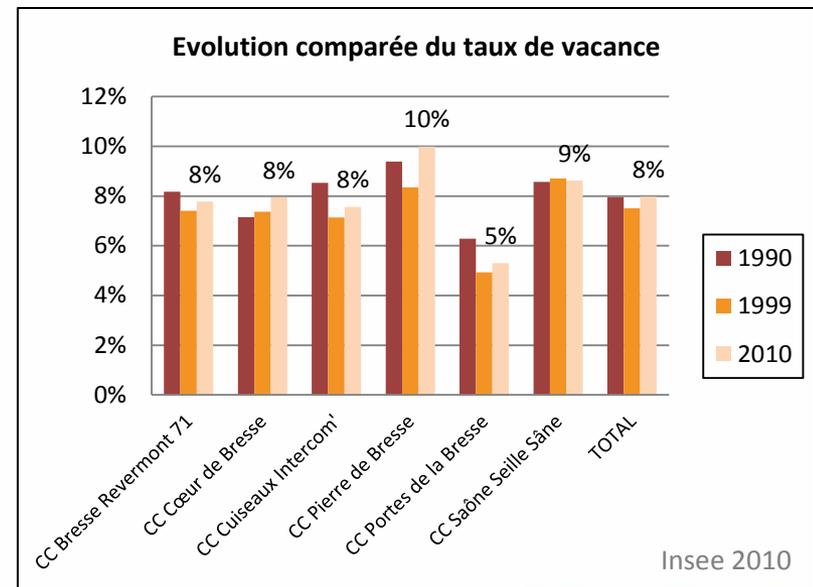
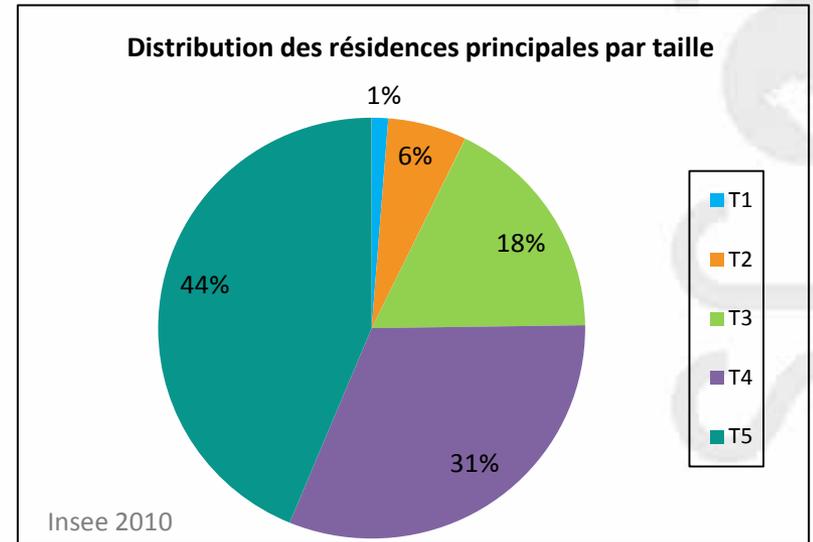
Malgré l'existence d'une demande marquée en petits logements, ce segment de marché demeure relativement faible. En effet, en 2010, seulement 7% du parc est composé de un ou deux pièces.

Le statut d'occupation en partie induit par sa typologie (marquée par la part des maisons individuelles) révèle **la progression du ratio de propriétaires entre 1999 (73%) et 2010 (76%)**. Ce renforcement de la part des propriétaires peut s'expliquer par une **sous-offre sur le parc locatif libre et social**.

› Une part de logements vacants modérée, mais concentrée dans les pôles urbains.

Les taux de vacance modérés (inférieur à 10% et en moyenne à hauteur de 8%) témoignent d'une relative fluidité des parcours résidentiels et de rotation sur le parc (locatif privé et propriétaires occupants). La communauté de communes des Portes de la Bresse enregistre le taux de vacance le plus bas (5%), quelque soit la période, et il est, avec Cuiseaux Intercom', le seul à connaître une baisse entre 1990 et 2010, quand les autres communautés de communes connaissent une stagnation voire une hausse.

Les communes les plus touchées par le taux de vacance sont les pôles urbains du territoire c'est à dire la centralité bressane (9,14%) et les pôles d'équilibre (9,33%). Les pôles de proximité et les autres communes ont un taux inférieur à 8%. La vacance concerne plus particulièrement les quartiers centraux de la centralité bressane et des pôles d'équilibre (arcades de Louhans-Châteaurenaud, Cuisery, etc.).



➤ **Une part de résidences principales qui progresse à un niveau encore modeste**

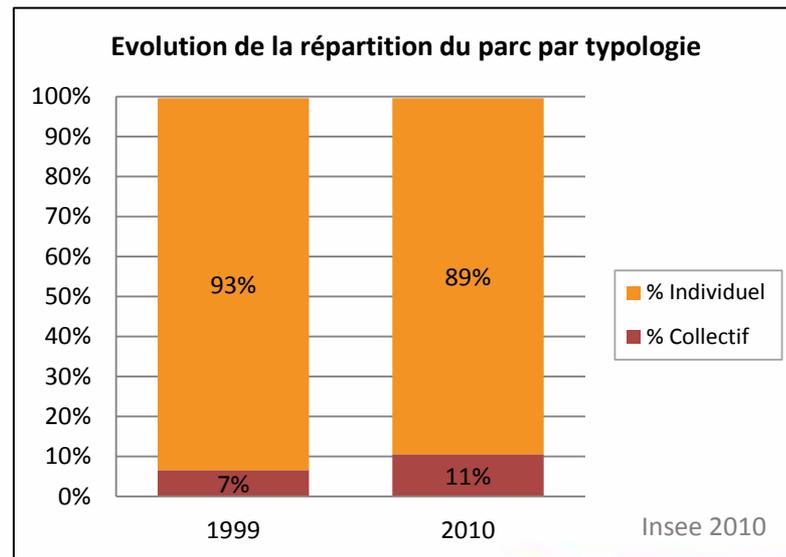
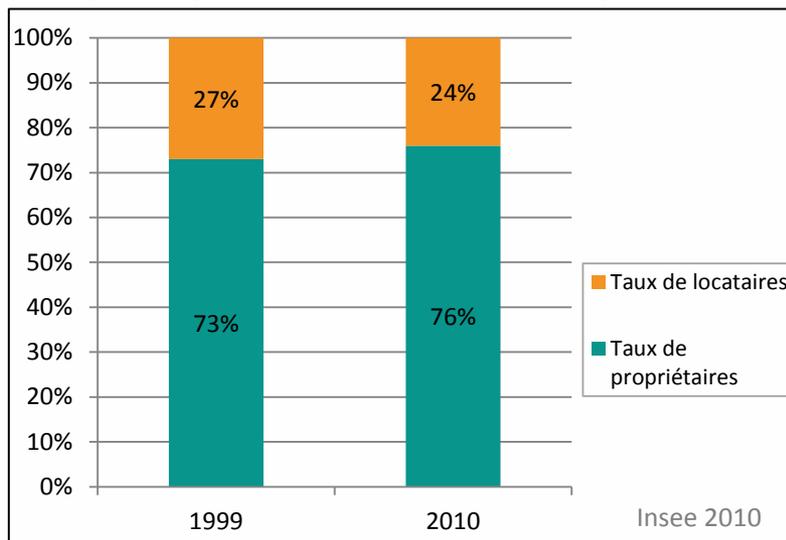
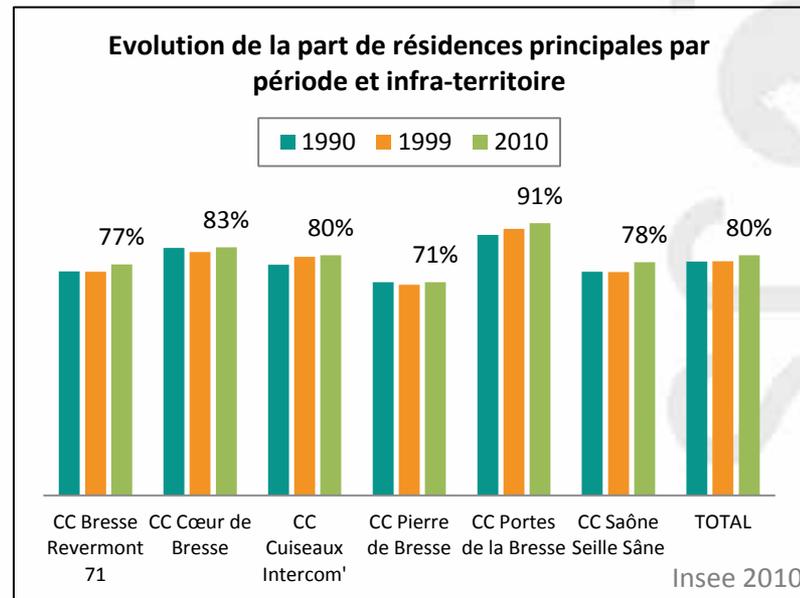
De 1990 à 2010, l'évolution de la part des résidences principales s'est faite de manière croissante, avec une hausse plus importante entre 1999 et 2010, (+2 points sur l'ensemble du territoire de la Bresse bourguignonne). Cette donnée est importante car elle permet d'évaluer la perception du territoire. En effet, le territoire de la Bresse bourguignonne est de plus en plus vécu, c'est-à-dire qu'il n'est pas considéré que comme un lieu de vacances mais bien comme un territoire à vivre.

Par ailleurs, le parc de résidences secondaires et de logements occasionnels connaît un maintien relatif.

➤ **Un parc de logements porté vers l'habitat individuel**

Le territoire de la Bresse bourguignonne est principalement composé de maisons individuelles. De plus, la part de la construction neuve (au cours des 10 dernières années) est essentiellement orientée vers ce type de constructions (87%), laissant peu de place à l'habitat collectif.

Toutefois, entre 1999 et 2010, un rattrapage vers le collectif est constaté puisque leur part est passée de 7% à 11% sur cette période.

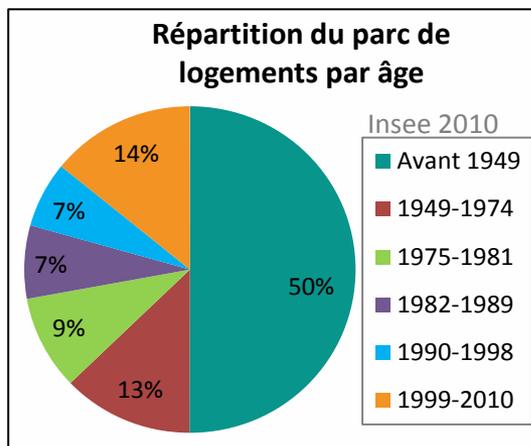


➤ Un vieillissement d'ensemble du parc résidentiel

Deux tiers du parc résidentiel du SCoT de la Bresse bourguignonne a été construit avant 1974 et 50% avant 1949. Ces chiffres révèlent un parc de logements vieillissant avec un grand nombre de maisons ne disposant pas notamment d'une isolation performante.

Le risque de précarité énergétique, lié aux mauvaises performances énergétiques des logements anciens du parc privé, constitue un des facteurs explicatifs du « turn-over » enregistré sur le locatif privé et des phénomènes de vacance, notamment en centre-bourg.

14% du parc est ultérieur à 1999, illustrant l'effort récent en matière de construction neuve.

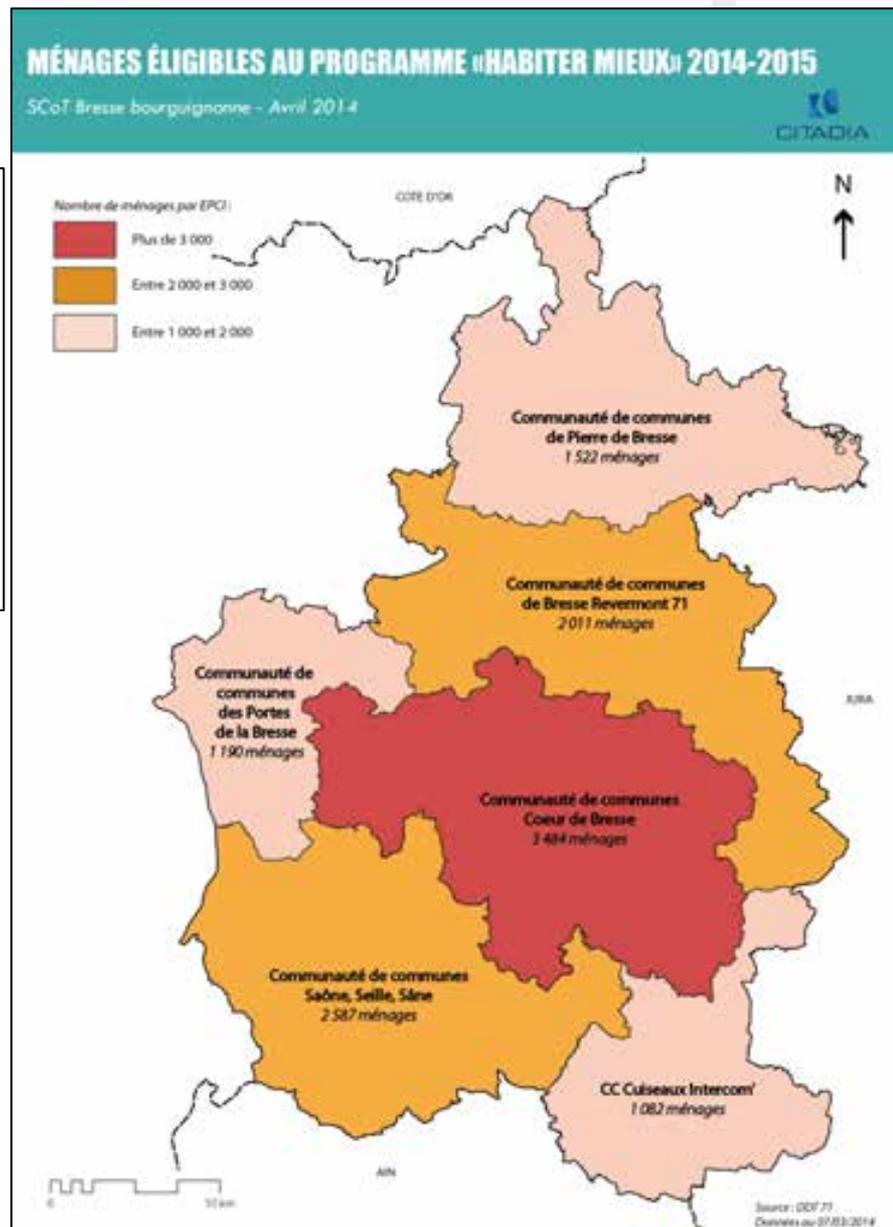


➤ Une démarche d'amélioration de l'habitat engagée sur le parc privé

L'amélioration du parc de logements est un enjeu important pour le territoire en plus du maintien de la construction. Plusieurs actions sont énoncées dans le PDH, et doivent venir en appui et en aide pour améliorer l'habitat existant, notamment diffus, comme la lutte contre la précarité énergétique, la prise en compte et l'adaptation au vieillissement des ménages, le traitement de l'habitat indigne...

Le programme Habiter Mieux porté par l'ANAH et le CG71 est un programme technique et financier destiné aux propriétaires et occupants afin d'améliorer la performance énergétique du parc ancien, « Habiter Mieux » fournit un accompagnement global destiné à :

- réaliser le diagnostic thermique du logement ;
- co-définir les besoins et faire réaliser les devis par des professionnels ;
- monter les dossiers de financement et suivre aux côtés des populations le déroulement et l'avancée des travaux.



Plus de 7 000 ménages sont éligibles au programme Habiter Mieux soit 44% des propriétaires occupants (20% du potentiel départemental). Or entre 2011 et 2012, seulement 52 dossiers ont été déposés et environ 20% ont été financés.

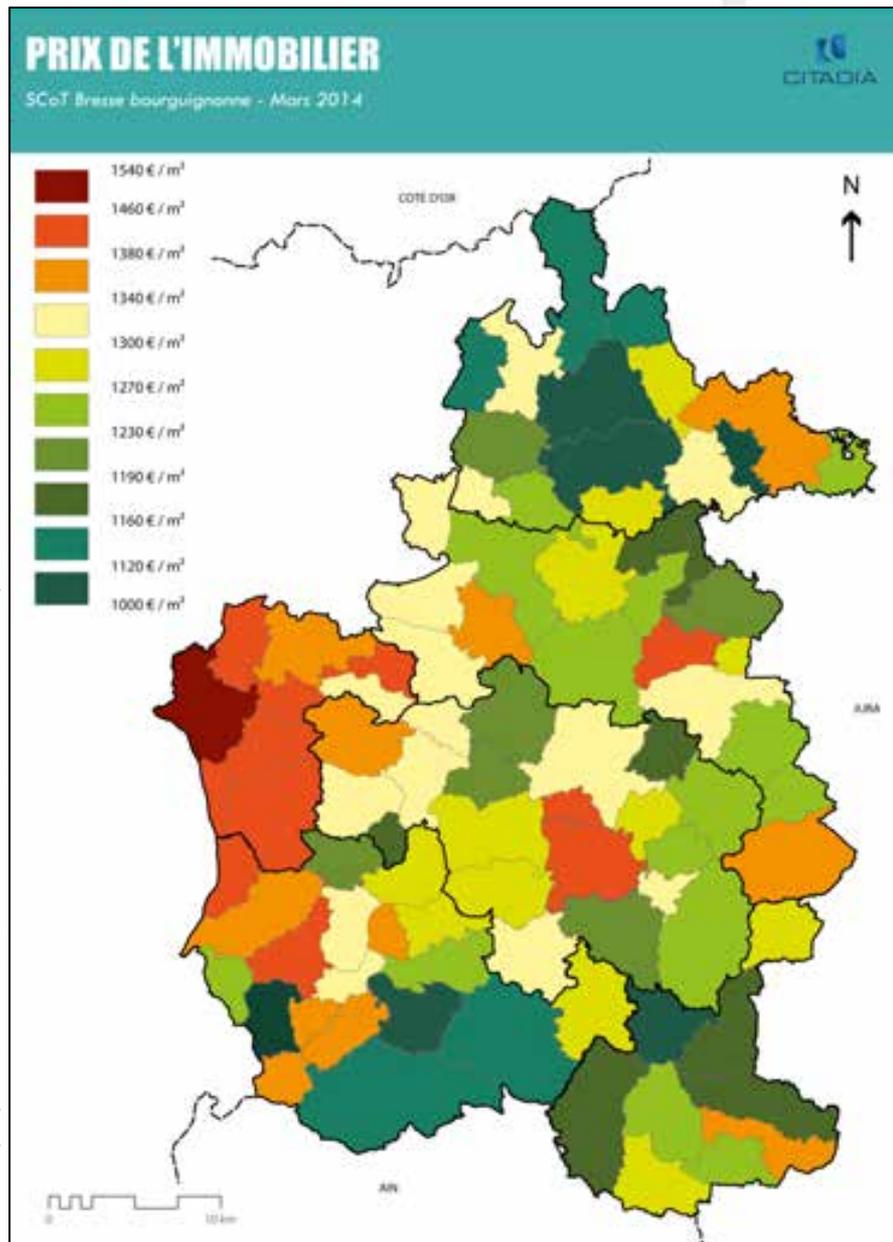
d. Un marché immobilier relativement peu tendu

Les signes donnés par les prix de vente (des terrains à bâtir et des maisons) révèlent un marché peu tendu, avec des niveaux de prix sensiblement plus faibles que la moyenne départementale.

Néanmoins, il convient de noter que le marché immobilier connaît un renchérissement rapide, notamment sur la frange ouest du territoire du SCoT, révélant l'influence de l'agglomération chalonaise. En effet, les prix les plus élevés pour l'achat d'une maison se situent au sein de la communauté de communes des Portes de la Bresse avec en moyenne un prix compris entre 1 400€/m² et 1 500€/m². Le prix des terrains à bâtir se négocient pour leur part entre 30 et 40€/m². Les prix les moins élevés sont situés au nord du territoire (Pierre-de-Bresse) et sur la frange sud du SCoT (Montpont-en-Bresse) avec des prix à la vente inférieurs à 1 200€/m² et entre 10 et 20€/m² pour les terrains à bâtir. La frange est du territoire est pour le moment moins impactée au niveau des prix d'autant que le marché immobilier dans le Jura est moins cher que celui de la Saône-et-Loire.

La question de la location est également intéressante. En effet, les prix à la location sur Louhans-Châteaurenaud sont sensiblement les mêmes que ceux de Chalon-sur-Saône renforçant le sentiment de manque d'une offre locative sur le territoire.

La Bresse bourguignonne est encore aujourd'hui attractive au niveau des prix. L'augmentation de ces derniers notamment aux abords de Chalon-sur-Saône additionnée au fait que la crise a créé des obstacles pour l'obtention d'un prêt peut expliquer la baisse de la construction neuve sur le territoire bressan.



e. Un parc locatif social peu conséquent et inégalement réparti

Le logement social concerne 5% du parc de résidences principales du territoire en 2007 (la moyenne départementale étant de 17%). Malgré l'absence de contrainte réglementaire pour la grande majorité des communes du SCoT, un effort de rattrapage du parc HLM depuis le début des années 2000 s'est engagé.

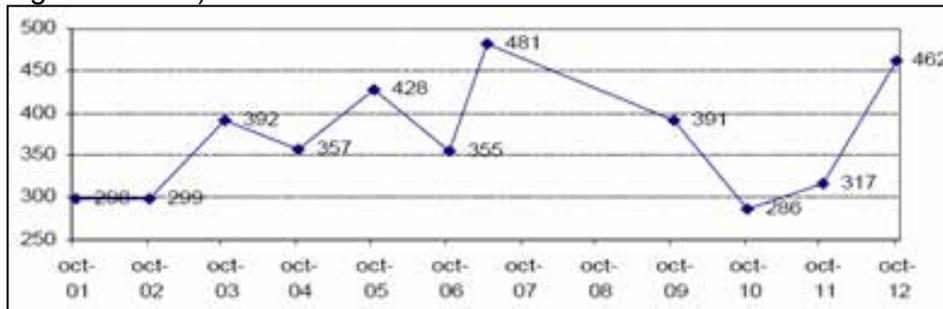
L'offre de logements sociaux mais également la demande locative sociale est concentrée au sein de la centralité bressane et au sein des pôles urbains (pôles d'équilibre et pôles de proximité). De plus la communauté de communes Cœur de Bresse dispose de la plus grande part.

A l'inverse, la communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse reste à l'écart des flux sur le parc locatif social, malgré une demande importante sur le SCoT.

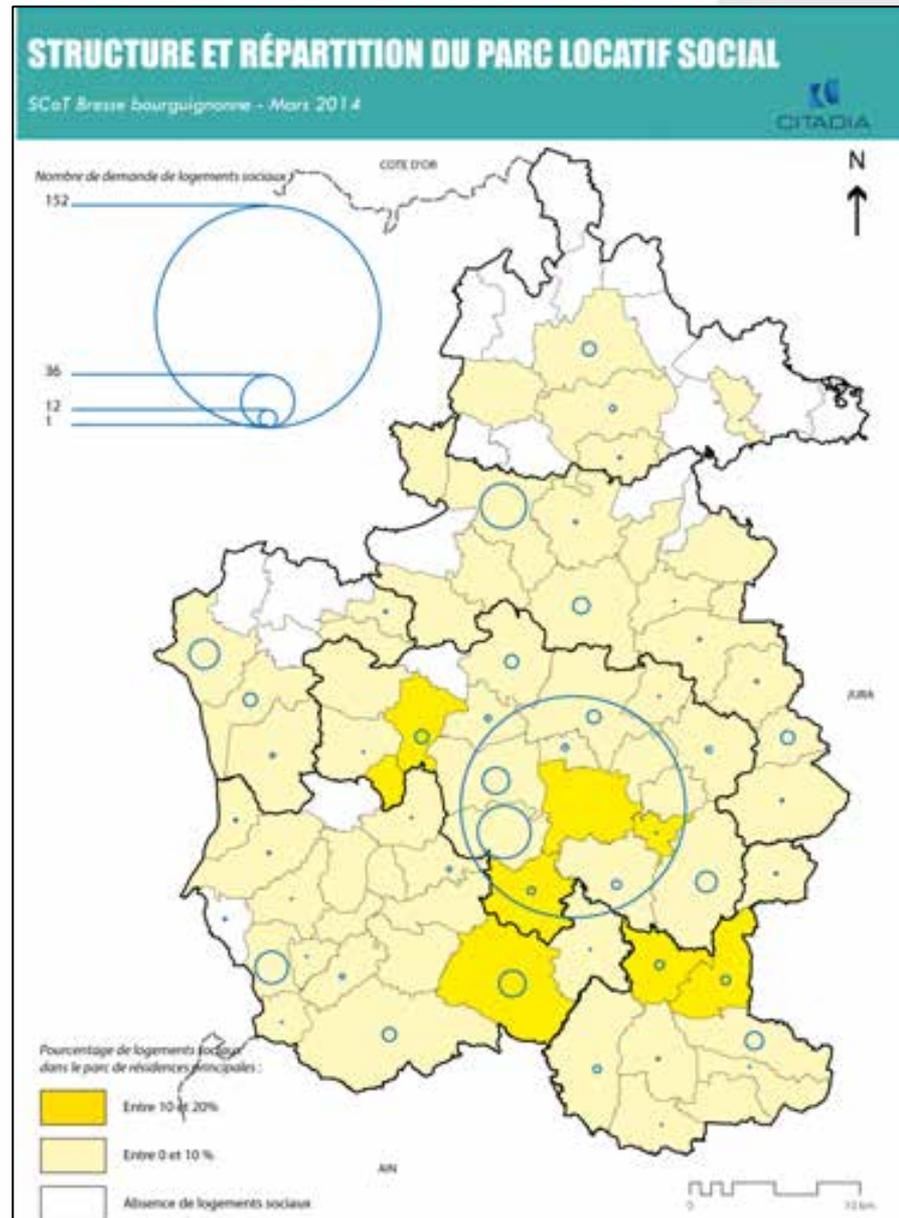
De nombreuses demandes restent insatisfaites et des signes de blocage des mobilités résidentielles sur le parc locatif social se font ressentir. Le parc locatif social, contrairement au parc de logements libres est tendu au vu de :

- la résorption de la vacance frictionnelle ;
- la diminution des taux moyens de mobilité interne ;
- l'allongement des délais d'instruction des dossiers de demande.

Des projets sont actuellement en cours de définition ou de construction. C'est notamment le cas à Louhans-Châteaurenaud où une opération d'une cinquantaine de logements sociaux est en cours de réalisation par l'OPAC Saône-et-Loire (sur l'avenue Henri-Varlot et l'ancienne caserne de gendarmerie).



Evolution du nombre de demandes sans double compte. Source: ODLS



Source: ODLS

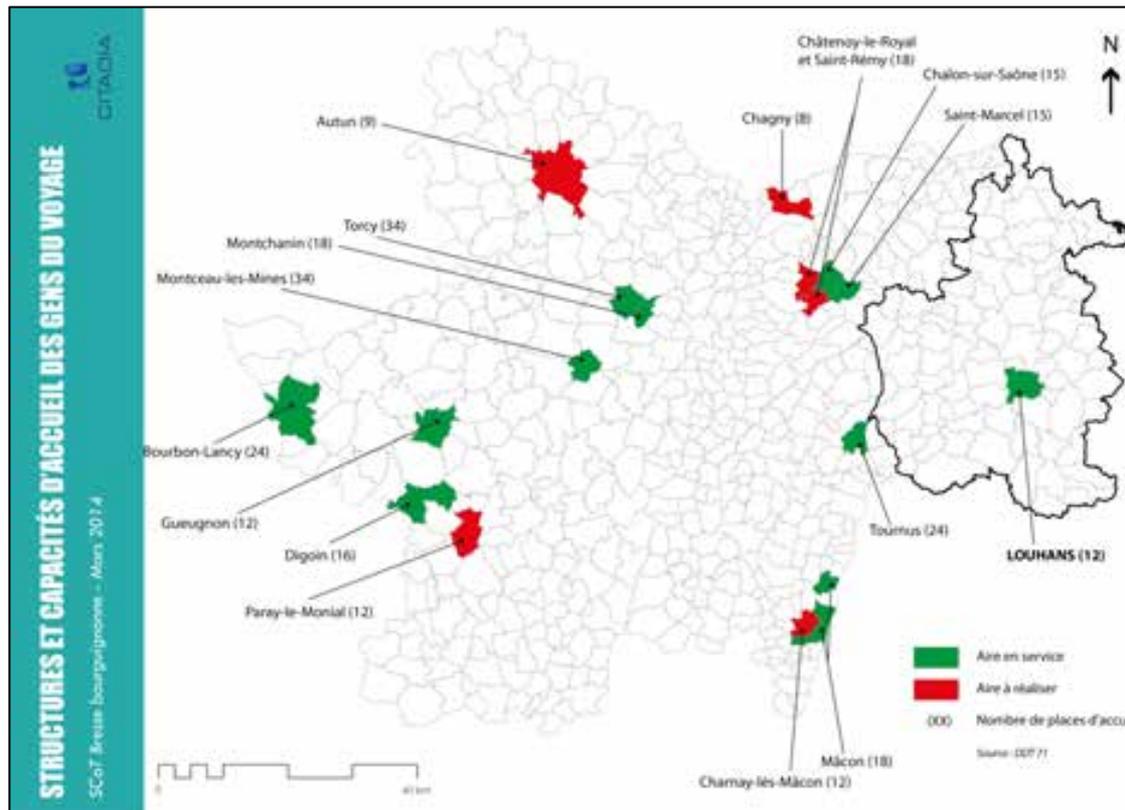
f. L'hébergement des publics aux besoins spécifiques

➤ Gens du voyage

Le Schéma Départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV) fait état d'une seule aire d'accueil aménagée à Louhans-Châteaurenaud. Le programme d'actions du schéma 2003-2008 prévoyait la réalisation d'une aire d'accueil de 12 places et d'une aire de grand passage permettant l'accueil de groupes jusqu'à 150 caravanes. L'objectif du nouveau schéma (2012-2018) prévoit donc le maintien et l'entretien des équipements mis en service.

Les objectifs de la programmation 2012-2018 du schéma s'articulent autour des orientations suivantes :

- Accueillir les gens du voyage par la réalisation effective de toutes les aires ;
- Accompagner les gens du voyage dans la vie sociale, dans la prévention et les soins de santé, la scolarité des enfants, la citoyenneté et les droits sociaux... ;
- Soutenir les gens du voyage dans l'évolution de leurs besoins de sédentarisation et d'ancrage territorial.



➤ Personnes défavorisées

Le PDALPD (Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) de Saône-et-Loire, établi pour la période 2012-2016, constitue un cadre stratégique et opérationnel de référence permettant de mettre en œuvre des actions en faveur des ménages en difficulté afin qu'ils accèdent ou se maintiennent dans un logement décent. Celui-ci met en évidence les principales caractéristiques socio-économiques et les indicateurs de fragilité des ménages bressans :

- les familles monoparentales représentent 24 % des personnes isolées, soit le taux le plus élevé du département où le ratio se situe autour de 20% ;
- la part des inactifs a augmenté de 7% entre 2005 et 2009 pour s'établir à 29% : la conjoncture économique morose influence directement la demande locative sociale de la Bresse loughannaise ;
- la part des demandeurs enregistrés sur le parc locatif social et issus d'un hébergement temporaire représente 24%. Parmi ces demandeurs, 45 % sont sans revenu et 38% ont des ressources inférieures à 60% du plafond PLUS.

Les objectifs initiaux de la programmation 2006-2010 du PDALPD étaient articulés autour des orientations suivantes :

- favoriser l'accès au logement existant et le développement d'une offre adaptée ;
- favoriser le maintien dans le logement et prévenir les expulsions ;
- résoudre concrètement les situations individuelles.

Le bilan de l'exercice 2006-2010 a toutefois soulevé les problématiques suivantes :

- Une inadéquation persistante entre l'offre et la demande de manière temporaire et selon les bassins d'habitat ;
- Un manque de solutions adaptées de type : intermédiation locative, sous location, maisons relais, résidences sociales...

De ce fait, les nouveaux objectifs de la programmation 2012-2016 se traduisent notamment par une nouvelle définition des publics concernés, afin d'améliorer la prise en charge des dossiers : les ménages déclarés prioritaires et urgents par la commission de médiation DALO, les personnes menacées d'expulsion sans solution de relogement, les personnes hébergées ou logées temporairement, les personnes en situation d'habitat indigne notamment.

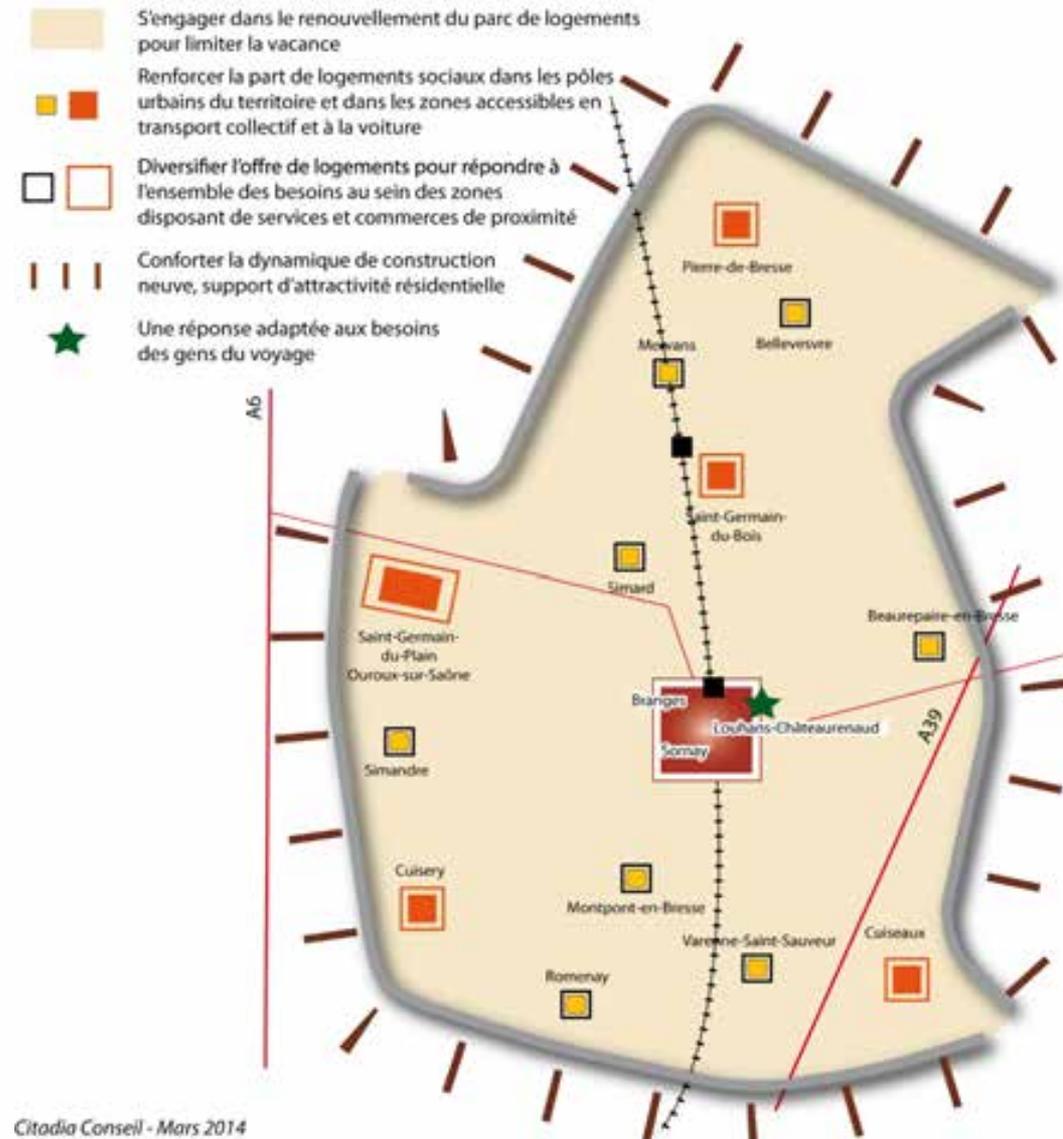
Atouts

- Une dynamique de construction neuve engagée depuis une dizaine d'années, permettant de soutenir et d'accompagner la croissance démographique
- Une offre locative sociale faible mais bien répartie sur le territoire
- Un effort de rattrapage de l'offre en logements collectifs (+4% entre 2000 et 2010)
- Une démarche d'amélioration de la performance énergétique de l'habitat engagée sur le parc privé à travers le programme Habiter Mieux (bien que pour le moment peu utilisé)
- Un marché immobilier peu tendu avec des niveaux de prix à la vente inférieurs à la moyenne départementale, bien que plus chers que sur la frange jurassienne.
- Des aires d'accueil des gens du voyage en nombre suffisant sur le territoire

Contraintes

- Un parc de logements globalement ancien, mal isolé et ne répondant plus aux besoins des nouveaux ménages
- Une faible représentation des logements locatifs et des logements collectifs susceptibles de diversifier les réponses aux besoins
- Une progression localisée de la vacance, témoin du manque d'attractivité de certaines communes et d'un parc ancien
- Un ralentissement de la construction neuve depuis 2008 qui aura un impact sur le dynamisme démographique
- Une part de logements sociaux trop faible qui ne répond pas totalement à la demande (77% des ménages du territoire sont éligibles au logement social)

UN PARC DE LOGEMENTS DYNAMIQUE À ADAPTER AUX BESOINS



Citadia Conseil - Mars 2014

Habitat et construction neuve : un parc de logements dynamique à adapter aux besoins

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Conforter et maîtriser la dynamique de construction neuve, support d'attractivité résidentielle et de renouvellement du parc de logements	+++
Assurer la diversification de l'habitat (formes urbaines) et de l'offre de logements pour répondre à l'ensemble des besoins (jeunes, personnes âgées...)	+++
Renforcer la part de logement social sur le territoire (en priorité) dans les pôles urbains déjà constitués et disposant d'une offre de proximité	+++
S'engager dans le renouvellement du parc de logements afin de limiter l'augmentation de la vacance sur le territoire	+++
Soutenir et porter le programme « Habiter Mieux ».	+++

4. Commerces et services : un territoire de proximité à encourager

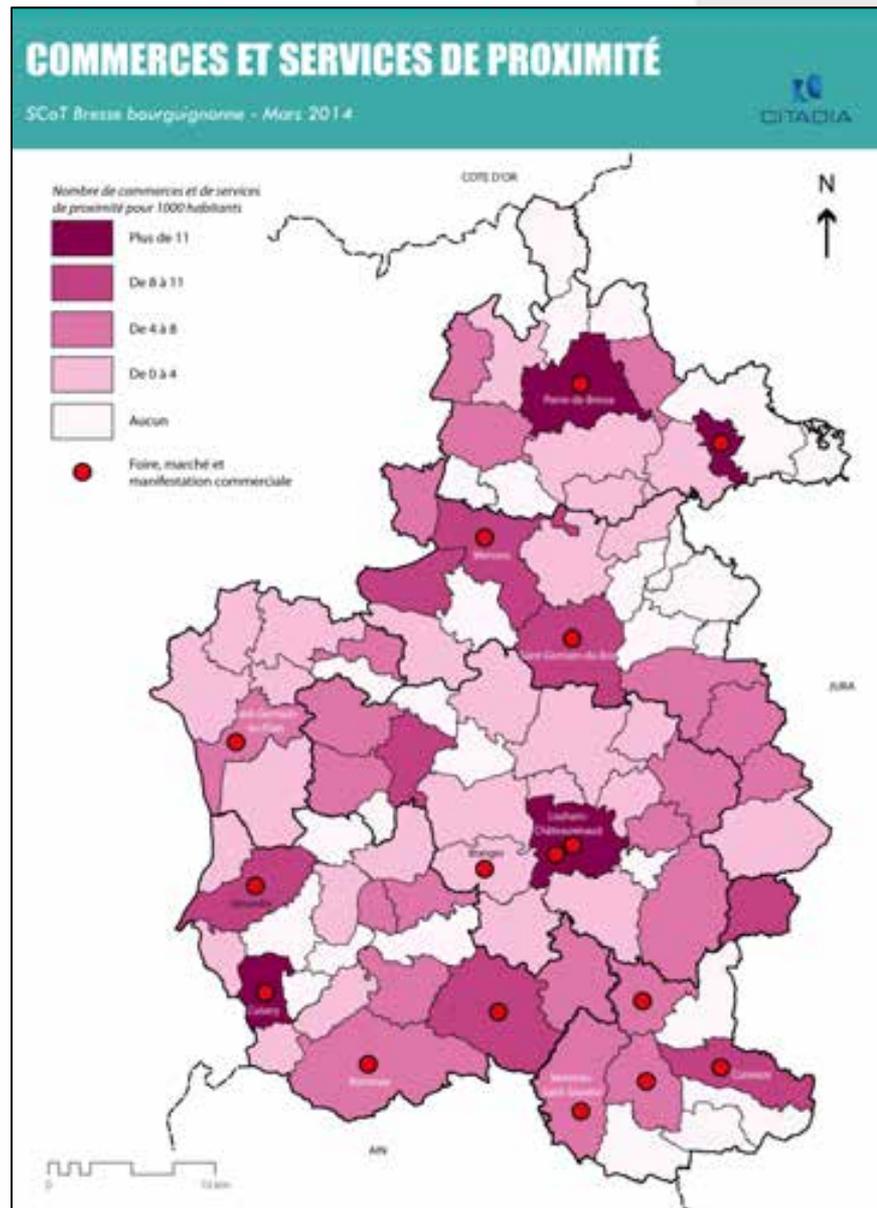
a. Un territoire de proximité commerciale

Territoire avant tout rural, la Bresse bourguignonne dispose d'un maillage de commerces de proximité important permettant de répondre aux besoins quotidiens des habitants du territoire. L'offre de proximité est essentiellement concentrée autour de la centralité bressanne et des pôles d'équilibre. En effet, Louhans-Châteaurenaud regroupe 13,2 commerces pour 1 000 habitants, Cuisery 11,9 et Saint-Germain-du-Bois 10,4.

A contrario, 26 communes ne disposent d'aucun commerce, ni service de proximité. Ce sont toutes des communes rurales isolées qui se raccrochent aux offres des communes voisines. Les communes périurbaines notamment en entrée d'agglomération chalonnaise et autour de Louhans-Châteaurenaud disposent d'une offre rudimentaire.

L'appareil commercial du SCoT répond globalement aux besoins de proximité à l'échelle des bassins de vie. Il est structuré autour des pôles d'équilibre et des pôles de proximité. Néanmoins ce bon niveau de commerces repose sur un équilibre fragile. La problématique de vacance des cellules commerciales et de cession de fonds/baux en centre-bourg est identifiée au sein des pôles, Pierre-de-Bresse étant le plus touché. Ces difficultés sont dues, d'une part aux problématiques de reprises après les départs à la retraite, d'autre part aux actifs qui trouvent une réponse à leurs besoins lors de leur déplacements domicile/travail et non sur leur lieu de résidence ou sur la polarité structurante.

Les marchés et les foires sont également éminemment importants dans l'animation commerciale locale. Outre la réponse aux besoins, ces derniers créent un flux de chalands qui bénéficie aussi aux commerces situés aux alentours et constitue un levier pour développer les circuits courts. Le territoire peut également s'appuyer sur le marché de Louhans-Châteaurenaud (250 commerçants) qui contribue historiquement à la renommée du terroir bressan.



b. L'offre de grande distribution : un territoire relais dans un environnement fortement concurrentiel

› Une offre en deçà des moyennes départementales

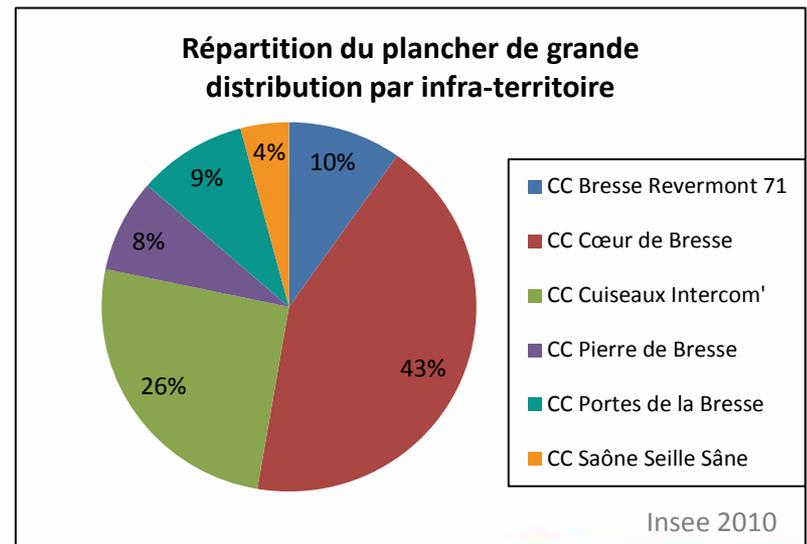
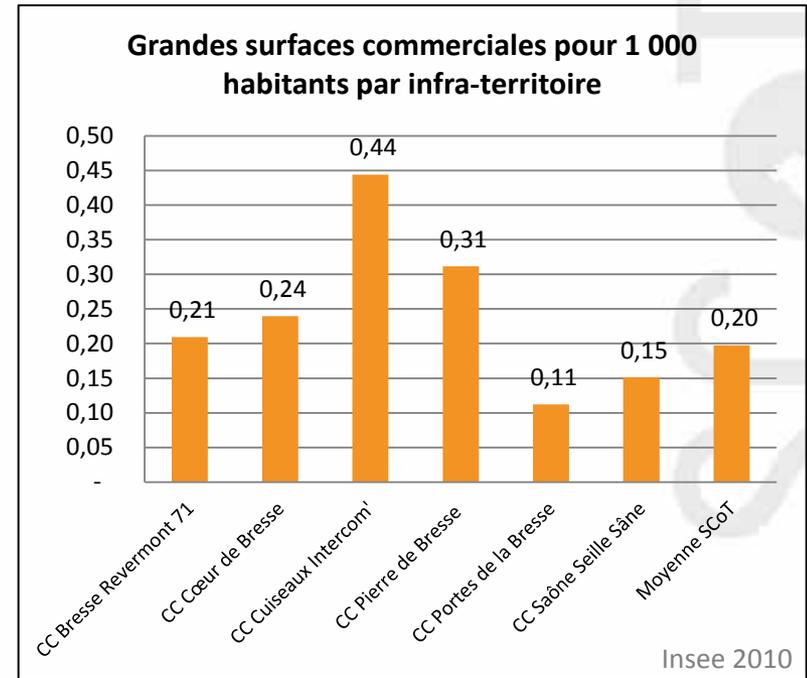
A l'inverse du bon maillage de commerces de proximité, la Bresse bourguignonne présente une densité commerciale largement en dessous des moyennes départementales en regroupant 0,18 commerces de plus de 300m² de surface de vente/1 000 habitants soit 695m²/1 000 habitants contre 1 218 m² /1 000 pour la Saône-et-Loire.

Cette faible densité s'explique par une concurrence importante que subit le territoire. Sous l'influence directe des agglomérations chalonnaise et lédonienne, qui génèrent des flux de déplacements quotidiens importants, le territoire rural de la Bresse bourguignonne ne peut rivaliser pour proposer une offre identique. L'armature commerciale de grande distribution est donc peu significative, dans un contexte fortement concurrentiel sur les franges est et ouest du territoire. Les commerces de grande distribution, en grande majorité alimentaires, viennent répondre aux besoins hebdomadaires permettant de limiter les déplacements supplémentaires vers les zones commerciales majeures. L'offre de grande distribution est concentrée sur le Cœur de Bresse qui agglomère près de la moitié de la surface commerciale. Cuiseaux Intercom' révèle également une part de commerces importante en partie induite par

la présence de l'aire d'autoroute, qui ne profite pas aux habitants du territoire. Au sein des autres communautés de communes, les commerces de grande distribution sont installés dans les pôles d'équilibre et rayonnent sur les communes rurales et périurbaines alentours.



Super U à Saint-Germain-du-Bois – Google



➤ Des autorisations CDAC révélatrices de la dynamique de polarisation commerciale

Les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial statuent sur l'ouverture de surfaces de ventes pour tout projet de plus de 1 000m². Près de 10 000m² ont été autorisés entre 2009 et 2013 en CDAC. Ces projets sont concentrés sur Louhans-Châteauneuf, Branges et Ouroux-sur-Saône (qui profitent du desserrement de Chalon-sur-Saône) et renforcent un peu plus l'armature commerciale déjà présente. La centralité bressanne, omniprésente joue le rôle de relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier. Les projets concernent surtout des extensions venant renforcer l'armature existante et sont spécialisés dans l'alimentaire et le bricolage.

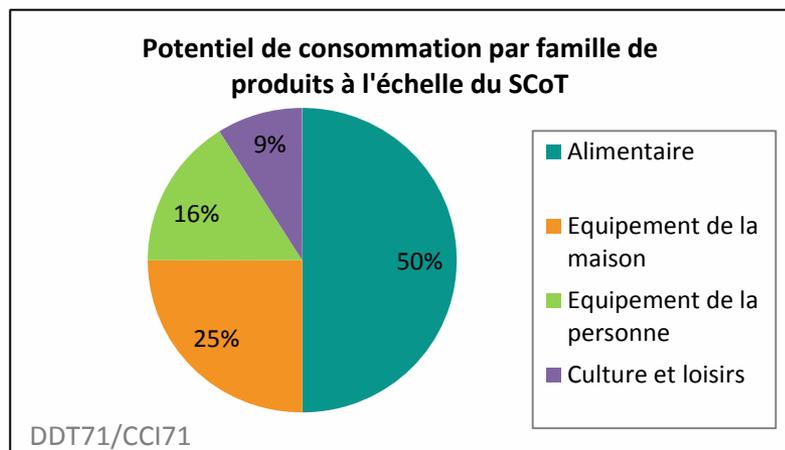
Activité	Commune	Surface demandée	Surface accordée	Surface refusée	Décision CNAC	Surface finale accordée	Surface finale refusée	Réalisé	Date CDAC
Bricolage	Branges	1 000,00	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	oui	18/12/09
Alimentaire	Branges	1 532,00	0,00	1 532,00		0,00	0,00		04/06/10
Alimentaire	Branges	3 010,00	3 010,00	0,00	rejeté	0,00	0,00		16/09/11
Alimentaire, équipement personne, équipement maison	Branges	3 385,00	0,00	3 385,00		0,00	0,00		04/07/13
Alimentaire, équipement personne, équipement maison	Branges	3 385,00	3 385,00	0,00	rejeté	0,00	3 385,00		05/07/12
Solderie, bazar	Louhans-Châteauneuf	700,00	700,00	0,00		700,00	0,00	oui	03/11/11
Alimentaire	Louhans-Châteauneuf	1572,00	1 572,00	0,00		1 572,00	0,00	oui	22/05/12
Bricolage et jardinage	Ouroux sur Saône	882,30	882,30	0,00		882,30	0,00	oui	06/04/09
Alimentaire	Ouroux sur Saône	900,00	900,00	0,00		900,00	0,00	oui	15/01/10
Culture-loisirs, jardinerie	Sornay	1 200,00	1 200,00	0,00		1 200,00	0,00	oui	25/08/11
Sources : CDAC - CCI71		17 566,3	12 649,3	4 917		6 254,3	3 385		

> Un potentiel de consommation limité

Le potentiel de consommation permet d'évaluer la dépense commercialisable. Il est estimé sur la Bresse bourguignonne à 370 M€ dont la moitié en achats alimentaires et moins d'un quart (22,5%) pour les surfaces spécialisées (équipements de la maison, de la personne, des loisirs...).

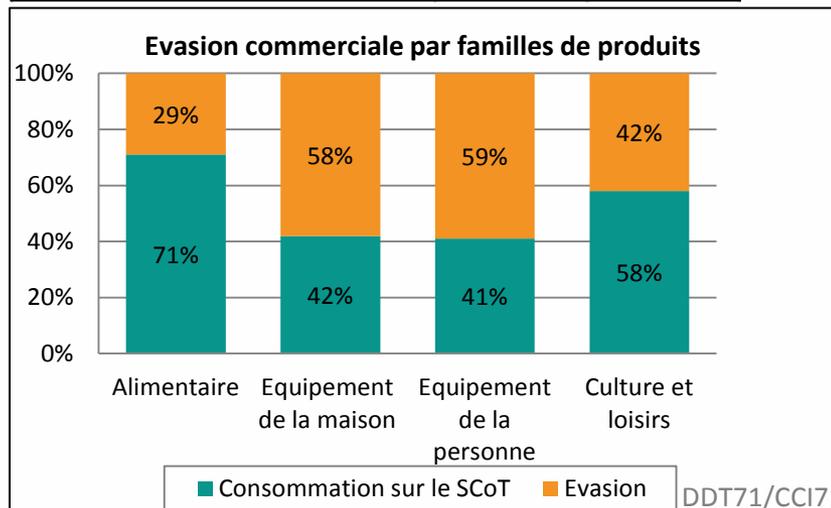
L'analyse de l'évasion commerciale est une analyse à prendre avec du recul. En effet, tout territoire ne peut forcément remédier à ce phénomène, puisque les ménages ont le choix de consommer sur le territoire qu'ils souhaitent. Néanmoins elle donne un indicateur important sur les pratiques de consommation des ménages du territoire. La Bresse bourguignonne dispose d'une offre alimentaire de bon niveau puisque 71% de ces achats se font sur le territoire du SCoT. Sur les 29% d'évasion, 12% sont à destination d'hypermarchés, offre non présente sur le territoire.

Le phénomène d'évasion commerciale est néanmoins important et concerne principalement l'offre spécialisée : 2 achats sur 3 pour l'équipement de la personne et de la maison se font en dehors du territoire. L'offre du territoire du SCoT dans ce domaine est représentée presque totalement par les arcades de Louhans-Châteaurenaud. Les ménages se déplacent donc dans les zones commerciales ou les centres villes des agglomérations voisines, qui offrent un choix plus important.



Part des marchés des formes de distribution

Formes de vente	SCoT	71
Commerces de moins de 300 m ²	16 %	15 %
Grandes surfaces	78 %	79 %
<i>Hypermarchés</i>	12 %	30 %
<i>Supermarchés</i>	39 %	17 %
<i>Hard-discount</i>	4 %	7 %
Grandes surfaces spécialisées et autres grandes surfaces	22.5 %	25 %
Commerces non sédentaires	3 %	2 %
Vente à distance	3 %	3 %
Autres	0.5 %	1 %
Total	100 %	100 %



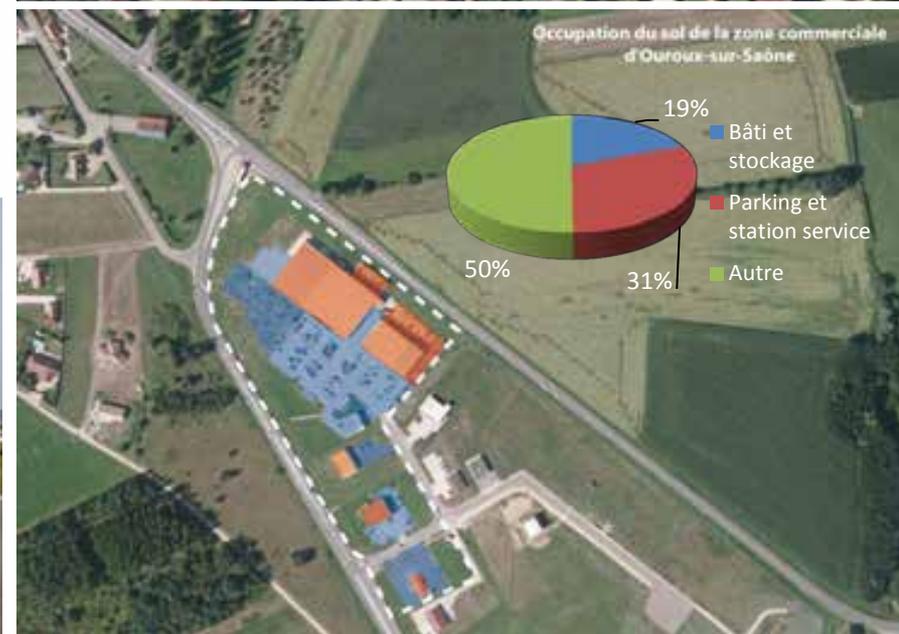
c. Un modèle de développement commercial « au coup par coup »

Bien que le commerce de grande distribution ne soit pas le plus présent sur le territoire, il n'est pas moins impactant. En effet, son organisation interpelle. Situées en entrée de bourg, le long des axes structurants, ces zones sont paradoxalement peu, voire pas, traitées sur le plan de l'insertion urbaine, architecturale et paysagère. De plus, le développement du commerce de grande distribution sur le territoire se fait « au coup par coup » entraînant une consommation de foncier importante et présentant une organisation peu optimisée (entre 36% et 50% de la zone sont des espaces libres, végétalisés mais peu qualitatifs et pas utilisés). Cette typologie de commerce est basée sur une accessibilité essentiellement routière et sur une logique de longue distance. Les parkings sont surdimensionnés (entre 31% et 45% de la surface du terrain) et les distances entre les magasins sont longues obligeant les utilisateurs à prendre leur voiture entre chaque commerce.

L'intégration de ces zones et leur optimisation afin de limiter la consommation d'espace doit être prioritaire sur le territoire. Ceci permettra d'une part de renforcer la structure commerciale pour répondre aux besoins quotidiens et hebdomadaires et d'autre part de retravailler la qualité des entrées de ville et village.



Zone commerciale d'Ouroux-sur-Saône – Google

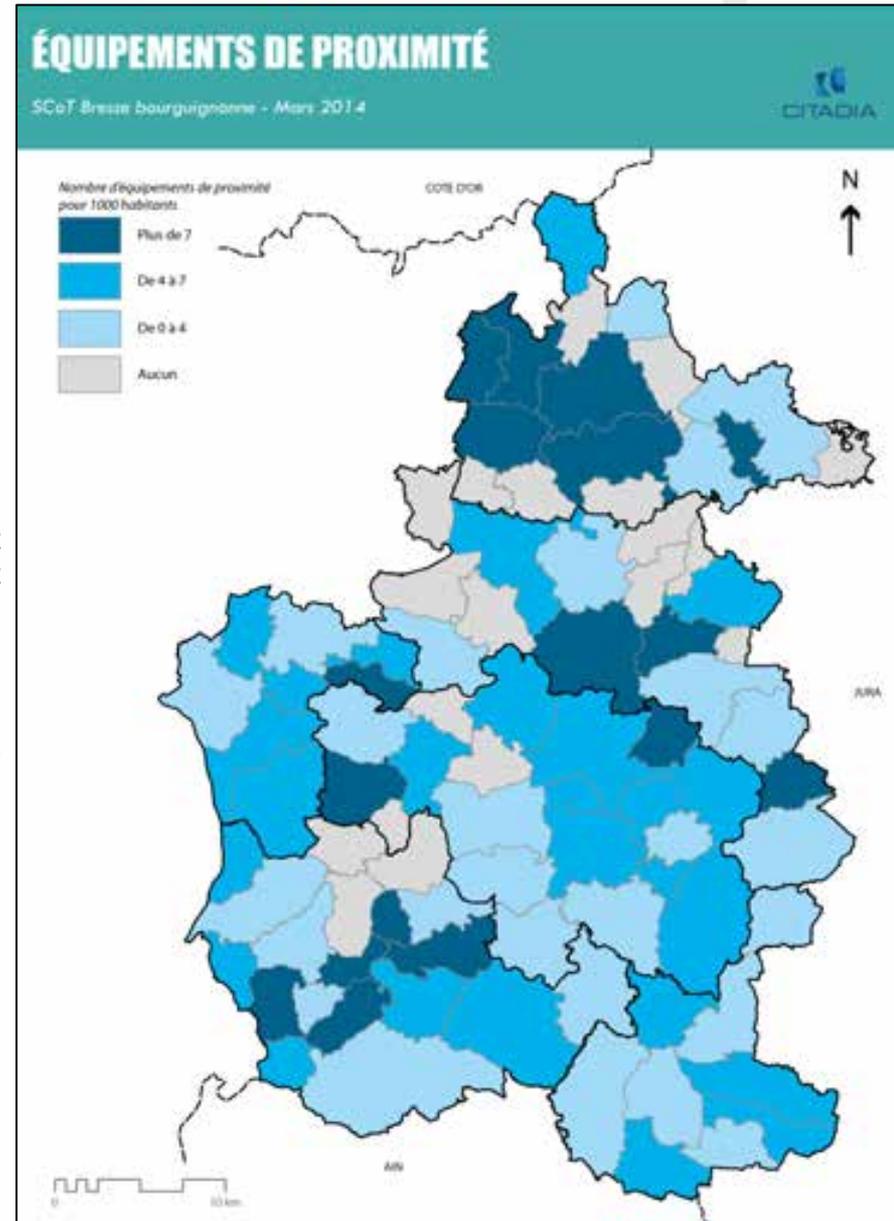
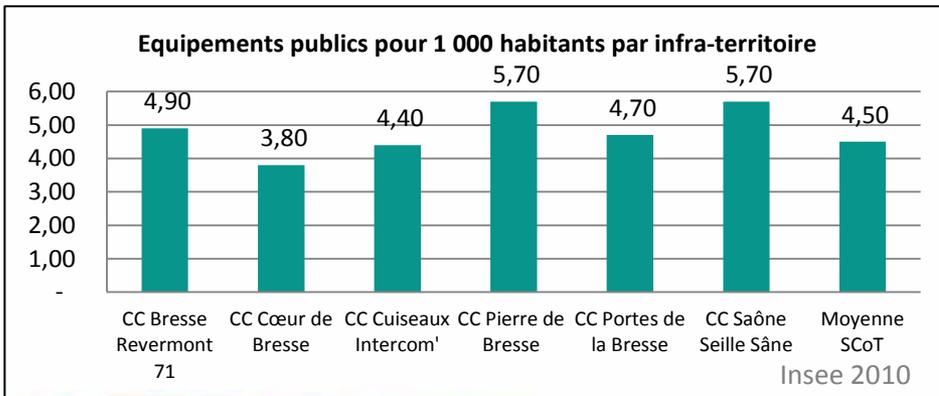


5. Une offre en équipements à adapter

a. Une maillage inégal en équipements publics

Au même titre que pour le commerce, la Bresse bourguignonne dispose d'un niveau satisfaisant d'équipements généralistes de proximité : 233 pour 10 000 habitants contre 214 en Saône-et-Loire.

Le maillage en équipements et services de proximité révèle toutefois de profondes disparités entre infra-territoires et typologie de communes. Il convient de faire attention à l'utilisation des densités. En effet, elles se basent sur le nombre d'équipements et non pas sur leurs capacités. Néanmoins, elle donne une indication sur le maillage d'équipements du territoire. Alors que certaines communes disposent de plus de 7 équipements publics pour 1 000 habitants, 19 communes périurbaines et rurales n'en disposent pas. Les bourgs ruraux sont les plus dotés et notamment Saint-Germain-du-Bois (9,8 équipements/1 000 habitants), Cuisery (8,5 équipements/1 000 habitants) et Pierre-de-Bresse (7,63 équipements/1 000 habitants). Louhans-Châteaurenaud (5,2 équipements/1 000 habitants) et plus généralement le Cœur de Bresse (3,8 équipements /1 000 habitants) a une densité relativement faible alors qu'elle dispose de 27% de l'offre totale d'équipement du territoire (+6% par rapport à la communauté de communes Saône, Seille, Sâne).



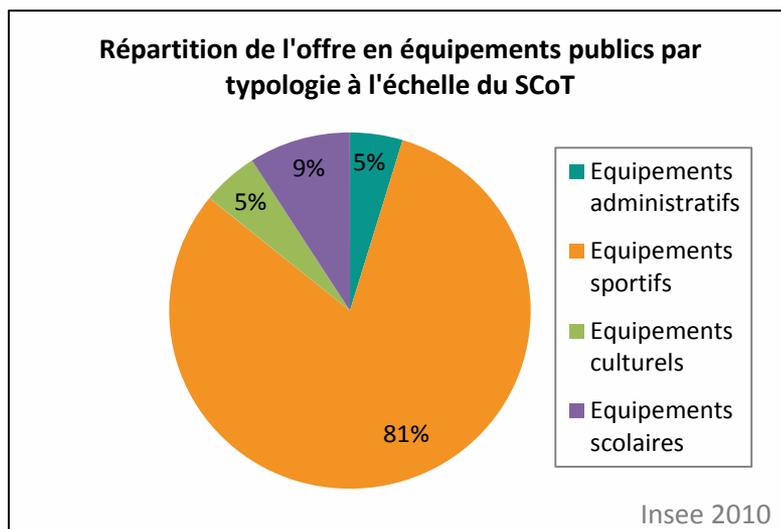
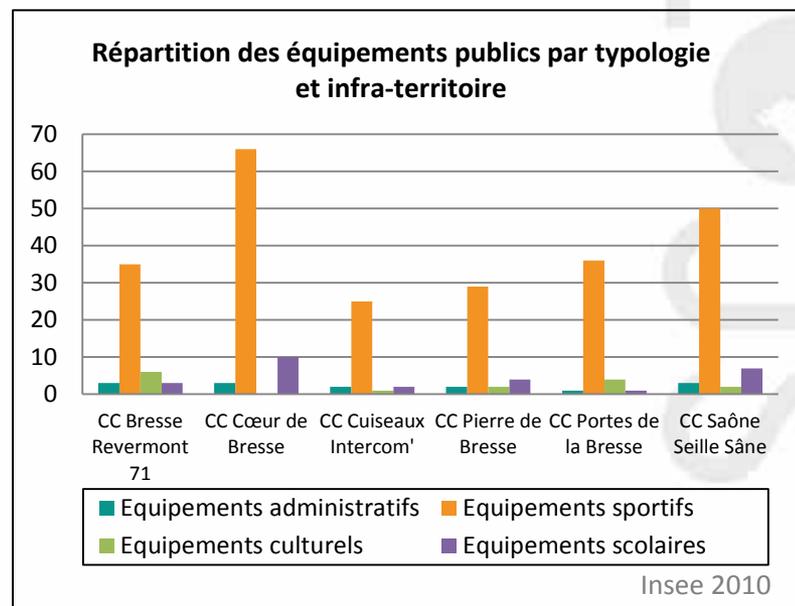
b. Une offre incomplète en équipements publics

Malgré un niveau d'équipements de proximité satisfaisant en quantité (densité), l'offre en équipements et services spécialisés ne répond pas à l'ensemble des besoins d'une population vieillissante d'une part (primo arrivants) et aux exigences d'une population plus jeune d'autre part, nouvellement arrivée sur le territoire (néo arrivants), en provenance des agglomérations voisines qui disposent d'un niveau d'équipements supérieur.

L'offre locale est en effet, peu diversifiée et comprend une surreprésentation des équipements sportifs (81% des équipements du territoire) et une faible présence d'équipements administratifs ou culturels (5% chacun). De plus l'offre en équipements sanitaire et social est relativement peu développée (faible densité médicale notamment et en équipements spécialisés). 4 Maisons de Santé pluri-professionnelles ont toutefois été inaugurées entre fin 2011 et mai 2013.

Dans le domaine de la lecture publique, le territoire regroupe 22 bibliothèques et plus d'une quarantaine de relais-lecture. De plus, il faut noter la montée en puissance de 2 équipements de lecture publique à Saint-Germain-du-Plain et à Ouroux-sur-Saône ainsi que la présence d'un réseau intercommunal abouti autour de Cuiseaux. Il est donc nécessaire de mener une réflexion sur la modernisation de nombreuses bibliothèques, la professionnalisation et le renouvellement des agents, grâce à une réflexion sur la mutualisation des équipements à l'échelle intercommunale.

La diversification de l'offre d'équipements devient un enjeu notamment au vu des nouveaux profils sociodémographiques du territoire. Les finances publiques étant limitées, la question de la mutualisation des équipements se pose et devra s'organiser à l'échelle des bassins de vie en s'appuyant sur l'armature territoriale. Des opérations de mutualisation d'équipements spécialisés et notamment de santé sont déjà en cours sur le territoire du SCoT et doivent être accompagnés (maisons de santé pluridisciplinaires, résidences médicalisées ou adaptées au maintien à domicile des ménages fragiles, etc.).



> Le secondaire

Six collèges sont recensés sur le territoire de la Bresse bourguignonne soit presque 3 000 collégiens. Aux franges du territoire, 2 collèges et 2 pôles comportant 10 collèges (Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier) drainent également des collégiens du territoire. Il convient de noter que le collège de Louhans-Châteaurenaud est le plus gros collège de la Région avec près de 900 élèves scolarisés. Des réseaux de bus scolaires (qui ne peuvent pas être utilisés par d'autres utilisateurs) sillonnent le territoire pour accéder aux établissements.

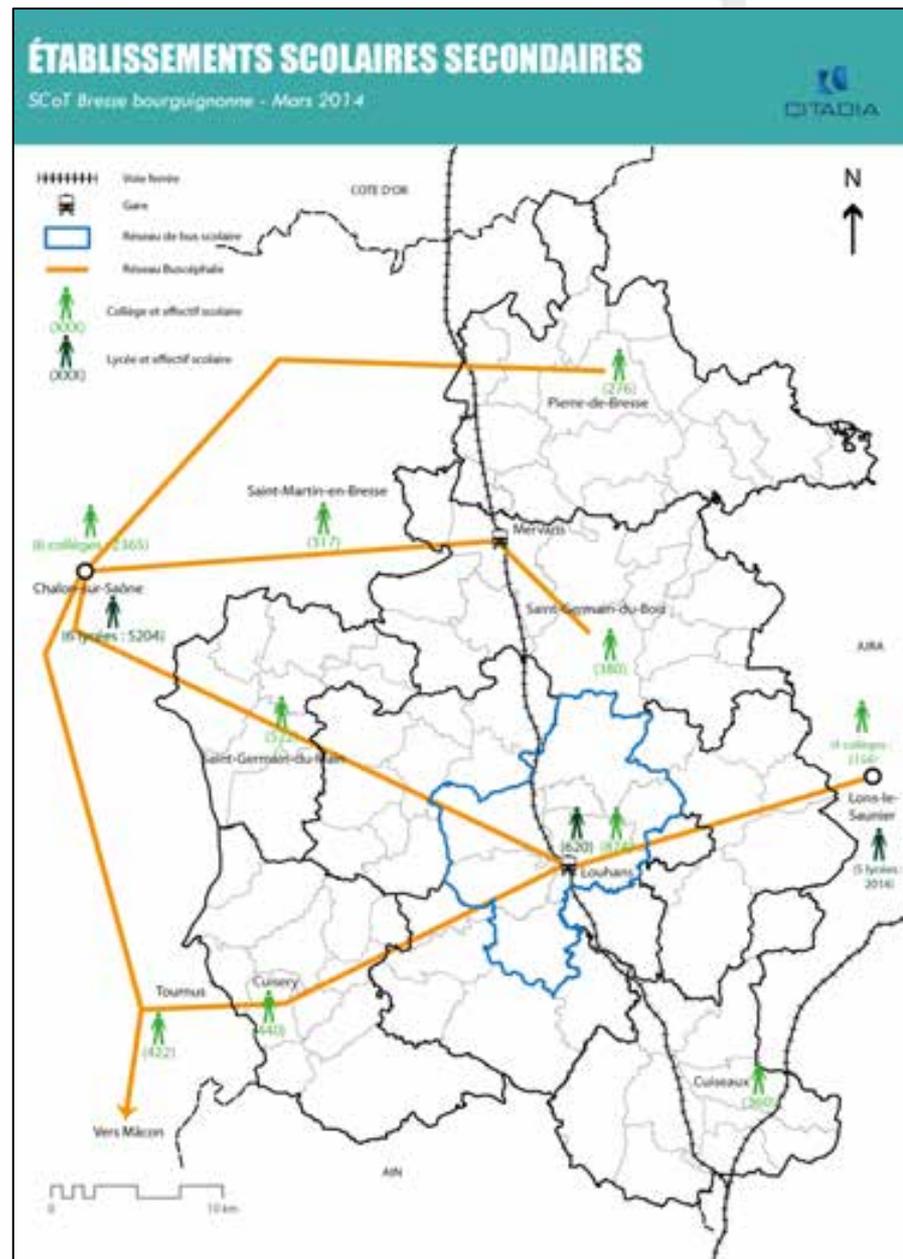


Collège Les Chênes Rouges à Saint-Germain-du-Plain

Un lycée est également présent à Louhans-Châteaurenaud (comptabilisant plus de 600 élèves). Il propose des filières générales et technologiques ainsi qu'un BTS Management des Unités Commerciale (MUC). Les lycées de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier accueillent la majeure partie des lycéens du territoire.

> Le tertiaire

Mis à part le BTS à Louhans-Châteaurenaud, et les offres des agglomérations voisines (Chalon-sur-Saône, Mâcon, Lons-le-Saunier, Bourg-en-Bresse), le territoire est sous l'influence des pôles universitaires majeurs que sont Lyon et Dijon qui couvrent l'ensemble des formations.



d. Une offre adaptée aux personnes âgées insuffisante mais en cours de rattrapage

➤ Un vieillissement du profil démographique continu qui s'accélère

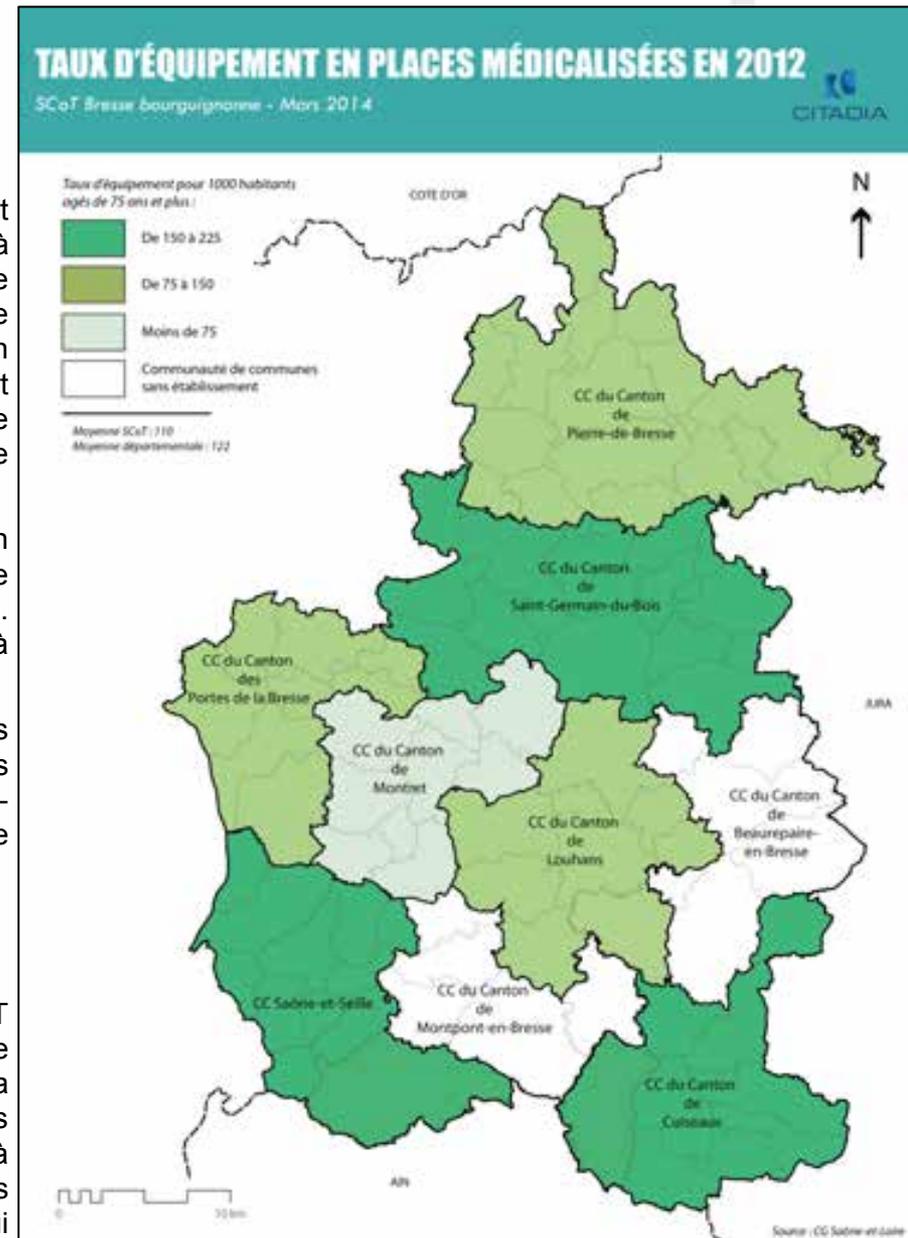
Le vieillissement de la population du SCoT est palpable. En effet, la part des 60-74 ans a progressé de 4,8% (+540 individus) entre 1999 et 2010 à l'échelle de la Bresse bourguignonne, soit une augmentation annuelle moyenne de 0,4%. La part des 60 ans et plus dans la population totale est de 30% et est supérieure à celle observée en Saône-et-Loire, en Bourgogne et en France (respectivement 27 %, 25 % et 22 %). Cette part est certes, stagnante depuis 1999, mais révèle tout de même une augmentation de 2 300 individus de plus de 60 ans, soit une évolution de +13%.

L'évolution des plus de 75 ans révèle d'autant plus ce phénomène. En effet le territoire compte, en 2010, 1 712 individus de plus de 75 ans, de plus qu'en 1999 soit une évolution de +27% sur cette période (+2,2%/an). La proportion des habitants de 75 ans et plus (12% en 2010) est, là encore, plus élevée que dans le Département (11%) et la Région (10%).

Selon les projections de l'Insee entre 2007 et 2040 (si les tendances évoquées précédemment se poursuivent) la part des 60 ans et plus passerait de 29% à 40 % entre 2007 et 2040 (de 27% à 38 % en Saône-et-Loire), celle des 80 ans et plus, de 7 à 12% (de 6% à 13% dans le Département).

➤ Une problématique d'accès au soin particulièrement prégnante

La tendance au vieillissement rapide du profil démographique du SCoT s'accompagne de conditions de mobilité rendues difficiles par la logique de longue distance engendrant une dépendance à l'automobile. La tendance structurelle à la hausse du coût du carburant fragilise les ménages les plus modestes, potentiellement confrontés à l'isolement et à la non-adaptation de leur cadre de vie. La question de l'accès aux soins est donc importante notamment pour les personnes de plus de 75 ans qui vivent, pour une grande majorité, seules.



La question de la santé en milieu rural s'applique également sur le territoire de la Bresse bourguignonne. En effet le diagnostic régional sur la densité médicale démontre en moyenne une densité de médecins généralistes faible sur le territoire. La difficulté de trouver des remplaçants pour prendre la suite de départs à la retraite n'est pas aisée. Le Département a d'ailleurs lancé en 2013 « installeunmedecin.com » permettant à une collectivité de se mettre en contact avec des étudiants ou des médecins pour une reprise de cabinet.

➤ **Structure et caractéristiques de l'offre en équipements spécialisés dans l'accueil des personnes âgées**

Le bassin de vie du Louhannais (correspondant sensiblement au périmètre du SCoT) présente un taux d'équipements en places médicalisées pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans inférieur à la moyenne départementale (110 contre 122).

Le territoire du SCoT dispose de 16 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes offrant une capacité totale d'environ 960 lits ou logements. Les principales sont :

- deux EHPAD (250 lits au total) à Louhans-Châteaurenaud ;
- un EHPAD (120 lits) à Cuisery, en restructuration actuellement. Environ 30 chambres sont dédiées aux personnes souffrant d'Alzheimer ;
- un EHPAD (90 lits) à Mervans ;
- un EHPAD (94 lits) à Pierre-de-Bresse ;
- un EHPAD (80 lits) à Romenay, vieillissant pour lequel un projet de reconstruction est en cours.

Le schéma gérontologique de Saône-et-Loire (2010-2014) établit à 1 214 le nombre de places à créer sur l'ensemble du département en structure d'hébergement spécialisées, dont 261 pour le Louhannais soit une augmentation de plus de 20% de l'offre existante à l'horizon 2014. L'objectif est d'adapter l'offre de services afin de répondre aux nouveaux besoins générés par le vieillissement du profil démographique dans une logique de rééquilibrage des structures d'accueil gérontologique et d'amélioration de l'accès aux soins.

Les projets de résidences intergénérationnelles s'inscrivent dans ce rattrapage dont a besoin le territoire.



EHPAD à Pierre-de-Bresse – Citadia Conseil

Bassin de vie	Places médicalisées en 2008	Nouvelles places médicalisées déjà actées	Places totales 2009-2013	Population 2012	Taux d'équipement
MACON	909	92	1001	7 271	138
CLUNY	486	43	529	3 009	176
TOURNUS	230		230	1 692	136
CHALON SUR SAONE	1 499	133	1 632	14 829	110
LOUHANS	700	119	819	7 478	110
AUTUN	673	17	690	5 704	121
LE CREUSOT	701		701	7 016	100
MONTCEAU	668	59	727	6 688	109
PARAY	892	9	901	6 435	140
CHAROLLES	676		676	4 873	139
71	7 434	472	7 906	64 995	122

e. Une couverture numérique en progression

En application du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), le Département porte une stratégie d'aménagement numérique visant à équiper en 2 étapes 2020 puis 2022, sous maîtrise d'ouvrage départementale, l'ensemble de la Saône-et-Loire en Très Haut Débit (THD).

L'objectif de la première étape est de desservir les sites stratégiques et prioritaires nécessitant des besoins immédiats ou à court terme (zones d'activité économique, établissements d'enseignement et de santé, sites administratifs et touristiques, espaces publics numériques) et raccorder en THD 70% des foyers de Saône-et-Loire, déploiement privés et publics confondus, en cohérence avec les ambitions du plan France THD de l'Etat.

Une priorisation de l'intervention publique a été établie à l'échelle des bassins de vie selon les critères de qualité actuelle de la desserte en haut débit, du nombre d'habitants au km² et de lignes téléphoniques, ainsi que des enjeux des territoires au regard des sites stratégiques et prioritaires.

Les communes appartenant à la CC Cœur de Bresse figurent en étape 1 du déploiement numérique optique d'ici 2020, conformément à la convention signée entre le Département et la CC.

Sur le reste du territoire du SCoT, prévu en étape 2 (2020-2022), 15 sous répartitions téléphoniques situées sur les communes de L'Abergement-de-Cuisery, L'Abergement Sainte-Colombe, Baudrières, La Chapelle Thècle, Charrette Varennes, Condal, Frangy-en-Bresse, La Frette, Fretterans, Joudes, Jouvençon, Loisy, Ménetreuil, Ratanelle, Saint-Christophe-en-Bresse, ont bénéficié d'opérations de montée en débit en 2016. En effet, ces sous répartitions disposaient d'un débit internet faible et répondaient aux critères d'éligibilité retenus par l'Assemblée départementale.

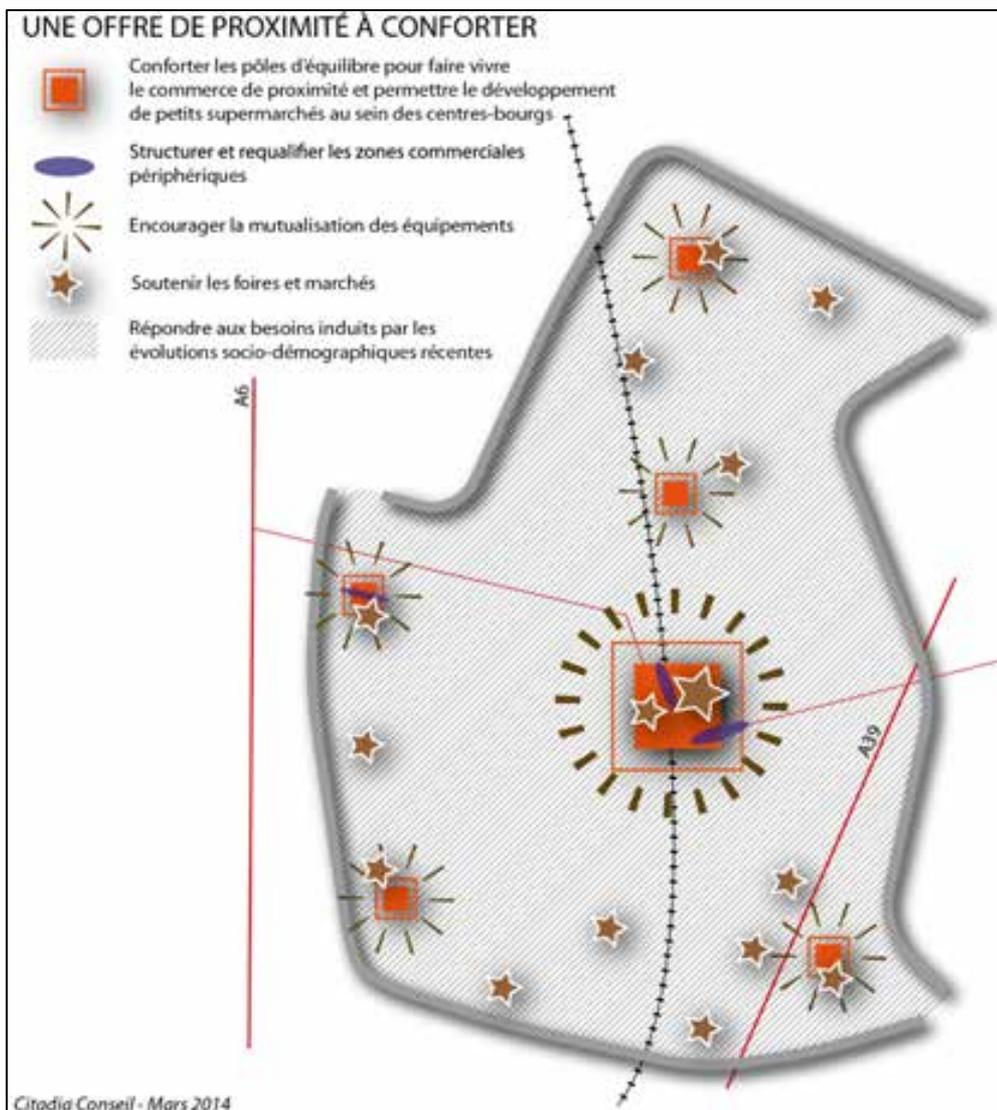


Atouts

- Un bon maillage de commerces et services de proximité
- Un bon niveau en équipements sportifs
- Un tissu associatif local dynamique et diversifié
- Des structures adaptées aux personnes âgées en projet
- Un schéma de développement du numérique sur le territoire ambitieux

Contraintes

- Un territoire sous l'influence commerciale des agglomérations chalonnaise et lédonienne
- Une problématique de vacance des cellules commerciales en centre-bourg
- Une intégration urbaine et paysagère des zones d'activité commerciales peu qualitative
- Une faible représentation d'équipements culturels
- Des zones blanches en matière de couverture numérique



Une offre de proximité à conforter

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Conforter le commerce sur le territoire	
Conforter les pôles urbains pour faire vivre le commerce de proximité et permettre le développement de petits supermarchés au sein des centres afin de limiter les déplacements longs	+++
Soutenir les foires et marchés qui jouent un rôle d'attractivité et de proximité par la valorisation des circuits courts	+++
Structurer et requalifier les zones commerciales périphériques, mais stopper la création de nouvelles zones en dehors de la centralité bressane	++
Anticiper le départ à la retraite des commerçants pour réduire le nombre de cellules vacantes	+
Adapter l'offre en équipements	
Répondre à la diversité des besoins induits par les évolutions récentes du profil sociodémographique et s'assurer de l'accès aux services à toute la population	+++
Encourager la mutualisation des équipements de proximité pour permettre la diversification de l'offre	+++
Lutter contre la désertification médicale	++

6. Mobilité et déplacements : un territoire de « longues distances » à inverser

a. Une offre de qualité tournée vers la voiture individuelle

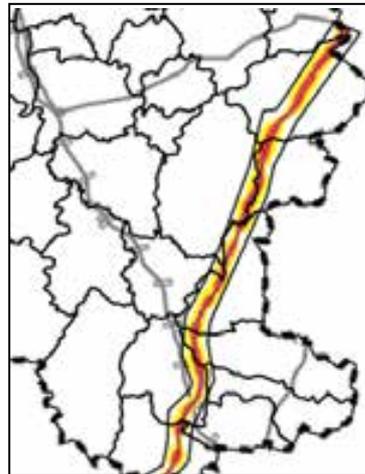
► Un réseau routier performant

La Bresse bourguignonne est située au cœur d'un carrefour autoroutier et dispose par ailleurs d'un bon niveau de desserte routière lui donnant une accessibilité importante et stratégique. Territoire à l'interface de grandes agglomérations, il est desservi directement ou presque par 4 autoroutes (A6 à l'ouest, A39 à l'est, A36 au nord, A40 au sud). De même le réseau routier est dense, s'articulant autour de la RD978 liant Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saunier en passant par Louhans-Châteauneuf et des routes départementales dont la RD971 (Tournus/Louhans-Châteauneuf), RD972 (Louhans-Châteauneuf/Cuisery), la RD978 (Ouroux-sur-Saône/Louhans-Châteauneuf) et la RD13 (Louhans-Châteauneuf/Saint-Germain-du-Bois/Pierre-de-Bresse).

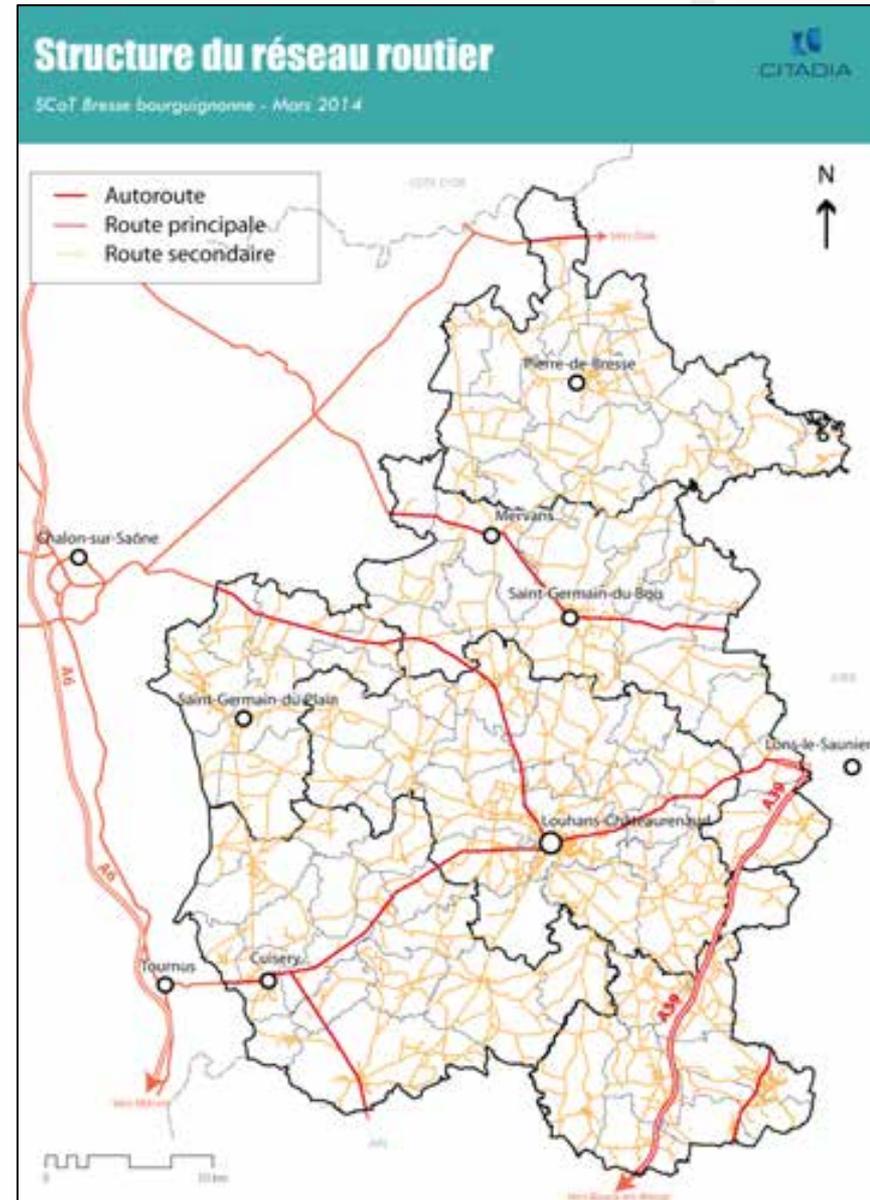
Ce bon niveau de desserte a pour effet négatif de capter un trafic de poids lourds important générant des nuisances et notamment sonores. En effet l'A39, les RD978 et RD678, les RD970 et RD972 supportent un trafic de plus de 2 000 poids lourds par jour.



Passage de camions à Cuisery – Citadia Conseil



Carte de bruit stratégique du réseau autoroutier – Zoom sur l'A39



> Un réseau ferré limité mais en bon état

Le territoire du SCoT est traversé du nord au sud par la voie ferrée électrifiée et de bonne qualité, reliant Dijon à Bourg-en-Bresse. Deux gares sont présentes sur la Bresse bourguignonne à Mervans et à Louhans-Châteaurenaud, mais les gares de Seurre au nord et de Saint-Amour au sud sont également attractives pour les habitants du territoire. 5 allers-retours par jour sont programmés au sein de ces gares (2 le matin, 1 le midi et 2 le soir).



Gare de Louhans-Châteaurenaud – Citadia Conseil

Située à l'ouest du territoire, la gare du Creusot TGV effectue également plusieurs liaisons quotidiennes en direction de Paris. Le rabattement vers les gares du territoire et hors du territoire (Chalon-sur-Saône, Lons-Le-Saunier, Saint-Amour) peut donc constituer un enjeu permettant de développer les alternatives à la voiture individuelle. De plus il convient de noter que deux embranchements ferrés sont présents sur cette ligne. Au niveau de la zone d'activité de Branges, bien qu'il ne soit que très faiblement utilisé, et au niveau de la friche polluée de Saint-Bonnet-en-Bresse qui appartient à RFF. Ces deux embranchements sont des leviers de développement du fret qui doivent être maintenus, permettant à terme de diminuer ou du moins de ne pas augmenter le trafic des poids lourds.

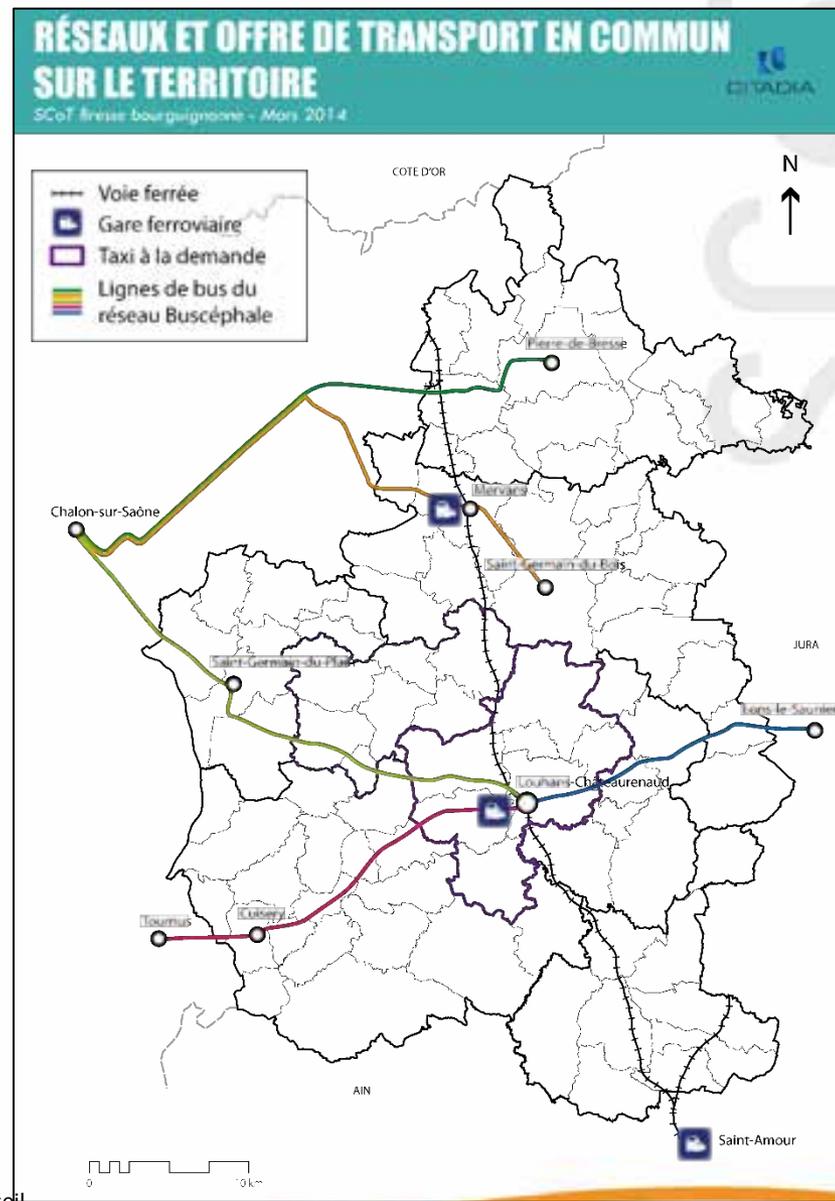
> Des transports collectifs peu développés du fait de la structure rurale du territoire

La question du transport collectif au sein d'un territoire rural n'est pas facile à résoudre. 7 lignes de bus (réseau Buscéphale du département) structurent le territoire et relient les principaux pôles urbains.

De plus la communauté de communes Cœur de Bresse à mis en place un taxi à la demande facteur de mobilité pour les ménages non motorisés.



Ligne Buscéphale– Citadia Conseil



➤ Déplacements actifs et itinéraires de liaisons douces

Le réseau de liaisons douces et de pistes de cyclables matérialisées en Bresse est presque inexistant. L'inauguration en novembre 2013 d'une portion (entre Ouroux-sur-Saône et Saint-Germain du Plain soit 4,7km) de la future voie verte reliant Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saunier via Louhans-Châteaurenaud sur une ancienne voie de chemin de fer marque une première étape de développement des modes doux sur le territoire du SCoT.

Cette première phase en appelant une autre, le Département a acté pour 2014 la réalisation d'un tronçon entre Louhans-Châteaurenaud et Branges de 7,9km mais également le lancement du tronçon Saint-Germain-du-Plain/Branges (qui mettra plusieurs années à être aménagé car l'emprise initiale a été vendue à des particuliers par les communes concernées). Une nouvelle section sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée entre Louhans et Savigny-en-Revermont sur environ 16 km a été inaugurée en mai 2017. La voie verte Bressanne permet de relier Saint-Marcel à Lons-Le-Saunier, la Bourgogne à la Franche-Comté via Louhans.

La question d'une traversée nord-sud se pose tout comme la constitution d'un réseau secondaire à travers le territoire du SCoT. En effet, l'aménagement de voies douces constitue une opportunité de développement touristique et notamment du tourisme vert, qui pourrait être développé au sein de la Bresse bourguignonne.

Outre les questions de développement touristique et de voie verte cyclable, l'utilisation du vélo doit être retravaillée à l'échelle des bassins de vie. Le territoire de la Bresse n'est pas soumis à un relief important et pourrait donc s'appuyer sur cet atout pour développer un réseau utilitaire et quotidien.



Inauguration du projet de voie verte – Lejsl.fr

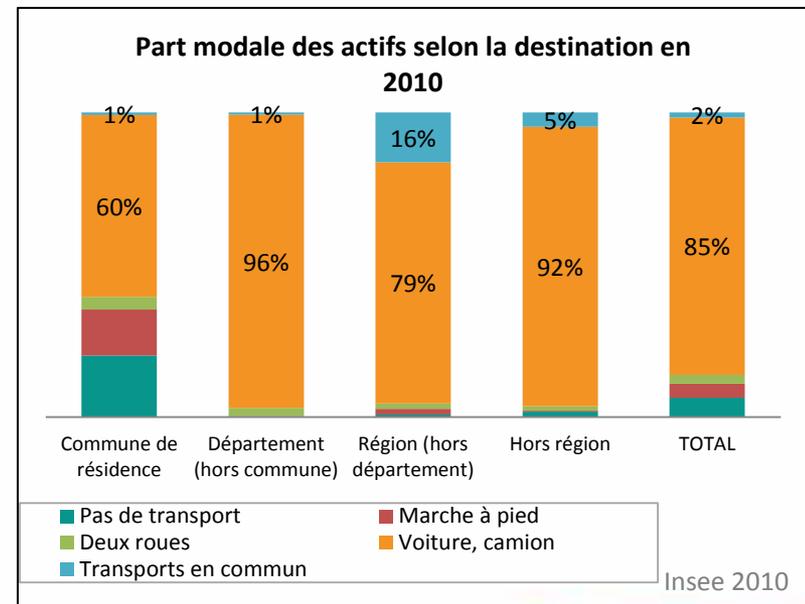
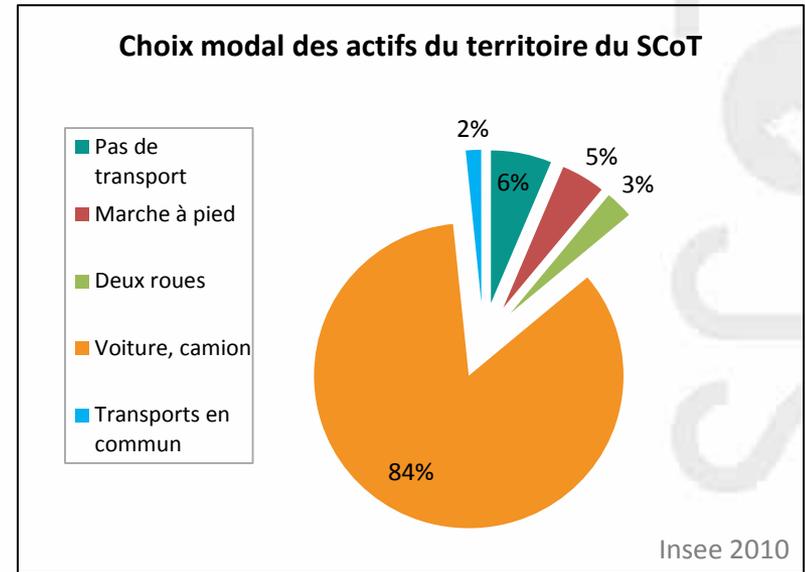
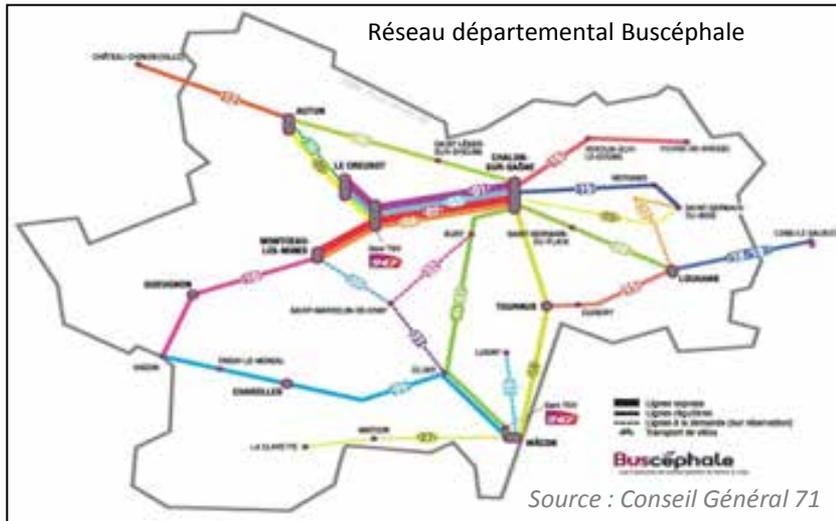


Tracé de la voie verte entre Saint-Germain-du-Plain et Ouroux-sur-Saône – France Télévisions

b. La voiture individuelle au cœur des pratiques de mobilité

Les flux domicile/travail pèsent 13 000 déplacements journaliers (9 400 sortants du territoire et 3 500 entrants). Pour faire ces déplacements relativement longs vers les agglomérations voisines, la part modale de la voiture individuelle demeure largement majoritaire et concerne 84% du volume total de flux. A l'inverse, les transports en commun (3%) et les modes de déplacements actifs sont largement minoritaires. La polarisation des parts modales peut être expliquée par plusieurs facteurs :

- un modèle de développement extensif multipliant la fréquence, les distances et les motifs de déplacements ;
- des bassins de vie organisés en infra-territoires et orientés vers les pôles extérieurs ;
- un réseau de transport collectif (Buscéphale) peu efficient et de nombreuses contraintes au développement des modes actifs (éloignement géographique, réseau lacunaire) ;
- des pistes cyclables utilitaires inexistantes et un trafic routier et notamment poids lourds important.



c. Des initiatives pour améliorer la mobilité sur le territoire : La Mission Mobilité

La Bresse bourguignonne est un territoire rural caractérisé par un modèle de développement extensif sur la logique de longue distance et marqué par la polarisation de l'activité et de l'emploi, des équipements et des services. Or la mobilité dans ce territoire a un coût notamment du fait du renchérissement du prix du carburant.

La dynamique de vieillissement démographique engagée sur territoire et le profil socioéconomique modeste de sa population rendent la mobilité difficile pour un certain nombre de ménages du territoire du SCoT.

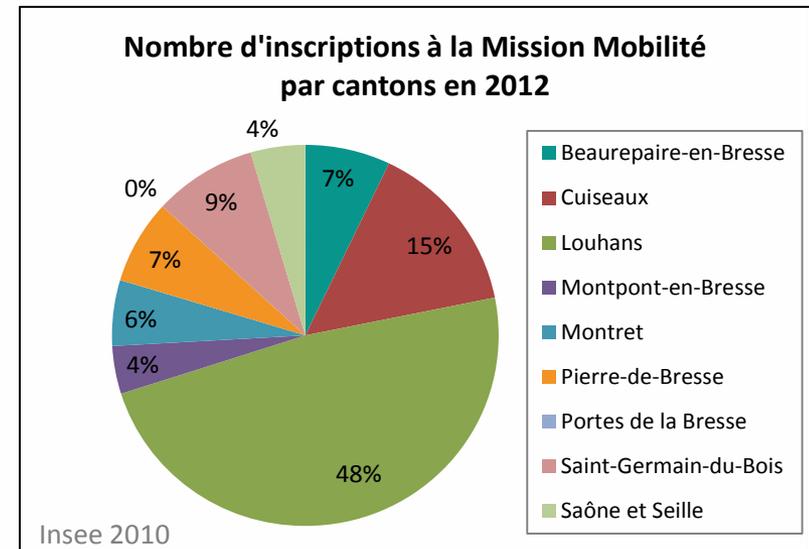
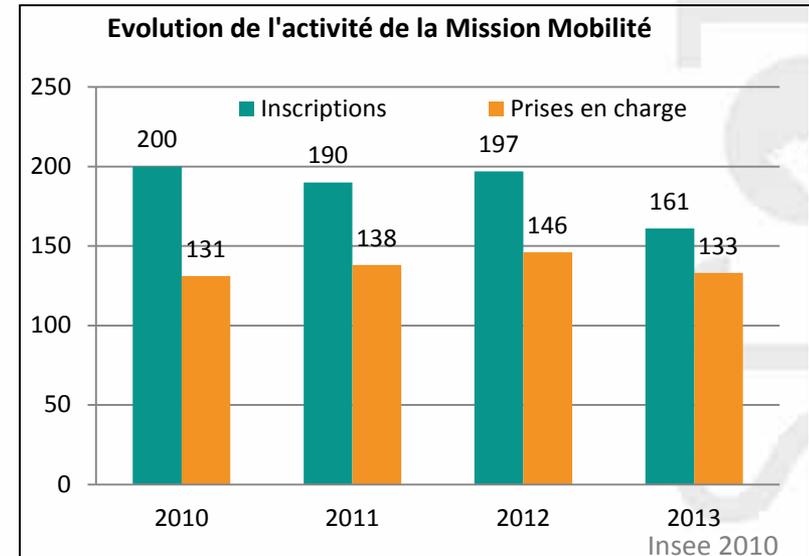
Les objectifs de l'association « Mission Mobilité » sont de « développer les accès à la mobilité et aux transports nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes, ainsi que des personnes en situation d'isolement sur le territoire de la Bresse bourguignonne ».

Quatre actions principales sont portées par cette mission :

- Information et conseils sur l'offre de transport existante (réseaux, fréquence, services, etc.) ;
- Location de véhicules ;
- Taxi à la demande, notamment pour des déplacements ponctuels dans une logique d'accès à l'emploi ;
- Aides financières annualisées sous forme de « chèques services », en fonction de la situation socioéconomique et du besoin en déplacement du demandeur.



Prêt d'un véhicule par la Mission Mobilité –
fondation-vinci.com

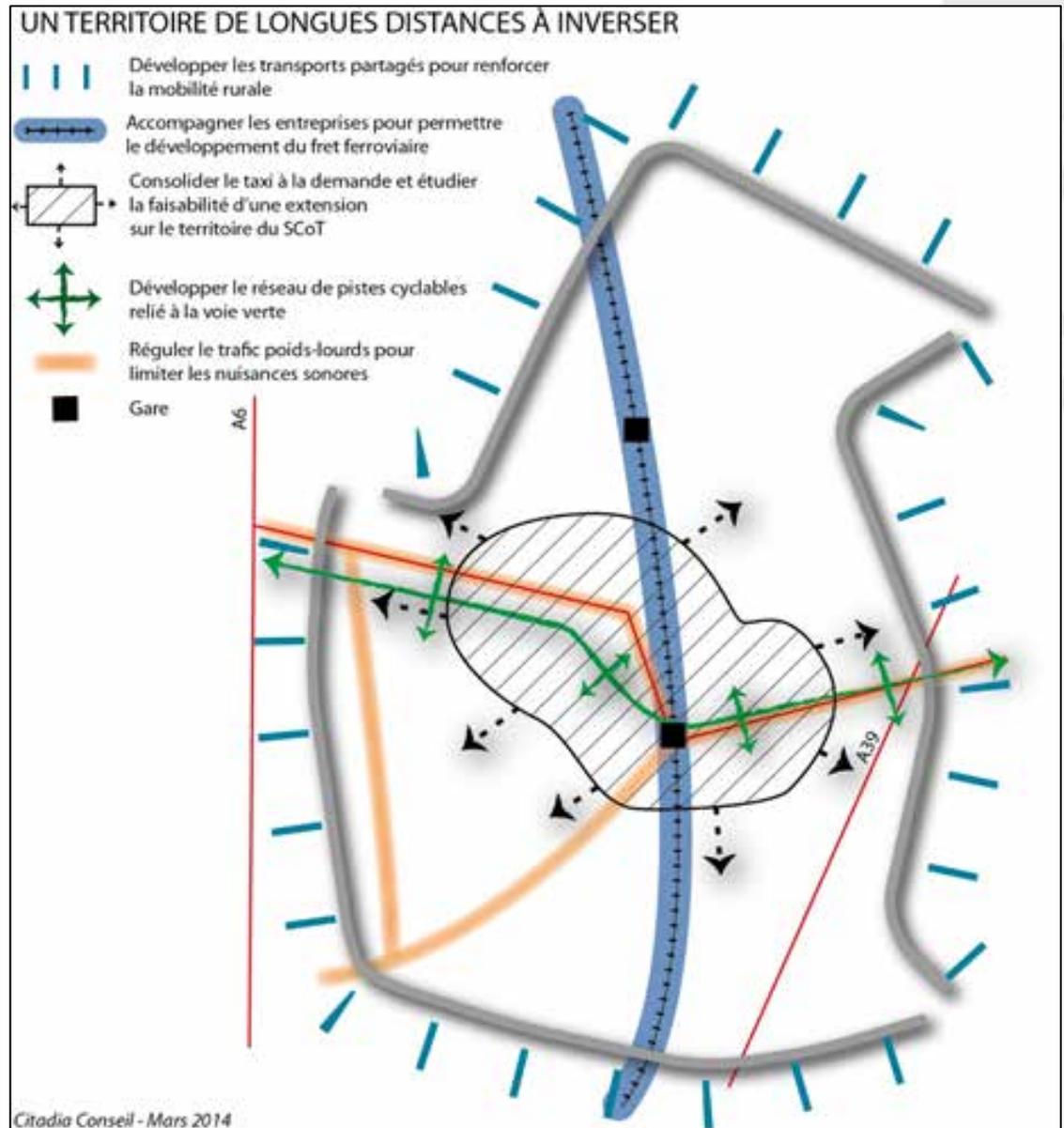


Atouts

- Une desserte routière et autoroutière importante et de bonne qualité
- Taxi à la demande sur la communauté de communes Cœur de Bresse
- L'existence d'une ligne électrifiée de bonne qualité avec deux embranchements permettant de développer le fret
- Le projet en cours de construction d'une voie verte qui traversera le territoire d'est en ouest
- La Mission Mobilité qui développe des actions d'insertion sociale

Contraintes

- Un trafic poids lourds très important entrainant des nuisances sonores importantes
- Le choix de la voiture individuelle qui s'impose aux ménages du fait d'une absence d'offre alternative
- L'existence très limitée de pistes cyclables
- Des flux pendulaires très importants vers les pôles de Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier



Mobilité et déplacements : un territoire de longues distances à inverser

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Développer les transports partagés sur l'ensemble du territoire pour renforcer la mobilité rurale	+++
Consolider le taxi à la demande et étudier la faisabilité d'une extension à l'ensemble du territoire	+++
Accompagner les entreprises pour permettre le développement du fret	+++
Développer un réseau de pistes cyclables relié à la future voie verte reliant Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saunier via Louhans - Châteaurenaud	++
Réguler le trafic poids lourds du territoire pour limiter les nuisances qui s'y rapportent	+

Focus par communautés de communes

1. Focus sur Bresse Revermont 71
2. Focus sur le Cœur de Bresse
3. Focus sur Cuiseaux Intercom'
4. Focus sur le canton de Pierre de Bresse
5. Focus sur les Portes de la Bresse
6. Focus sur Saône, Seille, Sane

Focus sur Bresse Revermont 71

Un territoire faisant le trait d'union avec les agglomérations voisines

Disposant d'une organisation est-ouest et d'un positionnement stratégique (desserte TER à Mervans qui bénéficie de 8 arrêts en semaine et 4 le samedi, échangeur A39 à Beaurepaire-en-Bresse), cette communauté de communes a connu une croissance démographique supérieure à la moyenne du SCoT et similaire aux Portes de la Bresse, bénéficiant de la périurbanisation de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier.

Il s'agit néanmoins de part cette organisation d'un territoire à l'**identité géographique floue** (« entre-deux »), marqué par l'élargissement rapide des **aires d'influence** chalonnaises et lédoniennes. Il ne se structure pas en un bassin de vie mais en plusieurs petits bassins de vie dont le plus important s'organise autour de Saint-Germain-du-Bois.

Une armature en équipements et services qui se maintient au sein des chefs lieux de cantons

Bénéficiant d'un statut de ville administrative de part leur rôle de chef lieu de canton, Saint-Germain-du-Bois et Beaurepaire-en-Bresse concentre une grande part des équipements. Néanmoins le développement démographique pose aujourd'hui des soucis d'ajustement des équipements avec un manque évident de structures pour la petite enfance (crèches, RAM, écoles maternelles). La présence d'ASLH intercommunaux et de garderies périscolaires occupent donc un rôle important dans l'armature locale en équipements.

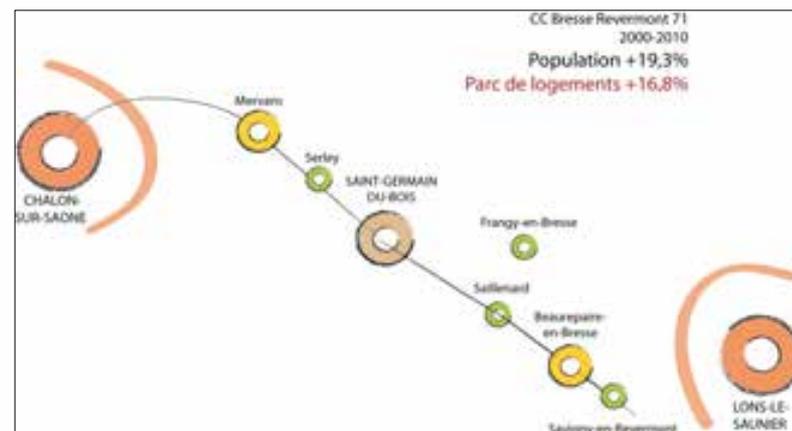
Une offre commerciale de proximité fragile

La majorité de l'offre commerciale est structurée sur la commune de Saint-Germain-du-Bois, mais deux autres moyennes surfaces alimentaires sont présentes à Saillenard et à Savigny-en-Revermont. La problématique de vacance de baux commerciaux notamment à Mervans et Saint-Germain-du-Bois se pose avec une réaffectation assez importante des cellules commerciales en logements.

Une mobilité en voiture individuelle

Malgré la gare, la mobilité du territoire se fait principalement en voiture et ce pour une raison principale, la ligne TER relie Dijon à Bourg-en-Bresse et ne permet pas de rejoindre Chalon-sur-Saône ou Lons-le-Saunier alors que les actifs se rendent en grande majorité sur ces deux pôles.

Point mort – CC Bresse Revermont 71	1990-1999	2000-2010
Renouvellement	213	69
Desserrement	263	39
Logements vacants	-25	80
RS+LO	66	-10
Point mort	517	177
Point mort annuel	57	16
Nombre de logements construits	355	867
Nombre de logements permettant augmentation pop	-162	690



Focus sur le Cœur de Bresse

Le Cœur de Bresse constitue le territoire relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier regroupant le tiers (32%) de la population du SCoT en 2010, part relative qui se maintient depuis 1990. Le fonctionnement de ce territoire est relativement autonome et pas complètement lié au desserrement de l'agglomération de Chalon-sur-Saône.

Un modèle de développement concentrique

L'armature urbaine est marquée par un tissu très lâche et mité mais tout de même structuré par une couronne périurbaine dans l'aire de desserrement de la centralité bressanne (taux de croissance modéré sur la dernière période intercensitaire +0,4%) et par la progression rapide des surfaces urbanisées en diffus (continuum Branges-Sornay-Louhans-Châteaurenaud).

Un maillage en commerces, équipements et services

Le Cœur de Bresse concentre une très grande majorité des commerces, services et équipements publics du territoire au sein de la centralité bressanne (équipements administratifs, lycée...).

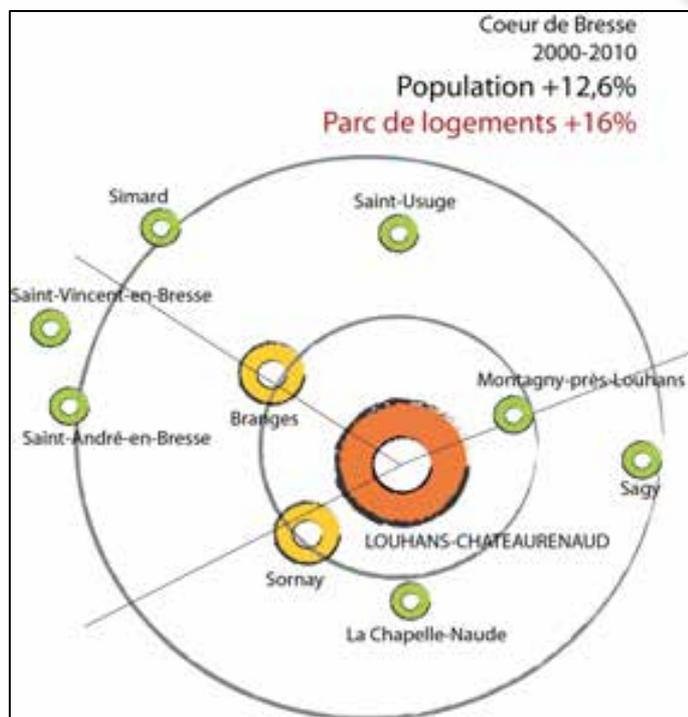
Ce territoire a également le statut de locomotive commerciale, notamment en matière de moyennes surfaces alimentaires (6 000m² de surface de vente). Cette caractéristique lui permet de répondre aux besoins hebdomadaires de la population et de limiter les déplacements longs vers les agglomérations voisines.

La présence du marché hebdomadaire de Louhans-Châteaurenaud au rayonnement régional est également un atout majeur tant sur le plan touristique que sur le plan d'une réponse aux besoins quotidiens des habitants. L'épicerie sociale et solidaire (réseau ANDES) est au service des ménages fragiles et isolés.

Un carrefour de déplacements et une accessibilité efficiente

A la convergence du réseau routier primaire et secondaire du territoire, la centralité bressanne et plus généralement le Cœur de Bresse subit des flux routiers et poids lourds importants. Ce territoire est également accessible par le TER Bourgogne sur la ligne Dijon/Bourg-en-Bresse et par le réseau Buscéphale organisé en étoile depuis Louhans-Châteaurenaud. Il dispose pour finir d'une offre de taxi à la demande.

Point mort – CC Cœur de Bresse	1990-1999	2000-2010
Renouvellement	123	252
Desserrement	543	422
Logements vacants	69	179
RS+LO	174	-61
Point mort	909	791
Point mort annuel	101	72
Nombre de logements construits	791	1 802
Nombre de logements permettant augmentation pop	-118	1 012



Focus sur Cuiseaux Intercom'

Une communauté de communes tournée vers le Jura et l'Ain

Territoire sur l'axe Lons-le-Saunier/Bourg-en-Bresse (RD972), il bénéficie d'une accessibilité régionale privilégiée via l'A39. Articulées autour de Cuiseaux en perte de vitesse (notamment son centre-bourg), les autres communes sont attractives et recensent une population plutôt jeune tournée vers Lons-le-Saunier et Bourg-en-Bresse. C'est le cas notamment à Dommartin-les-Cuiseaux qui connaît entre 2000 et 2010 une croissance de sa population de +2,3%, avec un indice de jeunesse de 0,90, et au Miroir qui connaît une croissance de 1,4% pour un indice de jeunesse de 0,90 également. Néanmoins le point mort élevé couvre presque l'ensemble de la construction neuve et pourrait avoir une incidence sur la croissance démographique à venir.

Par ailleurs, des signes localisés de fragilités socio-économiques sont constatés notamment sur les communes de Flacey-en-Bresse et de Frontenaud où seulement 41% des foyers fiscaux sont imposables contre 48% en moyenne sur le SCoT.

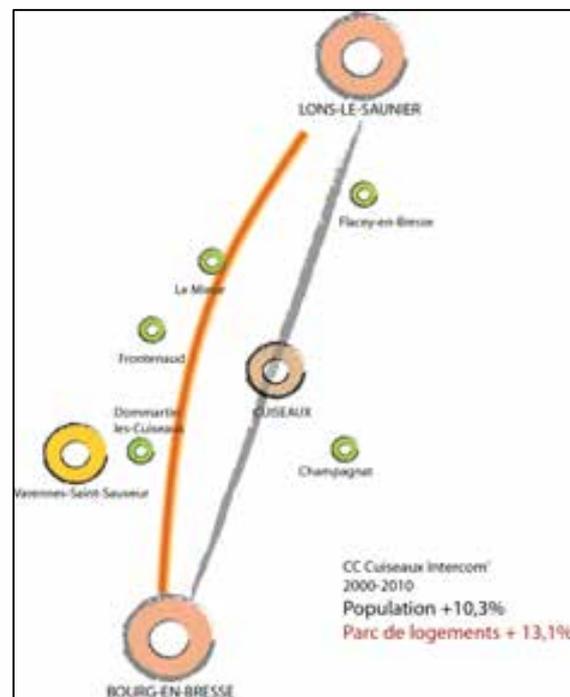
Un chef lieu de canton en perte de vitesse et en cours de vieillissement

La commune de Cuiseaux, pôle d'équilibre de cette communauté de communes, est aujourd'hui en difficulté et voit sa population stagner, vieillir et son centre-bourg décliner. L'activité commerciale est fragile (vacances commerciales en centre-bourg), et marquée par les aires d'influence de Saint-Amour et de Lons-le-Saunier (Jura). Néanmoins il dispose d'équipements administratifs, scolaires, sportifs et de santé (pôle santé, un autre pôle de santé existant à Varennes-Saint-Sauveur) qui en font le cœur urbain du territoire.

Une mobilité routière uniquement

Située sur la voie ferrée Lons-le-Saunier/Bourg-en-Bresse, Cuiseaux Intercom' ne dispose pas d'arrêt de train. De plus, aucune ligne Buscéphale ne relie ce territoire. Composé de ménages aux revenus modestes, l'enjeu de la mobilité sur ce territoire est majeur pour limiter les risques de précarité énergétique.

Point mort – Cuiseaux Intercom	1990-1999	2000-2010
Renouvellement	149	42
Desserrement	184	101
Logements vacants	-40	45
RS+LO	-231	224
Point mort	63	411
Point mort annuel	7	37
Nombre de logements construits	201	459
Nombre de logements permettant augmentation pop	139	48



Focus sur le canton de Pierre-de-Bresse

Un territoire excentré

Le canton de Pierre-de-Bresse est un territoire excentré par rapport aux grandes agglomérations voisines. Bien qu'ayant gagné des habitants au cours des 10 dernières années, cette croissance est bien plus faible (divisée par 2) que les moyennes du SCoT. Au regard du vieillissement du parc de logements du territoire, le renouvellement urbain est un enjeu important pour permettre à l'offre en logements de rester attractive. De plus la part des résidences secondaires se maintient à des niveaux sensiblement supérieurs à ceux du SCoT démontrant que ce territoire est préservé de la périurbanisation et garde son caractère rural.

Une armature urbaine fragilisée

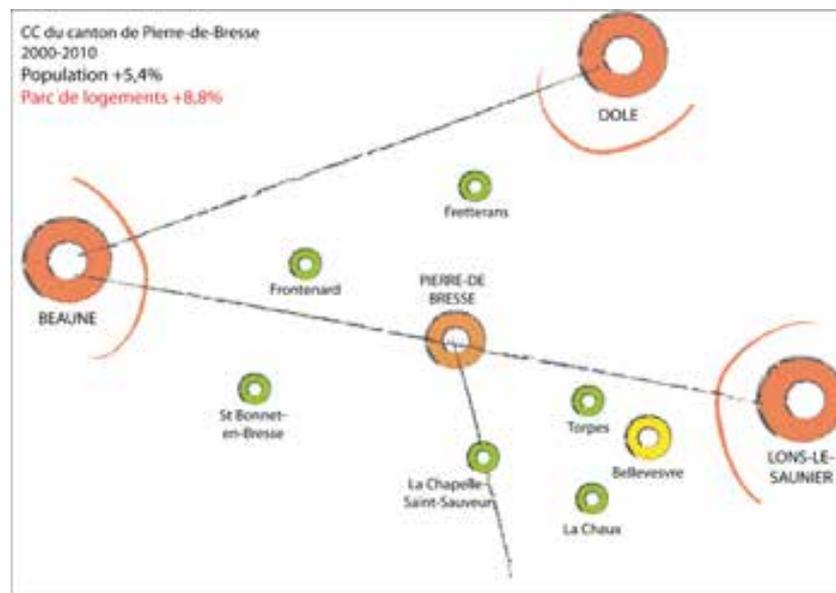
Le canton de Pierre-de-Bresse a un taux de vacance élevé (Frontenard : 12% ; Mouthier-en-Bresse : 15% ; Lays-le-Doubs : 18%) notamment dans les communes rurales, qui à l'inverse des autres communautés de communes pâtissent de l'éloignement des équipements et services. La vacance ne touche pas que le parc de logements mais également les commerces de proximité dont l'équilibre est fragile notamment à Pierre-de-Bresse et à Bellevesvre. Par ailleurs, le territoire de par son éloignement bénéficie d'une bonne densité en moyennes surfaces.

L'offre d'équipement est polarisée à Pierre-de-Bresse qui occupe un statut de pôle d'équilibre et qui comprend un collège, 3 RPI, un centre de loisirs et d'accueil de la petite enfance et deux structures d'accueil intercommunales.

Une communauté de communes caractérisée par l'importance des mobilités internes

Au contraire des autres territoires du SCoT, le canton de Pierre-de-Bresse est moins dépendant des agglomérations voisines et de Louhans-Châteauneud, comme le prouve la part des mobilités internes beaucoup plus importantes que la moyenne du SCoT.

Point mort – CC du Canton de Pierre de Bresse	1990-1999	2000-2010
Renouvellement	186	32
Desserrement	89	104
Logements vacants	-37	95
RS+LO	77	-31
Point mort	315	200
Point mort annuel	35	18
Nombre de logements construits	206	365
Nombre de logements permettant augmentation pop	-109	165



Focus sur les Portes de la Bresse

Un territoire attractif au profil périurbain...

Disposant d'un solde migratoire extrêmement dynamique sur l'ensemble des Portes de la Bresse, la communauté de communes connaît un développement très important et presque subit du fait du desserrement de l'agglomération chalonnaise.

Ce développement démographique s'explique par un rythme élevé de constructions neuves puisque 20% du parc total de logements a été livré entre 1999 et 2010. De plus, la date d'emménagement des ménages est récente, puisque 25% des ménages habitent la commune depuis moins de 5 ans. Le taux de résidences principales élevé (91%) est en progression et le taux de logements individuels et de propriétaires sont supérieurs à la moyenne du SCoT. Une vacance faible (inférieure à 6%) et un renchérissement du prix des terrains à bâtir sont témoins de l'attractivité résidentielle des Portes de la Bresse.

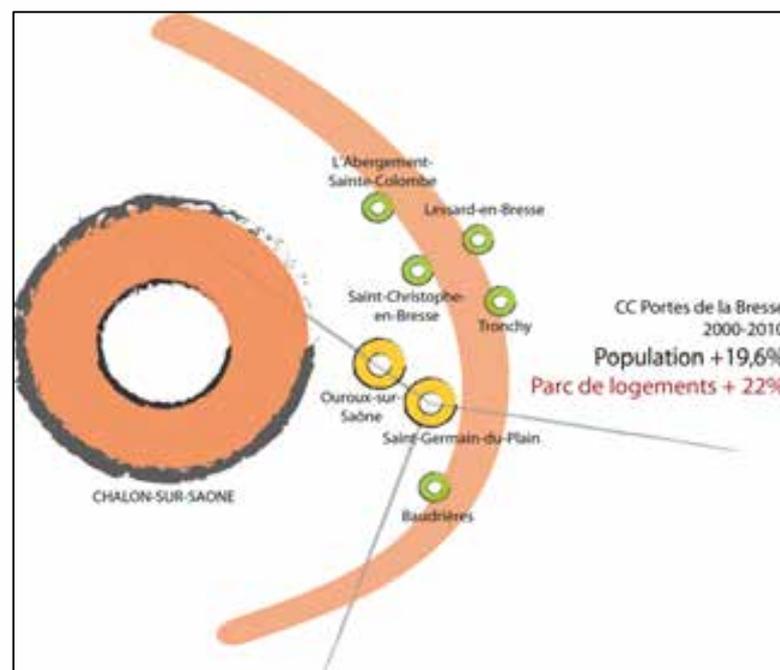
Une offre d'équipements en cours d'adaptation aux besoins des néo-arrivants

Un développement urbain de cette ampleur entraîne automatiquement un besoin d'équipements, surtout pour répondre aux exigences d'une population urbaine qui entend conserver un bon niveau d'équipements. Ouroux-sur-Saône et Saint-Germain-du-Plain disposent d'un collège, d'un RAM*, d'une crèche ouverte récemment, d'équipements sportifs et culturels (bibliothèque/médiathèque), d'un centre multi accueil de la petite enfance et d'un ALSH intercommunal. De plus, malgré une croissance démographique sur l'ensemble des communes, seul le pôle d'équilibre dispose d'une offre commerciale permettant de répondre aux besoins quotidiens et hebdomadaires par le biais notamment de la zone commerciale Intermarché.

Au cœur de l'aire d'influence chalonnaise

Les Portes de la Bresse ont une position en entrée d'agglomération sur l'axe Chalon-Cuisery (RD 933) et Chalon-Louhans-Châteaurenaud (RD 978). Cette position, conjuguée aux flux pendulaires importants transitant en grande majorité par ces axes pour rejoindre Chalon-sur-Saône, entraîne un engorgement progressif du réseau routier principal. Le territoire possède également la première portion de la voie verte reliant Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saunier en passant par Louhans-Châteaurenaud.

Point mort – CC Portes de la Bresse	1990-1999	2000-2010
Renouvellement	51	141
Desserrement	202	111
Logements vacants	-23	49
RS+LO	1	-42
Point mort	230	259
Point mort annuel	26	24
Nombre de logements construits	372	844
Nombre de logements permettant augmentation pop	141	585



*Relais d'assistants maternels

Focus sur Saône, Seille, Sône

Un territoire d'interface

Bénéficiant d'un positionnement privilégié, au cœur de l'axe Chalon-Macon et Tournus-Louhans-Châteaurenaud, la communauté de communes Saône, Seille, Sône dispose d'une très bonne accessibilité grâce à la proximité de l'A6 et de la gare TER de Tournus.

Des pôles de proximité en pleine expansion, qui contrastent avec un chef lieu de canton, en perte de vitesse et en cours de vieillissement

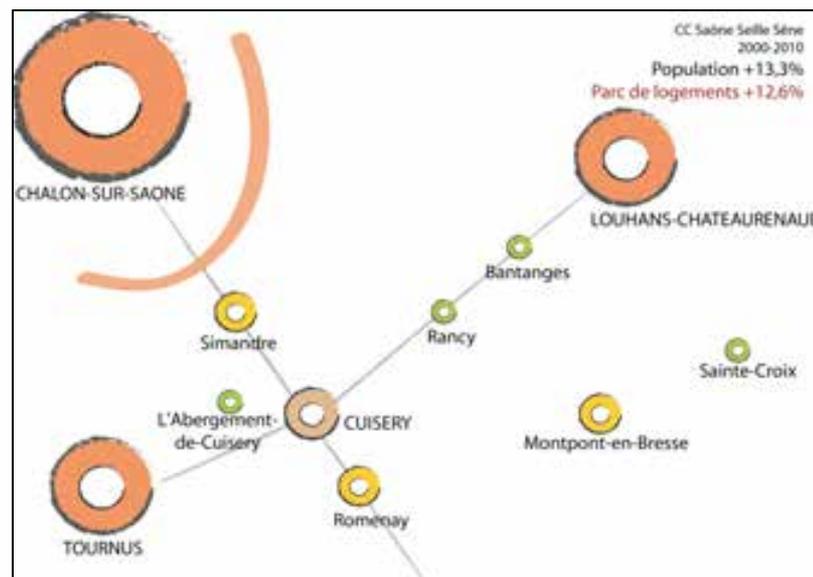
Sous l'influence au nord du desserrement de Chalon-sur-Saône et au sud de Macon, Simandre et Romeray ont connu une croissance démographique importante. Le renouvellement récent du parc de logements et l'attractivité des prix des marchés foncier et immobilier ont notamment permis d'accueillir de jeunes ménages (dont une part importante est modeste).

Paradoxalement, Cuisery, qui recense une grande part d'équipements et de commerces notamment avec son « Village du Livre », connaît une croissance très relative et un indice de jeunesse deux fois inférieur aux pôles de proximité. De plus, la progression de la vacance en centre-bourg à Cuisery (13%) due à des difficultés de gestion et de requalification du tissu urbain datant du moyen-âge ne permet pas de renouveler la population du territoire. L'enjeu de l'adaptation de l'offre en équipements et en services de proximité, notamment à destination des ménages modestes et/ou aux besoins spécifiques se pose donc sur ce territoire.

Une offre d'équipements relativement dense

Cuisery, qui occupe le rôle de pôle d'équilibre, dispose notamment d'un collège, d'une maison de retraite (120 lits), de structures intercommunales d'accueil de la petite enfance, etc. Romenay, pôle de proximité, compte également un EHPAD (80 lits), une bibliothèque/médiathèque, un centre de loisirs. L'offre commerciale de proximité et de moyennes surfaces alimentaires est concentrée sur Cuisery, Romenay, Simandre et Montpont-en-Bresse (dans une moindre mesure). Ces communes conservent un rôle structurant dans l'animation commerciale locale grâce à la présence de marchés hebdomadaires attractifs.

Point mort – CC Saône Seille, Sône	1990-1999	2000-2010
Renouvellement	41	217
Desserrement	254	179
Logements vacants	41	65
RS+LO	61	-94
Point mort	397	367
Point mort annuel	44	33
Nombre de logements construits	406	1 047
Nombre de logements permettant augmentation pop	9	680



Un territoire d'initiatives à accompagner

Un territoire d'initiatives à accompagner

1. Un équilibre habitat / emploi à renforcer.....	59
2. Un positionnement économique à soutenir.....	64
3. Un tissu économique à optimiser.....	71
4. Des mutations agricoles à appréhender.....	76
5. Une valorisation de l'identité touristique à pérenniser.....	85
6. Focus par communauté de communes.....	90

1. Un équilibre habitat / emploi à renforcer

a. Un développement de l'emploi à accompagner

› Un rattrapage de l'emploi qui se poursuit

La Bresse bourguignonne n'est pas uniquement marquée par la reprise de l'attractivité résidentielle depuis 10 ans. Le territoire connaît également une **dynamique économique positive** depuis la fin des années 1990.

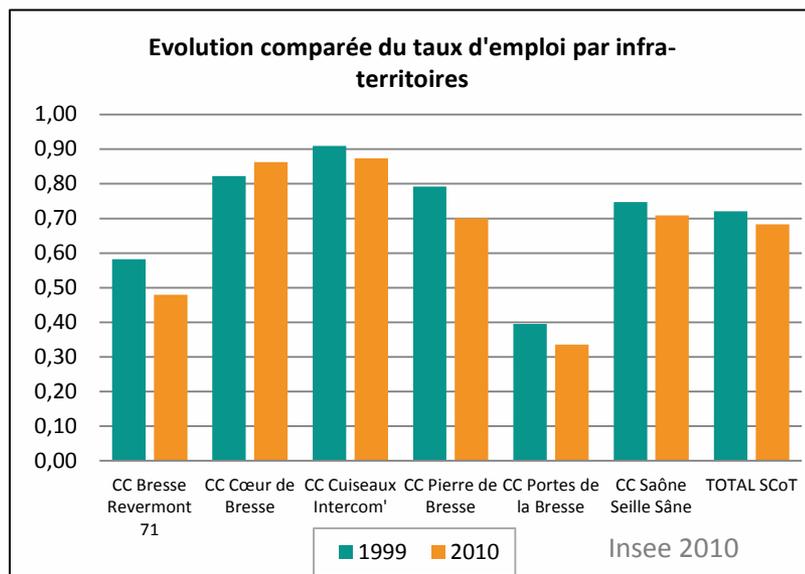
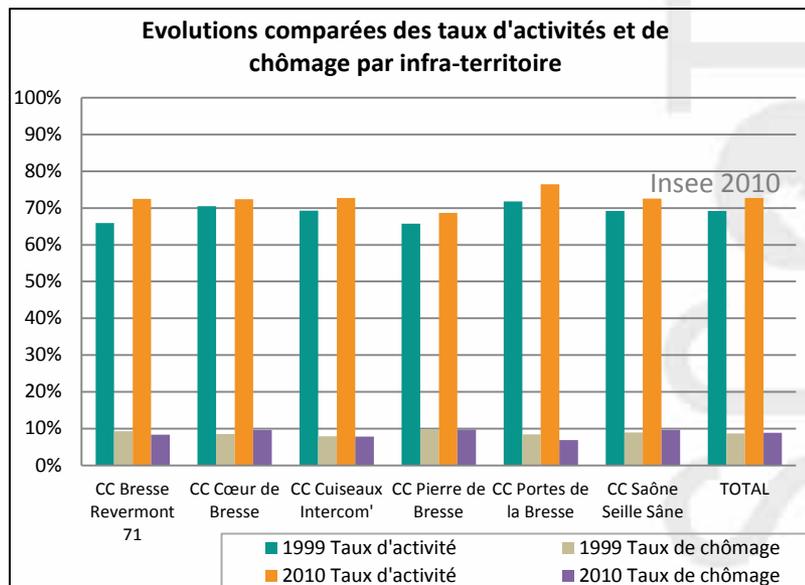
Le nombre d'emplois offerts sur le territoire a effectivement augmenté de 14%, ce qui représente 2 286 emplois supplémentaires en 10 ans. Témoin de la vitalité économique de la Bresse bourguignonne, la progression de l'emploi a été plus forte qu'en Saône-et-Loire (10%) et en France métropolitaine (11%). Le taux d'activité* est donc en progression sur la période 1999-2010 et évolue de 0,69 à 0,73.

Fortement liée à l'évolution démographique globale et donc à l'attractivité résidentielle, cette progression s'explique à la lumière de plusieurs facteurs :

- Un accroissement du volume total d'emplois offert sur le territoire et une dynamique continue de création d'entreprises dans les années 2000 ;
- Un solde migratoire encore positif malgré un ralentissement notable et une arrivée de ménages au profil sociodémographique intermédiaire en situation d'emploi.

Néanmoins, si l'emploi a augmenté sur l'ensemble des communautés de communes depuis 10 ans, le taux d'emploi** moyen diminue régulièrement entre 1999 et 2010 et évolue à la baisse de 0,72 à 0,68. Cet indicateur permet de relativiser le dynamisme économique du territoire et de relever la tendance au déséquilibre entre bassins de vie et bassins d'emploi.

Si la population et l'emploi ont connu une évolution similaire depuis 10 ans (hausse de 13%), les phénomènes de mobilités pendulaires se sont multipliés, en termes de distance/temps et de fréquence/motifs.



*Le taux d'activité désigne le rapport entre la population active et la population des 15-64 ans.

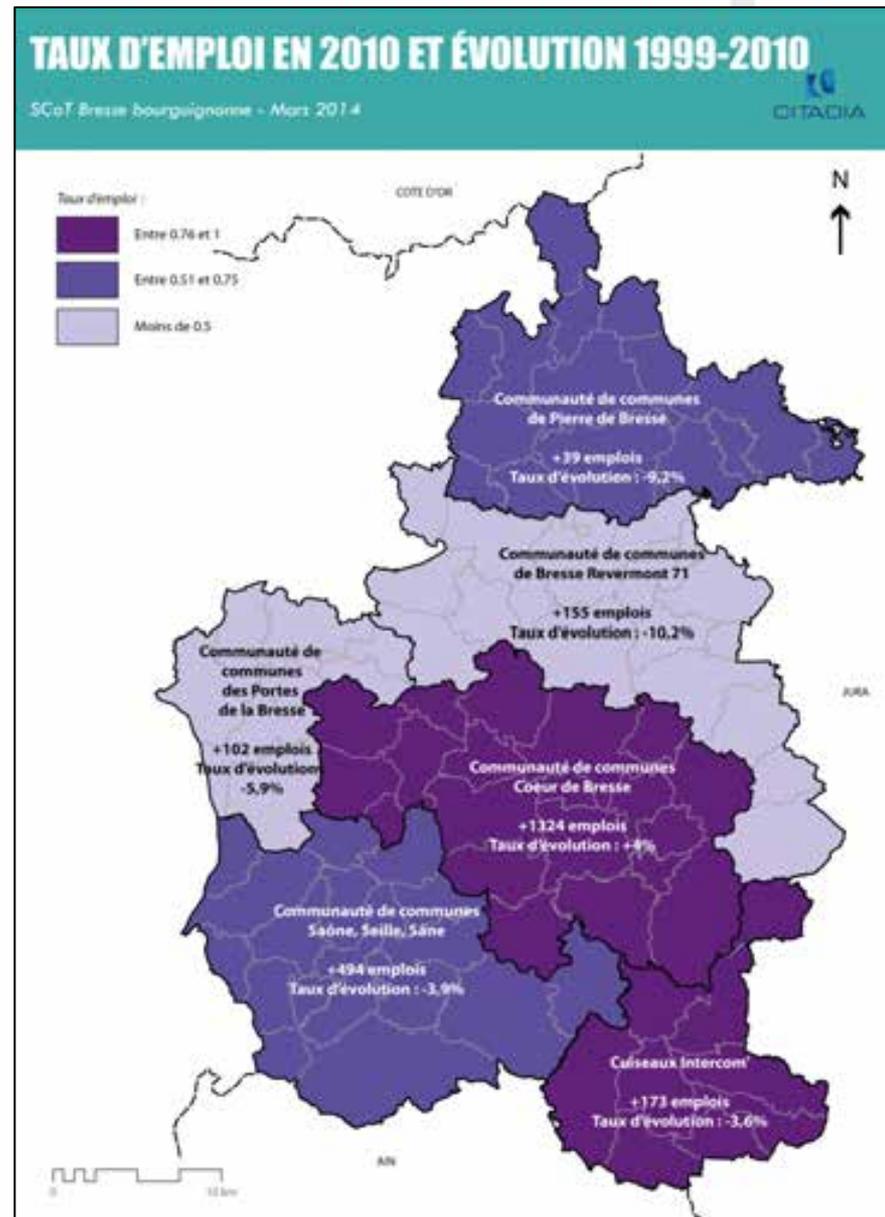
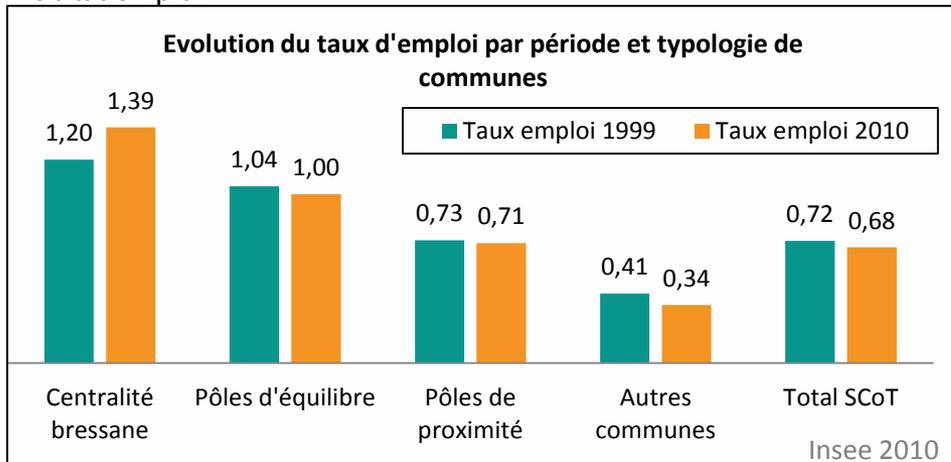
**Le taux d'emploi fournit une analyse plus fine de la concentration de l'emploi en désignant le rapport entre le nombre d'emplois et la population active en âge de travailler.

Le renforcement de la concentration de l'emploi autour de la centralité bressanne et du Cœur de Bresse est à l'œuvre depuis 10 ans, grâce notamment à une polarisation des principaux établissements productifs et la présence d'espaces d'accueil importants, notamment à Branges et à Louhans-Châteauneud. Le taux d'emploi suit une tendance à la hausse sur la même période et reste plus de 2 fois supérieur à la moyenne du SCoT. La centralité bressanne regroupe 32% des emplois du territoire en 2010 et a absorbé 53% des nouveaux emplois créés depuis 1999.

Les pôles d'équilibre représentent des pôles d'emplois secondaires à l'échelle du SCoT malgré une diminution relative du taux d'emploi depuis 10 ans. Ces derniers regroupent 28% des emplois du territoire et concentrent 18% du total d'emplois créés entre 1990 et 2010.

A l'inverse, les pôles de proximité ne parviennent pas à couvrir l'ensemble des besoins en emplois mais conservent un rôle dans l'activité : zones d'activités artisanales en diffus dans le tissu urbain, commerces et services de proximité, emplois publics et exploitations agricoles.

Enfin, les autres communes du territoire affichent un profil majoritairement résidentiel, marqué par des taux d'emplois inférieurs de moitié à la moyenne du SCoT et soulignent l'enjeu de rééquilibrage habitat/emploi.



➤ **Des flux domicile/travail majoritairement dirigés vers les pôles urbains extérieurs**

L'analyse des mobilités pendulaires en termes d'origine et de destination fournit une grille de lecture spatiale permettant de comprendre les interactions entre les bassins de vie et les bassins d'emplois.

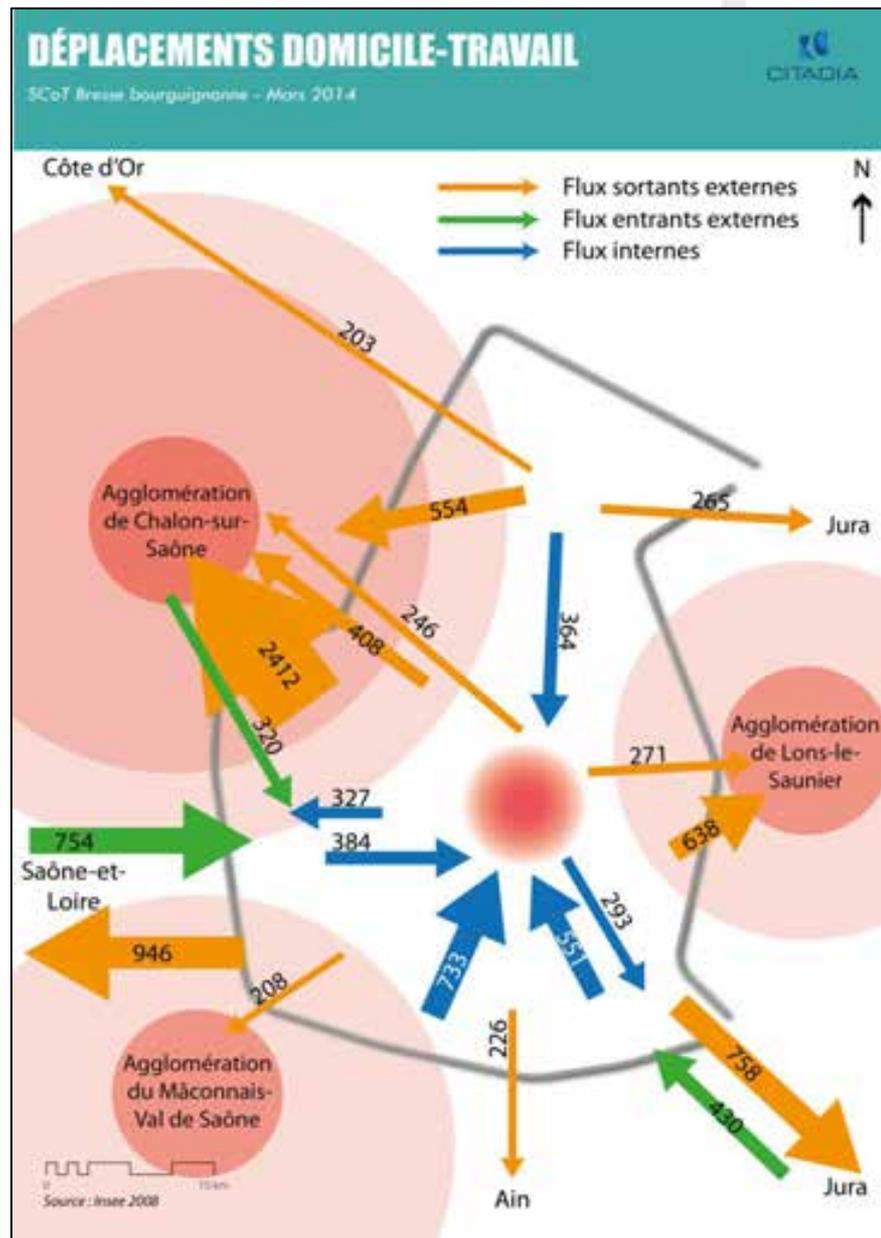
Les flux sortants externes représentent 7 133 déplacements quotidiens. Ces derniers sont majoritairement dirigés vers :

- l'agglomération chalonnaise pour 50% du total de flux sortants quotidiens (3 620 déplacements), principalement depuis les franges ouest et les secteurs nord du territoire ;
- le reste de la Saône-et-Loire à hauteur de 13% du total des flux sortants (946 déplacements), majoritairement depuis les franges sud ouest du territoire ;
- l'agglomération lédonienne pour 16% du total (1 174 déplacements) depuis les franges est et les secteurs nord du territoire ;
- les communes jurassiennes pour 10% du total de flux sortants (758 déplacements) depuis le sud-est du territoire ;
- plus marginalement vers le Département de l'Ain (3%) et l'agglomération mâconnaise (3%) depuis les franges sud du territoire

Les flux entrants externes représentent 1 504 déplacements quotidiens et sont essentiellement en provenance :

- des communes de Saône-et-Loire pour 50% du total de flux entrants, soit 754 déplacements ;
- des communes jurassiennes à hauteur de 29% du total des flux entrants (430 déplacements) ;
- de l'agglomération chalonnaise à hauteur de 21% du total des flux entrants (320 déplacements).

Les flux domicile/travail internes représentent 2 652 déplacements quotidiens et sont principalement dirigés vers les communes de la centralité bressanne, à hauteur de 76% du total de flux internes au territoire.



b. Une progression du chômage qui souligne des difficultés d'accès à l'emploi

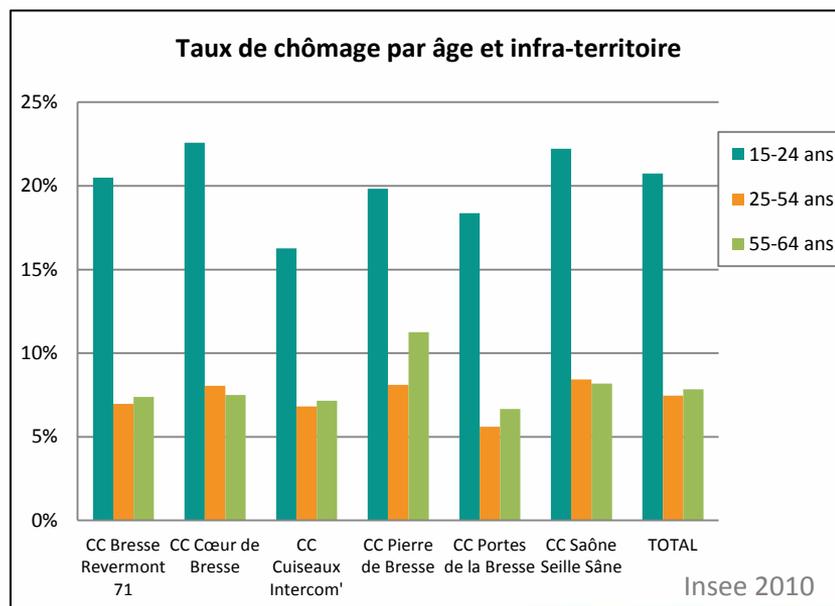
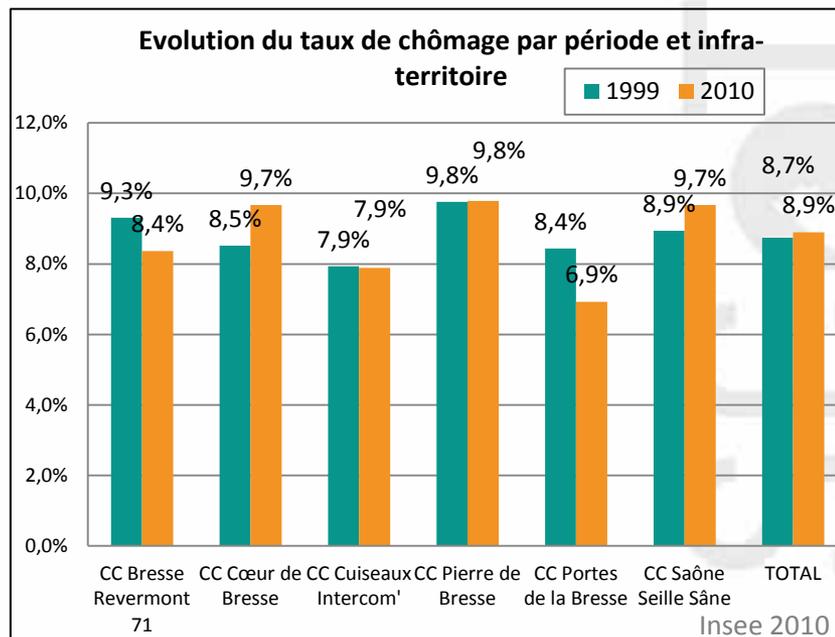
Malgré l'augmentation globale du volume d'emplois offerts sur le territoire et du taux d'activité depuis 10 ans, la diminution du taux d'emploi souligne certains signes de fragilité en matière d'accès à l'emploi.

Le **taux de chômage** a notamment dépassé la moyenne départementale (8,5% en 2010) en augmentant de 8,7% à 8,9% de la population active entre 1999 et 2010, ce qui représente 450 demandeurs d'emploi supplémentaires en 10 ans.

La répartition géographique du taux de chômage souligne néanmoins d'importantes **disparités en matière d'accès à l'emploi par infra-territoire** :

- Les communautés de communes de Saône, Seille, Sône et Cœur de Bresse ont vu leur taux de chômage progresser nettement sur les 10 dernières années jusqu'à un niveau supérieur à la moyenne du SCoT (9,7% contre 8,9%), ce qui représente une augmentation de 130 et de 210 nouveaux demandeurs d'emploi.
- Le canton de Pierre-de-Bresse a vu son taux de chômage se stabiliser depuis 10 ans mais reste le plus élevé à l'échelle de la Bresse bourguignonne, notamment chez les actifs entre 55 et 64 ans (11%).
- A l'inverse, les Portes de la Bresse et Bresse Revermont 71 ont vu leur taux de chômage décroître sur cette période, pour représenter respectivement 6,9% et 8,4% de la population active.

La **répartition par tranche d'âge** du taux de chômage soulève un enjeu en matière d'insertion professionnelle des jeunes en début de parcours. La catégorie d'âge la plus exposée au chômage est celle des 15-24 ans, qui représentent plus d'1 demandeur d'emploi sur 5 (21%). Ce taux poursuit une tendance à la hausse depuis 10 ans. Cet indicateur soulève la question de l'adaptation de l'offre de formation au regard du positionnement économique du territoire et du profil de la population active.

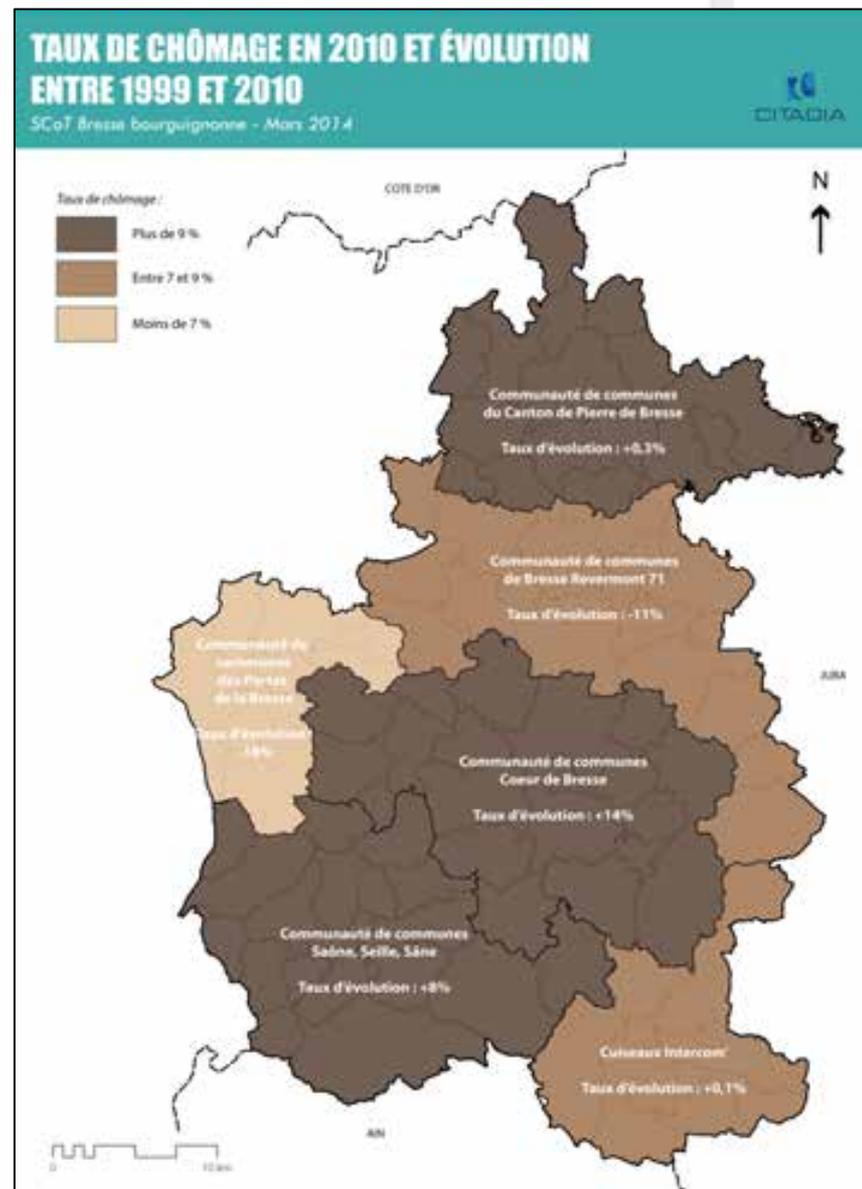
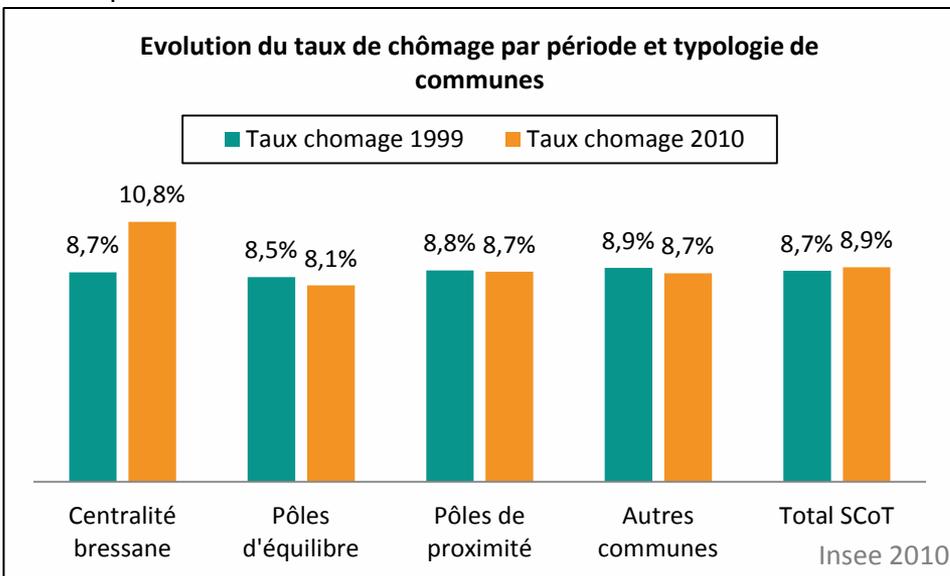


Les communes de la centralité bressanne voient leur taux de chômage augmenter de 2 points en 10 ans, soit une augmentation de 120 demandeurs d'emploi depuis 1999.

A l'inverse, le taux de chômage décroît sur les pôles d'équilibre, de proximité et les autres communes et notamment au sein des pôles d'équilibre, dont le nombre de demandeurs d'emploi diminue de 330 depuis 1999.

Ces différences spatiales peuvent être expliquées au regard des évolutions socioéconomiques suivantes :

- une concentration des nouveaux arrivants au sein des communes rurales, des pôles relais et de proximité, et une attractivité plus faible de la centralité bressanne pour les jeunes ménages en situation d'emploi ;
- une concentration des emplois offerts sur les communes de Louhans-Châteaurenaud, Branges et Sornay et une majorité de flux pendulaires internes dirigés vers les communes de la centralité bressanne qui soulignent la séparation des bassins de vie et d'emplois.



2. Un positionnement économique à soutenir

a. Une structure de l'emploi qui reste dominée par les secteurs industriels et agricoles

Le tissu économique de la Bresse bourguignonne se caractérise par une structure de l'emploi essentiellement concentrée autour des fonctions productives et des catégories socioprofessionnelles « intermédiaires ».

La population active ouvrière représente 37% des effectifs salariés de la Bresse bourguignonne en 2010 (10 712 actifs) et le secteur industriel représente un quart des emplois salariés de la sphère privée, soit un taux nettement supérieur aux moyennes régionale (18%) et nationale (15%).

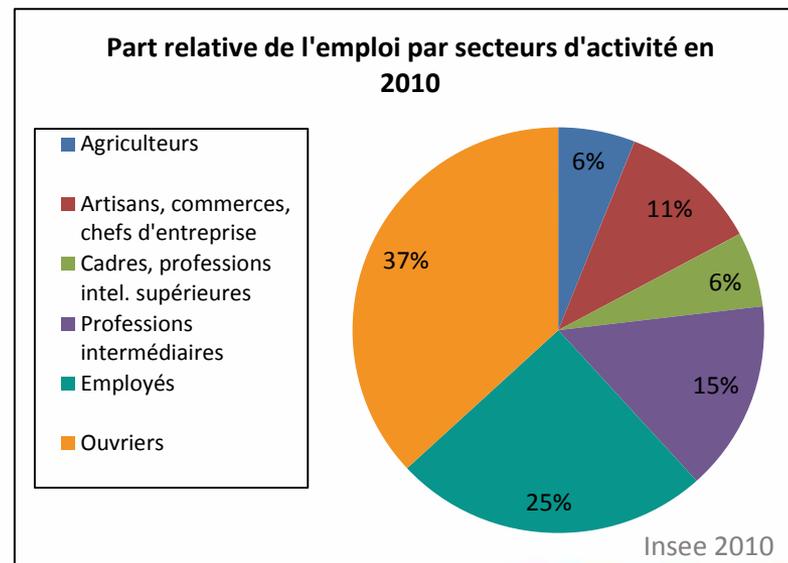
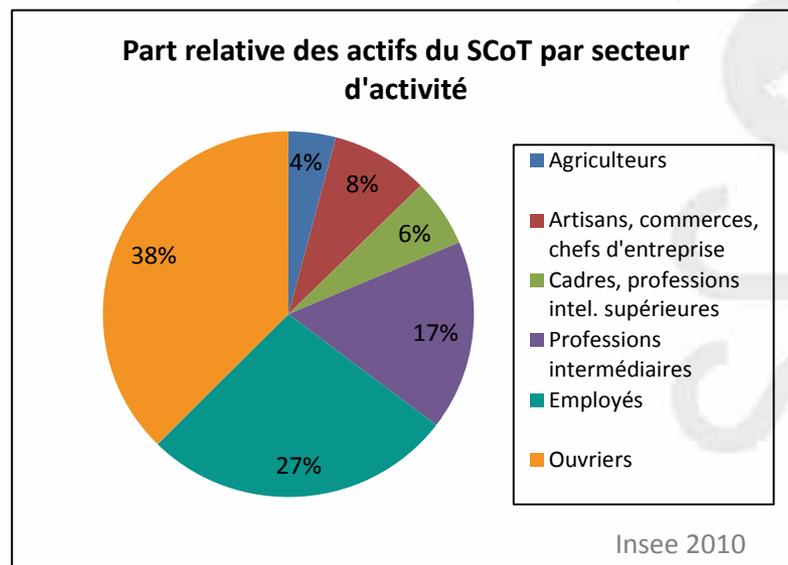
A l'inverse, le secteur tertiaire est faiblement représenté malgré une nette progression depuis la fin des années 1990, notamment dans le secteur des services aux entreprises. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures représente 6% des actifs de la Bresse bourguignonne (1 705 actifs) et reste inférieure aux moyennes départementale et régionale.

Le secteur primaire regroupe 6% des actifs du territoire (1 177 actifs) et conserve un rôle important dans l'activité économique du territoire.

Relativement peu développée, l'économie présentielle* représente pourtant un support privilégié pour le développement local de territoires ruraux. La sphère présentielle regroupe un réservoir d'emplois non délocalisables et permet de répondre aux besoins de proximité induits par les évolutions démographiques récentes des ménages (vieillesse démographique, arrivée de jeunes ménages, desserrement, etc.).

L'offre de formation est peu représentée sur le territoire et peut expliquer la tendance au départ des jeunes actifs en début de parcours professionnel en direction des bassins d'emplois de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier.

*L'économie présentielle désigne l'ensemble des secteurs d'activité qui répondent aux besoins de la population résidant effectivement sur un territoire, par opposition à l'économie productive qui renvoie à l'ensemble des activités de production et de transformation.



b. Un tissu entrepreneurial complémentaire

La répartition des entreprises du territoire par secteurs d'activité souligne le positionnement du territoire sur les filières du secteur secondaire.

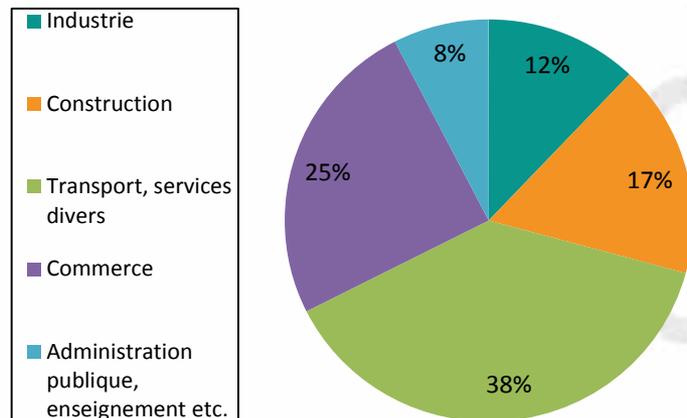
- 38% des entreprises sont occupées dans le secteur des transports et des services divers aux entreprises ;
- Le secteur industriel concentre 29% du tissu d'établissements productifs, dont 12% pour l'industrie et 17% pour la construction
- L'activité commerciale regroupe 25% du tissu productif
- Enfin, le secteur public concentre 8% des établissements du territoire, principalement en lien avec les fonctions administratives de la sous-préfecture louhannaise et des chefs lieux de cantons.

Le nombre d'entreprises du territoire est en progression depuis plusieurs années et notamment entre 2008 et 2010. La dynamique de création d'entreprises a notamment doublé entre 2008 et 2009 (2 470 créations en 2009 contre 232 en 2008). il convient toutefois de souligner qu'une part importante des créations d'entreprises à la fin des années 2000 est en lien avec la création du statut d'auto-entrepreneur. Cette tendance d'évolution a notamment renforcé la part des TPE/TPI dans l'organisation du système productif mais n'a que modestement stimulé l'offre d'emploi sur le territoire. Parallèlement, le secteur productif, représenté par les grands groupes, représente une opportunité d'entraînement sur l'ensemble du tissu économique local.

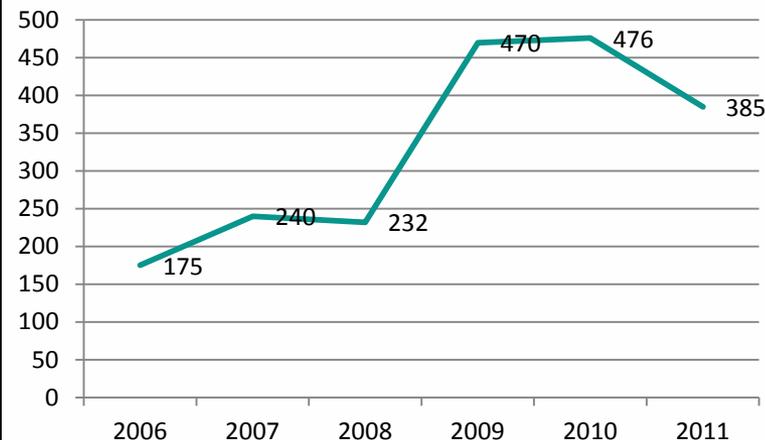
Une inversion de la tendance est toutefois soulignée depuis 2011, avec un ralentissement du rythme de créations d'entreprises (385 en 2011 contre 476 en 2010).

Une problématique a également été identifiée sur le territoire en matière d'accompagnement au développement à la transmission d'activité, principalement au sein des pôles d'équilibre et des pôles relais pour les petites activités spécialisées.

Part relative des établissements par secteur d'activité en 2010



Dynamique de création d'entreprises entre 2006 et 2011



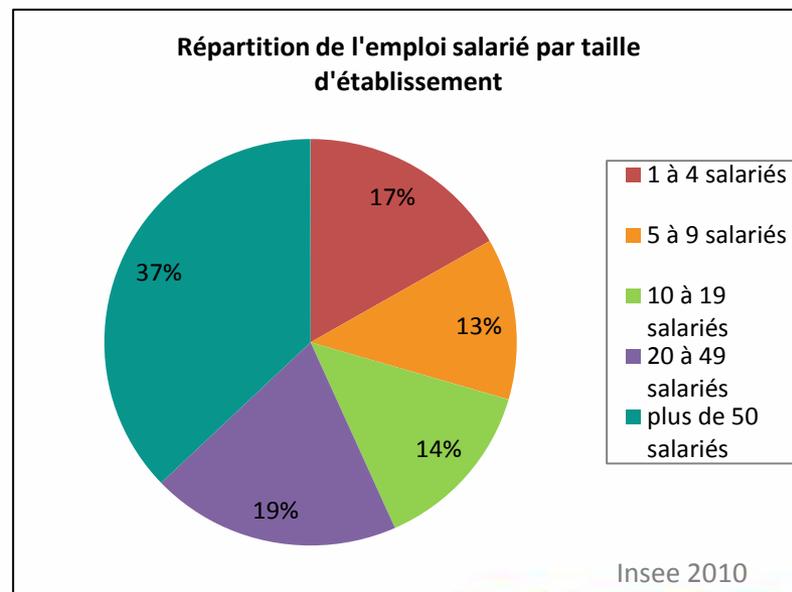
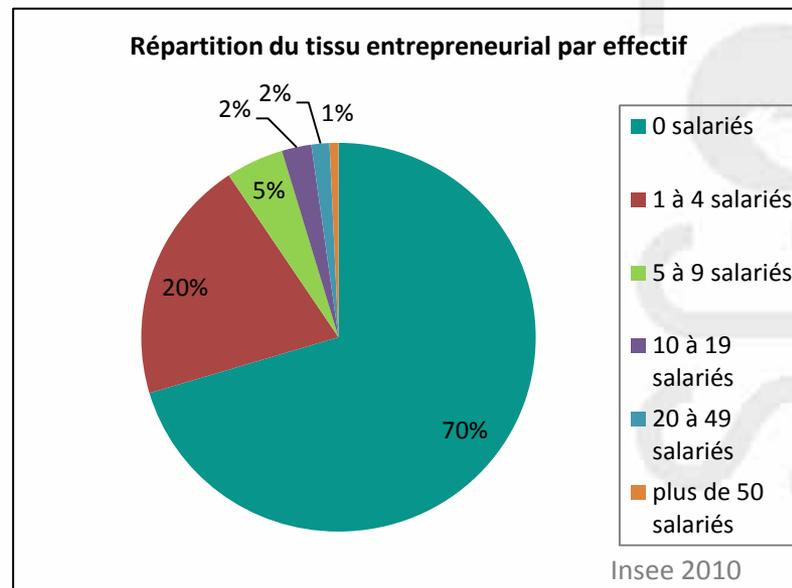
c. Une majorité de petits établissements productifs

La répartition des entreprises par effectif salariés fournit un indicateur pertinent dans l'analyse de la structure économique du territoire.

Le tissu d'entreprises de la Bresse bourguignonne se caractérise par une surreprésentation des entreprises unipersonnelles et de l'auto-entrepreneuriat (70%). Les TPE/TPI représentent également une part importante du tissu d'entreprises en regroupant 27% du total d'établissements. A l'inverse, les établissements de plus de 50 salariés ont un poids marginal dans le tissu d'entreprises du territoire (1% des établissements). Malgré la prédominance des petits et moyens établissements sur le territoire, les grands groupes occupent un rôle majeur dans l'investissement productif et dans l'offre d'emploi sur le territoire. Les 20 principaux établissements du territoire regroupent 3 643 emplois, soit 37% du total des effectifs salariés. A l'inverse, les entreprises unipersonnelles représentent 80% des entreprises et concentrent 17% de l'emploi.

	Communes	Emplois
LDC Bourgogne	Branges	788
Groupe Prudent	Branges	478
Groupe Bigard	Cuiseaux	413
Albéa	Simandre	323
Maillet	Pierre-de-Bresse	217

Cette polarisation de l'emploi permet généralement d'accroître l'offre d'emploi sur certaines communes accueillant des espaces d'activité attractifs en tirant profit des investissements productifs réalisés par les grands groupes. Les grands établissements participent à l'identité économique et à la visibilité du territoire grâce au positionnement de longue date sur les filières historiques du territoire : c'est le cas de LDC Bourgogne sur la ZA des Marosses à Branges ou de Mayet à Pierre de Bresse. Les établissements principaux sont susceptibles de faire levier sur l'ensemble de la chaîne de production, en permettant par exemple la structuration d'un réseau de sous-traitance. Néanmoins, la forte représentation de l'emploi dans les grands groupes peut représenter un facteur de fragilité. Ces derniers sont généralement plus sensibles aux variations de la conjoncture économique et des niveaux de production.



d. Un secteur artisanal dynamique

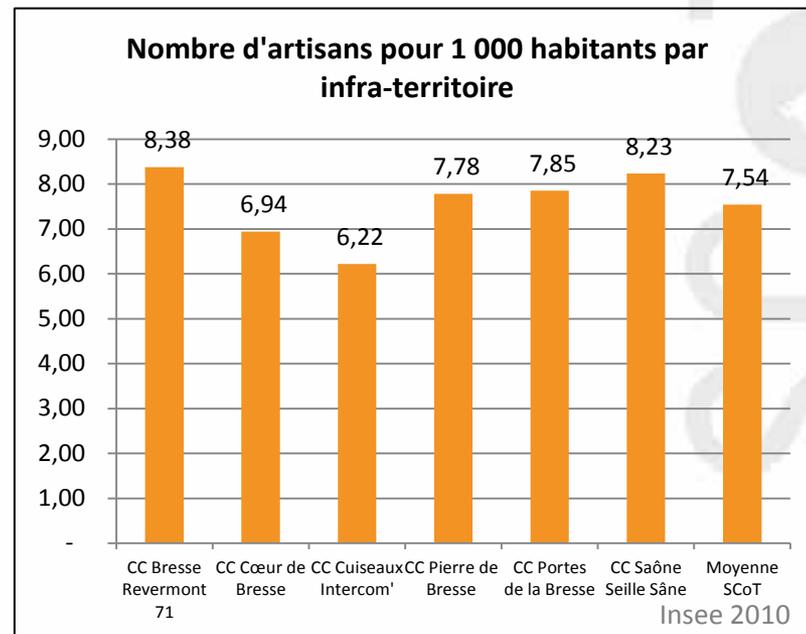
Le territoire du SCoT se caractérise par un **secteur artisanal dynamique** qui participe à la vitalité économique de la Bresse bourguignonne depuis la fin des années 1990.

Le nombre d'entreprises artisanales installées sur le territoire du SCoT s'élève à 1 246 et représente près de la moitié du total d'entreprises du territoire, soit 14% du total d'entreprises artisanales de Saône-et-Loire.

Le secteur artisanal de la Bresse bourguignonne présente des évolutions hétérogènes dans les différents secteurs. Seuls les secteurs de l'alimentation et du bâtiment connaissent une tendance au développement de leur activité. A l'inverse, certaines activités artisanales traditionnelles sont soumises à des difficultés de fonctionnement et de transmission d'activité. C'est notamment le cas pour le travail du bois et de la production artisanale de chaises à Rancy, soumis à la concurrence d'établissements axés sur la compétitivité prix.

Il convient de préciser que parallèlement à son rôle dans le tissu productif du territoire, le secteur artisanal remplit une **fonction sociale de proximité**. Il contribue à la vitalité économique des communes rurales isolées tout en offrant une offre de services marchands de proximité.

Le nombre moyen d'artisans s'élève à **7,54/1 000 habitants** à l'échelle de la Bresse bourguignonne. Les communautés de communes de Bresse Revermont 71, de Saône, Seille, Sâne et du canton de Pierre-de-Bresse affichent une densité supérieure à la moyenne SCoT : ces dernières regroupent respectivement 8,38, 8,23 et 7,78 artisans/1 000 habitants. A l'inverse, les communautés de communes Cuiseaux Intercom' et Cœur de Bresse disposent de densités moyennes inférieures aux moyennes du SCoT (respectivement 6,22 et 6,94 artisans/1 000 habitants).



Parc d'activités artisanales à La Chapelle-Saint-Sauveur – Citadia Conseil

Le tissu économique du territoire du SCoT est principalement caractérisé par la présence de secteurs d'activités traditionnels qui ont accompagné le développement économique du territoire. L'activité économique de la Bresse bourguignonne s'inscrit dans le prolongement du positionnement économique de la Saône-et-Loire en affichant toutefois une spécialisation plus marquée.

Le soutien aux activités spécialisées et compétitives du territoire représente donc un enjeu majeur pour le fonctionnement du tissu économique dans les années à venir.

Dans cette optique, l'agence de développement économique Bresse Initiative assure l'animation des filières et les activités de promotion économique du territoire auprès des entreprises souhaitant s'implanter et développer une activité sur le territoire (« cibles exogènes »).

e. Un positionnement de longue date autour de filières industrielles : l'agro-alimentaire

La filière agroalimentaire représente l'un des secteurs de développement les plus spécialisés de la Bresse bourguignonne. Cette spécialisation productive repose en grande partie sur les liens productifs avec le secteur agricole du territoire.

A ce titre, la présence de trois périmètres d'AOC-AOP (Volailles de Bresse, Comté-Morbier et Crème et Beurre) est un facteur de rayonnement important pour les entreprises positionnées sur la filière.

En termes d'emploi et d'activité, les 25 plus grandes entreprises regroupent près de 2 300 salariés et contribuent à l'attractivité économique du territoire (LDC Bourgogne, Bigard, Salmon'Est, Val de Seille, Laiteries de Bresse notamment).



LDC Bourgogne sur la ZA du Bois de Chize à Branges – Citadia Conseil



Silos à grains de la coopérative agricole Bourgogne du sud (siège social à Verdun-sur-Doubs) – Citadia Conseil

f. La filière transport et logistique

Le développement de la filière logistique a essentiellement tiré profit du niveau d'accessibilité routière du territoire, situé à proximité de plusieurs axes routiers et autoroutiers structurants. Filière au stade de maturité économique, la logistique concentre près de 1 000 emplois salariés sur l'ensemble de la Bresse bourguignonne.

Près de 1 200 entreprises sont recensées sur la filière, dont 450 en Cœur de Bresse et 250 sur le territoire de Saône, Seille, Sâne. Les principaux établissements sont implantés sur les zones d'activités disposant de lots de grande surface :

- Sur la zone d'activités des Marosses à Branges pour le Groupe Prudent qui regroupe 478 salariés ;
- Sur la zone d'activités du Bois Bernoux à Cuisery, pour le groupe Dentressangle qui regroupe 107 salariés.

La filière logistique dispose d'opportunités de développement du fret ferroviaire, qui pourrait bénéficier de plusieurs leviers et s'inscrire dans un environnement macro-économique favorable :

- des opportunités foncières sur la friche ferroviaire de Saint-Bonnet-en-Bresse sur 7ha, située en contrebas de la voie ferrée et à proximité directe de la gare de Mervans ;
- Une existence de pôles multimodaux à destination du transport de marchandises (ports de Chalon-sur-Saône et de Mâcon, gares TGV régionales, etc.) ;
- Un embranchement fer généralisé sur les principales zones d'activités du territoire, et notamment les espaces d'activité de la centralité bressanne qui se situent à proximité de la voie ferrée.

La logistique est toutefois une activité économique fortement consommatrice d'espace et de foncier au sein des zones d'activités. L'enjeu de reconversion et de mutation des bâtiments d'activité et des emprises liées au stationnement peut être soulevé, notamment en matière :

- d'intégration urbaine et paysagère des sites d'activité logistique, principalement situés en entrée de ville ;
- d'optimisation de l'occupation du sol et du bâti d'activité ;
- d'opportunités d'innovation sur la filière afin notamment d'assurer une cohabitation apaisée entre fonctions urbaine et économique.



Le site Prudent ZA des Marosses à Branges – Citadia Conseil



Friche ferroviaire - Saint-Bonnet-en-Bresse. Emprise 7ha, propriété foncière Réseaux Ferrés de France (RFF) – Citadia Conseil

g. Les filières industrielles dynamiques

Le positionnement industriel de la Bresse bourguignonne est soutenu par le dynamisme de filières traditionnelles qui participent à l'identité économique du territoire. C'est le cas notamment de la plasturgie, de la métallurgie et de l'industrie mécanique qui s'inscrivent dans un environnement macro-économique porteur de développement. Le tissu industriel bressan bénéficie de la proximité du pôle métallurgique du Creusot-Montceau et du pôle automobile de Sochaux-Montbéliard et permet d'accueillir plusieurs entreprises de la métallurgie et de la sous-traitance mécanique. Ce secteur d'activité participe activement à la vitalité économique locale en concentrant plus de 500 emplois et 400 établissements dont 200 en Cœur de Bresse et près de 100 sur le territoire de Saône Seille Sane.

Le tissu d'entreprises des filières industrielles spécialisées est globalement constitué de TPI-PMI dont l'activité est intégrée à la chaîne productive de groupes industriels moteurs. Celle-ci génère de nombreux effets d'entraînements sur la sphère productive locale :

- les 17 entreprises positionnées sur la filière plasturgie concentrent près de 1 700 emplois salariés ;
- les 37 entreprises de la filière métallurgie regroupent plus de 700 emplois.

En outre, l'offre de formation professionnelle est en cours d'adaptation au positionnement et aux besoins des établissements du territoire. La création récente d'un CAP de conducteur d'installations de production et la mise en place de sessions de formations qualifiantes sur le métier de tourneur - régleur représentent des leviers majeurs de pérennisation de l'activité secondaire en améliorant les conditions d'embauches locales.

Le contexte économique local et régional est donc favorable au maintien de l'emploi et de l'activité industrielle, permettant à la Bresse bourguignonne de s'appuyer sur un positionnement fortement spécialisé dans un contexte national de désindustrialisation depuis 30 ans.

Il convient néanmoins de noter certains signes de fragilité du tissu industriel et une augmentation du taux de chômage au cours des dernières années, en lien notamment avec le renchérissement du prix du pétrole et de la concurrence internationale.



Site Albea – Zone d'activité des Bruyères à Simandre – Citadia Conseil



Site Caillon Mécanique – Zone d'activité de la Charbonnière à Cuiseaux – Citadia Conseil

3. Un tissu économique à optimiser

a. Organisation spatiale des espaces d'activité

Les 15 zones d'activités principales recensées sur le territoire représentent une surface totale de 437ha, soit une surface moyenne de 29ha par zone. Un tissu de petites zones d'activités inférieures à 1ha et à vocation artisanale est également recensé en diffus sur l'ensemble du territoire. Le tissu de zones d'activités suit en cela les tendances observées à l'échelle de la Saône-et-Loire : 50% des zones d'activités recensées dans le cadre de l'analyse des zones d'activités économiques pilotée par la DDT 71 sont inférieures à 5ha. D'un point de vue macro-économique, les espaces d'accueil à vocation économique du territoire s'inscrivent dans un environnement départemental fortement concurrentiel. Les principales zones d'activités de Saône-et-Loire sont polarisées autour des pôles urbains structurants et assurent l'essentiel de l'activité économique départementale. C'est notamment le cas de la zone industrielle « Saôneord » à Chalon-sur-Saône (500ha), le site industriel du Creusot (215ha) ou encore la zone industrielle de Torcy (109ha).

Par ailleurs, l'organisation spatiale des zones d'activités illustre une concentration de l'emploi et de l'activité sur les secteurs sud du territoire et principalement :

- à proximité directe des axes autoroutiers (A39 et A6) et des infrastructures de communication , avec une forte concurrence des ZAE de Courlaoux (Jura) ;
- au sein des communes de la centralité bressane et notamment à Branges et Sornay.

Les zones d'activités de la Bresse bourguignonne disposent en outre d'un certain nombre d'avantages concurrentiels. Le niveau de desserte routière représente un facteur privilégié d'attractivité pour les groupes exogènes, notamment spécialisés dans le transport et la logistique. Les niveaux de prix à la vente s'échelonnent entre 5€ et 10€/m² viabilisés et sont jugés relativement compétitifs au regard des marchés immobiliers et fonciers de la Région. Les zones d'activités du territoire bénéficient également de nombreuses disponibilités foncières au sein du tissu existant et font l'objet de plusieurs projets d'extension conséquents.



Zone d'activités du Bois Bernoux à Cuisery – Citadia Conseil



Zone d'activités des Bruyères à Simandre – Citadia Conseil

b. Caractéristiques urbaines et fonctionnelles des zones d'activités

Le tissu de zones d'activités du territoire présente plusieurs contraintes au développement d'une offre d'accueil attractive et durable. Le tissu de zones d'activités du territoire s'inscrit dans un cadre urbain et fonctionnel globalement peu différenciant, notamment au regard des constats suivants :

- **en termes de fonctionnalité et de niveau de services.** L'aménagement fonctionnel des zones d'activités est globalement standardisé et se limite généralement au raccordement eau, gaz et électricité. La couverture numérique haut débit représente néanmoins un facteur d'attractivité important pour les zones d'activités. Celle-ci est en progression et dessert la majeure partie des zones d'activités du territoire ;
- **en matière d'insertion urbaine et paysagère.** Les zones d'activités sont généralement aménagées en frange urbaine et à proximité immédiate d'espaces naturels et/ou agricoles. Par ailleurs, la mixité des activités économiques soulève la problématique de la cohabitation entre les modes d'occupation du sol et l'enjeu du renforcement de la spécialisation thématique des zones.

La requalification des zones d'activités et l'optimisation des disponibilités foncières existantes représentent aujourd'hui des enjeux importants pour le développement économique du territoire à moyen terme. Cette logique d'intervention vise principalement à accroître l'offre d'accueil et à améliorer le cadre fonctionnel des zones d'activités en limitant la consommation d'espace.

Parallèlement au développement de nouveaux espaces d'activités, la requalification du tissu existant permet notamment de soutenir le tissu d'entreprises existant en répondant aux besoins endogènes en fonction de l'activité et du cycle de vie de l'entreprise. Il s'agit en outre d'optimiser l'utilisation des parcelles et des bâtiments d'activité en renouvellement urbain tout en améliorant le cadre urbain et fonctionnel des espaces d'activités.



Zone d'activités artisanales à Mervans – Citadia Conseil

c. Un potentiel de développement important au sein des zones d'activités économiques existantes

Le soutien au développement économique du territoire peut faire l'objet de plusieurs modes d'intervention :

- La revalorisation des zones d'activités économiques existantes ;
- La production de foncier nouveau à vocation économique ou à vocation mixte ;
- Le développement de surfaces d'accueil en immobilier d'entreprises.

Les espaces d'activité de la Bresse bourguignonne disposent d'un potentiel foncier à vocation économique conséquent. Celui-ci peut être estimé en distinguant plusieurs types d'opportunités de renouvellement des espaces d'activités, en fonction de la temporalité, du niveau d'intervention et des contraintes. Réalisé à partir des disponibilités foncières existantes et d'estimations en matière de densité d'emplois, le potentiel de développement économique du territoire représente un outil d'aide à la décision en matière de stratégie prospective à court, moyen et long terme. La zone d'activités du Poulet de Bresse représente un potentiel d'emplois et d'activités même si son développement est déconnecté du territoire.

La **densité d'emploi moyenne** s'échelonne entre 20 emplois (moyenne basse) et 25 emplois (moyenne haute) par hectare d'activité sur les principales zones d'activités du territoire.

La **mobilisation du foncier disponible (au sens de non bâtis) au sein des zones d'activités** représente un potentiel total d'environ 50ha à l'échelle de la Bresse bourguignonne.

La **requalification de la friche ferroviaire de Saint-Bonnet-en-Bresse (15ha)** constitue également une opportunité intéressante pour accueillir de entreprises sans consommer de nouveaux espaces naturels ou agricoles. La **friche industrielle anciennement « les Docks du fromager » à Savigny en Revermont, à proximité du centre du village**, constitue une opportunité foncière de 3 ha.

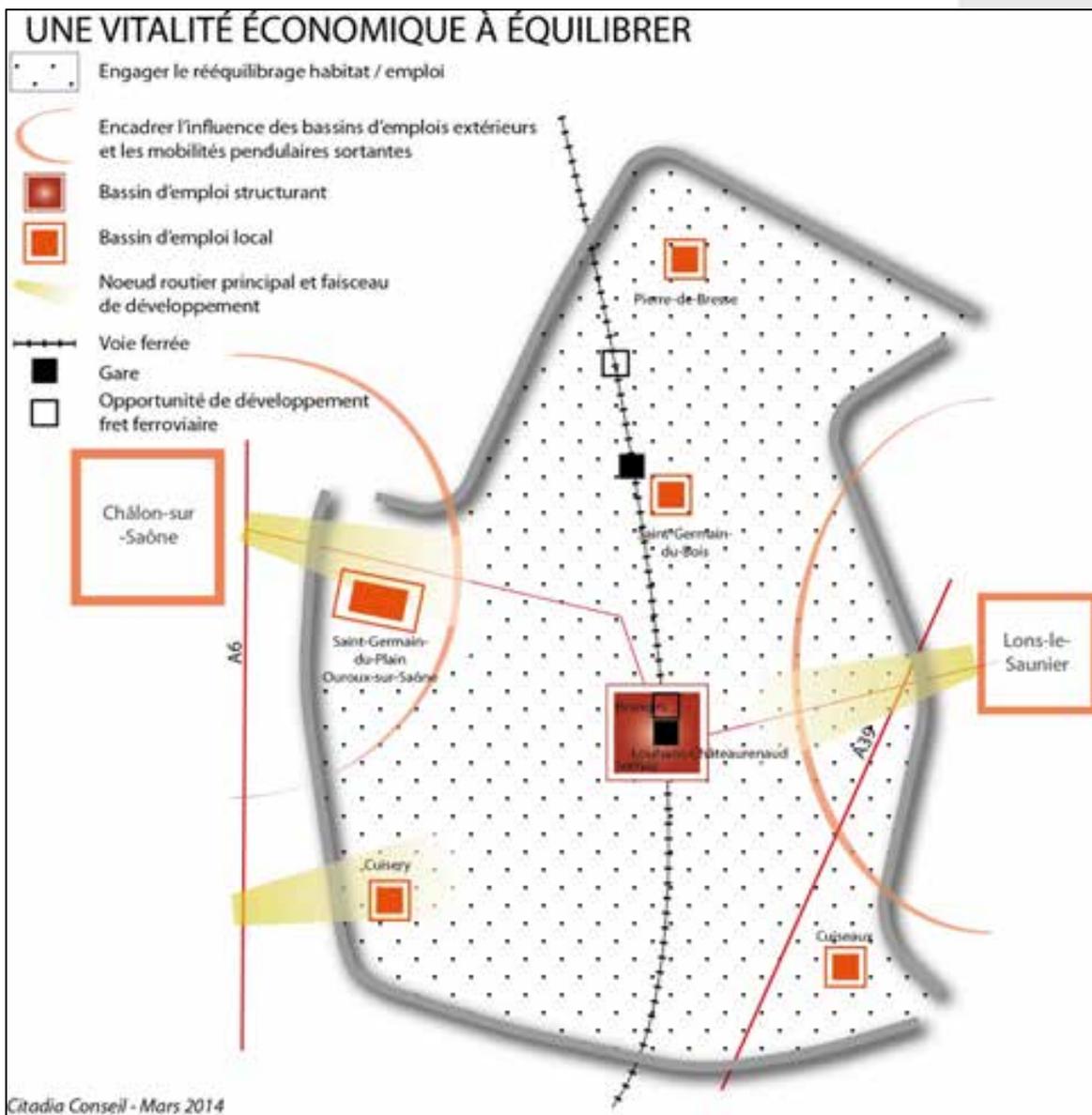
	Enveloppe urbaine des zones d'activités économiques (en ha)	Surfaces non bâties (hors Trame Verte et Bleue (en ha)
<i>ZA La Chaigne</i>	24,5	6
<i>ZA Les Marosses</i>	40,3	6
<i>ZA du Bois de Chize</i>	32,2	0
<i>ZA de Condal</i>	10,1	0
<i>ZA La Charbonnière</i>	21,9	6
<i>ZA de la Condamine</i>	6,8	0
<i>ZA Bois Bernoux</i>	44,5	15
<i>ZA La Milleure</i>	58	0
<i>ZA de l'Aupretin</i>	27,6	8
<i>ZA Le Velard</i>	9,6	2
<i>ZA Les Benoits</i>	19,4	1
<i>ZA des Bois des Rampes</i>	16,4	1
<i>ZA de St Germain du Plain</i>	10,6	1
<i>ZA Les Bruyères</i>	21,4	3
<i>ZA de la Reine</i>	0,4	0
<i>ZA les Charmettes</i>	6,2	0
	214	50

Atouts

- Des disponibilités foncières importantes au sein du tissu de zones d'activités
- Un positionnement de longue date autour de filières industrielles compétitives et porteuses de développement et d'emploi
- Un tissu complémentaire de TPE/TPI et de grands groupes assurant l'essentiel de l'investissement productif
- Un schéma des zones d'activités élaboré par Bresse Initiatives

Contraintes

- Un tissu économique essentiellement porté vers la sphère productive et peu ciblé sur les fonctions résidentielles de proximité
- Une offre d'accueil aux entreprises peu structurée et manquant de lisibilité au regard des besoins endogènes
- Un déséquilibre habitat/emploi qui s'accroît au profit des pôles urbains extérieurs et souligne des difficultés structurelles d'accès à l'emploi chez les jeunes actifs et au sein des communes rurales.



Une vitalité économique fragile à équilibrer

Les enjeux prospectifs : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Tendre vers un rééquilibrage du taux d'emploi en organisant les bassins d'emplois autour de la centralité bressanne et des pôles d'équilibre.	+++
Favoriser le développement de l'économie présentielle, notamment au sein des pôles de proximité et des communes rurales afin de réduire les inégalités d'accès à l'emploi et limiter les besoins en déplacements	+++
Engager une stratégie de requalification des zones d'activités existantes afin de limiter la consommation foncière et offrir un cadre favorable aux besoins endogènes et à l'attractivité économique	+++
Affirmer le positionnement économique du territoire autour des filières industrielles et envisager les opportunités d'innovation	++
Soutenir les démarches innovantes en matière d'activité et d'accès à l'emploi en milieu rural (télétravail, « co-working », ateliers relais, etc.)	+
Poursuivre la mise en réseau des acteurs économiques locaux et le développement d'outils de promotion pour élargir le rayonnement et l'attractivité du territoire.	+

4. Des mutations agricoles à appréhender

A l'échelle départementale, le secteur primaire regroupe 15 600 actifs et près de 7 700 exploitations agricoles. En Saône-et-Loire, il est caractérisé par une territorialisation marquée des filières de production et une grande diversité des secteurs productifs. Les ateliers bovins allaitants constituent l'orientation majoritaire, principalement sur les secteurs ouest du département, généralement accompagnés de la céréaliculture. La vallée viti-vinicole représente l'activité principale le long de la vallée de la Saône, au cœur du département.

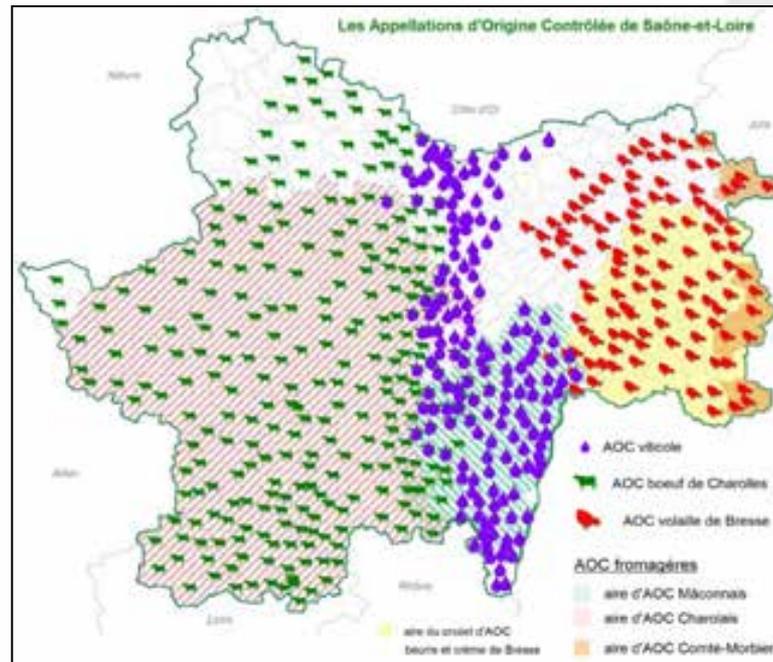
La Bresse bourguignonne regroupe 17,2% du total des exploitations de Saône-et-Loire. Il convient toutefois de noter que les exploitations secondaires sont nettement plus représentées en Bresse bourguignonne (27,5%) qu'à l'échelle départementale (17,9%).

Si de nombreuses spécificités se maintiennent à l'échelle de la Bresse bourguignonne, plusieurs tendances structurelles concernent l'ensemble des territoires agricoles du département.

Si la dimension spatiale de l'agriculture est fragilisée par le développement urbain et résidentiel, son poids dans l'activité et l'emploi reste important et représente une spécificité du tissu économique de la Bresse bourguignonne.

Les fonctions productives agricoles reposent sur des filières spécialisées et productives qui s'appuient sur de nouveaux modes d'organisation de la production : concentration de la propriété foncière et remembrements parcellaires, diminution des terres en herbes au profit des terres labourées. Ces mutations soulèvent un certain nombre d'enjeux, et notamment au sujet du maintien de filières spécialisées à l'instar de l'élevage laitier, ou de la préservation de l'identité paysagère bressane.

Enfin, les nouvelles dimensions sociales et environnementales associées au monde agricole sont au cœur de l'identité bressane et contribuent directement au rayonnement du territoire à une échelle plus large.



Une agriculture labellisée et de qualité. Source DDT 71



Prairie bocagère à Simandre – Citadia Conseil

a. Une activité agricole diversifiée sur la voie de la labellisation

La Bresse bourguignonne se distingue par une grande diversité des orientations technico-économiques qui se traduisent par des systèmes d'exploitations spécifiques.

La polyculture et le polyélevage constituent les orientations technico-économiques dominantes de la Bresse bourguignonne et concernent l'ensemble des communautés de communes. Les exploitations laitières et céréalières se distribuent de façon relativement homogène sur le territoire.

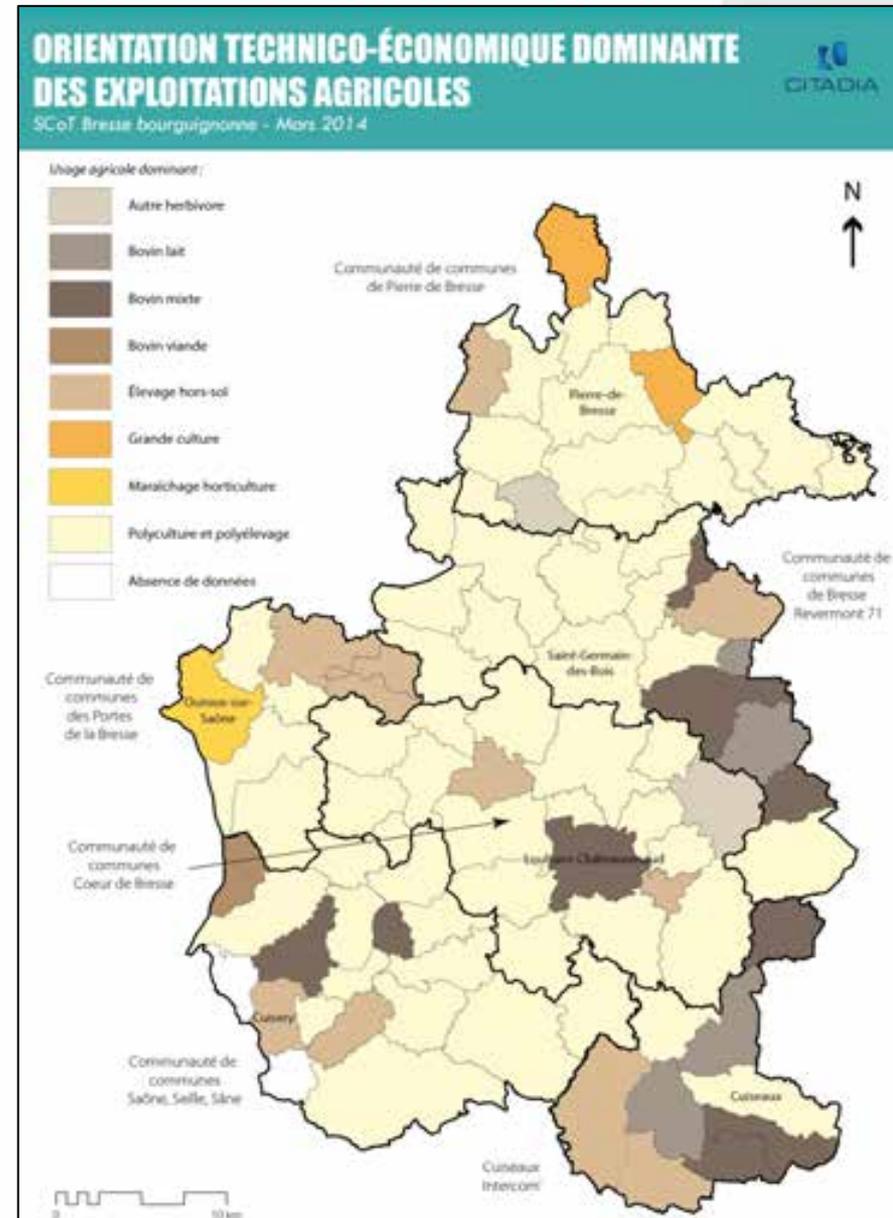
Le canton de Pierre-de-Bresse présente par ailleurs une spécialisation marquée autour de la grande culture (céréaliculture, oléoprotéagineux, culture généraliste), notamment à Purlans et Authumes. Les exploitations sont généralement de grandes tailles (de type « openfield » comprises entre 50ha et 100ha) et soulèvent un enjeu en matière de préservation de la diversité des paysages bressans.

La pratique de **l'élevage bovin** (lait et viande) est essentiellement représentée sur les franges jurassiennes du SCoT, sur les communautés de communes Bresse Revermont 71 et Cuiseaux Intercom'.

Enfin, les activités **maraichères et de floriculture et les exploitations secondaires** sont principalement représentées ponctuellement en milieu périurbain, notamment à Branges, Sornay et à Ouroux-sur-Saône.

Plus généralement, le secteur agricole du territoire bénéficie de plusieurs supports de rayonnement et de visibilité :

- les trois périmètres d'AOC-AOP (Volaille de Bresse, Comté-Morbier et Beurre et Crème de Bresse) représentent une valeur ajoutée évidente pour le secteur primaire et témoignent de la qualité des productions locales ;
- le marché hebdomadaire de Louhans-Châteaurenaud qui regroupe plus de 250 exposants rayonne sur une aire de chalandise régionale et renforce l'image du territoire à une échelle plus large.



b. Une activité agricole en mutation

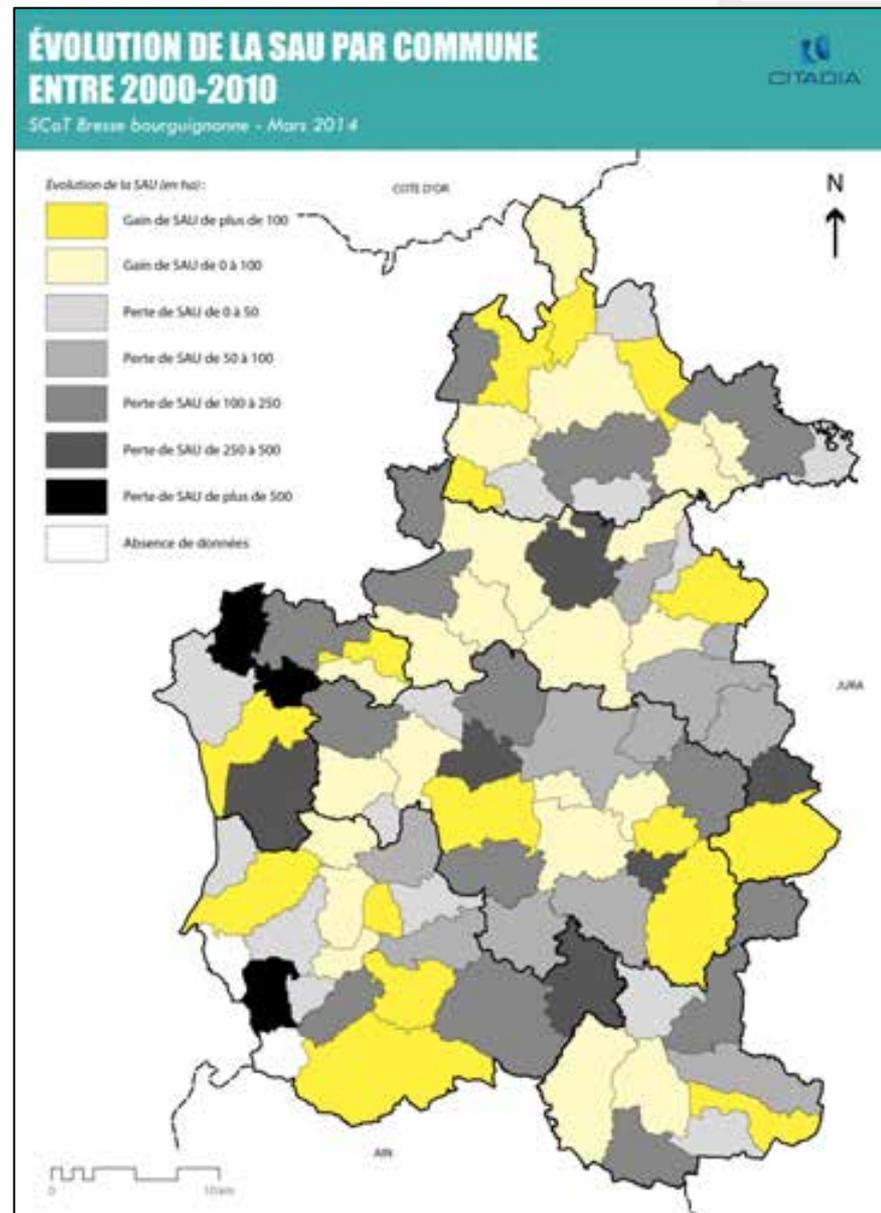
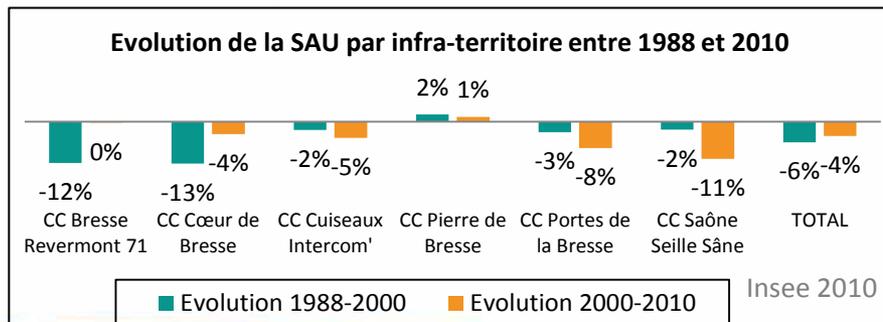
En 2010, les espaces agricoles correspondant à la Surface Agricole Utile (SAU) représentent 79 794ha, soit 56% de la superficie totale de la Bresse bourguignonne (143 000 ha), contre 58% en 1999 (83 349ha) et 62% en 1988 (88 838ha). **La SAU a donc diminué de 10,2% entre 1988 et 2010, soit une perte de 9 044ha depuis 20 ans.**

Deux étapes successives peuvent être distinguées pour caractériser l'évolution de la SAU sur le territoire :

- Une diminution **nette et rapide** de la SAU entre 1988 et 2000, sur un rythme annuel moyen négatif de 0,5%, ce qui représente une perte de 5 489ha et une évolution globale de 6% sur la période
- Une diminution **plus modérée** de la SAU entre 2000 et 2010, sur un rythme annuel moyen de -0,4%, ce qui représente une perte supplémentaire de 3 555ha au cours des 10 dernières années.

Néanmoins, la diminution de la SAU ne s'est pas réalisée de manière uniforme sur l'ensemble du territoire.

Les communes des Portes de la Bresse (-630 ha) et de Saône, Seille, Sône (-2290ha), ont enregistré une chute significative de la SAU depuis 10 ans. Cette évolution s'explique notamment au regard du taux élevé de constructions neuves depuis la fin des années 1990, en lien avec le développement périurbain et le desserrement de l'agglomération chalonnaise. A l'inverse, la SAU a progressé de 218ha sur la communauté de communes de **Pierre-de-Bresse** et souligne le dynamisme du secteur primaire à proximité de la plaine du Doubs. Il convient de préciser que cette augmentation s'explique également par la destruction de haies séparatives.

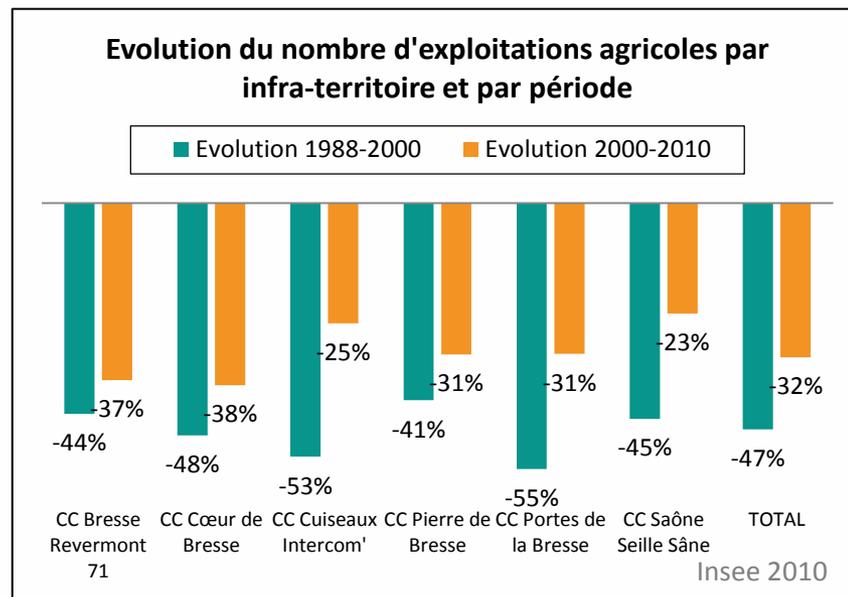
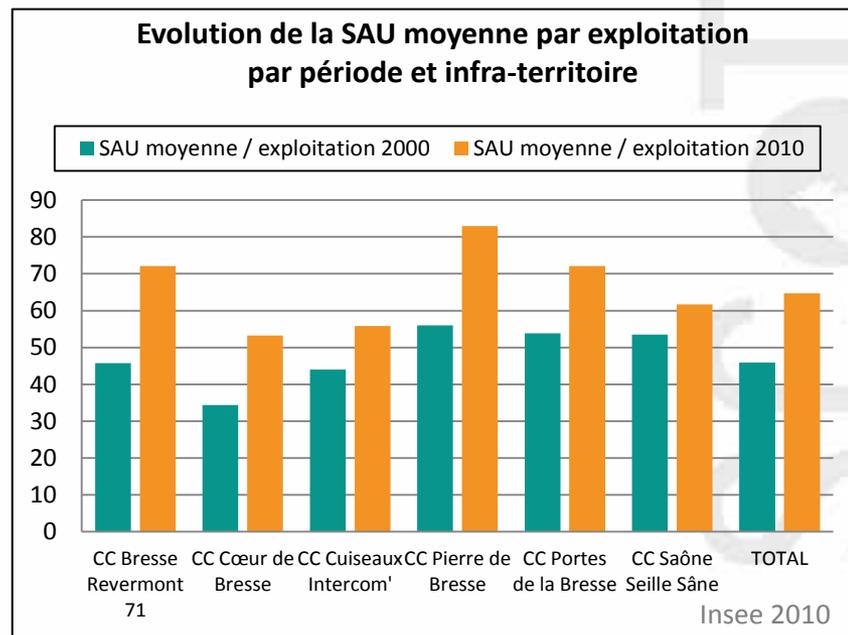
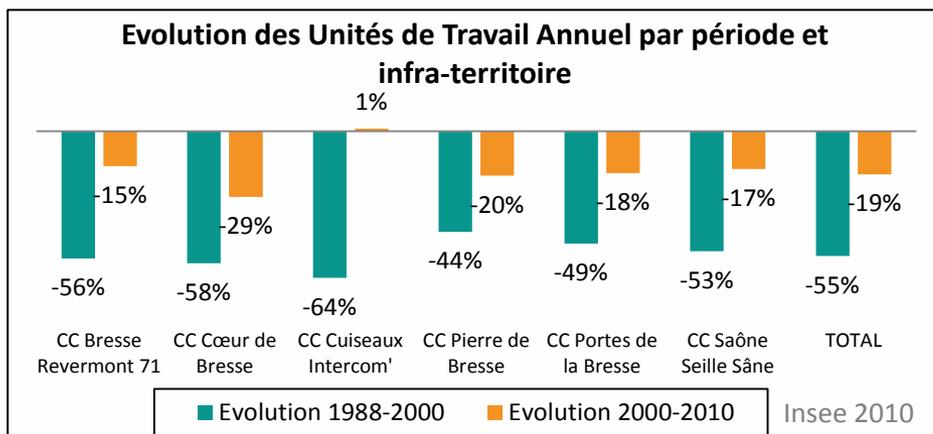


L'augmentation de la surface moyenne par exploitation est une tendance observée sur l'ensemble du territoire depuis 10 ans. La surface moyenne par exploitation représente 65ha en 2010, contre 46ha en 2000, soit une augmentation moyenne de 41%. Cette évolution corrobore l'hypothèse d'une concentration de la propriété foncière agricole, particulièrement marquée sur les communautés de communes de Pierre-de-Bresse (83ha/exploitation) et Bresse Revermont 71 (72ha/exploitation).

1 233 exploitations agricoles sont recensées sur le territoire en 2010, ce qui correspond à une diminution de près de 32% depuis 2000 et de 64% depuis 1988. Cette tendance à la diminution est toutefois plus marquée sur les Portes de la Bresse notamment en lien avec le développement pavillonnaire et les difficultés liées au secteur maraîcher. A l'inverse, la diminution est moins marquée sur le canton de Pierre-de-Bresse où l'activité se maintient autour des grandes cultures spécialisées.

Les Unités de Travail Annuel* (UTA) sont en diminution depuis 1988. Cette évolution souligne la baisse de l'indice d'emploi agricole dans l'emploi total mais témoigne également d'une mécanisation croissante de l'activité productive. L'externalisation de l'emploi et le développement du salariat saisonnier concernent également les exploitations du territoire.

*L'unité de travail annuel (UTA) est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

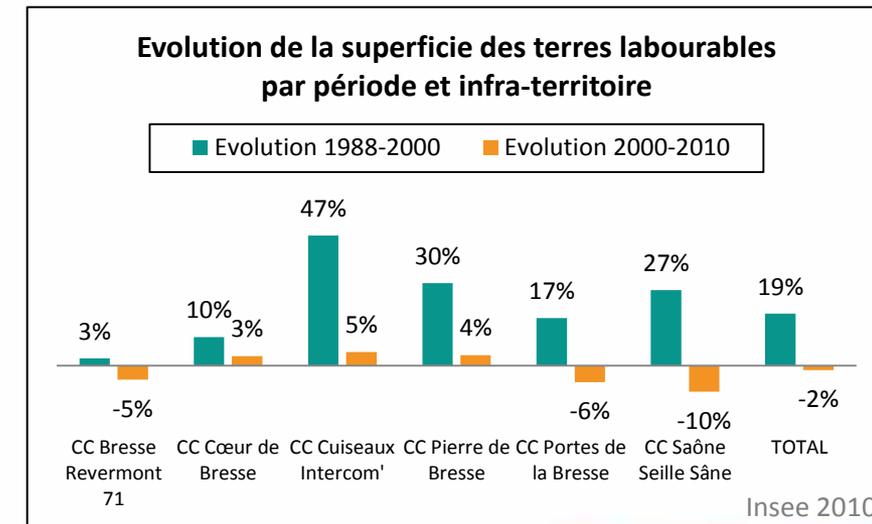
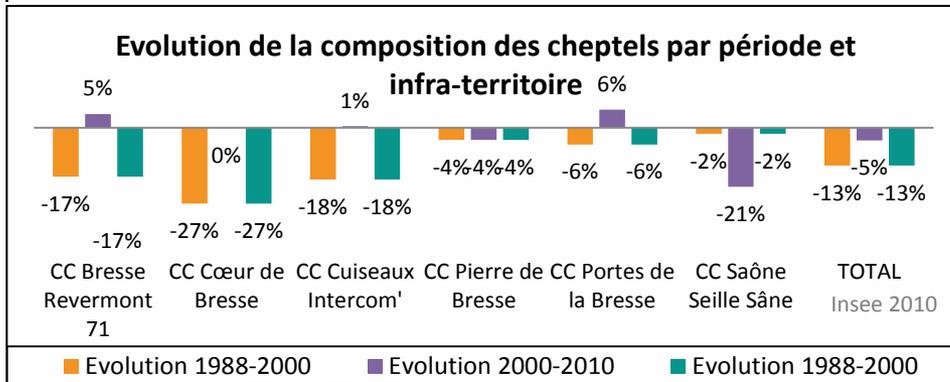
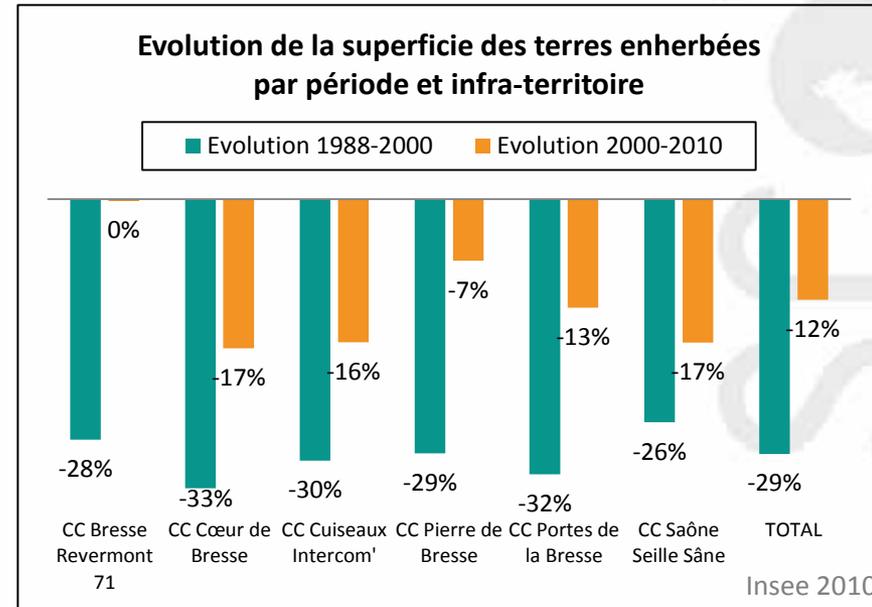


c. Une fonction productive qui évolue

Les terres arables sont nettement majoritaires sur le territoire et représentent 65% de la SAU, soit 49 951ha. Les terres en herbe représentent quant à elles 35% de la SAU en 2010, soit 28 550ha. La diminution rapide des terres enherbées (élevage, cultures spécialisées) au profit des terres arables témoigne des mutations de la fonction productive agricole sur l'ensemble de la Bresse bourguignonne.

Entre 1988 et 2000, les surfaces enherbées diminuent sur l'ensemble des communautés de communes et sur un rythme soutenu entre 1988 et 2000 (-29%). La baisse se poursuit ensuite sur un rythme plus modéré entre 2000 et 2010, de l'ordre de 12%. Parallèlement, la superficie des terres labourables augmente sur un rythme soutenu entre 1988 et 2010 (17%) et enregistre un repli relatif sur la période 2000-2010 (-2%). Témoin des mutations des systèmes de production agricole depuis la fin des années 1980, ce transfert des modes d'occupation des terres illustre la tendance à la spécialisation des productions autour de la céréaliculture.

Les évolutions récentes des modes de production fragilisent certaines filières agricoles. Les activités maraichères sur les communes de Branges et d'Ouroux-sur-Saône soulèvent l'enjeu de la pérennisation de la culture spécialisée en milieu périurbain, en lien avec l'extension des espaces d'activités et des lotissements pavillonnaires. La diminution des effectifs moyens de cheptels indique également les difficultés rencontrées par les filières d'élevage, notamment sur les franges est du territoire à proximité du Revermont.



L'âge moyen des déclarants à la Politique Agricole Commune de la Bresse bourguignonne s'établit à 49 ans et 10 mois, contre 48 ans en moyenne départementale. 35% des exploitants du territoire sont âgés de plus de 55 ans, contre 27,5% en Saône-et-Loire. A l'inverse, les chefs d'exploitation âgés de moins de 55 ans sont inférieurs à la moyenne départementale (65% contre 72,5% en Saône-et-Loire). Ces indicateurs soulignent la problématique de reprise/transmission d'activité sur le territoire.

Les structures individuelles sont encore majoritaires sur le territoire du SCoT et représentent près de 70% des exploitations. Néanmoins, les formes sociétaires sont en progression rapide depuis 10 ans. A ce titre, la Coopérative Agricole Bourgogne du sud, le Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse ou encore Les Ateliers de Bresse occupent un rôle majeur dans la structuration des filières agricoles et la mise en réseau des acteurs du secteur.

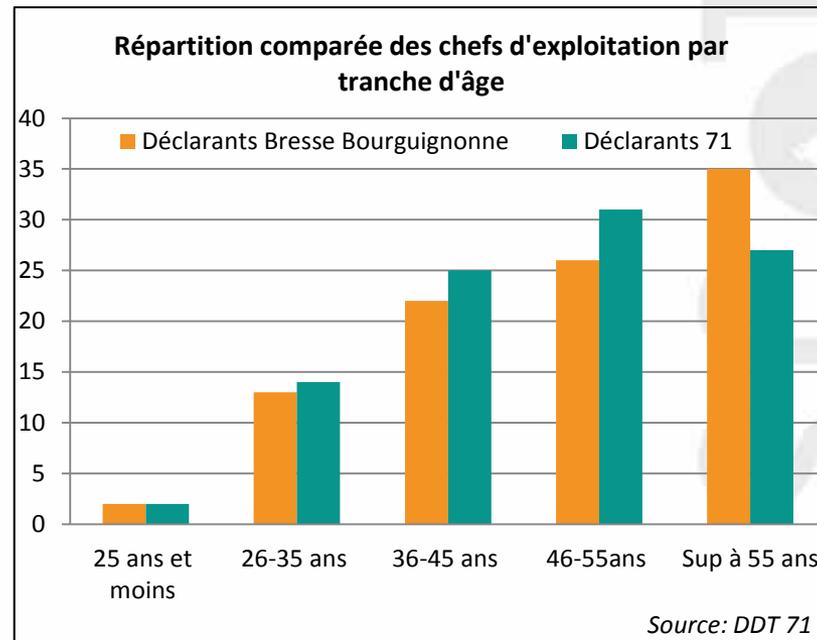
d. Des opportunités de diversification de l'activité agricole

Malgré certains signes de fragilité qui interrogent le rôle du secteur agricole dans l'emploi et l'activité, plusieurs facteurs de développement sont identifiés au regard des mutations récentes et du développement de nouvelles fonctions associées au monde agricole.

L'affirmation des fonctions sociales et environnementales du monde agricole et de l'espace rural

La fonction productive traditionnellement associée se double de nouvelles vocations sociales et environnementales. Le développement d'activités permettant de répondre à une demande nouvelle des consommateurs urbains locaux représente donc un levier de diversification de la production pour le territoire.

Les outils de diversification sont en effet caractérisés par le rapprochement du monde agricole entendu au sens large vers le consommateur à travers le développement de nouveaux canaux de consommation de type circuits courts ou vente directe.



Terres arables – Citadia Conseil

De nouveaux processus productifs

Plusieurs associations locales de producteurs, à l'image des « Ventres jaunes » et d'« Entre Producteurs », sont engagées en faveur du développement des circuits courts, notamment pour organiser une présence spécifique sur quelques foires et marchés hebdomadaires sur l'ensemble de la Bresse bourguignonne et valoriser les productions locales.

Il convient d'ajouter que le Label « Bienvenue à la Ferme » fédère un réseau d'agriculteurs pratiquant la vente directe de produits artisanaux. Une quarantaine d'exploitations membres sont recensées sur l'ensemble du territoire.

Ces techniques de diversification de la production s'inscrivent dans une réflexion plus large sur le lien entre agriculture et développement durable, notamment dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Des opportunités de développement récréotouristique

Des potentialités de développement de l'agriculture biologique sont nombreuses sur le territoire et ont notamment donné lieu au développement d'un « lieu test » dédié à l'agriculture maraîchère biologique à Condal. La mise en place d'un système de distribution local en direction de la cantine municipale de Louhans-Châteaurenaud est également un exemple réussi de soutien au secteur agricole et de développement local. En outre, l'ancienne halle aux grains à Louhans-Châteaurenaud est spécifiquement dédiée à l'installation de producteurs de produits issus de l'agriculture biologique au cours du marché du lundi.

La réaffectation de surfaces d'activités agricoles à de nouveaux usages récréatifs et de loisirs représentent également des leviers de développement récréotouristique, en lien avec les fonctions sociales et économiques du secteur agricole. C'est le cas notamment sur le site de baignade biologique à La Chapelle-St-Sauveur ou encore de nombreux chemins ruraux.

Le développement de gîtes ruraux est également une opportunité de requalification du patrimoine bâti agricole et de valorisation des filières de productions locales. Ces derniers constituent le mode d'hébergement quantitativement le plus représenté sur le territoire, devant les établissements de plein air et hôteliers.



Baignade Biologique, La Chapelle-Saint-Sauveur
Source: CC Pierre de Bresse



Domaine Plissonnier, Saint-André-en-Bresse
Source: gites71.com

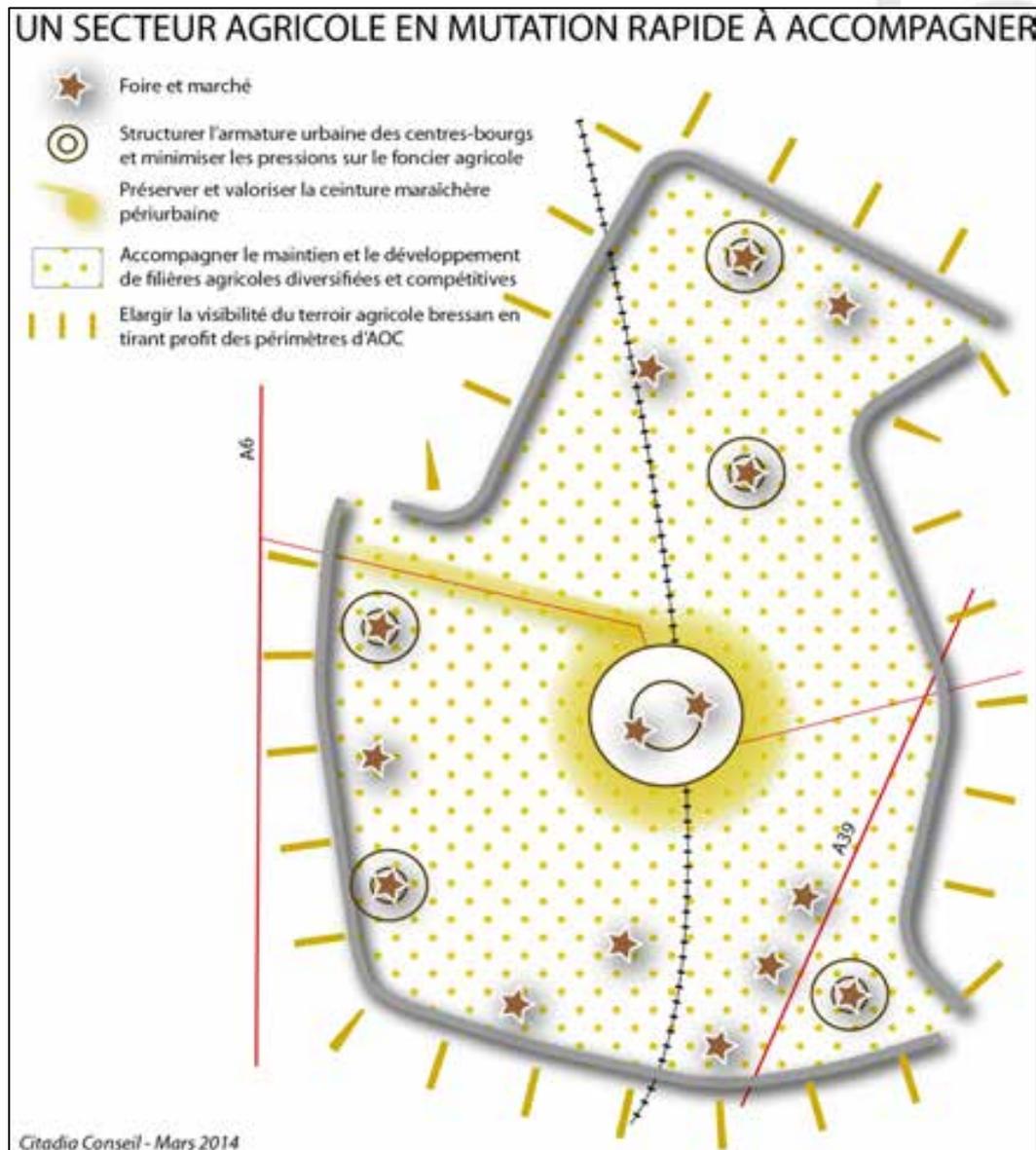
Un secteur agricole en mutation rapide à accompagner

Contraintes

- Une problématique de reprise / transmission des exploitations liée au vieillissement des chefs d'exploitation
- Des filières productives fragilisées (élevage bovin, production laitière) qui menacent la diversité du profil agricole de la Bresse bourguignonne
- Des grandes cultures agricoles qui impactent sur la préservation des spécificités paysagères du territoire (système bocager et haies).

Atouts

- Une production agricole de qualité engagée sur la voie de la labellisation
- Un secteur agricole en cours de structuration autour de formes juridiques sociétaires et d'associations de producteurs
- Des initiatives de diversification de l'activité productive (agriculture raisonnée, circuits courts) et de développement agro-touristique.



Un secteur agricole en mutation rapide à accompagner

Les enjeux prospectifs : quelles priorités?

ENJEUX	Priorités
Accompagner le développement et la structuration des filières agricoles compétitives qui soutiennent le rayonnement du territoire et la valorisation de l'identité du terroir bressan	+++
Assurer la minimisation des pressions et des conflits d'usages sur le foncier agricole afin de pérenniser les exploitations existantes et répondre aux besoins de l'activité	+++
Soutenir le maintien et la pérennisation des filières spécialisées sur l'ensemble du territoire	+++
Soutenir les opérations de diversification de l'activité agricole et de développement rural en lien avec les opportunités de développement touristique.	++

5. Une valorisation de l'identité touristique à préserver

La Bresse bourguignonne est intégrée aux territoires touristiques de la Bourgogne du sud qui recense également : Le Chalonnais, L'Autunois/Morvan, Le Mâconnais Clunisois Tournugeois, Le centre Saône-et-Loire, Le Charolais Brionnais. Le territoire bénéficie d'un positionnement régional stratégique, à proximité immédiate de la vallée centrale de la Bourgogne traversée par la « Route des Vins » et du Jura.

Les chiffres clés du tourisme publiés par l'Observatoire Régional du Tourisme témoignent du rôle occupé par le secteur dans l'emploi et l'activité bourguignonne. Celui-ci représente 22 000 emplois salariés et génère 2,2 milliards d'euros de recettes annuelles moyennes. La Région bénéficie en outre d'une image de destination touristique attractive, notamment pour une clientèle jeune et familiale qui évoque généralement l'authenticité et la qualité des terroirs bourguignons. Le territoire bénéficie également d'une bonne visibilité à l'international qui représente une part de marché croissante pour les acteurs du secteur touristique.

En matière de développement touristique, l'enjeu majeur vise à faire évoluer le statut du territoire de point de passage à une véritable destination de séjour tout en diversifiant la gamme d'hébergements et en améliorant la visibilité touristique. Sur un territoire qui présente un patrimoine architectural et des héritages urbains forts de l'histoire bressanne, des réflexions sur le développement du tourisme patrimonial et culturel, la programmation culturelle et événementielle, le patrimoine gastronomique sont à mener. Les lieux de diffusion culturelle équipés sont restreints. En effet, seul le Palace de Cuisery présente de bonnes conditions ; le Palace Pierre Provence à Louhans est en cours de réhabilitation. Il en va de même pour les enseignements artistiques et les lieux de pratiques artistiques amateurs. De plus, les principaux sites touristiques et patrimoniaux présentent des difficultés d'accès pour les cars et le stationnement.

a. Un potentiel de développement touristique diversifié

Le territoire bressan dispose pour cela de deux portes d'entrée touristiques principales. **Le tourisme vert et de loisirs**, dont l'activité repose principalement sur le cadre naturel et paysager du territoire et propose une large gamme de circuits de découverte, en lien avec les itinéraires de randonnée.



L'éco-musée au Château de Pierre-de-Bresse – Citadia Conseil



La Seille à Branges – Citadia Conseil

Le patrimoine vernaculaire, bâti et paysager de la Bresse bourguignonne est riche et diversifié et représente une porte d'entrée touristique importante. Les étangs et fermes bressannes ponctuent le territoire et sont autant de symboles participant à l'image et à l'identité du territoire, de même que les cours d'eau et les abords (Saône, Seille). Dans cette optique, le territoire est partie prenante du réseau départemental des voies vertes qui recense près de 200 km d'itinéraires sécurisés auxquels s'additionnent 900km de vélo routes et boucles de cyclotourisme. Positionné sur l'axe Chalon-sur-Saône/Lons-le-Saunier, le territoire dispose d'un premier tronçon de la voie verte sur une longueur de 4km entre Saint-Germain-du-Plain et Ouroux-sur-Saône. Un projet d'extension est en outre actuellement à l'étude. Par ailleurs, le schéma régional de valorisation des voies navigables porte un objectif volontariste en matière de développement du potentiel touristique associé à la « Seille navigable » Située sur d'anciennes terres agricoles, la baignade biologique de La Chapelle-Saint-Sauveur accueille près de 30 000 visiteurs annuels et voit sa fréquentation augmenter régulièrement depuis plusieurs années.

Le tourisme patrimonial et culturel est également un support de valorisation touristique de l'identité bressanne. Celui-ci génère principalement des courts séjours, essentiellement familiaux.

D'après la publication de l'Observatoire Régional du Tourisme, *Les chiffres-clés 2010 du tourisme en Bourgogne*, le premier site visité sur le territoire est l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne avec presque 36 178 visiteurs comptabilisés en 2013 ; ce qui le place au 29^{ème} rang régional en termes de fréquentation. Basé au Château départemental de Pierre-de-Bresse, cet écomusée comporte 12 autres sites thématiques répartis en Bresse dont 10 sur le périmètre du SCoT. L'ancienneté de l'Ecomusée ne doit pas restreindre d'autres projets culturels. L'enjeu est de mobiliser les acteurs potentiels du territoire. Bénéficiant du label « Village du Livre » depuis 1999, les marchés hebdomadaires et les manifestations culturelles de Cuisery accueillent près de 40 000 visiteurs annuels en moyenne. A noter, encore le Centre Eden de Cuisery. La commune de Louhans dispose également d'un patrimoine riche avec l'Hôtel Dieu, les Arcades et le musée municipal. Enfin, l'Association de la Grange Rouge regroupe une centaine de bénévoles. Implantée à La Chapelle-Naude, l'association propose des ateliers culturels autour d'artistes locaux, un ensemble d'évènements de divertissements et de loisirs musicaux et des stages autour de la gastronomie et des gestes bressans.



Baignade biologique, La Chapelle-Saint-Sauveur – CC Pierre de Bresse



La Grange Rouge, La Chapelle-Naude – www.lagrangerouge.org



Centre bourg, Cuisery – Citadia Conseil

b. Une filière touristique à structurer et une offre d'accueil à adapter

L'offre d'hébergement touristique de la Bresse bourguignonne se positionne sur des structures de gamme intermédiaire et se concentre principalement au sein des communes de la centralité bressanne et des pôles d'équilibre. Le territoire recense 15 hôtels soit à peine 3% du total régional (547 établissements hôteliers), pour une durée moyenne de séjour d'1,38 nuitées (contre 1,4 à l'échelle régionale) et un taux annuel moyen de remplissage de 47% (contre 55% pour la Région). L'ensemble des nuitées pour l'année 2012 s'élève à 55 761 et reste stable au cours des dernières années. La clientèle française représente 69% du total de nuitées (38 573), tandis que la clientèle étrangère (principalement belge et suisse) représente une part de marché croissante pour les établissements du territoire (31% des nuitées en 2012). Le taux de remplissage des établissements hôteliers du territoire est de 47,1% en 2013, contre 54% à l'échelle régionale. L'offre en hébergement collectif est toutefois jugée insuffisante sur le territoire.

Les capacités d'hébergement restent donc modestes mais les structures d'hébergement et les établissements de restauration enregistrent une progression rapide, grâce notamment au développement récent de nouveaux modes d'hébergement en milieu rural : hébergement de plein air, gîtes et chambres d'hôtes en lien avec la diversification de l'activité agricole, etc.

Une professionnalisation des acteurs en cours

Les structures de développement touristique et les acteurs de la filière sont en cours de structuration sur le territoire, dans une perspective de professionnalisation et de valorisation du potentiel touristique. L'Office de Tourisme du Pays est à ce titre intégré au réseau des 106 Offices du tourisme et Syndicats d'initiatives du département.

Des projets support de développement

Porté par l'Office de Tourisme, le projet de développement touristique « La Seille navigable » affiche la volonté d'affirmer les portes d'entrée naturelles et paysagères du territoire. Par ailleurs, le Pôle d'Excellence Rurale « Architecture bressane, support d'une nouvelle économie touristique et artisanale » représente une opportunité pour la Bresse en termes de valorisation touristique de l'architecture bressane grâce notamment à l'ouverture de nouveaux sites touristiques.

	Total
Nb d'hôtels ouverts*	14
Nb de chambres/ jours offertes	71 005
Nb de nuitées	54 185
Dont clientèle française	40 147
Dont clientèle étrangère	14 040
Taux d'occupation annuel moyen	47,1%

Source : Office du Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.



Gîte de groupe, Cuisery bourg – Citadia Conseil

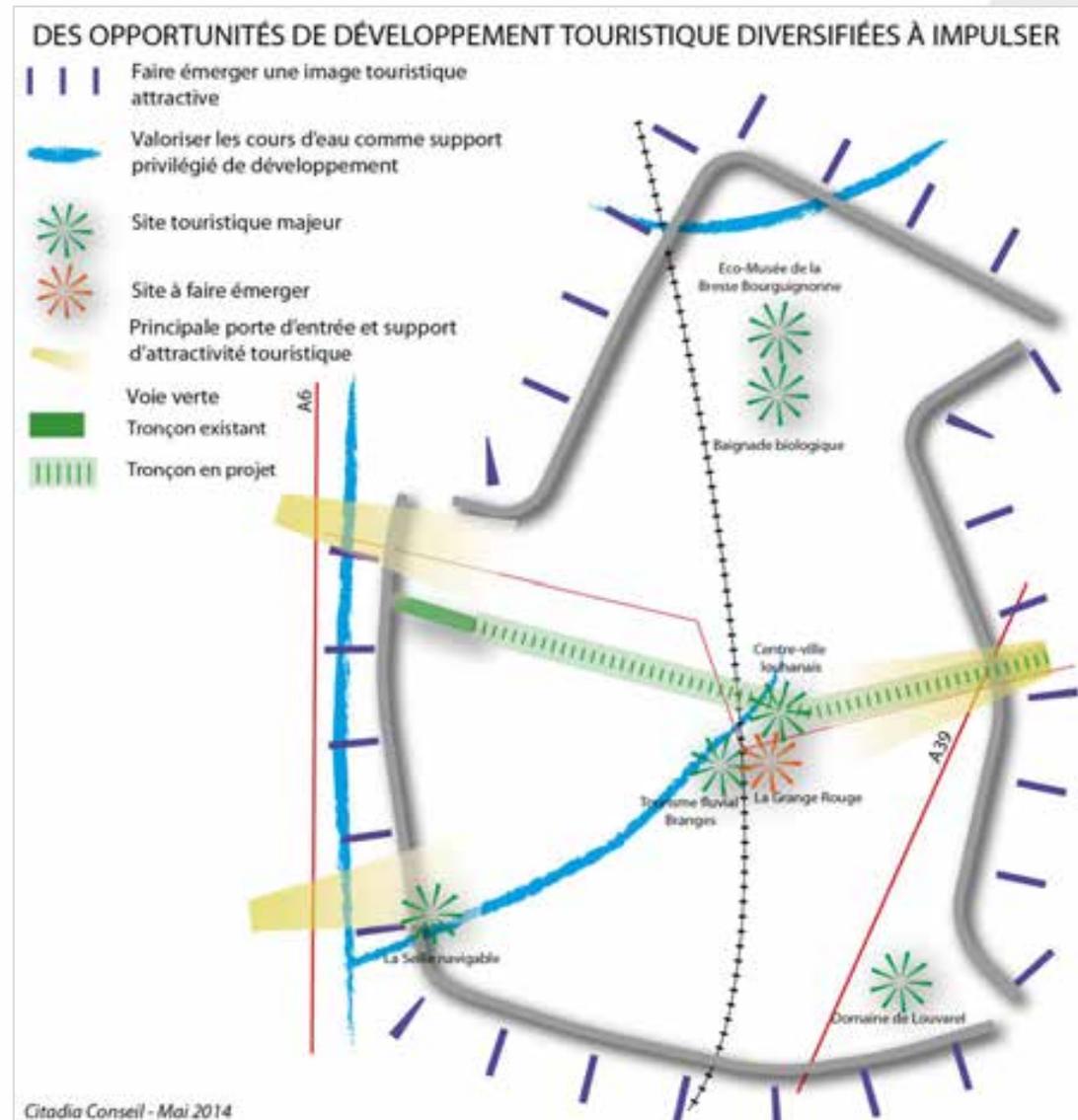
Des opportunités de développement touristique diversifiées à impulser

Contraintes

- Une offre d'hébergement encore incomplète qui ne permet pas de satisfaire l'ensemble de la demande exprimée (capacité d'accueil de groupe encore modeste malgré l'ouverture de 2 gîtes de groupes entre 2012 et 2013)
- Une offre touristique encore peu identifiée à l'échelle nationale malgré un potentiel de développement réel et une volonté politique locale

Atouts

- Une stratégie de développement touristique en cours de structuration
- Une offre d'accueil et d'hébergement en progression rapide en lien avec la valorisation des milieux naturels et des terroirs agricoles
- Des sites naturels et de loisirs qui enregistrent un volume de fréquentation annuel en progression régulière
- Des projets touristiques réalisés ou à l'étude dans une démarche de mise en réseau des acteurs locaux



Des opportunités de développement touristique diversifiées à impulser

Les enjeux prospectifs: quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Poursuivre la valorisation du patrimoine architectural et paysager de la Bresse bourguignonne par la promotion des différentes « portes d'entrée » touristiques	+++
Permettre la transition d'un tourisme de passage à un véritable « tourisme d'étape » en proposant une offre d'hébergement touristique attractive et diversifiée	+++
Accompagner le développement d'une véritable « image territoriale » Bresse bourguignonne clairement identifiée et au service du rayonnement du territoire	+++

Focus par communautés de communes

1. Focus sur Bresse Revermont 71
2. Focus sur le Cœur de Bresse
3. Focus sur Cuiseaux Intercom'
4. Focus sur le canton de Pierre de Bresse
5. Focus sur les Portes de la Bresse
6. Focus sur Saône, Seille, Sane

Focus sur Bresse Revermont 71

Emploi et activité

L'accès à l'emploi représente un enjeu majeur pour le territoire. Le taux d'emploi est inférieur à la moyenne SCoT (0,48 contre 0,67). Les actifs occupant un emploi en dehors de la Région de résidence représentent 22%, contre 37% en moyenne SCoT et se dirigent donc essentiellement vers les bassins d'emplois de Lons-le-Saunier et des communes jurassiennes.

Le tissu d'activité de Bresse Revermont 71 est essentiellement concentré à proximité de l'A39 et bénéficie d'une accessibilité routière efficiente. La ZA de La Chaigne à Beaurepaire-en-Bresse (31ha) affiche un taux d'occupation inférieur à 50% et présente donc des opportunités en matière de reprise d'activité. Le territoire intercommunal dispose en outre de deux zones d'activités à vocation artisanale de petite capacité, à Mervans (6ha) et Saint-Germain-du-Bois (6ha).

Agriculture

L'agriculture constitue un secteur économique important pour le territoire, notamment grâce à l'activité de la filière laitière. La SAU est relativement stable depuis 20 ans, malgré une perte de 46ha depuis 1988. Malgré la baisse globale du nombre d'exploitations, la majorité des exploitants est organisée en formes juridiques (GAEC ou CUMA) qui participent à la structuration du monde agricole. La filière volaille de Bresse recense actuellement des difficultés alors que le territoire est longtemps resté le premier territoire producteur de Saône-et-Loire.

Développement touristique

Le territoire intercommunal dispose d'un important réseau d'itinéraires de randonnées qui participe à la valorisation du patrimoine bâti et paysager bressan (Château de Beaurepaire-en-Bresse). La problématique des haies est toutefois identifiée sur le territoire et représente une contrainte à la préservation de l'identité du territoire.



ZA du Bois des Rampes à Saint-Germain-du-Bois – Citadia Conseil

Focus sur le Cœur de Bresse

Emploi et activité

Le Cœur de Bresse affiche un taux d'emploi de 0,86 (contre 0,68 en moyenne) et structure le bassin d'emploi principal à l'échelle de la Bresse bourguignonne, autour des communes de la centralité bressanne. Le taux d'emploi s'élève notamment à 1,85 à Branges, principalement en lien avec les zones d'activité des Marosses et du Bois de Chize qui regroupent près de 1 400 emplois et plus de 20 entreprises comptant parmi les principaux établissements du territoire (LDC Bourgogne, AL-Ko, Groupe Prudent). Le positionnement économique du Cœur de Bresse est donc organisé autour des secteurs industriel et logistique. Le tissu artisanal est également dense, notamment dans les secteurs du bâtiment et de la construction.

Agriculture et développement rural

Le secteur agricole du Cœur de Bresse se caractérise par la présence historique de la filière maraîchère en milieu périurbain, notamment à Branges et à Sornay. Celui-ci se trouve confronté à plusieurs signes de fragilité, notamment en matière de reprises/transmissions et de pérennisation de l'activité.

Développement touristique

Le territoire intercommunal dispose de nombreux atouts en matière de développement touristique :

- le centre-ville louhannais caractérisé par un important patrimoine médiéval : les arcades (classées aux Monuments historiques), la tour Saint-Paul en cours de rénovation), la tour Saint-Pierre rénovée ;
- les berges de Seille à Branges, en lien avec le port de tourisme fluvial et les activités de l'Atelier du Port ;
- un gîte de groupe à Saint-André-en-Bresse ;
- la zone des biaurats à Saint-Vincent-en-Bresse ;
- les balades vertes communales à Louhans-Châteaurenaud, Sornay et Saint-Usuge (en projet à Vincelles).



ZA des Marosses à Branges – Citadia Conseil



Serre maraîchère à Branges – Citadia Conseil



Place du marché et halle couverte de Louhans-Châteaurenaud – Citadia Conseil

Focus sur Cuiseaux Intercom'

Emploi et activité

Le tissu économique de Cuiseaux Intercom' affiche un positionnement industriel et artisanal important. La part de la population ouvrière regroupe en effet 44% de l'emploi salarié total et celle-ci s'élève 65% à Condal et 53% à Cuiseaux, contre 37% en moyenne sur le SCoT.

La dynamique de développement industriel a notamment profité de la proximité de l'A39 qui a permis le développement d'une offre conséquente en espaces d'activité. La zone d'activité Milleure au Miroir-Frontenaud dispose de plus de 40ha disponibles à court terme et représente donc un levier supplémentaire d'attractivité économique pour le territoire. Le site de la friche « Morey » représente une opportunité de renouvellement urbain et de reconversion économique et/ou résidentielle sur un site stratégique de 6ha, en entrée de ville et à proximité immédiate du centre-bourg. Un projet d'atelier relais à destination des établissements industriels ou artisanaux est actuellement en cours sur le territoire.

Agriculture

Compétente en matière d'environnement et d'aménagement du territoire, la communauté de communes s'est récemment engagée dans une démarche de performance environnementale qui fournit un cadre d'action stratégique et volontariste autour de trois thématiques :

- La protection de l'environnement, et notamment la question de la ressource en eau ;
- La transition énergétique et la valorisation des ressources naturelles à travers le développement des filières « bois-énergie » et géothermie ;
- L'agriculture durable et les circuits courts, notamment à travers la mise en place d'une exploitation « test » à Condal.

Tourisme

Le domaine de Louvarel à Champagnat dispose d'un plan d'eau artificiel d'une étendue de 20ha et d'une structure d'hébergement en plein-air. Il convient également de mentionner les balades vertes intercommunales en cours de création sur le territoire communautaire.



Friche d'activité du site Morey à Cuiseaux – googlemaps.fr



ZA La Charmette à Varennes-Saint-Sauveur – googlemaps.fr



Domaine de Louvarel à Champagnat – googlemaps.fr

Focus sur le canton de Pierre-de-Bresse

Emploi et activité

Le tissu économique du territoire est caractérisé par une activité industrielle fortement spécialisée qui se structure autour du site Mayet à Pierre-de-Bresse (220 emplois) et du site industriel de Torpes spécialisé dans l'alimentation équine. A ce titre, 62% des actifs de Pierre de Bresse sont employés au sein de leur commune de résidence, contre 37% en moyenne SCoT. Le bassin d'emploi de Pierre-de-Bresse rayonne sur les franges nord du territoire, bien qu'une partie des actifs se dirigent vers Chalon-sur-Saône ou Dole.

Le tissu artisanal est particulièrement dense sur le territoire, notamment dans le secteur de la construction: 18 artisans/1 000 habitants sont recensés à Bellevesvre et 11 artisans/1 000 habitants à La Chapelle-Saint-Sauveur). Le projet de création d'un Atelier Relais à Pierre-de-Bresse représente un support d'amélioration de l'accès à l'emploi tout en permettant de répondre aux besoins endogènes du tissu artisanal (restructuration de l'activité, mutualisation des outils productifs, etc.).

Le territoire est également identifié par Bresse Initiative comme stratégique pour le développement du travail à distance, et notamment du télétravail.

Agriculture et développement rural

L'activité agricole de Pierre-de-Bresse se distingue par un secteur important dédié à la grande culture, à proximité de la Plaine du Doubs au nord. Le canton représente le seul infra-territoire pour lequel la SAU a augmenté depuis 10 ans, à hauteur de 260ha.

Développement touristique

Le canton de Pierre-de-Bresse regroupe les principaux sites touristiques de la Bresse bourguignonne, en termes de fréquentation : notamment l'éco-musée au Château de Pierre-de-Bresse, la baignade biologique à La Chapelle-Saint-Sauveur.

Le territoire accueille également une offre d'accueil touristique structurée autour de nombreux gîtes ruraux.



Site Mayet, Pierre-de-Bresse – Citadia Conseil



Cultures agricoles ouvertes sur la plaine du Doubs au nord à Poulans – Citadia Conseil

Focus sur les Portes de la Bresse

Emploi et activité

Le tissu d'activité est essentiellement composé de petites zones artisanales et industrielles à Saint-Germain-du-Plain et Ouroux-sur-Saône, qui disposent d'un fort taux de remplissage. Le taux d'emploi est particulièrement faible sur le territoire (0,34 en 2010) et diminue depuis 10 ans (0,39 en 1999). Par ailleurs, 72% des actifs travaillent dans une autre commune du département (contre 54% à l'échelle du SCoT) et majoritairement au sein de l'agglomération chalonnaise. Le taux de chômage est toutefois inférieur à la moyenne SCoT (6,9% contre 8,9%) et diminue depuis la fin des années 1990. Cette situation s'explique notamment par l'arrivée de jeunes ménages en situation d'emploi. Ces indicateurs soulèvent l'enjeu du rééquilibrage entre bassin de vie et bassin d'emplois pour les communes au profil périurbain des Portes de la Bresse et/ou d'accessibilité depuis Chalon-sur-Saône.

Agriculture

Le secteur agricole des Portes de la Bresse est majoritairement composé d'exploitations maraîchères et horticoles, situées à Ouroux-sur-Saône (300ha) et Saint-Germain-du-Plain (400ha environ). Le développement résidentiel du territoire a entraîné une consommation d'espace importante depuis la fin des années 1990 et s'est principalement réalisé au détriment des espaces agricoles : la SAU a diminué de 630ha en 10 ans, dont 540ha à Saint-Christophe-en-Bresse. Les difficultés du secteur maraîcher soulèvent un enjeu d'activités agricoles spécialisées en ceinture périurbaine.

Développement touristique

Le tronçon de Voie Verte reliant Saint-Germain-du-Plain et Ouroux-sur-Saône sur une longueur de 7km a récemment vu le jour au sein des Portes de la Bresse. Celle-ci est partie intégrante du réseau départemental de liaisons douces et représente un support de découverte du territoire depuis l'agglomération chalonnaise (fermes traditionnelles bressanes, paysages d'étangs et de bocages, etc.). Un projet de voie bleue reliant Tournus à Chalon est actuellement à l'étude à proximité du territoire.



Maraîchage et floriculture à Ouroux-sur-Saône – Citadia Conseil



ZA Saint-Germain-du-Plain – Citadia Conseil



Entrée de territoire à Ouroux-sur-Saône- [googlemaps.fr](https://www.googlemaps.fr)

Focus sur Saône, Seille, Sane

Emploi et activité

Le territoire intercommunal bénéficie d'un bassin d'emploi dynamique, porté notamment par de grands établissements des secteurs agro-alimentaire et industriel. (Norbert Dentressangle, Alizé Logistique et Guillot Cobreda et RPC à La Genête regroupent près de 600 emplois).

Le taux d'emploi est en progression sur l'ensemble du territoire depuis 10 ans et plus particulièrement à Cuisery (1,99) et à La Genête (1,27) en lien avec la valorisation des disponibilités foncières au sein de la zone d'activités du Bois Bernoux.

Néanmoins, l'attractivité des bassins d'emplois de Tournus et de Chalon-sur-Saône se maintient sur certaines communes, notamment à proximité de l'A6. A titre d'exemple, 44% des actifs travaillent sur leur commune de résidence à Cuisery, contre seulement 9% à Brienne qui affiche un taux d'emploi particulièrement faible (0,12).

Deux projets de création et/ou d'extension d'activité sont actuellement à l'étude à Romenay (14ha à terme) et à Simandre (12ha).

Développement touristique

La communauté de communes bénéficie d'une position de « porte d'entrée » du territoire et se situe à proximité directe de la « Vallée des vins » qui traverse le Département du nord au sud. Disposant d'une accessibilité directe depuis l'A6, le territoire bénéficie de nombreux leviers de développement touristique :

- le tourisme fluvial sur la Seille, identifié comme un axe prioritaire dans le cadre de la stratégie de développement portée par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- le label « Village du Livre » qui permet à Cuisery d'accueillir près de 40 000 visiteurs annuels ;
- une offre conséquente en matière d'hébergement rural et de plein air ;
- des sites patrimoniaux ouverts au public à Romenay (Ferme du Champ bressan) et Ménétreuil (Moulin de Montjay) ;
- des balades vertes communales à Romenay et en projet en Simandre.



ZA Simandre – Citadia Conseil



La Seille à Cuisery - Citadia Conseil

Un territoire de richesses à valoriser



Un territoire de richesses à valoriser

1. Consommation de l'espace : un modèle de développement à repenser.....99
2. Des formes urbaines héritées à faire évoluer.....113
3. Des risques et nuisances qui influenceront les possibilités de développement du territoire.....121
4. Un territoire à grande valeur paysagère dont les évolutions seront à accompagner.....139
5. Synthèse du volet paysager : Un territoire à grande valeur paysagère dont les évolutions seront à accompagner.....174
6. Un potentiel de production d'énergies renouvelables à développer.....261

1. Consommation de l'espace : un modèle de développement à repenser

a. Données de cadrage

➤ Evolutions législatives récentes

Conformément aux dispositions de l'article R122-2 du Code de l'Urbanisme, l'objectif de cette partie est de pouvoir évaluer la consommation de l'espace sur au moins les 10 dernières années, en mettant notamment en parallèle la croissance de la population, du parc de logements et les dynamiques locales de l'emploi avec l'évolution des surfaces urbanisées.

Les nouvelles dispositions réglementaires issues de la Loi ALUR* renforcent en effet les prérogatives du SCoT en matière de lutte contre l'étalement urbain et en faveur de la préservation des espaces naturels et agricoles. Le rapport de présentation du SCoT arrête donc, par secteur géographique, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ces nouvelles exigences renforcent les dispositifs législatifs issus du Grenelle de l'Environnement. La loi portant Engagement National pour l'Environnement (Grenelle 2) avait déjà élargi les obligations faites à l'ensemble des documents d'urbanisme locaux en portant modification de l'article L121-1 ; elle avait rendu obligatoire l'analyse chiffrée de la consommation d'espace au cours des 10 dernières années et en instituant la notion de densité minimale.

Une première analyse à l'échelle du territoire permet de déterminer les différents espaces consommés dans leur globalité. L'analyse porte ensuite sur les espaces consommés à l'échelle intercommunale puis selon la typologie de communes déterminée dans le cadre de la définition de la structuration du territoire.

➤ Cadrage méthodologique

L'analyse de la consommation d'espace entre 2002 et 2011 a été réalisée à partir d'une analyse par photo-interprétation, suite à une géomatation complète des données relatives à l'occupation du sol en début et en fin de période.

Cette méthodologie a également été complétée par l'analyse des fichiers fiscaux MAGIC (DDT 71), notamment sur la période 1990-2000 afin de resituer le territoire dans une dynamique plus longue et permettre d'évaluer l'évolution des grandes tendances en matière de consommation d'espace. La distinction entre habitat et activité prend en compte l'usage dominant de la parcelle, au regard du nombre de locaux bâtis. Par exemple : une parcelle constituée de 5 entités bâties, dont 3 à usage résidentiel et 2 à usage d'activité est considérée comme étant à dominante d'habitat.

La ventilation géographique de l'analyse de la consommation d'espace comprend ici deux types d'analyses spatiales :

- A l'échelle de la communauté de communes, dans une perspective pédagogique
- A l'échelle de la typologie de communes, définie dans le cadre de la structuration du territoire (Centralité bressane, pôle d'équilibre, pôle de proximité, autres communes).

Promulguée le 24 Mars 2014, la loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme Renoué (ALUR) porte un objectif volontariste en matière de modernisation des documents d'urbanisme et des démarches de planification. Le rôle intégrateur du SCoT se voit ainsi appuyé et les objectifs de limitation de la consommation d'espace renforcés.

*La définition d'objectifs chiffrés en matière de limitation de la consommation d'espace devra en effet être accompagnée d'une **analyse du potentiel de densification et de mutation** de l'ensemble des espaces bâtis, pour limiter la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers et favoriser la densification en tenant compte des formes urbaines et architecturales.*

b. Analyse quantitative globale

Le territoire du SCoT de la Bresse bourguignonne s'étend sur 137 971ha en 2011.

En 2002, les espaces urbanisés (habitat et activité confondus) représentaient 9 112ha, soit 6,6% du territoire. Les espaces non bâtis (à vocation agricole et naturelle) sont donc majoritaires en 2011 (128 860ha, soit 93,4% du territoire). Ces chiffres traduisent donc le caractère essentiellement rural de la Bresse bourguignonne ainsi que l'importance de l'activité agricole et des ensembles naturels au sein des paysages et des modes d'occupation du sol du territoire.

En 2002, les espaces urbanisés se décomposent comme suit : 6,3% de la surface totale du territoire sont à vocation dominante d'habitat (soit 8 716ha) et 0,3% à vocation dominante d'activité (soit 396ha).

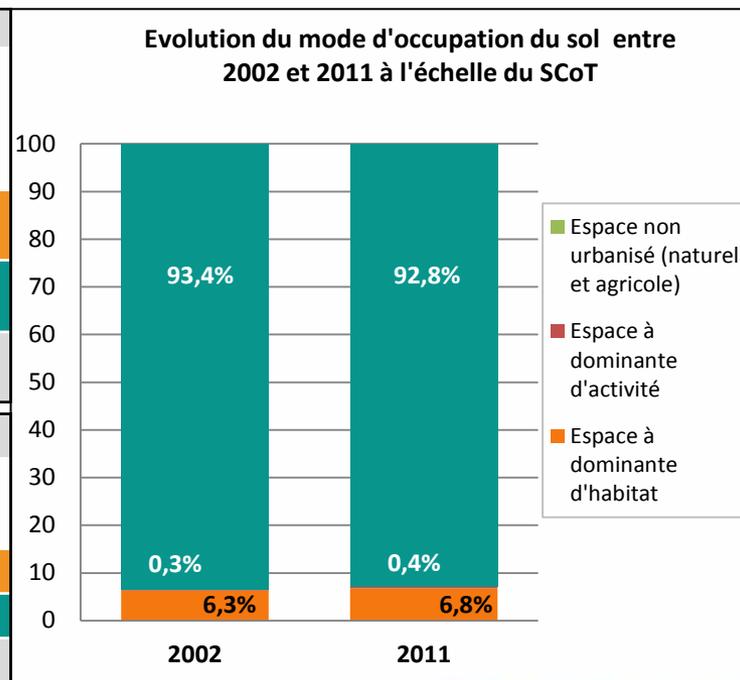
En 2011, les espaces urbanisés (habitat et activité confondus) représentaient 9 946ha, soit 7,2% du territoire. Les espaces non bâtis (à vocation agricole et naturelle) sont donc encore majoritaires sur le territoire du SCoT de la Bresse bourguignonne en 2011 (128 026ha, soit 92,8% du territoire).

En 2011, les espaces urbanisés se décomposent comme suit : 6,8% de la surface totale du territoire sont à vocation dominante d'habitat (soit 9 397ha) et 0,4% à vocation économique (549ha).

Tous modes d'occupation confondus, entre 2002 et 2011, les espaces urbanisés ont donc augmenté de 9,2%, soit 834ha supplémentaires.

	2002(ha)	2002(%)	2011(ha)	2011(%)
Espace à dominante d'habitat	8 716	6,3%	9 397	6,8%
Espace à dominante d'activité	396	0,3%	549	0,4%
Espace total dédié à l'urbanisation	9 112	6,6%	9 946	7,2%
Espace non urbanisé (naturel et agricole)	128 860	93,4%	128 026	92,8%
Surface totale SCoT	137 972		137 972	

2002-2011	ha	ha/an	%
Espace à dominante d'habitat	681	68	7,8%
Espace à dominante d'activité	153	15	38,8%
Espace total dédié à l'urbanisation	834	84	9,2%
Espace non urbanisé (naturel et agricole)	- 834	- 84	-0,6%
Surface totale SCoT	137 972	137 972	



c. Approche spatiale

Pour un total de 834ha consommés par le développement urbain, le territoire du SCoT a gagné 7 879 habitants entre 2002 et 2011, soit une augmentation d'environ 9 habitants/ha urbanisés (habitat et activité confondus).

Par ailleurs, les phases successives d'urbanisation reposent sur plusieurs axes de développement préférentiels :

- un axe nord-sud, depuis Pierre-de-Bresse jusqu'à Romenay ;
- un axe est-ouest d'Ouroux-sur-Saône à Cuiseaux, qui a structuré un continuum urbain de part et d'autre des RD 978 et RD 678 ;
- les couronnes périurbaines des agglomérations châlonnaises à l'ouest et lédonienne à l'est.

La comparaison des tendances observées sur les deux périodes successives permet de fournir une première approche de l'évolution des densités résidentielles pratiquées sur le territoire du SCoT au cours de la période récente :

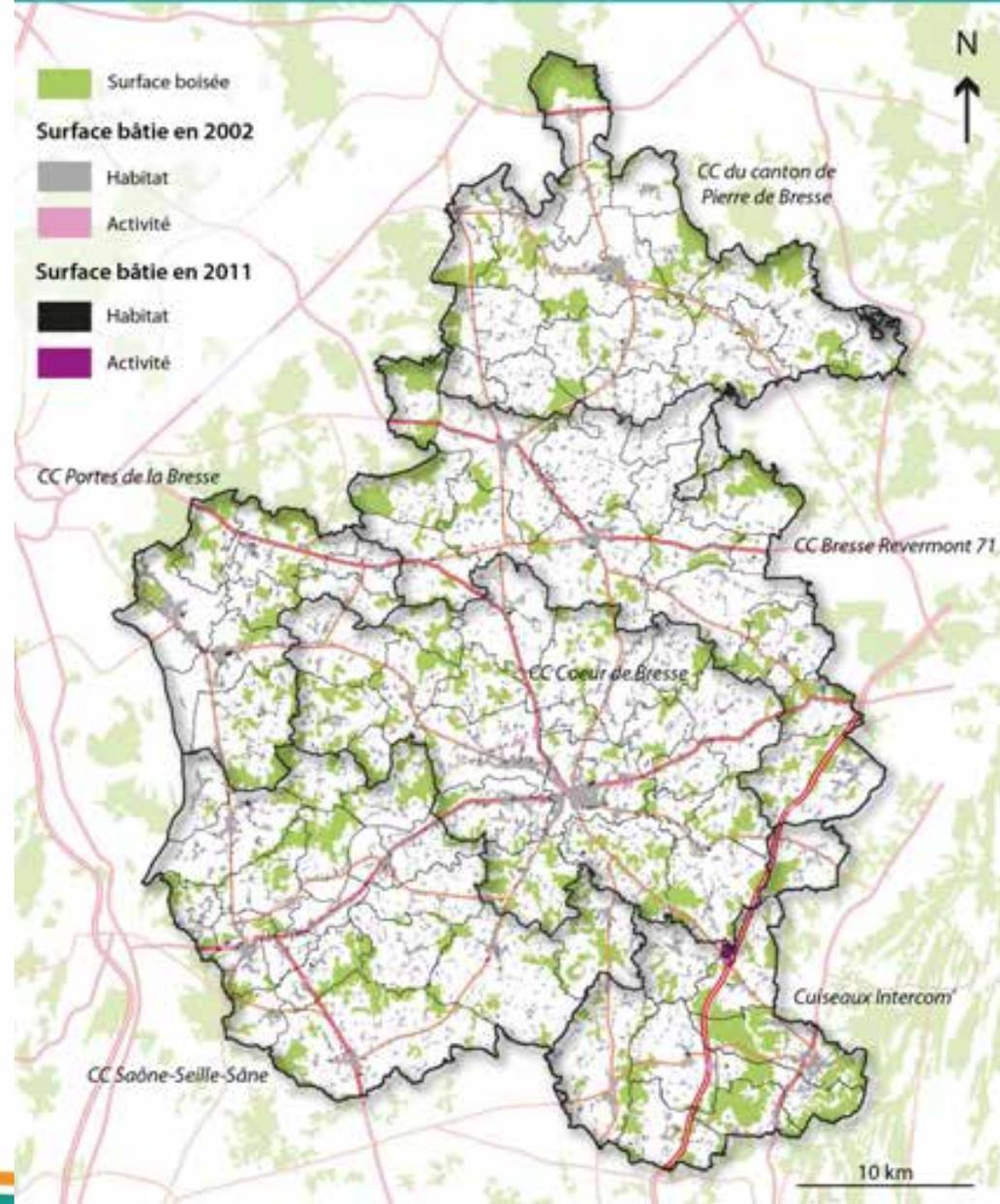
- entre 1990 et 2000, 2 330 logements ont été construits* pour une consommation d'espace à vocation d'habitat** d'environ 1 000ha, soit une densité résidentielle moyenne de 2,3 logements/ha urbanisé pour l'habitat
- entre 2002 et 2011, 4 632 nouveaux logements ont été construits sur le territoire pour 681ha consommés par le développement résidentiel, soit une densité moyenne de 7 logements/ha urbanisés pour l'habitat.

*Source Insee et Sitadel

** Estimations Magic

Consommation d'espace 2002-2011

SCoT de la Bresse Bourguignonne - Mai 2014



d. Déclinaison par communauté de communes

A l'échelle du territoire du SCoT, la consommation d'espace annuelle moyenne représente 83ha/an sur la période 2002-2011 (834ha consommés au global au cours des 10 dernières années). Pour comparaison, le rythme annuel de consommation d'espace a diminué entre les années 1990 et 2000 : celui-ci représentait en effet près de 100ha consommés par an à l'échelle du SCoT.

Les communautés de communes où le développement de l'urbanisation a été le plus rapide au global entre 2002 et 2011 sont :

- la communauté de communes du Cœur de Bresse (264ha consommés au global), soit 26ha/an en moyenne entre 2002 et 2011 et plus d'un tiers de l'espace consommé par l'urbanisation au cours des dix dernières années à l'échelle du SCoT (834ha)
- La communauté de communes Saône, Seille, Sane (167ha consommés au global), soit un rythme annuel moyen de 17ha depuis 10 ans et près de 20% de la consommation d'espace à l'échelle du SCoT entre 2002 et 2011
- Les communautés de communes Bresse Revermont 71 (125ha consommés par l'urbanisation au global) et des Portes de la Bresse (105ha), soit respectivement 13ha/an et 11ha/an au cours des dix dernières années. Ces dernières représentent donc 15% et 13% de la consommation d'espace totale sur la période 2002-2011.

A l'inverse, les communautés de communes qui ont le moins consommés d'espace au profit du développement du développement urbain sont :

- Cuiseaux Intercom': 93ha consommés au global, soit 9ha/an en moyenne entre 2002 et 2011 et 11% de la consommation d'espace totale à l'échelle du SCoT
- la communauté de communes du canton de Pierre de Bresse : 79ha consommés par l'urbanisation au global, soit 8ha/an en moyenne entre 2002 et 2011, soit un peu moins de 10% de l'espace consommé au global sur l'ensemble de la Bresse bourguignonne.

Consommation d'espace par communauté de communes (2002-2011)		
	ha	Evolution %
CC Bresse Revermont 71	125	8,1%
CC Cœur de Bresse	264	10,0%
CC Cuiseaux Intercom'	93	9,4%
CC du canton de Pierre de Bresse	79	6,3%
CC des Portes de la Bresse	105	12,0%
CC Saône, Seille, Sane	167	9,3%
SCoT Bresse bourguignonne	834	9,2%

Consommation d'espace annuelle moyenne par CC		
	ha/an	%/an
CC Bresse Revermont 71	13	0,8%
CC Cœur de Bresse	26	1,0%
CC Cuiseaux Intercom'	9	0,9%
CC du canton de Pierre de Bresse	8	0,6%
CC des Portes de la Bresse	11	1,1%
CC Saône, Seille, Sane	17	0,9%
SCoT Bresse bourguignonne	83	0,9%

e. Déclinaison par typologie de communes

L'analyse de la consommation d'espaces par typologie de communes est une étape importante. Celle-ci s'appuie en effet sur la structuration du territoire et préfigure la déclinaison des besoins (en habitat, emploi, etc.) induits par le scénario de développement retenu dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Entre 2002 et 2011, 68% (565ha) de la consommation d'espaces est à mettre au profit des autres communes (rurales et péri-urbaines). La comparaison avec les fichiers fonciers MAGIC signale une accélération du rythme de consommation d'espace depuis les années 1990 sur cette typologie de communes. A l'inverse, les communes de la centralité bressanne ont consommé 37ha en dix ans et occupent une part modérée dans le développement de l'urbanisation au cours des années 2000. Sensiblement stable depuis le début des années 1990, la part de la centralité bressanne dans la consommation de l'espace illustre les tendances récentes de construction au sein du tissu urbain déjà constitué (espaces de faubourgs, dents creuses en péricentre, renouvellement urbain autour des axes structurants, etc.). Les pôles d'équilibre et de proximité occupent un statut intermédiaire dans la consommation d'espace en représentant respectivement 12% et 16% de l'espace consommé entre 2002 et 2011. L'analyse des fichiers MAJIC (parcelles construites entre 1990 et 2000 par typologie de communes) traduit néanmoins un réel transfert dans la part de la consommation d'espace entre les pôles d'équilibre et les pôles de proximité. Ce constat démontre les difficultés rencontrées par les pôles urbains du territoire qui constituent les pôles locaux d'emplois et d'équipements. En effet, la baisse de la consommation d'espaces des pôles d'équilibre ne s'explique pas que par une augmentation de la densité, mais bien par une baisse de la construction neuve. Au contraire, les pôles de proximité qui disposent d'une offre répondant aux besoins de première nécessité sont renforcés et ont un impact de plus en plus important sur la consommation d'espace.

L'analyse des formes urbaines (ci-après) permettra de mieux comprendre les densités pratiquées sur le territoire, mais l'enjeu de renforcement des pôles d'équilibre tout en continuant de limiter leur consommation d'espace est réel. De même, la limitation de l'impact des autres communes et des pôles de proximité doit s'inscrire au sein du SCoT par la recherche de dents creuses, richesse foncière importante au sein de ces communes.

Evolution de l'espace consommé par typologie de communes	
ha	2001-2011
Centralité bressane	37
Part consommation d'espace	4%
Pôles d'équilibre	97
Part consommation d'espace	12%
Pôles de proximité	135
Part consommation d'espace	16%
Autres communes	565
Part consommation d'espace SCoT	68%
Consommation d'espace SCoT	834



f. Un développement résidentiel majoritaire qui s'atténue

L'analyse de la consommation d'espace par type d'affectation dominante (habitat ou activité) permet de soulever les grandes tendances de développement du territoire par période :

- à l'échelle du SCoT : quelle(s) évolution(s) des équilibres macro-territoriaux en matière d'occupation des sols ? Quel(s) équilibres entre fonctions urbaines, agricoles et naturelles, etc. ? ;
- à l'échelle intercommunale : quelle(s) trajectoire(s) de développement préférentielles, quelle stratégie d'accueil des entreprises et d'attractivité pour les ménages, etc. ?

La consommation d'espace à vocation résidentielle représente le premier poste de consommation d'espace à l'échelle du SCoT entre 2002 et 2012: 82% de l'espace consommé sur la période, soit 684ha (pour 834ha urbanisés sur la période).

Les communautés de communes du Cœur de Bresse et Saône, Seille, Sane sont les territoires dont la consommation d'espace à vocation résidentielle est la plus importante, avec respectivement 218ha et 137ha urbanisés pour l'habitat entre 2002 et 2011. Celles-ci concentrent respectivement 32% et 20% de l'espace consommés pour le développement résidentiel (681ha) à l'échelle du SCoT.

Cette donnée illustre donc :

- l'attractivité des secteurs périurbains du territoire du SCoT, notamment pour les ménages en provenance de l'agglomération chalonnaise ;
- La structuration d'un bassin de vie dynamique et attractif sur les communes de la centralité bressane qui affirme son statut de pôle d'appui entre les aires urbaines chalonnaise et lédonienne.

Néanmoins, l'analyse des fichiers fonciers MAGIC (parcelles construites au cours des années 1990) semble signaler une diminution de la part de l'habitat dans la consommation d'espace total depuis 20 ans, majoritairement au profit des espaces d'activité économique.

Consommation d'espace à vocation résidentielle par CC			
	ha	ha/an	% d'évolution
CC Bresse Revermont 71	121	12	8,1%
CC Cœur de Bresse	218	22	8,6%
CC Cuiseaux Intercom'	34	3	3,7%
CC du canton de Pierre de Bresse	77	8	6,2%
CC des Portes de la Bresse	94	9	11,0%
CC Saône, Seille, Sane	137	14	8,2%
SCoT Bresse bourguignonne	681	68	7,8%

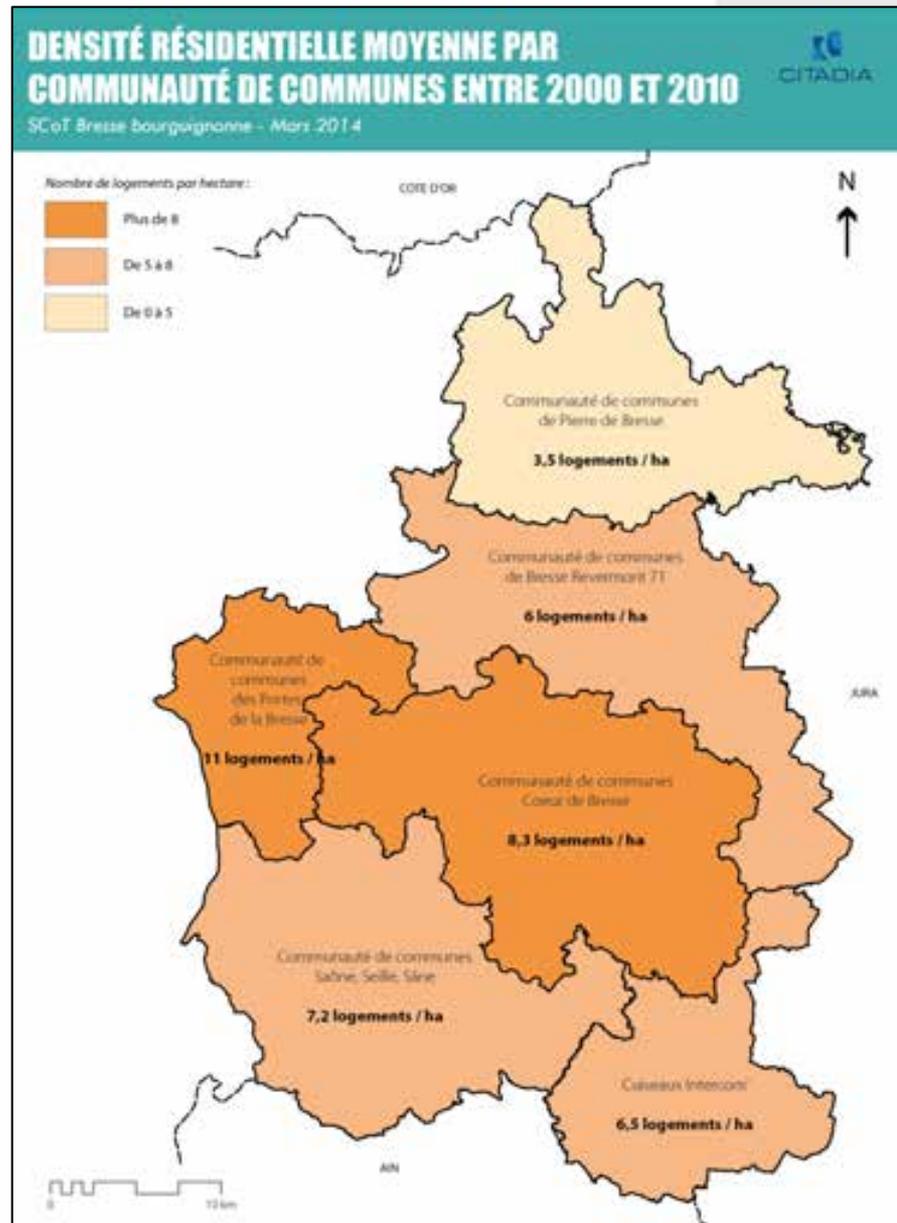
g. Densités résidentielles et formes urbaines

A l'échelle du territoire du SCoT, le rythme de progression de l'enveloppe urbaine a été plus rapide que la progression des taux annuels de croissance démographique et l'évolution totale du parc de logements.

L'indice de consommation foncière est en effet resté déconnecté des dynamiques démographiques, résultat d'un modèle de développement extensif, fortement orienté vers l'habitat individuel (86% du foncier urbanisé est à vocation résidentielle) et basé sur une offre de terrains à bâtir de grande taille.

Le parc de logements a progressé sur un rythme plus élevé que la croissance démographique. La déconnexion entre consommation d'espace à vocation résidentielle et l'attractivité résidentielle a donc produit des densités résidentielles particulièrement faibles et a mécaniquement généré des formes d'habitat spécifiques.

Si l'habitat dispersé constitue la typologie résidentielle caractéristique du paysage bâti bressan, celui-ci s'intègre au sein d'un tissu traditionnel plus ancien qui témoigne des étapes successives du développement bressan. Centre-bourgs groupés, villages-rue et hameaux donnent à voir une mosaïque de formes et de tissus urbains.



h. Un développement des espaces à vocation économique modéré mais qui s'accélère

Les espaces à vocation dominante d'activité représentent une part minoritaire dans l'espace consommé par le développement urbain entre 2002 et 2011 à l'échelle du SCoT : 18%, soit 153ha au global.

Néanmoins, au regard des données MAJIC sur la période 1990-2000, la part de l'activité dans la consommation d'espace a progressé de manière significative au cours des 10 dernières années. La part de l'activité dans l'espace urbanisé a en effet progressé de 38,8% en 10 ans (549ha en 2011 contre 396ha en 2002).

La répartition des espaces consommés à vocation d'activité par communauté de communes illustre généralement les principales étapes de développement des espaces d'accueil aux entreprises, à travers la production d'une offre foncière nouvelle ou l'extension du tissu d'activités existant.

Les communautés de communes Cuiseaux Intercom' et Cœur de Bresse concentrent respectivement 39% (59ha) et 25% (47ha) de l'espace à vocation d'activité développé sur le territoire du SCoT entre 2001 et 2011. Cet indicateur est notamment en lien avec l'extension :

- des zones d'activités de la Condamine et de la Charbonnière à Cuiseaux, et de Milleure au Miroir-Frontenaud ;
- le développement de l'offre d'accueil au sein des zones d'activité de l'Aupretin à Louhans-Chateaufort, du Bois de Chize et des Marosses à Branges. Ces éléments ont notamment contribué à la structuration d'un bassin d'emplois structurant à l'échelle du SCoT sur les communes de la centralité bressane.

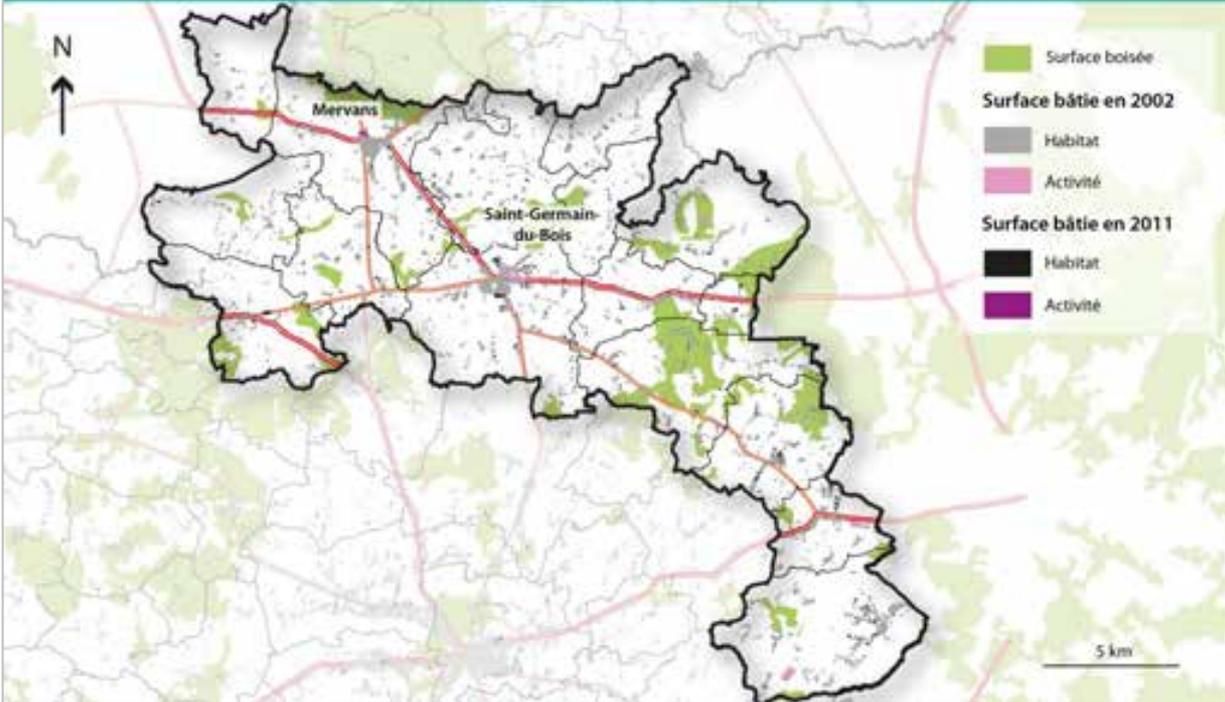
A l'inverse, la part de l'activité économique dans le développement urbain est modeste sur les communautés de communes des Portes de la Bresse et du canton de Pierre de Bresse qui concentrent respectivement 8% (12ha) et 1% (2ha) de la consommation d'espace à vocation d'activité entre 1990 et 2011. Ces territoires affichent un fonctionnement essentiellement résidentiel et sont caractérisés par des mobilités pendulaires importantes en direction des bassins d'emploi de la centralité bressane et/ou des agglomérations chalonaise et lédonienne.

Consommation d'espace à vocation d'activité par CC			
2002-2011	ha	ha/an	%
CC Bresse Revermont 71	4	0	6,4%
CC Cœur de Bresse	47	5	42,5%
CC Cuiseaux Intercom'	59	6	71,3%
CC du canton de Pierre de Bresse	2	0	0,2%
CC des Portes de la Bresse	12	1	52,8%
CC Saône, Seille, Sane	30	3	27,8%
SCoT Bresse bourguignonne	153	15	38,8%

Focus sur Bresse Revermont 71

Consommation d'espace - Communauté de communes de Bresse Revermont 71, 2002-2011

SCoT de la Bresse Bourguignonne - Mai 2014



125ha consommés entre 2002 et 2011, dont :

- 121ha (97%) à vocation résidentielle
- 4ha (3%) à vocation d'activité

Sur la période 2002-2011 :

- +1 545 habitants (0,08ha, soit 800m², consommés par 1 néo-arrivant)
- +798 logements (0,15ha, soit 1 500m² consommés en moyenne pour 1 nouveau logement construit)
- +155 emplois (0,025ha, soit 250m² consommés en moyenne pour 1 nouvel emploi créé)

	Occupation du sol				Consommation d'espace	
	2002 (ha)	2002(%)	2011(ha)	2011(%)	2002-2011(ha)	2002-2011 (%)
Superficie du territoire	27357		27357			
Habitat et équipements	1489	5%	1610	5,9%	121	8,1%
Activité économique	61	0,2%	65	0,2%	4	6,4%
Total espace urbanisé	1550	5,7%	1675	6,1%	125	8,1%

Focus sur le Cœur de Bresse

Consommation d'espace - Communauté de communes Cœur de Bresse, 2002-2011

SCoT de la Bresse Bourguignonne - Mai 2014



265ha consommés entre 2002 et 2011, dont :

- 218ha (83%) à vocation résidentielle
- 47ha (17%) à vocation d'activité

Sur la période 2002-2011 :

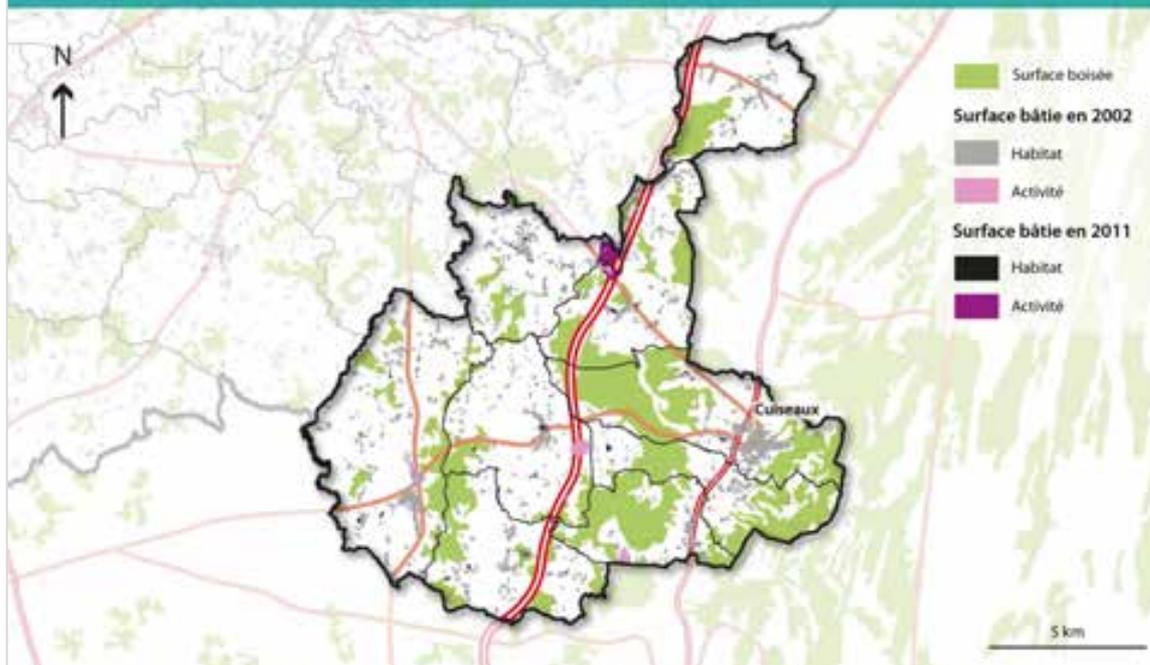
- +2 348 habitants (0,09ha, soit 900m² consommés par nouvel habitant)
- 1 800 logements construits (0,12ha, soit 1 200m² consommés en moyenne pour 1 nouveau logement construit)
- +1324 emplois (0,035ha, soit 350m² consommés en moyenne pour 1 nouvel emploi créé)

	Occupation du sol				Consommation d'espace	
	2002 (ha)	2002(%)	2011(ha)	2011(%)	2002-2011(ha)	2002-2011 (%)
Superficie du territoire	31917		31917			
Habitat et équipements	2529	7,9%	2747	8,6%	218	8,6%
Activité économique	110	0,3%	156	0,5%	47	42,5%
Total espace urbanisé	2639	8,3%	2903	9,1%	265	10,0%

Focus sur Cuiseaux Intercom'

Consommation d'espace - Cuiseaux intercom', 2002-2011

SCoT de la Bresse Bourguignonne - Mai 2014



93ha consommés entre 2002 et 2011, dont :

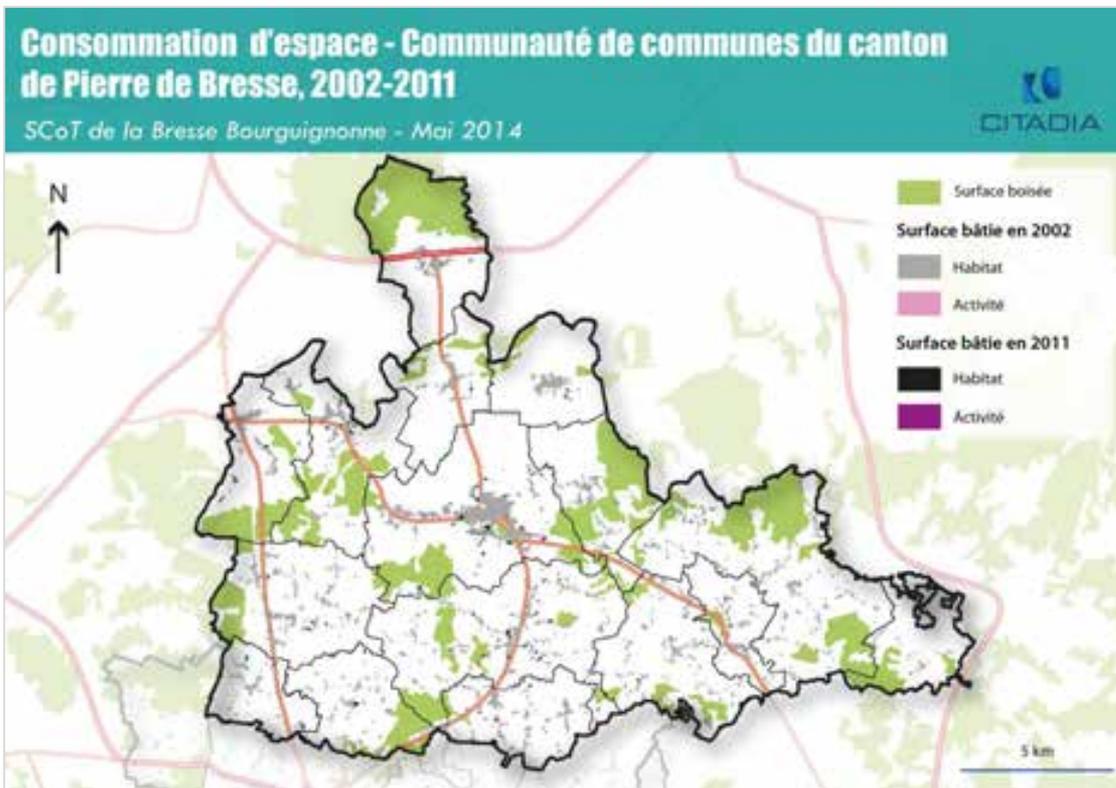
- 34ha à vocation résidentielle (37%)
- 59ha à vocation d'activité économique (63%)

Sur la période 2002-2011 :

- +635 habitants (0,14ha, soit 1 400m² consommés en moyenne par nouvel habitant)
- 460 logements construits (0,07ha soit 700m² pour 1 nouveau logement construit)
- +173 emplois (0,35ha, soit 3 500m² pour 1 nouvel emploi créé)

	Occupation du sol				Consommation d'espace	
	2002 (ha)	2002(%)	2011(ha)	2011(%)	2002-2011(ha)	2002-2011 (%)
Superficie du territoire	15321		15321			
Habitat et équipements	913	6%	946	6,2%	34	3,7%
Activité économique	83	0,5%	143	0,9%	59	71,3%
Total espace urbanisé	994	6,5%	1089	7,1%	93	9,4%

Focus sur le Canton de Pierre de Bresse



79ha consommés entre 2002 et 2011, dont :

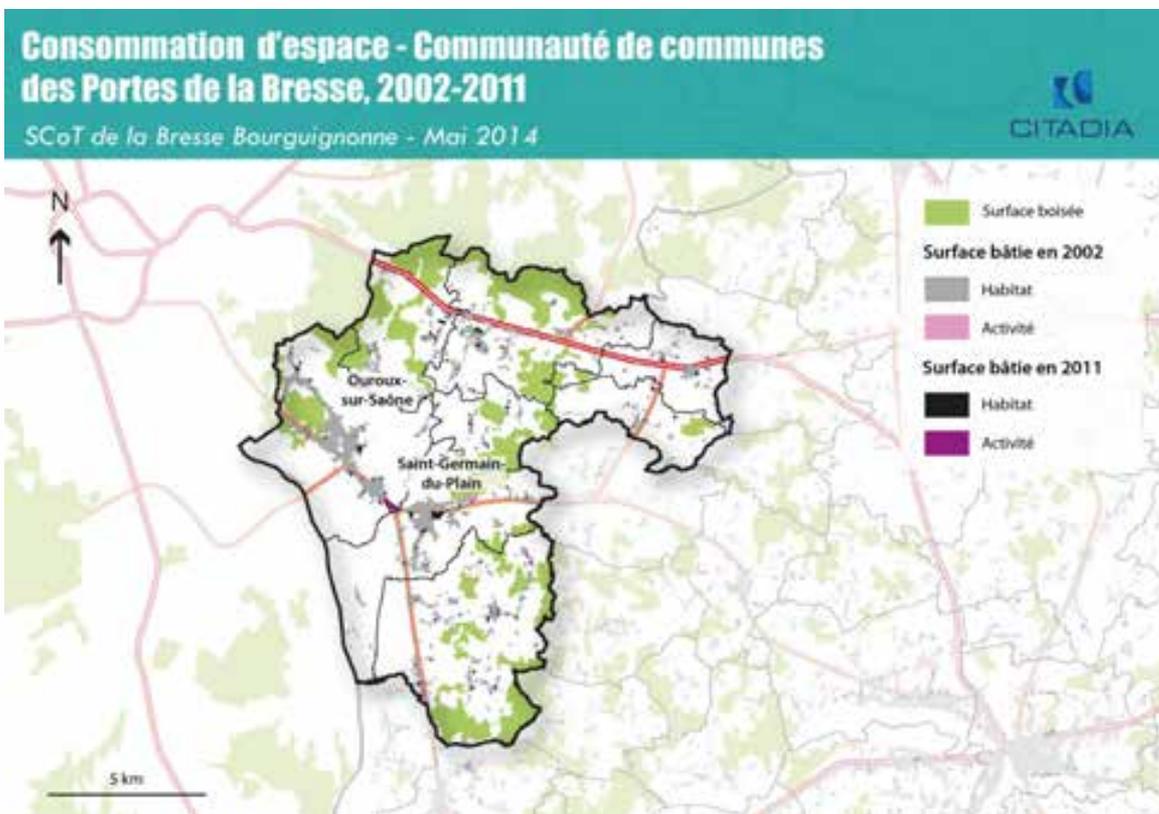
- 77ha à vocation résidentielle (97%)
- 2ha (3%) à vocation d'activité

Sur la période 2002-2011 :

- +331 habitants (0,23ha, soit 2 300m² consommés par nouvel habitant)
- 365 logements construits (0,21ha, soit 2 100m² consommés en moyenne pour 1 nouveau logement construit)
- +39 emplois (0,05ha, soit 500m² consommés en moyenne pour 1 nouvel emploi créé)

	Occupation du sol				Consommation d'espace	
	2002 (ha)	2002(%)	2011(ha)	2011(%)	2002-2011(ha)	2002-2011 (%)
Superficie du territoire	23438		23438			
dont habitat	1252	5,3%	1330	5,7%	77	6,2%
dont activité	13	0,1%	15	0,1%	2	16,6%
Total espace urbanisé	1265	5,4%	1345	5,7%	79	6,3%

Focus sur les Portes de la Bresse



105ha consommés entre 2002 et 2011, dont :

- 11ha (10%) à vocation d'activité
- 94ha à vocation résidentielle (90%)

Sur la période 2002-2011 :

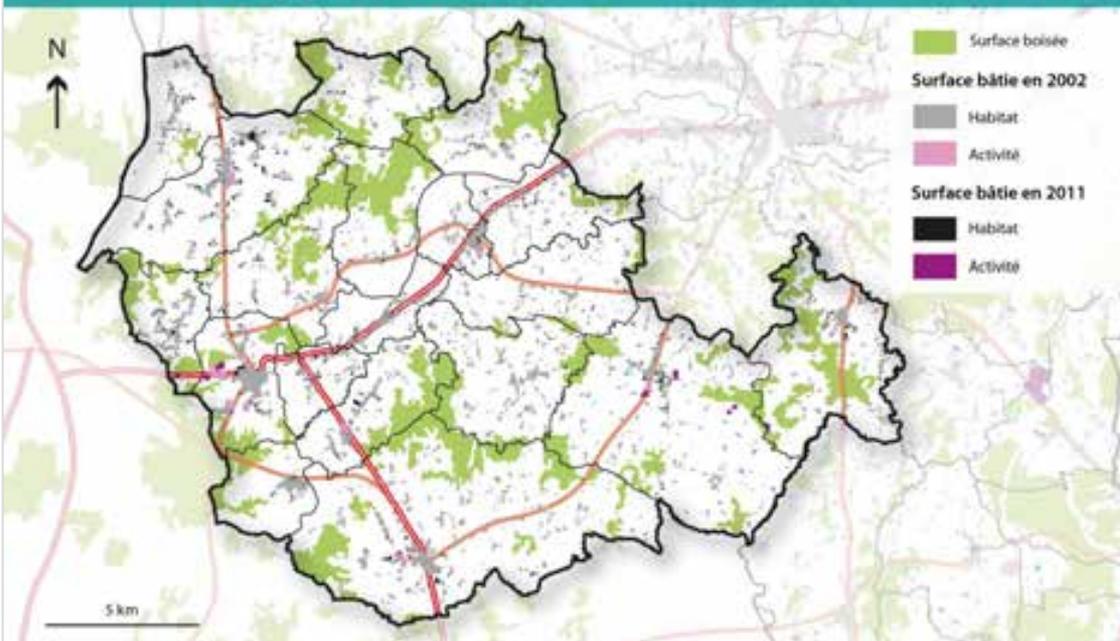
- +1 460 habitants (0,07ha, soit 700m² consommés par nouvel habitant)
- 844 logements construits (0,11ha, soit 1 100m² consommés en moyenne pour 1 nouveau logement construit)
- +102 emplois (0,11ha, soit 1 100m² consommés en moyenne pour 1 nouvel emploi créé)

	Occupation du sol				Consommation d'espace	
	2002 (ha)	2002(%)	2011(ha)	2011(%)	2002-2011(ha)	2002-2011 (%)
Superficie du territoire	12 031		12031			
dont habitat	851	7,1%	945	7,9%	94	11,0%
dont activité	22	0,2%	33	0,3%	11	52,8%
Total espace urbanisé	873	7,3%	978	8,1%	105	12,0%

Focus sur Saône, Seille, Sane

Consommation d'espace - Communauté de communes Saône, Seille, Sâne, 2002-2011

SCoT de la Bresse Bourguignonne - Mai 2014



167ha consommés entre 2002 et 2011, dont :

- 30ha (10%) à vocation d'activité
- 137ha à vocation résidentielle (90%)

Sur la période 2002-2011 :

- +1 550 habitants (0,1ha, soit 1 000m² consommés par nouvel habitant)
- 1 047 logements construits (0,13ha, soit 1 300m² consommés en moyenne pour 1 nouveau logement construit)
- +494 emplois (0,06ha, soit 600m² consommés en moyenne pour 1 nouvel emploi créé)

	Occupation du sol				Consommation d'espace	
	2002 (ha)	2002(%)	2011(ha)	2011(%)	2002-2011(ha)	2002-2011 (%)
Superficie du territoire	27906		27906			
dont habitat	1681	6,0%	1818	6,5%	137	8,2%
dont activité	106	0,4%	136	0,5%	30	27,8%
Total espace urbanisé	1787	6,4%	1954	7,0%	167	9,3%

2. Des formes urbaines héritées à faire évoluer

Le modèle de développement de la Bresse bourguignonne a structuré des formes urbaines diverses et contrastées, caractérisées par la faible densité de l'espace bâti, l'étalement urbain des espaces à vocation résidentielle, la coexistence de trames urbaines caractéristiques du début du XX^{ème} siècle et d'extensions pavillonnaires contemporaines, etc.

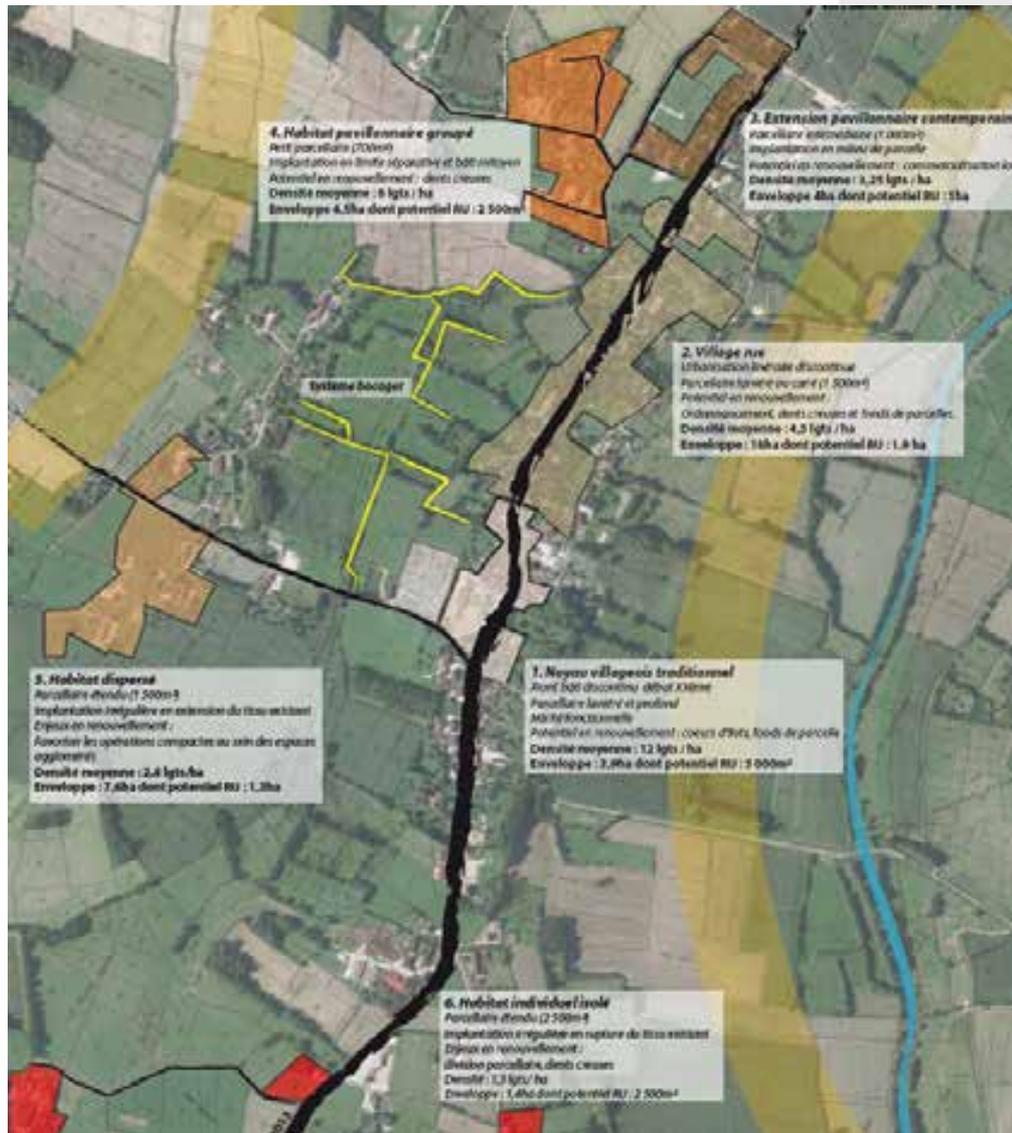
Si l'habitat dispersé constitue la typologie résidentielle caractéristique du paysage bâti bressan, celle-ci s'intègre au sein d'un tissu traditionnel plus ancien qui témoigne des étapes successives du développement bressan.

A l'origine de l'identité paysagère et territoriale bressane, la mosaïque de formes urbaines présente de nombreux enjeux d'évolution au regard des objectifs du Grenelle de l'Environnement en matière de lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels et agricoles, de valorisation des paysages d'entrée de ville ou encore de limitation des déplacements longs.

Les **formes urbaines de centralité** permettent de distinguer le centre-ville de Louhans-Châteaurenaud et les centres bourgs ruraux au sein des pôles d'équilibre et de proximité.

Le territoire affiche des **formes résidentielles** essentiellement **individuelles** plus ou moins agglomérées, caractérisées par des **organisations linéaires, diffuses ou isolées**.

Principalement représentées en centre-bourg et marqueuses de centralité, les **typologies d'habitat collectif** représentent également une forme urbaine à considérer pour le développement à venir du territoire.



Formes urbaines et densités résidentielles à Saint-Usuge.

Source : Citadia Conseil

a. Les formes urbaines de centralités

Le centre-ville de Louhans-Châteaurenaud

Le centre-ville de Louhans-Châteaurenaud se caractérise par un tissu urbain dense et fortement constitué. L'alignement sur rue, l'ordonnancement sur l'axe principal et l'homogénéité de traitement des éléments extérieurs représentent autant de marqueurs urbains de centralité.

La densité résidentielle moyenne est comprise entre 80 et 90 logements/ha et se caractérise par la mitoyenneté et des lignes de hauteur élevées, échelonnées du R+2 au R+3. Les arcades représentent une morphologie médiévale traditionnelle caractéristique de l'identité du territoire bressan.

La mixité des fonctions urbaines contribue, en outre, au rayonnement de la centralité bressane et à l'attractivité de l'ensemble du territoire (rez-de-chaussée commercial, étages résidentiels).

Les enjeux d'évolution pour le centre-ville louhannais peuvent être définis au regard des orientations suivantes :

- S'appuyer sur une structuration urbaine cohérente et lisible en structurant un espace dynamique à l'identité clairement identifiée à l'échelle des bassins de vie du SCoT ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle du centre-ville louhannais, particulièrement adapté aux besoins spécifiques (maintien à domicile, proximité commerciale, etc. ;
- Affirmer le rayonnement du centre-ville louhannais à l'échelle du SCoT en affirmant son statut de centralité locale.



Centralité bressane, Louhans-Châteaurenaud : 110 logements/ha
Source : Citadia Conseil



Les centres-bourgs des pôles d'équilibre

La trame urbaine des centres-bourgs des pôles d'équilibre se caractérise par la présence d'un noyau villageois traditionnel généralement organisé sous forme de village groupé. Ces derniers constituent des formes urbaines agglomérées et relativement homogènes.

Plusieurs invariants morphologiques et architecturaux peuvent être distingués pour l'ensemble des centres-bourgs ruraux :

- ordonnancement autour de l'axe de développement historique du bourg ;
- lignes de hauteurs continues (du R+1 au R+2) ;
- trame bâtie ancienne (fin XIX^{ème}, début XX^{ème} siècle).

Ensembles urbains compacts, les centres-bourgs sont également caractérisés par une densité résidentielle comprise entre 90 et 110 logements par hectare.

La trame bâtie observée est généralement de qualité hétérogène et soulève un enjeu en matière de requalification du tissu existant (réhabilitation, rénovation thermique).

Les enjeux d'évolution pour les centres-bourgs des pôles d'équilibre peuvent être définis au regard des orientations suivantes :

- Soutenir la structuration de centres-bourgs mixtes afin de répondre aux besoins de proximité à l'échelle locale ;
- Améliorer la qualité du cadre urbain (proximité commerciale, traitement de l'espace public, etc.) pour favoriser le réinvestissement des centres anciens ;
- Proposer une alternative durable aux opérations de logements en extension urbaine ;
- Organiser le développement du territoire à moyen terme et répondre à l'ensemble des besoins.



Pôle d'équilibre - Cuisery Centre-bourg: 100 logements/ha
Source : Citadia Conseil



b. Les typologies collectives

La reprise de la construction neuve depuis la fin des années 1990 a été majoritairement orientée vers l'habitat individuel. En effet, 87% des nouvelles constructions depuis 20 ans ont été réalisées sous la forme pavillonnaire. Le logement collectif représente des densités résidentielles importantes, généralement comprises entre 100 et 120 logements/ha.

Peu représenté à l'échelle du SCoT, l'habitat intermédiaire ou collectif permet d'intégrer les besoins liés aux évolutions sociodémographiques en diversifiant les produits logements offerts (logement locatif, accession à la propriété, commercialisation de petites unités de logement).

L'introduction de typologies collectives permet en outre de reconfigurer l'organisation des formes et des fonctions urbaines à l'échelle du quartier ou de la commune en :

- Favorisant la mixité des fonctions urbaines : cellule commerciale ou services à la personne en rez-de-chaussée, espace public qualitatif, etc. ;
- Aménageant un cadre urbain et paysager de qualité en cohérence avec les caractéristiques du tissu urbain existant à proximité.

Les enjeux d'évolution pour les typologies d'habitat collectif peuvent être définis au regard des orientations suivantes :

- Permettre la diversification des modes d'habiter en mettant en œuvre des opérations résidentielles mixtes et/ou résidentielles innovantes ;
- Assurer une évolution maîtrisée du tissu urbain et des formes existantes dans une logique de valorisation de l'identité architecturale et paysagère bressane ;
- Favoriser le développement de formes compactes permettant la mixité des fonctions urbaines à l'échelle du quartier ou du centre-bourg.



Centralité bressanne/Louhans-Châteaurenaud. Collectif : 110 logements/ha
Source : Citadia Conseil



Pôle d'équilibre/Saint-Germain-du-Bois. Intermédiaire : 40 logements/ha. Source : Citadia Conseil

c. Les typologies individuelles

Le modèle de développement « en lotissement » regroupe des typologies résidentielles individuelles groupées.

Développé sur l'ensemble du territoire depuis la fin des années 1970 et la première vague de périurbanisation, l'habitat groupé récent est notamment représenté sur les Portes de la Bresse qui connaît une attractivité importante en lien avec le desserrement de l'agglomération chalonnaise.

L'habitat individuel groupé est également implanté en rupture du tissu urbain existant au sein des communes rurales. Il caractérise en outre certaines extensions urbaines de faubourg à Louhans-Châteaurenaud et au sein des pôles d'équilibre du territoire.

A l'exception des typologies d'habitat collectif, il convient de préciser que l'habitat groupé représente les densités résidentielles moyennes les plus élevées sur le territoire, généralement comprises entre 8 et 12 logements/ha.

Ces ensembles urbains sont pour la plupart situés à proximité d'espaces agricoles ou naturels (bocages, étangs, lisières) et soulignent un enjeu en matière de consommation d'espace et de traitement des franges d'urbanisation.



Ouroux-sur-Saône - Pavillonnaire : 10 logements/ha
Source : Citadia Conseil



Pierre-de-Bresse - Pavillonnaire : 4,5 logements/ha
Citadia Conseil



Saint-Germain-du-Bois – Lotissement 8 logements/ha
Source : Citadia Conseil

d. Les typologies linéaires

Les formes urbaines linéaires de type « village-rue » témoignent des axes de développement successifs du territoire : Saint-Germain-du-Plain/Louhans-Châteaurenaud autour de la RD978 ; Saint-Germain-du-Bois/Dommartin-les-Cuiseaux autour des RD13 et RD972.

Caractérisé par un front bâti ancien discontinu (fin XIX^{ème}-début XX^{ème} siècle) le long de l'axe traversant, le « village-rue » s'accompagne généralement d'extensions pavillonnaires et/ou d'habitat diffus en retrait. Ces derniers s'inscrivent dans la profondeur du tissu en créant des « espaces tampons » non bâtis et des ruptures d'urbanisation.

La morphologie urbaine des typologies linéaires présente plusieurs leviers de renouvellement urbain :

- Un parcellaire laniéré et de grande taille : restructuration des fonds de parcelles et des fronts de rue ;
- Un rapport irrégulier à la voie (reculs, espaces délaissés, dents creuses) : optimisation des espaces libres, ordonnancement.

Les enjeux d'évolution pour les formes urbaines linéaires peuvent être définis au regard des orientations suivantes :

- permettre la densification autour de l'axe principal en valorisant le caractère rural dans la continuité du noyau villageois ;
- encadrer le développement des extensions urbaines afin de préserver la ceinture agricole du bourg.



Ouroux-sur-Saône - Continuum urbain : 5 logements/ha
Source : Citadia Conseil

e. L'habitat diffus

Forme caractéristique des communes rurales de la Bresse bourguignonne, l'habitat diffus s'articule autour d'un tissu urbain lâche et peu constitué.

Celui-ci est caractéristique d'un modèle de développement par étape, basé sur un étalement urbain « au coup par coup » et une trame bâtie hétérogène : corps de ferme rénovés en « L » ou à l'abandon, constructions contemporaines, bâtiments et terrains agricoles, maisons de maître ou rurale, etc.

L'habitat diffus représente des densités résidentielles généralement comprises entre 5 et 10 logements/ha. Les extensions résidentielles sont généralement réalisées « en étoile » depuis le bourg et ne parviennent pas à structurer une centralité clairement identifiée.

La faible densité du tissu urbain présente de nombreuses opportunités de construction en renouvellement urbain au sein du tissu existant : dents creuses, fonds de parcelle présentant un potentiel de redivision etc.

Les enjeux d'évolution pour les typologies d'habitat diffus peuvent être définis au regard des orientations suivantes :

- permettre la reconquête du tissu existant en favorisant les opérations compactes au sein de l'enveloppe urbaine afin de limiter les pressions sur les surfaces agricoles et limiter la consommation d'espace ;
- développer les liaisons et continuités urbaines entre centre-bourg et extensions pavillonnaires isolées et favoriser la cohérence et la structuration du bourg-centre.



Cuiseaux Intercom' / Flacey-en-Bresse
Noyau villageois : 8 logements/ha
Source : Citadia Conseil

f. L'habitat isolé

L'habitat isolé représente la typologie résidentielle majoritaire recensée sur l'ensemble du territoire. Celle-ci a connu un développement ponctuel et diffus, historiquement en lien avec la localisation de l'activité agricole et du siège d'exploitation.

Le développement récent est généralement réalisé en marge de hameaux ruraux (« lieux-dits ») et se situe en rupture vis-à-vis de l'environnement et paysager d'ensemble.

Depuis la fin des années 1990, l'implantation de pavillons contemporains se développe et représente une part importante de la construction neuve individuelle. Ces derniers sont généralement situés en milieu de parcelle, et en lisière d'espaces naturels ou agricoles.

L'habitat individuel isolé engendre néanmoins :

- un coût élevé en investissement et en fonctionnement pour la collectivité : raccordement VRD, desserte en services collectifs, etc.
- une consommation d'espace importante et un risque de rupture des continuités agricoles et naturelles
- un risque de mitage spatial et de banalisation paysagère

Les enjeux d'évolution pour les typologies d'habitat isolé peuvent être définis au regard des orientations suivantes :

- encadrer le développement de typologies pavillonnaires isolées afin notamment de limiter le mitage et la consommation d'espace sur l'ensemble du territoire ;
- assurer un traitement qualitatif des interfaces entre surfaces urbanisées, surfaces agricoles et milieux naturels et assurer une cohabitation apaisée entre les usages et les fonctions du territoire.



Juif - Logement isolé : 3 logements/ha
Source : Citadia Conseil



3. Des risques et nuisances qui influenceront les possibilités de développement du territoire

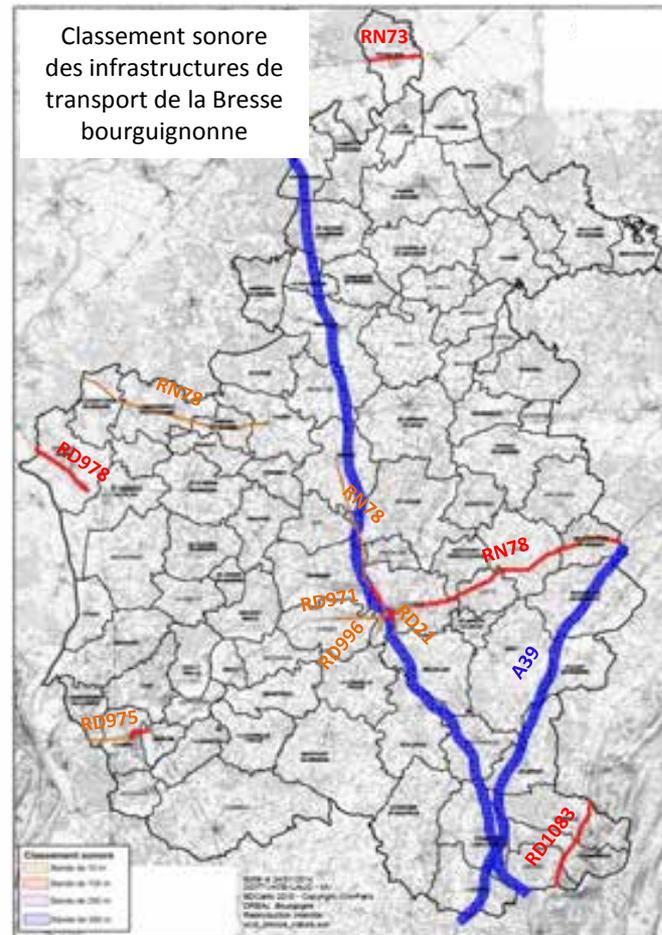
a. Des infrastructures de transport qui impactent peu l'environnement sonore

➤ **Le classement sonore des infrastructures de transport**

La loi pose comme principe que le bruit, notamment celui lié aux transports, constitue une véritable nuisance pour les habitants proches des voies de communication. L'objectif est de prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation sans nécessité ou par manque de précaution des bruits ou des vibrations de nature à présenter des dangers, à causer un trouble excessif aux personnes, à nuire à la santé ou à porter atteinte à l'environnement.

L'article L.571-10 du Code de l'environnement a prévu un recensement et un classement des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Le décret d'application n° 95-21 du 9 janvier 1995, relatif au classement des infrastructures de transports terrestres, modifiant le Code de l'urbanisme et le Code de la construction et de l'habitation, ainsi que l'arrêté du 30 mai 1996, prévoient, en fonction des niveaux sonores diurnes et nocturnes, cinq catégories de classement ainsi que leurs répercussions lors de la construction de bâtiments, notamment en ce qui concerne l'isolation phonique.

Ainsi, dans chaque département, le préfet a recensé et classé les infrastructures suivantes : autoroutes, voies ferrées, routes nationales, routes départementales. Les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures et qui sont affectés par le bruit ont été déterminés : concernant les infrastructures ferroviaires, il s'agit de la voie ferrée de Dijonville à Bourg-en-Bresse, passant par Louhans-Chateaufrenaud, classée 1 ; et concernant les infrastructures routières, il s'agit de l'autoroute A39 classée 1, de l'ex RN73 classée 3, de la RD1083 classée 3, d'un tronçon de la RD978 classé 3, de la RD975 classée 3 et 5, de la RD971 classée 3 et 5, de l'ex RN78 classée 3 et 5, de la RD12 classée 3 et 5 et de la RD996 classée 3 et 5.



Niveau sonore de référence Laeq (6h-22h) en dB(A)	Niveau sonore de référence Laeq (22h-6h) en dB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L > 81	L > 76	1	300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	2	250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	3	100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	4	30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	5	10 m

Source : DDT 71

Le SCoT constitue un outil de prévention permettant de prendre en compte en amont les contraintes acoustiques liées à l'implantation des voies de circulation, d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou d'équipements et de loisirs. L'enjeu principal consiste en la limitation des sources de bruit dans les zones agglomérées, et notamment dans le centre de Louhans-Chateaufort, qui est impacté par la voie ferrée et la RD978, alors même qu'il s'agit d'un secteur favorable pour l'optimisation du foncier, à proximité de la gare, en faveur de l'incitation aux mobilités durables.

➤ Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

La Directive 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, impose dans un premier temps la réalisation de cartes de bruit stratégiques pour les grandes agglomérations et les grandes infrastructures de transport terrestre, puis l'élaboration de Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Le PPBE doit prévoir des mesures préventives et des mesures curatives ayant pour objectif de s'attaquer concrètement aux problèmes de bruit.

Le PPBE du Département de Saône-et-Loire a été approuvé le 5 février 2013. Il concerne les grandes infrastructures de transport de l'État (A6, A39, RN70, RN79, RN80 et voies ferrées) pour les sections dépassant les seuils de trafic fixés pour la première échéance de la Directive.

Pour la Bresse bourguignonne, seule l'autoroute A39 est recensée dans le PPBE. La portion entre la commune de Beaurepaire-en-Bresse et la commune de Condal (soit une section de 28km) est concernée par les mesures préventives du PPBE Saône-et-Loire. Toutefois, dans la mesure où aucune zone urbaine n'est implantée dans une bande de 300m de part et d'autre de cette voie, peu d'enjeux en découlent en termes de mesures d'isolation ou de réalisation d'écrans anti-bruit. Seules quelques constructions ponctuelles y sont installées. Il serait néanmoins intéressant de maintenir cette zone tampon préservée, dans la mesure du possible, afin d'éloigner les futurs habitants de cette source de nuisances.

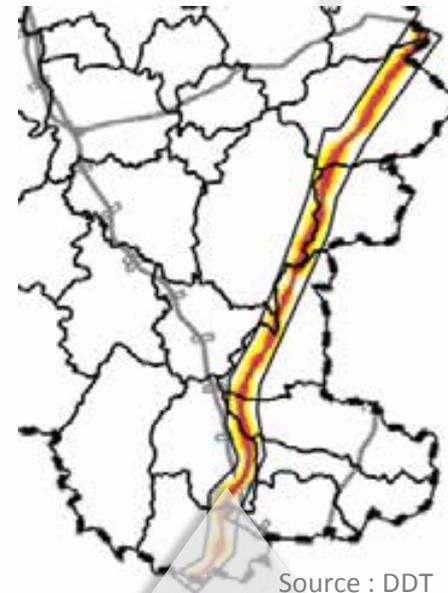
➤ L'aérodrome de Tournus-Cuisery

Le territoire recense également l'aérodrome de Tournus-Cuisery de catégorie D, qui n'a pas l'obligation de réaliser un Plan d'Exposition au Bruit.

Aucun nouveau projet d'infrastructures de transports susceptibles de venir perturber l'environnement sonore n'est à recenser dans le territoire de

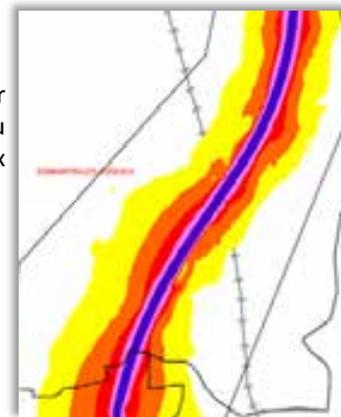
La Bresse bourguignonne fait l'objet d'un projet de passage éventuel de la LGV Rhin-Rhône (branche sud) qui générera des nuisances sonores à prendre en compte dans les réflexions et l'aménagement. De plus, il existe éventuellement un projet de circuit de Bresse à Frontenaud dont les incidences seront à étudier.

Carte de bruit stratégique du réseau autoroutier – Zoom sur l'A39



Source : DDT

Zoom sur Dommartin-lès-Cuisery



b. Des risques qui contraignent le développement urbain

Un risque naturel implique l'**exposition des populations et de leurs infrastructures à un évènement catastrophique d'origine naturelle** (inondation, mouvement de terrain, feu de forêt, etc.). C'est une rencontre entre un aléa d'origine naturelle et des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

➤ Un risque inondation partiellement encadré

Les inondations sont principalement de deux types :

- par débordement direct : le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur ;
- par débordement indirect : les eaux remontent par effet de siphon à travers les nappes alluviales.

Le caractère humide du territoire de la Bresse bourguignonne est source de risque d'inondation, dont une partie seulement fait l'objet de plans de protection.

Les **Plans de Prévention des Risques (PPR)** sont des servitudes d'utilité publique qui s'imposent aux collectivités territoriales. Ils permettent : d'identifier les risques prévisibles constituant une menace pour la population ; de délimiter les zones exposées à ces risques ou présentant des enjeux importants ; de déterminer les mesures de construction applicables tant aux particuliers qu'aux collectivités. Les PPR encadrent le risque d'inondation.

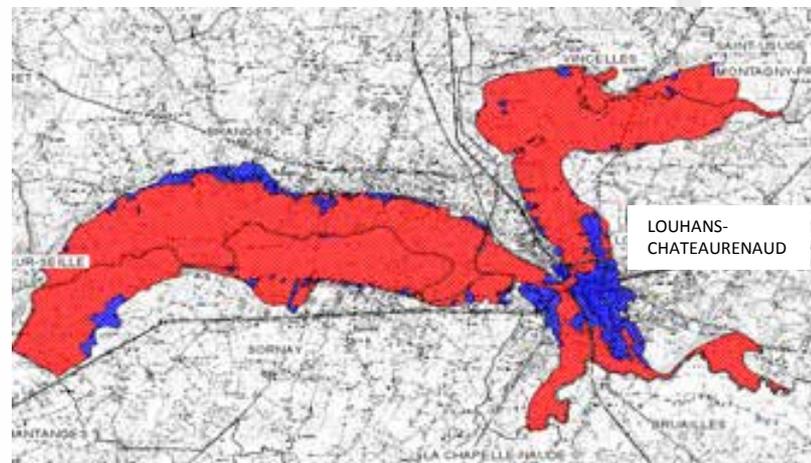
Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Seille

Approuvé le 1^{er} juillet 2004 et modifié par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2004, le PPRI de la Seille concerne 4 communes : Sornay, Branges, Vincelles et Louhans-Chateaufrenaud.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Saône

Actuellement en révision, il concerne 6 communes du territoire localisées dans 2 EPCI :

- Communauté de communes des Portes de la Bresse : Ouroux-sur-Saône, Saint-Germain-du-Plain et Baudrières
- Communauté de communes Saône Seille Sône : Ormes, Simandre et L'Abergement-de-Cuisery



PPRI de la Seille – Source : DDT 71

Le règlement du PPRI

Le territoire concerné par les PPRI de la Saône et de la Seille est règlementé selon 2 zones :

- La **zone rouge**, très exposée où le risque est important : elle est nécessaire à l'expansion et l'écoulement des crues. Le règlement autorise des travaux et installations à condition de ne pas aggraver les risques et de ne pas en provoquer de nouveaux.
- La **zone bleue**, exposée à des risques moindres et/ou moins nécessaire pour maintenir les champs d'expansion et d'écoulement des crues. Elle comprend 3 types de sous-zones (a,b,c) correspondant respectivement aux secteurs urbanisés denses/assez-denses, peu denses et urbanisables. Les activités et aménagement admis le sont dans les mêmes conditions que pour la zone rouge.



PPRI de la Saône – Source : DDT 71

Le Plan de Surface Submersible (PSS) valant PPRI du Doubs

Les PSS déterminent des dispositions techniques applicables dans un périmètre de surfaces submersibles identifié, au sein duquel sont définies des zones dites « de grand écoulement » (zone A) et « d'écoulement complémentaire » (zone B). Le PSS vise avant tout à assurer le libre écoulement des eaux et par voie de conséquence à encadrer strictement le droit à aménager et à construire.

Datant de 1975, le PSS du Doubs concerne, pour le territoire, les communes de Poulans, Lays-sur-le-Doubs, Fretterans, Pierre-de-Bresse, Authumes, Charette-Varennes et Frontenard.

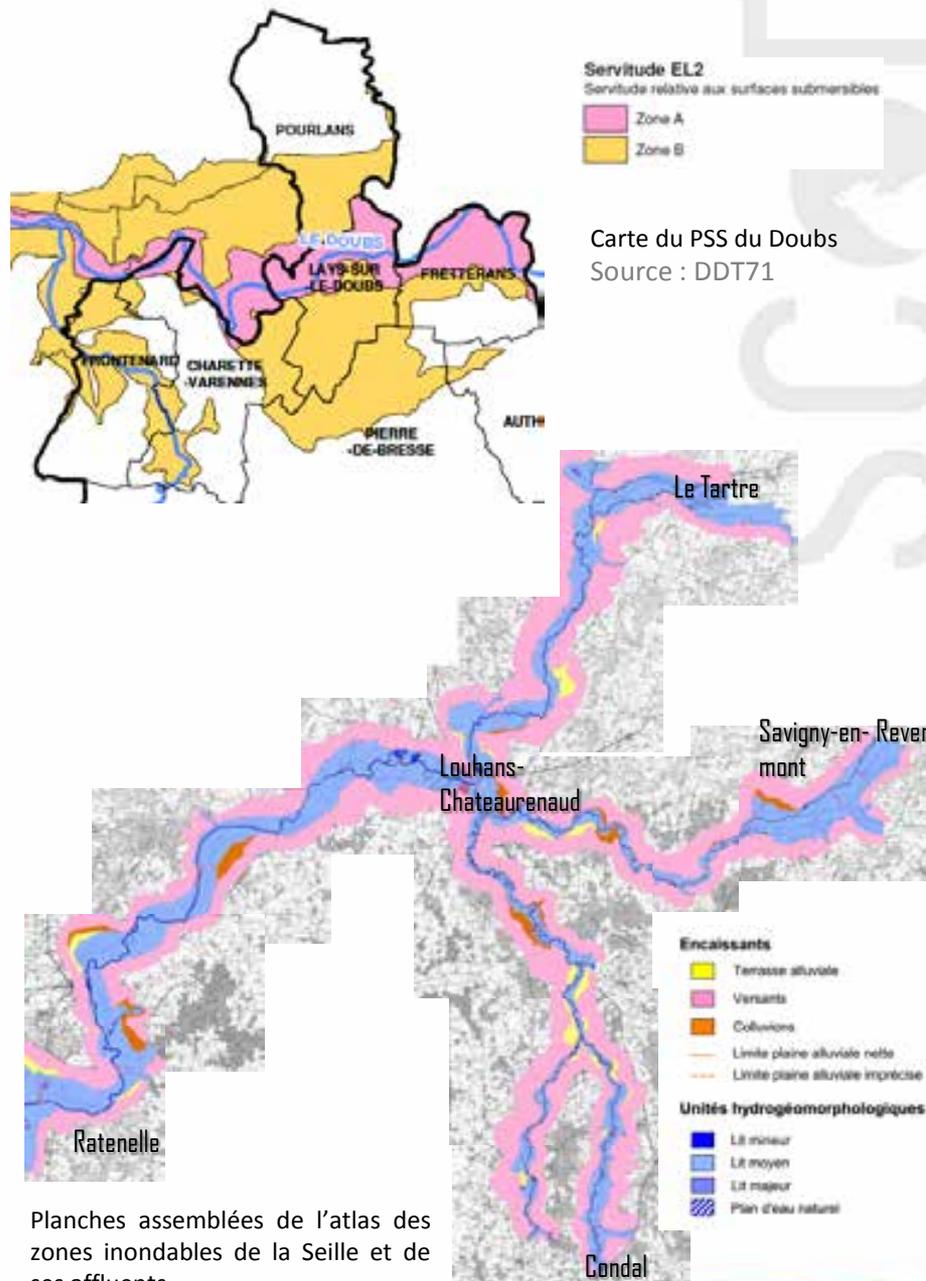
Des zones d'aléas à considérer

Les atlas des zones inondables sont des documents d'information établis par la Région Bourgogne (DREAL) et répertorient une connaissance des risques des écoulements diffus et concentrés. Ces atlas ne sont pas réglementairement opposables aux tiers et aux collectivités; ils permettent néanmoins d'appliquer l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme en le justifiant et de refuser un permis ou de l'accorder sous conditions si les constructions projetées, par leur situation ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique.

Dans le territoire du SCoT de la Bresse bourguignonne, ces aléas concernent le Doubs, la Seille, la Vallière, le Solnan, et la Dourlande identifiés dans l'atlas des zones inondables de la Seille et de ses affluents.

Le SCoT est l'occasion de décliner des mesures de protection aux abords de ces zones et notamment des orientations en faveur :

- d'une préservation active des possibilités de ruissellement (limiter les constructions le long et à l'extrémité des talwegs, limiter les constructions et des aménagements dans les zones d'écoulement...)
- d'une meilleure prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, au travers des règles d'occupation des sols.



Planches assemblées de l'atlas des zones inondables de la Seille et de ses affluents
Source : DDT71

Un risque de remontée de nappe dans les vallées

L'immense majorité des nappes d'eau est contenue dans des roches que l'on appelle des aquifères. Ceux-ci sont formés le plus souvent de sables et graviers, de grès, de calcaires ou d'alluvions. Le battement de la nappe est le plus élevé au printemps. Lorsque le sol est saturé d'eau, il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne particulièrement les terrains bas ou mal drainés et peut perdurer.

En Bresse bourguignonne, le risque de remontée de nappe est très présent; il correspond globalement aux vallées du territoire.

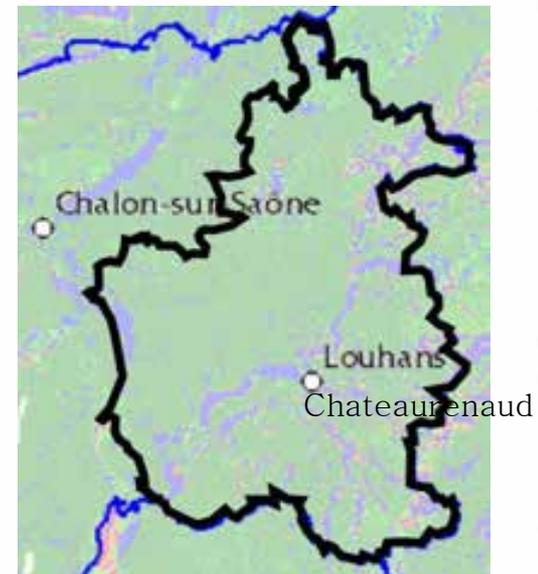
Des barrages qui n'induisent pas de risque significatif

De nombreux barrages sont répertoriés sur les cours d'eau du territoire mais ils ne présentent pas de risque de rupture important.

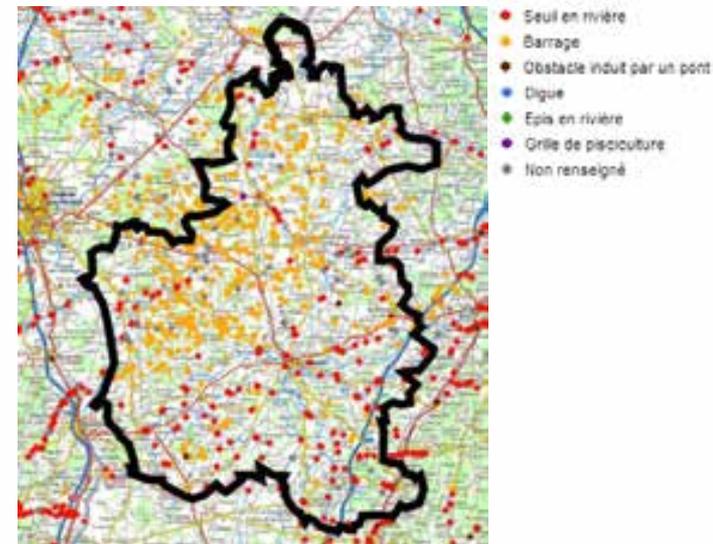
Une **rupture de barrage** correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

Des outils peuvent être mis en place pour prévenir ou gérer le risque de rupture de barrage :

- **par les exploitants** : les études de danger pour les barrages de classe A et B. Depuis le 1^{er} janvier 2008, tout projet de construction d'un barrage de classe A ou B doit désormais comporter une étude de dangers. Cette pièce doit obligatoirement figurer dans le dossier d'un ouvrage soumis à autorisation ou dans celui des travaux soumis à autorisation.
- **par les préfetures** : les plans particuliers d'intervention, établis pour les ouvrages les plus importants (barrages de plus de 20m de hauteur et de capacité supérieure à 15hm³), qui précisent notamment les mesures spécifiques relatives à l'information et à la protection prévues au profit de la population et, le cas échéant, les schémas d'évacuation éventuelle et les lieux d'hébergement, et à la diffusion immédiate de l'alerte aux autorités par l'exploitant et, en cas de danger immédiat, aux populations voisines. Ce plan s'appuie sur la carte du risque et sur des dispositifs techniques de surveillance et d'alerte.
- **par les collectivités** : les plans communaux de sauvegarde qui permettent d'organiser les actions des acteurs communaux après l'évènement de rupture.



Aléa de remontées de nappes souterraines
Source : inondationsnappes.fr



Recensement des obstacles à l'écoulement à l'échelle du
Pays de la Bresse bourguignonne Source : Eaufrance

➤ Un risque de mouvement de terrain important

Le risque mouvement de terrain lié à la présence de carrières

En France chaque année l'ensemble des dommages occasionnés par des mouvements de terrain liés à des cavités souterraines (effondrements...), ont des conséquences humaines et socio-économiques considérables. Les coûts consécutifs à ces dommages s'avèrent très élevés et les solutions sont encore trop souvent apportées au coup par coup. Il existe différents types de cavités : les cavités naturelles (Karsts, gouffres, grottes, cavité de suffusion...) et les cavités anthropiques (carrières, marnières, caves, habitations troglodytiques, ouvrages civils, ouvrages militaires...).

Dans le territoire, on recense un ouvrage militaire et 3 ouvrages civils à Pierre-de-Bresse, un cavité naturelle à Cuiseaux et un cavité naturelle à Champagnat ainsi que des cavités non cartographiables à Flacey-en-Bresse.

Le Schéma Départemental des Carrières

Il a été approuvé par arrêté préfectoral le 29 Mai 2001. Son objectif est d'établir une politique départementale afin d'harmoniser les divers intérêts liés à l'exploitation des carrières :

- satisfaction des besoins en matériaux
- gestion rationnelle et optimale de la ressource
- meilleure protection de l'environnement

Ses orientations portent sur :

- la satisfaction des besoins à partir d'autres matériaux que les alluvionnaires (par exemple des roches massives ou des matériaux recyclés)
- la préservation du milieu aquatique
- la limitation de l'érosion et des dégâts de crues, la protection des équipements de vallées
- la préservation de la richesse faunistique et floristique, le maintien des zones humides
- la valorisation et le recyclage de la matière

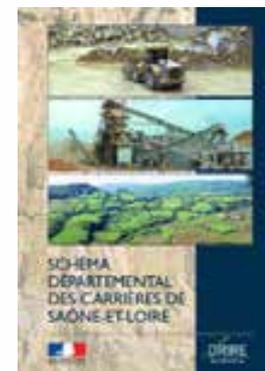
Le SCoT doit prendre en compte le Schéma départemental des Carrières.

Légende

- ▼ Cavité naturelle
- ★ Ouvrage civil
- Ouvrage militaire
- Communes avec cavités non cartographiées (cavités confidentielles : sites archéologiques, sites protégés, cavités mal localisées)



Recensement des cavités souterraines abandonnées non minières
Source : BRGM



L'aléa retrait-gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel. Ces phénomènes apparaissent notamment à l'occasion de période de sécheresse exceptionnelle.

Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) classe les différents secteurs en fonction des aléas qui les concernent :

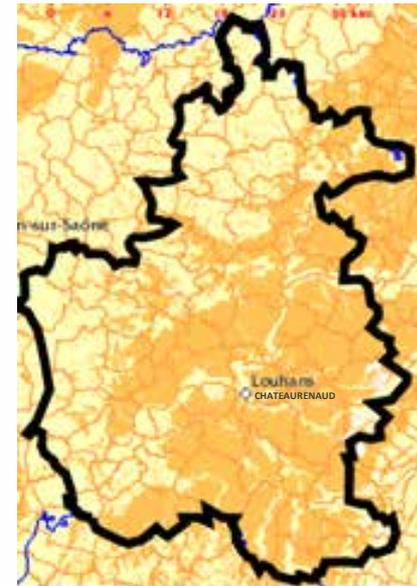
- **zones où l'aléa est qualifié de faible** : la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol).
- **zones d'aléa moyen** : zones intermédiaires entre ces 2 situations extrêmes.
- **zones où l'aléa retrait-gonflement est qualifié de fort** : il s'agit de zones où la probabilité de survenance d'un sinistre sera la plus élevée et où l'intensité des phénomènes attendus est la plus forte.

Les communes du SCoT de la Bresse bourguignonne se trouvent dans des secteurs d'aléa moyen à faible. La mise en œuvre de simples règles constructives permet de protéger les bâtiments des dégâts pouvant être occasionnés par ce phénomène : adaptation des fondations (profondeur d'ancrage, symétrie...), rigidification de la structure du bâtiment, réalisation d'une ceinture étanche, gestion de la végétation périphérique au bâti, gestion des eaux de pluies, etc.

Un risque sismique modéré à prendre en compte

L'aléa sismique est l'estimation de la probabilité, pour un site et un intervalle de temps donnés, d'être exposé à une secousse tellurique de caractéristiques données.

Aléa du retrait-gonflement des argiles



Localisation du risque sismique



Source : BRGM

Un grande partie ouest du territoire est concernée par un **risque sismique faible (zone 2)** et 13 communes du sud-est du territoire sont en **zone de sismicité modérée (zone 3)**. Il s'agit des communes de :

- **Cuiseaux Intercom'** : Condal, Joudes, Champagnat, Cuiseaux, Dommartin-lès-Cuiseaux, Le Miroir, Frontenaud, Flacey-en-Bresse
- **Communauté de communes Cœur de Bresse**: Sagy, Le Fay
- **Communauté de communes de Bresse Revermont 71**: Savigny-en-Revermont, Beaurepaire-en-Bresse, Saillenard

Pour les constructions situées en zone de sismicité modérée, des mesures parasismiques préventives sont à intégrer dans les constructions (cadre des règles de construction parasismique dites « EC8 » disponibles auprès de l'AFNOR (norme NF EN 1998-1)).

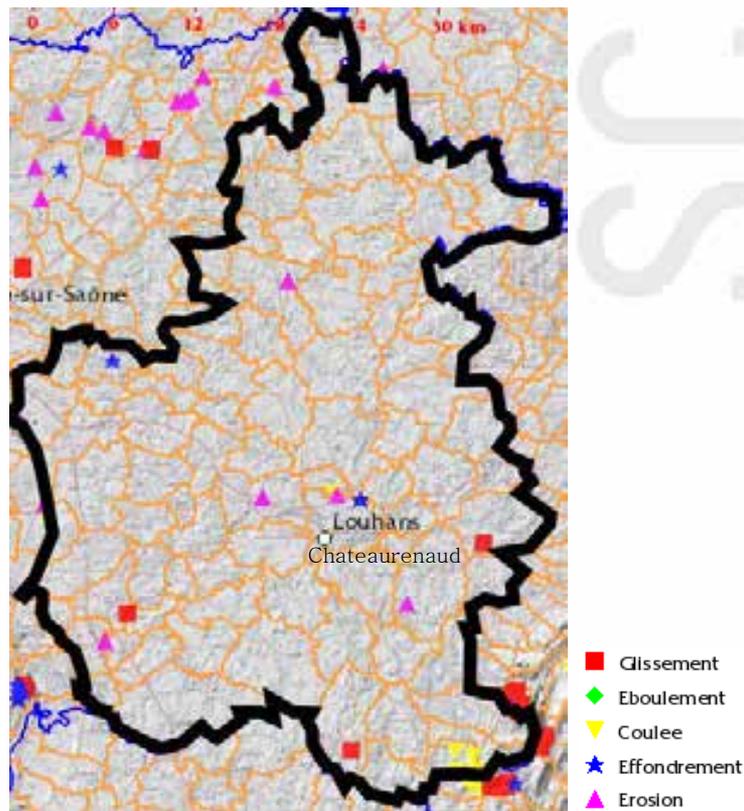
Des sites potentiellement soumis au risque mouvement de terrain recensés par le BRGM

En complément des aléas connus présentés ci-avant, le BRGM produit la carte ci-contre, qui présente les communes potentiellement soumises à des aléas de mouvement de terrain liés à des glissements, éboulements, coulées de boue, effondrements ou érosions.

- 5 communes sont concernées par un risque d'érosion : il s'agit des communes de Louhans-Chateaufort, Branges, Sagy, Mervans et Cuisery ;
- 2 communes sont concernées par un risque d'effondrement : il s'agit des communes de Louhans-Chateaufort et L'Abergement-Sainte-Colombe ;
- 2 communes sont concernées par un risque de coulée de boue : il s'agit des communes de Joudes et Louhans-Chateaufort ;
- 3 communes sont concernées par un risque de glissement de terrain : il s'agit des communes de Savigny-en-Revermont, Varennes-Saint-Sauveur et Loisy.

Il existe donc un réel enjeu de prise en compte dans le SCoT de ces risques de mouvements de terrain dans les choix d'urbanisation, notamment autour de Louhans-Chateaufort qui est le pôle central et qui sera certainement concerné par des objectifs de développement plus importants.

Localisation du risque de mouvement de terrain



Source : BRGM

➤ Le risque de transport de matière dangereuse assez présent

Le risque de transport de matière dangereuse (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Les accidents TMD peuvent se produire pratiquement n'importe où sur le territoire. Toutefois, l'attention et la prévention sont portées sur les grandes infrastructures de transport qui supportent les flux de trafic les plus importants : **A39, D933, D1083, D678, D24, D996, D673.**

Le risque de TMD est également dû à la présence de canalisations de gaz, de produits chimiques et d'hydrocarbures. **Le territoire est concerné par 8 canalisations de transport de matière dangereuse et 1 projet de renforcement de l'une d'elle :**

- **canalisation de Gaz naturel (GRTgaz)**

Le territoire est traversé par trois conduites haute pression de gaz. 17 communes sont concernées.

- **canalisations d'hydrocarbures**

Les communes de Cuiseaux, Champagnat et Joudes sont traversées par le pipeline sud-Européen.

L'oléoduc de défense commune traverse 9 communes : Baudrières, Cuisery, L'Abergement-de-Cuisery, Loisy, Ouroux-sur-Saône, Saint-Christophe-en-Bresse, Saint-Germain-du-Plain, Simandre, Ratenelle.

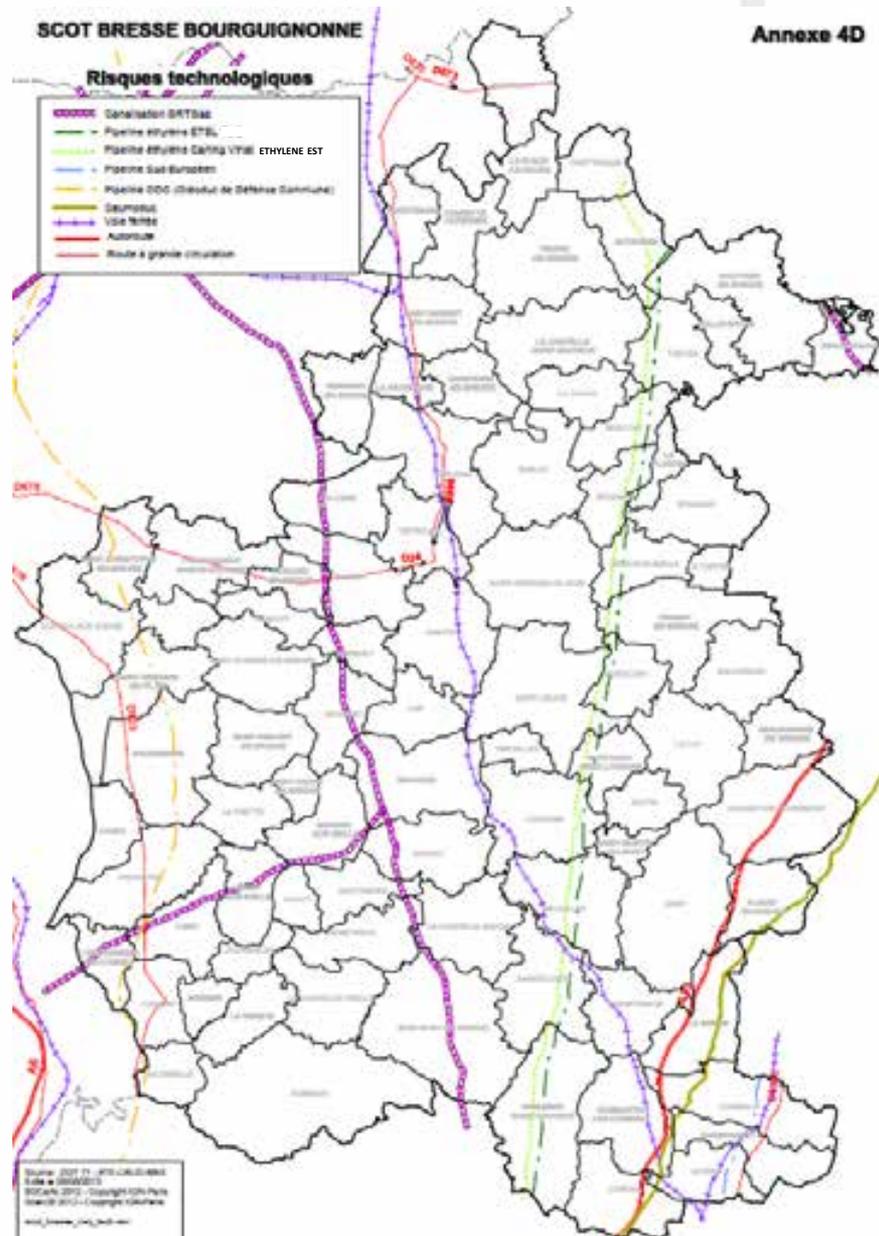
- **canalisations de produits chimiques**

Une canalisation de transport d'éthylène ETEL NORD – section "VIRIAT-TAUAUX" traverse 16 communes du territoire.

Parallèlement, la canalisation éthylène DN 200 Carling-Viriat concerne également 16 communes.

- **saumoduc**

Un saumoduc, canalisation d'eau salée, traverse l'est du territoire et concerne 7 communes.



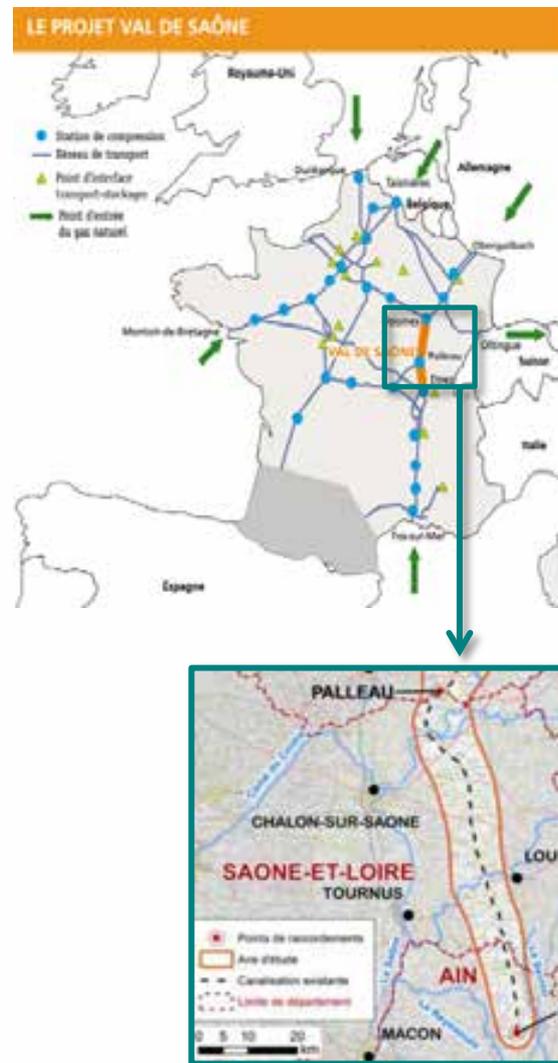
Val de Saône : un important projet de renforcement d'une canalisation de gaz à l'horizon 2018

Le projet Val de Saône vise à développer les capacités de transit de gaz naturel entre Etrez (Ain) et Voisines (Haute-Marne). Le but est de renforcer la canalisation existante en construisant une canalisation de plus grand diamètre. L'emprise totale du gazoduc est de 40m environ. Le chantier sera précédé d'un état des lieux (portant sur les terrains, parcelles, routes et ouvrages concernés par les travaux et les accès) pour remise en état après chantier et indemnités éventuelles. L'état des lieux précisera, par exemple, la nature des cultures en place ou à ensemercer, les arbres, plantations et cultures pérennes, les clôtures, canalisations, câbles et ouvrages souterrains, les sources, les captages... Après travaux est prévue la remise en état des lieux équivalent à l'existant. S'appliqueront alors :

- **une servitude forte de 20m de large** centrée sur la canalisation à l'intérieur de laquelle les constructions de toutes natures et les arbres supérieurs à 2,70m seront interdits ;
- **des servitudes faibles** ouvrant l'accès éventuel à GRTgaz notamment pour l'entretien de la canalisation ;
- **une zone de 660m** (de part et d'autre de la canalisation) où la construction d'ERP de plus de 100 personnes devra être précédée, dans le cadre de l'instruction du permis de construire, d'une analyse de compatibilité soumise pour avis à GRTgaz et de prescriptions éventuelles.

Les communautés de communes impactées par le passage de la canalisation sont la Communauté de communes Saône Seille Sâne, Cuiseaux Intercom' et la Communauté de communes des Portes de la Bresse.

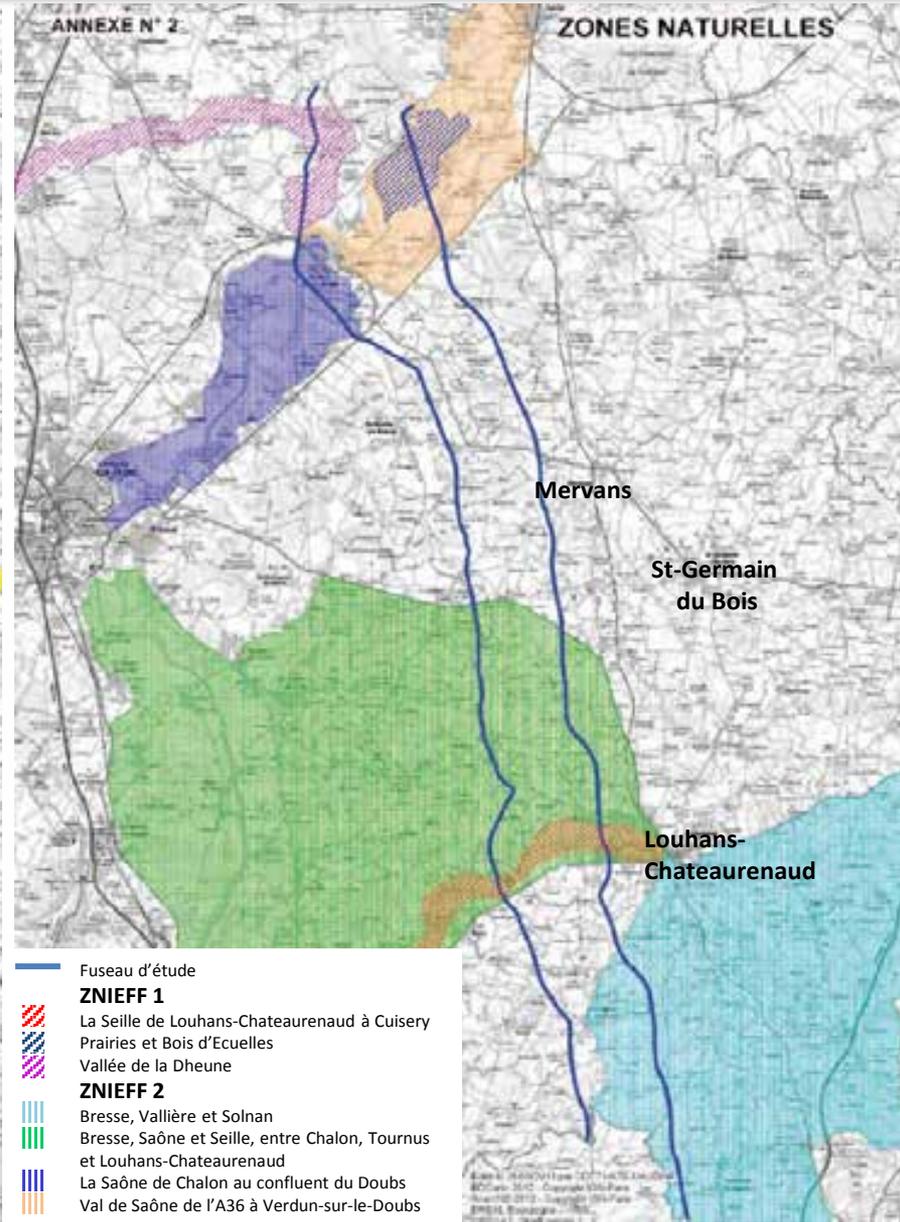
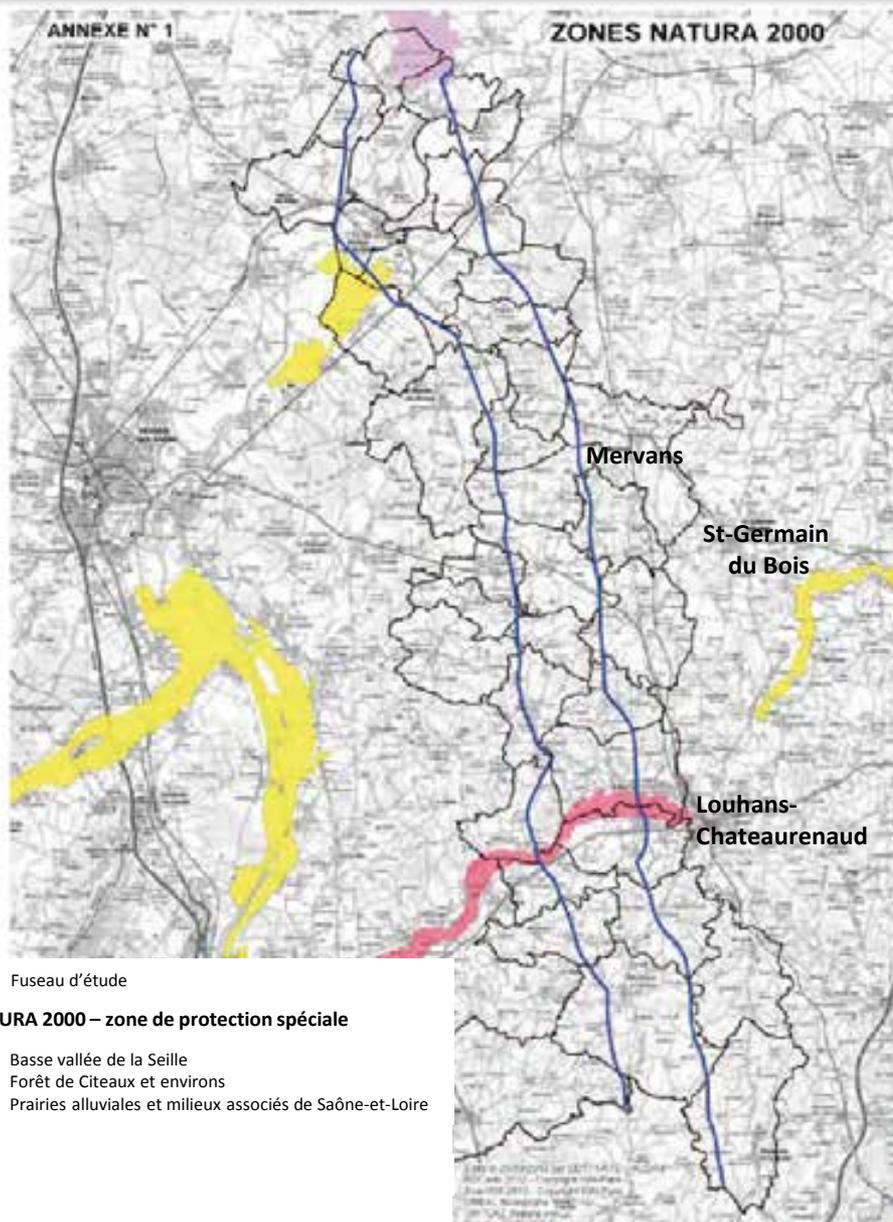
Tous les 10 à 20km sont prévues des installations spécifiques, les postes de sectionnement permettant d'interrompre la circulation du gaz naturel. **Aucune de ces stations n'est néanmoins prévue dans le territoire de la Bresse bourguignonne.**



Source : DDT71

En prévision du **débat public sur le projet Val de Saône qui a eu lieu fin 2013**, l'Etat a procédé à l'analyse des incidences potentielles d'un tel projet sur l'environnement. Aussi plusieurs mesures ont été retenues permettant de limiter ses effets sur l'environnement :

- **en matière de Trame Verte et Bleue**, les mesures concernent principalement la phase travaux qui implique une grande vigilance dans les milieux traversés (zones humides, cours d'eau, berges, ripisylves, prairies,...) en faveur des espèces susceptibles d'être dérangées (avifaune et amphibiens notamment, mais aussi espèces végétales). L'Etat précise également que toute demande d'autorisation de défrichement sera accompagnée de mesures compensatoires notamment par un boisement dont la surface peut être multipliée par 3 par rapport à la surface à défricher. Enfin, il est demandé la préservation et/ou la reconstitution des haies bocagères, éléments majeurs assurant la continuité écologique au titre de la Trame Verte et Bleue.
- **concernant la politique de l'eau**, les impacts de l'opération sur les milieux aquatiques seront essentiellement liés à la phase de chantier ; la canalisation, une fois enterrée, n'aura plus, en principe, d'effet sur ces milieux, sous réserve que les passages sous les cours d'eau se fassent à une profondeur suffisante par rapport au fond des lits. Les passages de cours d'eau par fonçage limitent l'impact des travaux sur les milieux et seront à privilégier au moins pour les cours d'eau les plus importants.
- **en matière d'agriculture**, il est demandé une attention particulière sur la limitation en phase travaux des incidences sur les petites structures de production maraîchères dans les secteurs de Louhans-Chateaufort et de Saint-Germain-du-Plain et les petites structures de production en AOP « volaille de Bresse » et « beurre et crème de Bresse ». En outre, la présence de réseaux de drainage agricole de certaines grandes parcelles, dans tout le fuseau envisagé, vont nécessiter le cas échéant un enfouissement de la canalisation à plus d'1m de profondeur et le rétablissement du réseau drainant.



Source : DDT71

➤ Un risque industriel faible, mais à considérer

Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits ou procédés dangereux et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et/ou l'environnement.

Les risques industriels se manifestent de 3 façons différentes qui peuvent être isolées ou associées entre elles : l'incendie (asphyxie, brûlure), l'explosion (brûlure, traumatismes directs ou dus à l'onde de choc), l'émission et la dispersion dans l'air (toxicité par inhalation, ingestion ou contact cutané). Afin de limiter ces risques, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) réglementées par la loi du 19 juillet 1976 sont des établissements présentant des risques pour la sécurité des personnes, la santé ou l'environnement. Elles sont classées selon 5 catégories en fonction de l'importance des risques encourus (tableau ci-contre).

Il n'y a aucun site SEVESO dans le territoire (sites associés à des risques industriels majeurs). Par contre, on recense **21 ICPE soumises à autorisation** dont la plupart se situent dans les pôles de l'armature urbaine :

- **3 dans la Communauté de communes du Canton de Pierre-de-Bresse** : Carrières Bresse bourguignonne (2 à Pierre-de-Bresse et 1 à Fretterans) ;
- **2 dans Cuiseaux Intercom'** : Laiterie de Bresse (Varenes-Saint-Sauveur), Cheveaux C. et J. Sarl (Cuiseaux) ;
- **8 dans la Communauté de communes Cœur de Bresse** : Cellande (Saint-Vincent-en-Bresse), Al-Ko Sas (Branges), Autopièces Louhans-Chateaufort (Branges), SCBVS (Montagny), Huttepain Soreal Aliments Sas (Louhans-Chateaufort), Danone Ex-Vivalpe (Louhans-Chateaufort), Bresse Recup (Louhans-Chateaufort), Comtoise de spécialités fromagères (Louhans-Chateaufort) ;
- **1 dans la Communauté de communes des Portes de la Bresse** : Gay (Baudrières) ;
- **2 dans la Communauté de communes Bresse Revermont 71** : Carre Mickael (Devrouze), Colas Frères (Bosjean) ;

Localisation des ICPE à l'échelle du SCot



Source: Even
Conseil d'après
installationsclassées
.developpement-du-
rable.gouv.fr

LEGENDE

- 3 ou plus
- 2 ICPE
- 1 ICPE

Classe ICPE	Réglementation
Non Classée (NC)	Toutes les activités de l'établissement sont en dessous des seuils de classement de la nomenclature. L'établissement n'est pas une installation classée et relève de la police du maire.
Déclaration (D)	L'installation classée doit faire l'objet d'une déclaration au préfet avant sa mise en service. On considère alors que le risque est acceptable moyennant des prescriptions standards au niveau national appelées « arrêtés types »
Déclaration contrôlée (DC)	L'installation classée doit faire l'objet d'une déclaration au préfet avant sa mise en service et fait l'objet de contrôles périodiques effectués par un organisme agréé par le Ministère de l'environnement.
Enregistrement (E)	L'installation classée doit faire l'objet d'un enregistrement avant sa mise en service. Régime allégé de l'autorisation, un arrêté d'enregistrement est édicté par le préfet sur la base d'un arrêté ministériel.
Autorisation (A)	L'installation classée doit préalablement à sa mise en service faire une demande d'autorisation et démontrer l'acceptabilité des risques encourus et des mesures prise pour les limiter. Le préfet autorise ou refuse le fonctionnement de l'établissement au cas par cas.
Autorisation avec servitudes (AS ou SEVESO)	Ces installations présentent des risques technologiques majeurs, la démarche est la même que pour une autorisation mais des servitudes d'utilité publique sont mise en place pour maîtriser l'implantation des tiers à proximité.

- **5 dans la Communauté de communes Saône Seille Sône** : RPC Emballages (Montpont-en-Bresse), ALBEA (Simandre), Les Enrobés Bressans (Romenay), Alize Logistique (Cuisery), France Plastique Distrib. devenue Alize Log. (Cuisery).

Ce régime n'entraîne **pas de restriction d'urbanisation** à proximité des installations.

➤ 4 sites et sols pollués dont 3 font l'objet de travaux ou de projets

Les sites et les sols pollués sont généralement la conséquence de notre passé industriel. La pollution du sol présente un risque direct pour les personnes et un risque indirect via la pollution des eaux. Dans ce cadre, les banques de données du BRGM permettent de connaître les sites pollués ou potentiellement pollués qui ont été recensés sur le territoire national par différents biais.

Ainsi, la base de données BASIAS présente l'inventaire des anciens sites industriels et activités de services pouvant générer ou avoir généré une pollution des sols, tandis que BASOL établit l'inventaire des sites pollués ou potentiellement pollués appelant, à plus ou moins long terme, une action des pouvoirs publics.

Dans le territoire du SCoT de la Bresse bourguignonne, seuls 2 sites pollués ont été recensés par la base de données BASOL. Ils sont en cours de travaux :

- **GRACE Produits de construction (PIERI SA) - Commune de Saillenard.** Les matières premières étaient constituées de solvants, d'huiles, d'acides, de produits pulvérulents, des résines (solides ou liquides) et des additifs divers.
- **SOCIETE ARDIS - Commune de Saint-Germain-du-Bois.** Le site était constitué d'une surface de supermarché et d'une station-service afférente. La station-service a arrêté de fonctionner depuis le 1^{er} semestre 2001.

2 autres sites pollués sont présents dans le territoire, non recensés par la base de données :

- **Le secteur de la friche « Morey »/Champ de Foire à Cuiseaux**, qui est un site d'anciens abattoirs aujourd'hui abandonnés. Il fait l'objet d'études urbaines en lien avec le potentiel de reconquête.
- **La friche située à proximité des voies TER de Saint-Bonnet-en-Bresse**, d'une surface de 13 à 17ha.

Localisation des sites potentiellement pollués



Source : BASOL

Synthèse : Des risques et nuisances qui influenceront les possibilités de développement du territoire

Contraintes

- Des nuisances sonores qui impactent des villes et villages autour de la voie ferrée et des routes départementales, principalement la RD978 – ex RN78
- Des aléas inondation importants, connus, mais qui ne font pas l'objet de protection, autour de la Vallière, le Solnan, la Dourlande : 22 communes concernées
- Un risque de gonflement des argiles relativement élevé sur les 2/3 du territoire, potentiellement impactant pour les constructions
- Un risque sismicité existant, même si modéré, dans la frange sud-est induisant la mise en place de mesures parasismiques préventives
- De nombreuses canalisations de transport de matière dangereuse et un projet de renforcement de l'une d'elles à considérer pour l'installation d'établissements recevant du public
- Un risque de mouvement de terrain non encadré qui concerne quelques communes et notamment la ville centre de Louhans-Chateaurenaud

Atouts

- Des villes et villages tous situés à plus de 300m de l'A39, seule infrastructure repérée par les cartes stratégiques de bruit du département
- Des Plans de Prévention qui permettent d'encadrer le risque inondation, même si tous les aléas ne sont pas couverts
- Peu de sites pollués, et 3 d'entre eux offrant des perspectives pour du renouvellement urbain
- Un risque industriel assez faible (pas de SEVESO, peu d'ICPE, ...)

DES RISQUES ET NUISANCES QUI INFLUENCERONT LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

SCoT Bresse bourguignonne - Mars 2014

Protéger les personnes et les biens vis-à-vis du risque inondation

- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Saône
- Plan de Prévention du Risque Inondation de la Saône
- Plan de Surface Submersible du Doubs valant PPR
- Aléa inondation connu (atlas de zones inondables) mais non encadré

Tenir compte du risque industriel, quoique limité, dans les choix de développement

- Présence d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Passage de canalisations de Transport de Matières Dangereuses (TMD) : autres pipelines
- Canalisation GRTgaz et projet de renforcement Val de Saône
- Poursuivre la dynamique de réhabilitation des sols pollués

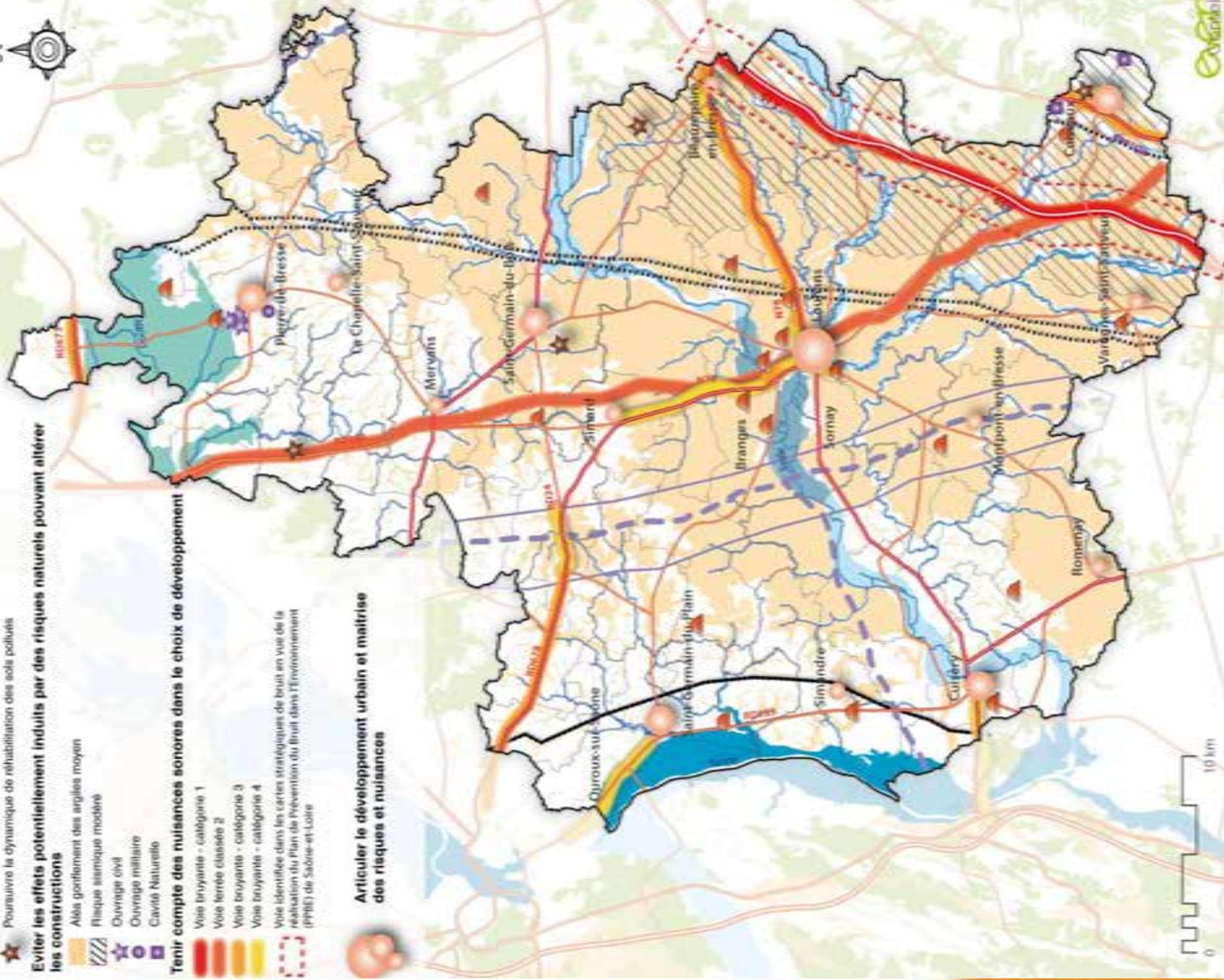
Eviter les effets potentiellement induits par des risques naturels pouvant altérer les constructions

- Aléa gonflement des argiles moyen
- Risque sismique modéré
- Ouvrage civil
- Ouvrage militaire
- Cavité Naturelle

Tenir compte des nuisances sonores dans le choix de développement

- Voie bruyante - catégorie 1
- Voie ferrée classée 2
- Voie bruyante - catégorie 3
- Voie bruyante - catégorie 4
- Voie identifiées dans les cartes stratégiques de bruit en vue de la réhabilitation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Saône-et-Loire

Articuler le développement urbain et maîtrise des risques et nuisances



Synthèse : Des risques et nuisances qui influenceront les possibilités de développement du territoire

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Prendre en compte la réglementation issue des PPRI et du PSS	+++
Protéger les personnes et les biens des risques inondation et mouvement de terrain non encadrés dans les futurs choix de développement	+++
Tenir compte des nuisances sonores en zones urbaines (voies ferrées / RD) dans les choix de développement	++
Tenir compte de la présence du risque industriel, quoique limité, notamment dans les choix de développement dans les pôles	++
Poursuivre les dynamiques de valorisation des sols pollués qui permettent de limiter les pressions sur les ressources	++
Maintenir la protection des populations vis-à-vis des nuisances sonores issues de l'A39	++
Eviter les effets potentiellement liés au retrait-gonflement des argiles et à la sismicité sur les constructions	+

4. Un territoire à grande valeur paysagère dont les évolutions seront à accompagner

Le paysage constitue le cadre de vie des habitants, leur environnement quotidien. Il ne s'agit pas d'une photographie à l'instant « t », d'une image figée : le paysage est en perpétuelle évolution, au gré des dynamiques sociales et urbaines. C'est en priorité sur la base de ces constats primordiaux que le paysage est pris en compte dans l'élaboration du SCoT de la Bresse bourguignonne.

Les décisions d'aménagement prises au sein de ce document d'urbanisme auront une incidence sur les paysages d'aujourd'hui. Il s'agira donc d'étudier, dans ce diagnostic paysager, les éléments forts du paysage qui sont à préserver ou à valoriser ; et d'accompagner et de maîtriser les changements, dans un objectif partagé d'amélioration du cadre de vie des habitants.

La Convention européenne du paysage (Florence, 2000) définit le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le paysage est ainsi l'expression d'une relation dynamique entre le territoire et la perception qu'on en a. La réalité objective, qui correspond à « *la partie de territoire* » et qui préexiste au regard susceptible de l'embrasser, est filtrée à travers les codes culturels et sociaux de l'observateur. Le paysage est donc une donnée construite par une perception, par un regard formaté par un système de facteurs culturels et sociaux.

La notion de paysage relève ainsi de plusieurs réalités :

- **le paysage objectif** qui constitue le côté factuel du paysage, « l'espace concret ». Il s'agit des constituantes physiques et des motifs facilement appréhendables. Il comprend aussi bien les composantes physiques et naturelles, - le relief, la présence de végétation, la présence de l'eau, la géologie, etc. -, que les modifications et

Le **paysage** relève d'une **double réalité** : il est à la fois « une partie de territoire » et « la perception » de cet espace.

aménagement de l'homme dans ce paysage, - les activités agricoles et forestières, l'habitat, le réseau viaire, etc.-.

- **Le paysage vécu** qui renvoie à des champs aussi variés que les perceptions, sentiments et images portées par les différentes catégories de populations (sentiment d'appartenance, etc.) mais aussi à des représentations issues de disciplines artistiques faisant largement usage du paysage (littérature et peinture principalement).

L'analyse qui va suivre s'efforce de rendre compte de la nature des paysages du territoire du SCoT de la Bresse bourguignonne grâce à une double analyse du paysage : celle du paysage objectif et du paysage perçu.

Le diagnostic paysager va permettre :

- d'identifier les différentes entités paysagères (c'est-à-dire les lieux identitaires et spécifiques du paysage objectif et les perceptions que nous avons de cet espace) pour comprendre et pour mieux valoriser ce qui fait les atouts du territoire ;
- d'identifier le patrimoine remarquable ou ordinaire à valoriser ;
- de comprendre l'impact d'éléments nouveaux sur le paysage (comme par exemple : des nouvelles extensions de village, des éoliennes, des infrastructures de transport, ...) pour limiter ou accompagner les effets visuels que de telles implantations (parfois irréversibles pour de nombreuses années) pourraient générer ;
- de comprendre les caractéristiques urbaines du territoire (les typologies urbaines, les formes bâties, les entrées de ville et de territoire, les limites entre l'espace urbain et l'espace agricole, ...) pour limiter les changements brutaux qui pourraient impacter le paysage et pour accompagner au mieux ces changements.

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine apporte des remaniements en profondeur modalités de protection et de valorisation du patrimoine.

Un diagnostic paysager qui va permettre de décrire, comprendre, anticiper et accompagner les évolutions paysagères du territoire.

a. Un ensemble relativement homogène, à grande valeur paysagère

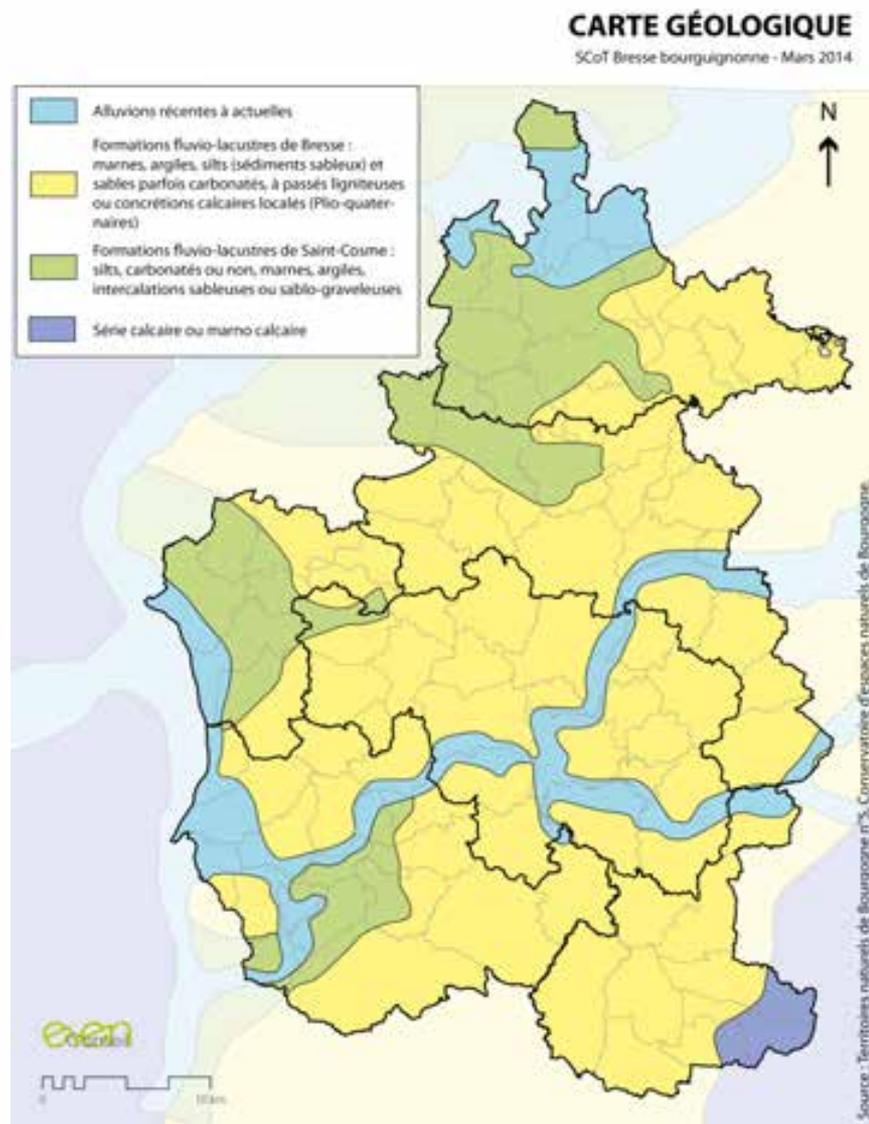
➤ Un socle géomorphologique fondateur des paysages bressans

Le relief est le premier substrat du paysage. Il constitue un socle sur lequel viennent s'imbriquer les différents motifs paysagers.

Le Pays de la Bresse bourguignonne est défini par des bordures nettes : le Doubs au nord, la Saône à l'ouest et le massif du Jura à l'est. Il est à cheval sur trois petites régions naturelles : la Bresse, la Plaine de Saône et le Jura, définies notamment par leurs caractéristiques géologiques.

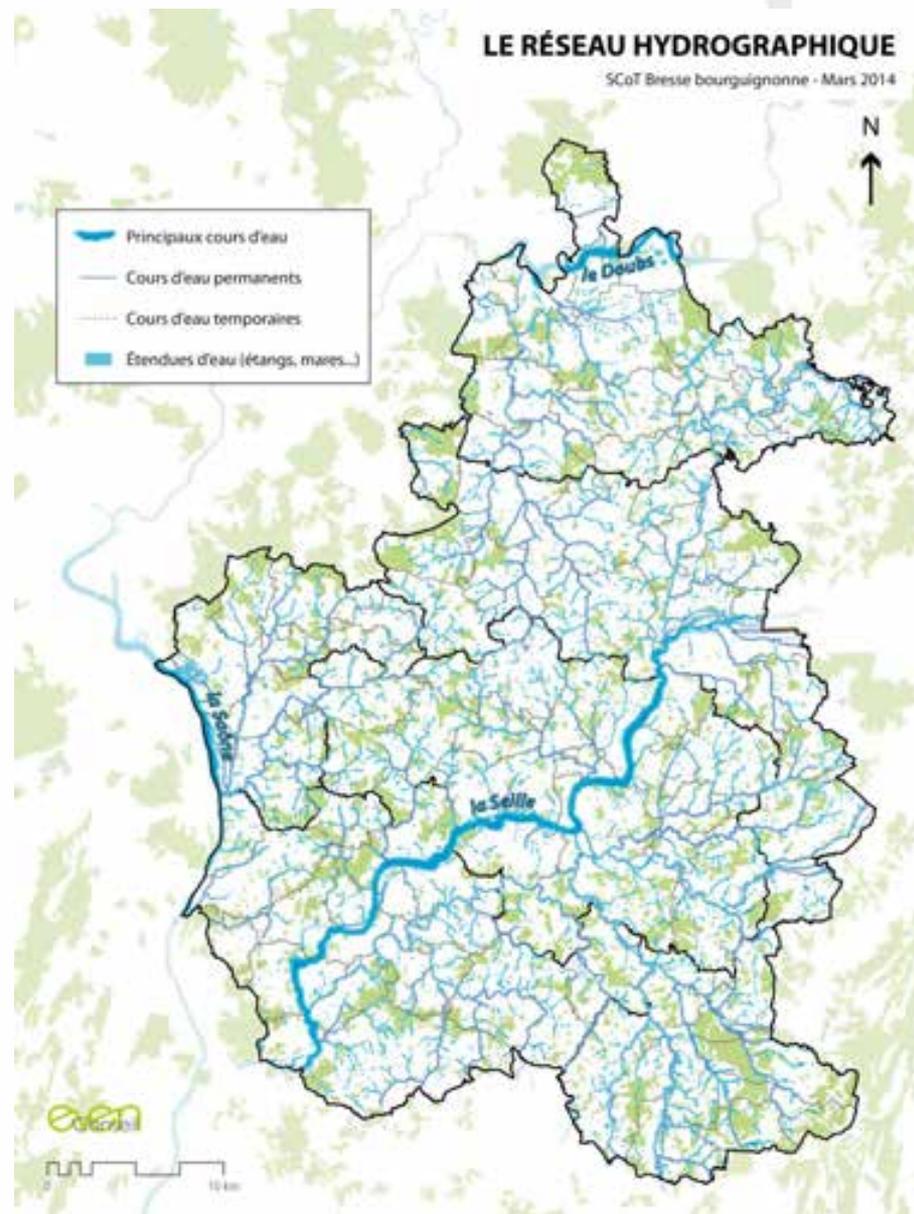
La Bresse, en tant que Région naturelle, constitue la majeure partie du territoire, lui conférant une grande homogénéité. Il s'agit d'une plaine qui comporte de faibles dénivelés topographiques et sur laquelle les vallées et les vallons creusent à peine le relief. L'altitude varie entre 170m (niveau des plaines alluviales) et 200m d'altitude (niveau de la plaine). La présence d'un chevelu hydrographique important induit de faibles variations du relief permanentes et un léger vallonnement de la plaine. La partie de la plaine de Saône, proche de Chalon-sur-Saône au nord-ouest, est hors de la Bresse au sens géologique strict, mais elle correspond bien aux caractéristiques générales bressanes. Une des autres particularités du territoire élargi de la Bresse est d'englober une petite partie du Jura, à partir de Cuiseaux. Situé sur les premiers contreforts du Jura, les caractéristiques géologiques et botaniques sont alors complètement différentes, tout en demeurant dans cette Bresse administrative.

Les sols caractéristiques de ce territoire sont issus d'une histoire très particulière. Les alluvions et donc les sols actuels (cultivés et autres) sont le résultat d'un grand chambardement géologique à la fin des glaciations : les glaciers du Rhône qui descendaient jusqu'à Lyon bloquaient la Saône, un des plus grands fleuves d'Europe à cette époque. Ils ont ainsi provoqué l'apparition d'un lac, le lac de Saône, qui remplissait quasiment le fossé bressan.



Quelques alluvions se sont déposées en Bresse ultérieurement, mais une grande partie du remplissage de ce fossé de Bresse provenait de cet événement spectaculaire, dans un paysage que l'on a du mal à imaginer aujourd'hui. Une des caractéristiques du territoire est de présenter des sols très compacts qui retiennent beaucoup l'eau. Ces sols hydromorphes sont favorables à l'apparition de zones humides plus ou moins riches suivant le contexte dans lequel elles se situent.

Le réseau hydrographique est représenté principalement par les vallées de la Saône, du Doubs et de la Seille. Un ensemble de cours d'eau, plus ou moins conséquents, draine le plateau et s'évacue dans la Seille, qui se jette par la suite dans la Saône, à La Truchère (limitrophe, hors territoire), tout comme le Doubs, qui rejoint la Saône à Verdun-sur-le-Doubs (hors territoire). Chacun de ces cours d'eau s'exprime dans le paysage par ses caractéristiques et ses ambiances propres.



➤ Des spécificités territoriales qui s'expriment au travers de 6 entités paysagères

Des motifs paysagers viennent se superposer au socle géomorphologique ; il s'agit notamment des boisements, de taille variable, de la mosaïque des terres cultivées, des villes, bourgs et villages reliés entre eux par un maillage viaire, etc. Tous ces éléments ont édifié un territoire aux visages variés, qui constituent des entités paysagères distinctes.

La Bresse bourguignonne présente une relative homogénéité territoriale marquée notamment par les caractéristiques géologiques du fossé bressan. Par un jeu de contrastes, les lieux où le paysage change, donnent à la Bresse bourguignonne ses limites et son commencement : à l'ouest la Saône, au nord le Doubs, à l'est les contreforts du Jura. Au sud, la transition est moins contrastée car la Bresse de l'Ain possède des caractéristiques paysagères proches. Il faut donc se rendre jusqu'à la Dombes pour percevoir une transition paysagère plus nette, due au foisonnement des étangs. Au nord-ouest, la Bresse bourguignonne se tourne vers le pôle urbain de Chalon-sur-Saône. Enfin la Seille et ses principales vallées affluentes, au cœur de la plaine bressane, structurent un peu plus franchement le paysage, grâce notamment à l'écoulement de leurs eaux vers la Saône à l'ouest.

En accord avec cette analyse, les entités paysagères ont été définies par la DIREN Bourgogne. Les paysages du Pays de la Bresse bourguignonne ont été classés en 6 entités paysagères :

- **les paysages de vallées** : la vallée du Doubs, la vallée de la Saône et les vallées bressanes
- **les paysages de la plaine bressane** : la Bresse Chalonnaise et la Bresse louhannaise
- **les paysages de montagne** : le Revermont (contreforts du Jura)

Que sont les entités paysagères ?

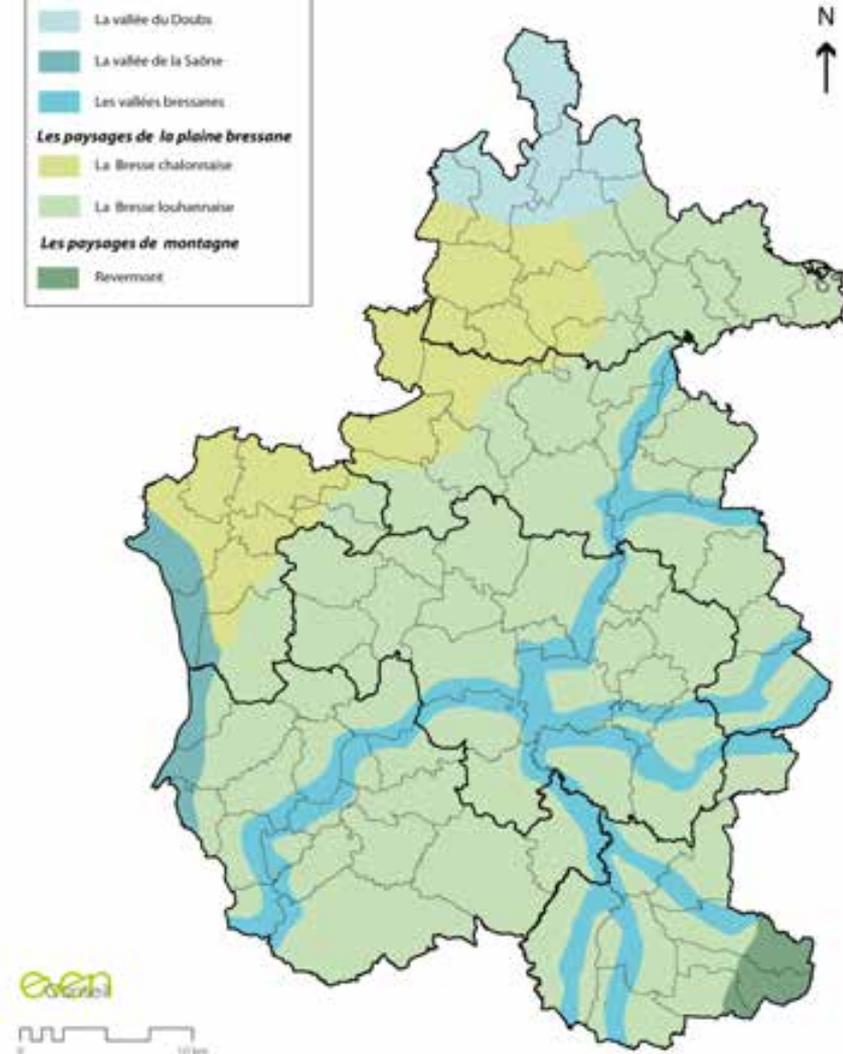
Ce sont des lieux identitaires et spécifiques.

Elles se définissent par des caractéristiques spatiales, sociales et des dynamiques paysagères qui leur sont propres.

Elles s'articulent entre elles par des espaces de transition ou, à contrario, par des ruptures franches.

UN TERRITOIRE RELATIVEMENT HOMOGÈNE, À GRANDE VALEUR PAYSAGÈRE

SCoT Bresse bourguignonne - Mars 2014



- *La Bresse louhannaise*

La Bresse du sud, ou Bresse louhannaise, s'étend autour de la ville de Louhans-Chateaurenaud et du bassin de la Seille qui draine l'ensemble du territoire. Elle concerne une grande partie du périmètre du SCoT et notamment l'est. Cette plaine s'étend sur les marnes bleues de Bresse, avec quelques placages de limons qui, par endroits, donnent des sols plus fertiles.

Il s'agit d'un paysage de plaine ondulée qui se caractérise par une alternance de terres labourables, de bois et de prés, un bocage relictuel à saules têtards omniprésents, d'étangs et de cours d'eau, des bosquets d'arbres d'où émergent des toits, un habitat dispersé le long d'un réseau dense de chemins ruraux. Les bourgs et les fermes isolées sont en effet disséminés, tels une mosaïque, sur l'ensemble du territoire. L'architecture est très typée et constitue l'un des attraits du paysage. Les maisons sont basses, rectangulaires à pans de bois et au toit débordant. Des annexes, potager, verger entouré, haies vives à saules, aulnes et frênes, les accompagnent. Les arbres multiplient les plans, donnent une vision par transparence et des échelles variées. En arrière-plan, se dresse le versant du Revermont qui barre l'horizon.

Les faibles dénivelés topographiques et les variations à peine perceptibles du paysage, donnent l'impression d'une succession de micro-paysages où il est parfois difficile de s'orienter. Les horizons, souvent ouverts sur de larges paysages, alternent avec des espaces plus restreints composés de légers vallonnements.

Sur l'ensemble de la plaine, le bocage tend à disparaître, remplacé par des zones de cultures remembrées. L'espace s'ouvre et se ferme dans une succession de petits sites arborés et de vastes espaces dénudés. L'humidité suinte partout dans les prairies et les champs et se révèle par la présence de nombreux étangs perdus dans leur ceinture végétale. Les villages, relativement peu nombreux, sont organisés en tissu lâche autour d'une place plantée.

D'hier à aujourd'hui :

Pays mis en valeur sous l'occupation romaine par l'implantation de grands domaines et l'assèchement de terres humides : au Moyen Age, le clergé poursuit l'œuvre par le défrichement des essarts et l'assainissement de bords humides de rivières. La Bresse était traditionnellement une terre de polyculture.

Aujourd'hui, on constate une évolution vers la mise en culture et la suppression des haies.



Ratte



Varennes-Saint-Sauveur



Montpont-en-Bresse



Montpont-en-Bresse



Savigny-en-Revermont



Ratte



Dommartin-les-Cuisseaux



St-Germain-du-Bois

(Sources : Even Conseil)

- *La Bresse du nord, ou Bresse chalonnaise*

La Bresse du nord, ou Bresse chalonnaise s'étend à l'ouest du Pays de la Bresse bourguignonne entre la rive gauche de Saône et le Doubs, sur une ligne qui s'étire de Pierre-de-Bresse à Saint-Germain-du-Plain.

Cette entité paysagère s'établit sur un sous-sol marno-argileux : la haute terrasse alluviale de la Saône qui donne des sols pauvres, lessivés et hydromorphes.

Il s'agit d'un paysage de plaine assez marqué par la forêt où s'interpénètrent des clairières parsemées de cultures. Les vues sont larges, monotones et s'arrêtent sur les bosquets et les lisières.

La Bresse chalonnaise est influencée par le plus grand pôle urbain du département, Chalon-sur-Saône, et par ses pratiques agricoles céréalières. Des zones de défrichements mordent sur les bois. L'habitat très transformé est constamment visible dans les espaces de cultures. D'importants boisements s'étendent encore, limités à l'ouest par la Saône et au nord par le Doubs.

En bordure de Saône, quelques zones maraîchères et quelques prairies s'intercalent. Dans ce paysage très plat, les restes de haies et de bosquets accrochent le regard.

D'hier à aujourd'hui

Pays mis en valeur au Moyen Age par les moines du Clunisois et sous l'impulsion des ducs de Bourgogne : défrichements de clairières, assainissement des fonds humides par la création d'étangs, et des bords de Saône marécageux, "abergements", que l'on retrouve par la toponymie. Une tradition de culture maraîchère s'y est installée.

Aujourd'hui, l'évolution vers une mise en culture intensive, le défrichement et la transformation de l'habitat, engagés depuis plusieurs années, se poursuivent et renforcent la déstructuration du paysage.



Saint-Bonnet-en-Bresse, vue vers le Bois des Serves et le Bois des Donzeaux



Saint-Christophe-en-Bresse, vue vers la Forêt domaniale du Chalonnais



Diconne, vue vers le Bois de la Mare aux Fèves



La Racineuse, vue vers le Bois des Donzeaux

Sources : Even Conseil

- *Les contreforts du Jura : le Revermont*

Cette entité paysagère concerne un espace assez limité à l'extrême est du territoire. Il s'agit du versant boisé du massif du Jura qui s'organise sur trois communes : Cuiseaux, Joudes et Champagnat.

L'entité paysagère prend place sur le rebord occidental du plateau calcaire jurassique chahuté de la petite montagne, qui s'étend au sud de la Franche-Comté. Le paysage bressan emprunte ici un peu de son identité au massif du Jura.

Il s'agit d'un paysage de versant qui se caractérise par un étagement de son occupation. La forêt s'étale sur la crête et le haut de pente, relayée vers le bas par les pâtures. Il est très marqué par une carrière dont le front de taille tranche avec la verdure. Les constructions à arcades de pierre de style franc-comtois se regroupent en villages, parsemés de nombreuses fontaines. Sur le piémont ondulé s'étend un bocage assez dense ponctué de frênes et de saules. Un habitat plus dispersé s'y répand. La route nationale et surtout la voie ferrée avec son talus arboré font barrière. Les vues sont larges, ouvertes sur le moutonnement arboré de la Bresse qui contraste avec l'effet de mur du versant.



Cuiseaux



Vue sur Champagnat



Vue sur Cuiseaux depuis la madone



Terrasses de Champagnat



Champagnat

(Sources : Even Conseil et association D'artagnan)

- *Les vallées bressanes*

Les vallées bressanes concernent le chevelu de rivières qui rejoint la Seille, affluent de la Saône, à Louhans-Chateaurenaud. Elles drainent la partie sud-est du territoire. L'entité paysagère intègre notamment les vallées de la Seille, de la Brenne, de la Vallière, du Solnan et de la Blaine.

Ces vallées creusent légèrement la surface de la plaine de la Bresse louhannaise. Dans ces secteurs, les prairies prennent l'avantage, piquetées d'arbres au milieu des peupleraies. Le bocage se maintient. Des plans se multiplient, créant une ambiance plus intime. Ces vallées offrent ainsi des points de vue variés, un aspect champêtre, reposant et abrité du vent. Certains bourgs et villages se sont installés au cœur des vallées, comme Louhans-Chateaurenaud pour la Seille, Sainte-Croix pour le Solnan ou se sont adossés aux coteaux des vallées comme Saint-Martin-du-Mont à la Vallière ou encore Loisy à la Seille.

Les vallées accompagnent les vues depuis la plaine et sont omniprésentes, régulièrement signalées par les ripisylves qui les accompagnent.

Des traces d'activités humaines d'autrefois sont présentes par endroits : de nombreux moulins s'échelonnent le long des rivières, des barrages-écluses à gabarit Freycinet (Cuisery, Loisy et Branges) ainsi que des lavoirs. Ils agrémentent les vues dans les vallées et donnent un caractère pittoresque aux lieux. Une navigation de plaisance est pratiquée entre La Truchère et Louhans-Chateaurenaud.

Les vallées constituent des atouts patrimoniaux forts pour le territoire, des points de vue paysagers et écologiques, et structurent le paysage. Leur découverte est ainsi un levier de valorisation du patrimoine local.



Vue sur la vallée de la Seille depuis Rancy



La Vallière à Sagy



La Seille à Loisy



La Seille, écluse à Loisy



Moulin de Marcilly à Bruailles, sur la Vallière



Moulin de Tagisey à Ste-Croix, sur le Solnan



La Vallière à Sagy

(Sources : Even Conseil et Panoramio)

- *La vallée de la Saône*

La vallée de la Saône longe le territoire à l'ouest. L'entité paysagère s'étend sur la plaine alluviale, qui correspond à un remblaiement d'un fossé tectonique par un complexe de marnes et de conglomérats, recouvert d'alluvions quaternaires (formation de Saint Cosme, dans lequel s'écoule la Saône sur une faible pente). Des sols riches et humides s'y développent. De nombreux affluents se jettent dans la Saône et lui confèrent son allure imposante : une quinzaine de rivières en rive gauche, hors territoire et en rive droite, deux rivières importantes : le Doubs et la Seille. Son débit irrégulier suscite des crues importantes.

Il s'agit d'un paysage de vallée arborée, semi ouvert, qui se caractérise par un fond plat à grandes prairies inondables, enserrées entre des digues et des terrasses hautes, cultivées ou boisées qui dominent le lit majeur, et arrêtent les vues. Par endroits, peupleraies et cultures, entrecoupées de bosquets et de rangées de peupliers se substituent aux prairies, cloisonnent la vallée, laissent découvrir la Saône par intermittence. Les vues se perdent dans la végétation du bocage bressan ou à l'infini vers des horizons sombres de forêts.

Le cours de la Saône présente une ampleur assez importante. Le paysage reste rural, et l'alternance d'espaces ouverts et d'espaces boisés l'anime, crée des "chambres" d'échelles variées. De grands panoramas de qualité sur la Saône sont permis depuis les abords du cours d'eau. Les vues depuis la plaine alluviale permettent de distinguer à l'horizon la Montagne Vannière dans les monts du Mâconnais.

L'habitat s'échelonne, tout le long du cours, en villages qui se signalent par leur clocher, et en ville par des ponts.

D'hier à aujourd'hui

De tout temps, axe de communication entre l'Europe du nord et la Méditerranée, frontière entre la Bourgogne et la Franche-Comté, la Saône est étroitement associée à la vie des hommes. Le défrichement et l'assainissement de ses berges au Moyen Age, son aménagement au XIX^{ème} siècle, ont permis le développement de la navigation et l'implantation de villages et d'industries. A noter que la commune d'Ormes compte d'ailleurs un barrage-écluse à gabarit européen. Aujourd'hui, les travaux de chenalisation se poursuivent. Les prairies humides tendent à disparaître au bénéfice de la culture industrielle et des peupleraies.



La Saône à Saint-Germain-du-Plain



Peupleraies en berges de Saône à Saint-Germain-du-Plain



Vues vers la vallée de la Saône à Saint-Germain-du-Plain. La Vannière se détache à l'horizon.



La Saône à Ouroux-sur-Saône

(Sources : Even Conseil et Panoramio)

- *La vallée du Doubs*

La vallée du Doubs, affluent de la Saône, traverse le nord du territoire.

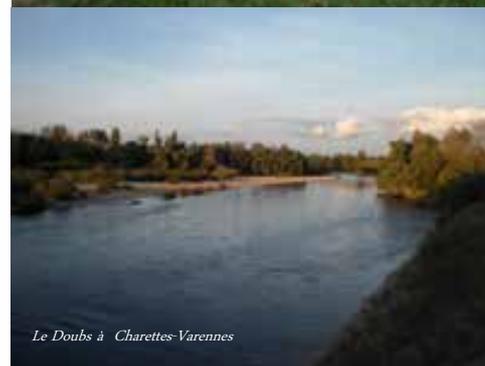
Le Doubs présente un cours irrégulier qui façonne des paysages naturels changeants : bancs de sables et de graviers, bras morts, les "mortes", ou enchevêtrés, tressés qui offrent des milieux humides remarquables. Des zones de culture alternent avec des prairies pâturées, des zones boisées plus fermées et des peupleraies. Les plans se multiplient et occasionnent des vues remarquables.

Les ripisylves marquées associées au fleuve contrastent fortement avec l'espace agricole dans lequel s'inscrit le fleuve. Celui-ci est un espace de grandes cultures, très ouvert, qui offre des vues dégagées et permet en tout point de distinguer le passage du Doubs, grâce aux lignes boisées se détachant de l'horizon.

Certaines zones d'habitat se sont installées le long du cours du Doubs, comme Charettes-Varennes ou Campeche (Lays-sur-le-Doubs).



Etang des Vergettes à Lays-sur-le-Doubs



Le Doubs à Charettes-Varennes



Le Doubs à Charettes-Varennes



Le Doubs à Lay-sur-le-Doubs

(Sources : Even Conseil et Panoramio)

➤ Des paysages intimement liés au terroir : la reconnaissance des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC)

Les paysages bressans sont profondément définis par la structure agricole du territoire : l'élevage conditionne par exemple le maintien du bocage, caractéristique de la plaine bressane.

La relative homogénéité territoriale observée sur le territoire bressan a été un argument pour la reconnaissance d'un produit du terroir : l'Appellation d'Origine Contrôlée Volaille de Bresse, qui recouvre la totalité des communes du territoire mis à part Poulans. Ceci illustre la façon dont les hommes ont pu s'approprier les caractéristiques du milieu naturel pour défendre des projets à base territoriale. Ce fut le cas dès 1936 lorsqu'il fallut définir des limites à l'aire de production de la volaille de Bresse, limites conservées in extenso en 1957 lorsque l'appellation fut officialisée par la loi.

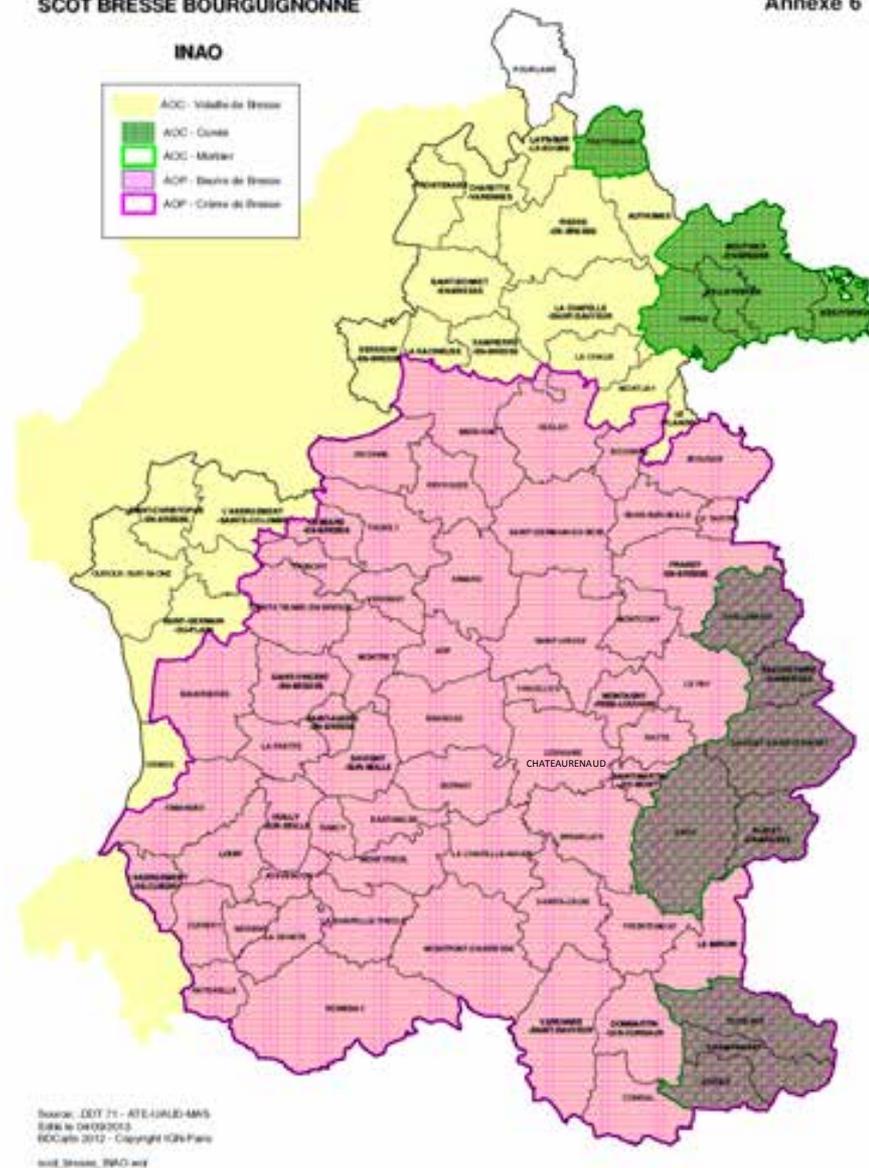
On dénombre plusieurs autres AOC dans le territoire, qui sont plus spécifiques à certains secteurs du territoire : l'AOC Comté et l'AOC Morbier concernent certaines communes situées sur les contreforts du Jura (Revermont) ou à proximité.

Enfin, les Appellations d'Origine Protégée (AOP) Beurre de Bresse et Crème de Bresse concernent la quasi-totalité des communes de la Bresse louchannaise et les communes du Revermont.

La présence d'AOP constitue une très forte valeur ajoutée pour le territoire en termes économique et paysager. Il s'agit d'un important potentiel touristique des paysages d'élevage et du tourisme gastronomique.

SCOT BRESSE BOURGUIGNONNE

Annexe 6



Source : PAC

c. Un paysage remarquable support de pratiques de loisirs et de découvertes, et de perceptions variées

► Un patrimoine naturel et bâti reconnu et préservé

- *Les sites inscrits et classés*

Le territoire comporte 5 sites classés et 2 sites inscrits :

- l'ensemble urbain de la Grande Rue, dite des Arcades, comprenant le sol de la rue et les façades, ainsi que les élévations et toitures des maisons, est en partie en site classé et en partie en site inscrit (arrêté du 4 septembre 1942)
- la tour de l'ancien château de Cuisery et ses abords (Site classé : arrêtés du 6 janvier 1912 et 30 mars 1938)
- le Cèdre de la Chaux à Cuisery (Site classé : arrêté du 14 juin 1909)
- le vieux tilleul de Sagy (Site classé : arrêté du 14 juin 1909)
- le chêne dit "Arbre de la Liberté", sur la place du village à Savigny-en-Revermont (Site classé : 2 juin 1931)
- l'ensemble formé par la vieille ville de Cuiseaux (Site inscrit : 23 novembre 1982).

- *Les monuments historiques*

On dénombre 16 monuments historiques classés et 25 monuments historiques inscrits dans le territoire.

Parmi les monuments ainsi labellisés, on dénombre beaucoup de châteaux pour lesquels non seulement les bâtiments mais aussi les parcs sont protégés en raison de leur intérêt historique. Il en est ainsi notamment pour les châteaux du Brouchy, Beaurepaire-en-Bresse, Loisy, Montcony et les deux châteaux de Pierre-de-Bresse. On compte également des éléments de patrimoine religieux (églises, chapelles) et aussi des éléments de patrimoine bâti local caractéristique comme les fermes et maisons bressanes.

Les Sites classés et inscrits

Plus connue sous l'appellation loi du 2 mai 1930 qui lui a donné sa forme définitive, la protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906. Cette loi est désormais codifiée aux articles L.341-1 à 22 (et R.341-1 à 15) du Code de l'Environnement. Elle s'intéresse aux monuments naturels et aux sites « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». L'objectif est de conserver les caractéristiques des sites, l'esprit des lieux et de les préserver de toute atteinte grave.

Comme pour les Monuments Historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, le classement et l'inscription :

- **Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation ;**
- **L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection.**

Les monuments historiques

Un monument historique est un statut juridique attribué à un monument (ou une partie du monument) ou à un objet présentant du point de vue historique, artistique et/ou architectural un intérêt public suffisant pour en rendre désirable la préservation. Il existe deux niveaux de protection : l'inscription et le classement.

Aujourd'hui, la protection au titre des monuments historiques, telle que prévue par le livre VI du code du patrimoine, reprenant notamment, pour l'essentiel, les dispositions de la célèbre loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, constitue une servitude de droit public.

DES MONUMENTS ET SITES REMARQUABLES PROTÉGÉS

SCoT Bresse bourguignonne - Avril 2014

Ensemble patrimonial bâti homogène

- Site classé
- Site inscrit

Site naturel remarquable

- Site classé

Les monuments historiques

- † Patrimoine religieux
- 🏰 Patrimoine bâti remarquable
- Patrimoine local caractéristique
- 🏠 Patrimoine archéologique
- 🏭 Patrimoine industriel



Château de Beaurepaire-en-Bresse (MH inscrit)



Eglise romane de Simandré



Château de Loisy (MH inscrit)



Château de Montcony et son parc (MH classé et inscrit)



Tuilerie Varennes-St-Sauveur (MH inscrit)



Ferme de Baudrières (MH inscrit)



Château des Terrans à Pierre-de-Bresse (MH inscrit et classé)



Château de Pierre-de-Bresse (MH inscrit et classé)

(Sources : Even Conseil, Topic topos et Panoramio)

- *Le patrimoine bâti du territoire*

Le territoire possède de nombreux éléments de patrimoine architectural qui participent à la création du cadre de vie remarquable des villes et villages, qui ne sont pas forcément tous reconnus pour leur valeur historique ou culturelle (au titre d'une protection comme présenté précédemment). Ces éléments structurent et rythment l'espace, servent de repères visuels ou de points d'appels. Ce sont des témoins du passé du territoire, qui participent au paysage actuel.

Les éléments de patrimoine bâti de la Bresse bourguignonne peuvent être classés en plusieurs groupes : le patrimoine bâti remarquable (châteaux, maisons bourgeoises, hôtels prestigieux), le patrimoine religieux, le patrimoine rural et vernaculaire et le patrimoine industriel.

- *Le patrimoine bâti remarquable*

De nombreux châteaux agrémentent le territoire dont une partie sont protégés au titre des Monuments historiques. Beaucoup sont associés à des parcs ou jardins, des alignements d'arbres, des douves ou de longs murs de pierre qui sont, eux aussi, des éléments forts du paysage à préserver. Les châteaux entretiennent une relation étroite avec leur écrin paysager : ils révèlent un site, un paysage (bord de la rivière, promontoire...).

Ces édifices font partie intégrante des motifs bâtis récurrents du territoire de la Bresse bourguignonne qu'il faut protéger et valoriser. Ils sont le témoin d'une histoire, mais aussi d'une architecture.

Le territoire compte également des maisons bourgeoises et il existe encore notamment quelques belles maisons nobles à galerie.

- *Le patrimoine religieux*

Le patrimoine religieux marque également le paysage du SCoT. Les clochers des églises signalent les centres anciens et sont des repères forts du territoire. Ce sont des marqueurs identitaires forts du paysage bressan. On trouve en Bresse bourguignonne un grand nombre d'églises qui diffèrent par leur période de construction, leur influence bourguignonne ou franc-comtoise, par leur clocher de section carrée, octogonale ou même de forme spiralée (de tuiles vernissées, de pierres, de briques).



Château de Cuseaux



Château de la Croix D'Arrignat à Champagnat



Clocher tors de l'église de Mervans



Clocher de l'église de Champagnat

Eglise de Ménétreuil



Eglise de Frontenaud

(Sources : Even Conseil, association D'Artagnan et Panoramio)

Elles sont pour la plupart de style roman, édifiées en pierre, provenant sans doute de la côte chalonnaise ou des carrières de pierre rose de Préty. Bantanges et Sagy sont de rares cas d'églises romanes construites en briques. On rencontre quelques églises de style gothique (Joudes, Sainte-Croix, Louhans-Chateaufort) et Renaissance (Bellevesvre). Beaucoup furent reconstruites au XVIII^{ème} siècle. Certaines églises sont protégées au titre des monuments historiques, mais ce n'est pas le cas de l'ensemble des éléments religieux. Leur préservation et leur valorisation est indispensable et constitue un atout important pour la valorisation touristique des paysages « ordinaires ».

Le territoire compte également un nombre considérable de petits édifices religieux, (calvaires, chapelles, oratoires). Les calvaires se situent principalement à l'entrée des communes, à la croisée des chemins et font partie du cadre de vie rural. Ils témoignent de la ferveur religieuse qui accompagnait quotidiennement la vie des populations rurales.

- *Le patrimoine rural et vernaculaire*

Des éléments de patrimoine rural sont également présents. L'habitat rural et les constructions agricoles sont des éléments déterminants dans la composition du paysage bressan.

La ferme bressane est constituée d'un long bâtiment à murs de briques et pans de bois dont l'inclinaison permet de dater la construction. L'avant-toit, largement débordant, appelé « sevron » permet de protéger les murs et d'abriter les panouilles de maïs. Le toit à quatre pans permet de différencier l'habitat du nord de l'habitat du sud : il est plus pentu et couvert de tuiles plates au nord, en Bresse bourguignonne. Plus plat, il est couvert de tuiles " canal " en Bresse de l'Ain.

De plus, des éléments de patrimoine vernaculaire, constructions liées à un usage passé, évoquent la vie quotidienne d'autrefois. On trouve notamment des lavoirs, des fontaines, des fours à pains... Ces édifices, répartis dans le territoire, constituent des éléments forts du paysage qui reflètent l'histoire locale.

On compte par exemple de nombreux lavoirs associés aux cours d'eau du territoire. Les vallées offraient des facilités naturelles pour le lavage du linge. Le plus souvent, le lavage du linge courant se faisait dans un baquet et le rinçage dans la rivière.



(Sources : Even Conseil, association D'Artagnan et Panoramio)

Des éléments du patrimoine public sont également présents dans le territoire à travers les gares, les mairies et écoles.

- *Le patrimoine industriel*

Des éléments bâtis témoignent également de l'activité industrielle et recèlent un caractère patrimonial marqué. Les anciennes implantations industrielles (moulins à eau et à vent, tuilerie,...) ont une dimension identitaire forte qui prend d'autant plus de sens que leur localisation a un lien avec le site dans lequel ils sont implantés. On retrouve ainsi de nombreux éléments liés au cours d'eau du territoire, des moulins principalement.

Certains exemples témoignent de l'utilisation de ce patrimoine à des fins d'activités ou d'habitation, comme la plupart des moulins. Le Moulin de Montjay à Ménetreuil a par exemple été réhabilité en Musée de l'eau (antenne de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne).

L'ensemble de ces éléments patrimoniaux constituent un support pour la découverte du territoire. Certains éléments sont mentionnés dans la carte touristique du Pays de la Bresse bourguignonne en tant que « curiosités » (maison du Sabotier de Flacey-en-Bresse, la Grange Rouge de la Chapelle-Naude).

- *Le patrimoine archéologique*

Le territoire du SCoT de la Bresse bourguignonne comporte un nombre important de sites archéologiques : entités préhistoriques, protohistoriques, entités gallo-romaines, entités médiévales, entités modernes et contemporaines et entités indéterminées.

Ces sites sont présentés en annexe.

De plus un arrêté préfectoral a été émis au titre des articles L.522-5 et R.523-6 du code du patrimoine sur les communes de Louhans-Chateaufort et Pierre- de-Bresse.

La loi LCAP (liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine)

Le territoire du SCoT de la Bresse bourguignonne comporte un nombre important de



(Sources : Even Conseil, association D'Artagnan et Panoramio)

➤ **Une découverte du territoire principalement organisée par le réseau viaire, les itinéraires cyclables et de randonnée et les Espaces Naturels Sensibles**

- *Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la RNN*

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont une vocation d'accueil du public et comportent des équipements d'accueil spécifiques : le Pays de la Bresse bourguignonne comprend 12 ENS. L'identification en ENS de ces espaces, qui présentent à la fois un intérêt écologique, paysager et un potentiel touristique, permet de préserver ces milieux sensibles et de les valoriser d'un point de vue écologique, paysager et touristique. Sur certains sites, des sentiers sont aménagés et permettent la découverte de ces espaces remarquables. Un sentier de découverte balisé (Panneaux d'interprétation), d'accès libre, a notamment été mis en place à Simandre.

La Réserve Naturelle Nationale (RNN) de La Truchère-Ratenelle comporte également des sentiers balisés permettant de découvrir cet espace naturel remarquable.

Les ENS de prairies :

La prairie d'Amont et des Andains à Branges
Le Pré de la Rove à Sens-sur-Seille
Les prairies des Collonges à Rancy
Annexes et prairies de la Grande Rivière à Saint-Germain-du-Plain
Prés du Chêne à Saint-Germain-du-Plain

Les ENS de landes et pelouses acides :

Landes de Simandre : Installé sur des sables fins entre le Val de Saône et la Bresse, ce milieu de landes est un habitat naturel très rare en Europe.

Les ENS de milieux forestiers :

La Genaudière de Dommartin-les-Cuiseaux

Les ENS d'étangs et marais :

L'étang du Fay à Mouthier-en-Bresse et Authumes
L'étang rouge à Authumes et la Chapelle-Saint-Sauveur
L'étang de Chavenne à la Chapelle-Saint-Sauveur
L'étang de Ramouilles à Mouthier-en-Bresse et Authumes
L'étang de Brétain à Saint-Germain-du-Bois et Serley

- *Les espaces naturels et structures d'accueil du public*

Des structures telles que le Centre EDEN ou encore l'Ecomusée proposent des



Étang de Chavenne et Moulin de Chavenne à La Chapelle-Saint-Sauveur



Étang de Fay à Authumes



La Genaudière à Dommartin-les-Cuiseaux

(Sources : Even Conseil et Panoramio)

animations autour des thématiques de la nature, du patrimoine et du paysage.

- *Le réseau viaire*

Emprunté tous les jours par de nombreux automobilistes, le réseau viaire est le support principal de perception des paysages du quotidien de la Bresse bourguignonne.

Le territoire est traversé par de nombreux axes routiers qui permettent la découverte du paysage en offrant une succession de vues très diverses, plus ou moins larges ou lointaines. De nombreuses routes traversent le territoire, les principales sont les A39, ex RN78, RD971, RD970, etc. Au-delà de ces itinéraires, le reste de la découverte du territoire se fait via un réseau plus confidentiel, structuré autour des voies importantes citées précédemment.

L'autoroute A39 est un vecteur d'images du territoire pour les automobilistes venus d'ailleurs qui l'empruntent. Elle traverse le sud-est du territoire. Certaines portions d'autoroutes permettent des ouvertures visuelles sur la plaine bressane du territoire, et d'autres apparaissent comme presque déconnectées de leur environnement, détachées du paysage. Dans ces secteurs, l'univers de l'autoroute est limité à sa propre emprise, il constitue pour l'usager un paysage en soi, avec peu de regard sur l'extérieur. Il s'agit souvent d'espaces bordés par des remblais importants, limitant les vues vers les paysages traversés. Des portions d'autoroute traversent également des forêts, limitant les vues lointaines.

Les vues depuis les axes routiers de moins grande importance restent plus nombreuses et de meilleure qualité (ouvertures visuelles, percées visuelles à travers la végétation, etc.), du fait de la taille et des traitements moins imposants de ces routes. L'espace perçu depuis ces voies de circulation agit sans fond de perspective dominant. Des ouvertures visuelles assez larges alternent avec des espaces plus restreints composés de légers vallonnements.

- *La découverte depuis les ponts et viaducs*

L'important chevelu hydrographique du territoire a occasionné la construction de nombreux ouvrages d'art. Ces viaducs et ponts forment autant de points de vue sur les paysages de la Saône, du Doubs et de la Seille, mais également sur les cours d'eau moins conséquents.



Vue dégagée depuis l'A39 à Savigny-en-Revermont. Le massif du Jura se détache à l'horizon



Vue masquée par les remblais depuis l'A39 à Condal



Vue remarquable depuis la D21 à Sagy

Source : Even Conseil

Les franchissements des cours d'eau occasionnent de notables scènes de paysage, remarquées par les peintres, les photographes et l'ensemble des personnes de passage.

- *Les sentiers de randonnée et itinéraires touristiques*

Les sentiers de randonnée et itinéraires touristiques sont une occasion de découvrir la diversité des paysages du territoire et de mettre en valeur son patrimoine naturel, bâti et culturel.

Les perceptions diffèrent en fonction des portions de territoire traversé. Les itinéraires situés dans les vallées, à proximité des berges (chemins de halage notamment), offrent de larges ouvertures visuelles au gré des ripisylves accompagnant les cours d'eau.

Les itinéraires forestiers sont associés à des vues plus confidentielles, au gré des axes lumineux des sentiers, des clairières, du passage d'un ru ou de la présence de mares forestières.

Les itinéraires à flanc de montagne, sur les contreforts du Jura, permettent de belles perspectives sur le territoire. Les vues y sont profondes, ponctuées par la végétation.

Enfin, d'autres itinéraires alliant différentes séquences permettent d'appréhender le rythme et la richesse des paysages et la succession des ambiances (plaine/forêts/vallée/montagne). Les circuits de randonnée sont variés, ils cumulent des horizons dégagés sur les plateaux, des passages ombragés, des vues sur les vallonnements de la plaine et sur les massifs montagneux, des perspectives sur les vallons et des parcours plus intimes dans les bourgs et villages.

Plusieurs types d'itinéraires permettent une découverte du territoire :

- **Les itinéraires de Grande Randonnée (GR)**

Le GR 59 traverse la commune de Cuiseaux.

- **Les itinéraires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)**

La loi du 22 juillet 1983 prévoit que l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée pédestre et équestre (P.D.I.P.R.) est une compétence des conseils généraux.



Pont sur la Seille à Louhans-Chateaufort



Vue sur la Seille et le port de plaisance de Louhans-Chateaufort depuis le pont

(Sources : Even Conseil et Panoramio)

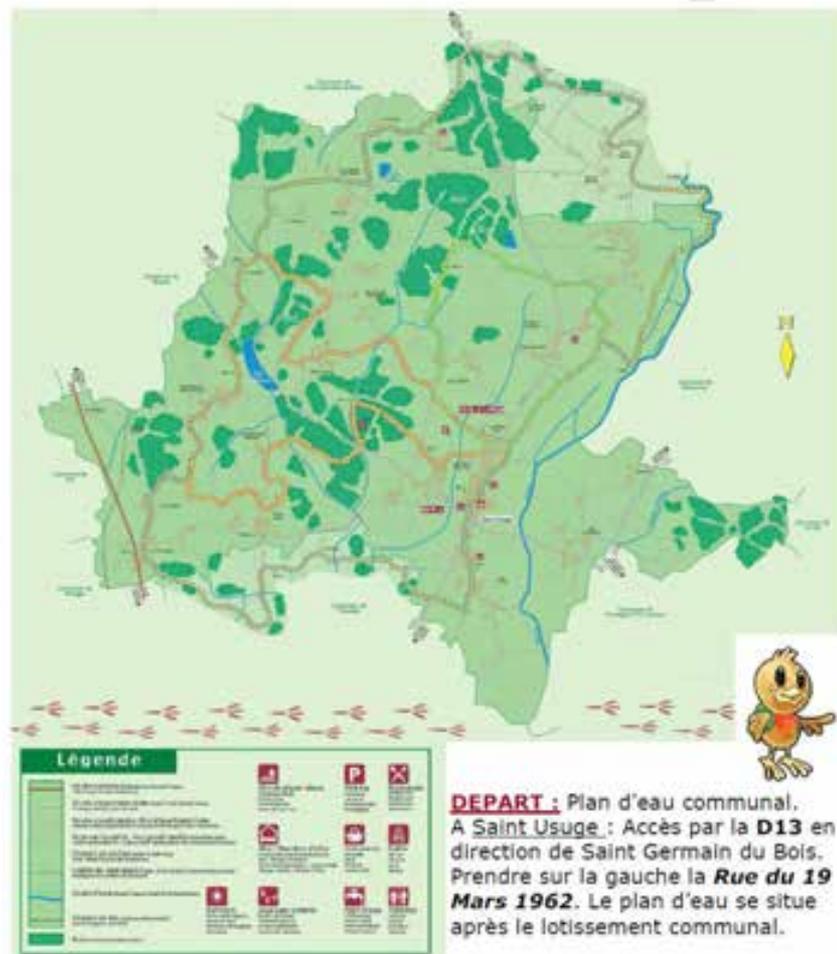
Le Conseil Général de Saône-et-Loire s'est donc doté d'un PDIPR. Les itinéraires inscrits à ce plan peuvent emprunter les voies publiques existantes, des chemins ruraux, des chemins appartenant aux collectivités et à l'Etat, ainsi que les chemins de halage. De l'inscription des chemins au PDIPR découle une obligation de maintien ou de rétablissement de la continuité des itinéraires en cas d'interruption ou d'aliénation. L'inscription de chemins dans le cadre du PDIPR assure donc la protection physique des continuités piétonnes et équestres. Elle permet également aux collectivités de bénéficier de subventions pour les réhabiliter et les valoriser. Les chemins et sentiers ruraux contribuent à la cohésion des territoires qu'ils irriguent. Le réseau de PDIPR est très développé dans le territoire de la Bresse bourguignonne et concerne une grande partie des communes.

- **Les Balades Vertes (Conseil Général de Saône-et-Loire)**

Concept départemental de multi-randonnée initié par le Conseil Général de Saône-et-Loire, les Balades Vertes sont accessibles à tous, randonneurs pédestres, vététistes et cavaliers. Ces circuits, sous forme de boucles praticables dans les deux sens, sont facilement identifiables grâce à une signalétique chartée et harmonisée sur l'ensemble de la Saône et Loire. Au départ de chaque circuit, généralement situé au cœur du village, se situe un panneau d'information R.I.R (Relais Informations Randonnées) ou totem. Celui-ci présente les circuits balisés, détaille les différents parcours et informe sur les richesses touristiques et les services proposés sur le secteur. De nombreuses Balades Vertes ont été mises en place dans le territoire, notamment dans les communes des Portes de la Bresse, Louhans-Chateaufort, Romenay, Sornay, etc.

- **Les sentiers de découverte de la nature (Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne)**

Plusieurs sites naturels ont été aménagés d'un sentier avec balisage (panneaux d'information). Le sentier nature de Beauvernois, de 2,3km, permet de partir à la découverte d'une prairie. Le sentier de découverte d'Ouroux-sur-Saône, sur 1,5 km, est proposé pour découvrir les richesses naturelles des prairies inondables et du bocage d'Ouroux-sur-Saône. Un observatoire a également été aménagé et permet un point de vue sur les prairies pour observer les oiseaux. La découverte de prés humides est organisée à Ménetreuil. Il existe un sentier botanique à Ormes.



Exemple de Balade Verte à Saint-Usuge

- **Les voies vertes**

Une seule portion du projet de voie verte entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier via Louhans-Chateaufort existe à l'heure actuelle dans le territoire; il s'agit de la liaison Ouroux-sur-Saône/Saint-Germain-du-Plain, inaugurée en novembre 2013. Une autre partie devrait être livrée avant fin 2014 : il s'agit de la portion Branges/Louhans-Chateaufort. Le tracé n'est pas encore définitif sur la portion Saint-Germain-du-Plain/Branges, mais les études sont en cours.

L'ensemble du tracé de cette voie verte permettrait de relier Lons-le-Saunier à Chalon-sur-Saône en passant par la Bresse bourguignonne. Enfin, les berges de la Seille et la voie défermée reliant Verdun-sur-le-Doubs à Pierre-de-Bresse apparaissent comme des secteurs à enjeux locaux pour la mise en place de nouvelles voies vertes.

- **Les circuits touristiques**

5 sentiers touristiques (« Bresse pittoresque », « Du côté du Revermont, Cœur de Bresse », « La Bresse sous toutes ses facettes », « Follement passionnante ») empruntables en voiture ont été instaurés par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne. Ils invitent à la contemplation du paysage et à la découverte du terroir.

L'ensemble de ces parcours sont de forts vecteurs de l'image du territoire.

- *Le tourisme fluvial*

La « valorisation touristique de la Seille Navigable » a fait l'objet d'une étude portée par l'Office de Tourisme. A l'heure actuelle, la clientèle de l'itinérance fluviale est caractérisée pour 93% de plaisance individuelle, effectuant en moyenne 2 escales/jour et ayant une origine étrangère pour 61%. Il s'agit en moyenne d'une durée de séjour courte (2 jours environ). L'étude concerne la Seille, de La Truchère à Louhans-Châteaufort, et analyse l'opportunité de valoriser trois types de pratiques touristiques : les parcours d'itinérance fluviale, les visites à la journée et les courts-séjours thématiques autour de la Seille. De nouvelles activités seraient alors proposées comme la création de boucles vélo, la création d'un linéaire de circuit vélo, la mise en place d'un sentier d'interprétation sur l'histoire de la Seille autour de Branges/Rancy, la mise en place de nouvelles activités (mini-parc animalier, parcours accrobranche, etc.). Trois contraintes importantes sont d'ores et déjà connues : l'identification des maîtrises d'ouvrage d'éventuels projets, des financements limités, des incidences potentielles pressenties sur les sites Natura 2000.



Halte nautique sur la Seille à Louhans-Chateaufort

› Des vues remarquables diversifiées

La situation géomorphologique du territoire, traversé par plusieurs vallées (vallées de la Saône, du Doubs, de la Seille et de ses affluents), occasionne de nombreuses possibilités d'ouvertures visuelles remarquables. Les vues restent plus larges et ouvertes dans les rivières de grande ampleur comme le Doubs et la Saône. La Seille et ses affluents sont des vallées qui présentent des dimensions plus étroites. Les rivières y sont plus discrètes, masquées par la végétation et les vues dégagées sont moins présentes.

Sur la plaine, l'alternance de pentes douces et de légers vallonnements permet une diversité de vues, dont certaines sont remarquables et notamment des perspectives lointaines vers le Jura.

Les contreforts du Jura (Revermont) à l'est du territoire présentent un relief marquant dans le territoire bressan et autorisent des vues panoramiques, des vues en surplomb ou en contre-plongée.

De même, les reliefs de coteaux et terrasses dont les coteaux de Champagnat, les terrasses de la Saône à Ornes, les crêts des vallées du Solnan et de la Seille, orientent les vues et panoramas et sont constitutifs de la valeur paysagère.

La présence de la végétation permet de souligner et d'accentuer les grandes lignes du relief mais également de cadrer, d'organiser les vues ce qui participe à la création d'une succession d'ambiances et de ressentis. Elle habille le relief, rompt la monotonie des paysages en provoquant des jeux de fermetures et d'ouvertures visuelles successives, des écrans et plans alternés, des échappées visuelles.

Par endroits, les volumes boisés ou le dénivelé parfois peu marqué, rendent la lecture du paysage plus difficile.

Les vues panoramiques se rencontrent au niveau des points hauts du territoire dans un paysage relativement ouvert et se différencient des ouvertures visuelles par la notion de relief. Il s'agit des vues les plus remarquables puisqu'elles permettent d'embrasser du regard une grande portion de territoire et prodiguent à l'observateur un sentiment de quiétude, de sérénité. Dans le territoire, elles se concentrent majoritairement au niveau du Revermont, sur les contreforts pentus du Jura, à l'est du territoire. L'altitude permet des vues panoramiques sur la Bresse, même si la végétation interrompt parfois les vues.

La plupart de ces vues remarquables sont primordiales pour la bonne compréhension du territoire et forgent les représentations et images du territoire. Elles doivent faire l'objet d'une préservation.



Vue remarquable depuis l'église de Champagnat sur la Bresse



Vue sur la plaine bressane à Champagnat



Vue sur le Jura depuis Le Miroir

(Sources :
Even
Conseil et
association
D'Artagnan)

D'autres vues remarquables existent, il s'agit notamment des vues vers les éléments de patrimoine bâti, des ouvertures visuelles sur le plateau agricole, etc. qui participent à la diversité des perceptions offertes par le territoire.

➤ Les paysages à travers les arts

On compte plusieurs œuvres picturales qui ont eu pour sujet les paysages du territoire du SCoT de la Bresse bourguignonne et qui ont contribué à créer des références ancrées dans l'inconscient collectif. Edouard Vuillard et Pierre Puvis de Chavannes, peintres majeurs de l'histoire de l'art, sont nés à Cuiseaux. Edouard Vuillard, membre du groupe des peintres nabis, a vécu à Cuiseaux jusqu'à l'âge de 10 ans et a séjourné régulièrement dans le territoire. Il n'a cependant pas peint le territoire. Pierre Puvis de Chavannes a vu sa famille résider à Cuiseaux. La famille Puvis de Chavannes est en effet une famille majeure de la Région de Cuiseaux, à qui appartenait de nombreuses propriétés. On compte notamment à Champagnat le Château de la Croix d'Arrignat, construit par un parent du peintre, César Puvis de Chavanne, et le château du Brouchy, construit par Alphonse Puvis de Chavannes. Pierre Puvis de Chavannes est resté en contact avec le territoire et a notamment peint des décors muraux au château du Brouchy. Une de ses œuvres est exposée à l'église de Champagnat (« le Christ au prétoire »).

D'autres peintres (Pierre De Courtivron, André Ruffin, Albert, Louis Thibaudet...) ont laissé des œuvres intéressantes et ont su approcher et transmettre les ambiances et perceptions offertes par le territoire. Ces tableaux de paysages ont participé à forger l'image de la Bresse bourguignonne et contribuent ainsi à son attrait. L'approche des promeneurs et touristes dans la lecture du paysage du SCoT fait en effet appel à ces références picturales.

Ces peintres ont marqué l'histoire bressane. Aujourd'hui, beaucoup de peintres contemporains sont installés sur le secteur et souhaitent faire partager leur passion.

Cuiseaux Intercom' et la municipalité de Cuiseaux souhaitent mettre en avant cette particularité, et faire d'une partie du territoire de la Bresse bourguignonne un « Pays des peintres ».



Détail de l'une des fresques présentes sur la façade des anciennes écuries du Château de Brouchy



« L'église de Champagnat et la Bresse » huile sur toile d'André Ruffin,

(Sources : association D'Artagnan)

Il s'agirait de construire un pôle d'intérêt nouveau avec la venue d'artistes (expositions, installations à demeure) et de métiers d'art et en organisant des évènementiels réguliers.

Plusieurs actions peuvent notamment être citées :

- la mise à disposition de lieux d'expositions pour les artistes (arts picturaux). A Cuiseaux vient de s'aménager la Galerie d'exposition du Château des Princes d'Orange. On peut en recenser ou en imaginer ailleurs...
- l'encouragement (en liaison avec certains propriétaires et en partenariat avec les chambres consulaires et les collectivités) à l'installation d'ateliers de métiers d'art.
- l'organisation de biennale de peinture et sculpture. La 1^{ère} biennale de peinture et sculpture organisée en septembre 2012, en liaison avec les journées du patrimoine, a drainé un flux d'au moins 3 500 personnes avec comme point d'orgue les journées du patrimoine. Le projet est qu'à l'avenir cette biennale soit l'occasion d'une mobilisation encore plus importante des acteurs locaux (commerçants, écoles notamment) afin qu'elle débouche, dans les années à venir, sur un intérêt dépassant les simples frontières locales ou régionales.
- l'articulation de l'intérêt pour l'art et le patrimoine architectural (sites et monuments) avec la mise en valeur du patrimoine naturel remarquable (Revermont, bocage bressan) et des ressources du « terroir » spécifiques et reconnues... (Poulet de Bresse, Crème et beurre mais aussi Comté...).

A Cuiseaux, ce projet-cible s'inscrit dans une « stratégie globale » de mise en valeur du bourg et de création de nouvelles infrastructures engagée par la municipalité (réaménagement de la rue Edouard Vuillard, etc.).

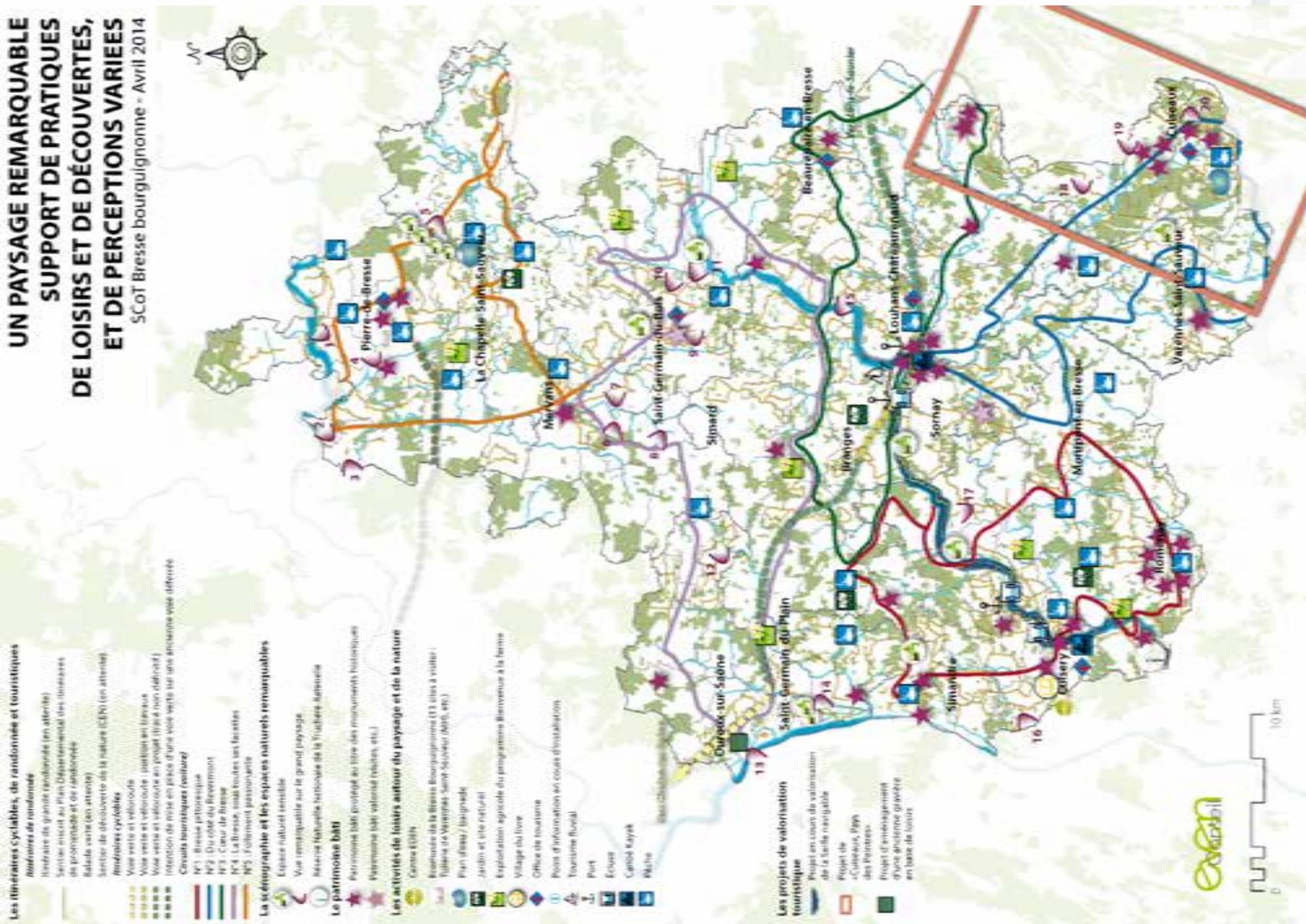


Galerie d'exposition du Château des Princes d'Orange

(Source : Cuiseaux Intercom')

UN PAYSAGE REMARQUABLE SUPPORT DE PRATIQUES DE LOISIRS ET DE DÉCOUVERTES, ET DE PERCEPTIONS VARIÉES

SCoT Bresse bourguignonne - Avril 2014



Les itinéraires cyclables, de randonnée et touristiques
Itinéraires de randonnée
 Itinéraire de grande randonnée (en attente)
 Sentier inscrit au Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
 Sentier vert (ou autre)
Itinéraires cyclables
 Sentier de découverte de la nature (SDN) (en attente)
 Voie verte et véloroute
 Voie verte et véloroute (partiel en lacis)
 Voie verte et véloroute en jogg (tra à non défilé)
 Itinération de mise en place d'une voie verte sur une ancienne voie déviée

Circuits touristiques (voiture)
 P11 Bresse pittoresque
 P12 Du cœur de Bresse
 P13 Cœur de Bresse
 P14 Cœur de Bresse
 P15 La Bresse, mille tours ses facettes
 P16 L'itinéraire patrimonial

La scénographie et les espaces naturels remarquables
 Espace naturel sensible
 Vue remarquable sur le grand paysage
 Réserve Naturelle Nationale de la Truchère-Rabouais

Le patrimoine bâti
 Patrimoine bâti protégé au titre des monuments historiques
 Patrimoine bâti villageois (bâties, etc.)

Les activités de loisirs autour du paysage et de la nature
 Centre ESH
 Réservoir de la Bresse Bourguignonne (13 sites à visiter)
 Vallée la Verte (Sant-Sulpice, etc.)
 Plan d'eau / baignade
 Jardin et site naturel
 Exploitation agricole du programme Bienvenue à la ferme
 Village du livre
 Office de tourisme
 Point d'information en cours d'installation
 Tourisme fluvial
 Port
 Ecole
 Cablot kayak
 Mûche

Les projets de valorisation touristique
 Projet en cours de valorisation de la terre navigable
 Projet de «Culceat, Pays des Bresses»
 Projet d'aménagement d'une ancienne gravière en base de loisirs





1



2



3



4



5



6



7



8



9



c. Des paysages en évolution

› Un réseau bocager qui s'estompe

Caractéristique des paysages bressans, le bocage est une Région où les champs et les prés sont clos par des haies ou des arbres, marquant les limites de parcelles de tailles et de formes différentes, souvent avec un habitat dispersé. La Bresse présente en effet un parcellaire bocager historique, dû notamment à de nombreuses vallées alluviales et à un parcellaire « en lanières » caractéristique. S'il permet de conférer aux paysages bressans une grande qualité, il est également fondamental pour la fonctionnalité des corridors écologiques, donc pour la biodiversité. En France, les bocages ont globalement régressé de plus de la moitié au cours du XX^{ème} siècle. En Bourgogne, l'érosion du bocage serait plus récente puisqu'elle aurait débuté seulement à la fin des années 1940, avec une régression de 14 % des surfaces occupées par le bocage en Bourgogne entre 1980 et 2000 (étude de 2001 menée par l'OREB1 devenu Alterre Bourgogne).

Plusieurs études menées récemment démontrent la régression du bocage bressan. L'essentiel de cette évolution est due à l'utilisation d'outils d'entretien des haies, mais aussi à l'application d'un cahier des charges inadapté lié aux mesures agro-environnementales, obligeant les exploitants à pratiquer un entretien annuel systématique. Cela a entraîné une régression des haies hautes et larges au profit de haies plus basses et surtout plus étroites. L'évolution constatée tient davantage à des travaux particuliers qu'à des aménagements fonciers collectifs et organisés (« ex-remembrements ») : le cœur de la Bresse a été peu remembré collectivement, à l'exception des communes concernées par le tracé de l'autoroute A 39. Entre 1990 et 2000, il n'y a pas eu d'arrachage massif et les aménagements fonciers ne sont manifestement pas un facteur essentiel dans l'érosion générale du bocage, même s'ils y contribuent.

Enfin, d'autres facteurs peuvent être mis en avant pour expliquer cette érosion, comme la création de grandes infrastructures ou l'urbanisme.

Des plantations peuvent être réalisées, notamment dans le cadre du « Plan bocage » du Conseil Régional de Bourgogne.



Le bocage : une caractéristique fondamentale des paysages bressans où les boisements et haies arrêtent les vues mais cadrent aussi parfois sur le lointain.

➤ Un mitage qui dénature les paysages et l'héritage bâti historique

L'urbanisation en Bresse bourguignonne s'organise en villages et hameaux groupés et linéaires. Mais le territoire comporte également une urbanisation distendue assez présente, sous forme de villages dispersés. Héritée d'un mode d'occupation du bâti rural ancien dans un contexte agricole, les constructions s'organisent sous forme de hameaux très lâches et la présence arborée domine.

A l'échelle des constructions, le bâti est implanté en retrait des voies et des limites séparatives et s'accompagne de jardins et d'une trame arborée issue soit d'anciennes haies bocagères conservées ou de petits bosquets.

Les développements urbains récents ont emprunté des modes d'implantation similaires (tissu urbain très lâche et très peu dense) mais ont prolongé l'implantation étalée des constructions le long des voies. Ceci a augmenté la pression visuelle du bâti dans le paysage.

Si par endroits le mitage de l'espace rural reste assez limité, dans d'autres secteurs, il affecte la qualité du paysage et rend peu lisible les entités urbaines, notamment sur l'ensemble du centre et de l'ouest du territoire. Ce développement urbain récent rend en effet l'organisation originelle moins lisible et augmente l'effet de dissémination du bâti, ce qui n'intervient pas en faveur de la compréhension des entités bâties. La limitation du mitage est un enjeu fort sur l'ensemble du territoire.

➤ Un étalement urbain linéaire

Une urbanisation linéaire, établie le long des voies routières, touche principalement l'est du territoire. La présence de grandes infrastructures routières (D978, D933) reliant la Bresse bourguignonne à l'agglomération de Chalon-sur-Saône a favorisé la dissémination du bâti, et l'étalement urbain le long des voies routières, notamment à Ouroux-sur-Saône et Saint-Germain-du-Plain. On observe également cette tendance autour de Louhans-Chateaufort où des continuums urbains ne permettent plus de faire une lecture claire du paysage, et de distinguer les limites de deux (ou plusieurs) communes.



Savigny-en-Revermont

L'Abergement-Sainte-Colombe



Savigny-en-Revermont



Montigny-près-Louhans-Chateaufort : des constructions déconnectées de tout tissu bâti



Châtenay (Sainte-Croix) : des constructions récentes côtoient des bâtiments plus anciens

Village dispersé à Châtenay (Sainte-Croix)

De plus, les entités urbaines souffrent dans ces secteurs d'un manque de fonctionnalité (côtoisement des zones d'activités et d'habitat, place et église isolées, etc.). Ceci tend, à terme, à estomper le sentiment d'appartenance et d'appropriation du territoire.

Des coupures vertes entre les différentes entités bâties seraient donc à conforter.

➤ **Les nouvelles dynamiques des entrées de territoire, ville, village et franges urbaines**

- *Les entrées de ville, village et franges urbaines*

Une entrée de ville réussie doit permettre :

- d'apporter une lecture efficace des lieux
 - Où commence la ville/le village ?
 - Où s'arrête l'espace agricole ?
 - Donner envie de rester dans la commune, de la parcourir
- de renvoyer une image positive

L'entrée de ville ou de village, constituée à la fois :

- **le seuil d'entrée de la commune** : Un marquage du seuil urbanisé (arbre isolé, alignement d'arbres, etc.) doit interpeller et rappeler l'arrivée dans le village, le bourg ou la ville.
- **un lieu de transition entre l'espace cultivé et l'espace bâti** : L'arrivée sur le village, le bourg ou la ville doit être associée à des vues lointaines de qualité. La perception des franges urbaines doit être positive. Ainsi, des massifs boisés, haies doivent accompagner le bâti afin de lui donner un cadre et d'assurer une transition douce avec l'espace agricole.

On observe dans le territoire des entrées de ville et franges urbaines globalement qualitatives grâce à la conservation des haies, bois et bosquets en limite de village/bourg. Ces structures végétales permettent une bonne lisibilité du territoire en faisant une transition entre le rural et l'urbain. Elles agissent de plus comme des révélateurs du patrimoine architectural et paysager, en ayant un rôle d'écrin.



De nouvelles dynamiques menacent cependant la qualité des entrées de ville ou de village :

De nouvelles extensions urbaines s'implantent sans traitement paysager et dégradent les franges urbaines. Les extensions urbaines se font généralement au détriment des haies et massifs boisés originels qui encadrent les villes et villages. Il en résulte des entrées de ville de moins en moins qualitatives qui présentent des franges brutes sans transition avec l'espace agricole. Les franges urbaines, ou lisières, correspondent aux bordures de la ville, à ses limites. Elles en déterminent souvent l'image globale et ont pour rôle de définir un cadre de développement. Les franges arborées des exemples ci-contre à Mervans et Saint-Germain-du-Plain participent à l'intégration paysagère des constructions en formant des écrans visuels.

Les nouvelles constructions implantées sans cohérence avec le tissu urbain existant (mitage), ne participent pas à la bonne lisibilité des entrées de ville. Le mitage induit en effet une augmentation de la pression visuelle du bâti dans le paysage. Ceci rend donc l'organisation originelle moins lisible et augmente l'effet de dissémination du bâti. Ceci n'intervient pas en faveur de la compréhension des entités bâties.

Le développement des zones d'activités en entrée de ville implique souvent des espaces mal définis où la perception des lieux correspond principalement à un paysage routier. Il s'agit en général d'entrées de ville brutes, où le traitement des espaces publics est souvent peu qualitatif et sans lien direct avec l'espace environnant. Les bâtiments d'activité affichent une architecture standardisée, et se côtoient sans réelle cohérence. L'emprise importante de la voie donne à l'entrée une image plus routière qu'urbaine. Enfin, une forte surcharge publicitaire parasite fortement les sites et contribue à perturber le paysage. Peu d'implantations de ce type existent dans le territoire mis à part dans le cœur d'agglomération, mais il s'agira de rester vigilant.

Ainsi, la compréhension et l'appartenance au territoire communal dépendent de la qualité des entrées de ville, de la bonne intégration paysagère des lisières urbaines et de la perception d'un tissu urbain continu. Il s'agit d'un enjeu majeur pour le territoire bressan.



- *Les entrées de territoire*

Le traitement des entrées de territoire est important : il permet d'affirmer et de valoriser l'identité du territoire de la Bresse bourguignonne. Ces espaces représentent en effet les premières images du territoire.

Dans le territoire, on observe des portes de territoire globalement peu marquées : elles ne présentent pas d'aménagements spécifiques : marquage par un alignement d'arbres, du mobilier urbain...

La recherche d'une trame végétale ou dans le traitement des seuils permettrait d'asseoir l'identité du territoire et d'en affirmer l'image.



Une entrée de territoire à affirmer : l'entrée par Ouroux-sur-Saône en provenance de Chalon-sur-Saône

5. Synthèse du volet paysager : Un territoire à grande valeur paysagère dont les évolutions seront à accompagner

Contraintes

- Un parcellaire bocager historique en régression
- Des étangs, typiques de la Bresse et créateurs de paysages remarquables, en voie de diminution
- Une banalisation des paysages progressive liée aux nouvelles pratiques architecturales et urbaines
- Des nouvelles dynamiques qui menacent la qualité et la lisibilité des entrées de ville (extensions sans traitement particulier, mitage, continuums urbains, etc.)
- Le développement du mitage, par endroits, qui affecte la qualité du paysage et rend peu lisible les entités urbaines
- Des continuums urbains qui ne permettent plus de faire une lecture claire du paysage et de distinguer les limites des communes

Atouts

- Des paysages de qualité, fortement marqués par la présence de l'eau (étangs, prairies humides, etc.) et de la végétation (réseau bocager, bois, etc.)
- Des éléments de patrimoine bâti et naturel remarquables préservés
- Un patrimoine bâti vernaculaire remarquable et identitaire (fermes bressanes, moulins, fours à pain, etc.), globalement bien préservé
- Une présence de zones AOP (Volaille de Bresse, Beurre de Bresse, etc.) qui constitue une très forte valeur ajoutée pour le territoire en termes économique et paysager : un important potentiel touristique des paysages d'élevage et du tourisme gastronomique
- Des initiatives de découverte des paysages (itinéraires touristiques, valorisation de panoramas) qui permettent de découvrir et de mettre en valeur le patrimoine naturel, bâti et culturel du territoire

Préserver les caractéristiques paysagères et motifs identitaires forts du paysage bressan

- Préserver et redévelopper le bocage bressan, devenu rélictuel dans certains secteurs :
 - Secteur de bocage dense : enjeu fort de préservation du bocage
 - Secteur de bocage moyennement dense : enjeu de préservation et de replantation du bocage
 - Secteur de bocage réduit : enjeu de replantation du bocage
- Préserver les étangs, en éliminant dans le territoire
- Valoriser et préserver de l'urbanisation les bois et leurs usages
- Préserver et valoriser les richesses paysagères des vallées et vallons (prairies humides, réseau bocager, ruisseaux, patrimoine lié à l'eau, etc.) (gestion de l'agriculture, des populations, de l'urbanisation, du tourisme, etc.)

Préserver les caractéristiques propres aux entités paysagères

Maîtriser les dynamiques d'évolution urbaine du territoire et les concilier avec les enjeux de qualité paysagère

- Limiter et maîtriser l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire
- Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages et les bocages
- Limiter le mitage, menace pour la fiabilité des paysages
- Profiter des enjeux de renouvellement urbain des pôles majeurs pour améliorer la qualité urbaine de ces villes et villages
- Zone de pression urbaine, influencée par les agglomérations voisines : promouvoir un urbanisme de qualité
- Promouvoir un urbanisme de qualité le long des voiries routières :
 - Voie principale
 - Voie concédée soumise à l'article L.111-1 du Code de l'Urbanisme

Profiter du potentiel touristique lié à la valorisation du terroir et du patrimoine naturel et bâti

- Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage
- Préserver et valoriser les produits de terroir (AOC et AOP)
- Valoriser la présence d'éléments de patrimoine bâti protégés dans un but touristique et valoriser également les éléments de patrimoine bâti ordinaire
- Développer et faire rayonner à l'ensemble du territoire les initiatives de valorisation touristique et paysagère

Espace Naturel Sensible

Réserve Naturelle Nationale de la Touffrière-Rabassette

Centre EDEN

Espace de la Bresse Bourgugoise (13 sites à visiter)

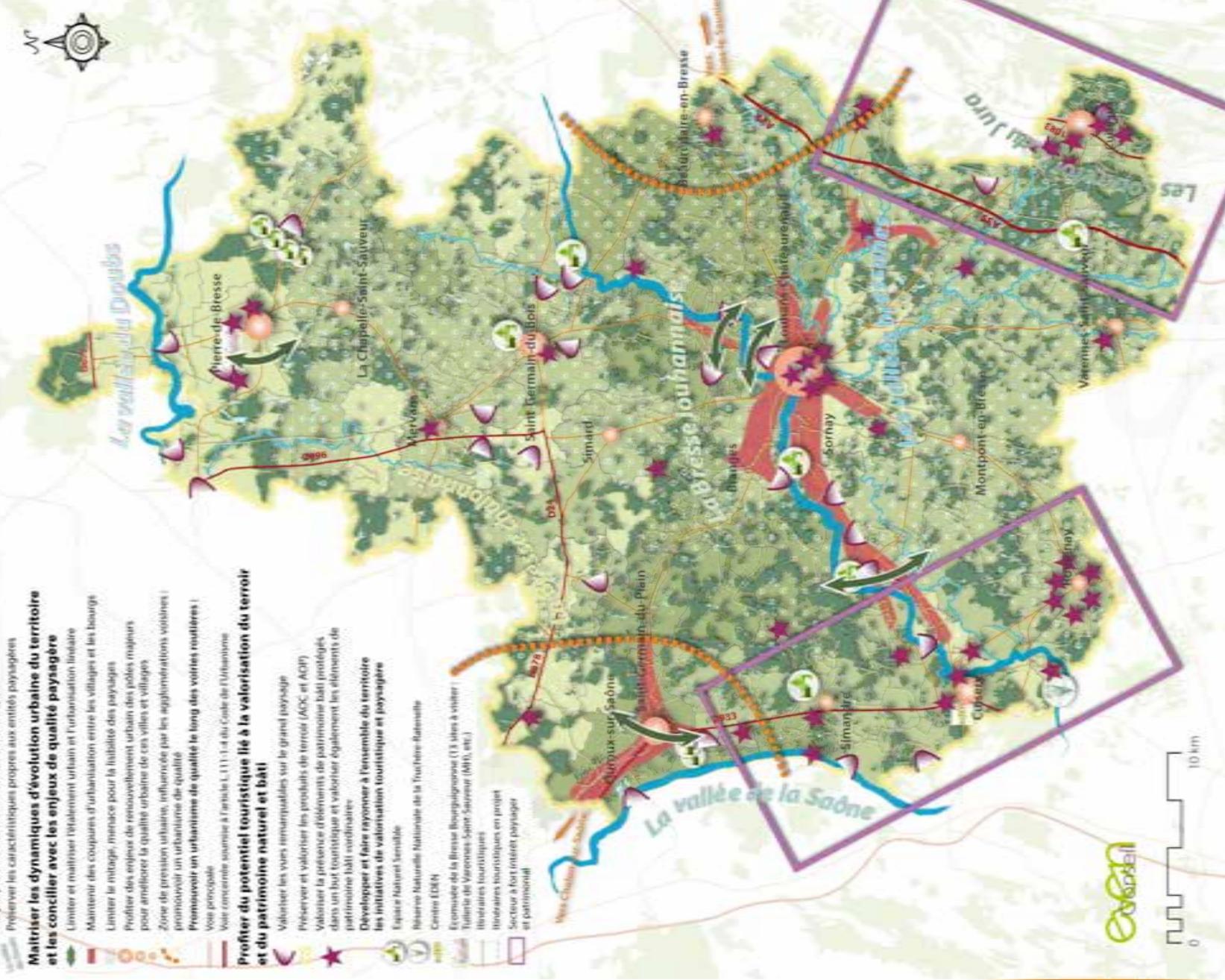
Territoire de Varennes-Saint-Sauveur (MIV, etc.)

Itinéraires touristiques

Secteur à fort intérêt paysager et patrimonial

UN TERRITOIRE A GRANDE VALEUR PAYSAGÈRE DONT LES ÉVOLUTIONS SERONT ACCOMPAGNÉES

SCoT Bresse bourguignonne - Avril 2014



5. Synthèse du volet paysager : Un territoire à grande valeur paysagère dont les évolutions seront à accompagner

Les enjeux prospectifs: quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Préserver les caractéristiques paysagères et motifs identitaires forts du paysage Bressan	
Préserver et redévelopper le bocage bressan, devenu relictuel dans certains secteurs	+++
Préserver les étangs, en diminution dans le territoire	+++
Valoriser et préserver de l'urbanisation les bois et leurs lisières	+++
Préserver et valoriser les richesses paysagères des vallées et vallons : gestion de l'agriculture, des peupleraies, de l'urbanisation, du tourisme, etc.	+++
Maitriser les dynamiques d'évolution urbaine du territoire et les concilier avec les enjeux de qualité paysagère	
Limitier et maitriser l'étalement urbain et l'urbanisation linéaire, notamment le long des axes à grande circulation	+++
Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages et les bourgs	+++
Limitier le mitage, menace pour la lisibilité des paysages	+++
Profiter des enjeux de renouvellement urbain des pôles majeurs pour améliorer la qualité urbaine de ces villes et villages	+++

5. Synthèse du volet paysager : Un territoire à grande valeur paysagère dont les évolutions seront à accompagner

Les enjeux prospectifs: quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Profiter du potentiel touristique lié à la valorisation du terroir et du patrimoine naturel et bâti	
Développer et faire rayonner dans l'ensemble du territoire les initiatives de valorisation touristique et paysagère	++
Préserver et valoriser les produits de terroir (AOC-AOP)	+
Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage	+
Valoriser la présence d'éléments de patrimoine bâti protégés dans un but touristique et valoriser également les éléments de patrimoine bâti « ordinaire »	+

5. Un réseau écologique omniprésent mais sous pression du mitage urbain

a. Définition et documents cadres

› La Trame Verte et Bleue : définition

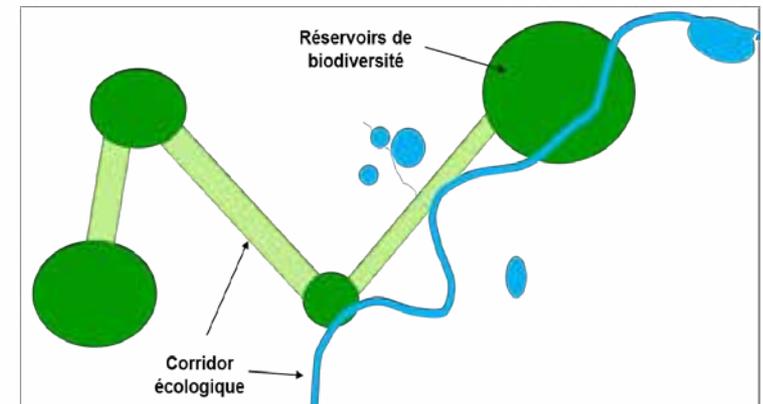
Le maintien des espèces animales et végétales passe notamment par la préservation de leurs habitats naturels. Toutefois, il ne suffit pas de préserver quelques milieux remarquables pour la biodiversité. Il faut également garantir un brassage génétique entre les espèces afin que celle-ci puissent se maintenir sur le long terme. Il est donc essentiel de permettre le déplacement des espèces à travers le territoire.

Ainsi, les Trames Vertes et Bleues ont pour but de garantir la fonctionnalité des écosystèmes en définissant des couloirs de circulations entre les noyaux d'habitats des espèces animales et végétales pour permettre leur déplacement. La Trame Verte et Bleue est donc un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou reconstituer un réseau écologique cohérent à l'échelle du territoire national, permettant d'assurer la survie des espèces qui peuvent alors se reproduire, s'alimenter, se reposer en circulant librement.

La Trame Verte et Bleue est constituée de :

- **réservoirs de biodiversité** : où la biodiversité remarquable et ordinaire est la plus riche et la mieux représentée et où les espèces peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou une partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité.
- **corridors écologiques** : qui constituent des voies de déplacement entre les réservoirs et forment des liaisons fonctionnelles. Ils assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ces corridors peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers (article R. 371-19 II du code de l'environnement). Il peut s'agir par exemple de haies, ou de bosquet dans un champ.
- **cours d'eau** : qui ont à la fois le rôle de réservoir et de corridor.

Schéma illustrant le principe d'une trame verte et bleue



Source : EVEN Conseil

La Trame Verte et Bleue identifiée par le SCoT doit être déclinée localement dans les PLU de manière plus précise.

Cependant, l'échelle du SCoT reste pertinente puisqu'elle permet de s'approprier la thématique des continuités écologiques, qui constituent un de ses objectifs au même titre que la préservation de la biodiversité au sens large. Les SCoT sont essentiels dans la mise en œuvre locale de la TVB en apportant à la fois une interprétation intermédiaire entre le SRC, les PLU et les cartes communales et en imposant des orientations à certaines opérations foncières et d'aménagement.

➤ **Une fonction écologique... mais aussi sociale, paysagère, et économique...**

Les espaces de la Trame Verte et Bleue ne sont pas voués à être sanctuarisés. Ils s'intègrent dans le territoire en participant au bon fonctionnement des écosystèmes et en rendant des services à la collectivité, dont voici quelques exemples :

- L'épuration des eaux et de l'air

La végétation contribue à améliorer la qualité de l'air, en particulier en filtrant les particules fines et en absorbant certaines particules polluantes. Par ailleurs, l'auto épuration de l'eau via la dégradation des substances présentes résulte de l'action de nombreux micro-organismes spécialisés présents dans les sols et dans l'eau. La richesse et la diversité des organismes dans le milieu permet d'avoir une complémentarité de fonction et favorise ainsi le processus d'auto épuration.

- La prévention des inondations

Les zones humides régulent les régimes hydrologiques. En effet, elles ont un rôle de zone tampon en « absorbant » momentanément l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement lors des périodes de sécheresse dans le milieu naturel (fleuves et rivières situés en aval). Elles participent ainsi à la diminution de l'intensité des crues et soutiennent les débits des cours d'eau en période d'étiage.

Noues paysagères



Coulée verte intégrant des liaisons douces



Source : EVEN Conseil

Les éléments de trames vertes jouent aussi un rôle dans la gestion des ruissellements et donc dans la maîtrise des inondations pluviales en préservant des sols perméables qui favorisent l'infiltration d'une partie des eaux ou encore en ralentissant les écoulements.

- La structuration des paysages et l'amélioration du cadre de vie

Les prairies, les haies, les fossés, les bosquets, zones humides etc... sont autant d'éléments qui structurent le paysage. Les espaces naturels sont très importants pour la structure géographique des villes en constituant une limite de l'étalement urbain, en diversifiant les paysages du territoire, en créant des continuités...

Certains peuvent aussi servir d'espaces d'activités de plein air : liaisons douces, aires de jeux, découvertes des richesses faunistiques et floristiques du territoire (observations naturalistes), pêche, chasse, etc...

- Les fonctions économiques

Les espaces de trame verte et bleue rendent de nombreux services à la collectivité et en ce sens participent au développement économique du territoire. Ils interfèrent à la fois au niveau de la production agricole (pollinisation, fertilité des sols, régulation des ravageurs et des maladies etc...), de la prévention des risques naturels et, de par la structuration des paysages, la diversité des espèces animales et végétales permettent également de soutenir le développement d'une activité touristique.

➤ Les documents cadres

- Charte de Pays 2013

La charte de la Bresse bourguignonne existe depuis dix ans et l'évolution des contextes socio-économiques et institutionnels a conduit les acteurs locaux à engager une démarche de révision.

La charte de Pays est le document par lequel les acteurs du territoire, en concertation, réfléchissent à son avenir et définissent les orientations qui assureront son développement. La Charte exprime le projet du territoire à l'échelle intercommunautaire, dans l'esprit du développement durable.

Parcours pédagogique dans une prairie



Production de bois-énergie



Haies participant à l'identité du territoire



Source : EVEN Conseil

Ce projet de territoire se développe autour de trois orientations stratégiques :

- valoriser les ressources bressanes pour un développement économique durable ;
- développer une approche globale des mobilités en Bresse bourguignonne ;
- renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation de ses atouts.

A travers cette dernière orientation se décline notamment un objectif de préservation des paysages et de lutte contre l'uniformisation. Cela s'exprime via les pratiques agricoles en vigueur qui représentent un réel risque au niveau de la plaine du Doubs qui pourrait devenir une plaine céréalière uniformisée.

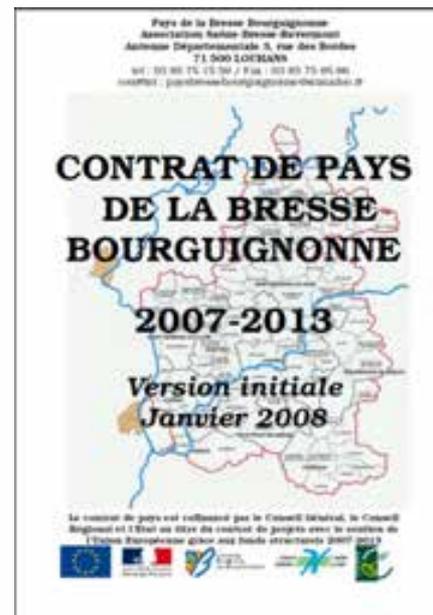
De plus, la charte fait également référence à la préservation de son cadre de vie. La singularité paysagère de la Bresse, ses haies et ses bocages, son caractère « vert », la vie de ses villages sont affirmés comme constitutifs de l'image du territoire, tout en soulignant l'urgence de les préserver.

- Contrat de Pays de la Bresse bourguignonne

Au cours de l'année 2006, les membres de la commission dédiée à l'évaluation ont effectué un travail de consolidation et d'actualisation des atouts et faiblesses du territoire à partir des différents diagnostics produits tout au long de la démarche de construction du Pays et de mise en œuvre de ces premiers programmes d'actions.

De grands enjeux pour le territoire sont ressortis de cette actualisation et consistent à :

- répondre aux nombreux besoins provoqués par l'implantation de jeunes foyers salariés et le retour « au pays » de jeunes retraités (besoins de services à la personne, besoins commerciaux de proximité, besoins de loisirs) ;
- conforter et diversifier l'économie locale créatrice d'emplois et génératrice de recettes (industries, services, agriculture, tourisme) ;



- préserver le cadre de vie reconnu en Bresse bourguignonne (habitat, patrimoine naturel...) et en faire un territoire exemplaire en la matière (pôle d'excellence rurale,...) ;
- poursuivre l'organisation intercantonnale ou supra-intercommunale du territoire par la réalisation d'actions communes (tourisme, programmation artistique, communication-promotion, actions sociales...) ;
- renforcer les complémentarités d'actions entre la ville d'appui et le territoire ;
- renforcer l'identité et l'image du Pays de la Bresse bourguignonne.

La ligne directrice du contrat de 2007-2013 est de valoriser l'identité et les savoir faire bressans pour développer une économie durable centrée sur deux préoccupations complémentaires et intimement liées que sont l'emploi et la qualité de vie. Par ailleurs, pour la période de 2007-2013 une meilleure intégration du développement durable est prévue dont la préservation de la biodiversité et la gestion des milieux et des ressources est un point essentiel et qui représente une forte attente au niveau local.

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé instauré par la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992. Il est élaboré sur le territoire du grand bassin hydrographique du Rhône, des autres fleuves côtiers méditerranéens et du littoral méditerranéen. Il bénéficie à la fois d'une légitimité politique et d'une portée juridique et définit pour 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.

Dans le bassin Rhône-Méditerranée » comme dans les autres bassins métropolitains, un SDAGE est en vigueur, approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 3 décembre 2015 pour une période de 6 ans.

Le SDAGE actuel doit intervenir pour la constitution de la Trame Verte et Bleue en intégrant la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau.

Une des dispositions du SDAGE est d'agir pour la préservation et la restauration du fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides, ainsi que de concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques. Ces secteurs sont des milieux dont la préservation ou le renforcement de la qualité et du fonctionnement écologique sont importants pour atteindre les objectifs communautaires et nationaux en matière d'environnement notamment aquatique. Ils doivent être pris en compte lors de l'élaboration des documents régionaux concernant la Trame Verte et Bleue.

Enfin, le SDAGE étant l'outil permettant de mettre en place les politiques nécessaires pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, il concoure bien à la constitution, voire la restauration du réseau écologique, la qualité des milieux conditionnant leur fonctionnalité. La question de la continuité des cours d'eau y est également essentielle.

- Le contrat de rivière de la Seille

Le premier contrat de rivière a permis d'engager un programme de travaux conséquents (36 M€) et plus de 150 interventions. Par ces opérations, la dégradation de la qualité des eaux a été maîtrisée et de nombreux cours d'eau ont pu être restaurés. Depuis 2009, l'EPTB Saône et Doubs a mené les études complémentaires, les expertises techniques et organisé la concertation entre les différents partenaires institutionnels et les structures locales.

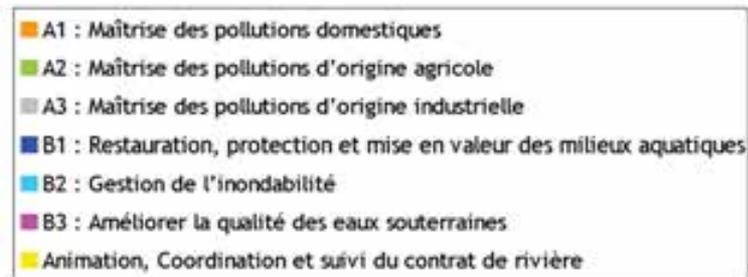
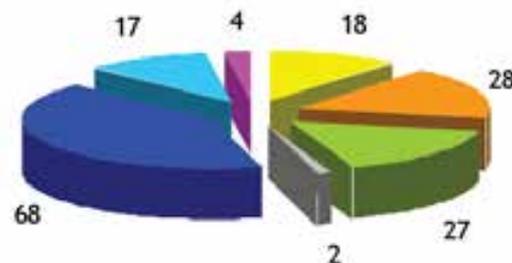
Le second contrat de rivière sur le bassin versant de la Seille entre actuellement dans sa phase opérationnelle pour une durée de 5 ans. Ce programme constitue donc un véritable outil de mise en œuvre du programme de mesures du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en ciblant les actions nécessaires pour l'atteinte du bon état écologique. Il intègre également les dispositions issues du Grenelle de l'environnement et les demandes formulées par les structures gestionnaires.

Il se traduit par un programme opérationnel composé de 164 actions organisées en 3 grands volets:

- Reconquérir une bonne qualité des eaux
 - Maîtrise des pollutions domestiques, d'origine agricole et industrielle
- Gestion des milieux aquatiques et de la ressources en eau
 - Restauration, protection et mise en valeur des milieux aquatiques
 - Gestion de l'inondabilité
 - Protection de la ressource
- Animation, Communication, Sensibilisation
 - Animation, coordination du contrat
 - Mise en place d'un programme de communication
 - Suivi du contrat

De plus, il est à noter que deux autres contrats de rivières qui concerneront le territoire sont en cours d'élaboration.

La répartition des fiches-actions du contrat



Source : EPTB Saône et Doubs

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bourgogne (SRCE)

Prévu par l'article L-371-3 du Code de l'Environnement, le SRCE doit être élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat, en association avec un comité régional de la trame verte et bleue.

Compatible avec les orientations nationales (article L. 371-2) ainsi qu'avec les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (l'article L. 212-1), le SRCE devra être pris en compte dans les documents d'urbanisme, comme les schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU). Les projets d'infrastructures linéaires de transport de l'Etat prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique. Ces documents devront alors identifier de manière cartographique les trames vertes et bleues présentes et indiquer les orientations et prescriptions visant à préserver ou remettre en état ces continuités écologiques.

Les politiques d'aménagement des territoires doivent désormais tenir compte des besoins de déplacement des espèces dans leurs outils de planification et leurs projets structurants. Ce schéma, de portée régionale et structuré selon une méthodologie nationale, détermine les enjeux régionaux de préservation ou de restauration des continuités écologiques.

Il doit permettre de proposer deux types de mesures:

- Les mesures contractuelles à privilégier pour assurer la préservation, voire la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités ;
- Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées.

La date d'approbation du SRCE Bourgogne n'est pas encore établie. Toutefois, la consultation pour avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est prévue au cours du 1er semestre 2014 et la consultation du Comité régional biodiversité, des collectivités et l'enquête publique courant 2014. Par ailleurs, il est à noter que ce document sera révisé tous les 6 ans.

Le SRCE se traduira par la mise en place de réservoirs de biodiversité reliés entre eux par des corridors pouvant être de différents types : linéaire, paysager ou en "pas japonais".

Le SRCE de Bourgogne distingue 5 sous-trames spécifiques de la région :

- **Sous-trame « Forêts »**, comprenant les milieux forestiers et leurs conductivités, qu'elles soient forestières ou non.
- **Sous-trame « Prairies et bocage »** portant essentiellement sur les prairies bocagères mais également sur les réseaux de haies et les espaces jouant le rôle de connectivité entre les grands ensembles bocagers ;
- **Sous-trame « Pelouses sèches »**, relative principalement aux pelouses sèches calcicoles mais concernant également les pelouses sèches et landes sur sols granitiques ; a priori le territoire n'est pas concerné par cette sous-trame.

- **Sous-trame « Plans d'eau et zones humides »**, intégrant l'ensemble des zones humides de la Bourgogne (grands plans d'eau, étangs, mares et l'ensemble des zones humides associées) et leurs conductivités pouvant être des espaces non humides mais favorables au déplacement des espèces des milieux humides ;
- **Sous-trame « Cours d'eau et milieux humides associés »**, comprenant les rivières et les zones humides directement connectées.

- **La méthodologie d'élaboration du SRCE**

- L'occupation du sol

La première phase du travail de cartographie consiste à construire une carte de l'occupation du sol valide à l'échelle de restitution visée (1/100 000ème). De la qualité de ce travail va dépendre la fiabilité du réseau écologique identifié.

Il a été nécessaire de collecter et d'interpréter des sources d'information très diverses et de les croiser entre elles. Une carte a donc été produite, aboutissant à 32 types différents d'occupation du sol, qui, pour être plus aisément exploitables, ont été groupés en 12 classes d'occupation du sol.

- La méthode de modélisation

La méthodologie utilisée pour réaliser la cartographie du réseau écologique potentiel passe par une modélisation du territoire, simulant le déplacement des espèces dans l'espace. Cette méthode s'applique aux espèces qui peuvent évoluer dans toutes les dimensions de l'espace, correspondant aux trois sous-trames de la trame verte (forêts, prairies et bocage, pelouses sèches) et à la sous-trame « Plans d'eau et zones humides » de la trame bleue. La sous-trame « Cours d'eau et milieux humides associés » de la trame bleue n'a pu être traitée de la même façon, du fait des objets linéaires qu'il lui fallait traiter ; elle fait donc l'objet d'une méthodologie spécifique.

La méthode est basée sur un modèle de perméabilité du milieu. Le principe de ce modèle est de partir d'une zone donnée (ici les réservoirs de biodiversité) et de diffuser de proche en proche (de pixel en pixel pour l'ordinateur) en cumulant le coût nécessaire pour l'espèce pour atteindre chaque pixel.

Quand la distance de dispersion maximale fixée à l'espèce est atteinte, l'animal s'arrête selon le modèle mathématique de perméabilité des milieux, car il est "épuisé". La surface obtenue correspond à la zone de diffusion à partir du réservoir, c'est-à-dire le territoire accessible pour l'espèce.

Pour chaque sous-trame, des espèces "virtuelles", considérées comme indicatrices des besoins de connectivité d'un grand nombre d'espèces réelles, ont été déterminées et ont servi de base à la modélisation.

- L'identification des réservoirs de biodiversité

Ces réservoirs se basent sur les habitats d'espèces les plus intéressants au niveau écologique. Il s'agit des espaces de nature ordinaire comme d'espaces remarquables, indépendamment des zonages d'inventaire ou de protection réglementaire préalables.

- L'identification des grands ensembles

En plus des réservoirs de biodiversité, des grands ensembles ont été également définis sur des zones homogènes de plus de 2.000 ha et contenant une forte densité de réservoirs reliés entre eux par des continuums très accessibles.

- L'identification des corridors

L'étape suivante a consisté à identifier des corridors écologiques. Cette phase du travail a été réalisée pour chaque sous-trame, par interprétation de la carte des réservoirs et des continuums. Les corridors sont identifiés à dire d'expert et non plus selon un modèle mathématique. Il s'agit d'identifier les axes de déplacement potentiel des espèces, reliant des réservoirs de biodiversité et passant par les milieux les plus favorables possibles (continuums très accessibles).

- Les points noirs

Les points noirs représentent des lieux où la circulation des animaux sauvages est perturbée, entraînant souvent une mortalité particulière. Un point noir peut concerner des espèces liées :

- à un seul type de milieu, une seule sous-trame (ouvrage faisant obstacle à des espèces aquatiques) ;
- à plusieurs sous-frames (ouvrage faisant obstacle à des espèces forestières et des espèces de milieux humides).

Ces points noirs doivent figurer parmi les zones prioritaires d'actions de restauration puisqu'ils constituent les principales causes de dysfonctionnement du réseau écologique.

- Le cas particulier de la trame bleue – cours d'eau et milieux humides associés

La constitution de la sous-trame "cours d'eau et milieux humides associés" demande une approche méthodologique spécifique, du fait du caractère linéaire du réseau hydrographique :

- sur le plan longitudinal, il s'agit d'évaluer le degré de cloisonnement du réseau hydrographique, perturbé en particulier par différents obstacles (barrages, seuils...);
- sur le plan latéral, il s'agit de prendre en compte les espaces des vallées qui participent à la fonctionnalité du cours d'eau.

Dans la mesure où le travail sur les rivières classées et les obstacles à l'écoulement n'est pas terminé (en cours par l'ONEMA), l'approche retenue consiste à présenter un état provisoire de ce travail et surtout d'aborder la question de la connectivité latérale, par identification d'espaces importants complémentaires des cours d'eau.

Cette Trame Verte et Bleue prévoit deux grands objectifs généraux qui sont :

- **Préserver et restaurer les réservoirs et corridors identifiés comme importants au niveau régional ;**
- **Contribuer à la réduction de la fragmentation : identifier les urgences.**

Les actions de restauration de zones dégradées seront orientées sur les zones identifiées comme prioritaires et vulnérables. Elles peuvent consister en la résorption de points noirs ou la remise en état de corridors lorsque ceux-ci ont disparu et que la fonctionnalité du réseau régional en est affectée. Il est à noter que le territoire de la Bresse bourguignonne ne présente à priori pas de site prioritaire ni de corridor à enjeux du SRCE.

A l'échelle des 5 sous-trames définies précédemment, le rapport du SRCE recense différents enjeux (liste non exhaustive) :

Sous-trame « Forêts » :

- 1) le réseau de boisements de la Bresse participe à un lien interrégional fort avec les massifs du Jura et de l'Ain, en particulier pour les grands mammifères ;
- 2) la vallée du Nohain, reliant le Morvan et la Puisaye constitue un axe forestier humide majeur ;
- 3) le maintien et les connexions des grands ensembles de biodiversité identifiés dans cette sous-trame sont essentiels et passent notamment par la mise en place d'une sylviculture durable ;
- 4) les infrastructures linéaires fragmentent nettement les connexions du Nord-est et au Sud-ouest.

Sous-trame « Prairies et bocage » :

- 1) les milieux de prairies alluviales sont fragilisés du fait du morcellement consécutif aux retournements ;
- 2) en Bresse, le bocage et les prairies assurent le maintien des corridors et de la connectivité avec les départements de l'Ain et du Jura ;
- 3) en Puisaye, les réservoirs de biodiversité sont isolés des autres réservoirs de la Bourgogne en particulier le grand réservoir du Bazois ;
- 4) la vallée de l'Armançon, axe de déplacement orienté Nord-ouest/ Sud-est, à cheval entre les départements de l'Yonne et de la Côte d'Or, présente de nombreuses discontinuités alors qu'elle permet de relier le nord de la région au Morvan ;
- 5) les principaux corridors interrégionaux se situent au niveau du bassin de la Saône, du Massif central et de la plaine du val de Loire.

Sous-trame « Pelouses sèches » :

- 1) les pelouses sèches calcicoles et acidiphiles : les premières sont désormais assez bien connues ; les inventaires pour les secondes doivent être poursuivis pour en cerner la qualité et les enjeux ;
- 2) les vallées de la Loire et de l'Allier représentent des corridors régionaux et interrégionaux importants pour les pelouses alluviales ;
- 3) trois corridors interrégionaux au Nord de la Bourgogne ;
- 4) dans le nord de l'Yonne, les pelouses sont fragmentées et très isolées ;
- 5) le plateau du nivernais est maillé de petites pelouses relictuelles menacées d'embroussaillage.

Sous-trame « Plans d'eau et zones humides »

- 1) la continuité des milieux alluviaux de qualité dans les grandes vallées (Saône, Doubs, Loire, Grosne ...) influe sur les espèces inféodées aux cours d'eau, aux prairies ou aux ripisylves ;
- 2) les vallées du Nord de la Côte d'Or composent des corridors étroits où les gravières représentent parfois les derniers réservoirs de biodiversité. La conservation voire la restauration de zones humides paraît prioritaire ;
- 3) en Puisaye, les étangs représentent de nombreux réservoirs de biodiversité bien conservés ;
- 4) le corridor de la vallée du Serein reliant la Champagne humide au Morvan traduit davantage une potentialité de continuité écologique qu'un axe de déplacement fonctionnel. Sa restauration est à envisager.

Sous-trame « Cours d'eau et milieux humides associés » :

- 1) seuil et barrages : la région compte plusieurs milliers de seuils et barrages qui peuvent constituer des obstacles majeurs pour la faune migratrice et sédentaire ;
- 2) plans d'eau : dans les têtes de bassin, les étangs et autres retenues établis sur les cours d'eau et/ou en connexion directe avec ceux-ci en ont modifié la qualité jusqu'à créer des ruptures de continuités ;
- 3) maintien de la fonctionnalité des plaines alluviales : liaisons entre la rivière et les frayères à brochet, restauration de la dynamique latérale, reconnexion d'anciens méandres... ;
- 4) canaux : l'important réseau de canaux bourguignon créé des corridors et à la fois des discontinuités.

- Les Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH)

Les ORGFH ont été prévues par la loi relative à la chasse du 26 juillet 2000, reprise par la nouvelle loi Chasse du 30 Juillet 2003 et conforté par la loi sur le développement des territoires ruraux (Art. L. 414-8, code de l'environnement).

Ces orientations régionales doivent permettre, à partir d'un état des lieux initial, de dégager les axes d'une politique régionale en matière de faune sauvage et de conservation de ses habitats, dans le cadre d'une gestion durable des territoires. Elles ne sont pas opposables aux tiers mais doivent s'inscrire dans l'ensemble des autres politiques publiques d'aménagement et de développement du territoire et inciter les partenaires concernés à engager des programmes d'actions qui s'avèreront utiles pour la faune sauvage et ses habitats.

La circulaire du 3 mai 2002 précise que l'ensemble de la faune sauvage est concerné (exceptés les poissons qui bénéficient déjà de Schémas Départementaux à Vocation Piscicole), espèces chassables et non chassables, vertébrés et invertébrés. En ce qui concerne les habitats, l'accent est mis sur les habitats dits « ordinaires » par opposition aux habitats remarquables qui font l'objet le plus souvent de protection ou de plan de gestion propre.

Les orientations fixées sont établies pour 5 ans à l'initiative et sous la responsabilité du Préfet de région, qui en délègue l'élaboration à la Direction régionale de l'environnement (DIREN), avec l'appui technique de la délégation régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), Art. L.421-1 du code de l'environnement.

Ces orientations sont déclinées en 3 catégories :

- des orientations liées à l'habitat (on en dénombre 11) ;
- des orientations liées aux espèces (il en existe 9) ;
- des orientations ayant une portée transversales (du nombre de 4).

Ces orientations ont été écrites par des groupes de travail rassemblant des représentants de tous horizons, amenés dans leur activité à intervenir sur les milieux naturels et la faune de manière directe ou indirecte. Il est important de souligner qu'il s'agit bien d'orientations et non de plans d'action.



Orientations bourguignonnes de gestion
de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats



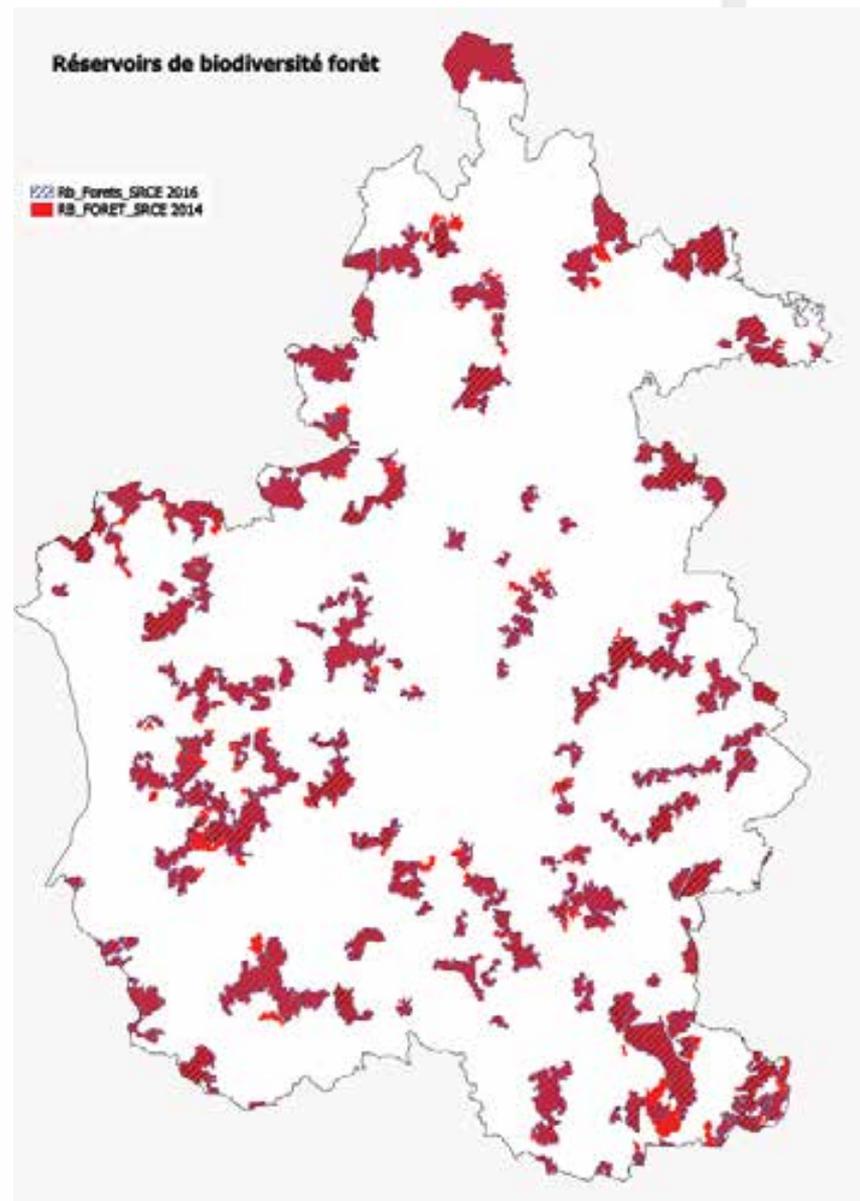
➤ Guide méthodologie de détermination de la TVB du SCoT

- Des différences entre la Trame Verte et Bleue du SCoT et le SRCE qui s'expliquent
 - Des données 2014 et 2016 qui divergent

L'état initial de l'environnement du SCoT de la Bresse Bourguignonne a été réalisé en mars 2014.

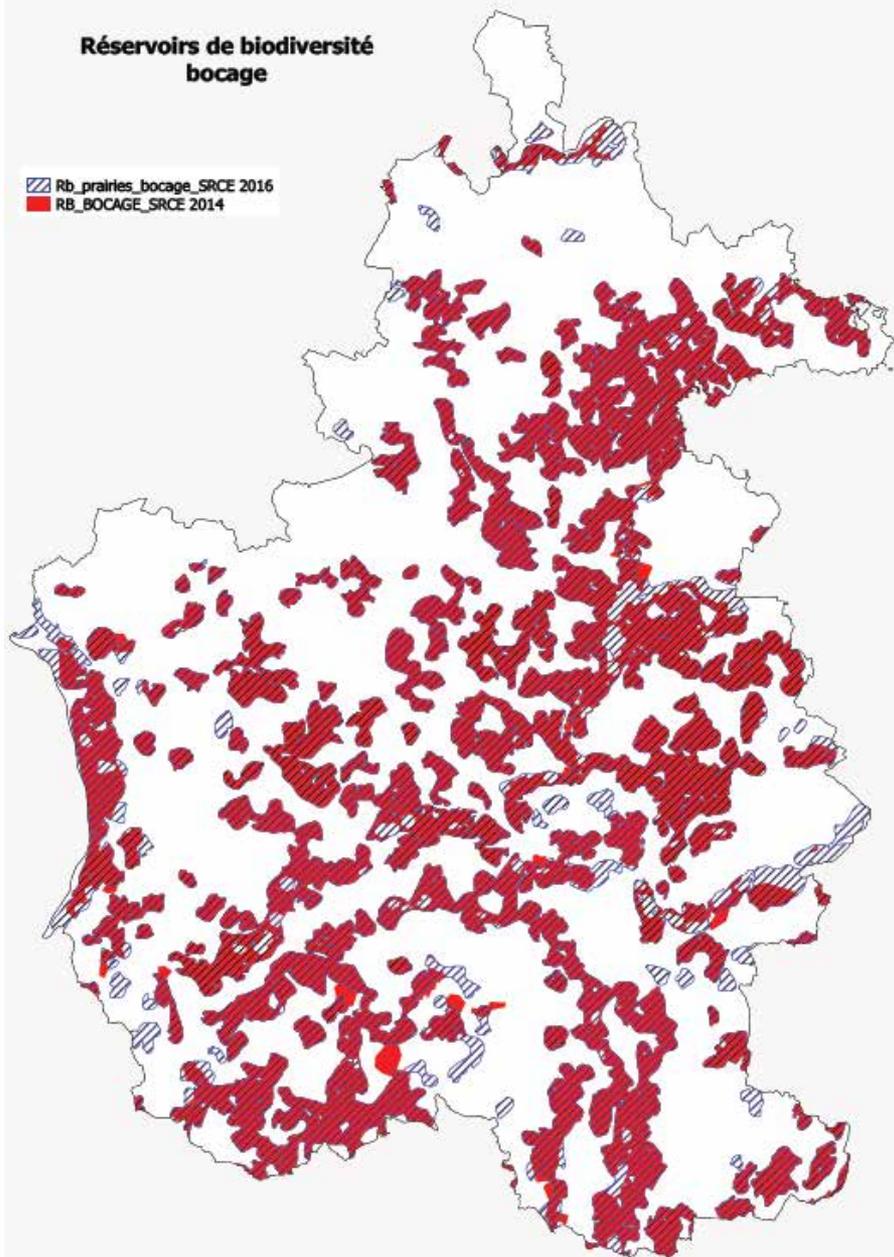
Les données utilisées pour définir les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques des différentes sous-trames sont donc issues des couches SIG 2014 du SRCE (en cours d'élaboration à ce moment-là).

Entre 2014 et l'approbation du SRCE le 16 mars 2015, les couches SIG du document semblent avoir connu des évolutions qui ne sont pas intégrées dans la trame verte et bleue du SCoT de la Bresse Bourguignonne. Ces ajustements expliquent les différences qui peuvent être aujourd'hui relevées entre les 2 documents (cf. Cartes ci-contre et page suivante).



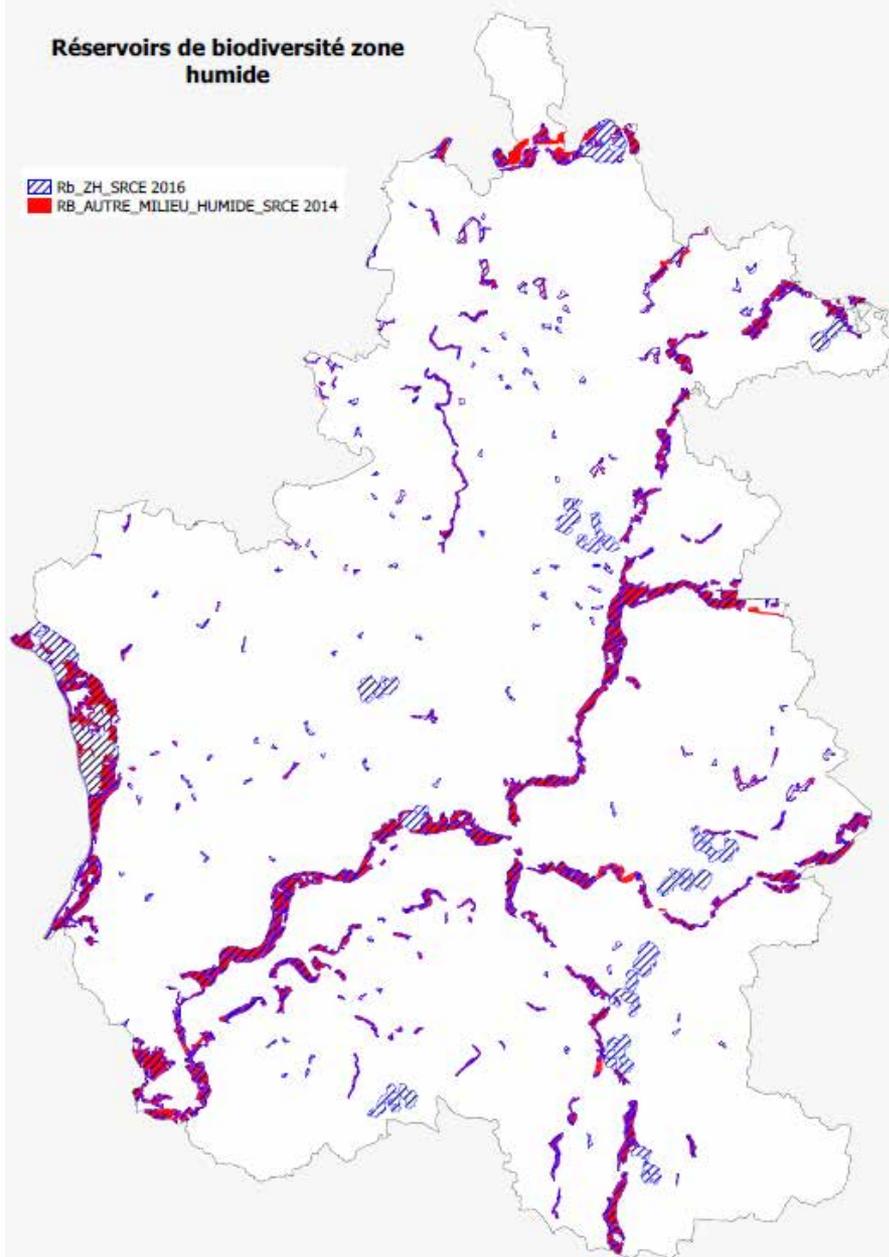
Réservoirs de biodiversité bocage

Rb_prairies_bocage_SRCE 2016
RB_BOCAGE_SRCE 2014



Réservoirs de biodiversité zone humide

Rb_ZH_SRCE 2016
RB_AUTRE_MILIEU_HUMIDE_SRCE 2014



- Des réservoirs de biodiversité précisés à l'échelle du SCoT

La déclinaison du SRCE à l'échelle de la Bresse bourguignonne sous-entend de porter une attention particulière à la définition des réservoirs de biodiversité locaux. La première étape a consisté en la vérification de la bonne prise en compte dans les réservoirs de biodiversité des périmètres témoignant de la richesse écologique du territoire tels que les ZNIEFF, Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, etc...

L'identification des réservoirs de biodiversité nécessitait donc dans un premier temps de faire un croisement cartographique entre les données du SRCE à l'échelle de la Bresse bourguignonne et ces périmètres. Ceci, dans le but de faire ressortir ceux qui n'étaient éventuellement pas pris en compte dans les réservoirs déterminés par le SRCE. Il est en effet apparu que certains périmètres n'étaient pas totalement couverts par un réservoir du SRCE. Aussi, après une vérification de l'occupation du sol sur la base de la photo aérienne, les périmètres ont pu être confirmés ou modifiés.

Deux principales évolutions ont alors été réalisées :

- la reconnaissance des sites gérés par le CEN Bourgogne en tant que réservoirs de biodiversité ;
- la conservation du périmètre tel qu'établi par le SRCE concernant la vallée du Doubs. En effet, dans ce secteur, l'ensemble du périmètre Natura 2000 et ZNIEFF n'a pas été retenu comme réservoir de biodiversité du fait de l'occupation du sol actuelle constituée majoritairement de grandes cultures dont l'intérêt écologique est très faible.

Les propositions de modifications ont fait l'objet d'une présentation aux acteurs locaux et partenaires concernés afin de valider ces adaptations.

Dans un deuxième temps, en se basant toujours sur le fichier initial du SRCE et la photographie aérienne (occupation du sol), nous avons vérifié pour chaque sous trame la « légitimité » de ces réservoirs, en intégrant parfois une source de données supplémentaire.

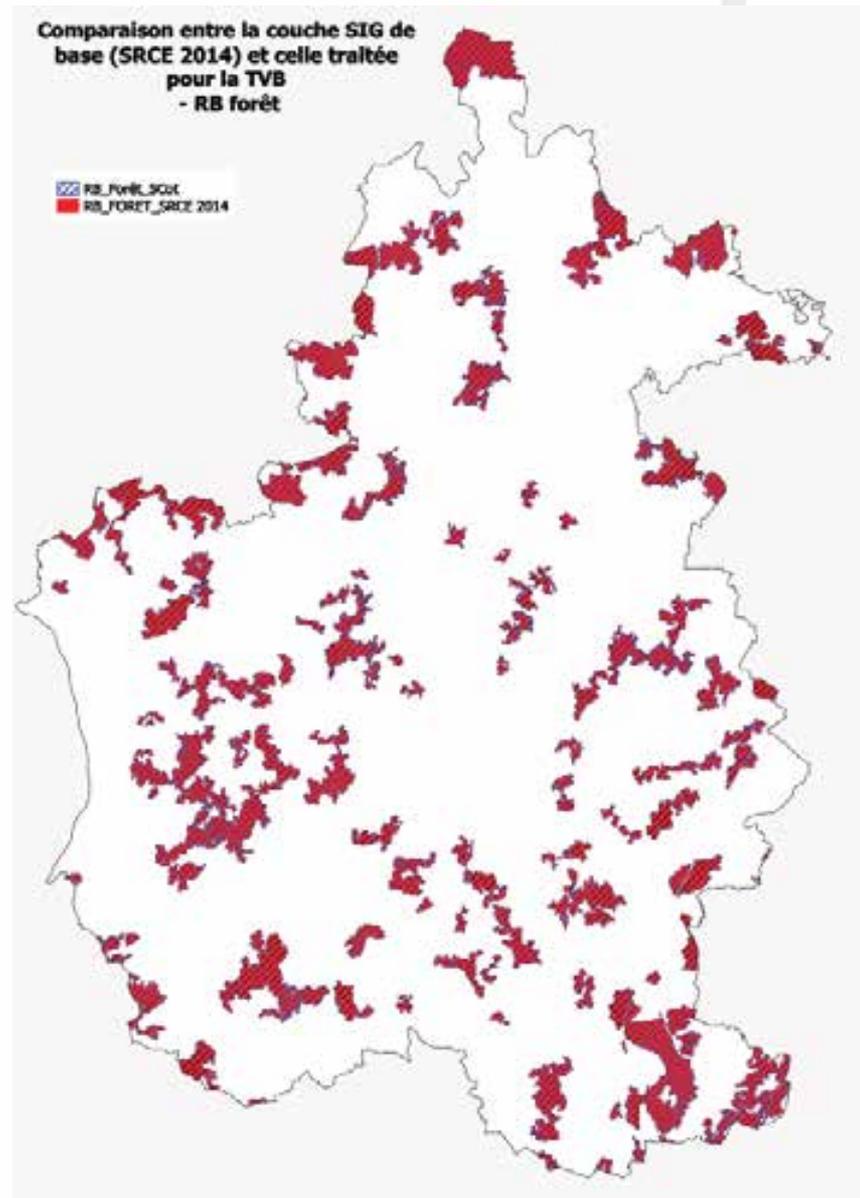
Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame forêt

La sous-trame des milieux forestiers a été évaluée en prenant en compte le SRCE et complétée par une analyse plus fine avec la BDTopo et la photo aérienne.

Les espaces boisés jouant un rôle de réservoir de biodiversité ont été identifiés par le biais d'une analyse multicritères :

- Réservoirs identifiés dans le SRCE : Les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame ont été croisés avec la photo aérienne et affinés avec la BDTopo afin d'être vérifiés et complétés si besoin.
- Intérêt écologique du boisement, illustré par la présence en ZNIEFF ou en Natura 2000 ;

Cette analyse a abouti à des modifications très limitées de la couche SIG du SRCE.



Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame bocage

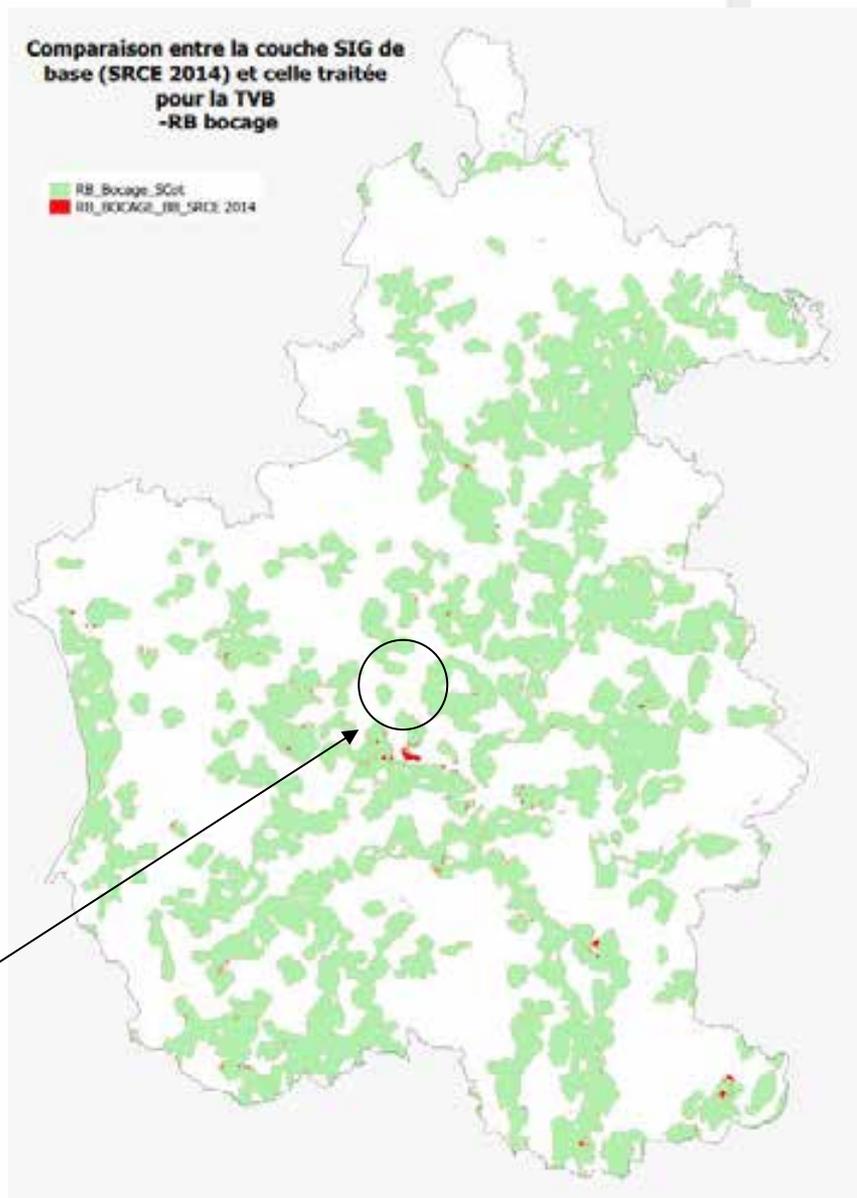
Comme pour la sous-trame forestière, les espaces bocagers jouant un rôle de réservoir de biodiversité ont été identifiés par le biais d'une analyse multicritères :

- Réservoirs identifiés dans le SRCE. Les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame ont été croisés avec la photo aérienne afin d'être vérifiés et complétés si besoin.
- Intérêt écologique de l'espace bocager, illustré par la présence de ZNIEFF ou Natura 2000 ;

A partir de cette analyse, certains réservoirs ont été modifiés, créés ou encore supprimés si les données ne justifiaient pas la présence d'un réservoir (soit car inexistant, éparses, en mauvais état, etc...).

Zoom sur le secteur principal concerné : commune de Branges

Pour la commune de Branges, les périmètres des réservoirs de biodiversité de la sous-trame bocage ont été modifiés. Les limites ont ainsi, été retravaillées de manière à retirer de ces espaces, les secteurs urbanisés.



Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame humide

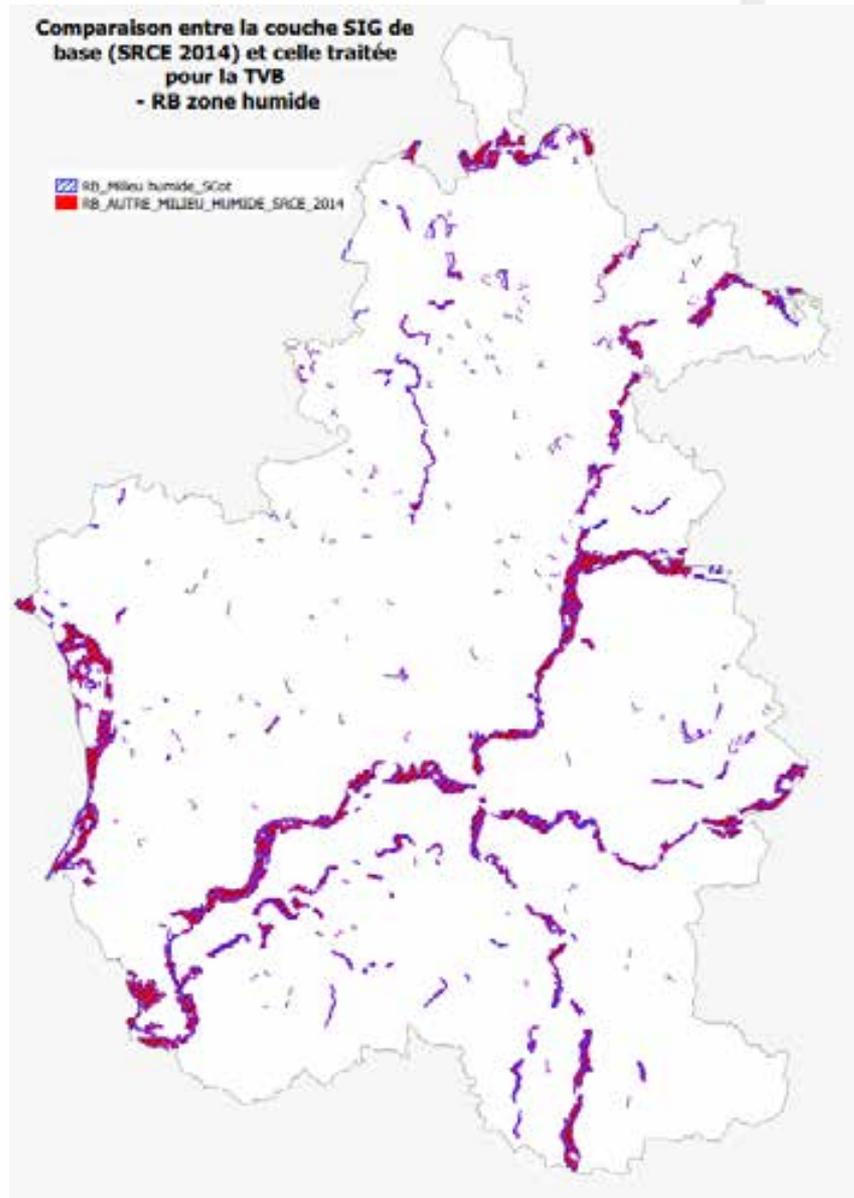
Les inventaires régionaux des zones humides ont été pris en compte lors de l'analyse des réservoirs de biodiversité de cette sous-trame (validation lors de l'atelier du 9 décembre 2013).

Comme pour les 2 précédentes sous-trames, les espaces humides jouant un rôle de réservoir de biodiversité ont été identifiés par le biais d'une analyse multicritères :

- Réservoirs identifiés dans le SRCE. Les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame ont été croisés avec les inventaires régionaux de 1999 et 2009. Ajout de réservoirs en cas de présence d'une zone humide inventoriées et confirmée par la photo aérienne.
- Intérêt écologique de l'espace humide, illustré par la présence en ZNIEFF ou en Natura 2000 ;
- Concernant les réservoirs mares, un faible nombre avait été identifié par le SRCE. Toutefois, l'inventaire des mares réalisé par le CEN démontre l'importance de ces entités dans le territoire. De nouveaux réservoirs de biodiversité spécifiques aux mares et basés principalement sur la densité de celles-ci ainsi que la compacité du réservoir obtenu ont donc été définis. Une vérification de leur réelle existence avec la photographie aérienne a été également réalisée afin de garantir l'exactitude des données. De plus, sur la demande des acteurs locaux, la proximité de milieux potentiellement intéressants pour les espèces concernées, notamment des cours d'eau ou des boisements a permis de préciser l'appartenance des nouvelles entités identifiées à la catégorie « réservoir ».

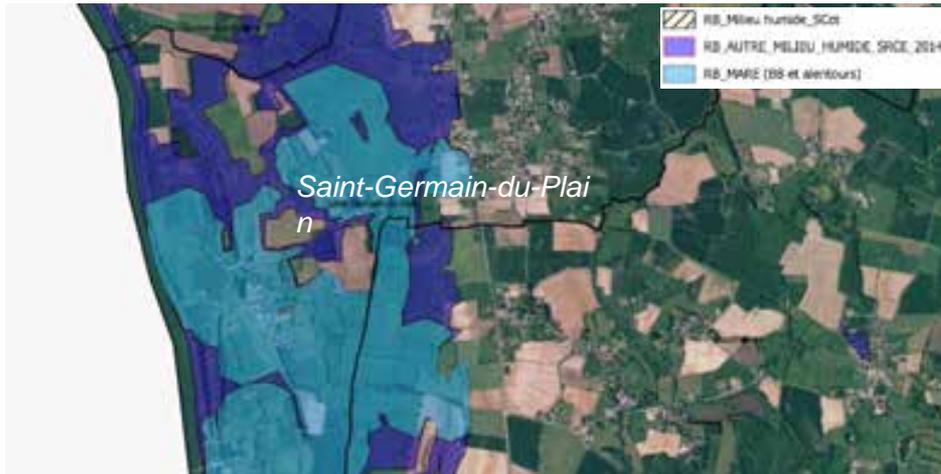
Les réservoirs de biodiversité de la sous-trame cours d'eau

Concernant cette sous-trame, les éléments du SRCE ont été repris en intégralité. La seule modification effectuée est l'intégration de la vallée de la Vallière dans les réservoirs de biodiversité, d'après une demande initiale de la CAPEN 71.



Zooms sur des secteurs concernés par la définition de réservoirs de biodiversité de mares :

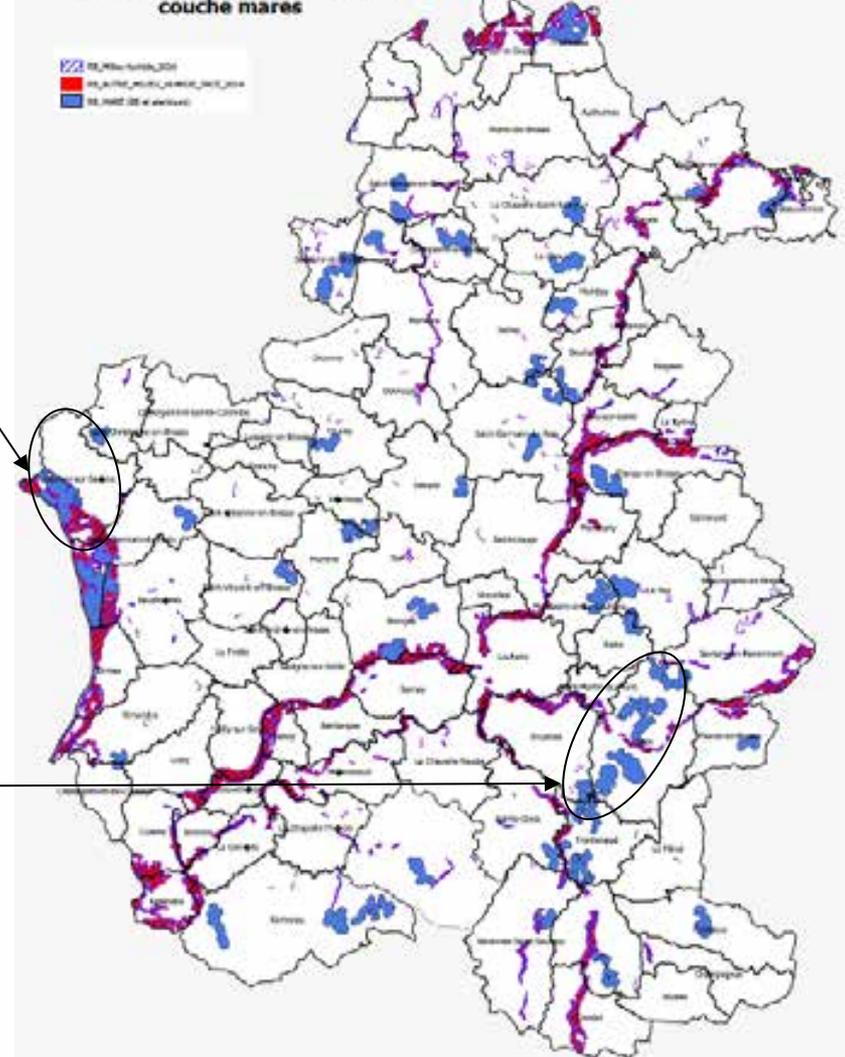
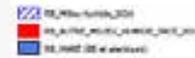
Commune de Saint-Germain-du-Plain



Commune de Sagy



Comparaison entre la couche SIG de base (SRCE 2014) et celle traitée pour la TVB - RB zone humide intégrant la couche mares



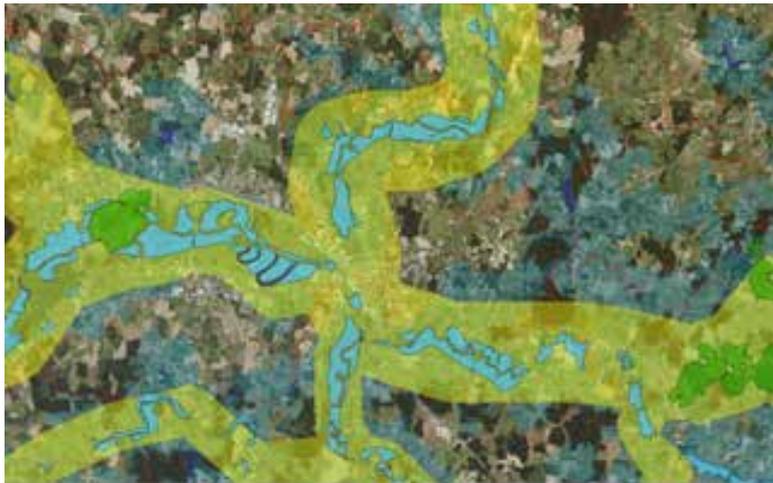
- Des corridors affinés à l'échelle du SCoT

De même que pour les réservoirs de biodiversité, les corridors identifiés à l'échelle régionale ont été vérifiés et précisés (si besoin) afin de bien les adapter à la réalité du territoire. Ainsi les corridors définis par le SRCE à l'échelle de la Bresse bourguignonne ont été confrontés à l'occupation du sol effective d'après la photo aérienne, et ce pour chaque sous-trame.

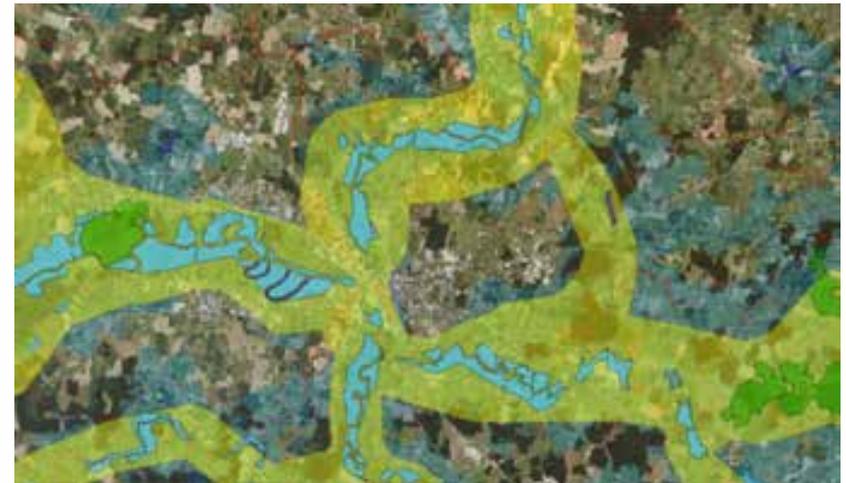
Ainsi plusieurs cas de figure sont apparus :

- les contours de certains corridors ont été revus afin d'en extraire les zones urbaines denses. En revanche, les corridors passant au niveau d'une zone urbaine peu dense et permettant le déplacement des espèces grâce à des dents creuses ont été conservés.
- des corridors écologiques ont été détournés ou ajoutés dans le but de créer ou renforcer les liaisons entre les différents réservoirs de biodiversité (déjà connectés ou isolés dans le SRCE). Le nouvel itinéraire du corridor a alors été déterminé sur la base du continuum de la sous-trame du SRCE considérée, et par la plus courte distance ;
- des corridors ont été également créés afin de relier les corridors interrégionaux du SRCE.

Zoom sur un secteur concerné par la modification à la marge d'un corridor



Carte initiale des corridors écologiques plans d'eau et zones humides (en jaune) issue du SRCE



Carte après modification des corridors écologiques de plans d'eau et zones humides

b. Description des sous-trames

› Définition générale

Sur un territoire donné, une sous-trame représente l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu et le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors et d'autres espaces fréquentés régulièrement par les espèces typiques de la sous-trame considérée.

Partant du principe qu'un type de milieu correspond à une sous-trame et que l'ensemble de ces sous-trames constitue la trame verte et bleue, il convient donc en premier lieu de choisir les types de milieux correspondant aux sous-trames.

Ce choix est effectué en fonction :

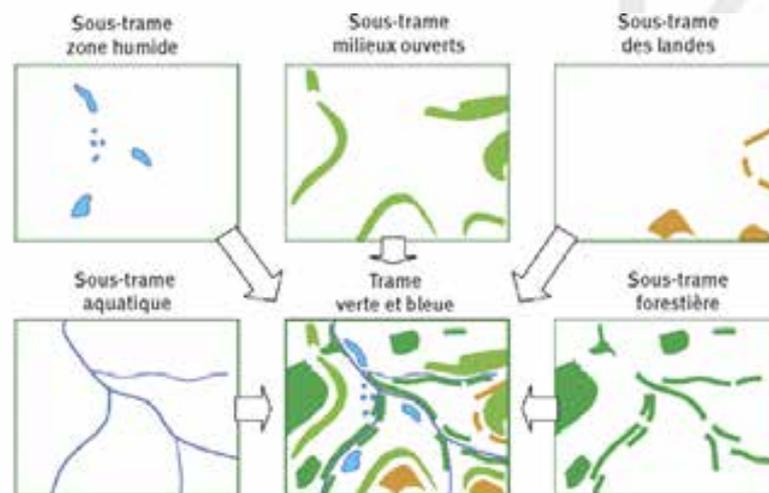
- des caractéristiques et enjeux du territoire à prendre en compte ;
- de l'échelle du rendu cartographique : la sous-trame doit être pertinente pour une cartographie ;
- des données disponibles. En effet, si un type de milieu est important au point d'être distingué en tant que sous-trame mais qu'il existe un manque significatif de données sur le territoire, alors il conviendra de le rattacher à une sous-trame plus globale.

A l'échelle du SCoT, la trame verte et bleue reprend les mêmes sous-trames que celles définies dans le SRCE, excepté la sous-trame relative aux pelouses sèches. En effet, celle-ci est très marginale en Bresse Bourguignonne, que ce soit au niveau des données du SRCE ou d'après les dires des experts locaux tels que les associations. La localisation des éventuelles pelouses sèches relictuelles semblent d'ailleurs impossible. Toutefois, 2 secteurs à prospecter sont définis au sein du SRCE entre Ormes et La Truchère et dans le secteur de Cuiseaux, dont les connaissances pourront être améliorées dans les documents d'urbanisme locaux.

Ainsi la trame verte et bleue de la Bresse Bourguignonne est composée des 4 sous-trames suivantes :

- sous-trame « Forêts » ;
- sous-trame « Prairies et bocage » ;
- sous-trame « Plans d'eau et zones humides » ;
- sous-trame « Cours d'eau et milieux humides associés ».

Illustration de la composition d'une trame verte et bleue



Source: Cemagref

L'échelle du SCoT permettra de préciser le SRCE et ses objectifs à une échelle plus restreinte et donc plus précise sur le territoire de la Bresse bourguignonne. Le but étant d'affiner les réservoirs de biodiversité et les corridors et prendre en compte les spécificités du territoire qui ne sont pas intégrées dans le SRCE. Toutefois, le réseau écologique défini dans le SCoT nécessitera aussi une précision supplémentaire dans les documents d'urbanisme communaux, c'est pourquoi la Trame Verte et Bleue du SCoT n'est pas représenté à une échelle parcellaire.

› La sous-trame « Forêts »

- La forêt en Bourgogne

La Bourgogne est une région très forestière (près de un million d'hectares). Cette forêt est largement composée de feuillus (chênaies, hêtraies), même si des plantations de résineux se sont développées localement dans le Morvan et le Clunisois.

A l'échelle de la Bourgogne, les forêts, réparties sur la quasi-totalité du territoire, constituent de grands ensembles de réservoirs de biodiversité. Neuf d'entre eux, compte-tenu de leur superficie, ont une place centrale dans le réseau écologique (Mâconnais, Massif d'Autun, Arrière Côte dijonnaise, Montagne dijonnaise, Châtillonnais, Forêt d'Othe, Puisaye, Plateau nivernais, Morvan). Ces cœurs de nature apparaissent assez bien connectés les uns aux autres grâce aux nombreux corridors régionaux orientés Nord-Sud. Des corridors de moindre importance, orientés Est-Ouest, complètent ces axes et font le lien entre l'ensemble des réservoirs de biodiversité. De plus, les corridors interrégionaux situés à l'Est de la région sont primordiaux pour le déplacement des espèces. Ces corridors concernent particulièrement la Bresse bourguignonne qui doit maintenir les relations écologiques avec la région voisine du Jura.

Par ailleurs, la biodiversité des forêts de Bourgogne est globalement en bon état de conservation et les petites forêts alluviales sont très riches pour la biodiversité.

La part de forêt privée varie en Bourgogne d'un département à l'autre. En Saône et Loire, elle constitue 75% de la surface forestière soit 152 030 hectares (source : CRPF).

La politique de la forêt privée de Bourgogne, les orientations stratégiques pour la gestion forestière durable et les itinéraires de gestion préconisés par le CRPF sont répertoriés dans le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS). Celui-ci définit 3 orientations de gestion durable de la forêt privée bourguignonne :

- une gestion forestière durable appuyée sur une production économiquement rentable de bois, de produits et de services diversifiés ;
- amélioration de la qualité et de la rentabilité de la production de bois et produits divers ;
- valorisation, par la contractualisation, de services répondant à la demande sociale : chasse, services écologiques ou sociaux d'intérêt particulier ou général, etc... ;

S'en suivent de nombreuses préconisations de gestion à l'attention des sylviculteurs de la région.

En ce qui concerne les forêts publiques en Bourgogne, l'ONF assure la gestion durable de 107 forêts domaniales (100 700 ha) et de 1540 forêts publiques (209 800 ha), appartenant à 1 221 communes forestières ainsi qu'à des sections de communes, et des établissements publics.



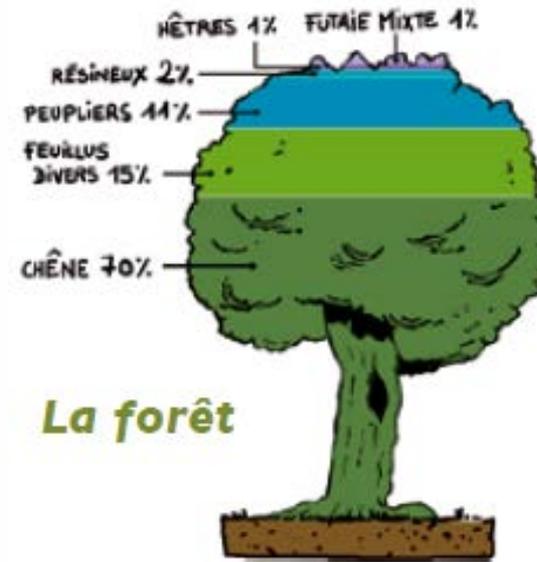
- Caractéristiques des forêts de Bresse bourguignonne

A l'échelle de la Bresse bourguignonne, la forêt est moins dominante et occupe 17,53% de la superficie soit près de 27 000 ha. Bien que le taux de boisement soit peu élevé dans le territoire en comparaison avec d'autres zones de la Saône et Loire, la dispersion de la forêt en de multiples petits massifs donne l'impression d'un espace très boisé. En effet, le territoire ne possède pas de grands massifs forestiers mais la composante forestière s'organise davantage en bosquets et petites forêts alluviales. Cette occupation du sol très « mosaïquée » explique que des espèces de prairies soient observées dans de petits bosquets, comme la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), espèce symbole pour le botaniste en Bresse. Les secteurs les plus boisés se situent à l'ouest et au sud-est du territoire.

La forêt est principalement composée de chênes (70%), de feuillus divers tels que les charmes, frênes, merisiers, robiniers (15%) et de peupliers (11%) que l'on retrouve notamment le long des vallées de la Seille et du Doubs. Les résineux, les hêtres et la futaie mixte reste en faible proportion puisque représentant respectivement : 2%, 1% et 1% de la forêt.

Le traitement en taillis-sous-futaie a conduit à un appauvrissement de la forêt à la fois au niveau qualitatif que quantitatif. Ce mode de gestion peut s'expliquer par une volonté de production de grande quantité de bois de chauffage au dépend d'une faible proportion de bois d'œuvre. Ainsi les volumes de chênes par hectare tendent à diminuer entraînant une diminution des bois de bonne qualité et une généralisation des bois de qualité moyenne. Par ailleurs, certains chênes dépérissaient lors de période de sécheresse.

Les forêts les plus remarquables en termes d'habitats sont les forêts humides, notamment alluviales. Des espaces remarquables mais souvent ponctuels peuvent être observés, notamment certaines forêts acides comme les chênaies à Molinie (*Molinia caerulea*), ou des aulnaies-frênaies à Laïche des marais (*Carex acutiformis*) et Groseiller rouge (*Ribes rubrum*), dont la conservation est considérée comme prioritaire à l'échelle européenne.



Composition des forêts de Bresse bourguignonne.

Source : Territoire Naturels de Bourgogne :
Bresse bourguignonne - Conservatoire d'Espaces
Naturels Bourgogne

La Fougère des marais (*Thelypteris palustris*), espèce protégée au niveau régional, se développe au sein de ces milieux forestiers, voire dans les habitats plus marécageux. Les frondes poussent le long d'un rhizome rampant formant ainsi des peuplements relativement denses, par taches. Au-delà de sa valeur patrimoniale, cet habitat présente une forte valeur écologique de par sa contribution à l'épuration des eaux et au rôle d'atténuation des crues. Ces forêts sont portées par des sols fragiles, sensibles aux détériorations liées à la mécanisation et à certains changements d'orientation forestière (peupleraie).

On retrouve également une faune remarquable associée aux milieux forestiers dont des espèces d'oiseaux et de mammifères patrimoniaux. Parmi les espèces d'oiseaux, on peut citer le Busard Saint-Martin, le Bouvreuil pivoine ou encore le Pic cendré. On peut aussi évoquer la présence du Chat forestier ou de deux espèces remarquables de chiroptères : le Petit rhinolophe et le Murin à moustaches.

Il est à noter que le territoire est bordé par de grands ensembles forestiers que l'on doit chercher à connecter au travers de la Trame Verte et Bleue, situés :

- au Nord-ouest, au niveau de Saint Martin en Bresse ;
- au Nord-est ;
- au Sud-est, au niveau de Cuiseaux.

- Gestion des forêts de Bresse bourguignonne

Il existe au niveau de la Bresse bourguignonne différents types de gestion. Les forêts domaniales, communales, sectionales et d'établissements publics sont soumises au régime forestier.

Sous-trame des milieux forestiers



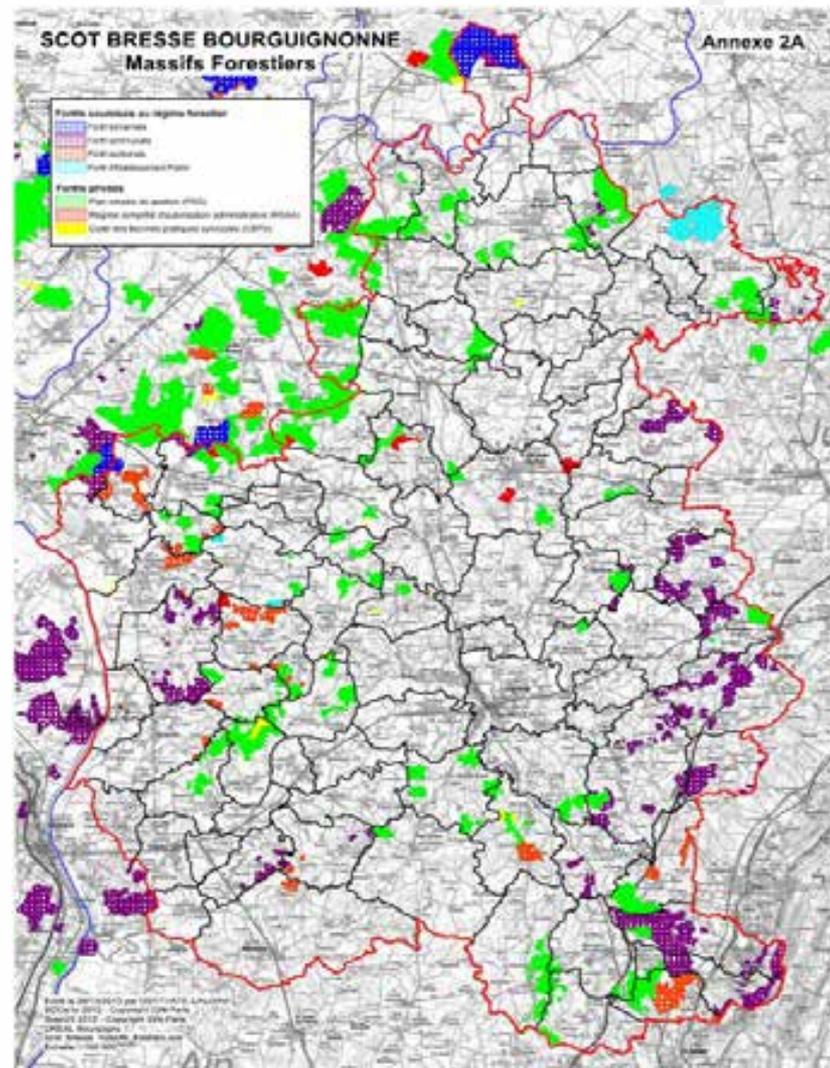
Le Régime forestier est un ensemble de garanties permettant de préserver la forêt sur le long terme : il constitue un véritable statut de protection du patrimoine forestier contre les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations et les abus de jouissance. C'est aussi un régime de gestion, avec un souci de renouvellement des ressources en bois, des autres produits et services fournis par les forêts, et de transmission aux générations futures de ces ressources. Ces objectifs se matérialisent au travers de "l'aménagement forestier".

En ce qui concerne les forêts privées, la majorité est soumise à un plan de gestion (PSG). Le plan simple de gestion est la garantie de gestion durable des forêts de plus de 25 ha. Ce document décrit la forêt et la gestion choisie par le propriétaire. Il présente les objectifs que le propriétaire assigne à sa forêt, en conformité avec le SRGS et le programme des coupes et des travaux pour une période de 10 à 20 ans. Aujourd'hui, l'agrément d'un PSG ne dispense pas le propriétaire des éventuelles autres déclarations ou demandes d'autorisations de coupes et travaux auxquelles seraient soumises la forêt au titre d'une autre réglementation. C'est l'administration forestière (service forestier de la DDT) qui contrôle l'application de la réglementation relative à l'application du PSG, ainsi qu'à certaines réglementations environnementales).

La moitié environ de la forêt privée de Bourgogne est constituée de forêts de 25 ha et plus et environ 85 % d'entre elles sont dotées d'un PSG en cours de validité ou de renouvellement.

Le reste des forêts privées de la Bresse est soumis au régime spécial d'autorisation administrative (RSAA) de coupe, soit au code des bonnes pratiques sylvicoles (CBPS). Les forêts de plus de 25 ha d'un seul tenant n'ayant pas de PSG agréé sont placées d'office au "régime spécial d'autorisation administrative de coupe", les coupes devant être préalablement autorisées par la DDT après avis du CRPF. Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles est un engagement pris par le propriétaire de bois souhaitant bénéficier d'une présomption de garantie de gestion durable. Le sylviculteur s'engage à suivre les recommandations sylvicoles essentielles conformes à une gestion durable de la forêt privée, adaptées aux principaux types de peuplement de la région.

Massifs forestiers de la Bresse bourguignonne et leur type de gestion associé



Source : SRGS Bourgogne

La majorité des forêts appartiennent à des propriétaires privés (cela concerne 80% des espaces forestiers). Elles se caractérisent par une part importante de petites propriétés de moins de 4 ha. Le morcellement marqué du foncier rend la valorisation de certains bois difficile localement. La forêt publique reste principalement communale (80% des surfaces).

- Evolution des espaces boisés en Bresse bourguignonne

Depuis les années 1980, les espaces boisés ont progressé sur l'ensemble du territoire excepté au niveau de la zone maraîchère de Louhans. Il y a une vingtaine d'années, les terres agricoles abandonnées faisaient face au phénomène de reboisement. Actuellement, de par la pression de l'urbanisation sur le foncier agricole et le besoin d'agrandissement des exploitations, la tendance s'inverse. Les étendues forestières échangées annuellement sont très faibles et représentent environ 1% de l'espace forestier total et la majorité concerne des superficies de moins de 5 ha.

- Enjeux liés aux espaces forestiers

1/3 de la ressource départementale de feuillus est produite en Bresse bourguignonne. La préservation et le renouvellement des espaces forestiers sont essentiels tant du point de vue économique (production de bois de chauffage, de gros œuvre, bois de qualité pour l'ameublement et la menuiserie), qu'environnemental.

- Une richesse écologique associée aux milieux forestiers

Les boisements marécageux à base d'aulne sont les plus riches d'espèces remarquables. Ainsi on peut trouver la prêle très élevée (*Equisetum telmateia*), le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*) ou le populage des marais (*Caltha palustris*) ou encore le cerisier à grappes (*Prunus padus*) et le saule rampant (*Salix repens*). Milan noir, faucon hobereau, épervier et des palombes y nichent.

Bien qu'en bon état sanitaire, les chênaies-charmaies abritent une faune et une flore assez banales, mais contribuent à la biodiversité biologique de ce secteur.

Par ailleurs, la population de chevreuils est en progression constante, favorisée par le bocage et les bois dispersés.

Une flore et une faune remarquable associées aux milieux forestiers (ici aux boisements marécageux) : *Equisetum telmateia* ; *Scirpus sylvaticus* ; *Prunus padus* ; Milan noir ; Faucon hobereau



Source : MNHN

➤ Sous-trame des milieux prairiaux et bocagers

- Le bocage : élément essentiel et identitaire de la Bourgogne mais actuellement en régression

La Bourgogne est un territoire historiquement bocager. En effet, les haies y sont présentes depuis le Moyen Age. Les bocages se structurent à partir de la fin du XVIIIème siècle et sont à leur apogée durant la première moitié du XXème siècle.

Parmi les nombreux paysages qui composent la Bourgogne, le bocage est un élément essentiel de son patrimoine naturel. Il occupe en effet la majeure partie de l'espace naturel bourguignon : ce sont près de 40 000 kms de haies qui sillonnent le territoire régional.

Il existe 4 types de haies bourguignonnes :

- des haies basses (d'une hauteur de 2 à 2,50 m) « au carré » ;
- des haies basses comprenant un à cinq arbres par 100 ml ;
- des haies arbustives moyennes ou hautes ;
- des haies arborées ou boisées de plus de cinq arbres par 100 ml.

Toutefois, la Bourgogne a perdu près de 40 % de son bocage en 50 ans, entre 1950 et 2000 (étude OREB, 2000). La Bresse, avec la Puisaye et le Bazois, font partie des terroirs où les haies ont le plus régressé.

Depuis 1950, le recul très important du bocage s'explique par des facteurs à la fois politiques, économiques, techniques et culturels : mutation de l'agriculture, diminution des actifs agricoles, mécanisation, coût de l'énergie, évolution des systèmes de polyculture-élevage et d'élevage laitier au profit des grandes cultures...

Par ailleurs, le bocage du territoire connaît également une homogénéisation de son profil due à l'utilisation d'outils d'entretien des haies, mais aussi à l'application d'un cahier des charges inadapté lié aux mesures agro-environnementales, obligeant les exploitants à pratiquer un entretien annuel systématique. Cela a entraîné une régression des haies hautes et larges au profit de haies plus basses et surtout plus étroites.

Sous-trame des milieux prairiaux et bocagers



LEGENDE

Légende de RB_BOCAGE



Légende de CONTINUUM_PRAIRIE



Légende de CORRIDOR_PRAIRIE_ZONE



Légende de RB_PRAIRIE_HUMIDE



Source : EVEN Conseil

C'est dans ce contexte, que le Conseil Régional de Bourgogne a lancé, en 2005, un plan de sauvegarde du bocage pour enrayer la disparition des haies. Chaque année, un appel à projets encourage et soutient des initiatives de plantation et de restauration des haies. Ces aides ciblent à la fois collectivités locales, agriculteurs, particuliers, associations... Toutefois, les plantations ne compensent pas les arrachages. Cependant, on peut noter des développements spontanés sur le linéaire d'anciennes clôtures.

Le bocage reste néanmoins encore bien présent dans cette région, notamment du fait d'un phénomène de régression plus tardif que dans d'autres régions, et sa prise en compte dans la Trame Verte et Bleue pourra jouer un rôle favorable à la conservation de ces milieux ayant un rôle de corridor écologique pour la biodiversité. On observe en Bresse un gradient géographique nord/sud et ouest/est qui se dessine, du bocage le moins dense - voire disparu - vers le plus dense, en lien avec l'évolution des productions agricoles de la région.

En outre, les bocages fournissent de nombreux services et présentent un intérêt particulier dans de nombreux domaines. A la fois pour l'agronomie (ayant un rôle de »brise vent pour les cultures, le bétail et les bâtiments, mais aussi pour la production de fruit), pour la production d'énergie (via la coupe et la récolte de bois de chauffage), pour la biodiversité (ces milieux constituent des abris pour la faune sauvage par exemple : insectes pollinisateurs et prédateurs des ravageurs de culture), pour la qualité de l'eau (via la filtration), pour la protection des sols et la lutte contre les crues. Par ailleurs, le bocage est vu comme un patrimoine naturel et culturel qui participe à l'attractivité du territoire et à la qualité des paysages.

Une étude menée par l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne porte sur le bocage du territoire et a pour objectif de le qualifier notamment au regard du potentiel de valorisation agricole, énergétique et écologique. Cette étude se base sur l'analyse d'un échantillon observé sur quelques communes du territoire du SCoT. De grandes caractéristiques des haies bressanes ont ainsi pu être identifiées.

En effet, la structure et la composition des haies de la Bresse bourguignonne sont pour la plupart adaptées pour fournir un abri, un site de reproduction et de nourrissage pour bon nombre d'espèces. Les haies offrent donc de nombreux services en termes de biodiversité dus en partie à la diversité des espèces végétales présentes et aux différentes morphologies des haies.

La majorité des haies appartient aux agriculteurs et sert à délimiter les parcelles agricoles. Ce sont généralement ces mêmes exploitants agricoles qui entretiennent les haies en fonction de leurs besoins liés à leurs activités agricoles.

Les haies ont des rôles très importants en ce qui concerne la protection des milieux en général, qu'il s'agisse d'un soutien à la production agricole ou du maintien de la bonne qualité environnementale de ceux-ci. Il est, dans la plupart des cas, possible d'améliorer efficacement ces effets par un entretien adapté qui passe par un comblement des ruptures de haies, un maintien d'arbres anciens et par l'abandon de certaines souches ainsi que par l'entretien voire la restauration des fossés et talus. L'implantation de bandes enherbées, notamment en bord de cours d'eau, semble également importante.

Il est à noter qu'au niveau des zones de grandes cultures, les haies ont pratiquement disparu afin d'optimiser l'espace exploitable. Cet arrachage intensif constitue une dégradation pour l'environnement (érosion des sols, risque accru d'inondations, pollution des eaux...).

- Les prairies

Lorsque l'on appréhende les prairies sous l'angle du botaniste, les prairies bressanes apparaissent comme extrêmement variées et, de façon localisée, très riches en espèces rares. De nombreux types de prairies sont présents sur le territoire, principalement dans les vallées. Les prairies hors de ce contexte sont assez similaires mais beaucoup plus menacées en raison d'un morcellement géographique. Les prairies fauchées temporairement inondées, proches de celles présentes en Val de Saône, constituent des trésors de biodiversité en Bresse.

Plusieurs types sont présents suivant la durée d'immersion : depuis la prairie à Fromental, plus sèche, à la prairie à Gratiolle officinale et à la prairie hygrophile des dépressions longuement inondables à Oenanthe fistuleuse et Laïche des renards. De nombreuses espèces rares y sont présentes.

En Bresse bourguignonne, les prairies représentent 24.73% de l'occupation du sol. On note ponctuellement que des peupleraies difficilement valorisables (mauvaise adaptation au terrain, attaques de parasites, entretien insuffisant) sont reprises par des exploitants agricoles et transformées en prairies.

Les principales menaces pesant sur les prairies de la Bresse sont les changements de pratiques agricoles consistant à convertir les prairies en cultures. Il n'existe pas de réglementation qui interdit le retournement de prairies tant qu'il n'y a pas de destruction d'espèces patrimoniales protégées. Cependant, des outils sont en train de se mettre en place, notamment dans la Politique Agricole Commune (PAC), et les retournements de prairies sont plus contraints depuis 2010. De plus, il y a obligation de garder une surface en herbe pour les agriculteurs.

Dans les prairies pâturées, le piétinement et l'eutrophisation sont également très fréquents, conduisant à une banalisation du cortège floristique.

En tant que structure animatrice Natura 2000, l'EPTB est responsable de l'animation et de la contractualisation agricole en partenariat avec les Chambres d'agriculture. Ainsi, depuis 2008, grâce au concours de la profession agricole, près de 2 000 ha de prairies humides sont engagés en MAEt. Ces MAEt sont des contrats de cinq ans passés entre l'État et l'exploitant qui est rémunéré proportionnellement au niveau d'exigence environnementale du cahier des charges qu'il doit respecter.

Plusieurs types de MAEt sont ainsi proposés : la reconversion de cultures en prairies, des fauches plus ou moins tardives en fonction des enjeux parcellaires, la gestion par pâturage extensif, l'entretien de haies (hautes ou basses), l'entretien d'arbres « têtards » et l'entretien des mares.

Sur les sites Natura 2000 situés en Bresse, un des objectifs prioritaires est le maintien des prairies extensives de fauche et de pâture, avec la sauvegarde de la faune et de la flore qui leur sont associées, avec, en fil rouge, la préservation des derniers couples de Râle des genêts du Bassin de la Saône.

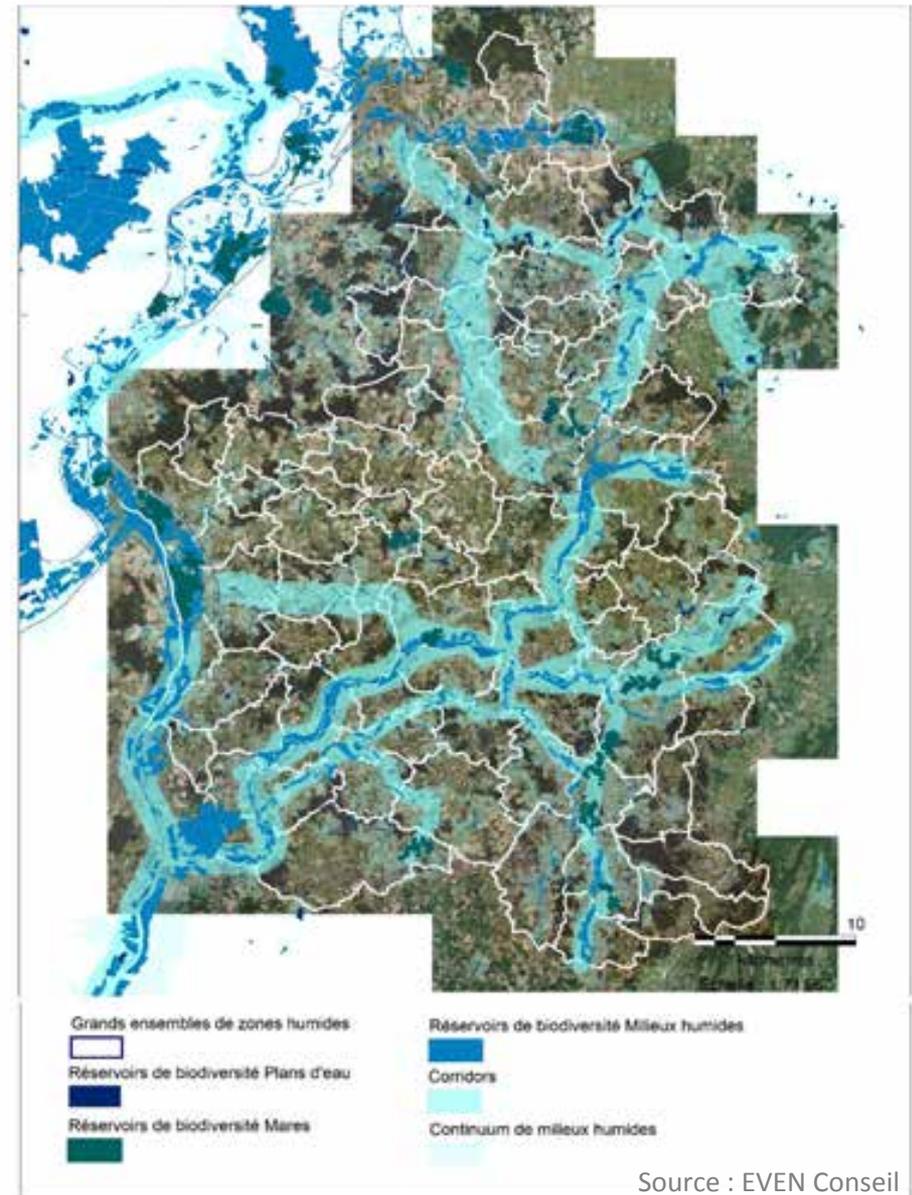
➤ La sous-trame des plans d'eau et zones humides

Cette sous-trame « Plans d'eau et zones humides », intégrant l'ensemble des zones humides de la Bourgogne (grands plans d'eau, étangs, mares et l'ensemble des zones humides associées) et leurs conductivités pouvant être des espaces non humides mais favorables au déplacement des espèces des milieux humides.

Les zones humides ont un rôle primordial de par la gestion des ressources en eau (via la régulation du régime des eaux et le maintien de leur qualité) et de par leur importante productivité et diversité biologique ce qui en font des zones d'intérêt majeur qu'il est essentiel de préserver.

La Bourgogne compte actuellement plus de 8 500 étangs et réservoirs. Par le passé ces milieux jouaient un rôle important pour les questions d'alimentation et d'énergie. Aujourd'hui, les étangs présentent un intérêt économique. En effet, plus de la moitié des étangs voire les 2/3 sont utilisés pour la chasse : location d'étangs, lâchage de canards, équipement, déplacements ou logement des chasseurs sont autant d'activités qui participent à l'économie du Pays. Dans une moindre mesure la pisciculture génère une activité avec sa valeur propre : carpes, brochets, tanches et perches sont produits. De plus, certains étangs sont le siège d'activités de loisirs, d'agrément comme la pêche.

Concernant l'état des lieux des zones humides, une étude sur leur recensement a été menée à l'échelle de la Bresse bourguignonne. On dénombre via cet inventaire cartographique pas moins de 14 000 hectares de zones humides.



Le territoire est en effet caractérisé par une forte densité de zones humides, de types très variables. On distingue ainsi :

- les masses d'eau stagnante (étangs, mares),
- les vallées des grandes rivières et les zones humides associées (Seille, Solnan, Brenne, etc.),
- les zones humides sur les parties « hors vallées » de ce territoire, sur les petites collines et les petits vallonnements.

Le maillage d'étangs est une des caractéristiques écologiques de la Bresse. Le territoire abrite une variété d'étangs de taille, d'état de conservation et d'ancienneté divers. Beaucoup d'étangs abritent de très nombreux habitats et espèces remarquables, allant de l'eau libre à la forêt riveraine en passant par des roselières et des saulaies riveraines. Ces mosaïques d'éléments qui s'enchaînent sont souvent liées à des gestions particulières des niveaux d'eau, avec notamment la pratique de baisse de niveau de fin d'été ou d'assecs complets, moins fréquents en Bresse mais d'usage courant en Dombes. La vidange de l'étang permet alors à tout un cortège de plantes spécifiques, comme la Laïche bohème (*Carex bohemica*), de se développer sur les vases ou argiles nues mises à l'air libre. Le patrimoine est ici très lié à l'intervention de l'homme mais nécessite un certain respect de ses fonctionnements naturels.

Les étangs de la Bresse hébergent également une avifaune patrimoniale (telle que le Héron pourpré ou encore le Busard des roseaux) et de nombreuses espèces de libellules dont 2 à forte valeur patrimoniale.

Petit patrimoine à part entière, les mares concentrent souvent un riche patrimoine naturel avec cependant une très grande variabilité d'états et de situations (mares forestières, mares prairiales en conditions alluviales, etc.). En effet, l'appellation de « mare » est un terme générique qui recouvre de multiples réalités.

Dans le cadre du programme Réseaux Mares de Bourgogne, le conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNPB) a mené en 2009 une étude sur la végétation des mares de la Bresse bourguignonne et ont identifié différents facteurs pouvant représenter une menace pour ces milieux.

Savigny-sur-Seille



Source : EVEN Conseil

L'étude a été réalisée sur 253 mares (parmi les 2273 recensées) et a montré que ces zones constituent des refuges pour des espèces patrimoniales ou déterminantes (telles que la Grande urticaire, la Marsilée à quatre feuilles, le Potamot filiforme etc...) quand elles se trouvent dans des secteurs moins propices à la biodiversité, tels que le paysage agricole de la Bresse. On note qu'une bonne partie de celles-ci est associée aux vallées du territoire.

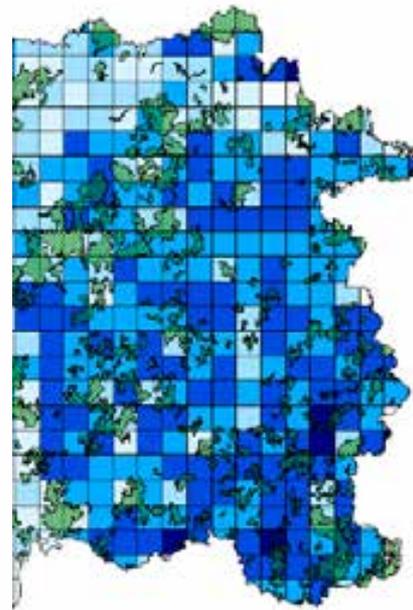
L'étude du réseau de mares de Bourgogne démontre que la Bresse bourguignonne est l'une des régions naturelles régionales présentant la plus forte densité de mares mais également la connectivité inter-mares (connexion d'une mare à plus de 10 autres mares) la plus importante. Cette dernière s'élevant à plus de 90%. Cela souligne l'importance de ces milieux dans la Trame Verte et Bleue notamment en termes d'espaces relais participant aux continuités écologiques locales.

Les principales menaces pesant sur le patrimoine végétal de la Bresse sont en partie liées à la diminution des surfaces de zones humides :

- les changements de pratiques agricoles (conversion des prairies en culture) ;
- l'intensification des pratiques agricoles ;
- l'abandon des mares qui conduisent à un comblement naturel.

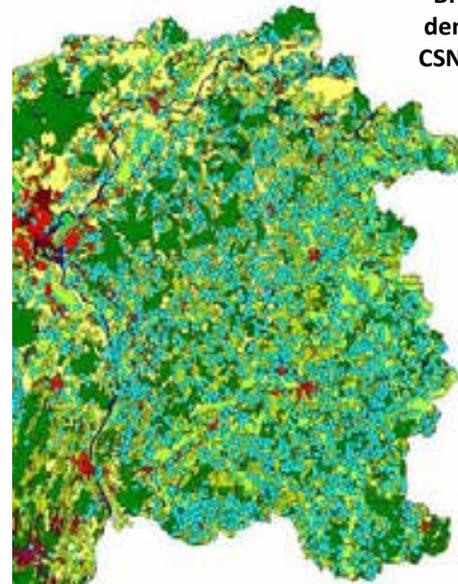
Ces milieux restent menacés et une régression liée aux pressions anthropiques a été évaluée à 50% à l'échelon national entre 1980 et 2000. C'est dans ce contexte que les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs concernés se mobilisent pour mettre en place des outils et des dispositifs destinés à leur préservation et à leur restauration. C'est le cas notamment du programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse qui permet notamment de :

- faciliter le développement de la connaissance par la réalisation d'inventaires ;
- développer et soutenir des actions de préservation et de restauration des zones humides ;
- accompagner techniquement les acteurs locaux via la mise en place et le soutien de réseaux d'appui technique ;
- renforcer l'incitation autour de la préservation et de la gestion des zones humides par la politique contractuelle.



Source : CSNB

**Recensement des mares en
Bresse bourguignonne et
densité de mares par km² -
CSNB – Réseau de mares de
Bourgogne**



› La sous-trame des cours d'eau et milieux humides associés

Elle comprend les rivières et les zones humides directement connectées.

La Bourgogne est riche d'un réseau hydrographique particulièrement dense et de bonne qualité. Les secteurs les plus remarquables correspondent aux grands axes fluviaux (Saône, Loire, Allier) et aux zones particulièrement riches en rivières rapides (Morvan, Charollais...).

Les cours d'eau et voies d'eau représentent 0.60 % du territoire de la Bresse bourguignonne. Ce territoire est délimité par des bordures nettes avec 2 rivières : le Doubs au nord et la Saône à l'ouest.

L'aménagement de ces cours d'eau est également une compétence intercommunale répartie entre différents EPCI du territoire, syndicats par petit bassin versant ou communauté de commune (celle du canton de Cuiseaux). Il existe 10 syndicats intercommunaux d'aménagement de bassins versants et de rivière sur le territoire de la Bresse bourguignonne. Un contrat de rivière est appliqué sur le bassin de la Seille alors qu'un contrat de vallée inondable concerne la Saône. Avec la réflexion engagée sur le Doubs et son affluent la Guyotte, le territoire sera intégralement couvert par ces programmes pluriannuels d'actions.

Par ailleurs, il existe un délai d'objectif de bon état global des masses d'eau allant de 2015 (pour 15 masses d'eau) à 2021 (pour 22 masses d'eau) et 2027 (pour 12 masses d'eau).

- Qualité des cours d'eau

Concernant l'état écologique des cours d'eau, le Doubs, la Saône, la Seille (Seillette et Brenne) jusqu'à Frangy en Bresse sont en bon état (2010-2011) ainsi que le Ruisseau de la Blaine (2009). Par contre, la Florence, la Sablonne et la Seille entre Frangy en Bresse et Louhans-Chateaufort ont été décrétées en état médiocre (2010-2011) ainsi que la Sâne Vive et la Sâne (2009).

Vallée de la Seille



Source : EVEN Conseil

Vallée du Doubs



Source : EVEN Conseil

Pour ce qui est de l'état chimique, la Seille entre Frangy en Bresse et Louhans, et le Ruisseau de l'Etang du Villard sont en bon état. Par contre la Sône (Sône vive, Sône morte) et la Seille depuis Louhans, ainsi que le Doubs et la Saône font face à des pollutions diffuses et ponctuelles.

Il existe des sources de rejets et de pollutions importantes comme:

- des pollutions industrielles de l'eau dont deux importantes (Groupe Bigard à Cuiseaux et LDC Bourgogne à Louhans) ;
- des stations d'épurations, dont celle de Louhans, qui sont en surcharge et sont donc polluantes.

On constate qu'il n'y a aucun cours d'eau en Bresse bourguignonne qui est de très bonne qualité écologique. Toutefois, certains cours d'eau sont de bonne qualité. Il s'agit :

Au nord du territoire :

- du Doubs du barrage de Crissey à la confluence avec la Saône ;
- du Ruisseau de Armetières ;
- de la rivière la dorme ;

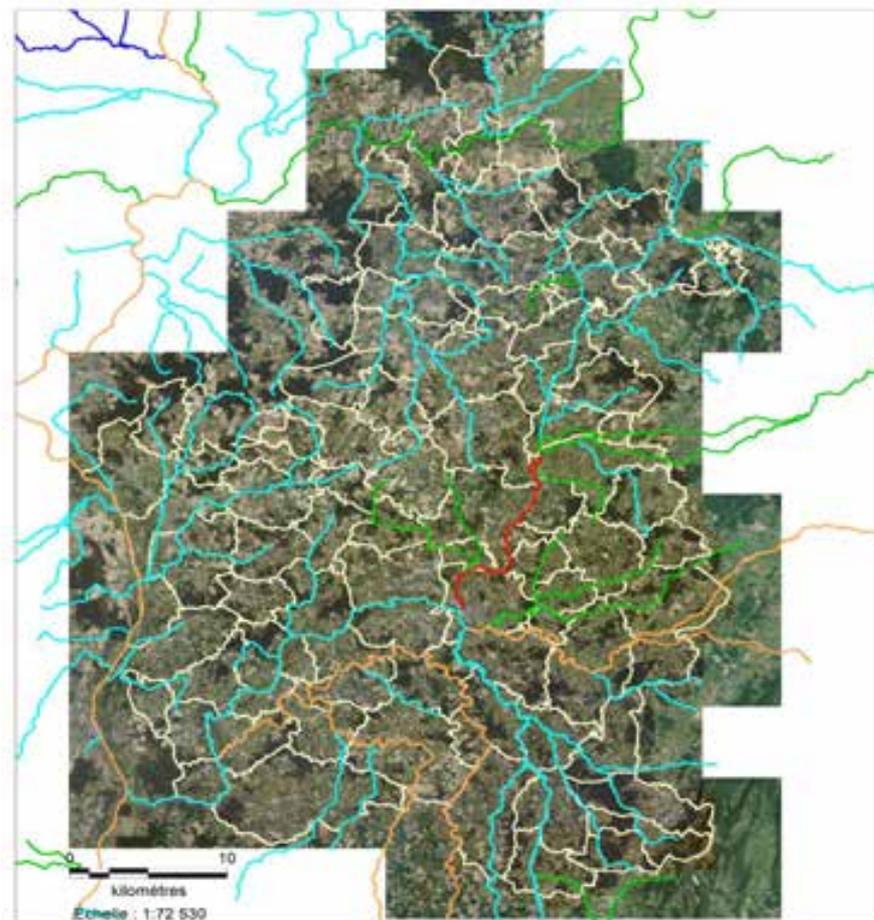
Dans le centre du territoire :

- la Seillette bras aval de la Seille ;
- la Seille de sa source à la confluence avec la Brenne ;
- du Ruisseau la Boissine ;
- du Ruisseau la Servonne ;
- du Ruisseau de Blaine ;

Au sud du territoire :

- du Ruisseau Besançon.

Carte détaillant la qualité des cours d'eau de la Bresse Bourguignonne



ESU_QUALITE_ME par ETAT_ECO

— TBE	— MED
— BE	— MAUV
— MOY	— indéterminé

Source : EVEN Conseil,
DREAL

La majorité des cours d'eau de la Bresse Bourguignonne présente une qualité écologique moyenne. Deux cours d'eau situés au Sud du territoire ont un état écologique médiocre (la Vallière Sonette incluse et la Sanes). Seul le cours d'eau qui traverse Louhans-Chateaurenaud (dont l'urbanisation est très dense) est de mauvaise qualité écologique.

On observe 2 sites classés Natura 2000 liés à deux cours d'eau :

- le site Natura 2000 « Basse vallée de la Seille » qui porte sur la partie aval du cours de la rivière Seille, dans le secteur de Louhans, à la confluence avec la Saône ;
- le site Natura 2000 « Basse vallée du Doubs et étangs associés » qui est localisé en Saône et Loire. Il se compose de trois entités majeures dont le lit mineur du Doubs entre Fretterans et Navilly et son espace inondable, limité par un réseau de digues où sont présents des milieux et des forêts alluviales.

La diversité des habitats naturels issus de la dynamique naturelle de ces deux cours d'eau est favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs, migrants ou hivernants.

c. Les réservoirs de biodiversité de la Bresse bourguignonne

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité (remarquable et ordinaire) est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou une partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Par ailleurs, ils comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L. 371-1 II et R. 371-19 II du code de l'environnement).

➤ Méthodologie pour la détermination des réservoirs de biodiversité

La déclinaison du SRCE à l'échelle de la Bresse bourguignonne sous-entend de porter une attention particulière à la définition des réservoirs de biodiversité locaux.

La première étape a consisté en la vérification de la bonne prise en compte dans les réservoirs de biodiversité des périmètres témoignant de la richesse écologique du territoire tels que les ZNIEFF, Natura 2000, arrêtés de protection de biotope, etc...

L'identification des réservoirs de biodiversité nécessitait donc dans un premier temps de faire un croisement cartographique entre les données du SRCE à l'échelle de la Bresse bourguignonne et ces périmètres. Ceci, dans le but de faire ressortir ceux qui n'étaient éventuellement pas pris en compte dans les réservoirs déterminés par le SRCE.

Il est en effet apparu que certains périmètres n'étaient pas totalement couverts par un réservoir du SRCE. Aussi, après une vérification de l'occupation du sol sur la base de la photo aérienne, les périmètres ont pu être confirmés ou modifiés.

Deux principales évolutions ont alors été réalisées :

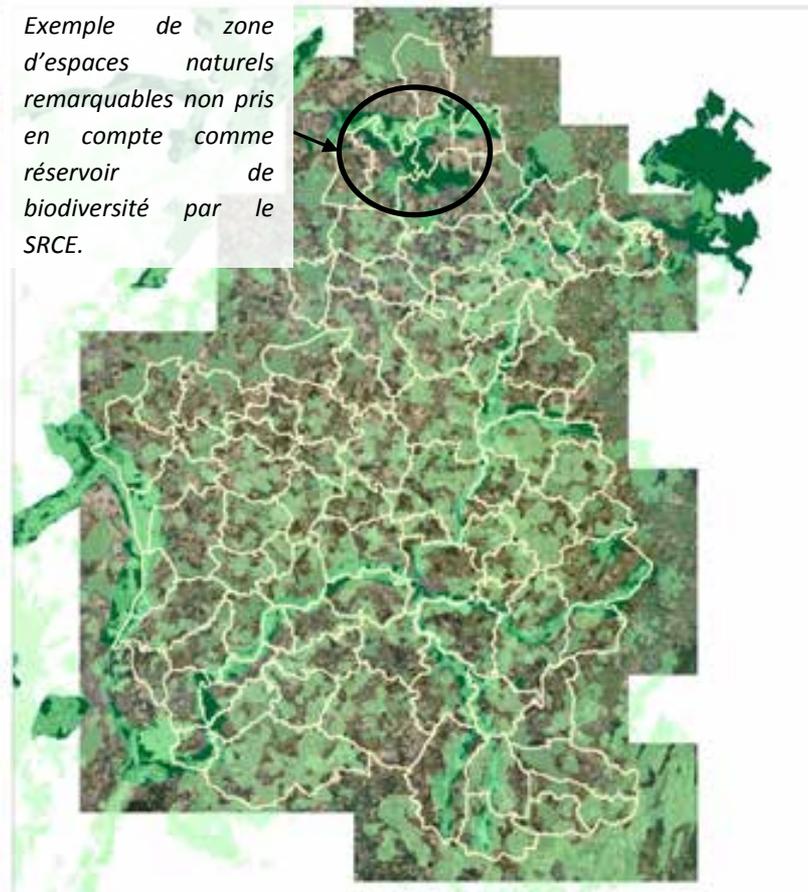
- la reconnaissance des sites gérés par le CEN Bourgogne en tant que réservoirs de biodiversité ;
- la conservation du périmètre tel qu'établi par le SRCE concernant la vallée du Doubs du fait de grandes cultures dont l'intérêt écologique est très faible.

Les propositions de modifications ont fait l'objet d'une présentation aux acteurs locaux et partenaires concernés afin de valider ces adaptations.

Dans un deuxième temps, en se basant toujours sur le fichier initial du SRCE et la photographie aérienne (occupation du sol), nous avons vérifié pour chaque sous trame la « légitimité » de ces réservoirs, en intégrant parfois une source de données supplémentaire. Ainsi, la sous-trame des milieux forestiers a été évaluée en prenant en compte la BDTopo. Les inventaires régionaux des zones humides ont été pris en compte lors de l'analyse des réservoirs de biodiversité de la sous-trame concernée.

Carte de croisement des réservoirs de biodiversité et des espaces naturels remarquables en Bresse Bourguignonne

Exemple de zone d'espaces naturels remarquables non pris en compte comme réservoir de biodiversité par le SRCE.



LEGENDE

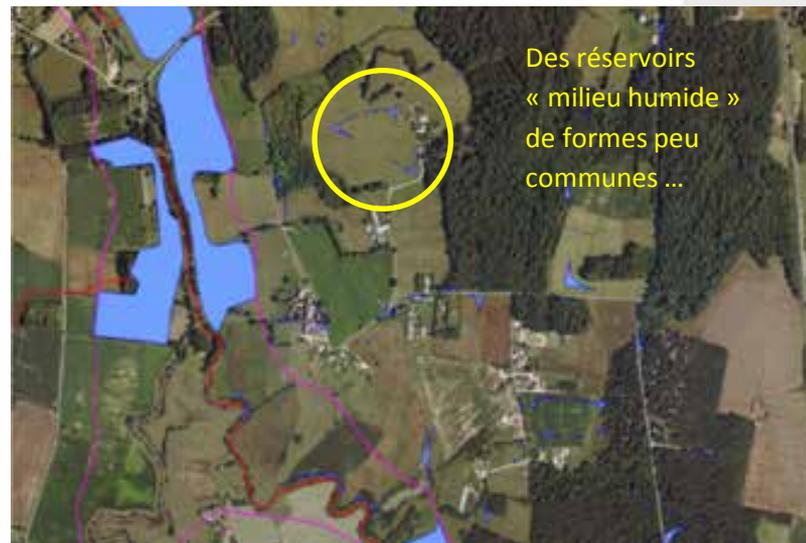


Source : EVEN Conseil, DREAL

De cette manière, certains réservoirs ont été modifiés, créés ou encore supprimés si les données ne justifiaient pas la présence d'un réservoir (soit car inexistant, éparse, en mauvais état, etc...).

- Exemple de réservoirs supprimés :

Des réservoirs plans d'eau et milieux humides



Des réservoirs bocagers



Source : EVEN Conseil

Source : EVEN Conseil

- Exemple de réservoir étendu :

Des réservoirs bocagers et réservoirs « mares »

Concernant les **réservoirs mares**, un faible nombre avait été identifié par le SRCE. Toutefois, l'inventaire des mares réalisé par le CEN démontrait l'importance de ces entités dans le territoire. Nous avons donc défini de nouveaux réservoirs de biodiversité spécifiques aux mares et basés principalement sur la densité de celles-ci ainsi que la compacité du réservoir obtenu. Une vérification de leur réelle existence avec la photographie aérienne était également nécessaire.

Par ailleurs, sur la demande des acteurs locaux, la proximité de milieux potentiellement intéressants pour les espèces concernées, notamment des cours d'eau ou des boisements, a également été prise en compte.



Source : EVEN Conseil



Source : EVEN Conseil

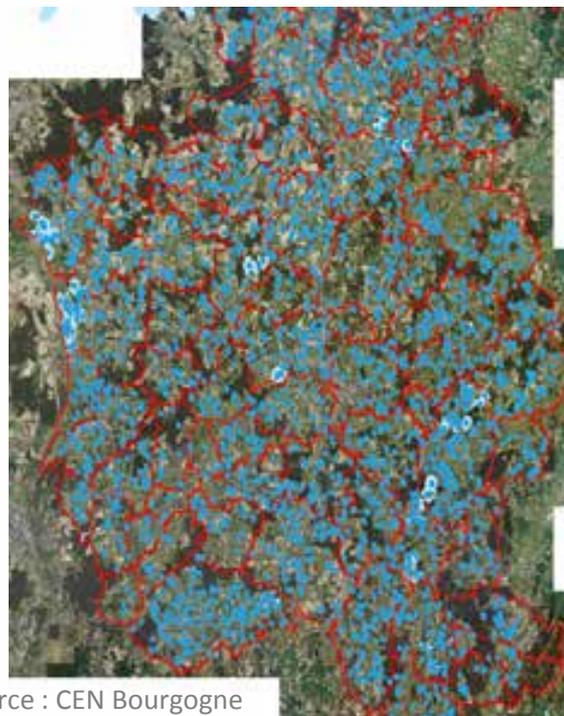


Illustration de l'importance des mares sur le territoire justifiant la définition de nouveaux réservoirs

Source : CEN Bourgogne

› Les espaces remarquables majoritairement constitutifs des réservoirs de biodiversité locaux

Le territoire compte de nombreux espaces relevant de divers périmètres d'inventaire, de protection ou de gestion soulignant la richesse écologique de la Bresse bourguignonne. Ils sont ainsi à la base de la définition des réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue locale puisqu'ils abritent des habitats et espèces remarquables et patrimoniaux. Les espèces présentes en Bresse, notamment liées à ces espaces, sont détaillées en annexe de ce document.

Les réservoirs de biodiversité devront faire l'objet d'outils de protection forte et adaptée dans le DOO du SCoT afin de les préserver et d'en assurer l'intégrité et la qualité.

- Arrêté de protection de biotope

L'arrêté de protection de biotope a pour vocation la conservation de l'habitat d'espèces protégées. C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental, dont la mise en œuvre est relativement souple. Il fait partie des espaces protégés relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées mise en place actuellement, et se classe en catégorie IV de l'UICN en tant qu'aire de gestion.

La réglementation instituée par l'arrêté consiste essentiellement en interdiction d'actions ou d'activités pouvant nuire à l'objectif de conservation du ou des biotopes (et non des espèces elles-mêmes). Les interdictions édictées visent le plus souvent : l'écobuage, le brûlage des chaumes, le brûlage ou broyage de végétaux sur pied, la destruction de talus ou de haies, les constructions, la création de plans d'eau, la chasse, la pêche ou encore certaines activités agricoles telles que l'épandage de produits anti-parasitaires, l'emploi de pesticides, les activités minières et industrielles, le camping, les activités sportives (telles que motonautisme ou planche à voile par exemple), la circulation du public, la cueillette...

L'arrêté de protection de biotope ne comporte pas de mesures de gestion, il est limité à des mesures d'interdiction ou d'encadrement d'activités, susceptibles d'être contrôlées par l'ensemble des services de police de l'Etat..

Toutefois, si aucune gestion n'est prévue dans le cadre d'un arrêté de biotope, il est souvent constitué d'un comité scientifique ou consultatif de suivi comprenant plusieurs partenaires dont la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de la Nature, les associations et les communes concernées.

- L'APB de la Basse vallée du Doubs (FR3800083)

Long de 450 km, le Doubs prend sa source à Mouthe dans le massif du Jura. Rivière encaissée dans sa partie amont, elle débouche à Dole dans la plaine du Finage. Caractérisée par sa confluence avec la Saône, à Verdun-sur-le-Doubs, par de nombreux méandres et bras morts, ce tronçon est appelé Basse Vallée du Doubs.

Reconnue pour la diversité de ces milieux (prairies humides, grèves sableuses, îles, forêts alluviales...), la Basse Vallée du Doubs abrite une grande richesse floristique et ornithologique.

Espèce emblématique de la Basse Vallée du Doubs, le guêpier d'Europe s'installe en colonie sur les rives. Il utilise les falaises sableuses modelées par l'érosion comme sites de nidification, il y creuse une galerie et une chambre qui lui servent de nid.

Le petit nénuphar est une plante des eaux calmes. Il pousse en eaux peu profondes dans les bras-morts, les étangs. C'est une espèce très sensible à la qualité de l'eau. Protégée en Bourgogne, elle est présente dans les vallées de la Loire, de la Saône et du Doubs.

L'arrêté préfectoral de création de l'APB date du 2 juillet 1992. Il a été modifié récemment en 2009. Le périmètre du site concerné s'étend sur 1 480 ha et concerne les communes suivantes :

- Lays-sur-le-Doubs, Longepierre, Charette-Varennes, Navilly, Purlans, Fretterans.

L'arrêté encadre donc strictement les activités qui peuvent avoir lieu dans ce site afin d'en assurer la préservation.

Vue sur le Doubs - Lays-sur-le-Doubs



Lays-sur-le-Doubs

Le guêpier d'Europe



Source : randonnées-vtt.fr

Source : oiseaux.net

- Les réserves naturelles nationales

Les réserves naturelles nationales sont des territoires d'excellence pour la préservation de la diversité biologique et géologique, terrestre ou marine, de métropole ou d'outre-mer. Elles visent une protection durable des milieux et des espèces en conjuguant réglementation et gestion active. Cette double approche est une particularité que les réserves naturelles nationales partagent avec les parcs nationaux et les réserves naturelles régionales et de Corse.

Les réserves naturelles nationales forment ainsi des noyaux de protection forte le plus souvent au sein d'espaces à vocation plus large tels que les parcs naturels régionaux, les sites Natura 2000 et les parcs naturels marins. Elles sont complémentaires des réserves naturelles régionales et de Corse, des parcs nationaux et des arrêtés préfectoraux de protection de biotope, avec lesquels elles constituent l'essentiel du réseau national des espaces naturels à forte protection réglementaire. Elles se distinguent toutefois des arrêtés de protection de biotope par la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale.

Un plan de gestion de réserve naturelle nationale a une durée de validité de 5 ans et comporte plusieurs parties :

- une description et une analyse de l'état initial de la réserve,
- une évaluation de la valeur patrimoniale (et définition d'objectifs de gestion),
- une programmation des opérations,
- les modalités d'évaluation du plan.

Le contenu des plans de gestion varie en fonction des prescriptions du décret de classement et des objectifs de gestion.

Le plan de gestion est validé, après avis du Conseil national de protection de la nature pour le premier et du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour les suivants, par arrêté préfectoral.

Les recommandations et orientations du plan de gestion sont suivies par le préfet dans le cadre des actes qu'il doit prendre en application de la décision de classement (arrêtés généraux réglementant la circulation par exemple, ou autorisations individuelles d'activités).



- La réserve Naturelle Nationale de la Truchère-Ratenelle (FR3600049)

Les dunes de sables éoliens, la tourbière et l'étang de la Réserve Naturelle de La Truchère-Ratenelle, au Sud-est de Tournus, non loin de la confluence Saône-Seille, est un site majeur pour la conservation des plantes aquatiques ou de système dunaire et un lieu remarquable pour les oiseaux tant migrants que nicheurs.

Milieu désertique et zones humides se côtoient à quelques mètres l'un de l'autre : des dunes de sable, milieu étonnant recouvert de mousses et de lichens, une tourbière de 5-6 ha ou encore un étang dont le marais alentour prend la forme d'un labyrinthe végétal.

Les divers suivis ornithologiques mis en place dès les années 1970 ont confirmé l'intérêt du site. Le site est aujourd'hui reconnu comme un site entomologique majeur en Bourgogne abritant de nombreuses espèces dont certaines sont protégées, comme le Cuivré des marais ou le Damier de la succise.

C'est aussi une terre d'accueil des oiseaux migrants et nicheurs : Rousserolle effarvate, Locustelle tachetée, Bruant des roseaux...

Côté flore, il est possible d'observer des espèces protégées des sols pauvres et/ou tourbeux comme la Drosera à feuilles rondes et la Drosera intermédiaire, des espèces protégées des zones humides comme le Peucedan des marais en bordure d'étang ou l'Hottonie des marais dans les zones d'eau libre.

Sur les dunes de sable, c'est une petite graminée caractéristique des milieux pauvres et secs que le visiteur pourra remarquer : la Canche blanchâtre.

Toutes ces découvertes ont ainsi permis la création de la Réserve Naturelle Nationale de La Truchère-Ratenelle le 3 décembre 1980 sur plus de 93 ha. En 1990, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne est nommé gestionnaire de la Réserve par le Préfet de Saône et Loire.

Le périmètre du SCoT ne concerne que la partie est de cet espace remarquable, abritant un étang, des marais et des boisements.

Etang Fouget (Réserve naturelle de la Truchère-Ratenelle)



Source : reserve-naturelles.org

- NATURA 2000

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000. Avec près de 25 000 sites terrestres et marins, il s'agit du plus vaste maillage de sites protégés au monde.

Ce réseau mis en place en application de la Directive "Oiseaux" de 1979 et de la Directive "Habitats" de 1992 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Le réseau européen Natura 2000 comprend deux types de sites :

- des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Chaque Etat membre est tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de certaines espèces rares et en danger ainsi que des types d'habitats communautaires, présents sur son territoire, en vue de leur intégration dans le réseau Natura 2000.

Une fois désignés, ces sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés.



Le site s'étend sur 4 093 ha et se décompose en trois entités majeures :

- le lit mineur du Doubs, de Fretterans en amont à Navilly en aval, et son espace de liberté limité par un important réseau de digues entre lesquelles se distribuent principalement des milieux prairiaux, et des forêts alluviales. Présentant un fonctionnement tantôt en tressage, tantôt en méandrage, le cours du Doubs, très dynamique, façonne des zones d'atterrissement et des zones d'érosions marquées par des falaises. Une succession d'îles, bras morts et grèves alluviales amène à évoquer une " petite Loire " pour décrire les paysages liés au Doubs.
- la plaine du Doubs est largement dominée par les terres cultivées mais comporte sur plus d'un tiers de sa surface en ZPS des espaces prairiaux discontinus. Elle est marquée par un paysage très ouvert où les haies sont relictuelles, concentrées sur les îlots de prairies les mieux préservés. Ces derniers se trouvent essentiellement entre Navilly et Frontenard et dans les vallées des ruisseaux de la Charetelle et de la Breux, de Charrette jusqu'à Pierre-de-Bresse. Un corridor prairial existe ainsi entre l'espace inondable du Doubs et le plateau bressan.
- la frange du plateau bressan où le site porte sur 3 ensembles d'étangs, localement bordés de boisements humides. D'origine intégralement artificielle, les plans d'eau sont à vocation première piscicole et comptent un environnement avant tout forestier. Quelques-uns comptent des franges prairiales et des cultures.

L'intérêt patrimonial de la zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO), décrite en 1986, réside en premier lieu dans la présence de 4 espèces nicheuses d'intérêt communautaire liées à la dynamique fluviale active, en particulier :

- 2 espèces trouvent ici leur second site de reproduction pour la Bourgogne (après celui de la Loire) :
 - l'Oedicnème criard, espèce des steppes ouvertes, en régression à l'échelle nationale ;
 - la Sterne Pierregarin, espèce inféodée aux bancs de graviers pour sa reproduction, composant sur le Doubs sa seule population du bassin du Rhône ;

Aurore sur la plaine du Doubs



Source : cartesfrance.fr

- 1 espèce compte en basse vallée du Doubs son unique site de reproduction pour la Bourgogne, la Gorgebleue à miroir blanc, inféodée aux zones humides (roselières, saulaies basses) présentes essentiellement le long du lit inondable et dans les bras morts. Cette espèce est ici en déclin, car insuffisamment prise en compte dans les orientations de gestion passée ;
- 4 espèces de Hérons d'intérêt communautaire viennent également s'alimenter régulièrement sur le site: l'Aigrette garzette, le Héron bihoreau, le Héron pourpré et le Blongios nain. Autre héron d'intérêt communautaire, la Grande Aigrette compose en Basse vallée du Doubs sa plus grande population hivernante de Bourgogne.

Au sein des prairies et zones bocagères, 2 espèces d'intérêt communautaire ressortent :

- la Pie-grièche écorcheur, petit passereau insectivore, maintient une population nicheuse importante ;
- à l'opposé, le Râle des genêts, espèce figurant à la liste des oiseaux mondialement menacés de disparition, est au bord de l'extinction malgré la persistance localement de son habitat, la prairie de fauche.

Au total 49 espèces d'intérêt communautaire (annexe I) sont recensées : 17 nicheuses et 32 migratrices ou hivernantes. Près d'une quinzaine d'autres espèces nicheuses sont reconnues comme déterminantes à l'inventaire des ZNIEFF en Bourgogne et il faut noter d'importants stationnements d'anatidés (Nette rousse, Fuligule milouin, Fuligule morillon).

Les travaux hydrauliques menés sur le Doubs à des fins de protection des zones habitées et d'amélioration agricole (construction de digues, enrochements des berges) ont réduit la superficie des zones inondables et prairiales, au détriment notamment de la reproduction du Râle des genêts. La rectification partielle du lit limite localement la création naturelle de bancs de graviers et de berges érodées, au détriment de la Sterne pierregarin, de l'Œdicnème criard et du Martin-pêcheur.

Répartition des habitats au sein du site

Classes d'habitats	Couverture
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	37%
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	28%
Forêts caducifoliées	15%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	7%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	5%
Prairies améliorées	4%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3%
Pelouses sèches, Steppes	1%

Source : INPN

L'exploitation des granulats dans le lit du Doubs, aujourd'hui interdite (à l'échelle nationale par un arrêté ministériel mais également par un arrêté préfectoral de protection de biotope), est à l'origine d'un enfoncement encore perceptible du lit de la rivière, notamment en amont et en aval des fosses d'extraction. Les habitats connexes au cours d'eau (bras morts, mares, roselières) ne sont plus inondés régulièrement et subissent une accélération du boisement naturel, au détriment du Busard des roseaux, du Blongios nain, du Héron pourpré puis de la Gorgebleue à miroir blanc. L'appauvrissement du lit en graviers limite la disponibilité en îles et en grèves favorables à la Sterne pierregarin et à l'Œdicnème criard.

L'extraction actuelle et passée de granulats dans la vallée alluviale (Navilly, Lays-sur-le-Doubs, Fretterans, Pierre-de-Bresse) restreint également la superficie en prairies, mais bénéficie toutefois à certaines espèces nicheuses ou migratrices (Limicoles) en recréant des milieux pionniers artificiels (étendues de graviers, vasières) autour des gravières en eau.

La fréquentation humaine de certaines zones du Doubs (essentiellement sur Fretterans et Longepierre) est responsable d'échecs réguliers de la reproduction de la Sterne pierregarin et de l'Œdicnème criard, qui se surajoutent aux échecs naturels dus aux aléas climatiques (crues tardives de printemps).

Les pratiques agricoles liées à l'élevage bovin sont garantes du maintien des milieux prairiaux, favorables à la nidification du Râle des genêts et à l'alimentation d'espèces migratrices (Grande Aigrette, Pluvier doré). La modification des pratiques agricoles (amendements et fauches précoces des prairies, retournement de prairies pour la culture de céréales et de maïs) a restreint la superficie en prairies en bordure du Doubs, derrière les digues. Seule la vallée de la Breux et de la Charetelle (Charette, Lays-sur-le-Doubs, Pierre-de-Bresse) et certaines zones au bord du Doubs (Longepierre, Lays-sur-le-Doubs, Fretterans), encore en majorité prairiales, peuvent constituer le dernier refuge local pour le Râle des genêts.

Prairie de fauche



Source : CEN Lozère

Les queues marécageuses des étangs se combleront naturellement et se peuplent de saules, écartant le Busard des roseaux, le Héron pourpré, le Blongios nain, au profit de la Gorgebleue à miroir, de l'Aigrette garzette et du Bihoreau gris. Le faucardage à but piscicole réduit ponctuellement la superficie des roselières, mais limite le boisement naturel des queues d'étangs au bénéfice des espèces des marais. La gestion de certaines bordures d'étangs à des fins cynégétiques (maintien d'une végétation arbustive et de roselières) est favorable à la nidification de l'avifaune d'intérêt communautaire.

SIC Bresse jurassienne Nord (FR4301306)

Le site Natura 2000 est un complexe d'étangs, de prairies et de bois humides de 8 878 ha qui s'étend sur les deux régions de Franche-Comté (97% sur le Jura) et de Bourgogne (3% sur la Saône-et-Loire). Il recèle par ailleurs un ensemble de communautés végétales intéressantes, aquatiques, forestières, tourbeuses ou prairiales.

Parmi les étangs, il convient de distinguer pour leur grande valeur biologique, ceux du Grand Virolot, Antoine, du Vernois, Vaillant, du Crêt et du Fort, Boisson, Neuf, Monseigneur, de la Choulière, des bois du Beulet et du Marais. La forêt apparaît généralement sur l'une des berges et laisse peu de place aux ceintures végétales.

Ces étangs à Potamot capillaire appartiennent au type méso-eutrophe (non acides et moyennement riches en éléments nutritifs). Ils se distinguent par la présence d'espèces végétales typiques et rares en France ou dans la région, la Marsilée à quatre feuilles, la Renoncule grande-douve protégées en France, ainsi que 6 autres espèces protégées au niveau régional parmi lesquelles le Scirpe de Micheli et le Potamot à feuilles de graminée.

Parmi les habitats forestiers, la chênaie-charmaie mésotrophe est présente sur les terrains qui se ressuyent le mieux ; elle vient en contact avec des chênaies pédonculées qui occupent les terrains humides. Localement, les sols acides hébergent une hêtraie-chênaie acidiphile et les sols engorgés supportent une aulnaie-frênaie. Elle se situe dans les bas-fonds, en bordure des ruisseaux ou encore en ceinture externe des étangs.

Etang Vaillant



Source : chasseursdujura.com

Même si ces forêts humides couvrent une surface plus restreinte, la mosaïque qu'elles constituent avec les autres types confère à l'ensemble une forte valeur écologique. Il convient enfin de noter que ces forêts ont conservé une exploitation peu intensive.

Dans les massifs forestiers, plusieurs ruisseaux (ruisseaux de la Chaux, du bois d'Amont) montrent des caractéristiques significatives de milieux à haute valeur biologique.

Dans les secteurs agricoles, les sols hydromorphes, largement représentés dans la région, font progressivement l'objet de drainages et de mise en culture. Les prairies naturelles (prairies permanentes sans drainage) qui demeurent, en particulier celles de la vallée de la Brenne, sont apparentées à des formations méso-hygrophiles à brome, acidiclinales (légèrement acide) avec une tendance thermophile faiblement liée aux remontées climatiques véhiculées par le couloir rhodanien. La flore est marquée par une orchidée particulière, l'Orchis à fleurs lâches, protégée au niveau régional. Autrefois très répandus en Bresse avant les opérations de drainage, ces éléments méritent d'être sauvegardés par des mesures adaptées.

En plus d'une flore typique et caractéristique, les étangs de Bresse constituent un site exceptionnel de nidification et d'étape pour l'avifaune. Deux espèces habitant les roselières sont particulièrement remarquables. La Bresse regroupe en effet 80% des effectifs régionaux de Héron pourpre: on dénombre sur le site une trentaine de couples nicheurs. Le site est aussi le bastion franc-comtois d'un autre héron, de petite taille, le Blongios nain, espèce très menacée sur le plan national (300 couples estimés en France). Le site abriterait 12 à 16 couples. Autre espèce d'intérêt européen, le Busard des roseaux niche au niveau de certains plans d'eau comme l'étang du Meix ou l'étang Rouge. D'autre part, dans les boisements limitrophes aux étangs, il est possible de rencontrer le Pic cendré ou le Milan noir. Dans les ripisylves et autres plantations bordant les plans d'eau, quelques couples d'un autre rapace, le Faucon hobereau, sont intéressants à signaler.

Répartition des habitats au sein du site

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	20%
Prairies améliorées	20%
Forêts mixtes	20%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10%
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	10%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10%

Source : INPN

Enfin, il convient également de mentionner les batraciens. L'humidité constante, l'imbrication étroite des milieux aquatiques et forestiers, la présence de prairies sont autant de facteurs propices à leur reproduction ; la Bresse constitue ainsi un réservoir batracologique très important. Au sein de ce peuplement, il faut signaler la présence de la Rainette verte, de la Grenouille agile associée au Lézard vivipare et à la Couleuvre verte et jaune, toutes ces espèces étant protégées dans les différents pays européens.

Parmi les insectes présents dans ces habitats humides, une libellule protégée au niveau européen est intéressante à signaler, il s'agit de l'Agrion de mercure, qui se reproduit dans les petits cours d'eau.

D'autre part, certains vieux chênes présents sur le site abritent le Grand Capricorne. Ce coléoptère, dont la larve est xylophage, est lui aussi inscrit à la Directive Habitats en annexe 2.

ZPS Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire (FR2612006)

Le site des « Prairies alluviales et milieux associés de Saône et Loire » s'étend sur 8 980 ha et porte sur 4 secteurs inondables du bassin de la Saône :

- le val de Saône en amont de Chalon-sur-Saône (de Verdun-sur-le-Doubs jusqu'à Bey) comportant un vaste espace prairial de part et d'autre des digues des Epinossous (1 188 ha);
- le val de Saône entre Chalon-sur-Saône et Tournus ainsi que la basse vallée de la Grosne, ensemble de prairies inondables en mosaïque avec des cultures, forêts alluviales, zones humides et peupleraies, déjà concerné par un site d'intérêt communautaire n°FR2600976 (6 358 ha) ;
- le val de Saône en aval de Mâcon (de Varennes-les-Mâcon à La-Chapelle-de-Ginchay), espace prairial entrecoupé par des cultures et une gravière (369 ha) ;
- un vaste espace de prairies encore cohérent en val de Seille en amont de Louhans, de Saint-Usuge à Le Tartre (1 043 ha).

Parmi les espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux :

- 7 espèces se reproduisent ici,
- 42 autres ont été observées en période de migration ou en période d'hivernage, ce qui dénote le caractère important du couloir du Val de Saône en Saône-et-Loire comme lieu de halte migratoire.

Par ailleurs, 26 espèces déterminantes à l'inventaire des ZNIEFF en Bourgogne sont présentes et utilisent les habitats prairiaux pour leur reproduction, leur alimentation ou comme halte migratoire.

L'intérêt patrimonial réside en premier lieu dans la présence d'espèces nicheuses d'intérêt communautaire liées à la présence de prairies alluviales, dont :

- le Râle des genêts, espèce en régression à l'échelle mondiale, qui trouve ici son unique site de reproduction pour la Bourgogne ;
- la pie-grièche écorcheur, bien présente là où les haies et bosquets persistent.

Au niveau des milieux aquatiques, les berges, les bras morts et annexes sont le lieu d'alimentation de nombreuses espèces telles que les Hérons en période de migration (Aigrette garzette par exemple), ainsi que le lieu privilégié pour la nidification du Martin pêcheur d'Europe.

L'ensemble des habitats naturels fournit une diversité d'habitats favorable à l'alimentation et au repos de nombreuses espèces de passage ou hivernantes. Un héron d'intérêt communautaire, la Grande aigrette est présente en compagnie de plusieurs autres espèces comme la Cigogne blanche, le Balbuzard pêcheur, ou encore de nombreux limicoles comme le Chevalier sylvain.

Les travaux hydrauliques menés sur la Saône à des fins de protection des zones habitées, d'amélioration agricole (construction de digues, enrochements des berges) ou de canalisation ont réduit la superficie des zones inondables et prairiales, au détriment de l'avifaune et tout particulièrement du Râle des genêts.

Répartition des habitats au sein du site

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	45%
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	40%
Forêts caducifoliées	5%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3%

Source : INPN

Les pratiques agricoles liées à l'élevage bovin sont garantes du maintien des milieux prairiaux, favorables à la nidification du Râle des genêts et à l'alimentation d'espèces migratrices (Grande Aigrette, Pluvier doré). Leur modification (amendements, fauches plus rapides et précoces, des prairies retournement de prairies pour la culture de céréales et de maïs, boisements naturels ou plantations) a restreint les superficies propices à l'avifaune prairiale. Seuls quelques secteurs comportent encore de grandes étendues prairiales, constituant les derniers espaces favorables au Râle des genêts en Saône-et-Loire, voire très probablement à l'échelle de la Bourgogne.

L'avenir de ce territoire dépend ainsi grandement du devenir économique de l'agriculture d'élevage.

L'urbanisation est ici limitée et peu susceptible de s'étendre du fait de la forte inondabilité des lits majeurs de la Saône, la Grosne et la Seille. Néanmoins ces secteurs ne sont pas exempts de projets de voies de communication et d'implantation d'ouvrages divers, comme des lagunes d'assainissement collectif.

Non entretenues, certaines prairies et zones humides se boisent assez rapidement dès lors que leur entretien n'est plus perpétué, évoluant vers la friche humide à hautes herbes, puis la forêt alluviale lorsque la topographie et le régime hydraulique sont propices. Les espèces liées aux espaces ouverts laissent ainsi place aux espèces forestières, pour certaines d'intérêt communautaire.

ZPS Basse vallée de la Seille (FR2610006)

Ce site est composé de deux ensembles remarquables :

- Le Val de Saône et la basse Seille avec leurs bois et leurs prairies inondables accueillent les derniers couples de Râle des Genêts de Bourgogne, en nette régression depuis 10 ans. Les bas-fonds humides abritent la Gratiolle officinale et sont utilisés par le Brochet lors du frai ;
- L'ensemble dunes éoliennes - tourbières - étang de la Truchère constitue un site exceptionnel pour la faune et la flore. Il est classé en Réserve naturelle.

Basse vallée de la Seille



Source : EPTB Saône et Doubs

Les prairies alluviales sont dominantes dans les lits majeurs de la Saône et de la basse Seille. Elles abritent des sites de nidification pour des espèces remarquables (Râle des Genêts, Courlis cendré).

Les dunes continentales de la Truchère sont des milieux très originaux pour la Bourgogne ; elles accueillent des espèces végétales très spécialisées et rares pour la région (Corynéphore, Spargoute printanière...).

Installées sur les zones sableuses, les tourbières se caractérisent par une couche de tourbe plus ou moins épaisse déterminant la présence d'espèces rares et protégées (Rossolis, Fougère des marais...).

Les forêts inondables se présentent sous la forme de petits massifs de forêts alluviales à bois dur dans les lits majeurs de la Saône et de la Seille (Chênaie pédonculée à Frêne et Orme). Plus localement, on note la présence de forêts à bois tendre (Aulne et Saule) occupant les fonds humides. Ce sont des milieux à grande activité biologique où nichent de nombreux oiseaux ; ils comptent parmi les dernières reliques de la forêt alluviale originelle.

L'activité traditionnelle d'élevage peu intensive a permis l'entretien d'une partie du patrimoine naturel prairial. Une nette tendance vers des pratiques plus intensives (drainage, fauche précoce...) occasionne actuellement une régression importante et rapide des habitats naturels.

La culture entraîne la disparition irréversible des plantes les plus sensibles et rares et une pollution des zones humides (mares, frayères à Brochets).

Le développement de la populiculture entraîne un morcellement important des prairies et la réduction des territoires de reproduction du Râle de Genêts et du Courlis cendré. Des dates de fauche trop précoces sont par ailleurs néfastes à la reproduction de ces espèces.

Les espèces de tourbières et des dunes sableuses sont très sensibles à la fermeture naturelle des milieux.

Répartition des habitats au sein du site

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	70%
Forêts (en général)	20%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
Dunes, Plages de sables, Machair	2%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
Pelouses sèches, Steppes	1%

Source : INPN

ZSC Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille (FR2600979)

Ce site de 3 055 ha est composé de deux ensembles remarquables cités au niveau du site précédent :

- le Val de Saône avec ses bois et prairies inondables ;
- l'ensemble dunes éoliennes - tourbière - étang de la Truchère.

Les prairies alluviales sont dominantes dans les lits majeurs de la Saône et de la Basse Seille. Elles abritent des sites de nidification pour des espèces remarquables (Râle de Genêts, Courlis cendré).

Les dunes continentales de la Truchère sont des milieux très originaux pour la Bourgogne et qui accueillent des espèces végétales très spécialisées et rares pour la région (Corynephore, Spargoute printanière...).

Installées sur les zones sableuses, les tourbières se caractérisent par une couche de tourbe plus ou moins épaisse déterminant la présence d'espèces rares et protégées (Rossolis, Fougère des marais...).

Les forêts inondables sont présentes sous forme de petits massifs de forêts alluviales à bois dur dans les lits majeurs de la Saône et de la Seille (Chênaie pédonculée à Frêne et Orme). Plus localement on note la présence de forêts à bois tendre (Aulne et Saule) occupant les fonds humides. Ce sont des milieux à grande activité biologique où nichent de nombreux oiseaux et qui comptent parmi les dernières reliques de la forêt alluviale originelle.

L'activité traditionnelle d'élevage peu intensive a permis l'entretien d'une partie du patrimoine naturel prairial. Une tendance vers des pratiques plus intensives (drainage, fauche précoce...) occasionnerait une régression des habitats naturels.

Les territoires de reproduction du Râle des Genêts et du Courlis cendré doivent être maintenus. Des dates de fauche trop précoces sont par ailleurs néfastes à la reproduction de ces espèces.

Les espèces de tourbières et des dunes sableuses sont très sensibles à la fermeture naturelle des milieux

Etang Fouget (Ratenelle)



Source : cartesfrance.fr

Répartition des habitats au sein du site

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	55%
Forêts caducifoliées	15%
Autres terres arables	11%
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10%
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	5%
Dunes, Plages de sables, Machair	1%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1%
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1%
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1%

Source : INPN

ZSC Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne (FR2600976)

Le Val de Saône représente dans le quart Nord Est de la France une entité régionale tout à fait originale. Ce vaste couloir alluvial reste tributaire tout au long de l'année des variations du régime hydrique de la Saône et des sols des premières terrasses alluviales avoisinantes.

Des sols sains aux sols les plus humides s'étendent des prairies de fauche inondables caractérisées par la présence de nombreuses espèces végétales à forte valeur patrimoniale : Gratiolle officinale, Violette élevée, Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, Orchis à fleurs lâches. Elles sont également lieu de nidification de plusieurs espèces d'oiseaux remarquables et notamment du Râle de Genêts, espèces en régression à l'échelle européenne (ici sont recensés les derniers couples de Bourgogne) et du Courlis cendré.

Les bas-fonds les plus humides sont utilisés pour le frai du Brochet.

Quelques parcelles de forêt alluviale à bois dur dans le lit majeur (chênaie pédonculaie à Frêne et Orme) et plus localement des forêts à bois tendre (Aulne et Saule) sont recensées.

Les milieux aquatiques tels que mares et bras morts présentent une végétation à forte valeur patrimoniale et sont utilisés par de nombreux amphibiens.

Les zones prairiales du Val de Saône sont actuellement menacées par la mise en culture qui occasionne une régression rapide des habitats naturels et entraîne la disparition irréversible des plantes les plus sensibles et rares ainsi qu'une dégradation des zones humides (mares, frayères à Brochet).

Le développement de la populiculture provoque également la disparition d'espaces de prairies et un morcellement des espaces ouverts et la réduction des territoires de reproduction de l'avifaune (Râle de Genêts, Courlis cendré...). La préparation et l'entretien des plantations entraînent directement une disparition des groupements végétaux les plus sensibles.

Ce site est également convoité pour l'exploitation de granulats causant une disparition directe de milieux qui ne peut être compensée par la création de plans d'eau.

Chênaie frênaie ormaie inondable



Bras mort du Val de Saône



Source : EPTB Saône et Doubs

Répartition des habitats au sein du site

Classes d'habitats	Couverture
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	60%
Autres terres arables	15%
Forêts caducifoliées	10%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	10%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5%

Source : INPN

- Sites gérés par le CEN (maîtrise foncière)

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne est une association loi 1901 dont les principales missions sont de préserver, gérer et faire découvrir les espaces naturels remarquables.

A l'échelle de la Bourgogne, presque la totalité des sites en gestion porte sur des milieux jugés d'intérêt écologique au moins régional et 90% des sites hébergent également des milieux reconnus d'intérêt européen. 90% de la surface en maîtrise Conservatoire bénéficient d'un statut de protection ou d'inventaire au titre des espèces ou des milieux naturels. La très grande majorité des sites est rattachée au réseau européen Natura 2000, en raison de la nature et de la qualité des milieux (au titre de la directive « Habitats ») ou en raison des populations d'oiseaux hébergées (au titre de la directive « oiseaux »).

Par ailleurs, presque tous les sites sont classés en Zone naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique (ZNIEFF).

Sur le territoire, 11 sites (équivalent à 130 Ha) sont gérés par cette association.

Ces 11 sites présentent une variété de milieux parmi lesquels on retrouve:

Des écosystèmes alluviaux (au niveau de la Basse Vallée du Doubs au nord de la Bresse bourguignonne), des landes et fruticées (par exemple au niveau du site « Planche Bernard » ou encore de « l'Étang de la Chapelle »), des tourbières et marais (site « Prés marin »), ou encore des écosystèmes aquatiques (site de « l'Étang de Fontaine Morand »).



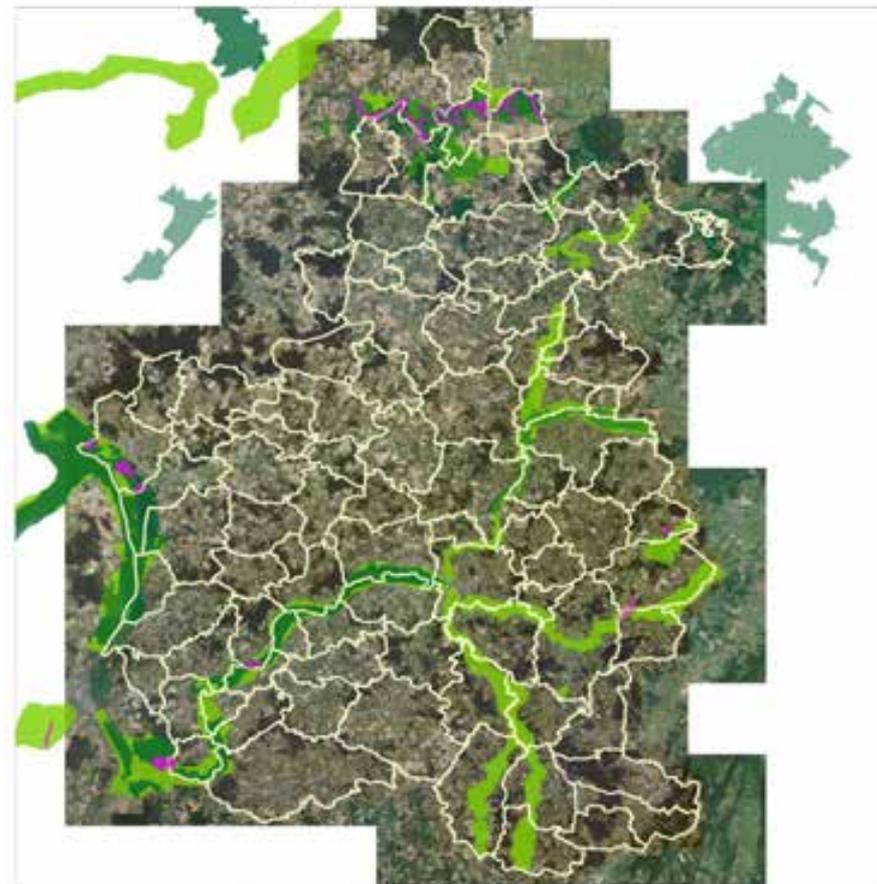
- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un programme initié par le ministère chargé de l'environnement en 1982. Il a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Ainsi on distingue deux types de ZNIEFF :

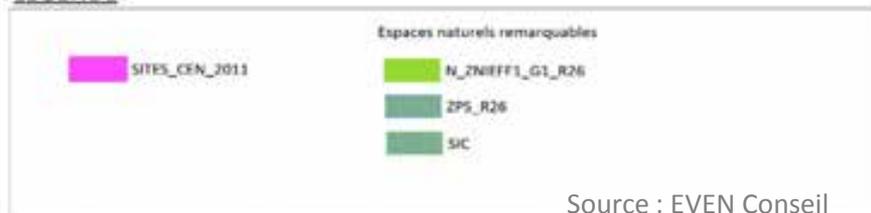
- les ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...). Ce classement en ZNIEFF n'a pas de valeur juridique directe et ne signifie donc pas que la zone répertoriée fait systématiquement l'objet d'une protection spéciale. Il souligne cependant un enjeu écologique majeur et peut signaler la présence d'espèces protégées par des arrêtés ministériels d'où l'importance de sa prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Carte des sites gérés par le CEN et des espaces naturels remarquables en Bresse Bourguignonne



LEGENDE



Source : EVEN Conseil

A l'échelle du SCoT de la Bresse bourguignonne, on dénombre :

- 17 ZNIEFF de type 1 traduisant la richesse écologique de la Bresse bourguignonne ;
- 5 ZNIEFF de type 2 qui concernent de grandes entité éco-paysagères.

Le tableau suivant répertorie ces différentes ZNIEFF en précisant leur localisation, leur typologie et leur superficie respective :

ZNIEFF de type I	Milieux déterminants	Superficie (Ha)	Communes concernées sur le territoire du SCoT
N°1 La Seille de Louhans-Cuisery- 0010.0001	Complexe alluvial inondable (inondables)	2287	Cuisery, Loisy, Huilly-sur-Seille, Savigny-sur-Seille, Sornay, Batanges, Rancy, Jouvençon, Brienne
N°2 La Saône au sud de Chalon-	Complexe alluvial inondable (inondables)	2250	Ouroux-sur-Saône
N°3 Vallée de la Saône –	Complexe alluvial inondable humides insérées dans un bocager)	2375	Ouroux-sur-Saône, Simandre, Ormes, Saint-Germain-du-
N°4 Etangs de Villeron et de la 0011.2404	Etang, forêt, prairie	446	Savigny-en-Revermont, Beaurepaire-en-Bresse
N°5 Frontenaud -0011.3205	Etang, forêt, prairie (Zone aulnaie marécageuse)	46	Sagy, Frontenaud
N°6 Etang du Petit Chardenoux-	Etang	8	Bruailles
N°7 Vallée de la Vallière –	Complexe inondable (prairies inondables)	1966	Bruailles, Louhans, Saint-Martin-du-Mont, Sagy, Flacey-en-Revermont
N°8 Vallée du Solnan – 0011.4202	Complexe inondable (prairies inondables)	3036	Bruailles, Louhans, Varennes-Saint-Sauveur, Condal, Cuiseaux, Frontenaud, Sainte-Croix, la Chapelle-Naude
N°9 Etangs Fay, Ramouille, Rouge, 0021.1412	Etangs bourguignons	217	Authumes, Pierre-de-Bresse, la Chapelle-Saint-Sauveur,
N°10 Etang de Neuillon –	Etangs bourguignons	61	Torpes

ZNIEFF de type I	Milieux déterminants	Superficie (en Ha)	Communes concernées sur le territoire du SCoT
N°11 Vallée de la Brenne –	Complexe alluvial inondable (inondables)	585	Mouthier-en-Bresse, Bellevesvres, Torpes
N°12 Vallée de la Brenne et Haute 0021.1416	Complexe alluvial inondable (inondables)	2648	Louhans, Montagny-près-Louhans, Vincelles, Montcony, Bois, Bouhans, Montjay, Frangy-en-Bresse, le Tartre, Sens-Bosjean, le Planois, Saint-Usuge
N°13 La Truchère et la Seille –	Complexe alluvial inondable, sable, tourbière	2925	Ratenelle, Romenay, Cuisery, Brienne,
N°14 Vallée du Doubs – 0401.0000	Complexe alluvial inondable	2312	Fretterans, Lays-sur-le-Doubs, Purlans, Varennes-sur-le-Charrette Varennes)
N°15 Prairies de Pierre et de Lays – 0402.0000	Prairie inondable	845	Lays-sur-le-Doubs, Pierre-de-Bresse, Charette
N°16 Etangs des Vendues –	Etang, forêt	118	Charrette, Pierre-de-Bresse
N°17 Etangs Bailly, de la Folie,	Etang	58	Charrette, Pierre-de-Bresse

ZNIEFF de type II	Milieux déterminants	Superficie (Ha)	Communes concernées sur le territoire du SCoT
N°1 Bresse, Saône et Seille entre Tournus et Louhans- 0010	forêts, prairies, cours étangs, bocage	20 000	l'Abergement-de-Cuisery, l'Abergement-Sainte-Colombe, Branges, Brienne, Cuisery, la Frette, Huilly-sur-Seille, Juif, Bresse, Loisy, Louhans, Montret, Ormes, Ouroux/S., Rancy, Saint-Saint-Christophe-en-Bresse, , Saint-Etienne-en-B., Saint-Germain-Usuge, Saint-Vincent-en-B., Savigny/s, Simandre, Simard, Sornay, Tronchy.
N°2 Bresse Vallière et Solnan-0011	Forêts, prairies, cours étangs, bocage	15 000	Beaurepaire-en-Bresse, Bruailles, la Chapelle-Naude, Condal, Cuiseaux, Donnaud, Flacey-en-Bresse, Frontenaud, Joudes, Le Fay, Montpont-en-B., Ratte, Sagy, Sainte Croix, Saint Martin-du-Mont, Varennes-Saint-Sauveur.
N°3 Bresse Brenne Seille-0021	forêts, prairies, cours étangs, bocage	18 000	Authumes, Beauvernois, Bellevesvre, Bosjean, Bouhans, la Chapelle-Chaux, Louhans, Montagny-Branges, Montagny-près-Louhans, Mouthier-en-B., le Planois, Saint-Germain-du-Bois, Pierre-de-B, Seille, le Tartre, Torpes, Vincelles.
N°4 Bresse Revermont vers	Forêts, prairies, cours étangs, bocage	3 500	Dommartin-les-Cuiseaux, Champagnat, Cuiseaux, Joudes.
N°5 Val de Saône-0102	forêt alluviale, prairies inondables, cours tourbières, étangs,	7800	l'Abergement-de-Cuisery, Brienne,Cuisery, la Genette, Ratelle,

Source : INPN

- Les espaces naturels sensibles

Un ENS est un milieu naturel non bâti qui présente un intérêt écologique (faune, flore, habitat) et/ou paysager et archéologique à fort enjeu patrimonial. Les espaces naturels sensibles sont reconnus comme des ressources. Leur valorisation combine création d'activités économiques, amélioration de la qualité de vie et respect de leur préservation. Ce sont des territoires dynamiques pour lesquels il est essentiel de trouver un équilibre entre respect de la biodiversité et accueil de visiteurs.

Il existe 9 Espaces Naturels Sensibles en Bresse bourguignonne qui sont inscrits dans le schéma départemental des espaces naturels sensibles de Saône et Loire. Ces espaces représentent 0.32% du territoire soit 470 ha et sont listés dans le tableau suivant.

Liste des ENS remarquables au titre du schéma départemental des espaces naturels sensibles de Saône-et-Loire

Numéro ENS / nom du site	Milieux associés	Surface (en Ha)	Communes concernées sur le SCoT
N°6 La Genaudière : bois	Les systèmes forestiers	4	Dommartin-les-Cuiseaux
N°14 Landes de Simandre	Les systèmes de landes et pelouses	4	Simandre
N°35 Près du Chêne	Les prairies inondables et zones associées	45	Saint-Germain-du-Plain
N°37 Annexe et prairies de la Rivière	Les prairies inondables et zones associées	7	Saint-Germain-du-Plain
N°40 Prairies des Collonges	Les prairies inondables et zones associées	77	Rancy
N°41 Les prairies d'Amont et Andains	Les prairies inondables et zones associées	142	Branges
N°43 Pré de la Rove	Les prairies inondables et zones associées	113	Sens-sur-Seille, Frangy-en-Bresse
N°47 Etangs Fay, Ramouille, Chavenne	Etangs et marais	25, 19, 16,	Authumes, Mouthier -en-Bresse, la Saint-Sauveur
N°48 Etang Brétain	Etangs et marais	5	Saint-Germain-du-Bois, Serley

Source : Conseil Général 71

d. Les continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement, leur circulation et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils sont constitués d'ensembles d'habitats ou d'éléments paysagers reliés entre eux. Il peut s'agir par exemple de haies et bosquets dans un champ, d'un passage à faune au-dessus d'une autoroute, d'une ouverture dans un jardin clôturé...

De même que pour les réservoirs de biodiversité, les corridors identifiés à l'échelle régionale ont dû être vérifiés ou précisés afin de bien les adapter à la réalité du territoire.

Ainsi les corridors définis par le SRCE à l'échelle de la Bresse bourguignonne ont été confrontés à l'occupation du sol effective d'après la photo aérienne, et ce pour chaque sous-trame. Ainsi plusieurs cas de figure sont apparus :

- les contours de certains corridors ont été revus afin d'en extraire les zones urbaines denses.



Carte initiale des corridors écologiques de la sous-trame « Forêts » (en jaune) issue du SRCE



Carte de la sous-trame « Forêt » après modification de la trajectoire du corridor initial

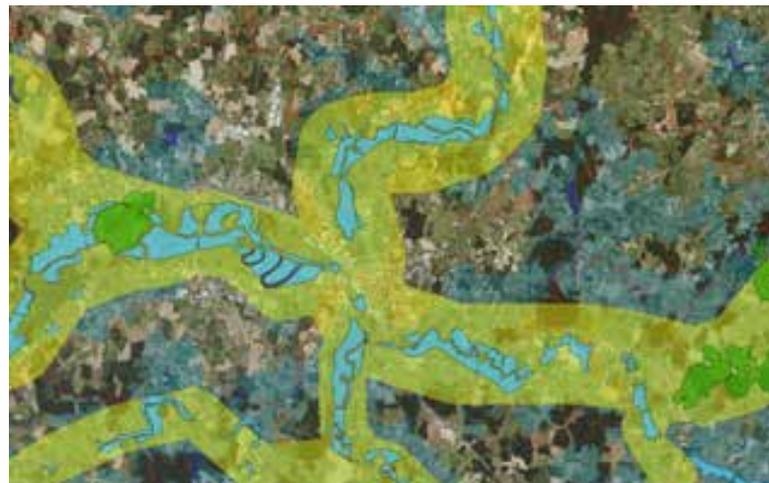
Source : EVEN Conseil

- des corridors écologiques ont été créés dans le but de renforcer les liaisons entre les différents réservoirs de biodiversité, notamment lorsque le continuum de la sous-trame considéré semblait bien adapté.

Dans l'exemple ci-contre, le corridor supplémentaire proposé permet une réelle alternative à la traversée de la zone urbanisée.

- d'autres corridors n'ont pas été modifiés. Les corridors passant au niveau d'une zone urbaine peu dense et permettant le déplacement des espèces grâce à des dents creuses ont été conservés.

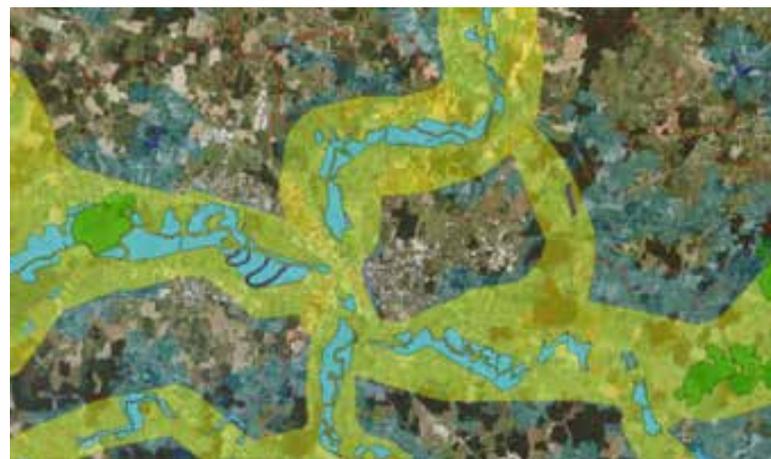
Toutefois, dans ces zones, il sera nécessaire de trouver un équilibre entre trame verte et bleue (pour laquelle la densification des zones urbanisées linéaires est très néfaste) et densification des zones urbanisées (comblement des dents creuses afin d'éviter la poursuite de l'étalement urbain).



Carte initiale des corridors écologiques plans d'eau et zones humides (en jaune) issue du SRCE



Zone urbaine peu dense : pas de modification du corridor



Carte après modification des corridors écologiques de plans d'eau et zones humides

Source : EVEN Conseil

e. Le réseau écologique global de la Bresse bourguignonne

Une fois la Trame Verte et Bleue précisée, celle-ci a été présentée aux acteurs du territoire concernés afin d'enrichir l'étude de leur connaissance du territoire et des réalités du terrain. Cela a permis de recenser des erreurs qui pouvaient persister et de les corriger.

Le réseau écologique local, prenant en compte le SRCE, s'exprime donc sur le territoire de la manière suivante.

➤ Sous trame « Forêts »

On observe une zone dépourvue de réservoirs et corridors forestiers à l'extrême nord du territoire. Toutefois le reste de la Bresse bourguignonne comporte une répartition assez homogène avec des réservoirs de tailles très variables.

➤ Sous trame « Prairies et bocage »

Cette sous-trame traduit bien l'importance des milieux bocagers dans le territoire. La Bresse bourguignonne détient de nombreux réservoirs de bocage notamment dans une bonne moitié sud-est du territoire. On y observe plusieurs grands ensembles où ces milieux sont particulièrement abondants dont deux sont à l'est du territoire et un à l'ouest. On observe ensuite un réseau moins abondant au fur et à mesure que l'on se dirige vers le nord-ouest du territoire.

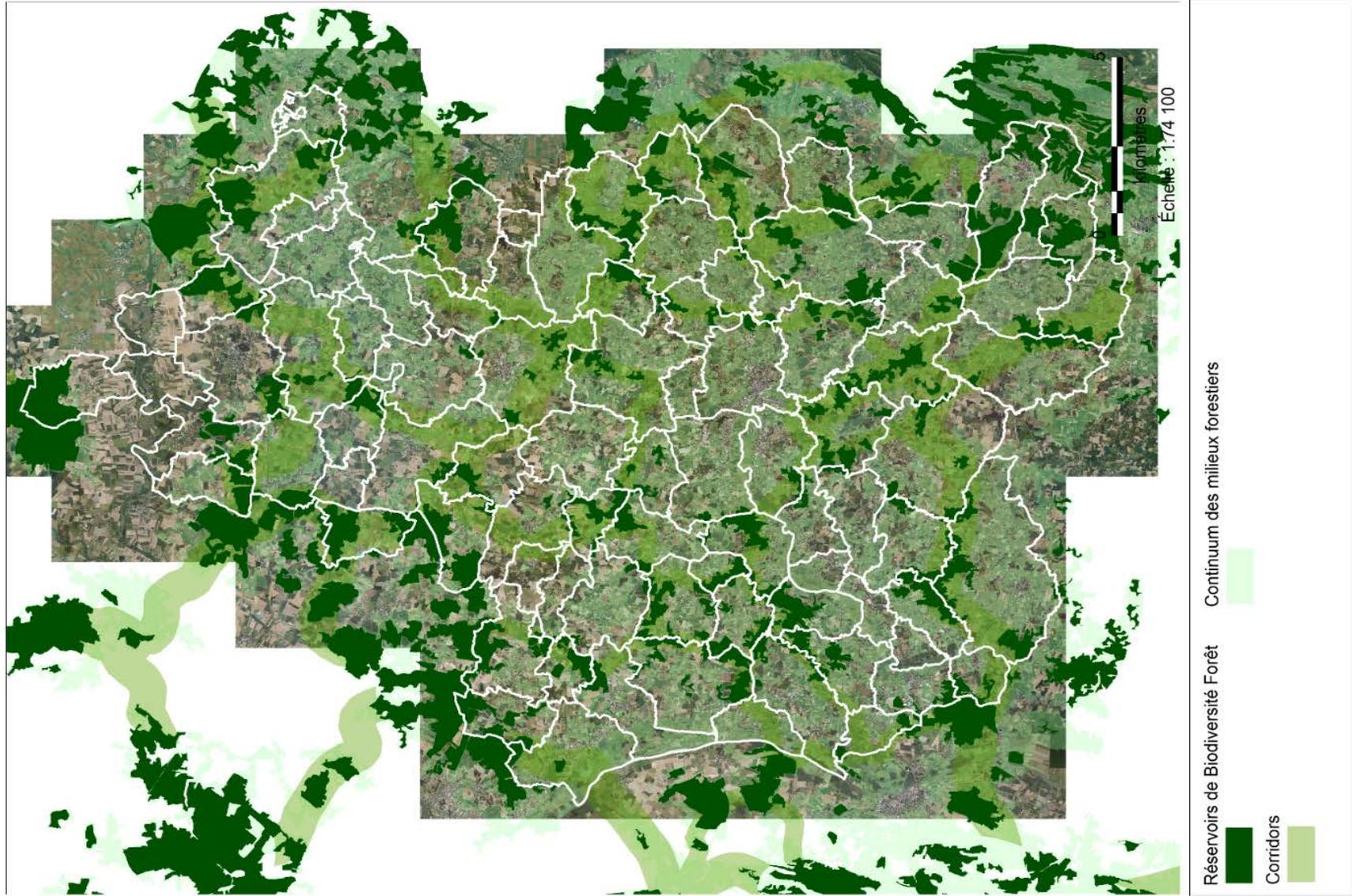
➤ Sous trame « plans d'eau et milieux humides »

La Bresse bourguignonne est connue pour ses nombreux milieux humides (mares, étangs, plans d'eau ...) et la sous-trame correspondante traduit bien ce fait. On y distingue trois grands ensembles de milieux humides dont un est situé au Nord au niveau du Doubs, un deuxième au niveau de Saint-Germain-du-Bois et un autre à l'ouest du territoire au niveau de la Saône. De plus, le territoire est bien couvert par le réseau écologique afférent à cette sous-trame qui empreinte les principales vallées. Toutefois, on note une zone dépourvue de réservoirs et de corridors à l'ouest du territoire.

Sous-trame des milieux forestiers

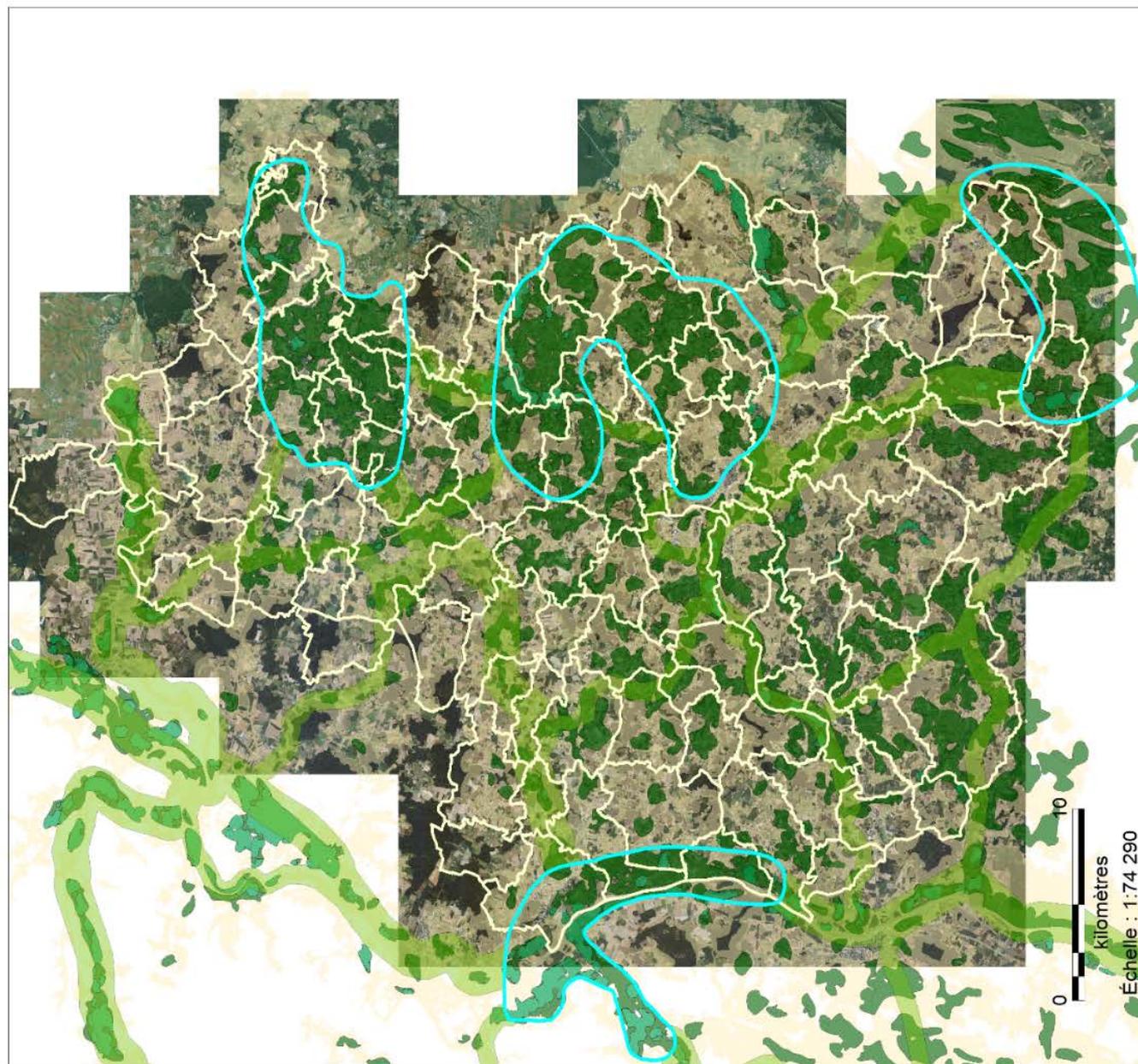


Sous-trame des milieux forestiers



Source : EVEN Conseil

Sous-trame des milieux prairiaux et bocagers

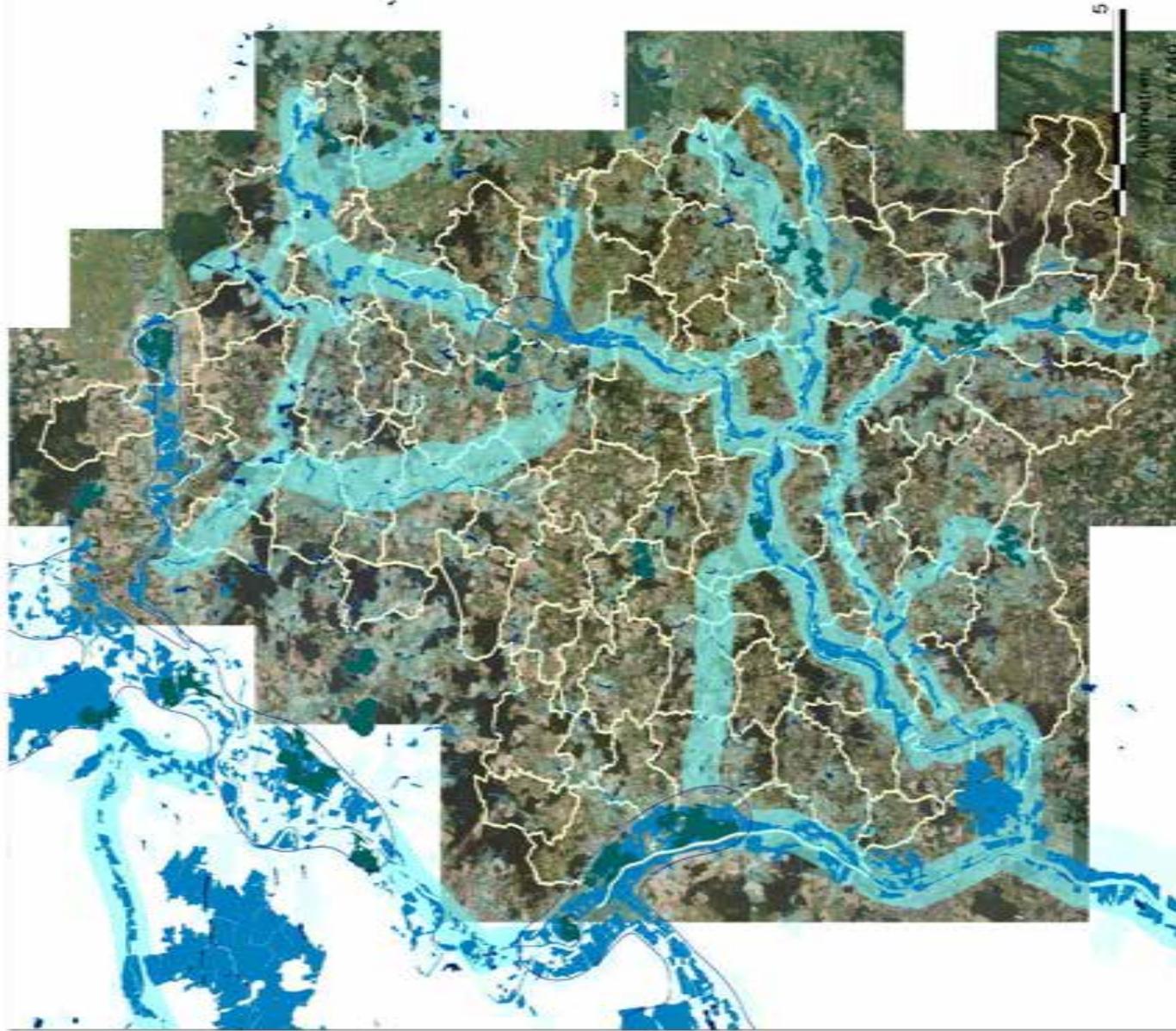


LEGENDE



Source : EVEN Conseil

Sous-trame des plans d'eau et des milieux humides

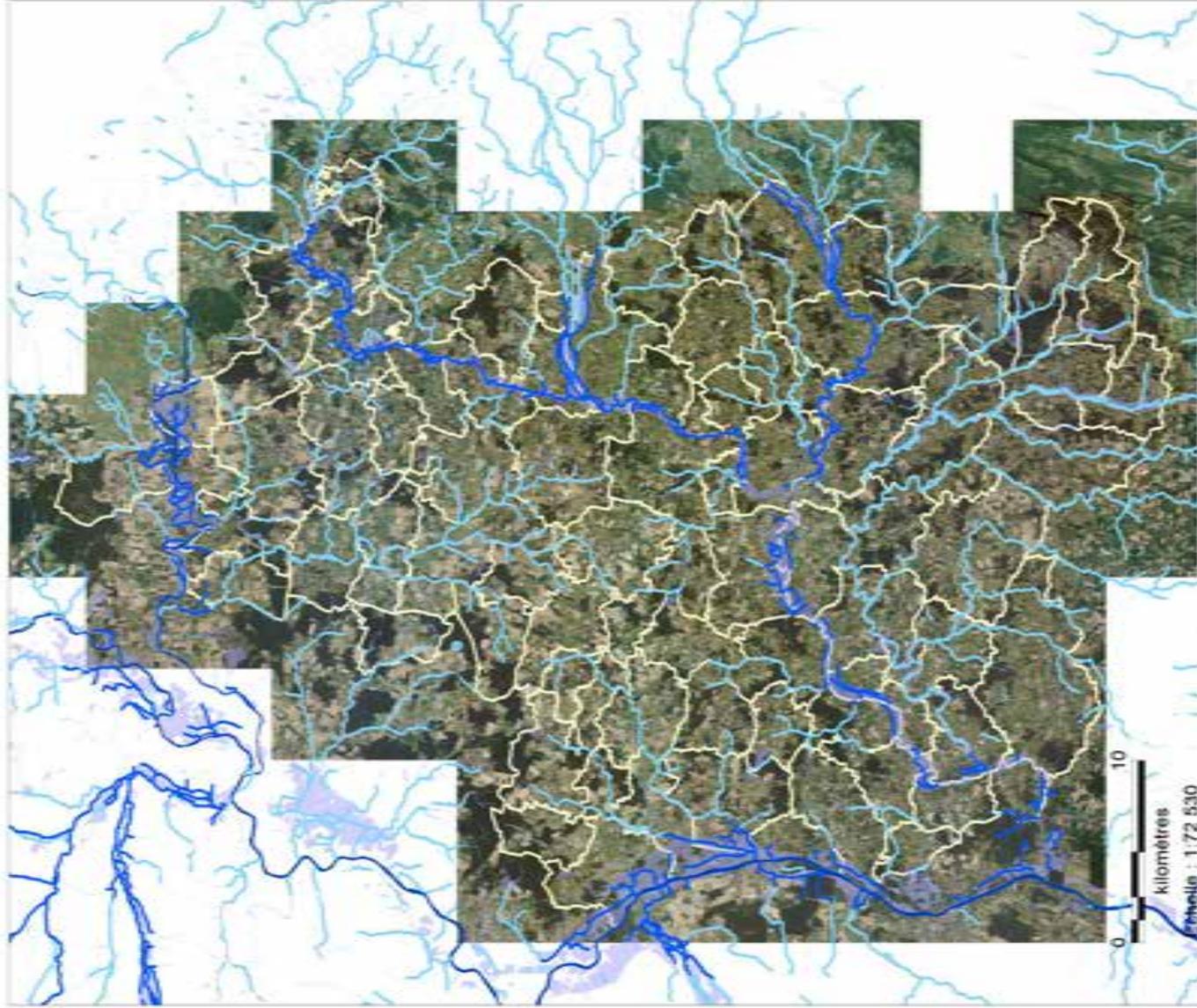


- Grands ensembles de zones humides
- Reservoirs de biodiversité Plans d'eau
 - Reservoirs de biodiversité Mares

- Reservoirs de biodiversité Milieux humides
- Corridors
 - Continuum de milieux humides

Source : EVEN Conseil

Sous-trame des cours d'eau et milieux humides associés



Réservoirs de biodiversité cours d'eau

Cours d'eau temporaires

Réseau hydrographique

Réservoirs de biodiversité zones humides

Milieux humides liés aux cours d'eau

› Le réseau écologique global

L'assemblage de ces quatre sous-trames nous permet d'obtenir une carte complète comprenant les différents milieux aquatiques et terrestres décrivant la Trame Verte et Bleue de la Bresse bourguignonne.

La Bresse bourguignonne montre un réseau de continuités écologiques bien conservé, que ce soit au niveau des continuités terrestres ou aquatiques. En effet, la superficie du territoire concerné par l'une de ces continuités au moins est très importante.

Toutefois, il ne s'agit pas de figer l'ensemble des espaces identifiés précédemment et d'y bloquer toute activité humaine. Le SCoT devra assurer la préservation de ces espaces, et des réservoirs en premier lieu, tout en organisant le développement du territoire au sein de cet écrin de nature. C'est ainsi que la multifonctionnalité de la Trame Verte et Bleue devra s'exprimer.

SCoT

Protéger les réservoirs de biodiversité

-  Réservoir de biodiversité "Bocage"
-  Réservoir de biodiversité "Mare"
-  Réservoir de biodiversité "Plans d'eau et milieux humides"
-  Réservoir de biodiversité "Milieux forestiers"

-  Réservoir de biodiversité "Prairies humides"
-  Réservoir de biodiversité "Autres milieux humides"
-  Réservoir de biodiversité "Cours d'eau et milieux humides"

Assurer l'intégrité des grands ensembles

-  Grand ensemble "Bocage et prairie"
-  Grand ensemble "Zone humide"

Préserver les continuités écologiques

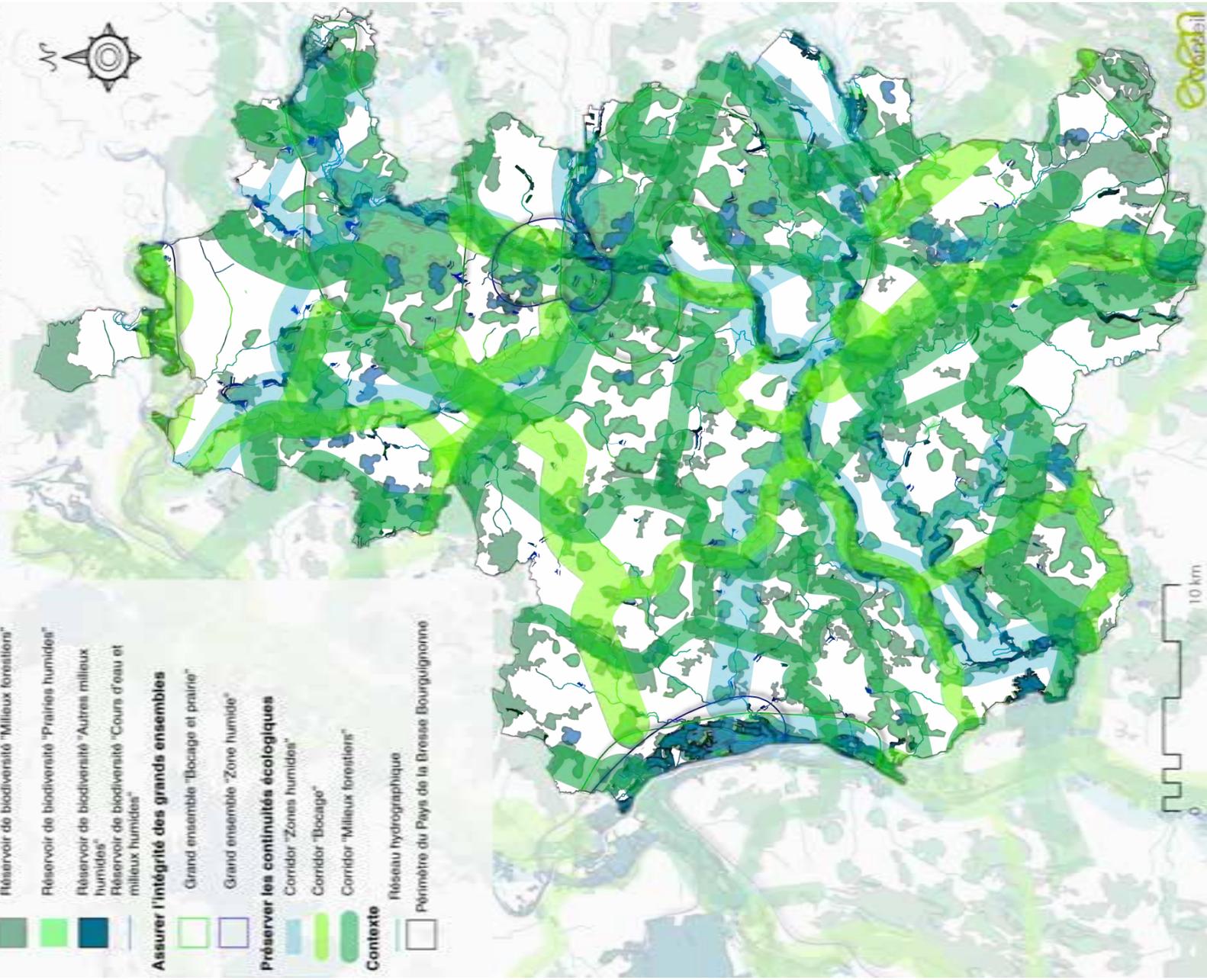
-  Corridor "Zones humides"
-  Corridor "Bocage"
-  Corridor "Milieux forestiers"

Contexte

-  Réseau hydrographique
-  Périmètre du Pays de la Bresse Bourguignonne

UN RESEAU ECOLOGIQUE TRAME VERTE ET BLEUE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

SCoT Bresse Bourguignonne - Janvier 2014



0 10 km

Evénail

f. Eléments de fragmentation et zones d'enjeu

➤ La fragmentation de la Trame Verte et Bleue locale

En ce qui concerne les éléments de fragmentation, les routes primaires impactent particulièrement les corridors forestiers qui sont traversés par ces routes.

De plus, l'autoroute A 39 (située au sud-est du territoire) traverse de nombreux réservoirs de biodiversité forestier et constitue un enjeu majeur via ses effets dommageables sur la circulation et la survie des espèces forestières. Et ce, bien plus que les voies primaires puisque l'autoroute peut être un obstacle quasiment infranchissable.

Cette infrastructure est d'autant plus impactante qu'elle réduit fortement la fonctionnalité potentielle des corridors inter-régionaux assurant la liaison avec la région voisine du Jura.

Le bâti quant à lui impacte plus les corridors écologiques et le continuum forestier que les réservoirs de biodiversité qui restent assez bien préservés. Cependant, la carte ci-contre démontre bien l'importance du mitage urbain. Cela est induit par le développement urbain historique du territoire qui s'est organisé à partir de nombreux petits hameaux.

La Bresse bourguignonne est parsemée d'obstacles à l'écoulement, et ce, sur tout le territoire, qui peuvent réduire fortement la continuité écologique sur les cours d'eau concernés selon l'importance de l'ouvrage. .

Sous-trame des milieux forestiers avec des éléments fragmentants

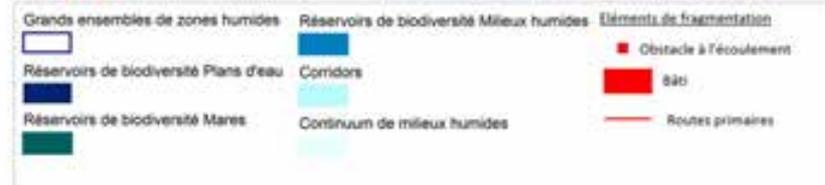
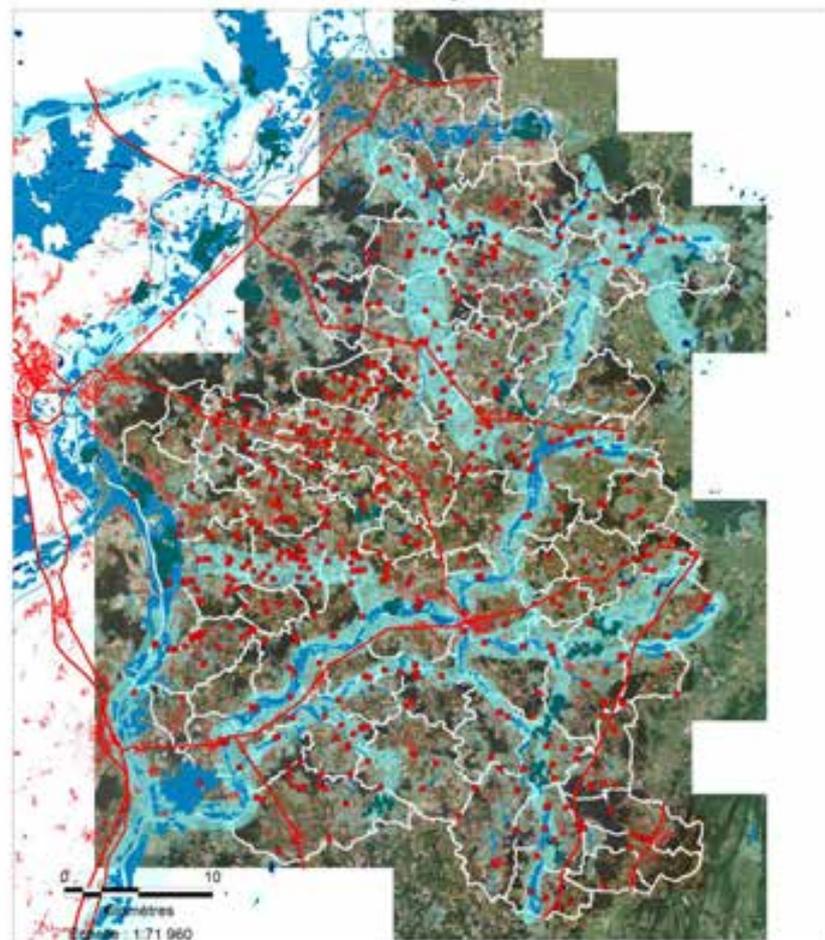


Source : EVEN Conseil

Sous-trame des milieux prairiaux et bocagers et éléments fragmentants

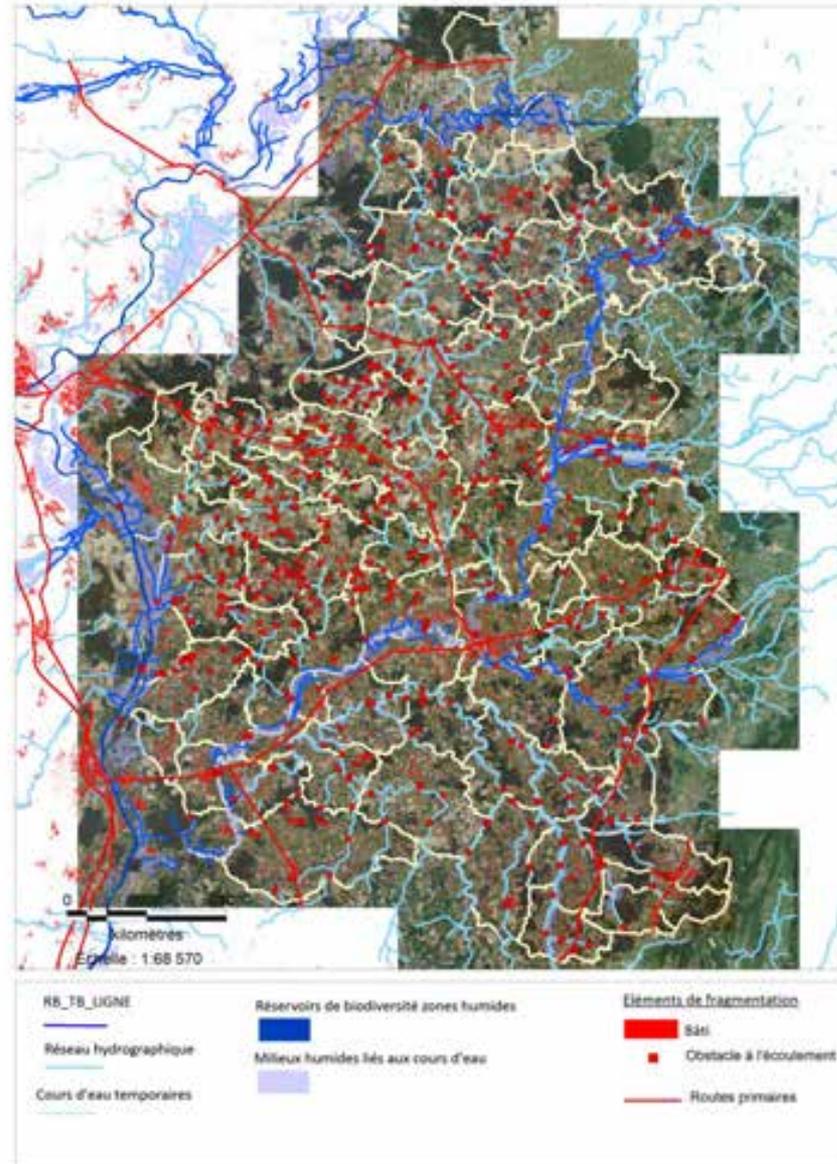


Sous-trame des plans d'eau et des milieux humides et éléments fragmentants



Source : EVEN Conseil

Sous-trame des cours d'eau et milieux humides associés et éléments fragmentants



Source : EVEN Conseil

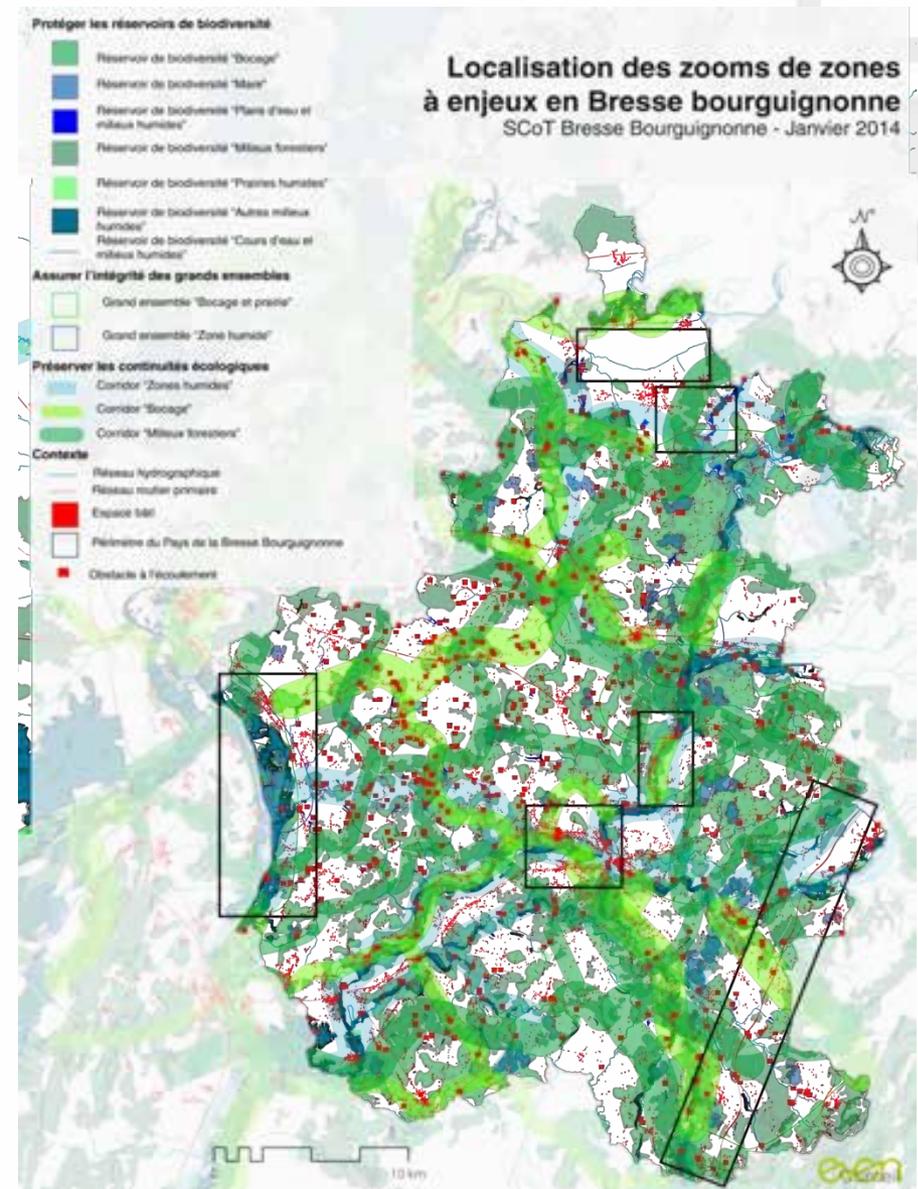
➤ Les zones urbanisées et les infrastructures de transport

Depuis la révolution industrielle, les pressions anthropiques ne cessent d'augmenter, amplifiées par la croissance démographique et les besoins associés. Ainsi on voit se développer une urbanisation aux dépens des milieux naturels parfois.

Une des causes principales de la perte de biodiversité est la fragmentation des paysages et leur homogénéisation allant de pair avec notre mode de vie. La Bresse bourguignonne présente un patrimoine environnemental riche et diversifié qui couvre la majeure partie du territoire. L'artificialisation des sols exerce donc une pression sur ces espaces. En plus de l'imperméabilisation des sols et de la destruction des habitats, l'urbanisation est un facteur de fragmentation des habitats qui isole des îlots d'habitats possibles pour la faune et la flore, les rendant plus vulnérables.

Sur les cinquante dernières années, l'urbanisation s'est fortement développée autour de Louhans, en périphérie de l'agglomération chalonnaise et le long des axes routiers. La Bresse bourguignonne se caractérise notamment par une consommation foncière importante et une urbanisation linéaire.

L'urbanisation linéaire représente une réelle barrière infranchissable pour la plupart des espèces (notamment autre que l'avifaune), d'autant plus que la densité est élevée (peu de zones de perméabilités). Elle constitue un élément de fragmentation des habitats et crée une rupture des liaisons fonctionnelles vitales entre les populations. Par ailleurs, elle restreint les habitats disponibles pour les espèces, augmente les distances séparant les zones d'habitats et rendant la circulation des espèces difficile voire impossible. De plus, l'urbanisation entraîne obligatoirement une augmentation des pressions anthropiques (par exemple la pollution, le dérangement des espèces...) sur les milieux naturels.



Source : EVEN Conseil

Les infrastructures de transport ont des effets écologiques primaires identiques à ceux entraînés par l'urbanisation comme la perte d'habitat, la création d'une barrière, des perturbations et pollutions. Ils sont toutefois propices à une mortalité animale accrue via les collisions entre la faune et des véhicules. Les accotements peuvent cependant s'avérer bénéfiques pour la formation d'habitats nécessaires à la faune mais peuvent également amener plus facilement la faune à traverser ces infrastructures.

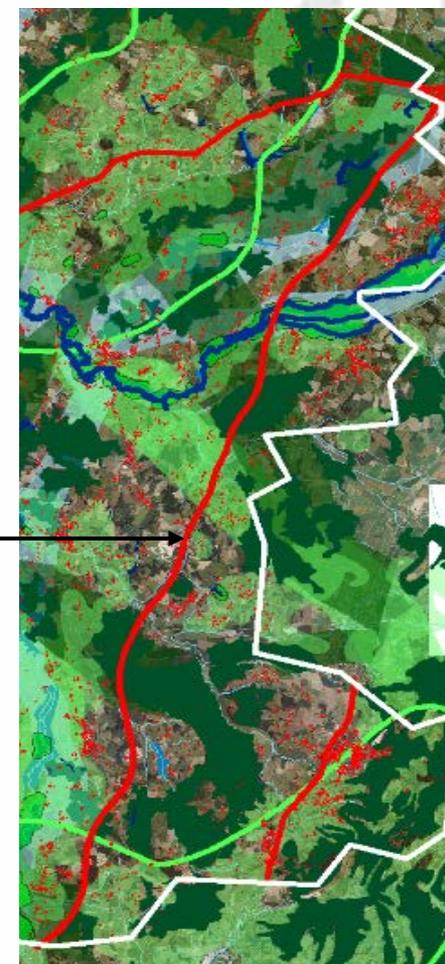
Une des principales menaces secondaires associées au développement de ces infrastructures est l'augmentation de l'accessibilité et des perturbations humaines. Les réseaux de petites routes forestières permettent aux chasseurs et aux touristes d'accéder plus facilement à des habitats autrefois préservés.

- Des exemples concrets ont été décelés dans le territoire

Un autre exemple qui constitue un obstacle majeur dans le territoire est la présence d'une autoroute (A39). Elle est particulièrement fragmentante puisque contrairement aux routes départementales elles ne laissent que très peu de possibilité de passage. Or, on constate qu'elle passe au niveau de plusieurs réservoirs de biodiversité, notamment forestiers et de plusieurs corridors. Il conviendrait donc de trouver des aménagements favorables aux déplacements de la faune pour permettre la circulation des espèces à travers les différents réservoirs. D'autant plus qu'elle rend difficile les échanges entre le territoire et la région voisine qu'est le Jura (réduction de la fonctionnalité potentielle des corridors interrégionaux à ce niveau).



Extension linéaire de l'urbanisation de façon transversale au corridor et au réservoir forestier entraînant un fort risque de fragmentation.



Autoroute A39, infrastructure quasi infranchissable pour les espèces et coupant le territoire en deux à l'est.

Source : EVEN Conseil

L'urbanisation linéaire entre Louhans-Chateaurenaud et Branges constitue une zone d'enjeu du territoire au vu des tendances à l'urbanisation linéaire que l'on peut observer.

L'urbanisation linéaire située à proximité de la vallée au niveau de Saint Germain du Bois présente un enjeu écologique particulier. En effet, l'urbanisation est localisée entre la vallée et des boisements considérés notamment comme des réservoirs de biodiversité. Or, de nombreux amphibiens réalisent leur cycle de vie entre ces deux types de milieux. Il est donc essentiel de conserver une perméabilité entre ces espaces.

Le même enjeu peut être détecté le long de la vallée de la Saône qui subit l'influence de Chalon et où l'on observe également une tendance à l'urbanisation linéaire. L'enjeu de cette zone tient également du fait que la pression urbaine liée à l'influence de Chalon risque de s'accroître à l'avenir.



Urbanisation linéaire à l'ouest de Louhans



Urbanisation linéaire au niveau de Saint Germain du Bois

Urbanisation linéaire et accrue le long de la vallée de la Saône

Source : EVEN Conseil

› Des espaces agricoles potentiellement fragmentants

Les espaces agricoles peuvent aussi être source de fragmentations. En effet, les pratiques agricoles ayant évolué, on voit de plus en plus apparaître des monocultures intensives. Cela peut entraîner la disparition des éléments constitutifs des corridors (haies, bosquet...) et donc former une rupture dans les continuités écologiques.

L'utilisation de produits phytosanitaires participe également à rendre certains espaces agricoles hostiles pour la biodiversité.

Cet exemple met en exergue le risque d'uniformisation au sud de la vallée du Doubs où les pratiques agricoles s'orientent vers la grande culture céréalière et aboutissent notamment à la disparition du réseau bocager.



Exemple de zone de cultures au nord de la Bresse bourguignonne

Source: IGN

› Les obstacles à l'écoulement et à la libre circulation des espèces

En France, plusieurs dizaines de milliers d'obstacles à l'écoulement ont été recensés. Il peut s'agir de barrages, d'écluses, de seuils, de moulins etc... qui ont une influence sur le débit et l'écoulement des eaux. Ces constructions sont à l'origine de profondes transformations de la morphologie et de l'hydrologie des milieux aquatiques, et perturbent fortement le fonctionnement de ces écosystèmes. Ces modifications altèrent la diversité et la qualité des habitats aquatiques dont dépend la survie de très nombreuses espèces animales et végétales. Très fréquemment, les obstacles à l'écoulement favorisent les processus d'eutrophisation, d'échauffement et d'évaporation des eaux. En outre, ils fragmentent les cours d'eau, entravant les déplacements millénaires des espèces migratrices, limitant l'accès aux habitats disponibles, isolant génétiquement les populations et perturbant les processus sédimentaires naturels.

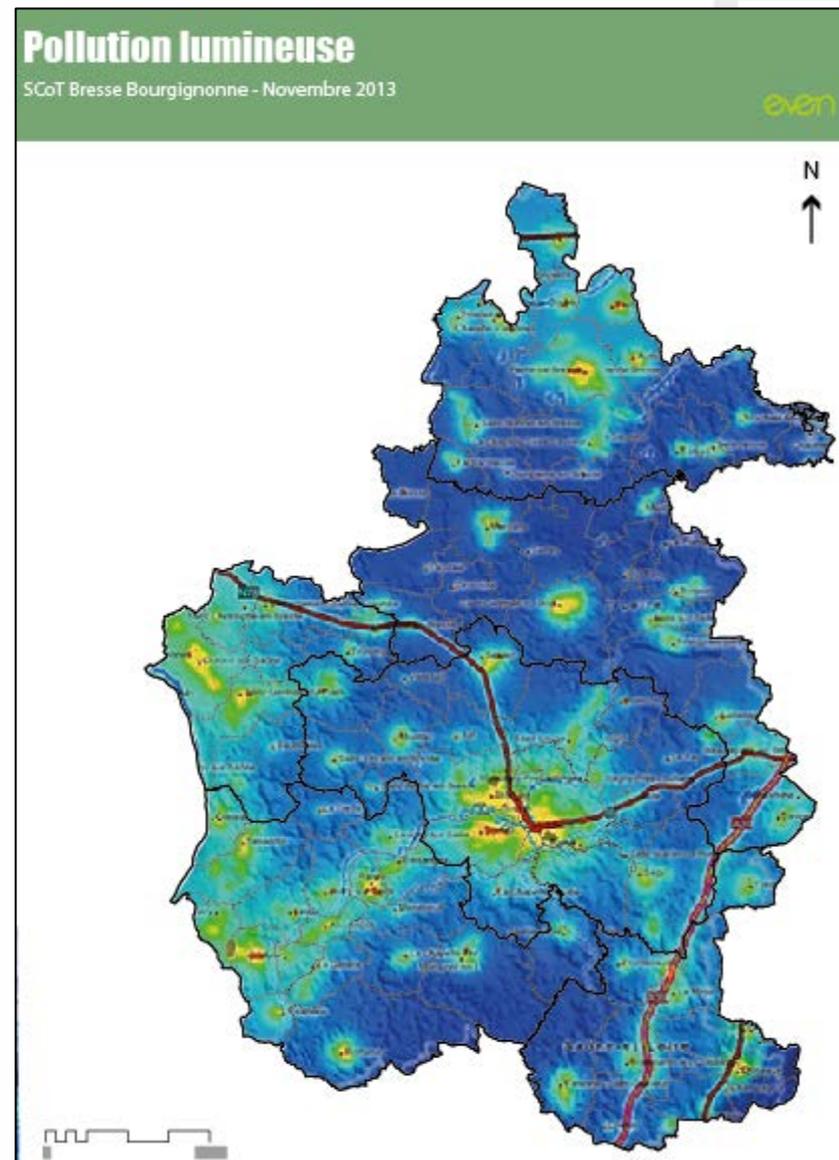
› La pollution lumineuse : une nuisance à maîtriser

La pollution lumineuse est directement liée au développement de l'urbanisation et à une occupation du territoire de plus en plus dense. Ce phénomène affecte de façon très sensible la biologie des animaux en modifiant le cycle naturel de la lumière et de l'obscurité au cours de la journée. Elle affecte également les comportements migratoires, les activités de compétition inter-spécifiques, les relations proies prédateurs et altère leurs physiologies. Ce phénomène se répercute à la fois sur les espèces animales mais aussi végétales :

- chez les mammifères, les chiroptères semblent être les plus affectés par cette pollution ;
- les oiseaux, l'avifaune est particulièrement sensible lors des périodes de reproduction et de migration ;
- les poissons et invertébrés aquatiques qui sont sensibles à la pollution lumineuse et ce à tous les niveaux trophiques ;
- les amphibiens et reptiles ;
- les invertébrés, dont le phénomène d'attraction des insectes nocturnes est bien connu ;
- les plantes dont le développement et le métabolisme est conditionné par l'obscurité et la durée de la nuit.

La pollution lumineuse est donc un important facteur de perturbation des écosystèmes naturels et un enjeu en vue de leur préservation.

En Bresse bourguignonne on observe des zones où la pollution lumineuse est plus conséquente notamment au niveau de Louhans-Chateaufort et ses alentours, mais aussi à l'ouest du territoire au niveau des communes d'Ouroux sur Saône et Brienne, subissant l'influence de Chalon-sur-Saône, et au nord à Pierre de Bresse. Ces zones doivent faire l'objet d'une attention particulière concernant ce phénomène, afin de limiter son expansion et son impact sur les populations faunistiques et floristiques.



Source : EVEN Conseil, AVEX

› Le développement des espèces exotiques et invasives

La Bourgogne n'échappe pas à l'apparition et l'importation d'espèces exotiques et invasives. Pour l'instant, ces espèces ne constituent pas un danger majeur en comparaison avec d'autres régions de France. Il s'agit néanmoins d'une préoccupation croissante car ce phénomène s'intensifie.

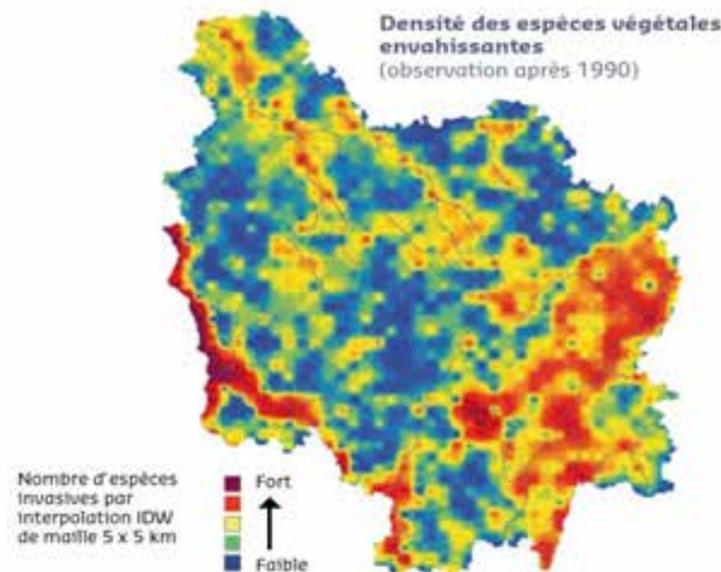
Certaines de ces espèces s'adaptent mieux aux changements environnementaux que les espèces locales et vont donc se développer et proliférer au détriment de ces dernières. Si aucune action n'est mise en œuvre pour lutter contre leur progression, certaines espèces peuvent s'avérer dommageables d'un point de vue environnemental mais aussi économique et sanitaire. En Bourgogne, 40 espèces animales et végétales exotiques envahissantes sont jugées préoccupantes car pouvant induire :

- des dégâts sur les milieux naturels : la jussie à grande fleur colonise très rapidement les milieux humides et aquatiques, modifiant ainsi fortement les écosystèmes.
- des concurrences avec des espèces indigènes : trois types d'écrevisses d'origine américaine ont colonisé les cours d'eau de la région et sont entrées en concurrence avec les espèces autochtones (écrevisses à pattes blanches et à pieds rouges). Certaines sont également "porteuses saines" d'une maladie mortelle pour les écrevisses bourguignonnes.
- des dégâts pour les activités humaines : le ragondin endommage fortement les berges des canaux et les digues en creusant ses terriers.
- des problèmes sanitaires.

Il existe actuellement en Bourgogne près de 50 espèces végétales et moins d'une centaine d'espèces animales exotiques connues et jugées comme envahissantes.

En Bresse bourguignonne plusieurs espèces invasives ont été répertoriées et menacent les cortèges de plantes autochtones : l'Elodée à feuilles étroites, l'Elodée du Canada, la Lentille d'eau minuscule, l'Ambroisie et la Jussie. Il s'avère par ailleurs que l'Ambroisie est à l'origine de nombreuses allergies.

La carte ci-contre démontre bien la propagation de ces espèces en Bresse bourguignonne. La vallée de la Saône semble particulièrement sensible.



Source : Conseil Régional, DREAL

Synthèse : Un réseau écologique omniprésent mais sous pression du mitage urbain

Contraintes

- Une structure forestière organisée en bosquets et petits boisements qui la rend sensible à la fragmentation ;
- Une tendance à la régression du réseau bocager et à l'homogénéisation du profil des haies ;
- Des prairies qui tendent à régresser en raison de modifications de pratiques agricoles ;
- Des zones humides qui subissent des pressions anthropiques aboutissant à leur régression ;
- Un réseau écologique fragilisé par certaines activités humaines:
 - Présence d'infrastructures de transport structurantes fragmentant les espaces, notamment l'A39 ;
 - Une mitage des espaces naturels et agricoles qui tend à se poursuivre ;
 - De nombreux obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau réduisant leur fonctionnalité écologique ;
 - Une tendance à l'urbanisation linéaire qui peut facilement fragiliser les continuités ;
 - Une pression urbaine croissante dans la vallée de la Saône sous l'influence de Chalon-sur-Saône ;
 - Un développement des grandes cultures au nord du territoire qui réduit la fonctionnalité de la trame verte ;
 - Une pollution lumineuse croissante, en relation avec le développement du territoire ;
 - Des espèces exotiques et invasives qui gagnent le territoire et affaiblissent la biodiversité locale.

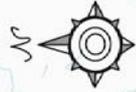
Synthèse : Un réseau écologique omniprésent mais sous pression du mitage urbain

Atouts

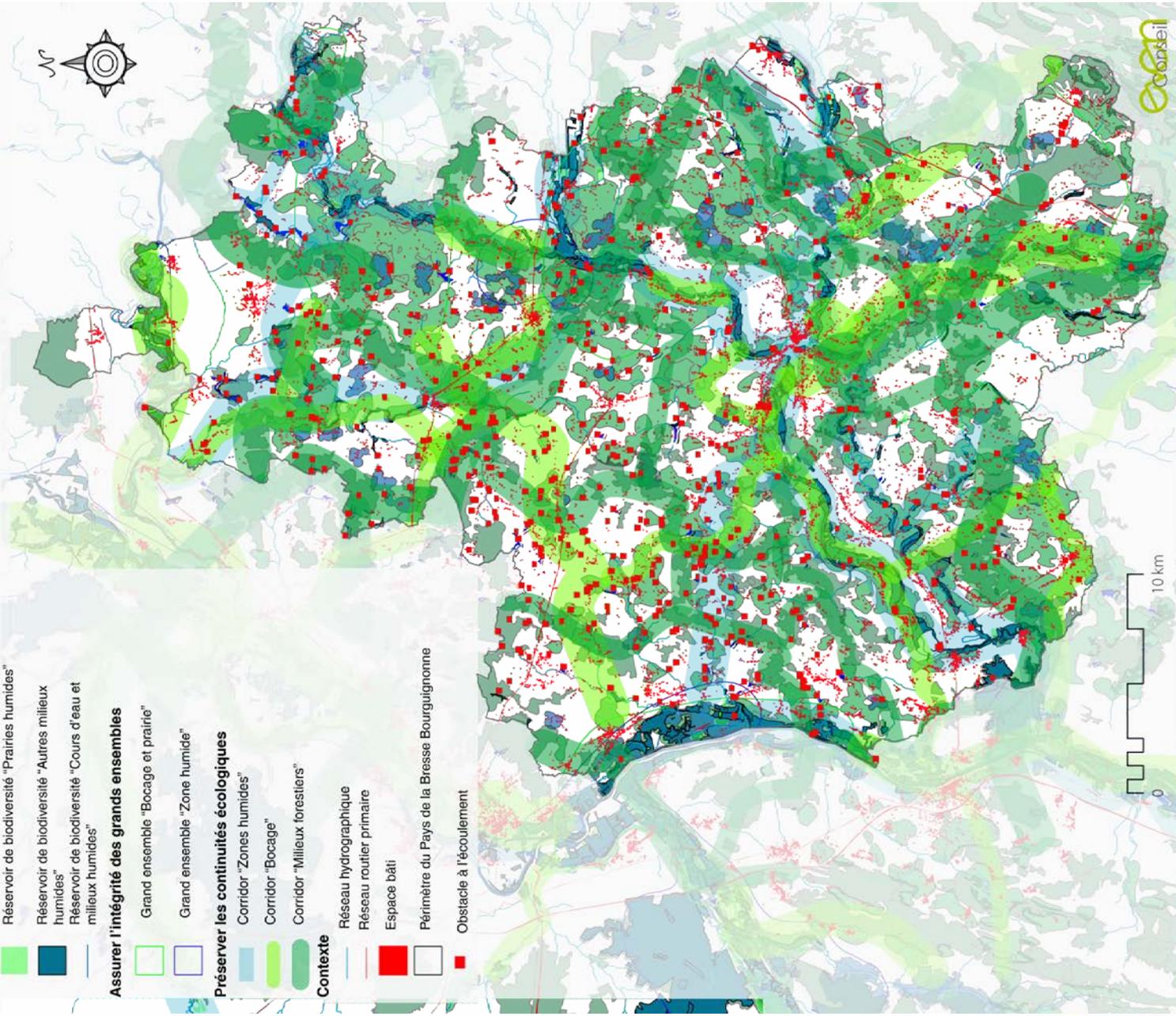
- Un SRCE bien avancé qui guide la Trame Verte et Bleue locale ;
- Des habitats forestiers bien préservés, notamment grâce à des plans de gestion durable de la ressource ;
- Des habitats forestiers et prairiaux localement très riches, notamment dans les vallées;
- Un réseau bocager encore bien présent et diversifié, assurant notamment un rôle d'abri à la faune ;
- Un territoire qui compte de nombreuses zones humides de qualité et variées:
 - De nombreux étangs abritant une biodiversité remarquable ;
 - Un réseau de mares très important (forte densité) présentant une bonne connectivité ;
 - Un réseau hydrographique très dense présentant un état écologique globalement moyen ;
- De nombreux périmètres d'espaces naturels remarquables témoignant de la richesse écologique du territoire et abritant des espèces patrimoniales ;
- Un réseau écologique bien préservé dans l'ensemble couvrant une large partie de la Bresse bourguignonne.

UN RESEAU ECOLOGIQUE OMNIPRESENT MAIS SOUS PRESSION DU MITAGE URBAIN

SCoT Bresse Bourguignonne - Janvier 2014



- Réservoir de biodiversité "Bocage"
 - Réservoir de biodiversité "Mare"
 - Réservoir de biodiversité "Plans d'eau et milieux humides"
 - Réservoir de biodiversité "Milieux forestiers"
 - Réservoir de biodiversité "Prairies humides"
 - Réservoir de biodiversité "Autres milieux humides"
 - Réservoir de biodiversité "Cours d'eau et milieux humides"
- Assurer l'intégrité des grands ensembles**
- Grand ensemble "Bocage et prairie"
 - Grand ensemble "Zone humide"
- Préserver les continuités écologiques**
- Corridor "Zones humides"
 - Corridor "Bocage"
 - Corridor "Milieux forestiers"
- Contexte**
- Réseau hydrographique
 - Réseau routier primaire
 - Espace bâti
 - Périmètre du Pays de la Bresse Bourguignonne
 - Obstacle à l'écoulement



Source : EVEN Conseil

Synthèse : Un réseau écologique omniprésent mais sous pression du mitage urbain

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Rechercher l'amélioration de la qualité des cours d'eau et la suppression (ou l'aménagement) des obstacles à l'écoulement pour conforter leur potentiel d'accueil de la biodiversité	+++
Préserver et restaurer les zones humides du territoire et conserver leurs fonctionnalités multiples	+++
Observer un développement urbain organisé, structuré et regroupé prenant en compte les continuités	+++
Maîtriser la régression et l'homogénéisation du bocage, voire le restaurer dans les zones de lacune	+++
Protéger les habitats remarquables de façon plus stricte	+++
Assurer la préservation des espaces assurant le maintien des continuités écologiques identifiées	+++
Intégrer l'ensemble des usages associés à la Trame Verte et Bleue dans les projets, afin de proposer des mesures qui permettent également le développement du territoire et les activités humaines (liaisons douces, maîtrise du risque inondation, exploitation du bois-énergie, valorisation du paysage...)	+++
Intégrer les enjeux de Trame Verte et Bleue dans les projets d'infrastructures et d'urbanisation pour assurer la continuité du réseau	++
Maintenir, voire restaurer, des espaces relais de la trame verte dans les zones de grandes cultures	++
Maîtriser le phénomène de pollution lumineuse par des aménagements adaptés	+
Lutter contre la propagation des espèces exotiques et invasives	+

6. Un potentiel d'exploitation des énergies renouvelables à développer

a. Les documents encadrant les politiques Air-Climat-Energie

► Les réglementations nationales et internationales

Les modifications climatiques observées ces dernières années ont pour cause l'augmentation des quantités de gaz à effet de serre (résultat majoritairement d'une utilisation non raisonnée des énergies fossiles) d'origine anthropique (transport, industrie, construction...) dans l'atmosphère. Pour lutter contre le réchauffement climatique et anticiper la crise énergétique mondiale, la plupart des pays du globe, dont la France, se sont engagés à changer leurs habitudes. Plusieurs accords internationaux ont ainsi vu le jour :

- le protocole de Kyoto (2005) : signé et ratifié par la France (objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial pour atteindre un niveau inférieur aux émissions de 1990) ;
- le Facteur 4 (loi de juillet 2005) : traduction française du protocole de Kyoto (objectif de division par 4 d'ici 2050) ;
- le paquet énergie-climat : accord européen de 2008 qui fixe l'objectif des 3 fois 20 % pour 2020 (efficacité énergétique, réduction des GES, énergies renouvelables).

Ces accords internationaux ont été repris et traduits dans la législation française par :

- les lois « Grenelle de l'Environnement » qui reprennent les objectifs du paquet énergie-climat avec la volonté d'une réduction de 20% de GES d'ici 2020, d'améliorer l'efficacité énergétique de 20% et de porter la part d'énergies renouvelables à 23% de la consommation d'énergie finale en 2020 ;
- le Plan Bâtiment Grenelle qui fixe des objectifs énergétiques dans le champ de la construction neuve en imposant la Réglementation Thermique de 2012 (RT2012) et de la réhabilitation (rénovation de 400 000 logements/an, de 800 000 logements sociaux d'ici 2020 et réduction des consommations énergétiques des bâtiments d'Etat de 40% d'ici 2020).



➤ Le Schéma Régional Climat Air Energie de Bourgogne

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Bourgogne a été approuvé le 26 juin 2012. Il a pour principales orientations pouvant trouver plus ou moins bien une traduction dans le SCoT :

- Développer la recherche en matière d'adaptation au changement climatique pour accompagner les filières régionales dans leur processus d'adaptation,
- Anticiper et accompagner les mutations nécessaires à l'adaptation au changement climatique pour prévenir les inégalités sociales et territoriales,
- **Intégrer l'enjeu sanitaire lié à la qualité de l'air et en faire prendre conscience à tous les niveaux de décisions,**
- Lutter contre la précarité énergétique par la mise en place d'un dispositif d'information et de conseil adapté en se basant sur les retours d'expérience en cours,
- **Limiter l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles et naturels,**
- **Développer de nouvelles formes urbaines intégrant l'évolution de l'habitat et de la mobilité tout en incitant au changement des mentalités,**
- S'assurer dès à présent que chaque bâtiment neuf ou rénové est performant, en renforçant le respect et le contrôle de la Règlementation Thermique et concevoir tout projet de construction ou réhabilitation en tenant compte de l'évolution des usages, du réchauffement climatique et de la qualité de l'air,
- **Mettre en cohérence les politiques d'aménagement, d'urbanisme et de transport via un renforcement de la gouvernance des politiques de transport à l'échelle régionale, ainsi qu'au sein même des agglomérations,**
- **Développer et faciliter l'usage des offres de service de transport alternatif à la voiture individuelle dans leur domaine de pertinence,**
- Mettre à profit les évolutions technologiques pour diminuer l'impact des déplacements sur les émissions de GES et de polluants atmosphériques,
- **Réduire et optimiser la demande de transport de marchandises**
- Optimiser les intrants, développer l'agriculture biologique, les systèmes de culture innovants et réduire l'impact des effluents d'élevage,
- Développer la demande et structurer les filières du bois, notamment le bois énergie, pour garantir des débouchés favorisant l'émergence d'une économie locale tout en veillant à l'équilibre des usages,
- Renforcer et compléter les politiques de déploiement des énergies renouvelables à l'échelle territoriale en veillant à la prise en compte de la qualité de l'air.



En cours de déploiement sur l'ensemble du pays, les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) contribuent à définir les orientations régionales et stratégiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de lutte contre la pollution atmosphérique, d'amélioration de la qualité de l'air, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique.

Les objectifs du SRCAE sont triples :

- Définir les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie, afin d'atténuer les effets du changement climatique, conformément à l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
- Fixer les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets ;
- Fixer par zones géographiques les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération.

Le Schéma Régional Eolien (SRE) est une pièce réglementaire, qui fait partie du SRCAE. Il identifie les secteurs favorables pour l'implantation d'éoliennes et définit des objectifs de production énergétique. Le territoire de la Bresse est concerné par un objectif de production de 110MW partagé avec les collectivités situées au nord du périmètre du SCoT. (cf. chapitre relatif à l'éolien).

➤ **Le Projet de Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables en Bourgogne (S3REnR)**

Ce schéma offre sur l'ensemble du territoire des possibilités de raccordement des sources de production d'énergie (notamment pour les EnR de moindres puissances), définit des priorités d'investissement pour accompagner les projets les plus matures à court terme et couvre autant que possible les zonages éoliens du SRE.

La cartographie ci-contre distingue les travaux à réaliser sur le réseau public de transport d'électricité, relevant de RTE, et ceux à réaliser sur le réseau public de distribution d'électricité, relevant de ERDF. Les communes concernées par les travaux de renforcement et de création en Bresse bourguignonne sont les suivantes :

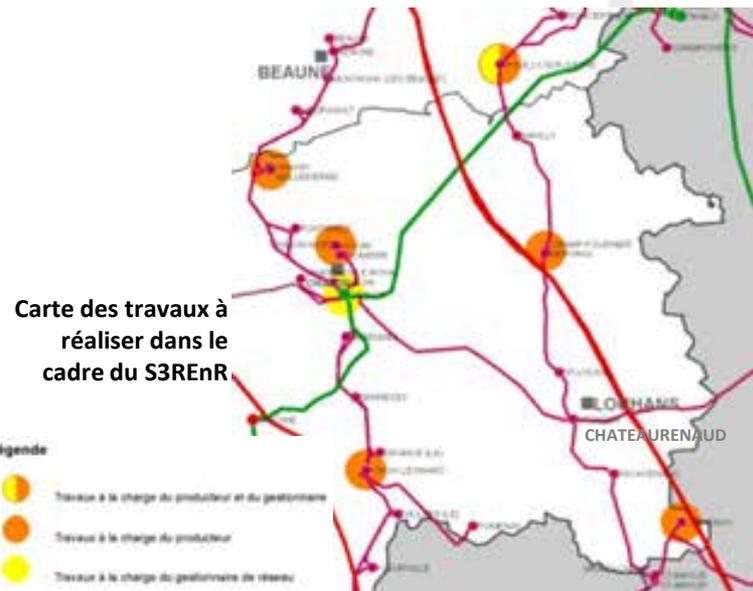
- Champ-Fournier : capacité réservée de 20MW;
- Cuiseaux : capacité réservée de 12MW.

➤ **Le plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF)**

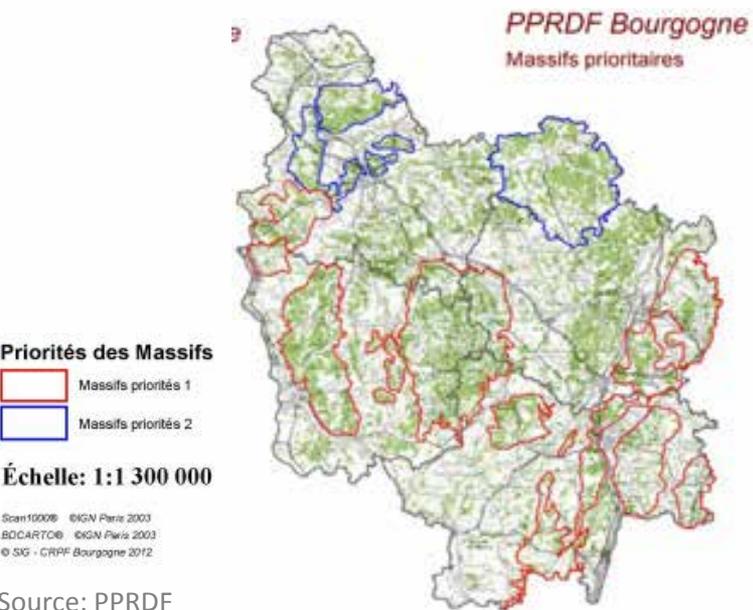
Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier a été établi pour une période de 5 ans (2013-2017) et validé par arrêté préfectoral par le préfet de la Région Bourgogne.

L'objectif de ce plan est d'organiser les actions en faveur des massifs où la mobilisation est insuffisante mais jugée prioritaire et d'y concentrer les interventions publiques. Il identifie les massifs forestiers insuffisamment exploités et en analyse les causes, sélectionne les massifs prioritaires et définit un programme d'actions prioritaires permettant une mobilisation supplémentaire de bois. Ces enjeux sont particulièrement importants pour la mobilisation du bois-énergie.

Les secteurs de Cuiseaux Intercom' et toute la frange ouest du territoire sont concernés par des massifs de priorité 1 pour lesquels l'exploitation de bois pourrait être renforcée en priorité.



Source: S3REnR - RTE



Source: PPRDF

› Le Plan Energie Climat 2007-2013 du Conseil Régional

Le Plan Energie Climat 2007-2013 est un document qui fixe le cadre d'intervention de la Région de Bourgogne en faveur de la maîtrise de la dépense énergétique et de la réduction des émissions de CO₂. Il s'inscrit dans les démarches internationale, européenne et nationale en la matière.

Sur une période de 7 ans, le Plan Energie Climat est axé notamment sur :

- La maîtrise des consommations énergétiques par la sobriété ;
- Le développement et la diversification des nouvelles sources d'énergie pour une vraie économie locale de la ressource.

Le Programme Energie Climat Bourgogne (PECB) est l'un des outils de mise en œuvre de ce plan co-signé par le Conseil Régional de Bourgogne, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'Etat. Le PECB définit un programme d'actions et participe techniquement et financièrement à son exécution. Des aides financières peuvent être attribuées aux collectivités, aux entreprises et dans certains cas aux particuliers qui souhaitent avoir recours au bois énergie, au solaire photovoltaïque, au solaire thermique, au biogaz.

› Le Plan Energie Climat du Département de Saône-et-Loire

Précurseur en la matière, le Département de Saône-et-Loire a créé dès 2004 un Fonds départemental de maîtrise de l'énergie, afin d'aider financièrement divers porteurs de projets à développer les énergies renouvelables en Saône-et-Loire. L'assemblée départementale a ensuite adopté en 2007 un Plan départemental de lutte contre le changement climatique (PDLCCC) afin de poursuivre la politique de soutiens financiers (chèques Habitat durable...) et de développer également des actions en interne (suivi et rénovation thermique du bâti, cellule de conseil en énergie, site internet de covoiturage...).

Dès 2009, le Département a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un plan climat énergie territorial. L'objectif était d'inscrire ce plan dans la continuité du PDLCCC en définissant également un programme d'actions et des dispositifs de soutien financier, tout en s'appuyant sur un état des lieux plus complet, en fixant des objectifs et en définissant des indicateurs de suivi.

Le Grenelle de l'Environnement impose aux régions, aux départements et aux communes de plus de 50 000 habitants d'établir des plans climat énergie territoriaux (PCET) avant 2012. Un PCET doit permettre aux collectivités d'identifier sur leur territoire les principales activités émettrices de GES de façon à déployer des plans d'action afin d'améliorer leur efficacité énergétique, de réduire leurs émissions de GES et de s'adapter au changement climatique.



Plan climat énergie territorial du Département de Saône-et-Loire

Version définitive du plan - juin 2012

Le PCET a été adopté par l'assemblée départementale le 21 juin 2012. Il devrait permettre d'atteindre les objectifs européens du "3x20" en 2020 (-20% d'émissions de GES, -20% de consommations d'énergie, 20% d'énergies renouvelables), dans la perspective de tendre vers le "facteur 4" en 2050 (division par 4 des émissions de GES), en ce qui concerne le patrimoine et les activités du Département.

Le PCET repose sur 5 thématiques majeures qui peuvent trouver déclinaisons dans le SCoT :

- Le patrimoine bâti et l'aménagement du territoire ;
- La mobilité ;
- La consommation et les achats ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La sensibilisation.

➤ **L'agenda 21 du Conseil Général de Saône-et-Loire**

Le Département de Saône et Loire a souhaité contribuer à la mise en œuvre du développement durable par l'adoption, le 14 juin 2005, d'un Agenda 21 départemental. Ce dernier s'inscrit pleinement dans une dynamique territoriale à long terme consistant à élaborer, sur la base d'une large concertation des citoyens, des collectivités locales et des partenaires, un plan d'action pour le XXI^{ème} siècle.

Un certain nombre d'orientations s'inscrivent dans la mise en œuvre d'une politique Air-Climat-Energie et peuvent trouver traduction dans le SCoT:

- Maîtriser les consommations d'énergie ;
- Améliorer les performances énergétiques ;
- Mettre en place une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) pour les travaux d'investissement à maîtrise d'ouvrage départementale ;
- Installer un récupérateur d'eau de pluie et un système solaire pour les chauffe-eau des centres d'exploitation de la Direction des Routes et Infrastructures (DRI) ;
- Réduire les émissions de CO₂ ;
- Utiliser des véhicules plus économes en énergie sur le parc automobile du Département ;
- Encourager l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Inciter à l'utilisation de systèmes solaires thermiques.



➤ La Charte de Pays de la Bresse bourguignonne

La Charte a été révisée et adoptée en 2013 par le Conseil de Développement et le Syndicat Mixte. Elle permet à la fois de dessiner l'évolution du territoire et l'action de ses acteurs pour les 10 prochaines années. Elle s'inscrit dans le nouveau contrat régional et la nouvelle programmation LEADER.

Elle s'organise autour de 3 orientations stratégiques :

- Valoriser les ressources bressanes pour un développement économique durable (maintien et transmission des activités existantes en Bresse bourguignonne et assurer la transition agricole et énergétique);
- Développer une approche globale et durable des mobilités en Bresse bourguignonne (personnes et marchandises);
- Renforcer l'attractivité du territoire par la valorisation de ses atouts (concilier les usages du territoire et valoriser le patrimoine).

En matière de climat et d'énergie, la charte s'engage à :

- **accompagner la transition énergétique,**
- **développer les circuits-courts et le recours aux bio-énergies,**
- **appuyer la réhabilitation des constructions anciennes,**
- **mettre en lien « mobilité locale » et « mobilité élargie »**
- **développer les transports collectifs.**



b. Une approche de la demande en énergie du territoire

› Les consommations d'énergie en Bourgogne

La Bourgogne présente une dépendance énergétique forte. Sa production d'énergie est 8 fois moins élevée que sa consommation finale, qui est en augmentation de 15% depuis 1990. On note toutefois une tendance à la baisse amorcée depuis 2003 et une augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Toutes énergies confondues, 4,5 millions de tonnes-équivalent-pétrole ont été consommées en 2007 sur le territoire, soit 2,8 tonnes par habitant et par an, ce qui est légèrement au-dessus de la moyenne nationale (2,6t).

Les bâtiments représentent 46% de l'énergie consommée, les transports 36%, l'industrie 16% et l'agriculture 3%. La structure sectorielle des consommations d'énergie de la Bourgogne diffère de celle de la France : la part de l'industrie y est plus faible tandis que celles des transports, des secteurs de l'habitat et du tertiaire y sont plus élevées. Après une hausse moyenne annuelle de 1,6% jusqu'en 2002, les consommations d'énergie suivent une tendance à la baisse de 0,6% par an.

Les produits pétroliers représentent 46% des consommations d'énergie ; ils sont absorbés à 72% par les transports. Le gaz naturel et l'électricité arrivent ex-aequo en seconde position avec 22% des énergies consommées. Ce sont les deux énergies dont les consommations ont le plus augmenté depuis 1990 (+ 54% et + 39%).

› Les facteurs influençant la consommation d'énergie en Bresse bourguignonne

Peu d'éléments sont disponibles pour définir la consommation d'énergie en Bresse bourguignonne. Toutefois, les données suivantes permettent d'approcher les tendances de la demande énergétique du territoire.

Ainsi, **65% des logements du Pays ont été construits avant 1975**, date de la 1^{ère} réglementation thermique. Cela signifie qu'une grande partie des logements n'ont pas été soumis à des règles de performance énergétique et sont donc énergivores.

L'ÉCART ENTRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION

EN GWH. EN 2009

- EXCÉDENT DE PLUS DE 35 000
- EXCÉDENT DE MOINS DE 35 000
- DÉFICIT DE MOINS DE 35 000
- DÉFICIT DE PLUS DE 35 000



Source : INSEE

Selon les communes, ce taux peut s'élever jusqu'à 85% du parc. De ce fait, d'importantes économies sont possibles.

Par ailleurs, le territoire est à dominante rurale. Il est soumis à l'influence de pôles urbains extérieurs à son périmètre, tel que Chalon-sur-Saône. Ceci génère une attractivité à l'égard des ménages pour diverses fonctions et notamment l'emploi, qui est source de déplacements importants (en nombre et en distance) au quotidien. Or, 84% des déplacements des ménages sont effectués en voiture particulière. Ainsi, une importante consommation d'énergie fossile (carburant) est présumée dans la Bresse bourguignonne.

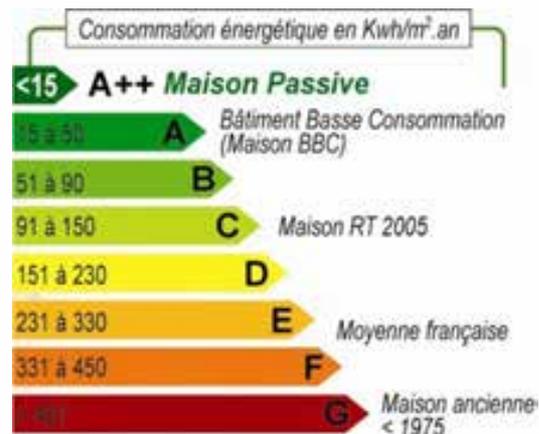
Aussi, en considérant la raréfaction des énergies fossiles, dont est encore largement dépendant le territoire, et l'augmentation du coût des énergies, le territoire s'expose dans les années à venir à un risque de précarité énergétique élevé de ses ménages. Le revenu net imposable moyen s'établissant en dessous de 20 000€, les ménages de la Bresse bourguignonne semblent particulièrement sensibles à ce risque.

Toutefois, pour pallier ce risque, il est à noter qu'une dynamique de rénovation énergétique est engagée en Bresse. Ainsi, 0,8€ ont été dépensés par habitant en 2010 pour des travaux de rénovation énergétique (moyenne égale à celle du département), ce qui est très encourageant pour l'avenir. L'Espace Info Energie porté par le CAUE 71, la CAPEB et l'Anah ("Habiter mieux") soutiennent ce type d'initiatives en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des constructions.

c. Un recours aux énergies renouvelables (EnR) encore faible

Les données régionales font apparaître un faible développement des énergies renouvelables en Bourgogne, excepté pour le bois-énergie. En effet, la production régionale d'énergies renouvelables s'élève à 365 000 tep (tonne équivalent pétrole) en 2009 (93 % sous forme thermique, 7 % sous forme électrique), largement basée sur le bois-énergie.

La Bresse bourguignonne s'inscrit dans cette logique et reste le territoire le moins bien fourni en EnR en Saône-et-Loire malgré un environnement qui semble très favorable au développement de certaines filières comme la méthanisation et le bois-énergie.



Le territoire en action pour la transition énergétique : un lotissement de 11 maisons BBC à Beaurepaire-en-Bresse.

➤ La méthanisation : un potentiel majeur

La Bourgogne est une grande Région d'élevage et dispose donc d'un potentiel de biogaz agricole élevé.

Les matières organiques utilisées pour la méthanisation peuvent être issues des lisiers, de résidus agricoles ou encore de cultures dédiées. Les principaux élevages produisent près de 6,5 millions de tonnes de déjections.

Aujourd'hui aucune installation de méthanisation n'est recensée en Bourgogne, mais des projets émergent afin de tirer parti de cet atout.

Ainsi, le SMET 71 (Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés du nord-est de la Saône-et-Loire) à Chagny est engagé dans un projet de méthanisation des déchets enfouis (« Ecocéa ») afin de réduire de 50% les déchets enfouis à partir de 2015.

Le territoire de la Bresse bourguignonne présente une activité agricole locale tournée vers la polyculture et l'élevage qui pourrait donc permettre de valoriser les effluents pour générer de l'énergie (tonnage par commune de 10 000-15 000t/an). Les territoires les plus favorables sont notamment les Communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse et de Bresse Revermont 71.

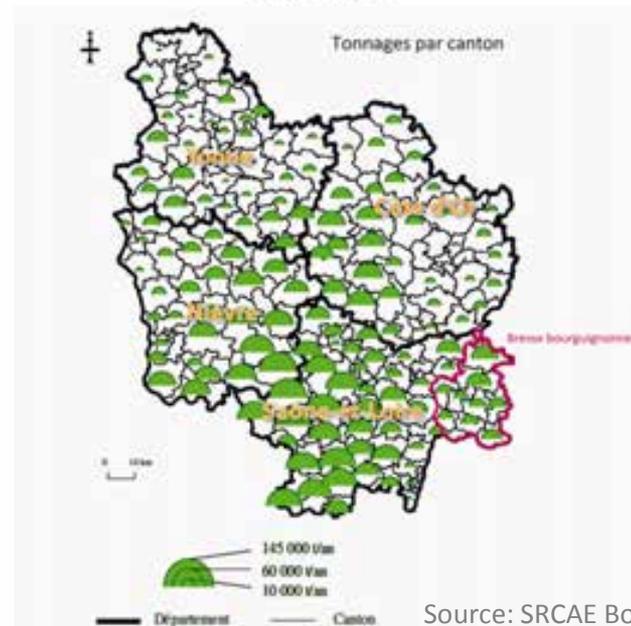
Aussi, plusieurs réflexions sont actuellement en cours concernant des projets collectifs de méthanisation, souvent portés par des privés agriculteurs. L'un, à Saint-Usuge, pourrait alimenter la zone industrielle de Branges et éventuellement accueillir les biodéchets d'industries agro-alimentaires voisines.

Par ailleurs, à Devrouze, Saint-Germain-du-Bois et Thurey, 6 exploitations ont un projet commun visant à développer l'autonomie de leurs exploitations, incluant la production de cultures spécifiques. Un projet similaire est en réflexion à Pierre-de-Bresse.

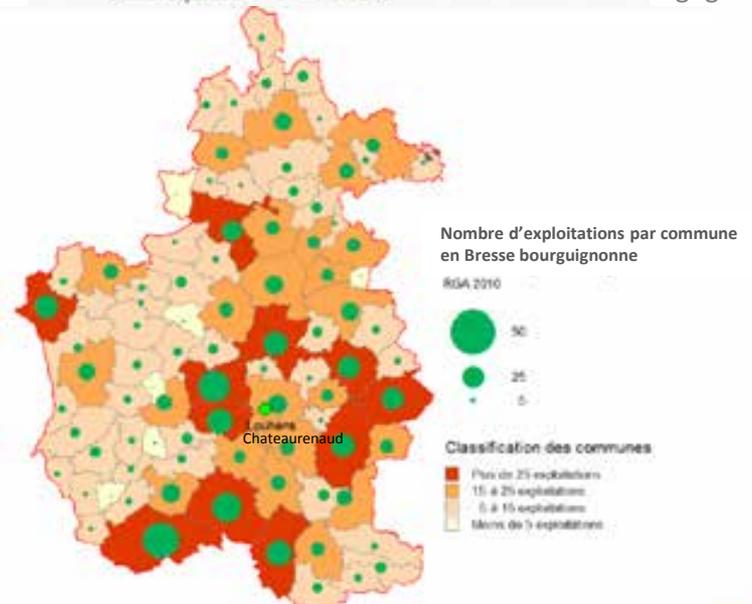
Il est un enjeu que de prévoir la structuration de cette filière à une échelle plus globale et de prévoir les conditions de réalisation des projets dans les documents d'urbanisme.

Gisement annuel des substrats d'origine agricole en Bourgogne en tonnage par canton : les déjections des bovins, porcins et volailles (poulets de chair)

Source : CRAB, 2008



Source: SRCAE Bourgogne



➤ Le bois-énergie : une ressource importante à valoriser

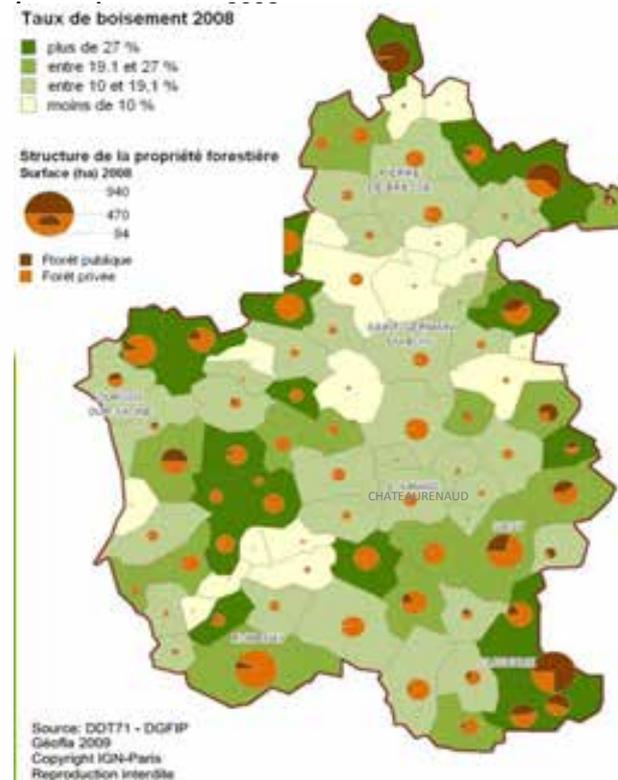
La Bresse bourguignonne produit près du tiers de la ressource départementale issue des forêts de feuillus. Le territoire dispose donc d'une ressource en bois-énergie non négligeable. De plus, le territoire peut tirer parti de sa position stratégique au centre de deux massifs forestiers parmi les plus importants de France (le Morvan au nord-ouest et le Jura à l'est).

Toutefois, le taux de boisement est aujourd'hui inégal selon les communes : ce taux est relativement important pour les communes de Cuiseaux, Champagnat, Le Miroir, La Frette ou Poulans tandis qu'il reste plutôt faible au sein de la communauté de communes Cœur de Bresse.

En Bresse bourguignonne, la filière du bois est principalement constituée d'entreprises du bâtiment et d'industries diverses du bois (restauration ou fabrication de meubles ; etc.). Le travail du bois a toujours été une activité importante dans tous ses aspects, de l'abattage à la transformation, en passant par le sciage, le bois de charpente et de parquet, avec le bois d'œuvre à travers les célèbres chaises de Rancy-Bantanges. Les entreprises de sylviculture tiennent cependant une place importante en termes d'emploi sur le territoire avec 164 entreprises et artisans pour 700 employés environ mais la filière bois-énergie reste globalement peu développée. **De ce fait, la structuration d'une filière bois-énergie assortie d'une stratégie de production et d'approvisionnement sera nécessaire en cas de développement de cette source d'énergie à l'échelle du territoire global.** Cuiseaux Intercom' a d'ailleurs lancé une étude pour étudier finement les conditions en faveur de la structuration de ce type de filière. Une telle démarche à l'échelle du SCoT serait intéressante également.

Le territoire dispose déjà d'installations valorisant cette ressource : 6 chaufferies-bois à Cuiseaux, Bosjean, Serley, Louhans-Chateaufrenaud, Simandre (local industriel) et Saint-Vincent-en-Bresse (tandis que la chaufferie de Cuiseaux est à l'arrêt, un projet d'extension de celle de Saint-Vincent-en-Bresse, qui alimente l'école maternelle, pourra alors alimenter la mairie et la salle des fêtes). Une autre a été installée à Sagy pour un démarrage espéré en septembre 2014.

Taux de boisement en Bresse



Production de bois en Bresse bourguignonne (périmètre Bresse Initiative)

		Bresse	Saône-et-Loire (sans la Bresse)	Morvan	Jura
Source : IFN, 2003					
Production brute annuelle feuillus en m ³	Terrains domaniaux	10 301	62 797	16 050	83 476
	Terrains communaux	30 745	91 914	48 956	355 356
	Terrains privés	210 639	482 230	409 337	323 910
Production brute annuelle conifères en m ³	Terrains domaniaux		51 580	53 184	89 654
	Terrains communaux	7 607	20 430	76 912	248 285
	Terrains privés	24 072	422 458	655 701	385 232

Par ailleurs, une initiative du SICED Bresse nord permet la valorisation de biomasse issue de déchets verts en plaquettes utilisables pour le chauffage-bois. Ainsi les déchets verts de l'établissement VERT ENERGIE 39 à Ruffey-sur-Seille sont dirigés vers l'entreprise Bresse récup' à Louhans-Chateaufort pour leur transformation.

Bien que cette ressource constitue un potentiel de développement des énergies renouvelables et une opportunité de réduction de la dépendance énergétique, **une attention particulière doit être portée quant à la gestion de cette ressource**. Ainsi, le développement des dispositifs ayant recours au bois-énergie ne doit pas conduire à la surexploitation de la ressource et être articulé avec les enjeux de Trame Verte et Bleue.

Il est un enjeu également d'articuler la production de bois-énergie avec les enjeux de qualité de l'air et de lutte contre le changement climatique, en limitant l'utilisation de boisements provenant de forêts éloignées des ressources locales. D'autant plus que le recours au bois-énergie n'est considéré comme rentable (intérêt économique et environnemental) qu'à condition que la ressource ne se situe pas à plus de 150km.

➤ L'éolien : un potentiel limité

En 2009, l'énergie éolienne représentait un peu plus de 2% des énergies renouvelables produites en Bourgogne (un seul parc en fonctionnement). 3 parcs étaient en fonctionnement au 1^{er} août 2011, avec un 4^{ème} en construction représentant au total 92MW.

Le Schéma Régional Eolien annexé au SRCAE définit les objectifs localisés de développement de l'éolien à l'échelle régionale.

Les cartes ci-après démontrent que la Bresse bourguignonne, qui ne recense actuellement aucune installation éolienne, présente très peu de secteurs favorables pour l'implantation d'éoliennes, malgré une vitesse de vent satisfaisante (5m/s) sur 85% du territoire. Seul le nord du territoire semble plus favorable et doit participer à l'objectif de production de 110MW fixé par le SRE. Le reste du territoire présente en effet des contraintes trop fortes pour le développement d'éoliennes (contraintes environnementales et patrimoniales, présence d'habitats...).

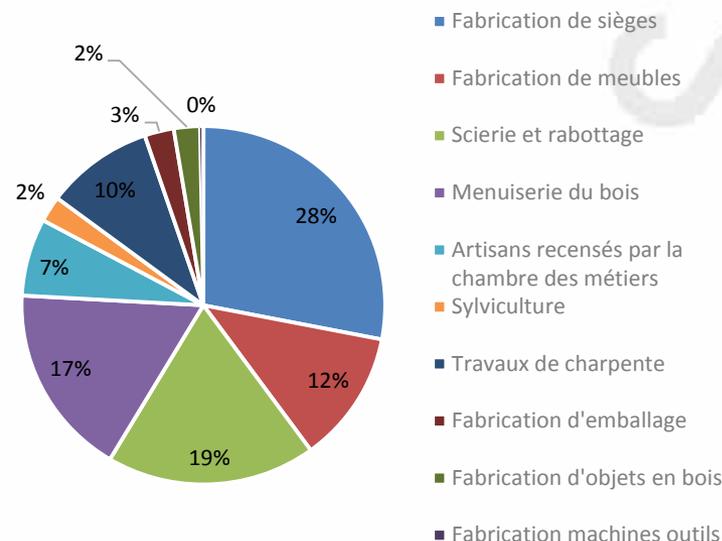


Bûches

Granulés

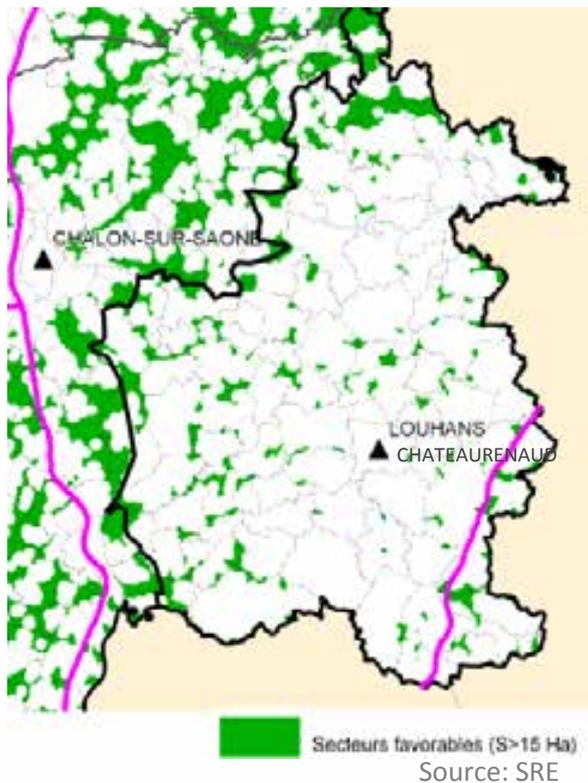
Plaquettes

La filière du bois en Bresse bourguignonne

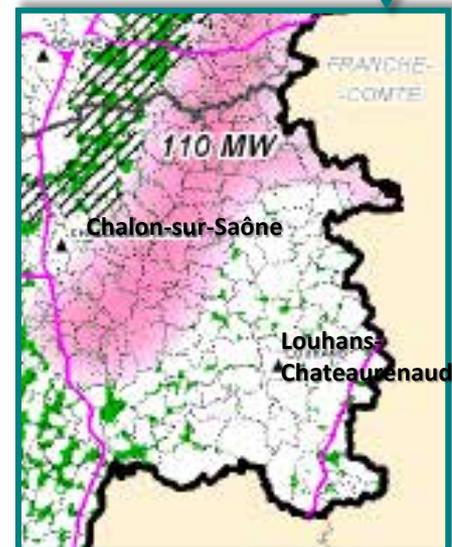
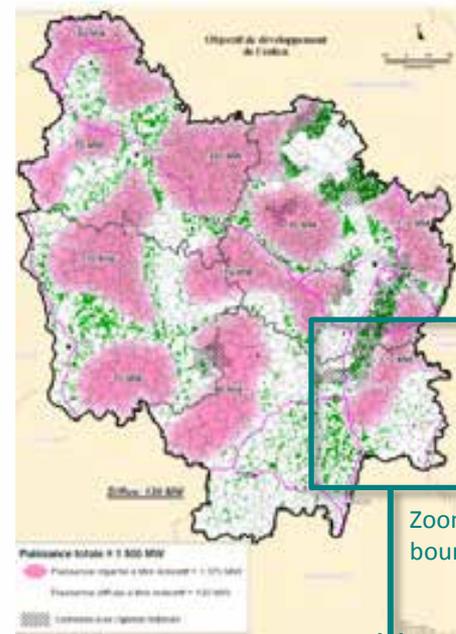


Toutefois, le territoire fait l'objet de projets de développement éolien. Ainsi, un projet est en cours au niveau de l'intersection entre Authumes et Fretterans au nord du territoire (8/10 éoliennes de 2/3 MW) dans la Communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse. Un projet est actuellement à l'arrêt à Saint-Christophe-en-Bresse (Portes de la Bresse) suite à la disparition de l'outil Zone de Développement Eolien (ZDE). Il concernait l'installation de 8 éoliennes sur Saint-Christophe-en-Bresse et 5 autres sur L'Abergement-Sainte-Colombe d'une puissance chacune de 5 MW (Mégawatt). Opposés à cette installation, des habitants ont créé l'association « Eolienne non merci ».

Zones favorables au développement éolien



Objectif de développement de l'éolien en Bourgogne



› L'énergie solaire : une source à exploiter

Le territoire du SCoT se situe dans la zone d'ensoleillement moyen permettant d'exploiter environ 1 350 à 1 400 kWh/m²/an. Cette source d'énergie n'est donc pas à négliger.

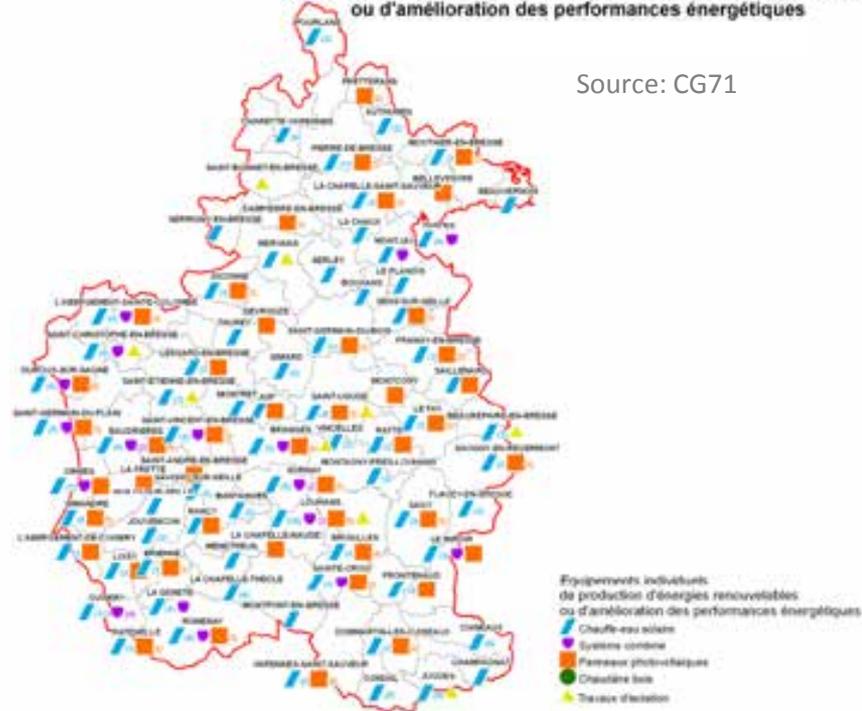
L'énergie solaire pour produire de l'électricité est davantage produite à partir de capteurs photovoltaïques que thermiques (0,2% de la production).

Dans le territoire, on observe une croissance homogène des installations solaires photovoltaïques, favorisée par un tarif d'achat attractif depuis 2006. En 2010, le territoire comptait 257 chauffe-eaux solaires particuliers et 21 installations collectives de chauffe-eaux solaires (surface totale de 91m² soit 14cm²/hab) notamment dans les communes de Serley, Saint-Andre-en-Bresse, Ratte, Sornay, Dommartin-lès-Cuseaux et Joudes. En outre, 23 systèmes combinés étaient à recenser et 111 centrales photovoltaïques en individuel.

Avec une moyenne de 13cm²/hab de capteurs, le territoire reste en retard par rapport à la Région (110cm²/hab) mais le nombre d'installations existantes reste encourageant et témoigne de l'intérêt de cette source de production d'énergie renouvelable en Bresse bourguignonne. Il est à noter que, la réglementation thermique de 2012 imposant une consommation énergétique maximale de 60KWhep.m².an pour les constructions neuves (consommation moyenne d'un logement existant équivalente à plus de 200KWhep.m².an), l'énergie solaire devrait connaître d'importantes sollicitations dans les années à venir.

De plus, il est intéressant de noter la présence d'un bâtiment construit par la CC Saône Seille Sâne dans la zone industrielle de Simandre présentant 3800m² de panneaux photovoltaïques sur sa toiture. Le bâtiment dispose de plus d'une chaudière-bois et d'une climatisation solaire. Le bâtiment est destiné à être loué par l'entreprise Wagner, fabricant allemand de solaire thermique et de photovoltaïque.

Equipements individuels de production d'énergies renouvelables ou d'amélioration des performances énergétiques



Source: CG71

Indices comparatifs régionaux

	Région Bourgogne*	Département de Saône-et-Loire	Territoire Bresse Bourguignonne
	Données 2009	Données 2010	Données 2010
Montant des travaux d'amélioration des performances énergétiques	-	426 000 €	54 000 €
Surface des capteurs des chauffe-eau solaires	-	0,8 €/hab	0,8 €/hab
Surface des capteurs des systèmes combinés	25 500 m ²	6 233 m ²	86 m ²
Surface des capteurs des panneaux photovoltaïques	155 cm ² /hab	2 470 m ²	13 cm ² /hab
Puissance installée des centrales photovoltaïques	4 000 kWc	44 cm ² /hab	26 m ²
Puissance installée des chaudières bois	2,4 Wchab	3,9 Wchab	4 cm ² /hab
		383 kW	42 kWc
		0,7 Wchab	0,6 Wchab

* comprend des équipements non financés par le PDECCC (Réalisation antérieure au dispositif, équipements non éligibles au Fonds...)

› La géothermie : un potentiel limité dans la Bresse bourguignonne

Les installations géothermiques ayant recours à des pompes à chaleur (géothermie très basse énergie) représentent actuellement près de 3% des énergies renouvelables produites en Bourgogne.

Un potentiel a bien été identifié sur un aquifère situé à l'est du Pays (niveaux sableux et graveleux du Val de Saône) d'après le SRCAE. En dehors de cette zone, des ressources existent dans les vallées alluviales (nappes des alluvions) des principaux cours d'eau, notamment le Doubs.

Des études supplémentaires sont donc nécessaires pour quantifier le potentiel réel.

Cependant, une étude de dimensionnement d'un champ de sondes géothermiques verticales par simulation thermique dynamique a été menée dans le cadre de la construction d'un complexe aquatique couvert à Louhans-Chateaufort par la communauté de communes. Cette étude donne des précisions sur le potentiel géothermique local.

Ainsi, la solution de champ de sondes géothermiques est confrontée à plusieurs difficultés :

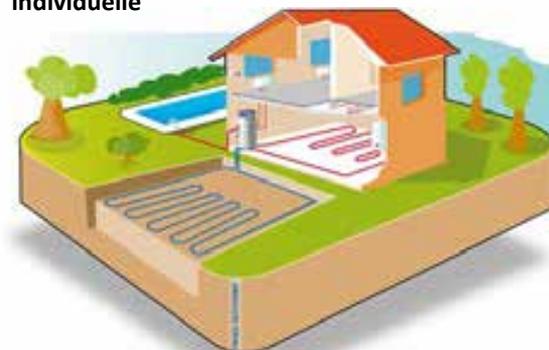
- la nature du sol n'est pas particulièrement favorable à son exploitation ;
- l'étude du sous-sol montre l'absence d'un écoulement significatif d'eaux sous-terraines permettant une recharge thermique des sondes.

La géothermie n'apparaît donc pas comme la solution de production d'énergie renouvelable la plus adaptée au territoire, sous réserve qu'une étude spécifique affirme le contraire.

› L'énergie hydraulique

La Bourgogne est globalement peu adaptée à la production hydraulique d'électricité. Néanmoins le territoire compte un certain nombre d'installations hydroélectriques dont la taille reste modeste.

Installation géothermique sur une maison individuelle



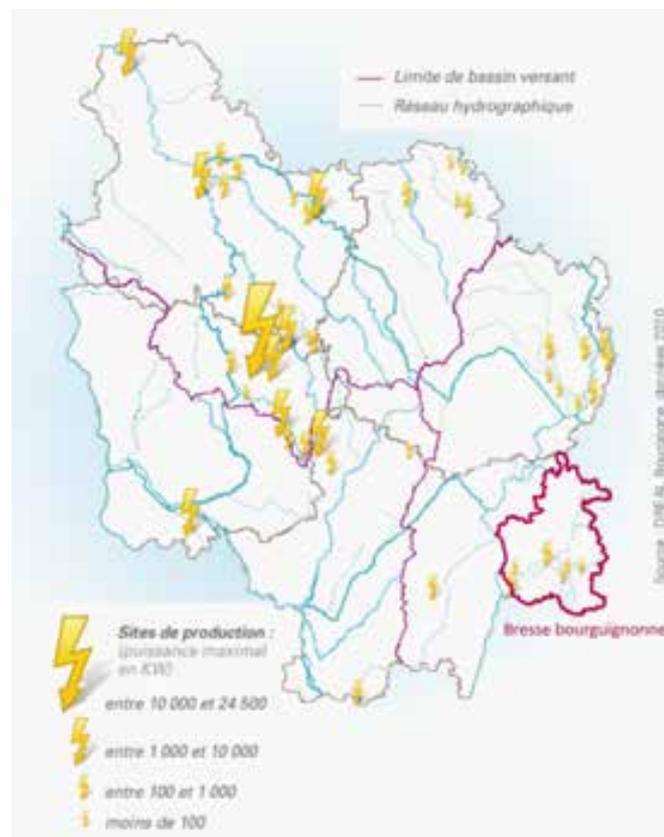
Source: énergies-renouvelables.org

Ainsi, on recense :

- Moulin de Marcilly (Bruailles) : ancienne minoterie sur la Vallières reconvertie en une micro-centrale hydroélectrique ;
- Moulin Cochard : ancienne meunerie sur la Seille devenue une micro-centrale dont la production annuelle est de 300 000 kWh avec vente de la totalité ;
- Branges : 2 barrages et une écluse permettent d'alimenter un ancien moulin reconverti en petite unité hydroélectrique sur la Seille.

L'importance du réseau hydrographique dans le périmètre du SCoT et les enjeux majeurs en termes de Trame Verte et Bleue, d'érosion des sols et de risques inondations font que ce type de production énergétique ne semble pas être à valoriser fortement dans le territoire de la Bresse bourguignonne.

Installations de production hydroélectrique raccordées au réseau en Bourgogne



Synthèse : Un potentiel d'exploitation des énergies renouvelables à développer

Contraintes

- Une précarité énergétique des ménages déjà existante, et qui va avoir tendance à s'amplifier avec l'augmentation du coût de l'énergie (logements énergivores, dépendance à l'automobile) ;
- Une moyenne de production et d'utilisation des énergies renouvelables la plus faible du département, malgré un potentiel important ;
- Un retard et une sous-exploitation du potentiel de méthanisation, comme dans toute la Région ;
- Des opportunités de développement de l'éolien réduites (partie nord du territoire) du fait d'un parcellaire globalement peu favorable et d'une acceptation difficile par la population ;
- Une exploitation encore faible de l'hydroélectricité qui ne semble pas présenter de potentiel de renforcement du fait des impacts prévisibles sur la Trame Bleue, la sédimentation et le risque inondation ;
- Un potentiel géothermique qui semble modéré dans la Bresse bourguignonne.

Atouts

- Un soutien offert par l'Espace Info Energie porté par le CAUE 71, la CAPEB et l'Anah ("Habiter mieux") pour l'amélioration de la performance énergétique des constructions ;
- Une dynamique d'amélioration de la performance des logements active ;
- Un important potentiel de méthanisation, particulièrement dans les Communautés de communes du canton de Pierre-de-Bresse et Bresse Revermont 71 où la ressource est disponible (proximité) ;
- Un important potentiel de renforcement de la valorisation de la biomasse dans tout le territoire (déjà des chaufferies existantes) malgré quelques handicaps à considérer (taux de boisement disparate, régression du bocage...) ;
- Un potentiel solaire non négligeable et des dynamiques de valorisation de la ressource chez les particuliers (quoique nettement inférieur à la Région et au département) ;

UN IMPORTANT POTENTIEL D'AMELIORATION DU BILAN ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

SCoT Bresse bourguignonne - Mars 2014

Généraliser les dynamiques en faveur de la réduction de la précarité des ménages, notamment en lien avec la réhabilitation du bâti et la promotion de modes alternatifs à la voiture individuelle

Tirer parti du potentiel de méthanisation parfaitement adapté au contexte local

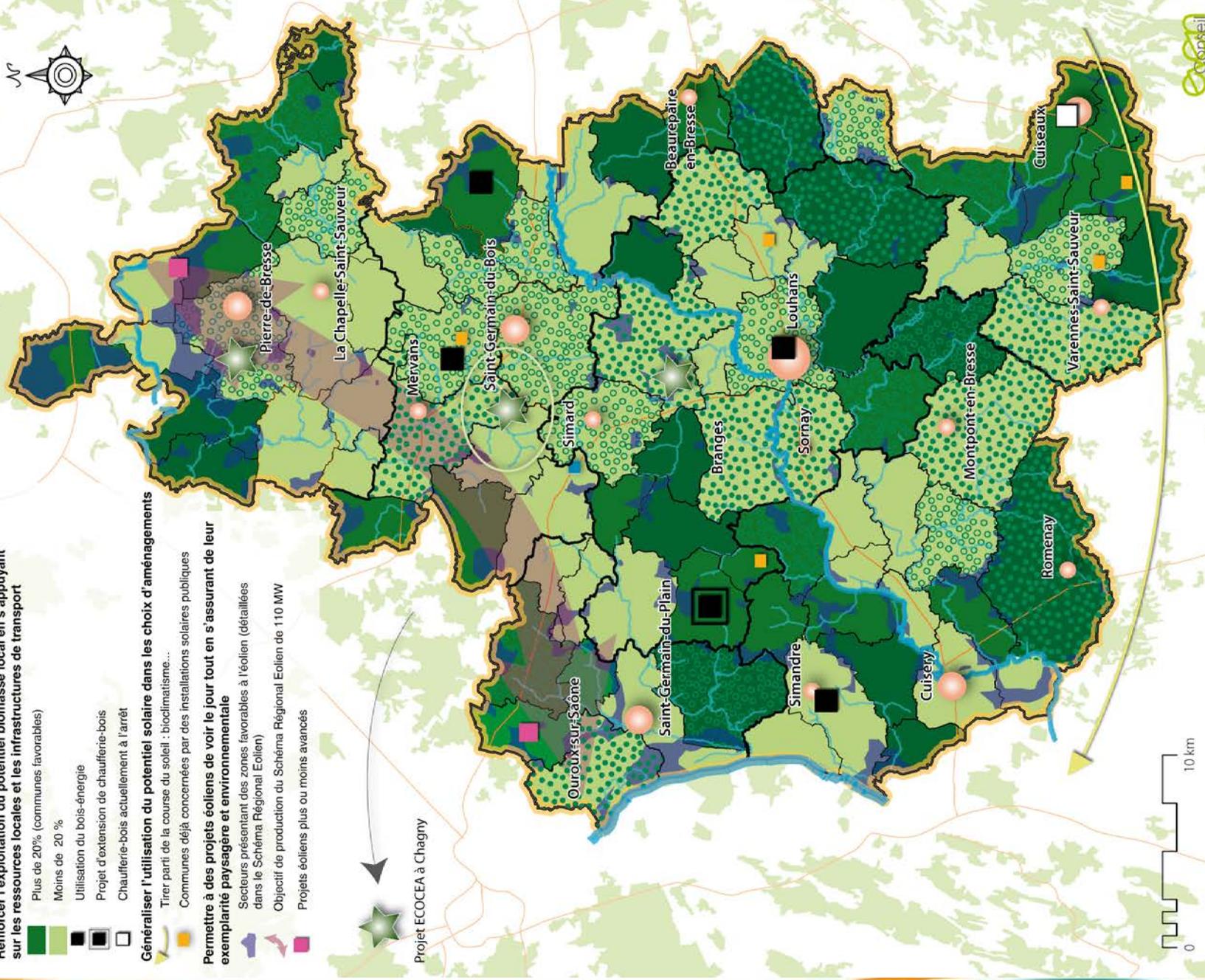
-  Projet en cours ou en réflexion de méthaniseur
-  Ressource disponible potentiellement très importante (plus de 25 exploitations agricoles)
-  Ressource disponible potentiellement importante (moins de 25 exploitations agricoles)

Renforcer l'exploitation du potentiel biomasse local en s'appuyant sur les ressources locales et les infrastructures de transport

-  Plus de 20% (communes favorables)
-  Moins de 20 %
-  Utilisation du bois-énergie
-  Projet d'extension de chauffage-bois
-  Chauffage-bois actuellement à l'arrêt

Généraliser l'utilisation du potentiel solaire dans les choix d'aménagements

-  Tirer parti de la course du soleil : bioclimatisme...
 -  Communes déjà concernées par des installations solaires publiques
- Permettre à des projets éoliens de voir le jour tout en s'assurant de leur exemplarité paysagère et environnementale**
-  Secteurs présentant des zones favorables à l'éolien (détaillées dans le Schéma Régional Eolien)
 -  Objectif de production du Schéma Régional Eolien de 110 MW
 -  Projets éoliens plus ou moins avancés



Projet ECOCEA à Chagny



Synthèse : Un potentiel d'exploitation des énergies renouvelables à développer

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Généraliser les dynamiques en faveur de la réduction de la précarité énergétique des ménages, et notamment en lien avec la réhabilitation du bâti et la promotion de modes alternatifs à la voiture particulière	+++
Tirer parti du potentiel de méthanisation parfaitement adapté au contexte local (proximité, ressource importante) : déchets ménagers, résidus agricoles	+++
Renforcer l'exploitation du potentiel bois-énergie local en s'appuyant sur les ressources locales et les infrastructures qui permettent le transport de la matière première	++
Généraliser l'utilisation du potentiel solaire dans les choix d'aménagement	++
Permettre à des projets éoliens de voir le jour dans les secteurs favorables du nord et nord-est du territoire tout en s'assurant de leur exemplarité du point de vue environnemental et paysager	++
Eviter d'accroître la pression sur les cours d'eau pour la production d'hydroélectricité dans un territoire qui présente un important potentiel ENR par ailleurs	++
Améliorer la connaissance du potentiel géothermique dans le territoire, et notamment dans les nappes alluviales de la Saône et de la Seille	+

Un territoire sur la voie de la durabilité

Un territoire sur la voie de la durabilité

1. Une qualité de l'air relativement bonne mais encore une marge d'amélioration.....281
2. Une gestion de l'eau inégale, à perfectionner.....286
3. Une collecte des déchets structurée et en cours d'optimisation...300

1. Une qualité de l'air relativement bonne mais encore une marge d'amélioration

a. Les documents encadrant les politiques relatives à la qualité de l'air

La loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation de l'énergie (LAURE) fixe les modalités de surveillance de la qualité de l'air, de prévention et d'adoption de mesures d'urgence en cas de pollution élevée. Elle stipule notamment « le droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé ».

› Plan Régional Santé Environnement (PRSE)

Le premier PRSE a été adopté dans le cadre plus large du Plan Régional de Santé Publique de Bourgogne. Le Plan Régional Santé Environnement 2 (2011-2015) a été signé par la Directrice Générale de l'ARS et par la Préfète de Région. Il contient 7 objectifs et 22 actions soumises à une évaluation régulière.

6 axes majeurs composent ce plan. La qualité de l'air est l'un des axes-piliers du document :

- La qualité de l'air extérieur, le climat ;
- L'eau, la qualité du milieu aquatique et de l'eau destinée à la consommation humaine ;
- L'habitat insalubre ou indigne, la haute qualité environnementale;
- L'exposition des populations aux bruits, la prévention ;
- Les expositions professionnelles aux pollutions en milieu du travail ;
- La formation, l'information, communication sur la santé environnementale.

De plus, parmi les 7 grands objectifs déclinés au sein de ces axes, deux concernent plus particulièrement la qualité de l'air :

- Améliorer la qualité de l'air respiré par les Bourguignons;
- Améliorer la qualité de l'air respiré par les salariés dans les locaux ou sur les postes de travail.

› Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) Bourgogne

Le SRCAE de la Bourgogne affiche également des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air que le SCoT doit prendre en compte. Ceux-ci sont exposés dans le chapitre relatif à l'énergie.



a. Les émissions polluantes en Région Bourgogne par secteur

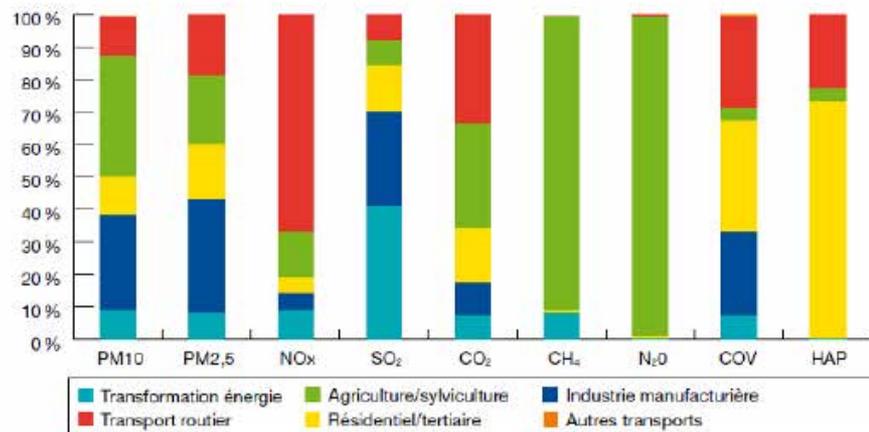
En 2008, le secteur du bâtiment est le premier secteur émetteur de Composés Organiques Volatiles -COV- (35%) et d'Hydrocarbures aromatiques polycycliques -HAP- (plus de 70%). Il est à l'origine d'émissions importantes de particules (17% des PM2,5 et 12% des PM10) et de dioxyde de soufre -SO2- (15 %).

Le transport routier (voyageurs et marchandises) est le premier émetteur d'oxyde d'azote -Nox- avec plus de 60% des émissions régionales, notamment en raison du trafic sur les autoroutes A6, A39 et A31. Le transport routier est également à l'origine d'émissions importantes de COV (30% des émissions régionales) et de HAP (25 %).

L'agriculture est une des sources d'émissions de plusieurs polluants : 95% d'ammoniac -NH3- émis provient de l'agriculture. Le secteur est le premier émetteur de particules PM10 et est à l'origine de plus de 20% des émissions de PM2,5, principalement dues au travail du sol. C'est également une source d'émission de monoxyde de carbone. De plus, l'agriculture est utilisatrice de produits phytosanitaires dont les concentrations dans l'air et les effets sont encore mal connus.

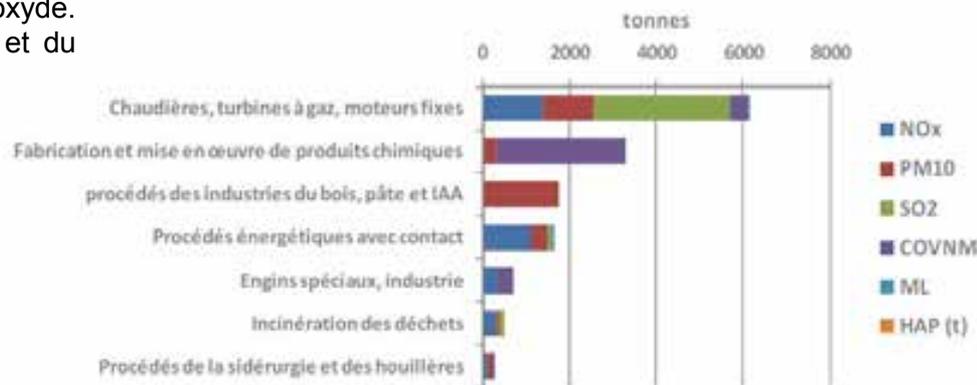
Certaines activités industrielles (sidérurgie, métallurgie, carrières, cimenteries) émettent des particules comme le monoxyde et le dioxyde. De plus, la combustion à haute température émet du monoxyde et du dioxyde d'azote.

Emissions de polluants atmosphérique en Bourgogne en 2008 par secteur d'activité



Source : atmosfair-bourgogne

Les principaux polluants du secteur industriel en 2005



Source : atmosfair-bourgogne

b. Les problématiques de qualité de l'air en Bresse bourguignonne

Le territoire ne dispose d'aucune station de mesure de la qualité de l'air. La station la plus proche est celle de Chalon-sur-Saône et est donc relativement éloignée du territoire. De plus, elle n'est pas représentative du territoire (territoire très urbain contrairement au SCoT). De ce fait, il est difficile d'avoir une approche précise de la qualité de l'air locale.

Les mesures de cette station indiquent cependant des indices plutôt positifs en termes de qualité de l'air, exceptés pour les NOx et l'ozone - O₃ - qui traduisent la dégradation de la qualité de l'air due au trafic routier intense que peut connaître Chalon-sur-Saône.

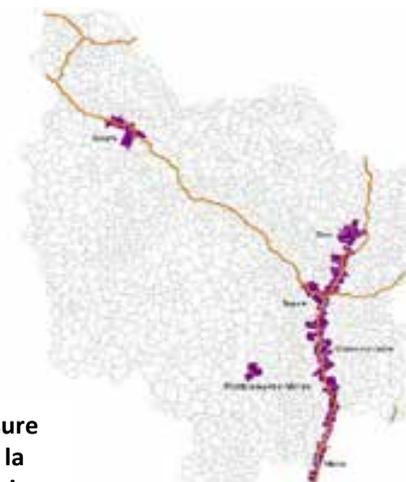
Il est à noter qu'aucune commune du Pays n'est identifiée dans les zones sensibles au titre de la qualité de l'air dans le SRCAE. Cela signifie que le territoire ne présente pas de grande problématique dans ce domaine.

Toutefois, un certain nombre de facteurs ont des effets négatifs évidents sur la qualité de l'air et représentent des leviers pour le territoire :

- **Le passage de l'autoroute A39**: la qualité de l'air est fortement réduite à proximité des infrastructures de transport présentant un trafic routier important (émissions et pollution 3 fois plus importantes que sur route) ;
- **La centralité bressane et plusieurs pôles de l'armature du SCoT qui présentent une qualité de l'air potentiellement impactée par le trafic routier de transit et des émissions de GES « concentrées », et donc plus néfastes** : centre ville de Louhans-Chateaufort, centre ville de Cuisery, centre de Simard et Beaurepaire-en-Bresse ;
- **La forte présence de l'agriculture** : cette activité émet notamment des particules mais aussi des GES tels que le méthane :

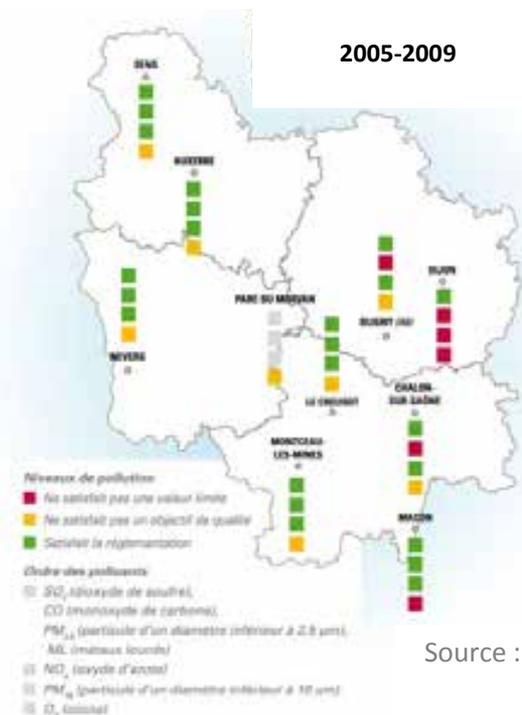
→ En 2012, les éleveurs de Bresse bourguignonne détenaient environ 62 000 bovins (dont 14 400 allaitants et 13 400 vaches laitières), 33 000 porcs et 1 015 000 volailles. Les émissions de méthane associées sont donc estimées à 4 500 t/an.

Zones sensibles de Bourgogne au titre de la qualité de l'air



Situation des stations de mesure bourguignonnes vis-à-vis de la réglementation « qualité de l'air »

Source : atmosfair-bourgogne



Source : atmosfair-bourgogne

- **Un secteur industriel (industrie manufacturière) encore relativement présent, potentiellement fortement émetteur de GES** : Branges, Cuiseaux, Simandre, Pierre-de-Bresse...
- **Un territoire à dominante rurale**, qui présente une densité de population faible où les alternatives à l'automobile sont peu attractives actuellement ;
- **La Saône-et-Loire est un Département impacté par la problématique des pollens** et plus particulièrement ceux de l'ambrosie qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 27 mai 2004. Afin de prévenir le développement de cette plante qui présente un risque sanitaire majeur, il est nécessaire de prendre des mesures collectives et d'aménager et entretenir tous les espaces urbains ou périphériques (gestion des bords de route, bords de rivières, gravières, jachères, travaux de terrassement...).

Malgré la qualité de l'air relativement bonne dans le territoire de la Bresse bourguignonne en comparaison des données moyennes nationales et régionales, le maintien de cet état, voire son amélioration sont des enjeux en faveur du bien-être des populations.

La présence de la voie ferrée Dijon - Saint-Amour dans le territoire représente notamment une alternative sous-exploitée pour les déplacements voyageurs et marchandises dont la valorisation constitue un véritable enjeu.

En outre, le territoire de la Bresse bourguignonne se démarque par son caractère rural « dynamique » structuré autour de « pôles » qui rayonnent dans tout le périmètre et offrent des services et commerces relativement accessibles depuis l'ensemble des communes par les **déplacements actifs (modes doux)**. Il s'agit là d'un enjeu majeur à exploiter dans le cadre du SCoT.



Synthèse : Une qualité de l'air relativement bonne mais encore une marge d'amélioration

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Profiter davantage de la présence de la voie ferrée Dijon – St-Amour aussi bien pour le trafic voyageurs que pour le trafic marchandises	+++
Limiter autant que possible l'impact de la voiture particulière sur la qualité de l'air, notamment via l'incitation à l'utilisation des modes actifs et en imaginant des solutions alternatives adaptées au milieu rural	+++
Limiter les effets négatifs sur la qualité de l'air et le bien-être dans les secteurs de « concentration » du trafic routier qui résonnent avec les secteurs les plus habités et travaillés	+++
Accompagner le secteur agricole dans la réduction des effets de l'activité sur la qualité de l'air, et notamment via l'utilisation de techniques permettant de stocker le CO2 (plantations)	+++
Permettre l'évolution et l'innovation des activités industrielles et les encourager à réduire leurs effets sur la qualité de l'air tout en limitant l'implantation des habitations et équipements sensibles à proximité des entreprises les plus polluantes	+++
Améliorer la connaissance sur la qualité de l'air dans le territoire afin d'établir un suivi d'un paramètre important pour le bien-être de la population	+

2. Une gestion de l'eau inégale, à perfectionner

a. Des orientations de rang supérieur qui encadrent la gestion de l'eau dans le territoire

› Le cadre législatif

Les lois n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques posent comme principe que **l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation et que sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général**. L'objectif poursuivi est donc une gestion équilibrée de la ressource en eau.

› Le SDAGE du bassin Rhône - Méditerranée

Pour cela, la loi du 3 janvier 1992 crée les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Le territoire de la Bresse bourguignonne s'inscrit dans le périmètre du SDAGE du bassin Rhône - Méditerranée 2016-2021 approuvé le 3 décembre 2015, opposable aux collectivités locales ainsi qu'à l'Etat. Il comporte 9 orientations pour une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques.

› Un territoire non couvert par les SAGE

A l'échelle des sous-bassins, des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) peuvent être élaborés ; ils fixent les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides.

Le territoire de la Bresse bourguignonne n'est couvert par aucun SAGE.

› Les contrats de rivière

Le contrat de milieu Seille est actuellement en cours d'exécution. Il concerne 68 communes du SCoT.

Sont actuellement en cours d'élaboration par l'EPTB Saône et Doubs :

- le contrat de milieu Saône, corridor alluvial et territoires associés qui porte sur le Val de Saône (communes riveraines de la Saône) et sur les petits affluents de la Saône, dépourvus de procédure de gestion, signé en 2016. Il concerne 27 communes du SCoT.
- le contrat de milieu Vallée du Doubs et territoires associés qui concerne 15 communes du SCOT signé le 7 juillet 2014.

Les 9 grandes orientations du SDAGE Rhône - Méditerranée :

- *Adaptation au changement climatique*
- *Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité*
- *Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques*
- *Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux*
- *Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable*
- *Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions toxiques et la protection de la santé*
- *Préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques*
- *Atteindre et pérenniser l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant à l'avenir*
- *Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau*



b. Une alimentation en eau potable bien structurée autour de 9 syndicats

La loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau fixe notamment les dispositions concernant les eaux destinées à la consommation humaine (délimitation de périmètres de protection des points de prélèvement qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle suffisante), les pollutions, les zones inondables, l'intervention des collectivités territoriales dans la gestion des eaux (dépenses obligatoirement à la charge des communes, dépenses facultatives, zonage d'assainissement...).

Les communes de la Bresse bourguignonne se sont regroupées au sein de 9 syndicats Intercommunaux compétents pour la distribution de l'eau potable.

3 de ces syndicats sont adhérents au SYDRO, syndicat mixte gérant un fonds de renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable : SIE Bresse nord, SIE Chalon sud-est, Bresse Louhannaise Intercom', SIE Verdun sur le Doubs, Syndicat Mixte Seillette, SIE Bresse nord, SIE Chalon sud-est.

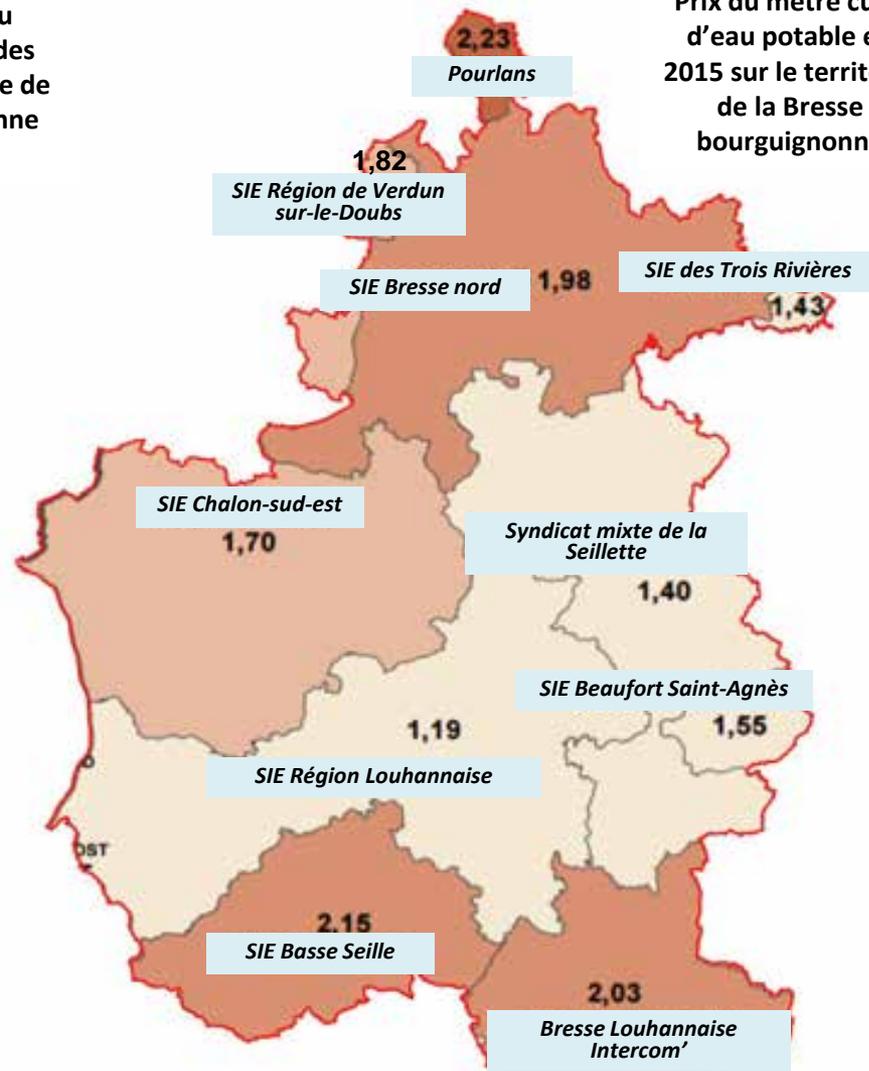
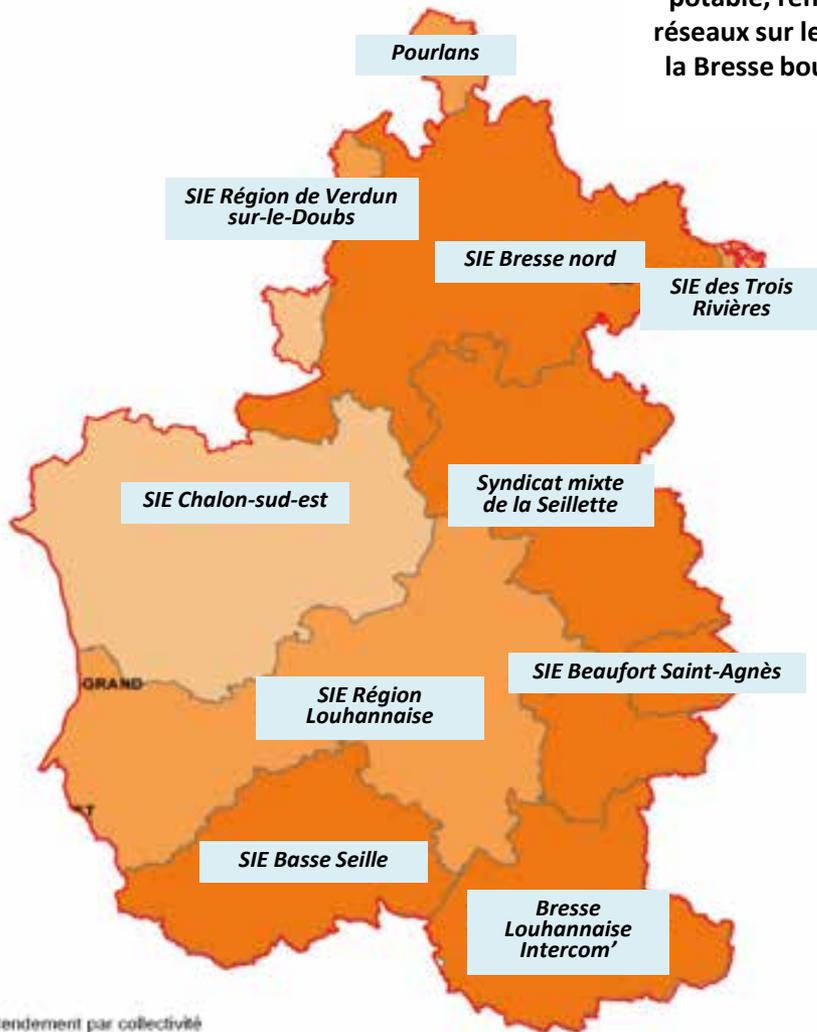
3 syndicats sont adhérents à l'ASMEAU 71, qui permet la mutualisation des moyens autour de la gestion de l'eau. **Les syndicats du territoire assurent globalement une bonne gestion des réseaux**, ce qui explique que les rendements des réseaux constatés sont corrects, quoiqu'un peu faible pour le SIE de Chalon sud-est mais en progression notable pour 2010.

En comparaison, les objectifs des rendements fixés par le Grenelle 2 font l'objet d'un décret sorti en 2012, repris par l'article L2224-7-1 du Code général des collectivités territoriales qui fixe le rendement à atteindre à 85% en site urbain et dans une fourchette variant de 65 à 85% en secteur rural en fonction de l'indice linéaire de consommation.

Pour une consommation moyenne équivalente, dans le territoire du SCoT, le prix de l'eau varie du simple au double, de 1,19€/m³ à 2,23€/m³ entre les syndicats (prix hors taxe, hors redevance, hors assainissement, abonnement compris). Ces disparités s'expliquent notamment par des différences dans la qualité et la proximité de la ressource en eau, la vétusté et la taille des équipements, la densité de la population...

Alimentation en eau potable, rendement des réseaux sur le territoire de la Bresse bourguignonne

Prix du mètre cube d'eau potable en 2015 sur le territoire de la Bresse bourguignonne



Source : Conseil Général 71

c. Une alimentation en eau potable jugée critique du point de vue quantitatif

Le territoire de la Bresse bourguignonne comporte très peu de ressources en eau exploitées puisque seuls 11 points de prélèvement de l'eau existent, tous situés en limite du périmètre du SCoT.

Ils se situent dans les communes de : Charette-Varennes (1), Lays-sur-le-Doubs (1), Saint-Germain-du-Plain (4), Savigny-en-Revermont (3), L'Abergement-de-Cuisery (2).

La protection de ces captages est une obligation légale qui s'impose aux collectivités en charge de la production et de la distribution d'eau conformément à l'article L.1321-2 du Code de la santé publique.

Tous font l'objet d'un périmètre de protection, ceux-ci constituent des servitudes d'utilité publique.

Effets de la servitude de captage :

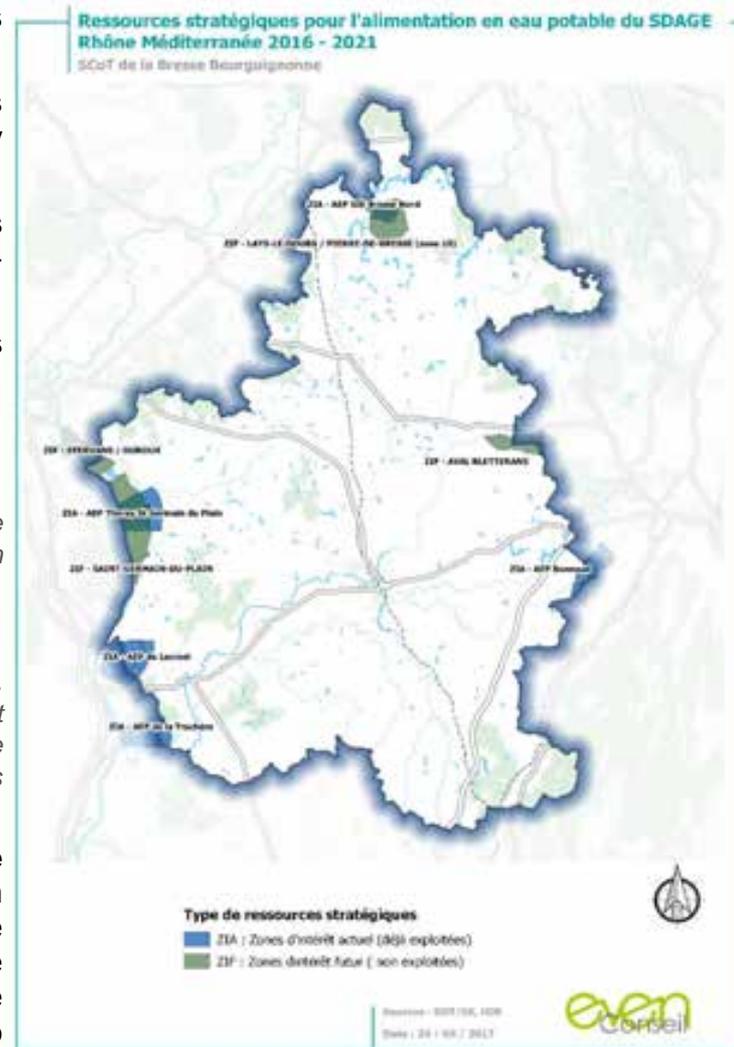
• **Prérogatives de la puissance publique**

La collectivité propriétaire de l'ouvrage doit acquérir les terrains situés dans le périmètre de protection immédiate. Les propriétaires des terrains situés dans le périmètre de protection rapprochée doivent se soumettre aux prescriptions de l'acte d'utilité publique.

• **Limitations au droit d'utiliser le sol**

Dans le périmètre immédiat, seuls sont autorisés les travaux et activités relatifs à l'ouvrage. Dans le périmètre de protection rapprochée, les activités susceptibles de polluer l'eau sont interdites (ex. : camping, extraction, forage) ; les autres sont réglementées. Dans le périmètre de protection éloignée, les activités peuvent être réglementées. Les activités qui sont interdites et réglementées sont mentionnées dans la déclaration d'utilité publique.

Le territoire du SCoT ne recense aucun captage Grenelle ou captage prioritaire nécessitant la mise en place d'une procédure BAC Grenelle (Bassins d'Alimentation des Captages). Toutefois, la commune de Frontenard, qui appartient au SIE de Verdun-sur-le-Doubs est concernée par une procédure BAC liée à un captage Grenelle hors territoire SCoT et doit faire l'objet d'études complémentaires dans le but d'éviter toute pollution potentielle de la ressource en eau. De même, le champ captant de Cosges (39) constitue la seule ressource du SIE Seillette et est classé Bassin d'Alimentation des Captages prioritaire du SDAGE RM 2016 – 2021.



Dans le cadre du SDAGE, **2 études ont été menées** sur la nappe alluviale de la Saône et sur le fossé bressan.

Ces études ont notamment permis d'identifier **les syndicats susceptibles d'être déficitaires pour l'alimentation en eau potable à l'horizon 2030**. Les syndicats concernés dans le territoire du SCoT sont le SIE Basse Seille, Cuiseaux Intercom', le SIE Chalon sud-est, le SIE de Beaufort-Saint-Agnès et le SIE de Verdun-sur-le-Doubs.

Ces 2 études ont également permis d'identifier les secteurs stratégiques de la ressource en eau, permettant d'imaginer de nouvelles sources d'approvisionnement :

- L'étude menée par l'EPTB Saône-Doubs sur la nappe alluviale de la Saône a déterminé des zones d'intérêt actuel et des zones d'intérêt stratégique pour le futur;
- L'étude menée par l'agence de Bassin sur le fossé bressan a permis de déterminer des zones stratégiques en alternative à la nappe alluviale de la Saône, ressource prépondérante dans le département.

La préservation de ces zones dans le SCoT est un enjeu majeur. (*Voir ci-contre et pages suivantes*)

L'absence relative de ressources explique également l'existence **de nombreuses interconnexions entre les syndicats d'eau potable de la Bresse bourguignonne**, notamment :

- SIE Basse Seille ;
- Cuiseaux Intercom' ;
- SIE du Louhannais ;
- SIE de Chalon sud-est ;
- SIE du Louhannais ;
- SIE de Bresse nord ;
- SIE de la Seillette ;
- SIE du Louhannais.

Focus // Etudes d'identification des secteurs stratégiques de la ressource en eau

Les études de détermination des secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable font suite à un premier travail réalisé en 2009 par le BRGM qui avait conduit à la délimitation de plusieurs secteurs susceptibles de contenir une eau de bonne qualité, importante en quantité et bien protégée des pollutions de surface. Les objectifs étaient de confirmer que les secteurs identifiés dans l'étude du BRGM répondent aux critères des ressources majeures, de valider leurs contours et d'évaluer les zones de recharge.

L'étude relative au fossé bressan a identifié 3 zones d'intérêt :

- **La zone d'intérêt futur de Cuisery** : ressource faiblement exploitée ou non sollicitée à ce jour mai présentant un important potentiel,
- **Les zones d'intérêt moratoire de Louhans-Chateaufort et Saône-Doubs** : les données sont insuffisantes pour juger de leur potentiel et délimiter l'extension des aquifères. Des investigations complémentaires seront nécessaires pour approfondir la connaissance.

L'étude relative à la nappe alluviale de la Saône a identifié 2 zones d'intérêt dans la Bresse bourguignonne :

- **La zone d'intérêt futur Epervans-Ououx** : pour une extension de champs captants ou une future zone de production d'eau potable (SIE de Chalon sud-est en vue d'augmenter sa production),
- **Les zones d'intérêt actuel et d'intérêt futur de Saint-Germain-du-Plain** : pour une extension de champs captants ou une future zone de production d'eau potable (SIE de Chalon sud-est en vue d'augmenter sa production et sécuriser son interconnexion avec Epervans).

Voir cartographies ci-après

Le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire estime que plusieurs autres interconnexions pourraient venir compléter le maillage dans un souci de renforcement de la sécurité de l'approvisionnement: SIE de la Basse Seille – SIE du Louhannais (en direct contrairement à celle existante), SIE de Bresse nord – SIE de la Région de Verdun sur le Doubs.

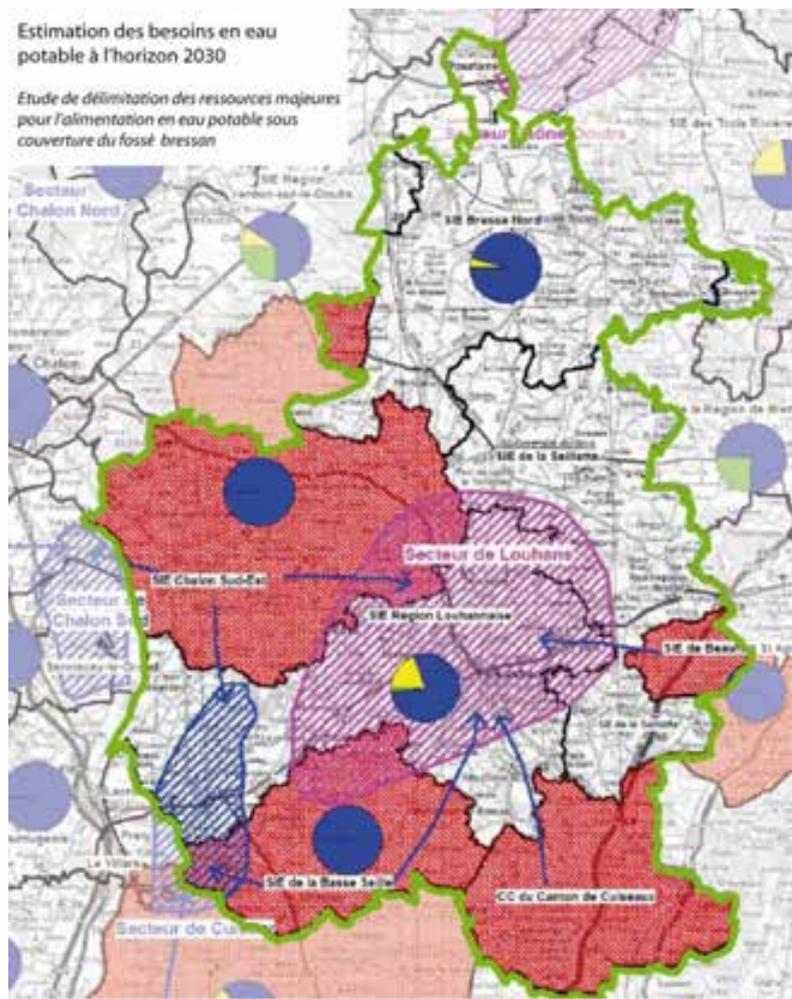
Cuiseaux Intercom' recense une source qui fait l'objet d'études en vue de la création d'un éventuel nouveau puits d'exploitation de l'eau.

Le SYDRO mène actuellement la réalisation d'un schéma départemental d'interconnexions de secours, pouvant alimenter les réflexions en termes de capacité et de vulnérabilité. Cette question dépasse les limites du SCoT car la présence de zones potentiellement intéressantes pour l'eau potable au-delà sont à considérer également, notamment pour les ressources majeures identifiées pour le futur : ressource de Lays sur le Doubs (nappe alluviale du Doubs) et Saunières / Verjux (nappe de la Saône).

SCoT
S

Estimation des besoins en eau potable à l'horizon 2030

Etude de délimitation des ressources majeures pour l'alimentation en eau potable sous couverture du fossé bressan



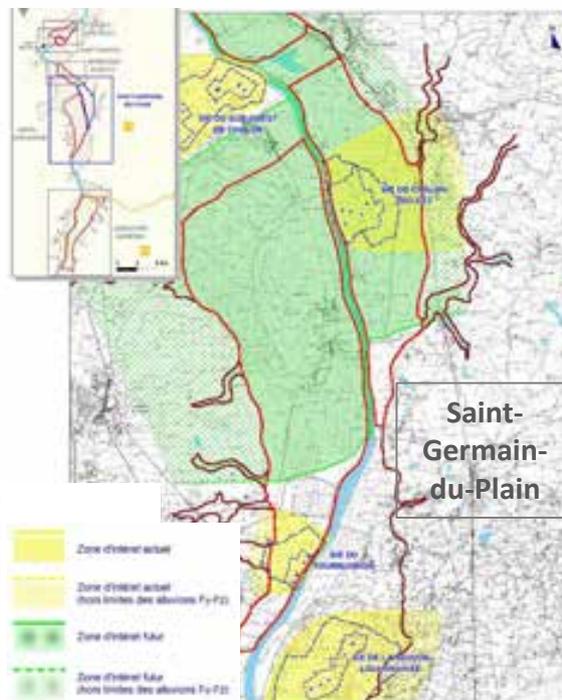
Source : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

- Zone d'intérêt futur
- Zone d'intérêt actuel
- Zone d'intérêt moratoire
- Collectivité potentiellement déficitaire en eau potable en 2030
- Intérêt potentiel des collectivités pour les ressources majeures

3 zones concernent le territoire du SCoT : la zone d'intérêt futur du secteur de Cuisery et les 2 zones d'intérêt moratoire de Louhans-Chateaufenaud et Saône-Doubs.

Localisation des zones stratégiques pour l'eau potable

Etude de la nappe alluviale de la Saône - EPTB Saône & Doubs



2 zones concernent le territoire du SCoT :
 -Zone de Saint-Germain-du-Plain (zone d'intérêt actuel et d'intérêt futur),
 -Zone Epervans-Ourooux (zone d'intérêt futur).



d. Une gestion de l'assainissement qui induit encore des pressions sur le milieu naturel

➤ De nombreux dispositifs d'assainissement collectif

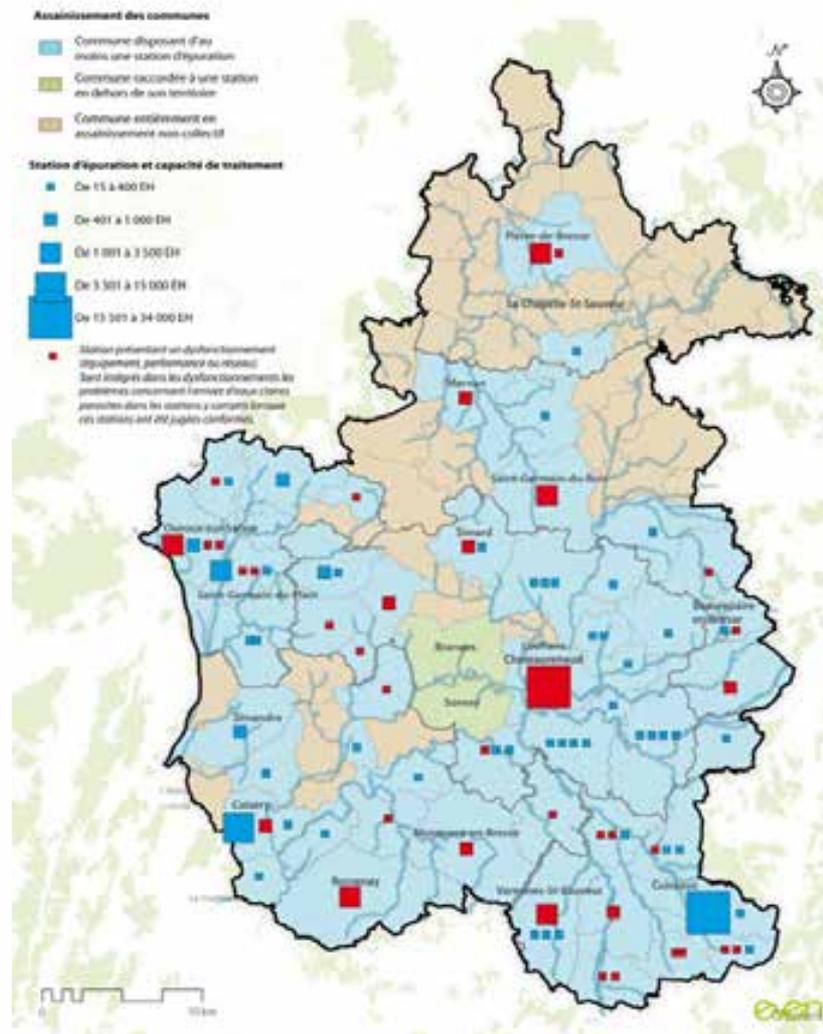
La compétence assainissement est exercée par les communes dans le Pays, aucun EPCI ne l'ayant acquise.

Le territoire est partiellement couvert par des systèmes d'assainissement collectif. En effet, **125 stations d'épuration** sont présentes en Bresse bourguignonne, dans **51 communes** et représentent une capacité d'environ **86 000 Equivalents Habitants (EH)**. Ces stations sont **majoritairement de petits lagunages** d'une capacité inférieure à 500EH.

Toutefois, **4 stations principales, à boues activées**, présentes des capacités nettement supérieures **pour un total de 69 300EH**. Elles se situent au sein des communes parmi les plus peuplées : Louhans-Chateaufort-Châteaufort (26 000EH), Cuiseaux (34 000EH), Cuisery (7 500EH) et Pierre-de-Bresse (1 800EH). Ces stations présentent une relative conformité globale. Ces stations sont dimensionnées pour recevoir une part importante voire prépondérante d'effluents non domestiques issus d'activités économiques, notamment agro-alimentaires (Louhans-Chateaufort, Cuiseaux, Cuisery ...).

Toutefois, la station de Louhans-Chateaufort-Châteaufort enregistre régulièrement des pics de pollution et dépasse fréquemment sa capacité nominale de traitement. Elle se situe juste en-deçà du critère de la surcharge polluante, en moyenne annuelle, retenu pour les objectifs du territoire. Cette station reçoit les eaux usées de Louhans-Chateaufort, Branges et Sornay, notamment en provenance d'industries mécaniques (DOC Mécanique Tolerie Louhannais), automobiles (AL-KO) ou agro-alimentaires (LDC Bourgogne) qui produisent d'importants rejets. A noter par contre que cette station a récemment fait l'objet de travaux afin de réduire ces dysfonctionnements. Les résultats et l'efficacité de ces moyens d'amélioration ne sont pas connus pour le moment.

En outre, parmi les autres stations d'épuration du territoire du SCoT, **une bonne partie présente des dysfonctionnements plus ou moins épisodiques**, dus principalement à la collecte d'eaux parasites qui peuvent perturber le traitement, ou à des stations qui reçoivent pour leur part des effluents à traiter en quantité supérieure à leurs capacités.



La station d'épuration de Varennes Saint-Sauveur reçoit les effluents du bourg et appartient à la Laiterie de Bresse, et non à la commune, ayant ainsi le statut de station privée.

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, dans son diagnostic basé sur des données de 2010, a noté que les surcharges polluantes relevées sur ces ouvrages sont souvent dues à des rejets d'industries agro-alimentaires qui mériteraient un suivi plus poussé.

La résorption des problématiques d'assainissement est un véritable enjeu dans la perspective du développement futur des communes dans le cadre du SCoT.

Les stations d'épuration doivent régulièrement s'adapter :

- à l'évolution de la charge polluante à traiter qui peut varier suite au raccordement de nouveaux usagers, et qui peut nécessiter une extension de la capacité de traitement. Ce point est particulièrement problématique en présence de rejets industriels conséquents dont les augmentations sont plus rapides et moins prévisibles pour la collectivité ;
- à l'évolution des contraintes réglementaires ;
- au vieillissement et aux désordres du réseau de collecte qui peut recevoir des eaux claires (eaux parasites permanentes ou eaux pluviales) entraînant une dilution des eaux usées et des difficultés de traitement ;
- à l'évolution de la composition des eaux usées (résidus médicamenteux ...).

Source : Conseil Départemental 71

Commune	Conformité équipement	Conformité performance	Conformité réseau
Lessard-en-Bresse <i>Bourg</i>			
Saint-Germain-du-Plain <i>Marosse</i>			
Saillenard <i>Bourg</i>			
Champagnat <i>Bourg</i>			
Louhans-Chateaurenaud <i>Agglomération</i>			
Saint-Vincent-en-Bresse <i>Bourg</i>			
Simard <i>Bourg</i>			
Pierre-de-Bresse <i>Bourg</i>			
Mervans <i>Bourg</i>			
Beaurepaire-en-Bresse <i>Bourg ouest</i>			
Savigny-en-Revermont <i>Bourg</i>			
Montpont-en-Bresse <i>Bourg</i>			
Saint-Germain-du-Bois <i>Bourg</i>			
Cuisery <i>Pré du Gué</i>			
Ouroux-sur-Saône <i>Bourg</i>			
Dommartin-les-Cuiseaux			
Sornay			
Romenay <i>Bourg</i>			

Bilan de l'état des dysfonctionnements des stations de la Bresse bourguignonne en 2012 ■ Problématique connue

- Non-conformité équipement : il s'agit notamment de problèmes de saturation de la station (en limite capacitaire) ou d'une surcharge hydraulique et organique (collecte d'eau parasite, temps de pluie...);
- Non-conformité performance : il s'agit régulièrement d'un dépassement du seuil de DCO, NK, MES...
- Non-conformité réseau : cela concerne l'état global du réseau, des pertes dans le milieu aquatique ou de l'état des connexions.

Source : Certu

➤ Des communes bien couvertes par les zonages d'assainissement

Le zonage d'assainissement délimite les zones desservies ou qui seront desservies, à terme, par le réseau collectif et les zones qui resteront en assainissement non-collectif. La réalisation de ce zonage est une obligation pour les collectivités compétentes, conformément à la Loi sur l'eau de 1992.

Dans le territoire de la Bresse bourguignonne, **72 zonages d'assainissement ont été réalisés et 12 sont en cours**. Seul 1 commune n'a pas lancée la procédure et 3 zonages sont non reconnus.

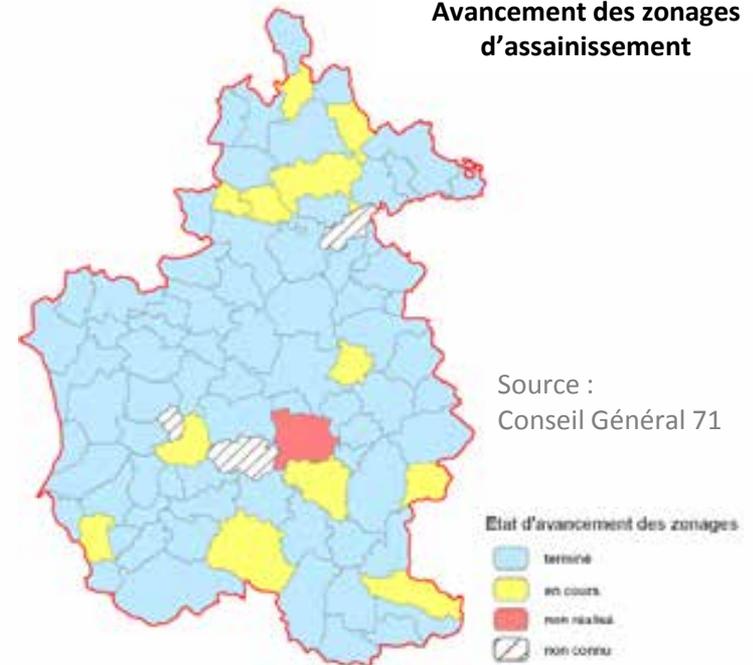
Pour les zonages déjà réalisés, l'enjeu dans l'avenir sera d'étudier la nécessité de leur révision afin de s'adapter aux évolutions ayant eu lieu ou aux nouveaux besoins. En outre, pour les communes qui sont en cours de réalisation de leur zonage ou lorsque les zonages ne sont pas reconnus, la perspective d'un développement futur devra s'accompagner d'une clarification des objectifs poursuivis dans ces territoires.

➤ Des systèmes d'Assainissement Non Collectif (ANC) nombreux et en mauvais état

35 communes sont aujourd'hui entièrement en assainissement non collectif dans la Bresse bourguignonne ; cela représente environ 17 500 équipements.

3 SPANC couvrent la quasi-totalité des communes. Le SICED de la Bresse nord concerne toute la partie nord du territoire à l'exception de 2 communes à l'ouest qui appartiennent au SICED de la Région de Chagny. Le SIVOM du Louhannais concerne la partie sud du territoire.

Les SPANC de ce territoire ont été parmi les premiers du Département à engager à grande échelle le diagnostic des installations individuelles obligatoire avant fin 2012. Ils permettent aujourd'hui de connaître assez finement le parc d'installations.



D'après les premiers résultats des contrôles effectués sur les dispositifs, une part importante reste non conforme, sans que des solutions de réhabilitation soient mises en œuvre ou soutenues à grande échelle.

Le SPANC de la Bresse nord comprend 45 communes (dont certaines se situent hors du territoire du SCoT), 17 496 abonnés et 8 748 installations estimées. **Fin 2012, seules 3 communes restaient à diagnostiquer** : Mervans, Saint-Germain-du-Bois et Serley. En 2013, 8 207 de ces installations avaient fait l'objet d'un contrôle et :

- **1 585 installations ont été jugées non conformes et présentant des risques avérés (19,3%);**
- 4 801 installations ont été jugées non conformes sans risques avérés (58,5%);
- 1 821 installations ont été jugées conformes (22,9%).

Le SPANC a mis en place un service d'entretien des ouvrages d'assainissement autonome (vidange de fosse septique ou toutes eaux, bac à graisses,...) mais n'a pas encore pris la compétence réhabilitation/travaux et ne propose donc pas d'aide pour ce type de moyens d'amélioration du fonctionnement des ANC.

Le SPANC du Louhannais comprend 46 communes et environ **11 000 installations**. Parmi ces installations, les contrôles ont permis de déterminer que 14% des équipements étaient conformes, 54% conformes avec réserve et **31% non conformes**.

Le SPANC de Chagny comprend 40 communes (dont certaines se situent hors du territoire du SCoT), **et dessert environ 2 500 installations**. Les informations sur les diagnostics et contrôles n'ont pas été communiquées.

La réhabilitation des dispositifs d'assainissement est un enjeu majeur pour la limitation de la pollution des milieux naturels. Toutefois, il est souvent difficile pour les particuliers de rassembler le financement nécessaire et, hormis les cas où la police du Maire peut s'exercer (cas d'atteinte à la salubrité publique ou de pollution avérée), il n'est pas prévu de sanctions. Le soutien du SPANC aux particuliers est un enjeu, tout comme le respect des objectifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif dans l'aménagement de nouvelles installations.

Services Publics d'Assainissement Non Collectif



Source : Conseil Général 71

Synthèse : Une gestion de l'eau inégale, à perfectionner

Contraintes

- Des captages d'eau potable de qualité mais jugés insuffisants du point de vue de la ressource quantitative, notamment en prévision du développement du territoire
- Des interconnexions pouvant être jugées insuffisantes pour une sécurisation totale de la population
- De nombreuses stations d'épuration présentant des dysfonctionnements et impactant les milieux naturels : 12 d'entre elles concernent des pôles de l'armature territoriale
- Une prédominance de l'assainissement non collectif (ANC) dans le nord du territoire et des taux de conformité des équipements bas pouvant engendrer à terme des effets néfastes pour les milieux
- Absence d'une politique de réhabilitation des dispositifs d'ANC
- Une prise en compte d'effluents non-domestiques sur les principales stations d'épuration pouvant être un facteur de maîtrise moins importante des flux des rejets et de leurs variations

Atouts

- Une sécurisation de l'accès à l'eau potable relativement bien organisée grâce aux interconnexions entre les syndicats de gestion de l'eau, quoique pouvant être renforcées
- Une recherche de nouvelles ressources d'eau potable en cours par l'EPTB Saône et Doubs et l'Agence de Bassin du fossé bressan et plusieurs zones stratégiques identifiées dans le territoire permettant de répondre aux besoins de tous les syndicats
- Une étude en cours pour l'éventuelle exploitation d'une source d'eau à Cuiseaux Intercom'
- Une qualité de l'eau distribuée en 2012 correcte voire bonne sauf pour le SIE de la Région Louhannaise (état moyen)
- Peu d'impacts sur les milieux dus aux 4 principales stations d'épuration mis à part les pics enregistrés à la station de Louhans-Chateaufort-Châteaufort qui a néanmoins fait l'objet de travaux récemment pour y pallier
- Une politique d'Assainissement Non Collectif bien encadrée par 3 SPANC
- Une prise en compte d'effluents non-domestiques sur les principales stations d'épuration facilitant le rejet des eaux des industriels

Limiter les pressions sur l'environnement liées à l'assainissement

- Maintien de la qualité des assainissements collectifs ne présentant pas de dysfonctionnement
- Amélioration des assainissements collectifs non conformes ou présentant un dysfonctionnement lié à l'arrivée d'eaux claires parasites dans la station
- Amélioration des équipements d'assainissement non collectif (ANC)

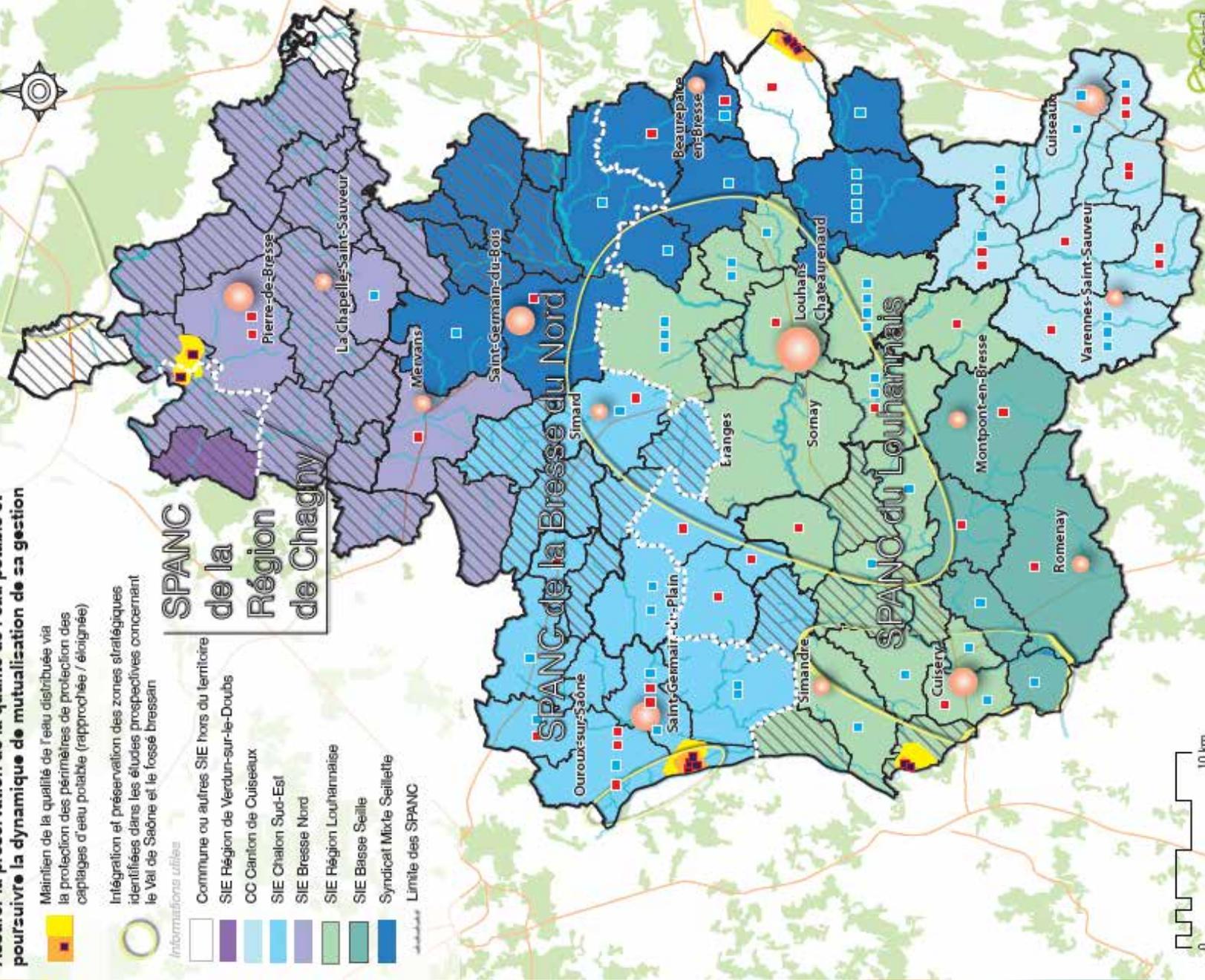
Assurer la préservation de la qualité de l'eau potable et poursuivre la dynamique de mutualisation de sa gestion

- Maintien de la qualité de l'eau distribuée via la protection des périmètres de protection des captages d'eau potable (rapprochée / éloignée)
- Intégration et préservation des zones stratégiques identifiées dans les études prospectives concernant le Val de Saône et le fossé bressan

Informations utiles

- Commune ou autres SIE hors du territoire
- SIE Région de Verdun-sur-le-Doubs
- CC Canton de Cuisseaux
- SIE Chalonn Sud-Est
- SIE Bresse Nord
- SIE Région Louhannaise
- SIE Basse Saïlle
- Syndicat Mixte Saïllette
- Limite des SPANC

UNE GESTION DE L'EAU INEGALE, A PERFECTIONNER
SCoT Bresse bourguignonne - Avril 2014



Synthèse : Une gestion de l'eau inégale, à perfectionner

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Anticiper la problématique d'accès quantitatif à l'eau potable dans le territoire de la Bresse bourguignonne en intégrant les objectifs des études de l'EPTB et du fossé bressan qui identifient des zones stratégiques pour l'alimentation future. → L'extension des champs captant existants peut être une solution à privilégier, tout en assurant la protection des zones potentielles identifiées pour l'avenir	+++
Améliorer la gestion de l'assainissement collectif afin d'enrayer les impacts sur les milieux naturels, et notamment résoudre les problèmes des stations d'assainissement (y compris réseaux) dans l'optique d'accueil de nouvelles populations (notamment dans les pôles de l'armature urbaine)	+++
Limiter le risque de pression sur l'environnement naturel liée aux dysfonctionnements de l'assainissement non collectif existant et assurer la qualité des nouvelles installations, en conformité avec les objectifs des SPANC	+++
Maintenir à jour / élaborer les zonages afin d'améliorer la qualité de l'eau potable distribuée en assurant la protection des périmètres de protection des captages	+++
S'assurer de la prise en compte, par toutes les communes, des enjeux liés à la réalisation / révision des zonages d'assainissement obligatoires	+++

3. Une collecte des déchets structurée et en cours d'optimisation

a. Des objectifs cadres à prendre en compte dans le SCoT

› Le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA)

Le Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) a pour vocation de coordonner et d'orienter les actions menées par les pouvoirs publics et les organismes privés en matière de gestion des déchets : les décisions prises par ces derniers doivent être compatibles avec le plan. Le PEDMA de Saône-et-Loire a été adopté par l'Assemblée départementale du 25 mars 2010.

Le PEDMA affiche notamment comme objectifs :

- La réduction des déchets : sensibilisation du public à la prévention, sensibilisation des industriels et commerçants (producteurs de Déchets Industriels Banals) du département, développement des recycleries et des pratiques de réparation / réemploi pour les objets manufacturés, renforcement de la filière de collecte et traitement des textiles usagés, développement du compostage domestique et du compostage de proximité etc) ;
- L'amélioration des collectes sélectives : amélioration du tri en déchetterie, développement de la collecte des textiles en s'appuyant sur le réseau de l'économie solidaire et les futures recycleries, développement d'une filière de valorisation du bois, axée sur la valorisation énergétique en chaufferie et le recyclage matière dans des entreprises de panneauage, l'optimisation du fonctionnement des déchetteries en place (aménagement, agrandissements, réhabilitations), ...
- La gestion de proximité des déchets afin d'en limiter le transport ;
- La nécessaire réorganisation du traitement des déchets résiduels ;
- La valorisation agricole généralisée des boues.

Le PEDMA affiche également le projet de création d'un équipement de méthanisation d'envergure à Chagny pour le bassin Est du département.

Ces objectifs intéressent, de près ou de loin, le SCoT qui doit les prendre en compte dans ses perspectives de développement.

Le Grenelle de l'environnement impose d'augmenter le recyclage des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015, et de diminuer les quantités de déchets incinérés ou enfouis de 15 % en 5 ans.

› Le Plan Départemental de Gestion des Déchets du BTP

Le Plan a été approuvé par arrêté préfectoral le 20 août 2002.

› La charte régionale pour l'amélioration de l'accueil en déchetterie des déchets des entreprises artisanales et des professionnels du bâtiment

Plusieurs organismes se sont réunis autour de cette charte afin d'initier une dynamique auprès des collectivités bourguignonnes dans le but d'améliorer et d'harmoniser les conditions d'accueil des déchets des entreprises artisanales et des professionnels du bâtiment au sein de leurs déchetteries.

Cette charte régionale poursuit les objectifs suivants :

- Inciter les collectivités de la Région Bourgogne à adapter les modalités d'accueil des professionnels au sein de leurs déchetteries, afin de renforcer leur l'homogénéité sur la région et les rendre satisfaisantes pour les entreprises artisanales et les professionnels du bâtiment,
- Assurer une adhésion maximale des entreprises artisanales et des professionnels du bâtiment à la démarche,
- Engager les collectivités dans une démarche d'optimisation du fonctionnement des ouvrages et du service proposé.

Les signataires de la charte sont l'ADEME, le Conseil Régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte d'Or, le Conseil Général de la Nièvre, le Conseil Général de Saône-et-Loire, le Conseil Général de l'Yonne, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne, la CAPEB de Bourgogne, la Fédération Régionale du Bâtiment de Bourgogne.

b. Une collecte des déchets organisée autour de 2 principaux syndicats

La collecte des déchets est assurée par **2 syndicats compétents** dans ce domaine pour la quasi-totalité du territoire de la Bresse bourguignonne :

- Le Syndicat Intercommunal de Collecte et d'Élimination des Déchets de la Bresse du nord (SICED Bresse nord) qui regroupe 46 communes et 28 790 habitants ;
- Le Service Intercommunal de Ramassage et d'Élimination des Déchets du Louhannais (ou SIREDD, faisant partie du SIVOM du Louhannais) qui regroupe, au sud de la Bresse, 47 communes et plus de 40 000 habitants ;
- Le Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères de Chagny (SIRTOM) pour Frontenard et Charette-Varennes.

La collecte des ordures ménagères est mixte, assurée en porte-à-porte et par apports volontaires dans le SICED et uniquement en porte-à-porte dans le SIREDD.

La collecte sélective est en place dans l'ensemble du territoire, principalement en apport volontaire bien que le SIREDD effectue cette collecte en porte-à-porte dans 5 communes depuis 2003 (Cuiseaux, Cuisery, Branges, Sornay, Louhans-Chateaurenaud-Chateaurenaud).

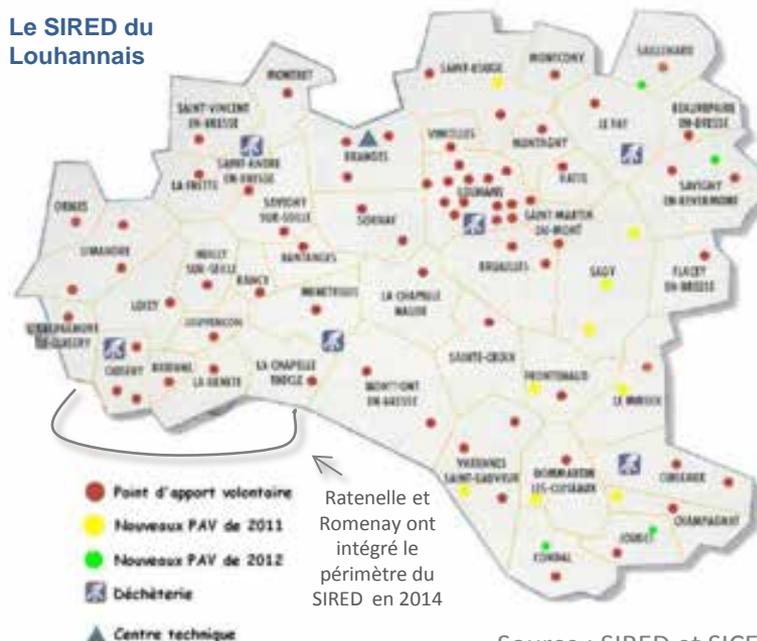
Cette collecte est complétée par plusieurs déchetteries permettant d'accueillir des déchets spécifiques des ménages et des entreprises :

- 6 déchetteries pour le SICED : Saint-Germain du Plain, Ouroux-sur-Saône, St Germain-du-Bois, Saint-Martin-en-Bresse, Pierre-de-Bresse, Dampierre-en-Bresse ;
- 7 déchetteries pour le SIREDD : Louhans-Chateaurenaud, Cuiseaux, Cuisery, le Fay, Saint-André-en-Bresse, Menetreuil, Romenay.

Ces déchetteries sont toutes labellisées dans le cadre de la Charte régionale d'accueil des professionnels.



Le SIREDD du Louhannais



Source : SIREDD et SICED

c. Une gestion des déchets sans cesse en amélioration

Actuellement, ce sont encore 57,5% des déchets collectés dans la Bresse bourguignonne qui sont enfouis à CHAGNY dans une installation de stockage des déchets non-dangereux gérée par le SMET 7.

On observe toutefois **une baisse globale de la production d'ordures ménagères et une augmentation des déchets issus de la collecte sélective** dans le territoire de la Bresse bourguignonne traduisant une gestion efficace et une adhésion au tri sélectif (4,7% pour le SICED, 19% pour le SIREDD contre 19% en moyenne française), et donc **une diminution de la part des déchets enfouis**.

Il n'existe pas de valorisation énergétique des déchets, la valorisation matière concerne 25% des déchets collectés en 2009 et la valorisation organique, 17%.

Les déchets verts collectés sont valorisés par compostage :

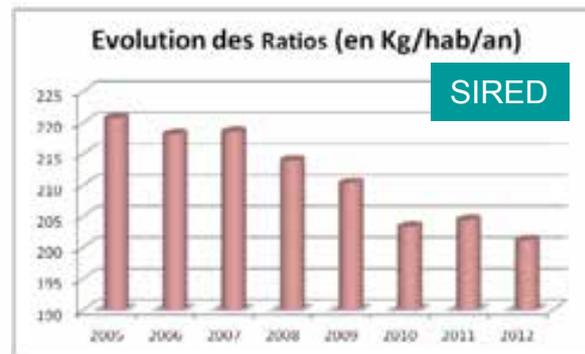
- Pour le SICED, en coopération avec 2 agriculteurs de la Région (4 458t de déchets verts ont été transformés en compost en 2011) ;
- Pour le SIREDD, ils sont redirigés vers la plateforme de compostage d'Allériot (commune appartenant au SICED), 3360t ont été transformés en compost en 2012.

Des composteurs sont également mis à la disposition des particuliers.

Il existe également un centre de tri à Ruffey-les-Beaune et Beaune pour la valorisation des déchets issus de la collecte sélective.

En outre, un projet de valorisation par méthanisation est actuellement en travaux à Chagny, il permettra de réduire de 50% les déchets enfouis à l'horizon 2015. La mise en service de l'unité est prévue pour début 2015. Il valorisera 73 000t de déchets ménagers et 8 000t de déchets verts par an, soit 28 000t de compost et une grande quantité de biogaz produits par an.

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectées



Flux	SIREDD	Tonnages 2012	Ratios 2012 (kg/hab)	Tonnages 2011	Ratios 2011 (kg/hab)	Moyenne Départementale* (kg/hab)
Ordures ménagères résiduelles		7958,66	201,08	8150,48	204,38	228

* Année de référence 2011

	2010	2011	Variation / 2011
Tonnages collectés	8 141 (7 202 + 939)	7 761 (6 827 + 934)	- 4,67 %
Kg / an / habitant	253,21	241,39	

Sources : SIREDD - SICED

Projet Ecocea à Chagny



Source : SMET71

La réalisation de ce projet est un véritable enjeu pour le territoire du SCoT dans le but d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement en matière de réduction de l'enfouissement. Il constitue une véritable opportunité de lutter contre les impacts de la production de déchets sur l'environnement naturel, tout en permettant la réutilisation des sortants, dans une logique de circuits-courts : compost, biogaz.

Une recyclerie a également été inaugurée à Branges sous l'impulsion du Siced Bresse nord, du SIRTOM de Chagny et du SIVOM du Louhannais. Il s'agit d'un centre de récupération et de valorisation des déchets qui peuvent ensuite être revendus. La recyclerie permet également d'assurer un rôle d'éducation à l'environnement.

d. Des centres d'enfouissement des déchets spécifiques assez proches du territoire

Les déchets spécifiques sont gérés dans des centres relativement peu éloignés du territoire, ce qui permet d'optimiser les déplacements pour leur gestion. Ainsi, les déchets inertes (type sable) sont gérés via l'installation de stockage des déchets inertes Carme Sennecey située à 44km de Louhans-Chateaufort-Châteaufort (Sennecey-le-Grand). Les déchets non inertes non dangereux sont gérés au centre de traitement des déchets pollués CSJ 39 à 14km de Louhans-Chateaufort-Châteaufort (Courlaoux). Les déchets dangereux pollués sont gérés au centre CET1 de stockage des déchets dangereux SEVIA à 109km de Louhans-Chateaufort-Châteaufort (Longvic).

Synthèse : Une collecte des déchets structurée et en cours d'optimisation

Contraintes

- Un taux d'enfouissement encore important

Atouts

- Une gestion des déchets structurée, une organisation lisible
- Des déchets collectés inférieurs à la moyenne départementale et en baisse
- Une augmentation des déchets issus de la collecte sélective
- Des déchetteries nombreuses, bien réparties dans le territoire et labellisées dans le cadre de la Charte régionale d'accueil des professionnels
- Un projet majeur et global d'usine de méthanisation qui permettra de réduire la part des déchets enfouis tout en permettant la production d'énergie et de compost

Les enjeux : quelles priorités ?

ENJEUX	Priorités
Réduire la part des déchets traités par enfouissement	+++
Soutenir la réalisation du projet global d'usine de méthanisation de Chagny	+++
Maintenir la dynamique active autour de la gestion des déchets : augmentation du tri sélectif, valorisation des déchets verts par compostage, déchetteries labellisées...	++
Intégrer la problématique des déchets de chantier dans les réflexions en matière d'aménagement du territoire et inciter à leur recyclage in situ	++

Contact :

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

03 85 75 76 00

scot.bresse.bourguignonne@orange.fr



DGD SCoT ruraux